



HAL
open science

Représentations des travailleurs sociaux sur les conduites culturelles lors des conflits familiaux et incidences sur les pratiques professionnelles

Marie-Madeleine Blanchard

► **To cite this version:**

Marie-Madeleine Blanchard. Représentations des travailleurs sociaux sur les conduites culturelles lors des conflits familiaux et incidences sur les pratiques professionnelles. Sociologie. Conservatoire national des arts et métiers - CNAM, 2016. Français. NNT : 2016CNAM1029 . tel-02130622

HAL Id: tel-02130622

<https://theses.hal.science/tel-02130622>

Submitted on 16 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE DOCTORALE Abbé Grégoire
Laboratoire interdisciplinaire pour la Sociologie Economique

THÈSE présentée par :

Marie-Madeleine BLANCHARD

soutenue le : **15 février 2016**

pour obtenir le grade de : **Docteur du Conservatoire National des Arts et Métiers**

Discipline/ Spécialité : **SOCIOLOGIE – TRAVAIL SOCIAL**

**Représentations des travailleurs sociaux sur
les conduites culturelles lors des conflits
familiaux et incidences sur les pratiques
professionnelles**

THÈSE dirigée par :

Madame Brigitte BOUQUET

Professeure émérite, Cnam

RAPPORTEURS :

Madame Ewa BOGALSKA- MARTIN

Professeure des universités, Université Pierre Mendès France,
Grenoble

Monsieur Mahamet TIMERA

Professeur des universités, Université Paris Diderot, Paris 7,
UFR de Sciences sociales.

JURY :

Monsieur Marcel JAEGER

Professeur, Chaire travail social / intervention sociale, Cnam

Monsieur Emmanuel JOVELIN

Professeur des universités, université de Lorraine, UFR sciences
Humaines et sociales

Je dédie ma thèse

A ceux qui m'ont soutenue

A ma famille parisienne

A ma famille vendéenne

Aux disparus dont je garde l'empreinte

A Marie-Thérèse qui nous a quittés trop tôt

Remerciements

Je tiens à remercier tout particulièrement ma directrice de thèse, madame Brigitte Bouquet. La régularité de son accompagnement, sa disponibilité sans faille, ont permis de conduire ce travail jusqu'à son terme.

Aux membres du jury, de participer à la soutenance de ma thèse,

A Margalit Cohen-Emerique, pour m'avoir communiqué le goût de la recherche sur l'interculturel, m'avoir soutenue tout au long de cette aventure.

A Lucienne Chibrac, pour l'intérêt porté à mes travaux et ses encouragements.

A Madeleine Babinet, militante et femme de conviction, dont l'engagement m'a donné envie de la suivre.

Je remercie chaleureusement les professionnelles du travail social pour leur enthousiasme, leur engagement et leur confiance pour avoir accepté de partager avec moi leurs expériences.

A mes anciennes collègues et amies du SSAE de l'Essonne : Marie-Noëlle, Marie-Françoise, Yoly, Irmela.

A toute l'équipe de médiateurs de la recherche action : Fatou, Najiba, Aïsetta, Jimmy, Cécile.

A Bernadette, ma nièce, complice des étapes cruciales et qui m'a apporté son aide depuis la transcription des entretiens jusqu'au point final de ce travail.

A Robert, devenu expert des normes APA.

A Christiane, Cléo et René pour leur relecture attentive.

A Jean-Yves, André et Thierry, ouvriers de la dernière heure qui ont répondu présent jusqu'à la dernière minute.

Résumé

Les difficultés rencontrées par les populations immigrées sont le reflet exacerbé des inégalités sociales subies par les autres usagers dans les domaines de l'emploi, du logement, de la précarité... ; mais, en outre, du fait même de la migration, de profondes mutations sont vécues au sein de la sphère familiale avec une recomposition des rôles et des statuts, une nouvelle conception de l'autorité.... Soumises à rude épreuve, les relations intergénérationnelles et conjugales génèrent notamment des crises familiales pour lesquelles les institutions sont sollicitées. Aux difficultés de toute intervention sociale auprès des familles s'ajoutent, dans ces situations conflictuelles, des éléments liés à la diversité culturelle et à l'intégration, deux termes qui entretiennent un rapport ambigu et font l'objet de débats dans la société française.

Bien que le mandat et les missions des assistants de service social s'inscrivent dans un cadre institutionnel et une éthique commune, les modes d'intervention en contexte migratoire sont multiples et divers, marqués par un style personnel de penser et d'agir, oscillant entre les deux pôles de l'"universel" et du "particulier". En étant chargés par les institutions d'accompagner les immigrés dans le processus d'intégration, les professionnels sont, bien entendu, porteurs de représentations sociales qui les amènent à agir de telle façon plutôt que de telle autre, au nom de certaines valeurs.

Dans ces situations de crises intrafamiliales, la présence de l'altérité, de valeurs et de modèles culturels différents, révèle le « soi professionnel » des praticiens et fait émerger leurs représentations des conduites des immigrés. Ces représentations révèlent ainsi leurs systèmes de valeurs et les préjugés, leurs affects, de même que les attributions de sens et les jugements qui interpellent le fondement même de leurs rôles professionnels. Les représentations sociales remplissent une véritable fonction d'orientation des pratiques tout en exerçant une fonction identitaire en déterminant comment un groupe social donné se perçoit et perçoit les autres groupes avec lesquels il est en interaction.

L'étude de la relation entre la perception des conduites sociales et culturelles des immigrés et les pratiques des Assistants de Service Social est au cœur de notre travail de recherche. La thèse vise à déterminer les différentes représentations en présence, les facteurs liés à leur émergence et leur rôle dans le choix du mode d'intervention.

Mots-clés : Représentations sociales - Identité sociale et culturelle – Intégration - Pratiques professionnelles -

Résumé en anglais

Social disparities endured by social service users are exaggerated when encountered by immigrants : In employment, accommodation, precariousness... Besides, as a result of the migration itself, family spheres experience deep transformations through the re-composition of roles and status, through a new conception of authority. Relations between generations or inside the couple are put to the test, and sometimes generate family crisis for which institutions can be solicited. Any social intervention implies difficulties, but In addition to those conflicting situations in families, other elements must be considered, which are connected to cultural diversity and integration – both ambiguous terms that are very controversial In French society.

Social workers' mandate and missions belong to common institution and ethic, but the ways of intervention in a migratory context are multiple and diverse. They are the result of personal methods of thinking and doing, fluctuating between the 'universal' and the 'particular'. Professionals are In charge of helping immigrants throughout the process of integration, and have of course their own social representations that lead to act one way or another, for the sake of certain values.

In those situations of internal family crisis, otherness and cultural and value models bring the practitioner's 'professional self' to the light and reveal his/her representation about the immigrants' behavior; value system and prejudice, affects, interpretations and judgements put a question to the very foundation of their professional roles. Social representations orientate practices and also fulfill an identity function by determining how certain groups conceive of themselves and of groups they interact with.

The study of the relation between the immigrants' social and cultural behavior and the Social Worker's practices is the central point of this research. The dissertation aims to determine the different representations at stake, how they come out and influence the mode of intervention.

Key words : Social representations – Social and cultural identity – Integration – Professional practices.

Table des matières

Résumé	7
Résumé en anglais	8
Introduction	21
Plan de la thèse	28
Première partie CHAMP EPISTEMOLOGIQUE ET CONCEPTS	33
I - LES REPRESENTATIONS SOCIALES	35
I – 1 RETOUR SUR UN CONCEPT	36
I – 1. 1 La sociologie du début du XXème siècle : Durkheim et les représentations collectives.....	36
I – 1. 2 Les années 1980 : Moscovici et le renouveau du concept.....	38
I - 2 LA THEORIE DES REPRESENTATIONS SOCIALES :	40
I – 2. 1 Les caractéristiques des représentations sociales.....	41
- « Le sens commun » comme composante de la connaissance sociale	41
- L’abandon de la coupure sujet-objet	41
- La co-existence de deux logiques : cognitive et sociale.....	42
- L’existence d’un double système	43
I – 2. 2 La construction des représentations sociales : un double processus.....	43
- L’objectivation ou « la mise en image de la réalité ».....	44
- L’ancrage : un enracinement de la représentation dans un réseau de « significations » préexistant	47
I – 2. 3 Les fonctions des représentations sociales.....	50
- Les fonctions de savoir.....	50
- Les fonctions identitaires	51
- Les fonctions d’orientation.....	51
- Les fonctions justificatrices.....	51
I – 2. 4 Les représentations dans les rapports sociaux	52
- La position des individus dans la société	52
- L’appartenance à un groupe, à une classe sociale	52
- Les relations intergroupes	53
I – 2. 5 Communication et représentations : quelle influence ?	54
- Le langage	54
- La dispersion des informations	55
- La pression à l’inférence ou les contraintes de l’entourage	57
- La mise en acte de « l’imaginaire collectif » dans la communication médiatique	58
I – 3 REPRESENTATIONS et PRATIQUES PROFESSIONNELLES : plusieurs conceptions en débat	59

I – 3. 1 Une première conception radicale : les pratiques déterminent les représentations.....	60
I – 3. 2 Une seconde théorie : les représentations orientent et guident les pratiques ...	62
I – 3. 3 Une troisième voie : l'interaction représentations/pratiques	63
II - LE CONCEPT D'IDENTITE : la dialectique du même et de l'autre	67
II - 1 - L'IDENTITE EN SOCIOLOGIE.....	68
II – 1. 1 L'identité personnelle est-elle socialement définissable ?	70
II - 2 L'IDENTITE SOCIALE : UNE DOUBLE TRANSACTION.....	71
II – 2. 1 L'Identité pour soi : un acte d'appartenance	72
II – 2. 2 L'identité pour autrui : une identité attribuée	73
II – 2. 3 Les identités sociales virtuelles	75
II - 3 LES STRATEGIES IDENTITAIRES	77
II -3. 1 Des stratégies diversifiées	77
- Le conformisme.....	78
- La stratégie d'excellence	78
- La stratégie de « réparation »	78
II - 4 LES CRISES IDENTITAIRES : passage d'une « forme communautaire » à une « forme sociétaire »	79
II – 4. 1 Une fragilisation du statut et du rôle de l'homme	80
II – 4. 2 L'épreuve de la transmission entre générations	81
II – 4. 3 La confrontation de modèles matrimoniaux	82
III - CULTURE – ACCULTURATION.....	84
III - 1 LA NOTION de CULTURE	86
III – 1. 1 L'identité culturelle : une composante de l'identité sociale.....	86
III – 1. 2 Culture de l'immigration/ Culture d'origine	88
III – 1. 3 L'anthropologie symbolique et la culture	89
III – 1. 4 Les différents systèmes anthropologiques.....	92
III – 1. 5 L'articulation du social et de l'individu	93
III - 2 L'ACCULTURATION	96
III – 2. 1 Naissance et évolution du concept	96
III – 2. 2 Les « cadres sociaux » de l'acculturation.....	98
III – 2. 3 Les recompositions culturelles : déconstruction/reconstruction	99
III – 2. 4 Créativité et marginalité culturelle	101
III - 3 LA NOTION D'ETHNICITE	103
III – 3.1 Différentes approches du concept	103
- Une conception dynamique.....	103

- Une articulation avec l'appartenance de classe.....	104
- Une vision moins oppressive de l'ethnicité.....	105
IV – ASSIMILATION OU INTEGRATION ?.....	107
IV – 1 LE CONCEPT D'ASSIMILATION	107
IV – 1. 1 Retour sur le passé	109
IV - 1. 2 Les approches du concept en France et aux Etats-Unis.....	109
IV - 1. 3 L'Ecole de Chicago et la sociologie américaine.....	111
IV - 1. 4 La tradition sociologique française.....	114
IV - 2 LE CONCEPT D'INTEGRATION	116
II- 2. 1 Les critiques du concept d'intégration	118
II - 2. 2 La distinction de la sphère publique et privée.....	119
II - 2. 3 Les « droits culturels »	120
Deuxième partie L'IMMIGRATION EN FRANCE - METHODOLOGIE	123
I - L'IMMIGRATION EN FRANCE	125
I – 1 LE « MODELE REPUBLICAIN D'INTEGRATION »	126
I – 1. 1 Historique de la notion.....	127
I – 1. 2 Le contexte actuel	128
I – 1. 3 L'opposition entre « intégrationnistes » et « multiculturalistes ».....	129
I – 2 LES MODELES D'INTEGRATION.....	129
I – 2. 1 Les assimilationnistes	130
I – 2. 2 Les intégrationnistes	131
I – 2. 3 Les communautaristes.....	131
I – 2. 4 Les multiculturalistes	133
I – 2. 5 Les interculturalistes	133
II - TRAVAIL SOCIAL ET IMMIGRATION.....	135
II – 1 L'EVOLUTION DES CONCEPTIONS DU TRAVAIL SOCIAL SUR L'IMMIGRATION.....	136
II - 1. 1 Retour sur le passé.....	136
II. 1. 2- Le mandat institutionnel.....	137
II - 2 DEUX APPROCHES EN TENSION.....	139
II - 2. 1 L'approche interculturelle	139
II - 2. 2 Le travail social "communautaire"	140
III – METHODOLOGIE.....	142

III - 1 LA POSITION DU CHERCHEUR.....	142
III - 2 LA PHASE EXPLORATOIRE.....	144
III - 3 CHOIX DE L'ECHANTILLON DE TERRAIN.....	146
- Prise de contact avec les Unités territoriales - Déroulement des entretiens.....	147
III - 4 LE MODELE D'ANALYSE : L'APPROCHE COMPREHENSIVE.....	147
III - 5 LES FACTEURS INTELLIGIBLES	148
- Les facteurs liés à la trajectoire individuelle.....	148
- Les facteurs liés au système de normes et de valeurs des professionnels.....	149
- Les facteurs liés à la profession.....	150
III - 6 LES ENTRETIENS	151
III - 7 L'ANALYSE DE CONTENU	153

Troisième partie LA CONSTRUCTION DES REPRESENTATIONS.....155

I - CULTURE(S) DES IMMIGRÉS Quelles représentations chez les assistantes sociales ?..... 157

I - 1 LA CULTURE GROUPELE

I - 1. 1 Une culture reçue en héritage..... 159

I - 1. 2 Cultures " traditionnelles / Cultures « mondialisées »..... 161

I- 2 L'IDENTITE PERSONNELLE : une valeur sociale

I- 2. 1 L'identité «pour soi» : entre une identité «héritée» et une identité «visée».... 163

- Une culture évolutive..... 164

- Des déchirements identitaires..... 165

I- 2. 2 L'identité « pour autrui » : identité *revendiquée* / identité *reconnue* par la société..... 167

I-3 – CULTURE ET SYMBOLE : des réseaux de signification

I-3. 1 L'anthropologie symbolique de la culture..... 169

I-3. 2 Des systèmes anthropologiques différents..... 171

I - 4 CULTURE(S) DE L'IMMIGRATION – CULTURE(S) D'ORIGINE.....

I – 4. 1 Une imbrication du culturel et du social..... 175

I – 4. 2 Des positions inégalitaires dans la société..... 177

II – CONFLITS FAMILIAUX – LES « IMAGES » DE L'ETRANGER..... 179

II -1. LA FIGURE DE L'ETRANGER

II -1. 1 Des immigrés fragilisés par l'exil..... 181

II -1. 2 Des familles ignorées par les institutions..... 183

II -1. 3 Une "image" de parents « qui n'en peuvent plus »..... 184

II -1. 4 Les immigrés perçus comme des "assistés"	186
II – 2. HOMME/FEMME DE L’IMMIGRATION : une perception différente	186
II – 2. 1 Des hommes violents par « <i>nature</i> » ?	187
II – 2. 2 Des maris polygames.....	188
II – 2. 3 Des femmes opprimées/soumises.....	188
II – 2. 4 La femme et la polygamie : entre "répulsion" et "relativisme"	189
II – 2. 5 Des femmes dynamiques, des femmes d’avenir.....	190
III « UNE MISE EN IMAGE DE LA REALITE » par les assistantes sociales.....	192
III-1 - LA SELECTION DES MOTS ET DES IMAGES PAR LES ASSISTANTES SOCIALES.....	193
III -1. 1 Le choix des mots : nommer la réalité	194
- Des mots sujets à polémique : Ethnicité - « Double culture »	195
- Sous les mêmes mots, des sens différents	197
III -1. 2 Les mots mis en images et sélectionnés.....	198
- Le milieu familial	199
- Le monde scolaire	200
- La trajectoire individuelle – L’expérience de vie.....	200
- La proximité géographique, ethnolinguistique.....	201
- L’appartenance à une même classe sociale	202
- Les réseaux amicaux	203
III -1. 3 La communication – L’influence des médias	204
III - 2 - LES CATEGORISATIONS ET INTERPRETATIONS DES ASSISTANTES SOCIALES :	206
III -2. 1 La catégorisation entre les groupes.....	206
III -2. 2 Travail social et catégories : administratives, géographiques, ethniques	208
- Les catégories administratives	209
- Les catégories basées sur une appartenance commune.....	210
- Catégoriser les populations immigrées : pouvoir et enjeux	211
III – 2. 3 Les stéréotypes et les préjugés sur les immigrés.....	213
- Les stéréotypes :	213
- Les préjugés.....	213
- Quels stéréotypes des familles immigrées chez les assistantes sociales ?	214
III -3 - LES DISTORSIONS DES IMAGES : LA "NATURALISATION" DES DIFFERENCES.....	219
III -3. 1 Le déni de la différence : la réaction la plus facile	220
- L’ethnocentrisme : "une myopie ethnologique".....	221
- Ethnocentrisme et intervention sociale	221
III -3. 2 Une accentuation des différences.....	224
- L’exotisme : l’attrait pour ce qui est différent, l’inaccessible.....	224
- L’ethnisation :	226
III -3. 3 La question de la différence : un véritable dilemme pour le travail social ...	227

IV - REPRESENTATIONS du SENS et des VALEURS du Travail social..... 230

IV -1 - LA PLACE DES VALEURS DANS LES REPRESENTATIONS DES ASSISTANTES SOCIALES ? 230

- IV -1. 1 Des valeurs humanistes..... 231
 - Solidarité – Fraternité - Justice..... 233
- IV -1. 2 Les valeurs prônées dans la relation d'aide 235
 - L'écoute..... 235
 - L'empathie 236
 - L'aide à l'autonomie 237
- IV 1. 3 Les tensions entre valeurs personnelles et missions institutionnelles..... 239
 - Groupe 1 : La seule référence au cadre de la loi 240
 - Groupe 2 : Une imbrication du « personnel » et du « professionnel »..... 241
 - Groupe 3 : Des valeurs personnelles très influentes 241

IV -2 - UN ANCRAGE DE VALEURS, CROYANCES, ELEMENTS CULTURELS... DÈS LA SOCIALISATION PRIMAIRE 242

- IV -2. 1 La socialisation primaire..... 242
 - La famille 243
 - L'univers scolaire 244
 - Origines étrangères dans la famille : facteur d'ouverture et de tolérance ? 245
 - Croyances – Appartenance et pratique religieuse 246
 - Le statut social : quel impact ? 249
- IV -2. 2 La trajectoire individuelle : rupture ou continuité avec la socialisation première..... 250
 - L'exemple d'une rupture biographique..... 250
 - Immigration et socialisations venues « d'ailleurs » 251
 - L'expérience – Le vécu 253
 - Exposer ses valeurs personnelles – Les réticences..... 254

V - CONFLITS DE VALEURS ET CHOCS EMOTIONNELS..... 256

V -1 – CONSIDERATION DES DROITS DE LA FEMME PAR LES ASSISTANTES SOCIALES 257

- V -1. 1 Le féminisme et ses valeurs chez les assistantes..... 258
 - Un féminisme revendiqué 258
 - Des sympathisantes féministes, mais pas engagées dans les mouvements actuels 259
 - Le rejet d'un féminisme qui exclut les hommes 260
- V -1. 2 Du foulard à la femme voilée : quelles représentations ? 263
 - Le foulard : symbole de l'oppression de la femme 264
 - Signe religieux - réflexe identitaire ou provocation ? 265
 - Pour ou contre la loi ? Des positionnements différents..... 267
 - Les assistantes sociales voilées à l'extérieur..... 271
- V -1. 3 La polygamie et ses fantasmes 272
- V -1. 4 Un abus de l'autorité : le mariage imposé ou « forcé » 275

V -2 L'INTERET DE L'ENFANT : UNE NOTION COMPREHENSIBLE ? 277

V -2. 1 Danger et maltraitance : des notions mal définies	278
- Les corrections corporelles : présence d'émotions puissantes	279
- La maltraitance : des perceptions différentes par les professionnelles	281
V -2. 2 Puissance paternelle ou autorité parentale ?	284
- Patriarcat et Autorité	284
V -2. 3 Les représentations de la famille.....	287
- De la famille nucléaire à la famille élargie	288

Quatrième partie PRATIQUES ET REPRESENTATIONS : quelles interactions .293

I - INTEGRATION : la Mission 295

I – 1 INTEGRATION : UN TERME MAL DEFINI 295

I-1. 1 Un processus de réciprocité.....	296
I-1. 2 L'intégration normative	297

I – 2 LES CRITERES DE L'INTEGRATION..... 298

I-2. 1 L'Intégration socio-économique : travail, logement, participation à la vie de la cité... ..	298
I-2. 2 Etre accepté par la société	299

I - 3 L'INTEGRATION CULTURELLE – JUSQU'OU ? 300

I-3. 1 Entre la sphère privée et l'espace public	300
I-3. 2 Différence ou indifférence culturelle ?.....	301
I-3. 3 Les « droits culturels ».....	302

I – 4 LA MISSION D'INTEGRATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX – QUELLES REPRESENTATIONS ?..... 303

I-4. 1 Choix ou contrainte ?.....	303
I-4. 2 Une injonction faite aux populations immigrées	304
I-4. 3 L'ambivalence des discours institutionnels.....	305

I - 5 LA MISSION D'INTEGRATION – QUELLES PRATIQUES ?..... 306

I-5. 1 L'adaptation à la société française.....	306
I-5. 2 L'aide à l'autonomie.....	306
I-5. 3 Intégration culturelle ou normalisation ?.....	307
I-5. 4 Le fait religieux	308

II - LES « SAVOIRS PROFESSIONNELS SUR L'IMMIGRATION » 311

II - 1 L'IMPORTANCE DES « SAVOIRS » POUR UNE INTERVENTION AUPRES DES POPULATIONS ETRANGERES..... 312

II-1. 1 Théoriser « l'Agir » : une difficulté	313
II-1.2 Un apport tensionnel des disciplines.....	314
- La psychologie	315

- La sociologie	315
II – 2 LES OUTILS : UN MOYEN CONCRET.....	318
II-2. 1 Des outils pour mettre des mots sur les choses	318
II-2. 2 « Employer des mots qui résonnent »	319
II-2. 3 « Mettre en avant ses différences »	319
II-2. 4 Pratiques et représentation du métier : « <i>On est tout et on est rien</i> » !	321
II – 3 L’EXPERIENCE : LA METTRE AU SERVICE DE L’IMMIGRATION .	321
II-3. 1 Expérience et maturité.....	322
II-3. 2 Les atouts de l’expérience	323
II-3. 3 Les limites de l’expérience.....	323
II – 4 LES « SAVOIRS DE L’IMMIGRATION »	325
II-4. 1 La notion d’Interculturel	325
II-4. 2 Accéder au sens des conduites par le recours à l’anthropologie.....	326
II-4. 3 Connaître toutes les cultures ou les comprendre ?	327
II-4. 4 Reconnaître les processus discriminatoires.....	328
III LES CRISES DU COUPLE EN SITUATION INTERCULTURELLE	330
III – 1 LES CONFLITS LIÉS A L’ARGENT	330
III-1. 1 Les statuts dans le couple en situation migratoire : une redistribution des rôles et des pouvoirs.....	331
- Trois types d’intervention se distinguent :	331
III. 1. 2 Entendre les deux parties.....	332
III. 1. 3 Les pratiques de médiation.....	333
III. 1. 4 Le recours à la loi : les mesures judiciaires.....	339
- La mesure de tutelle : « une demande de dernier recours »	340
- La gestion des prestations familiales : enjeu de pouvoir au sein du couple.....	341
- La polygamie : partage de l’argent entre épouses	343
- L’argent expédié au pays par les familles	347
III – 2 LES VIOLENCES CONJUGALES.....	348
III. 2. 1 La parole des femmes est privilégiée	348
III. 2. 2. Eviter la rupture familiale	350
- Une tentative de médiation.....	351
- Les limites de l’intervention : l’appel à des spécialistes de l’interculturel	352
IV LES CONFLITS INTERGENERATIONNELS.....	354
IV – 1 QUELLE PRATIQUE DES DROITS DE L’ENFANT	355
IV. 1. 1 Qu’en est-il du droit des enfants dans les conflits parentaux ?.....	355
- Le placement comme seule réponse ?.....	356
IV – 2 LE MARIAGE FORCÉ : ENTRE CONSENTEMENT ET IMPOSITION	365

IV – 2. 1. La référence stricte à la loi : une réponse institutionnelle.....	366
IV – 2. 2 Recherche de compromis : des approches différentes	368
- L'appel à des partenaires non institutionnels	370
- Le discernement entre mariage consenti et mariage imposé.....	370
- Une approche collective à envisager.....	371
V - LES DIFFERENTS TYPES DE PRATIQUES.....	372
V – 1 LES DIFFERENTS MODELES D'INTERVENTION	372
- Une Typologie significative (tableau des modes d'intervention)	373
V – 2 POSER L'ETHIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	375
V-2.1 Les trois éthiques	375
- L'éthique de conviction.....	375
- L'éthique de responsabilité	375
- L'éthique de discussion	375
V – 3 FAIRE FACE AUX SITUATIONS	377
V-3.1 Rechercher des pratiques « non contraignantes » ?	377
V-3.2 Valeurs personnelles et institutionnelles : la question de la légalité.....	377
V-3.3 Rappel des autres débats et positions entre assistantes sociales »	378
CONCLUSION.....	379
BIBLIOGRAPHIE	385
ANNEXES.....	403

Liste des tableaux

TABLEAU I. LES BUTS ET LES PRINCIPES EMINENTS DANS LA VIE	90
TABLEAU II : TYPOLOGIE DES CONFLITS INTRAFAMILIAUX.....	153
TABLEAU III : GRILLE D'ANALYSE DE CHAQUE CONFLIT	153
TABLEAU IV : LES DIFFERENTS FACTEURS INTELLIGIBLES	154
TABLEAU V – TYPOLOGIE DES MODES D'INTERVENTION	374

Liste des annexes

ANNEXES I GRILLE D'ENTRETIENS.....	405
ANNEXE II TYPOLOGIE DES CONFLITS CONJUGAUX.....	407
ANNEXE III TYPOLOGIE DES CONFLITS INTERGENERATIONNELS	414
ANNEXE IV LES SITUATIONS EXPOSEES	418
ANNEXE V PROFIL DES ASSISTANTES SOCIALES.....	420
ANNEXE VI REPARTITION DES CONFLITS PAR NATIONALITE.....	422
ANNEXE VII EXEMPLE DE LA TRANSFORMATION D'UNE REPRESENTATION D'UN PERE DE FAMILLE ALGERIEN	424
ANNEXE VIII INDEX DES INTERVIEWEES ET DES SITUATIONS.....	427

Introduction

« Représentations des travailleurs sociaux sur les conduites culturelles lors des conflits familiaux et incidences sur les pratiques professionnelles »

Les difficultés rencontrées par les populations immigrées sont le reflet exacerbé des inégalités sociales subies par les autres usagers dans les domaines de l'emploi, du logement, de la précarité, etc. , mais en outre, du fait même de la migration, de profondes mutations sont vécues au sein de la sphère familiale avec une recomposition des rôles et des statuts, une nouvelle conception de l'autorité, de la hiérarchie, etc. Soumises à rude épreuve, les relations intergénérationnelles et conjugales génèrent notamment des crises familiales pour lesquelles les institutions sont sollicitées. Aux difficultés de toute intervention sociale auprès des familles s'ajoutent, dans ce contexte, des éléments liés à la "question culturelle" et à l'intégration ; ces deux termes entretiennent un rapport ambigu et font l'objet de débat dans la société française où l'idéologie républicaine tend à traiter la pluralité des cultures comme une entrave à l'égalité, surtout lorsqu'elles s'expriment dans l'espace public.

La combinaison de problèmes sociaux et identitaires exige de la part des professionnels du social, des idées claires sur les missions qui leur sont confiées. Tout en étant chargés d'accompagner les immigrés dans le processus d'intégration, quelle place accordent-ils à la « variable culturelle » dans le traitement de ces conflits ?

Dans une tension constante, ils s'attachent à défendre le respect des identités spécifiques aux groupes minoritaires et, dans le même temps, les incitent à se conformer à d'autres modèles de conduites, à abandonner certaines pratiques culturelles jugées incompatibles avec les valeurs de la société d'accueil. Définies comme des « pratiques frontalières (De Certeau, 1984, pp. 231-240) » ces approches se situent sur les frontières de deux modèles qui présentent le risque de dériver sur des attitudes contraires à l'éthique professionnelle : "assimiler" l'Autre ou, à l'inverse, "enfermer" l'étranger dans une différence absolue. En effet, refuser de prendre en compte l'individualité de la personne représente une forme de "violence symbolique" qui revient à nier un des fondements éthiques du travail social, fondement qui reconnaît le droit pour chacun d'être considéré comme une personne pourvue de sa propre singularité¹. D'un autre côté, la focalisation sur la « question culturelle »

¹ - *Privilégier la dimension du Sujet en résistant aux logiques de maîtrise de la vie de l'autre* - Préconisation éthique et déontologique du Conseil supérieur de travail social (CSTS).

essentialise et discrimine une personne d'origine étrangère en insistant, par exemple, sur sa différence, en prenant le risque de l'enfermer dans une « différence absolue ».

Bien que différentes, ces conceptions ne déterminent pas, pour autant, des groupes opposés car les approches sont multiples et diverses ; au cas par cas, elles s'expriment de façon plus ou moins marquée, en prenant la forme d'arguments qui impliquent des valeurs. Parfois divergentes, voire conflictuelles, ces prises de positions concernant le cours de la vie des usagers, peuvent être sources de souffrances importantes pour les familles concernées comme par exemple, les placements des enfants et adolescents dans les institutions, les signalements au Juge des enfants...

Le constat de cette diversité d'approches suscite un véritable questionnement : comment, au sein d'une même structure, peut-on expliquer la coexistence de conceptions opposées, voire contradictoires, alors que, munis d'un diplôme d'Etat, les praticiens bénéficient d'une formation identique et restent soumis au respect des valeurs fondamentales du travail social, aux principes d'une éthique commune² ?

Toute institution possède une culture propre du fait de ses valeurs, de ses techniques, de son histoire..., toutefois, le mandat et les missions qui inscrivent les interventions sociales dans un dispositif de droits et de devoirs, ne rendent pas compte de la manière dont elles sont conduites. En étant d'abord une expérience humaine et un travail de relation, le travail social se situe à l'intersection de deux dimensions : « celle de l'acteur occupant une fonction dans un dispositif ou une organisation constituée autour d'un résultat à produire, et celle du sujet impliqué dans les relations dont il doit témoigner pour d'autres sujets eux-mêmes impliqués (Riffault, 2002, p. 28). » Cette seconde dimension échappe à une appréhension rationnelle car le travail social est un travail de relation qui est à la fois le lieu et l'objet des interventions sociales.

Les représentations sont un produit de l'intériorisation de normes, de valeurs, d'expériences... : dans le champ du travail social comme dans les professions où l'objet est humain, elles sont au cœur de la pratique, d'où leur importance dans la compréhension des facteurs qui influencent l'action. L'objectif de cette recherche consiste à identifier leur rôle exact dans

² - *L'éthique* est une philosophie de l'action, un ensemble de règles que l'homme se donne dans sa vie personnelle et sociale, un questionnement critique, permanent, permettant un éclairage dans sa pratique : elle s'éprouve dans l'acte.

- *La déontologie* est définie par un ensemble de règles et de devoirs pour les professionnels. L'application de ces règles est en général garantie par l'établissement de chartes établies par les associations professionnelles. (Bouquet, 2003, p. 84).

l'élaboration des pratiques professionnelles, à travers leurs différentes fonctions et le contexte social, institutionnel..., dans lequel elles s'inscrivent.

Cela nous conduit à formuler ainsi la question de recherche : **Comment les travailleurs sociaux perçoivent-ils les pratiques sociales et culturelles des immigrés ? Comment ces représentations émergent-elles et quel est leur rôle dans le choix du mode d'intervention ? Au nom de quelles valeurs et référents théoriques les actions sont-elles déployées ?**

L'objectif de la recherche n'est pas de décrire les « identités culturelles³ » en présence, mais en partant des pratiques professionnelles, d'analyser leurs représentations chez les intervenants sociaux, en repérant les facteurs et les logiques qui les amènent à agir de telle façon plutôt que de telle autre, au nom de quelles valeurs. Pour répondre à cet objectif, les deux hypothèses suivantes seront étudiées :

Hypothèse 1

La prégnance de l'idéologie implique une mise à distance professionnelle, en situant les « savoirs » des intervenants sociaux dans un champ théorique comprenant un vocabulaire commun et un univers symbolique pour qu'ils puissent nommer, argumenter, confronter ce qu'ils ressentent intuitivement afin d'en débattre. Parmi les « savoirs professionnels » acquis pendant la formation, les apports théoriques vont tenter de compléter et transformer les « images-guides » et les perceptions des immigrés, construites pendant la socialisation primaire. Or, les problématiques économiques et sociales se superposant à la dimension culturelle, les réalités exprimées dans les conflits sont plurielles et complexes, dessinant sur le terrain des configurations multiples et paradoxales qui posent de réelles difficultés théoriques et pratiques aux praticiens. Du fait de l'absence de références conceptuelles spécifiques au travail social, la profession fait appel aux théories des sciences sociales, mais, chacune de ces disciplines adopte un vocabulaire, des concepts et des méthodes différentes.

Selon les modèles théoriques empruntés, les comportements et le sens qui leur est attribué vont être perçus différemment : les uns accordent une place prépondérante à la question culturelle alors que les autres privilégient les déterminants sociaux et politiques pour expliquer certaines conduites. Le clivage entre ces approches ne peut être sans conséquences

³ - *L'identité culturelle* renvoie à la question plus large de *l'identité sociale*, dont elle est une composante au même titre que l'identité professionnelle.

sur le travail social ; il accroît la difficulté des professionnels à renoncer au découpage entre une approche sociologisante ou, à l'inverse, basée sur la psychologie encore très présente dans la profession. Se situer dans telle ou telle référence renvoie au champ des « valeurs » qui constituent la base des représentations sociales et qui, rappelons-le, sont des principes générateurs de prises de position dans les rapports sociaux. Ainsi, une logique négative du soulignement de l'origine culturelle peut déboucher sur des formes de stigmatisation, voire de discriminations, en transformant les problèmes sociaux en problèmes ethniques. D'un autre côté, une trop grande « déconstruction » des notions de culture, présente le risque d'occulter la question du « sens » qu'elle revêt pour les professionnels engagés dans la résolution des crises familiales, ce qui conduirait alors à une dynamique sans Sujet.

En raison du flou des référents théoriques et idéologiques, les modes d'intervention des travailleurs sociaux risquent de se construire à partir de leurs « représentations » personnelles des immigrés et de leurs pratiques (c'est-à-dire les attitudes et les conduites) amenant chacun, de façon isolée, à adopter dans sa singularité, un mode d'action sans qu'il puisse être argumenté, questionné.

Hypothèse 2

Au-delà des missions institutionnelles, les pratiques adoptées par les travailleurs sociaux sont largement déterminées par leur propre système d'appréhension de la situation, c'est-à-dire par « la représentation d'autrui, de soi, de la tâche et du contexte (Abric, 2003, p. 233). » Les représentations sont un produit de l'intériorisation de normes, de valeurs..., qui constituent le processus de socialisation, défini comme un processus de construction d'identités liées aux diverses périodes de la vie, à l'expérience, au vécu de la personne. Acquise au cours de l'enfance (famille, école...), la socialisation primaire est complétée et transformée par la socialisation secondaire avec l'acquisition de nouveaux « savoirs » (spécialisés, théoriques...) qui contribuent à la construction de l'identité professionnelle, composante de l'identité sociale.

Toutefois, la difficulté réside dans le fait que les deux niveaux ne sont pas toujours superposables car, les représentations intériorisées pendant la socialisation initiale ont tendance à persister, notamment s'il y a présence d'éléments liés à l'affect, de facteurs émotionnels. Parmi ces éléments figurent entre autres, ceux qui sont liés aux droits de l'enfant, à l'image et au statut de la femme dans les différentes cultures. En étant ancrées dans les fondements culturels de la personnalité, ces représentations sont renforcées. Elles

véhiculent des valeurs personnelles qui conduisent les professionnels à projeter leurs propres modèles de vie tout en posant un jugement négatif sur les comportements des usagers. En définissant ce qui est acceptable ou intolérable, les représentations sociales ont une dimension normative et exercent alors une fonction prescriptive sur les pratiques. A défaut de repères et de façon isolée, chacun, avec ses propres représentations des usagers et ses valeurs personnelles, peut être ainsi amené à se prononcer dans sa singularité, à imposer ses conceptions aux usagers, sans qu'elles puissent être débattues ou argumentées.

Les représentations ont un rôle d'autant plus important lorsque les situations de conflit sont marquées par la complexité et par la présence d'éléments liés à l'affectif, à l'émotionnel.

Plan de la thèse

Cette thèse comporte quatre parties :

La première partie de la thèse est consacrée à l'analyse des concepts de représentations sociales, d'identité et de culture. Le concept de représentations sociales est polysémique, la pluralité d'approches de la notion et la pluralité de significations qu'il véhicule en font un concept difficile à manipuler. Après un retour sur le concept, la théorie des représentations sociales sera développée (ses caractéristiques, les processus de sa construction et ses principales fonctions). La relation dialectique entre pratiques professionnelles et représentations sociales donne lieu à de nombreux débats. Cette question étant au centre de notre recherche, nous nous appuyons sur les travaux d'Abrić pour comprendre la manière dont les représentations des immigrés peuvent intervenir dans les pratiques des assistantes sociales. **(Chapitre 1)** La question centrale étant de comprendre de quelle manière les acteurs se définissent les uns les autres, les différentes conceptions de l'identité en sociologie seront abordées ; l'individu ne la construisant jamais seul, elle dépend autant du jugement d'autrui que des définitions de soi, les types d'identification (actes d'attribution/actes d'appartenance) seront donc évoqués, afin d'accéder au sens profond des crises identitaires liées à la migration. **(Chapitre 2)** Aujourd'hui les grandes interrogations sur l'identité renvoient fréquemment à la question de culture. Le recours à la notion de culture est infiniment complexe et brouillé. Les différentes théories de la notion de culture (objectivistes – subjectivistes et relationnelles), d'acculturation, d'ethnicité seront étudiées. **(Chapitre 3)**. En France, la gestion de la diversité culturelle donne lieu à des conceptions différentes et l'intervention des travailleurs sociaux en contexte de migration est particulièrement complexe. L'immigration étant devenue un enjeu politique et économique important, l'analyse des notions d'assimilation, d'insertion et d'intégration s'impose, car elle révèle des positions et des attitudes différentes à l'égard des étrangers. **(Chapitre 4)**

Parmi les missions des travailleurs sociaux, figure l'accompagnement des populations immigrées dans leurs processus d'intégration. **La deuxième partie de la thèse** abordera d'abord le cadre dans lequel les pratiques professionnelles s'exercent : « le modèle républicain d'intégration ». Depuis les années 1980-1990, les débats français sur l'immigration ont été dominés par l'opposition entre les « intégrationnistes » et les « multiculturalistes ». Entre ces deux pôles, de nombreux modèles sociopolitiques sont

présents, notamment celui d'« interculturel » qui réunit des thérapeutes et des praticiens du social, des enseignants... **(Chapitre 1)** Un bref historique décrira l'évolution des conceptions du travail social sur l'immigration. Jusqu'aux années 1990, le culturalisme a largement influencé le champ du travail social, mais au fil des années, celui-ci a dû s'adapter à la poussée identitaire, à une montée des identités ethniques et religieuses et à l'apparition d'un nationalisme xénophobe dans l'espace public de la société française. D'autre part, les missions de service public qui lui sont déléguées sont déterminées par des politiques d'immigration en évolution constante, caractérisées par un système parfois contradictoire et ambigu, notamment sur les questions de l'Intégration des immigrés. L'enjeu est de concilier le respect des valeurs fondamentales du travail social avec les injonctions des pouvoirs publics qui définissent la nature de cette activité. **(Chapitre 2)**. Pour analyser les représentations des assistantes sociales, l'approche « compréhensive » nous est apparue comme étant la mieux adaptée à notre recherche. L'analyse de la diversité des pratiques a été effectuée en se référant aux travaux d'Abric, de Jodelet et de Moscovici. La recherche s'articule autour de trois axes : la construction des images des immigrés, les valeurs qui constituent les représentations des migrants chez les professionnelles, les pratiques liées à leur représentation de la mission d'intégration. **(Chapitre 3 - Méthodologie)**

La troisième partie est consacrée à la construction des représentations des immigrés. Selon qu'elle est perçue comme un obstacle à l'intégration, ou comme un socle indispensable à une bonne adaptation en France, l'identité culturelle donne lieu à une pluralité de représentations. Les différentes conceptions de la notion de culture seront abordées, telles qu'elles ont été exprimées dans les interviews des assistantes sociales. **(Chapitre 1)**. Les conduites et comportements des immigrés suscitent des interrogations qui font émerger plusieurs « images » ; ces différentes « images » sélectionnées, puis hiérarchisées et jugées, ont une fonction d'orientation, car elles contribuent à l'évaluation des conflits et au choix du mode d'intervention. **(Chapitre 2)**. Le premier processus de construction des représentations l'« *objectivation* », est caractérisé par la sélection des mots et des images des immigrés. Il fournit un cadre de catégorisation et d'interprétation servant à orienter les conduites des professionnelles. Nous étudierons comment, dans un contexte de croisement de cultures et de différences, les images des étrangers sont reconstruites et soumises à des déformations, des distorsions, notamment à travers les préjugés et les stéréotypes. **(Chapitre 3)**. Le second processus de formation l'« *ancrage* », enracine les représentations qu'ont les assistants sociaux sur les attitudes des immigrés, dans un réseau de significations qui permet de les

situer en regard de valeurs sociales et de les évaluer. Les normes et les valeurs qui constituent les représentations sociales sont intériorisées au cours du processus de socialisation. Les tensions entre les valeurs personnelles et les missions institutionnelles contribuent à la mise en œuvre de modes d'intervention hétérogènes, voire contradictoires. **(Chapitre 4)** L'investissement en affect joue un rôle de révélateur du système de valeurs et des référents culturels, à partir desquels les assistantes sociales donnent sens aux situations de conflits, les évaluent et orientent leur intervention. L'analyse des émotions des professionnelles sera consacrée à deux domaines : les droits des femmes, les droits des enfants. Le milieu professionnel, majoritairement féminin façonne un modèle de pensée, d'action... et rend difficile la rupture avec les représentations stéréotypées. En parallèle, l'opposition entre les pratiques éducatives de départ et celles de la société d'arrivée est à l'origine de nombreuses incompréhensions et de tensions avec les institutions. **(Chapitre 5)**

La dernière partie est consacrée aux interactions entre les pratiques et les représentations. Progressivement, le concept d'intégration a été réduit à sa seule dimension migratoire. L'imprécision dans le vocabulaire alimente les préjugés. Nous étudierons les différentes conceptions de la notion d'intégration présentes parmi les personnes enquêtées. Selon leur représentation de la mission qui leur est confiée par les institutions, les pratiques s'avèrent différentes. **(Chapitre 1)** La confrontation avec des habitudes de vie et des modes de fonctionnement, souvent très différents de la société française, complique la pratique quotidienne des travailleurs sociaux par manque d'outils et de références. Parmi les « savoirs » des professionnelles, nous identifierons ceux qui sont spécifiques à l'immigration. Dans l'analyse des situations traitées, la psychologie, la sociologie, l'économie, l'anthropologie, mais aussi le droit, interviennent selon des scénarios différents, favorisant ainsi le découpage entre psychologie et sociologie, entre individuel et collectif. **(Chapitre 2)**. Les conflits conjugaux en contexte migratoire conjuguent à la fois les difficultés budgétaires, la précarité sociale, les relations difficiles avec l'environnement. La redistribution des rôles et des pouvoirs dans le couple engendre souvent des conflits car les enjeux de ces transformations sont réels, notamment en ce qui concerne le travail des femmes et la gestion du budget. Lors des conflits intergénérationnels, les familles sont confrontées à un renversement important de l'autorité parentale en France. Au fil du temps, les pères dont le pouvoir est souvent dénoncé comme exorbitant, se sentent déstabilisés, parfois touchés dans leur honneur et leur dignité. Les enfants, notamment les jeunes filles, introduisent dans leur famille d'autres normes de relations parents-enfants et revendiquent une autonomie plus

grande à décider de leur vie. Dans les situations conflictuelles, le professionnel est entre deux positionnements : soit l'accompagnement à l'autonomie des épouses et des adolescents, soit le maintien des liens familiaux. La présence de facteurs émotionnels freine la mise en débats de conceptions opposées. Lorsque survient un dilemme éthique, les décisions ne peuvent se fonder sur les seuls ressentis ou sur les convictions individuelles. Pour ne pas restreindre sa pratique à sa propre conception, une grande vigilance s'impose, c'est là que l'on rejoint l'« éthique de discussion » qui a une fonction de dialogue et de régulation. De même, la création d'un cadre conceptuel cohérent, articulant le social et le culturel, la théorie et la pratique, constitue un rempart contre d'éventuelles dérives contraires à l'éthique du travail social. **(Chapitre 3 et 4)**. Enfin, le dernier chapitre est consacré à la typologie des modes d'intervention des assistantes sociales enquêtées. Elle a été construite à partir de quatre critères : les images des immigrés, les valeurs engagées dans l'action, les objectifs de l'intervention, les représentations de la mission d'intégration. **(Chapitre 5)**.

Première partie

CHAMP EPISTEMOLOGIQUE ET
CONCEPTS

I - LES REPRESENTATIONS SOCIALES

Les représentations sociales sont des phénomènes complexes, agissant dans la vie sociale. Dès que l'on conçoit qu'elles sont insérées dans des processus de construction, de réappropriation de la réalité, on les voit nettement comme des « actions » sur la réalité. Le travail social est l'un des rares champs professionnels où la représentation fonctionne comme un outil de travail, essentiel à la maîtrise de son environnement et à la détermination de ses actions : « Elle est au cœur de la pratique professionnelle parce que le sujet de la relation (l'autre, le client) est aussi l'objet du travail (Martin & Royer-Rastoll, 1990, p. 13). »

Le problème posé dans cette recherche concerne l'analyse des liens entre les représentations des conduites des migrants et les pratiques des professionnels. En étant chargés par les institutions d'accompagner les immigrés dans le processus d'intégration, ils sont, bien entendu, porteurs de représentations sociales qui les amènent à agir de telle façon plutôt que de telle autre, au nom de certaines valeurs.

Comment les travailleurs sociaux perçoivent-ils les conduites sociales et culturelles des immigrés, lors des conflits familiaux ? Comment ces représentations émergent-elles et quel est leur rôle dans le choix du mode d'intervention ?

Ainsi formulée, notre question de recherche implique, en premier lieu, un retour sur l'historique du concept afin de resituer les faits qui ont conduit à la transformation des "représentations collectives" de Durkheim en "représentations sociales" de Moscovici. Une seconde partie sera consacrée au cadre théorique de la notion, à travers ses caractères spécifiques, les deux processus de sa formation et ses principales fonctions. Ensuite, nous identifierons les différents modes d'insertion des représentations dans les rapports sociaux, avant de décrire les incidences de la communication sous ses aspects interindividuels, médiatiques dans les phénomènes représentatifs. Enfin, la dernière partie traitera de l'interaction entre les représentations et les pratiques professionnelles, à partir des différentes conceptions qui la caractérisent et des débats qu'elles suscitent.

I – 1 RETOUR SUR UN CONCEPT

Les *représentations sociales* sont couramment associées à une autre notion, celle de *représentations collectives*, proposée par Durkheim, dans un article paru en 1898 (Durkheim E. , 1898), où le père fondateur de la sociologie française se réfère aux caractéristiques de la pensée sociale, en les distinguant de celles de la pensée individuelle. Bien qu'il soit considéré comme l'inventeur de ce concept, Durkheim n'est pas l'initiateur d'une réflexion sur le concept de représentation lui-même. En effet, la notion est fort ancienne ; ainsi, la philosophie l'a utilisée dans sa recherche des conditions et des moyens de la connaissance (Orfali, 2000).

En opposant la raison et la culture, Descartes a favorisé une représentation dichotomique de l'individuel et du social ; le savoir et la science sont à privilégier en tant que caractéristiques individuelles, au détriment d'un « savoir de sens commun ». Au siècle suivant, Kant observe que les objets de notre connaissance ne sont que des représentations, et que la connaissance de la réalité ultime est impossible. Puis, au début du XXème siècle, les sociologues tels que Simmel, Weber et surtout Durkheim, ont d'emblée fixé les contours du concept. Ainsi, Simmel¹ a été amené à étudier comment notre représentation des individus façonne les actions réciproques et produit un impact sur les phénomènes sociaux. Dans un sens différent, Weber (Weber M. , 1965) fait des représentations un cadre de référence et un vecteur de l'action des individus ; il décrit un savoir commun, ayant le pouvoir d'anticiper et de prescrire le comportement des individus. Toutefois, Durkheim est le premier à proposer le terme de « représentations collectives » lorsqu'il justifie l'existence d'un lien fort entre représentations individuelles et représentations sociales : « La vie collective comme la vie mentale de l'individu est faite de représentations (Durkheim É. , 1951). »

I – 1. 1 La sociologie du début du XXème siècle : Durkheim et les représentations collectives

Véritable inventeur du concept de représentation, Durkheim le définit par une double séparation. D'une part, les représentations collectives se différencient des représentations individuelles qui sont variables, propres à chaque individu et, d'autre part, ces dernières ont

¹ - Dans le domaine de la théorie de la connaissance, Simmel développe et défend avec et contre Kant, une version constructiviste de la réalité (...) *Ce qui importe (...) ce n'est pas tant la vérité que le mouvement de la pensée.* (Vanderberghe, 2006, p. 1082)

pour substrat la conscience de chacun, contrairement aux représentations collectives où, la société dans sa totalité, est un support correspondant « à la manière dont cet être spécial qu'est la société, pense les choses de son expérience propre (Durkheim É. , 2013). » Partagée par tous les membres d'un groupe, une telle représentation a pour fonction de préserver le lien entre eux, c'est pourquoi elle est collective et aussi parce qu'elle se transmet à travers les générations. En étant partagée et reproduite de manière collective, elle a le pouvoir d'exercer une contrainte sur les individus et de s'imposer.

Bien qu'il ait été conduit à reconnaître que, la plupart du temps, ce n'est pas de l'extérieur, mais de l'intérieur, que s'exprime la contrainte, Durkheim oppose en général les représentations collectives aux représentations individuelles : « (...) elles sont plus stables que les représentations individuelles car, tandis que l'individu est sensible même à de faibles changements qui se produisent dans son milieu interne ou externe, seuls des événements d'une extrême gravité réussissent à affecter l'assiette mentale de la société (Durkheim É. , 2013). » En d'autres mots, cette opposition s'appuie sur un même critère : la stabilité de la transmission et de la reproduction des unes, la variabilité, le caractère éphémère des autres.

Pour autant les représentations collectives ne peuvent se réduire à la somme des représentations individuelles, car leur formation procède d'un mouvement dynamique, marqué par l'articulation et l'interaction des unes et des autres. Autrement dit, le tout ne pouvant être réduit à la somme des parties, on ne peut envisager l'étude exclusive des premières, sans la prise en compte de l'existence et des effets des secondes. Apparaît alors la nécessité de dépasser la dichotomie entre Sciences de l'individu et Sciences du social, deux disciplines présentes dans le champ d'études des représentations et ne pouvant, de ce fait, se maintenir dans l'opposition qui les caractérise parfois.

Un rapprochement des deux disciplines est alors prôné par Durkheim (1951) qui somme la sociologie d'évoluer vers un naturalisme sociologique qui voit dans les phénomènes sociaux des faits spécifiques et qui entreprenne d'en rendre compte en respectant religieusement leur spécificité. Ainsi, sont posées les prémices de la psychologie sociale, désignée comme étant à même de développer l'intérêt des représentations en tant qu'objet d'étude. Telle qu'elle a été conçue à l'origine, la psychologie sociale incitait la psychologie de s'unir à l'anthropologie, la sociologie et la linguistique.

Après avoir été le phénomène le plus marquant de la science en France, ce concept de représentation a subi une éclipse qui a duré plus d'un demi-siècle. Vers le début des années soixante, en publiant une recherche fondatrice sur l'image de la psychanalyse dans le grand public et la presse, Moscovici (1976) a renoué avec la notion et l'a fait revivre, tout en suscitant l'intérêt d'un petit groupe de psychologues sociaux. Pour eux, il s'agissait d'aborder dans un esprit neuf, les problèmes de leur discipline et de faire de la représentation, une passerelle entre le monde individuel et le monde social, en l'associant à la perspective d'une société qui change.

I – 1. 2 Les années 1980 : Moscovici et le renouveau du concept

Entre les moments de sa naissance et de sa résurgence, le concept de « représentations collectives » a subi de nombreuses transformations en cédant la place aux « représentations sociales ».

Lors de cette modification, Moscovici agit d'abord dans une perspective critique, en considérant que la notion présente « un caractère statique, préétabli, contraignant, ne permettant pas de cerner les modes de pensée qui, dans les systèmes sociaux évolutifs, apparaissent créatifs, générés et acquis (Jodelet D. , 1991, p. 669). » Ensuite, en étant assortie d'une visée constructive, la démarche de Moscovici visait également à forger un instrument mieux adapté à la diversité des représentations. Face à l'insuffisance des concepts de la psychologie sociale, il rappelle qu'elle aurait avantage à inclure dans son champ d'étude, les connaissances que les individus et les groupes possèdent, utilisent, concernant la société, autrui, le monde, et aussi l'organisation spécifique de cette connaissance (Moscovici S. , 1976). Il entendait ainsi contribuer à une psychosociologie de la connaissance, jusqu'alors inexistante, à côté d'une *sociologie de la connaissance*² florissante.

Cependant, une telle perspective s'est heurtée à un double verrouillage : d'une part, le modèle béhavioriste³ qui déniait toute validité à la prise en compte des phénomènes mentaux et de

² - La *Sociologie de la connaissance* s'intéresse à l'analyse de la construction sociale de la réalité définie comme une qualité appartenant à des phénomènes que nous reconnaissons comme ayant une existence indépendante de notre propre volonté. (Dubois, 2006, p. 200).

³ - Avec le paradigme *stimulus-réponse*, le modèle béhavioriste (ou comportementaliste) exclut de chercher la causalité des comportements ailleurs que dans les stimulations qui le déclenchent ; de même il détourne totalement la psychologie des phénomènes non observables de la conscience ou du psychisme. (Parot, 2006, p. 81).

leur spécificité et, d'autre part, la prévalence du positivisme⁴ qui, dans l'étude des faits psychologiques et sociaux, éliminait leur aspect symbolique. L'explication de ce type de réticences, notamment la séparation récurrente entre les faits psychologiques et sociaux, dans la plupart des sciences sociales et humaines peut, selon Orfali (2000), s'expliquer par le clivage entre l'individuel et le social, postulé par Descartes. Pendant une grande partie du XXème siècle, cette représentation dichotomique entre l'individuel et le social, restera toujours implicite, qu'il s'agisse de l'inégalité sociale, de l'inégalité entre les sexes, ou encore d'autres formes d'inégalités, ceci au détriment d'une interprétation psychologique et sociale des faits.

Si, à cette période, la notion de représentation sociale a trouvé peu d'échos dans la communauté scientifique, en revanche, les changements de paradigmes dans les sciences humaines et l'évolution des recherches lui ont, par la suite, ouvert des voies d'exploration nouvelles, lui redonnant toute son actualité. Depuis les années 1980, la théorie des représentations sociales a été largement diffusée⁵ ; la diversité des pays où elle est employée, de même que les différents domaines où elle est appliquée, témoignent de la vitalité de cette notion. En effet, le concept a investi tous les territoires des sciences humaines (anthropologie, psychologie, histoire, sociologie, ethnologie...).

Dans le domaine social, les propriétés ainsi assignées à la représentation, rencontrent l'optique de la psychologie sociale avec laquelle convergent aussi les sociologies contemporaines⁶ élaborées dans le cadre de la sociologie de la connaissance qui s'intéresse à l'analyse de la construction sociale de la réalité. Un fort courant de sociologie, appelée la « sociologie interprétative » (ou sociologie phénoménologique), allant de Weber à l'action située en passant par l'interactionnisme symbolique, l'ethnométhodologie..., a depuis longtemps, mis l'accent sur la construction interprétative des réalités du monde social par les acteurs sociaux. L'usage de la notion de « construction » est aujourd'hui extrêmement

⁴ - On appellera *positiviste*, l'option qui fera dépendre l'accès d'une discipline, à la scientificité de sa capacité de calquer ses méthodes sur le modèle physico-mathématique ; seules les disciplines qui peuvent transformer leurs objets en faits expérimentables, peuvent prétendre légitimement à la connaissance objective. (Quéré, 2006, p. 885).

⁵ - En 2006, on compte plus de 3000 publications en différentes langues (Jodelet D. , 2006, p. 1004). Par ailleurs, la bibliographie de l'ouvrage collectif de Jodelet, D. (Jodelet D. , 2003) est régulièrement mise à jour à chaque réédition.

⁶ - *L'interactionnisme* : Né aux Etats-Unis, l'interactionnisme est une microsociologie qui s'intéresse aux formes de communication et aux représentations en jeu dans les relations interpersonnelles.

- *L'ethnométhodologie* est un programme de recherche en sciences sociales apparu dans les années 1950-1960 ; il est consacré à l'étude de la production d'ordre et de sens dans la vie sociale, en particulier dans les conduites et les pratiques des agents sociaux. (Quéré, Ethnométhodologie, 2006, p. 420)

fréquent dans les sciences sociales et humaines ; cette perspective suppose d'une part, un moment de *dé-construction*, (promue par Derrida) c'est-à-dire d'interrogation de ce qui se présente comme « donné », « naturel », « homogène » et d'autre part, elle appelle des investigations sur les processus de construction de la réalité sociale « moment de reconstruction⁷. »

Cette vocation à rapprocher des champs de recherche jusqu'alors hétérogènes, constitue l'un des apports prometteurs de la notion, cependant nous rejoignons Doise (1985) lorsqu'il souligne que les multiples approches de la notion et la pluralité des significations qu'elles véhiculent, en font un instrument de travail difficile à manipuler.

I - 2 LA THEORIE DES REPRESENTATIONS SOCIALES :

Jodelet (1991, p. 668) définit la représentation sociale comme une forme de connaissance courante, de sens commun, caractérisée par les propriétés suivantes : « Elle est socialement élaborée et partagée ; elle a une visée pratique d'organisation, de maîtrise de l'environnement et d'orientation des conduites et communications ; elle concourt à la vision d'une réalité commune à un ensemble social (groupe, classe, etc.) ou culturel donné ».

Parmi les nombreuses définitions des représentations sociales proposées à partir du travail de Moscovici et de Jodelet, nous avons privilégié celles d'Abrieu et de Doise qui semblent les plus appropriées à notre recherche. Abrieu (2003) a établi le rôle déterminant du « noyau central » de la représentation qui lie entre eux les éléments de son champ et définit leur signification. Les travaux les plus récents de ce courant aixois ont apporté des éléments, à la fois pour la connaissance des représentations et pour comprendre la manière dont elles peuvent intervenir dans les pratiques sociales. Quant à Doise (1980) ses recherches ont démontré comment les représentations sociales des minorités, dont les immigrés, sont en grande partie structurées dans le cadre des relations intergroupes. S'inspirant de Moscovici et de Bourdieu, il considère les représentations sociales comme des « principes générateurs de prises de position, liées à des insertions spécifiques dans un ensemble de rapports sociaux et organisant les processus symboliques intervenant dans ces rapports »⁸.

⁷ - L'origine de ce mouvement est généralement associée à l'ouvrage de Berger P. et Luckmann T. : (1996)

⁸ - C'est en reprenant des concepts utilisés par Bourdieu, notamment la notion d'*habitus* que Doise a proposé une définition psychosociologique des représentations sociales. En quelque sorte, le concept tel que Moscovici

Par ailleurs, en distinguant les représentations sociales des autres systèmes de connaissances comme la science, l'idéologie, Moscovici a identifié certaines caractéristiques qu'il considère comme étant essentielles.

I – 2. 1 Les caractéristiques des représentations sociales

Parmi les spécificités des représentations, nous avons retenu quatre d'entre elles : le "sens commun", l'abandon de la coupure sujet-objet, la présence de deux logiques et enfin, l'existence d'un double système.

- « *Le sens commun* » comme composante de la connaissance sociale

En observant les savoirs ordinaires, à travers le prisme des représentations sociales en jeu, Moscovici (1976) se propose d'aborder le registre des connaissances à l'aune du « sens commun ». Le « sens commun » est défini : « (...) indépendamment de la science ; comme la famille ou le marché, il existe et se transmet de manière collective, comme la langue, les savoir-faire et ne peut être changé par les individus. Cela ne veut pas dire que ces derniers n'exercent aucune influence sur lui, mais ils ne peuvent le faire arbitrairement ».

Depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle, le sens commun s'est vu attribuer une place importante, sous l'effet d'un faisceau convergent de courants de pensée en anthropologie, sociologie, histoire, psychologie, etc. Distincte des théories scientifiques, cette forme de connaissance, également désignée comme « savoir naturel », « savoir naïf », émerge à partir d'un mouvement interactif entre les concepts et les individus qui se les approprient, dans une démarche d'appréhension du monde environnant. L'étude du sens commun apparaît désormais essentielle : « Le repérage de la "vision du monde" que les individus ou les groupes portent en eux et utilisent pour agir ou prendre position est reconnu indispensable pour comprendre la dynamique des interactions sociales et donc éclairer les déterminants des pratiques sociales » (Abric, 2003, p. 11).

- *L'abandon de la coupure sujet-objet*

L'abandon de la coupure sujet-objet introduit une rupture essentielle avec le béhaviorisme, car l'objet est inscrit dans un contexte actif. Contrairement à cette approche, la théorie de Moscovici pose qu'il n'y a pas de coupure entre l'univers extérieur et l'univers intérieur de

l'utilise en psychologie sociale, peut être considéré comme l'équivalent du concept *d'habitus* utilisé par Bourdieu en sociologie. (Doise W. , Les représentations sociales, 1990, p. 125).

l'individu (ou du groupe). Le sujet et l'objet ne sont pas foncièrement distincts (Moscovici S. , 2009, pp. 79-103) et, ce qui permet de qualifier de sociales les représentations, « ce sont moins leurs supports individuels ou groupaux, que le fait qu'elles soient élaborées au cours de processus d'échanges et d'interactions ».

Avec l'abandon de cette coupure, la réalité est désormais désignée comme « réalité objective ». Or, s'il n'existe pas *a priori* de réalité objective, toute réalité est représentée, « c'est-à-dire appropriée par l'individu ou le groupe, reconstruite dans son système cognitif, intégrée dans son système de valeurs dépendant de son histoire et du contexte social et idéologique qui l'environne » (Abric, 2003, p. 12). Cette réalité appropriée, restructurée, constitue, pour l'individu, la réalité même, une forme de vision du monde qui est à la fois « le produit et le processus d'une activité mentale par laquelle un individu reconstitue le réel auquel il est confronté et lui attribue une fonction spécifique » (Abric, 2003, p. 13).

Comme le souligne Abric, la représentation n'est pas un simple reflet de la réalité, elle est une organisation signifiante ; les significations attribuées résultent d'une activité mentale dépendant de l'inscription sociale du sujet et qui peut engager des mécanismes intrapsychiques (projections, investissements affectifs, identitaires...).

- ***La co-existence de deux logiques : cognitive et sociale***

La co-existence de deux logiques : cognitive et sociale, représente une caractéristique importante des représentations sociales qui ne reçoivent leur spécificité que par un ancrage dans les dynamiques de rapports symboliques entre acteurs sociaux (Clemence, Doise, & Lorenzi-Cioldi, 1994).

En effet, l'existence de cette double logique présente une caractéristique importante qui rend l'analyse difficile, comme le souligne Moscovici, (...) si la réalité des représentations sociales est facile à saisir, le concept ne l'est pas (Moscovici S. , 1976). D'une part, elles présentent une logique cognitive en raison de leur « *texture psychologique* » et, d'autre part, une *logique sociale*, dimension qui génère des règles différentes de la précédente. Selon Jodelet, la coexistence de ces deux logiques est illustrée par la présence simultanée d'éléments rationnels et irrationnels, ce qui conduit à étudier les représentations sociales « (...) en articulant éléments affectifs, mentaux et sociaux et en intégrant (...) la prise en compte des rapports sociaux qui affectent les représentations et la réalité matérielle, sociale et idéale sur laquelle elles ont à intervenir » (Jodelet D. , 2003, p. 58).

En tolérant et en intégrant des contradictions apparentes, cette approche permet de comprendre pourquoi « (...) les raisonnements qu'elle engendre peuvent apparaître illogiques et incohérents » (Abric, 2003, p. 14).

Autrement dit, en raison de sa position mixte au carrefour d'une série de concepts sociologiques et de concepts psychologiques, le concept de représentation sociale est doté d'un statut transversal dans le domaine des sciences humaines. Nous observerons comment ces deux disciplines s'articulent au sein des pratiques professionnelles, notamment lors de l'évaluation des conflits familiaux en contexte interculturel.

- *L'existence d'un double système*

L'existence d'un double système permet de comprendre pourquoi les représentations sociales peuvent apparaître comme contradictoires : elles sont à la fois stables et mouvantes, rigides et souples (Abric, 2003). D'une part, elles sont stables et rigides, du fait du noyau central profondément ancré dans le système de valeurs, commun à tous les membres du groupe et, d'autre part, elles sont mouvantes et souples, car elles sont nourries des expériences individuelles, en intégrant l'évolution des pratiques sociales dans lesquelles les individus ou les groupes sont intégrés. Autrement dit, leur flexibilité supporte l'hétérogénéité du groupe, permettant d'intégrer des informations, voire des pratiques différenciées. Comme le remarque Doise (1985, pp. 245-253), une multiplicité apparente de prises de positions peut être produite à partir de principes organisateurs communs. En présentant les représentations comme étant à la fois consensuelles et marquées par de fortes différences individuelles, cette conception permet ainsi de répondre à certaines critiques émises par des auteurs comme Bourdieu, Chamboredon et Passeron (1968), qui lui reprochent de relever des naïvetés des philosophies sociales du consensus.

Parmi les diverses représentations des conduites des immigrés, présentes du côté des professionnels, nous tenterons de distinguer celles qui reposent sur des divergences fondamentales concernant leur signification profonde, et celles qui manifestent une autre vision du monde, mais qui ne porte pas sur l'essentiel. Toutefois, cet aspect ne peut être appréhendé sans avoir analysé les processus de leur construction.

I – 2. 2 La construction des représentations sociales : un double processus

A travers ces deux mécanismes, Moscovici recherche comment l'individu et les groupes sociaux construisent, sélectionnent, trient, recomposent et renouvellent le stock de

connaissances à leur disposition. Constituant la clé de la théorie des représentations sociales, ces deux processus comportent plusieurs phases ou aspects, analytiquement différenciés.

- *L'objectivation⁹ ou « la mise en image de la réalité »*

Ce premier processus rend concret ce qui est abstrait et change le relationnel du savoir scientifique en « image d'une chose ». Selon Jodelet (1991), cette tendance à « chosifier », à mettre en images, répond au besoin de donner un statut de réalité aux idées que l'on énonce sur l'objet de la représentation ; elle facilite la communication par la dissociation d'une notion, avec le cadre conceptuel qui lui donne son sens scientifique. Tout se passe comme si le « *sens commun* » ne tolérerait pas, ou mal, la liaison entre les savoirs qui deviennent propres et les savoirs d'un autre ordre. Cette opération marque la transformation des notions scientifiques vers un langage plus courant, par le biais d'une redéfinition de leur sens et d'une limitation de leurs significations ; elle permet une appropriation de l'objet dans une réduction de sa portée symbolique.

Autrement dit, selon Moscovici (1976), l'objectivation conduit à rendre réel un schéma conceptuel, à doubler une image d'une contrepartie matérielle. En faisant correspondre des choses aux mots, elle implique de la part du sujet, une sélection, une catégorisation de l'objet, sa saisie à travers un réseau de schèmes, d'éléments de qualification et description (normes, précisions, ...) et leur naturalisation.

L'objectivation est décomposée en trois phases :

- *La sélection des informations*

Sorte de condensé théorique, ce processus permet au sujet de se dégager d'une confrontation inconfortable en raison, d'une part, de la quantité et de la diversité des informations disponibles et, d'autre part, d'un nombre important de mots dont beaucoup lui sont inconnus, notamment lorsqu'il s'agit de théories scientifiques complexes.

La mise en ordre de cette production anarchique, la sélection « d'*images-guides* qui se sont formées, fermées comme sous le verrou, à partir de perceptions, de souvenirs personnels » (Chombart de Lauwe, Chombart de Lauwe, Huguet, Perroy, & Bisseret, 1963, pp. 16-17) ne sont pas effectuées par hasard ; leur sélection dépend de nombreux facteurs, notamment ceux

⁹ - Mis en évidence par Moscovici, le processus de *l'objectivation* a ensuite été illustré et enrichi par divers auteurs.

qui sont liés à la « socialisation initiale », décrite par Dubar (2000, pp. 238-239). Le tri effectué combine des mécanismes de construction de « règles, valeurs, signes », issus de la famille d'origine mais aussi de l'univers scolaire et des groupes d'âge dans lesquels les enfants font leurs premières expériences de coopération.

Après une sélection des mots et une refonte de ces derniers dans une redéfinition sémantique, les notions complexes sont appropriées et projetées dans l'univers propre à chaque personne qui, à travers un langage plus courant, plus familier, peut ainsi les maîtriser en les mettant en images. Moscovici a démontré l'importance de ces "idées-images", définies comme des sensations mentales, des impressions que les objets, les personnes laissent dans notre cerveau. Selon Martin et Royer-Rastoll, elles disent le réel à leur manière ou plus précisément à la manière qui séduit leur auteur ; il s'agit d'une image modelée par son désir, son histoire, son époque (Martin & Royer-Rastoll, 1990). De manière générale, le passage d'une culture à l'autre rend plus sensible encore la variabilité des modèles représentationnels dans les relations entre individus (Mannoni, 2010, p. 98).

La perception sélective et autres prismes de l'esprit suscitent de nombreux biais dans l'approche des populations immigrées par les travailleurs sociaux. A propos des conflits conjugaux, Vatz-Laaroussi (2001, pp. 56-59) constate que la représentation du changement et de ses modalités donne lieu à deux visions opposées de l'émancipation de la femme (hors de la famille/dans la famille), ce qui crée des malentendus entre les familles migrantes et les professionnelles. Ces dernières se réfèrent parfois à l'histoire occidentale des femmes, à un changement qu'on pourrait qualifier d'extra-familial visant, en cas de conflits dans le couple, à faire sortir les épouses de leur famille, pour mieux les intégrer à la société d'accueil. Or, les femmes immigrées connaissent de nombreux changements depuis leur immigration, mais pour certaines, c'est dans la famille qu'ils ont eu lieu (changement des rôles, modalités différentes de communication et de prises de décision. . .).

Les notions ainsi sélectionnées forment alors un ensemble imagé et cohérent : un « modèle figuratif », ou « noyau figuratif ».

- La formation d'un ensemble imagé : le noyau central et les éléments périphériques

Selon les termes de Moscovici, ce « noyau figuratif » représente la partie la plus stable de la représentation et correspond également au système de valeurs auquel se réfère la personne, c'est-à-dire qu'il porte la marque de la culture et des normes sociales ambiantes. En étant lié à

la mémoire collective et l'histoire du groupe, ce système est cohérent, rigide, peu sensible au contexte immédiat et résiste au changement. Ses éléments ont une forte résonance existentielle, qui traduit et légitime à la fois l'identité des groupes et leur ordre social.

Les travaux d'Abrieux ont permis d'établir le rôle déterminant d'un *noyau central*, à forte valeur pour la personne, et d'éléments moins importants, dits *périphériques*. Le noyau central et les éléments périphériques fonctionnent comme une entité où chaque partie a un rôle spécifique mais complémentaire de l'autre. Bien que les éléments centraux constituent la clé de voûte de la représentation, de leur côté, les éléments périphériques jouent un rôle essentiel, en constituant l'interface entre le cœur de la représentation et la réalité quotidienne. Ce *système périphérique* génère des représentations sociales individualisées, à travers une adaptation en fonction du vécu, une intégration des expériences quotidiennes. Plus souples que les éléments centraux, ils jouent un rôle essentiel dans l'adaptation aux évolutions du contexte, en intégrant des informations nouvelles.

Les jugements portés sur l'objet, les stéréotypes et les opinions s'intègrent dans ces éléments qui se placent plus ou moins proches du noyau central. La transformation d'une représentation (interprétations nouvelles, intégration d'éléments contradictoires, etc.) passe ainsi plus facilement par l'évolution de ces éléments périphériques, plus fragiles, plus instables, que le noyau. C'est dans ce système périphérique que les contradictions peuvent apparaître comme le souligne Flament (2003, p. 233), à propos du discours de jeunes maghrébines de la deuxième génération, vivant dans des espaces culturels différents : la famille et le lycée : « *Je fume, mais ce n'est pas interdit par le Coran* ». Or, la tradition islamique interdisant de fumer, la rationalisation s'appuie sur la culture qui est niée par les pratiques de ces jeunes filles.

Lors de la dernière phase, le *noyau figuratif* va cesser d'être une élaboration abstraite, en concrétisant tous les éléments en entités objectives.

- La naturalisation : une traduction immédiate du réel.

A travers un phénomène de « *naturalisation* » (Moscovici S. , 1976, p. 125), les éléments deviennent des « *termes matérialisés* » (1976, p. 124), conférant au noyau une présence presque « *palpable* » (1976, p. 125). La naturalisation de ces éléments leur donnant valeur de réalités concrètes, les contenus de la connaissance de ce "noyau" deviennent, à la fois, grille de lecture et théorie de référence, ce qui va orienter les perceptions, les jugements et les conduites. Dans le domaine des relations interethniques, Vallerand définit la naturalisation

comme une « perception menant à la croyance qu'une catégorie naturelle (sexe, âge, ethnicité) reflète non seulement des attributs de surface, mais aussi des essences génétiques, raciales, linguistiques..., révélant la vraie nature inaltérable et immuable du groupe » (Vallerand, 2006). Ainsi, Guélamine (2008, p. 172) décrit comment les représentations des jeunes, dont on dit qu'ils sont « issus de l'immigration », tendent à *expliquer* leurs conduites et à *influencer* les pratiques. Construite sur la base d'une identité dangereuse, cette catégorie est perçue dans les années quatre-vingt comme une « génération sacrifiée, sans racine », repliée sur les banlieues. Transformée en classe dangereuse un peu plus tard, elle est aussi aujourd'hui parfois représentée par la figure emblématique de « l'islamiste »¹⁰.

Alors que l'*objectivation* transforme les éléments abstraits en des images concrètes, le second processus de l'*ancrage* consiste à enraciner ces "images-guides" dans un réseau de savoirs et de significations, préexistant pour chaque personne.

- ***L'ancrage : un enracinement de la représentation dans un réseau de « significations » préexistant***

L'ancrage peut être considéré comme le prolongement de l'objectivation. En étant reconstitué, étoffé, l'objet de la représentation devient guide de lecture pour comprendre la réalité et agir sur elle ; il est doté d'un « *réseau de significations* » (Herzlich, 1972). Ce sens peut être individuel, mais aussi culturel, s'il est partagé par les membres d'une collectivité (les croyances, les émotions collectives, les normes et les comportements, les conduites spécifiques dans chaque rang du groupe, les valeurs). Ces éléments qui caractérisent les *subcultures* constituent les représentations sociales, définies par Doise (1991, pp. 21-48), comme étant des représentations collectives qui différencient les groupes. Ainsi, la représentation sociale de l'honneur revêt une grande importance parmi les valeurs morales de certains groupes ; « défendre son honneur, c'est littéralement défendre sa représentation sociale, pour assurer sa place dans le tissu social » (Mannoni, 2010, p. 96). A sa manière, la réputation peut participer à la définition sociale d'un individu, c'est-à-dire à sa représentation. Néanmoins, comme nous l'avons déjà souligné, il faut éviter le « fondamentalisme culturel », car la culture n'est pas une entité stable, immuable, incommensurable, ce n'est pas non plus un système équilibré.

¹⁰ - Voir à ce sujet l'ouvrage de Thomas Guérolé (2015).

En d'autres termes, sous des formes diverses, les représentations sociales se présentent comme un phénomène qui possède un caractère symbolique, aspect auquel s'est particulièrement attaché Moscovici : les représentations sociales nous incitent à nous préoccuper davantage des conduites imaginaires et symbolique dans l'existence ordinaire des collectivités (1976). En effet, l'attribution de « sens » et de « valeur » constitue un élément majeur dans la compréhension des enjeux symboliques, liés aux représentations dans les rapports intergroupes.

Dans ces relations, ce système permet la construction de « systèmes de classification » et de « typologies de personnes et d'évènements » (Doise & Palmonari, 1986), en regard desquels les autres personnes seront évaluées, jugées dans un monde de valeurs sociales hiérarchisées, résultant des positions inégales occupées par des groupes et des individus dans un champ social. En citant la formule célèbre « Toutes les Françaises sont rousses », Schnapper (1998, p. 151) précise qu'elle est sans conséquences sociales, les roux n'appartenant pas à une catégorie sociale, à laquelle une valeur positive ou négative serait accordée. Si dans nos sociétés, aucune valeur particulière n'est accordée à la roussure, « en revanche, ajoute-t-elle, avoir la peau sombre est une caractéristique qui fait entrer dans une catégorie fortement chargée de valeurs puisqu'elle est liée à toute une histoire de représentations historiques, culturelles, et politiques ».

A propos du glissement des représentations aux stéréotypes, Guenif-Souilamas (2006, pp. 274-284) rappelle comment « chaque époque est caractérisée par un propre style de pensée, lui-même façonné par les intérêts de la classe au pouvoir, étouffant de nombreuses autres visions opposées ». De même, les significations des mêmes comportements varient selon les caractéristiques du pays. En évoquant l'Allemagne hitlérienne, société politique organisée sur une idée raciale où il était « normal » d'être raciste, Schnapper (1998) constate les limites de la psychologie sociale pour comprendre la naissance et le maintien des préjugés, qui caractérisent les relations intergroupes dans une société donnée, à un moment de son histoire ;

L'ancrage se caractérise également par l'enracinement des nouvelles "images-guides" dans le "déjà-là", c'est-à-dire dans un réseau de catégories qui nous sont propres, mais, cette rencontre avec la nouveauté ne se fait pas sans frictions et sans résistance. Lors de ses recherches dans le champ du travail social, Cohen-Emerique (2011, p. 180) a mis en évidence certains thèmes "sensibles", à l'origine de tensions ou de réactions émotionnelles. Formés à partir de perceptions, de souvenirs personnels et en référence à des modèles culturels,

ces "chocs émotionnels" se réfèrent à des représentations, à des "images-guides", pas toujours conscientes, mais très chargées d'affects qui ont une puissance dont nous nous rendons mal compte. A ce sujet, l'auteur fait référence au philosophe Giannini (1998) qui considère ces zones comme des "points névralgiques" de certaines "idées complices" qui, à l'intérieur d'un système, individuel ou collectif, maintiennent sa cohérence et son unité. Pour les membres d'un groupe, "les idées complices" sont généralement des idéaux, des idéologies qui forment le ciment de l'identité collective ; et, « lorsqu'il s'agit du statut et du rôle de la femme, elles ont un dynamisme plus grand encore qu'ailleurs, étant liées à la sexualité et l'affectivité qu'elles suscitent » (1963, pp. 16-17). Ces "images" sont alors les seules qui importent, d'où l'investissement en affects, lors de la régulation de conflits conjugaux ou intergénérationnels. Selon Abric (2003, p. 233), les représentations ont un rôle d'autant plus important que les acteurs sont confrontés à des situations complexes ou ambiguës » ; c'est le cas lorsqu'il y a présence « d'éléments fortement reliés à des affects ou à la mémoire collective ».

Comment les travailleurs sociaux peuvent-ils intervenir dans des situations où la recherche des valeurs universelles semble être en opposition avec le droit à l'expression des différences ? A propos des conflits de valeurs, Bouquet (2003, p. 85) considère qu'ils interviennent « lorsque l'intérêt matériel, moral, la sécurité, la santé, l'intégrité d'un sujet entrent en contradiction structurelle ou provisoire avec l'intérêt tout aussi légitime d'un autre sujet individuel ou collectif ». Les travaux de Doise (2001) sur les Droits de l'homme, leurs représentations et leur extension internationale illustrent cette question de l'ancrage des valeurs ; malgré leur caractère universel, elles rencontrent de nombreux obstacles de contextes sociopolitiques et culturels différents, transformant parfois les intentions philosophiques des juristes. Ainsi, la controverse actuelle sur la circoncision en Allemagne¹¹ fait entrer en conflit trois droits fondamentaux : l'intégrité physique, la liberté religieuse, la protection de l'enfance. Le législateur ne pouvant choisir l'un de ces droits contre un autre, du point de vue juridique, le problème est tout simplement insoluble. Le champ des représentations sociales met en évidence la place centrale occupée par les valeurs dans la société et en particulier dans le champ professionnel. Les valeurs sont considérées comme une partie intégrante et importante du travail social, fréquemment décrit "comme une activité chargée de valeurs"

¹¹ - Après un jugement rendu fin juin 2012 à Cologne, assimilant la circoncision à une blessure corporelle passible de poursuites, un cadre légal devait être défini pour garantir le droit à la circoncision religieuse dès lors qu'elle ne s'accompagne pas de souffrances inutiles. Ce geste tout autant symbolique que politique a suscité des réactions passionnées tant chez les parlementaires qu'au sein d'associations de défense des droits de l'enfance. Le Monde. (La controverse sur la circoncision s'étend en Allemagne, 2012, p. 5).

(Bouquet, 2012). En tant que "formes de savoirs", elles servent à agir sur autrui en raison de leurs fonctions et de leur efficacité sociale.

I – 2. 3 Les fonctions des représentations sociales

En jouant un rôle fondamental dans la dynamique des relations sociales et dans les pratiques, les représentations sociales répondent à des fonctions essentielles, dont quatre principales. Au-delà d'une *fonction d'orientation et de justification des pratiques*, les représentations remplissent une véritable *fonction de savoir* et de connaissances, tout en exerçant une *fonction identitaire* en déterminant comment un groupe social donné se perçoit et perçoit les autres groupes avec lesquels il est en interaction (Doise W. , 1976).

- Les fonctions de savoir

D'abord, les *fonctions de savoir* permettent aux acteurs sociaux de comprendre et d'expliquer la réalité, d'acquérir des connaissances et de les intégrer dans un cadre compréhensible pour eux, en cohérence avec les valeurs auxquelles ils adhèrent. Cependant, le fait que la représentation soit une reconstruction de l'objet, entraîne un décalage, qui peut être également dû à l'intervention spécifique des valeurs collectives, de l'implication personnelle. Parmi les effets produits par ce décalage, Jodelet (2003, p. 70) a analysé les trois principaux : les distorsions, les supplémentations et les défalcatons. Dans le cas de la *distorsion*, tous les attributs de l'objet sont présents mais accentués ou minorés de façon spécifique. L'ethnocentrisme et le sociocentrisme, deux défauts très répandus, introduisent des distorsions systématiques et parfois très importantes dans les représentations entre les groupes. « L'appréciation de l'autre est troublée par une espèce de « myopie » ethnologique doublée d'une hypertrophie de l'évaluation du groupe d'appartenance (modèle de référence pour apprécier les autres) » (Mannoni, 2010, p. 99). Quant à la *supplémentation*, elle consiste à attribuer à l'objet représenté des attributs qui ne lui appartiennent pas. Doise (Doise, Deschamp, & Mugny, 1980, pp. 313-314) décrit à ce sujet, la tendance à projeter sur autrui des traits que l'on possède, surtout si l'on croit que ces traits sont évalués négativement. Enfin, en se référant aux travaux de Giami¹² sur la sexualité des handicapés, Jodelet aborde un

¹² - Cité par Jodelet D (2003, p. 70).

Lors de cette recherche, Giami a constaté que la sexualité des handicapés mentaux est représentée de façon différente chez leurs parents et chez leurs éducateurs. Alors que les premiers ont de leurs enfants une vision déssexualisée, les seconds attribuent aux enfants une sexualité sans affectivité.

troisième effet de la reconstruction d'un objet : la *défalcation* qui correspond à la suppression d'attributs appartenant à l'individu ou au groupe.

- ***Les fonctions identitaires***

Ensuite, les fonctions identitaires autorisent l'élaboration d'une identité sociale et personnelle gratifiante, c'est-à-dire compatible avec des systèmes de normes et de valeurs socialement et historiquement déterminés (Mugny & Carugati, 1985) En situant les individus et les groupes dans la société où ils s'inscrivent, les représentations occupent une place essentielle dans le processus de comparaison sociale. Par ailleurs, la référence aux représentations, définissant l'identité d'un groupe, va jouer un rôle important dans le contrôle social exercé par la collectivité sur chacun de ses membres, notamment dans le processus de socialisation.

- ***Les fonctions d'orientation***

En troisième position, les fonctions d'orientation guident les comportements et les pratiques en produisant un double effet. D'une part, un système d'anticipations et d'attentes, à travers la sélection et le filtrage des informations, interprétations visant à rendre cette réalité conforme à la représentation et cela, indépendamment de la réalité objective de la tâche. D'autre part, la définition de ce qui est licite, tolérable ou inacceptable dans un contexte social donné, implique des prises de positions par les acteurs sociaux. Comme le déclare Doise (1990), les représentations sociales ont également une fonction prescriptive : elles sont des principes générateurs de prise de position, liées à des insertions spécifiques dans un ensemble de rapports sociaux.

- ***Les fonctions justificatrices***

En dernier lieu, les *fonctions justificatrices* conduisent *a priori*, mais surtout *a posteriori*, à justifier certaines pratiques sociales, notamment à l'égard de leurs partenaires. Ainsi, dans la situation de rapports conflictuels, des représentations du groupe adverse vont lui attribuer des caractéristiques justifiant un comportement hostile à leur égard. Dans ce cas, les stéréotypes raciaux peuvent servir à justifier et à maintenir des relations de distanciation sociale.

Les effets de l'insertion des représentations dans la société étant déterminants, ils doivent être abordés sous plusieurs éclairages.

I – 2. 4 Les représentations dans les rapports sociaux

Au sein de la société, chacun est appelé à régler sa conduite en fonction de la connaissance qu'il a des positions sociales respectives, celle de ses partenaires et la sienne. Les représentations sociales sont donc tributaires de cette insertion sociale, dont les effets dépendent à la fois de la position des individus dans la société, de l'appartenance groupale, des relations intergroupes, etc.

- *La position des individus dans la société*

La position des individus dans la société ou dans un système institutionnel a une incidence sur la structure des représentations, sous l'effet de processus idéologiques ou de pressions normatives. Dans le cas où des normes institutionnelles interviennent, on attribue aux fonctions occupées dans le système, la sélection des catégories d'appréhension de l'institution. Ainsi, concernant la gestion de l'immigration, Guélamine (2008, p. 184), constate que les travailleurs sociaux réfutent couramment toutes catégorisations enfermantes et fixistes des usagers quels qu'ils soient, mais il n'en reste pas moins que leur fonction les contraint à utiliser les catégories produites par les institutions. L'auteur note à ce sujet « le jeu hypocrite du montré-caché de l'ethnicité », jeu qui consiste pour les politiques publiques à produire des catégories visant à cibler les populations migrantes et leurs descendants, tout en refusant officiellement de se prêter à cet exercice.

- *L'appartenance à un groupe, à une classe sociale*

L'appartenance à un groupe, à une classe sociale s'accompagne de valeurs, de modes de vie, etc. , qui produisent des effets sur la façon d'appréhender la culture de l'Autre. Même s'il élabore seul ses connaissances sur le monde, l'individu reste dépendant de son insertion dans la société, à travers sa participation à la vie d'une institution, d'un groupe, etc.

« Les styles de vie sont ainsi les produits systématiques des habitus qui, perçus dans leurs relations mutuelles (...) deviennent des systèmes de signes socialement qualifiés (comme "distingués", "vulgaires", etc.) » (Bourdieu, 1979, p. 192). Ces styles de vie sont des actes qui révèlent, d'une manière souvent méconnue, les hiérarchies de la société, car ils ne confirment pas seulement les places occupées par d'autres (les groupes minoritaires), mais ils donnent aussi à l'observateur (la classe dominante), le sens de sa propre place dans la hiérarchie. Autrement dit, les rapports sociaux sont aussi des rapports symboliques, c'est-à-

dire qu'ils amènent les individus et les groupes à se définir les uns par rapport aux autres. Partager une idée, un langage, c'est aussi affirmer un lien social, une identité.

En mettant l'accent sur le statut des individus, c'est-à-dire sur les positions de leur groupe d'appartenance dans la structure sociale, Doise souligne que dans cette perspective, les rapports sociaux ne sont pas que des rapports de production ou de pouvoir, mais aussi des rapports symboliques. Par ce terme, il faut entendre que ces rapports amènent les individus et les groupes à se définir les uns par rapport aux autres (Doise W. , 1990).

- ***Les relations intergroupes***

Les relations intergroupes analysées par Doise (1969, pp. 13-26), notamment les recherches sur les processus de catégorisation sociale, nous apprennent qu'avant la rencontre, le groupe est déjà investi des caractéristiques qui permettent de justifier un comportement à son égard ; cela permet de comprendre que dans bon nombre de situations, les jeux sont faits à l'avance, indépendamment des attitudes réelles et des comportements effectifs de l'autre groupe. De même, Doise observe que la mise en œuvre d'une catégorisation, qui accentue les frontières entre l'intragroupe et un hors groupe, semble plus fréquente auprès de membres de groupes défavorisés ou dominés, qu'auprès des membres d'autres groupes. En se référant aux expériences de Lorenzi-Cioldi, il distingue dans la notion de groupe social, deux acceptations idéal-typiques dénommées : groupes *agrégat* et groupes *collection*. Les dominés seraient davantage un agrégat d'individualités homogènes, et se définissant par les caractéristiques qui sont imputées au groupe dans son ensemble (Doise W. , 1990). A l'inverse, les dominants représenteraient davantage une collection d'individualités, ayant chacune leur propre spécificité se définissant par des qualités personnelles apparemment extra-catégorielles. De son côté, parmi les types de catégorisations, Cohen-Emerique (2011, p. 89) note une autre dyade : « établis/intrus » définie par les sociologues, notamment dans le cadre de conflits entre quartiers. Selon ces derniers, tout groupe humain placé au contact de nouveaux venus, engage une lutte symbolique, en dénigrant les intrus et nouveaux venus, en exaltant son charisme collectif pour tenir les intrus éloignés du pouvoir. Dans cette genèse « établis/intrus », la relation au temps et au territoire semblent jouer un rôle décisif.

Enfin, toujours dans ce contexte intergroupe, Mannoni (2010, p. 99) constate qu'en fonction des référents socioculturels, la représentation de l'autre varie dans des proportions considérables : soit l'étranger est perçu comme un objet de curiosité, soit, au contraire, il est perçu comme porteur de menaces. Ainsi, l'intensification des stéréotypes, que l'on constate

souvent dans une époque de crise, serait l'expression du besoin d'un groupe de se situer et d'intervenir dans la collectivité.

En partant des interactions sociales, Moscovici a notamment insisté sur le rôle de la communication, du fait qu'elle véhicule et façonne les représentations au sein de la société.

I – 2. 5 Communication et représentations : quelle influence ?

La communication apparaît comme condition de détermination de la pensée sociale, notamment à travers l'établissement d'un univers consensuel ou polémique, opposé à l'univers réifié de la science. Sous ses aspects interindividuels, institutionnels et médiatiques, la communication sociale contribue également à forger des représentations qui sont pertinentes pour la vie pratique et affective des groupes.

L'incidence de la communication sur les représentations est d'abord examinée au niveau du langage, considéré comme leur support.

- *Le langage*

L'appréhension d'un objet social est inséparable de la formation du langage, comme support utilisé pour l'expression et la transmission des représentations. En attirant l'attention sur le lien qui existe entre la réalité de l'objet et les mots qui la nomment, Bourdieu (1994) rappelle qu'il convient de s'entendre sur les mots que l'on utilise pour construire le réel.

En effet, une adéquation entre la réalité de l'objet et l'expression du sujet, n'est que rarement atteinte et l'on constate qu'une pénurie de mots ou, à l'inverse, une pléthore de termes pour décrire l'objet, génèrent souvent une forme de confusion. Ainsi, pour nommer les enfants de l'immigration, certains refusent de choisir un vocabulaire mentionnant la migration, alors que d'autres vont opter pour une autre formule : « les descendants de migrants ». Quant au terme « d'immigré », Guélamine observe qu'il véhicule à lui seul la référence à la pauvreté, à tel point que l'étranger socialement favorisé n'est jamais désigné de cette façon (Guélamine, 2008, p. 134). L'influence du contexte discursif constitue le plus souvent le moyen par lequel on accède aux représentations sociales de chaque personne ; c'est le cas de l'intervention sociale qui se fait, avant tout, *discours sur l'autre*, sans qu'il soit même besoin de le rencontrer ; l'essentiel reste de pouvoir en parler. Selon Martin et Royer, la constitution du client comme objet de savoir est corrélative de cette pratique ; la représentation de l'autre induit un discours qui légitime ce savoir initial et la boucle est bouclée (Martin & Royer-

Rastoll, 1990). Toute cette circulation de paroles ne produit pas de la connaissance mais renforce une méconnaissance, du fait que l'autre n'est pas approché dans ce qu'il est, mais dans ce qu'on voudrait qu'il soit.

Par ailleurs, une représentation sociale n'émerge dans la pensée collective que dans la mesure où elle possède un sens auquel elle sert de véhicule : « La « réalité » passe ainsi par l'identification sémantique : ce qui existe, existe d'avoir été nommé » (Mannoni, 2010, p. 58). Toutefois, elle ne prend sa valeur pleine et entière que si elle est en lien avec d'autres représentations qui l'accompagnent dans un champ de représentations, dont elle reçoit sa signification. De même, l'apparition d'un nouveau terme témoigne d'une nouvelle manière de se représenter le Monde comme par exemple le terme « communauté », dont la valeur est très chargée et qui, selon Noiriel (2007), a été employé, pour la première fois dans la presse française, en 1989, puis régulièrement en 1991 et les années qui suivent, au point de devenir aujourd'hui naturel.

Rappelons-le, pendant la période des années 1970, lorsque l'immigration n'était pas posée comme un problème, le travail social communautaire a eu le vent en poupe, notamment dans les services sociaux spécialisés qui s'adressaient aux populations étrangères. De nombreuses actions collectives se sont inspirées de ce modèle, mais au fil des années, cette approche a été peu à peu abandonnée en raison du terme *communautaire*, trop souvent assimilé à *communautarisme*. Il ne fait aucun doute que le terme embarrasse, parce qu'il bouscule les représentations liées à la conception du modèle français d'intégration, alors que beaucoup de travailleurs sociaux mènent actuellement des actions collectives avec des communautés ethniques, mais sans oser appeler les choses par leur nom : « Parler de travail social mené auprès de communautés s'identifiant en référence à une ethnie, une culture ou une religion, reste encore un sujet tabou » (Dhers & Sarrazin, 2007, pp. 31-32).

Au-delà du langage, l'élaboration de la communication est également liée à différents facteurs qui vont agir sur la formation et le développement des représentations sociales.

- *La dispersion des informations*

La dispersion des informations représente le phénomène par lequel les personnes se confrontent à une situation inégalitaire, quant à l'accès aux informations nécessaires pour appréhender correctement un objet donné. Tantôt inaccessibles pour certains groupes, tantôt très nombreuses, ces informations ne dessinent pas un ensemble homogène.

Pour Moscovici (1976), ce constat autorise la considération de ces informations comme étant à la fois « *insuffisantes et surabondantes* », ce qui crée un décalage qualifié de constitutif, dans le sens où certains domaines de l'information ne peuvent être explorés, pénalisant lourdement tout espoir de représentation objective. Cette situation inégalitaire s'instaure à partir de plusieurs facteurs, soit le manque de temps, conduisant le sujet à faire l'économie d'une réflexion rationnelle appuyée sur des données théoriques, soit les difficultés liées aux tentatives d'explication et de vulgarisation des théories scientifiques. De même, les barrières culturelles, éducatives, sociales engagent l'individu à opérer des choix face à un champ explicatif, ce qui contribue également à véhiculer une information inévitablement partielle et subjective

Enfin, les sciences humaines sont souvent la caution scientifique des pratiques des professionnels : agir à partir de paramètres authentifiés par le langage théorique. Or, dans le champ du travail social, les recherches ne font pas toujours l'objet d'une véritable diffusion dans les milieux professionnels, en raison notamment des divergences théoriques entre disciplines.

A ce sujet, dans son dernier ouvrage, Cohen-Emerique (2011, p. 359) cite l'exemple de deux courants de recherche, qui ne communiquent pas entre eux et vont jusqu'à s'ostraciser mutuellement. D'un côté, les tenants d'une origine uniquement sociale et économique aux difficultés des immigrés et, de l'autre, ceux qui attachent une importance majeure aux facteurs culturels ; ces deux courants contradictoires plongent alors les acteurs de terrain dans la plus grande confusion.

- *La focalisation des sujets*

A propos de la psychanalyse, Moscovici (1976) a mis en évidence la tendance des individus à considérer l'objet, en fonction de leur position sociale et des informations préalablement acquises.

Les représentations sociales sont dépendantes de la subjectivité du sujet, en lien avec son milieu d'appartenance, son histoire par rapport à l'objet, ses *a priori* à travers le regard positif ou négatif qu'il lui porte. Par exemple, certains travaux sur les représentations de la culture (Larrue, 1972, pp. 170-192) ont démontré que le partage d'une même condition sociale (par exemple la condition ouvrière), qui s'accompagne d'une relation au monde, de modèles de vie, de valeurs..., produit des effets sur la façon de concevoir la culture. En raison de la

solidarité et de l'intégration sociale, on observe fréquemment des phénomènes d'adhésion aux formes de pensée de la classe, du milieu d'appartenance.

- *La pression à l'inférence ou les contraintes de l'entourage*

Lorsque que le sujet est confronté à une majorité, Mannoni (2010, p. 104) observe qu'il exprime une nette tendance à adopter les représentations du grand groupe ; ses réponses sont orientées dans la perspective d'une pensée générale consensuelle, quelquefois au détriment d'une prise en compte de tous les éléments de la définition de l'objet. Cette priorité révèle les enjeux existant pour le sujet, inscrit dans un environnement social où il est nécessaire de prendre position, d'obtenir la reconnaissance et l'adhésion des autres. Ce processus se réalise au prix d'un décalage parfois douloureusement vécu par la personne, notamment à travers une tentative de limitation de sa singularité. C'est un peu comme si les représentations partagées par plusieurs individus apparaissaient comme plus fortes et plus convaincantes, que celles d'un individu unique, qui n'a pour appui que son propre jugement.

Autrement dit, au-delà du positionnement personnel, du degré de connaissances de l'individu, l'expression et les attitudes de chacun traduisent aussi les enjeux liés à son inscription et à son maintien dans le groupe. Nous nous attacherons à observer si cette pression à l'inférence est présente parmi notre population étudiée.

La communication médiatique

La communication médiatique revêt de plus en plus une importance primordiale dans la société actuelle. Les dimensions sur lesquelles interviennent les médias (presse, télévision, internet, réseaux sociaux, etc.) concernent notamment la construction des conduites : opinion, attitudes, stéréotypes.

Dans la seconde partie de son ouvrage, Moscovici étudie la manière dont différents organes de presse français ont traité la représentation sociale de la psychanalyse, à la fin des années cinquante. Selon les effets recherchés sur leur audience, chaque système de communication médiatique (diffusion, propagation, propagande) présente une spécificité, quant à la structure des messages. En proposant cette typologie, il considère que la *diffusion* produirait surtout des *opinions*, dont la formation implique « une réaction des individus à un objet qui est donné du dehors, achevé, indépendamment de l'acteur social, de son intention ou de ses biais » et « un lien direct avec le comportement » (Moscovici S. , 1976). Quant à la *propagation*, elle travaille au niveau des *attitudes*, définies « comme une organisation psychique ayant une

orientation négative ou positive par rapport à un objet, orientation qui se dévoile soit par un comportement global, soit par une série de réactions dont la signification est commune » (Moscovici S. , 1976). Par contre, la *propagande* est une forme de communication qui s'inscrit dans des rapports sociaux conflictuels. En réalité, l'enjeu de la propagande est l'opposition entre le vrai et le faux savoir, la transmission d'une vision antagoniste en opposant le vrai et le faux savoir, en transmettant une vision antagoniste.

Présentés avec rigidité, les stéréotypes sont méprisés et dénigrés, relevant de ce qu'on appelle généralement les idées reçues (Mannoni, 2010, p. 27), comme les préjugés, ils sont des facilitateurs de la communication par leur côté conventionnel et schématique : ils économisent un exposé long, discursif ou démonstratif.

- *La mise en acte de « l'imaginaire collectif » dans la communication médiatique*

De toutes les activités humaines, « la fabrication des faits est la plus intensément sociale (...) Le sort d'un énoncé est littéralement entre les mains d'une foule (...) chacun peut le laisser tomber, le contredire, le modifier » (Jodelet D. , 2003, p. 64). Selon Jodelet, il existe également des ressorts émotionnels à la fabrication des faits, notamment lorsque des facteurs extérieurs contribuent dans une large mesure à la modulation affective des représentations sociales de tel ou tel groupe. A l'évènement est ajoutée une dimension imaginaire/symbolique exerçant sur le public une action de type psychologique.

L'immigration fait l'objet d'un traitement politique et médiatique où, en permanence, elle est présentée comme une menace (Rea & Tripiet, 2008, p. 3). Si les valeurs républicaines ont toujours été un enjeu, on constate que depuis les années 1980, le discours sur les banlieues (presse et médias, internet, etc.) réactive les fantasmes et la peur, ce qui suscite des échanges qui donnent corps à des informations ou évènements fictifs et alimentent les préjugés et les stéréotypes. Présents dans le discours officiel, ils peuvent même servir dans des contextes idéologiques (stéréotypes des ennemis de la patrie, etc.). Face aux phénomènes de rumeurs qui surgissent souvent en milieu urbain à l'occasion de conflits intergroupes ou de crises (Morin, 1969), la communication sert alors de soupape pour libérer les sentiments de malaise et d'angoisse, suscités par des situations collectives anxiogènes ou mal tolérées. La mise en acte de l'imaginaire collectif dans la communication est aussi illustrée par le discours sur l'insécurité (Ackermann, Jeudy, & Dulong, 1983) ; les récits des victimes d'agression suivent à la lettre un même scénario repris collectivement, permettant ainsi de se situer dans une même catégorie victimisée.

Nous avons pu constater qu'en tant qu'ensemble de connaissances, enracinées, engendrées dans le social, les représentations sont étroitement liées aux pratiques sociales ; l'interaction entre ces deux pôles est mieux saisie sous l'angle théorique, si on se souvient que, parmi leurs quatre fonctions, les représentations produisent à la fois l'anticipation des actes et des conduites (de soi et des autres) et l'interprétation de la situation. Dartiguenave constate à ce sujet que dans le travail social, « toute évaluation est nécessairement orientée par la représentation sociale que l'on se fait du phénomène évalué, par la position que l'on occupe (...) par l'habilitation à juger que l'on se donne » (Dartiguenave & Garnier, 2008, p. 111). Cependant, l'auteur considère que si aucune évaluation n'échappe à la subjectivité des professionnels, cela ne signifie pas pour autant, que l'on ne puisse envisager son objectivation. Il s'impose d'introduire de la réflexivité, en interrogeant la façon dont les assistantes sociales sont amenées à identifier les réalités émergentes des conflits qu'elles sont amenées à traiter.

Rappelons que l'objectif de la recherche consiste à étudier le rôle des représentations des immigrés et de leurs conduites lors de la régulation de conflits familiaux par les professionnels ; il s'agit donc de repérer et d'analyser les facteurs et les logiques qui conduisent les travailleurs sociaux à agir de telle façon plutôt que de telle autre.

I – 3 REPRESENTATIONS et PRATIQUES PROFESSIONNELLES : plusieurs conceptions en débat

Jodelet et Moscovici constatent que, bien que théoriquement important, le domaine des pratiques reste largement sous-étudié dans les sciences sociales. Ils considèrent que les représentations sociales sont associées à des comportements atomisés, donnant sens à des actes indépendants, en négligeant le fait que les pratiques sont des systèmes d'action, socialement structurés et institués en relation avec des rôles (Jodelet & Moscovici, 1990, pp. 285-288).

Bien qu'il soit sous-étudié, ce domaine donne lieu à un débat et à des polémiques qui restent d'actualité et qui concernent la question des relations entre pratiques et représentations

sociales. Les premières déterminent-elles les secondes ou l'inverse ? Ou bien, les deux sont-elles indissociables et interdépendantes ? Dans son ouvrage *Pratiques sociales et représentations*, Abric présente les arguments revendiqués par certains, en faveur de l'une ou de l'autre de ces deux conceptions, puis il développe une troisième position, celle adoptée par le plus grand nombre, selon laquelle, représentations et pratiques s'engendrent mutuellement, en construisant un système interactif.

Cette interrogation étant au centre de notre recherche, nous allons étudier chacune de ces conceptions qui s'appuient sur des théories fondamentalement différentes.

I – 3. 1 Une première conception radicale : les pratiques déterminent les représentations

Jusqu'à une époque récente, la position de la sociologie marxiste, directement inspirée de la philosophie matérialiste, selon laquelle les idéologies sont déterminées par le mode de production d'une société, était souvent accompagnée d'une contestation de la psychologie sociale traditionnelle et, notamment, d'un rejet de la notion de représentation sociale. La conception d'un « *sujet actif* » est interprétée comme la conséquence d'un masquage idéologique, visant à occulter le rôle déterminant des rapports de production de la société. Toutefois, ce point de vue matérialiste ayant évolué et connu d'importantes variations, Abric choisit d'aborder plus longuement une autre approche, issue directement des travaux de psychologie sociale.

Défendue et illustrée par Beauvois et Joule, cette orientation, qui privilégie la base matérielle des représentations, trouve son origine dans un approfondissement de la théorie de la « *dissonance cognitive* »¹³. Issue des travaux de la psychologie sociale américaine, cette théorie réintroduit l'activité du sujet, comme composante essentielle de son rapport à la réalité, et souligne l'effort constant que développent les individus, pour mettre en concordance leurs attitudes ou leurs opinions avec leurs comportements. Dans leur ouvrage, les deux auteurs proposent une relecture et une radicalisation de cette théorie qui débouche sur une certaine conception de l'homme : « *l'homme soumis* », notion qui s'oppose à celle du « *sujet actif* », défini ainsi par la psychologie sociale. Pour les deux auteurs : L'homme n'est

¹³ - Cette théorie a été élaborée par Léon Festinger, élève de Kurt Lewin (1890-1947) auteur de la *théorie du champ* et pour lequel, les comportements individuels ne peuvent se concevoir en dehors du contexte social ; notre environnement physique et social constitue un champ de forces.

libre et responsable que pour mieux rationaliser des conduites de soumission qui échappent à sa liberté et à sa responsabilité. Ce sont les circonstances en tant que telles qui vont décider de la liberté et de la responsabilité de l'acteur social (Beauvois & Joule, 1981).

En d'autres termes, les représentations des individus sont déterminées par leurs conduites qui ne résultent pas de leurs représentations, ni même de leur système de valeurs, mais plutôt de l'environnement social et du cadre institutionnel, notamment du contexte de pouvoir qui leur impose des conduites. Face à cette conception, Abric ne conteste pas le rôle essentiel des conditions matérielles dans l'élaboration des représentations sociales, ni l'effet des pratiques sur leur évolution ; cependant, il procède à leur *analyse critique*.

- *L'analyse critique de cette conception radicale* aborde certains facteurs déterminants qui ne sont pas pris en compte par cette théorie. Parmi ces facteurs, Abric en identifie trois qui lui paraissent essentiels.

D'une part, les *facteurs culturels*, liés à l'histoire du groupe et à sa mémoire collective, ne peuvent être occultés. En effet, on ne peut nier le fait que les représentations sociales s'inscrivent dans un contexte culturel et historique profondément ancré ; leur contenu social résulte notamment de « matrices culturelles d'interprétation » qui mettent en œuvre un cadre culturel de connaissances et de comportements. « Ancrées dans une mémoire collective transmise par tout un ensemble d'appareils (école, famille, église, mouvement associatif, etc.) visant à la recomposition sociale, (...) ces matrices deviennent pour un groupe social donné, un mode d'interprétation de sa pratique » (Grize, Vergès, & Silem, 1987, p. 29). Autrement dit, l'effet d'une pratique ne peut se comprendre que par rapport à cette dimension socioculturelle.

D'autre part, les *facteurs liés au système de normes et de valeurs* doivent être pris en compte, car ils représentent l'un des principaux constituants des représentations sociales. Si la théorie de Beauvois et Joule considère que l'action dépend des conditions matérielles et sociales, notamment des relations de pouvoir, elle résulte également « des systèmes de valeurs qui lui assignent une signification et un but, donc des représentations sociales » (Abric, 2003, p. 221). Comme le souligne Moscovici, ces dernières « tendent en dernière instance à une autorité » (1989), définissant ainsi ce qui est considéré comme admissible, au niveau des prises de position et de l'engagement dans certaines pratiques. Rappelons-le, pour que l'individu

s'engage dans une pratique et se l'approprie, elle doit lui apparaître comme acceptable, par rapport aux valeurs qui sont les siennes.

Enfin, en troisième lieu, interviennent les *facteurs liés à l'activité du sujet*. Si le sujet « soumis » de Beauvois et Joule rationalise ses pratiques dans des représentations, s'il réagit à la situation, dans le même temps, il la subit. Or, cette conception ne prend pas en compte les mécanismes qui permettent à l'individu d'organiser ses expériences subjectives qui structurent son action : le pré-décodage de la situation, le sens attribué, le système de catégorisation qui lui est associé, etc. , tous ces processus qui font que la représentation est une action sur la réalité. Autrement dit, en prenant conscience des contraintes qui pèsent sur lui et celles qui pèsent sur les conflits familiaux vécus par les migrants, le travailleur social peut se réserver la possibilité « d'élaborer des stratégies d'intervention qui n'obéissent pas toujours strictement aux injonctions de l'institution, là où celle-ci lui laisse le loisir de les interpréter » (Guélamine, 2006, p. 294).

I – 3. 2 Une seconde théorie : les représentations orientent et guident les pratiques

A la suite de la publication de l'ouvrage de Moscovici, une série de recherches expérimentales réalisées en utilisant les représentations comme variable indépendante, ont étudié comment cette variable détermine des comportements spécifiques. Ces recherches ont été réalisées dans des domaines différents, notamment les relations entre groupes et le travail en groupe.

En premier lieu, dans les relations intergroupes, les analyses les plus probantes ont été menées par Doise (1976) qui montre comment la détermination des comportements intergroupes par les représentations sociales est de même nature que ceux qui résultent des processus de catégorisation sociale. Comme nous l'avons déjà évoqué, avant même l'interaction, chaque groupe attribue à l'autre des représentations qui permettent d'adopter un comportement justifié par la représentation elle-même, et cela, indépendamment du comportement réel de l'autre groupe. En deuxième lieu, les travaux d'Abric (2003) ont démontré comment dans la résolution d'un problème, le comportement d'un groupe n'est pas déterminé par le type de tâche qu'il effectue, mais par la représentation qu'il se fait de cette tâche. Autrement dit, un même groupe utilisant deux représentations différentes d'une même tâche, adopte des comportements différents, donc indépendants de la réalité objective. Enfin, comme l'a

observé Moscovici¹⁴, les représentations du partenaire déterminent la quête d'informations et la nature du questionnement. En relatant une série d'expériences, il montre comment la recherche d'informations, visant une meilleure connaissance d'un autre sujet, est prédéterminée et induite par la représentation déjà existante ; à travers toutes les questions posées, le sujet cherche à obtenir des informations qui confirment la représentation initiale.

Cet impact des représentations sur la pratique fait émerger un processus important, qui souligne la part importante que peut prendre le travailleur social dans la connaissance ou la méconnaissance des sujets qu'il est censé accompagner. Ainsi, nous serons attentifs à la façon dont le travailleur social interroge la famille, lors de l'évaluation de la situation de conflit, et comment elle conduit ce dernier à privilégier tel ou tel type d'action.

I – 3. 3 Une troisième voie : l'interaction représentations/pratiques

Nous avons pu constater comment le système de représentation détermine les comportements et permet d'expliquer les choix effectués par les individus dans leurs pratiques quotidiennes. Cependant, ce constat ne peut déboucher sur une exclusion du rôle des pratiques dans les représentations. En effet, cette représentation qui, pour chaque individu, définit la vision de la situation à un moment donné, « s'enracine dans un passé collectif, où des pratiques anciennes ont leur place, où l'expérience collective ou individuelle des rapports sociaux (...) joue un rôle essentiel » (Abric, 2003, p. 230). Autrement dit, selon Abric, les conditions de production de ces représentations sont probablement largement tributaires des pratiques sociales que le groupe a développées ou auxquelles il a été confronté. La relation dialectique entre représentations et pratiques est reconnue par la quasi-totalité des chercheurs qui considèrent qu'elles s'engendrent mutuellement comme l'indique Autès (1985, pp. 219-232) : « On ne peut pas dissocier la représentation, le discours et la pratique. Ils forment un tout (...) C'est un système. La représentation accompagne la stratégie, tantôt elle la précède et elle l'informe, elle la met en forme ; tantôt elle la justifie et la rationalise : elle la rend légitime ».

Toutefois, le fait de souligner cette relation dialectique, ne permet guère d'avancer dans la connaissance des processus et des conditions de mise en œuvre de cette relation représentations/pratiques. De nombreux travaux réalisés dans ce domaine permettent à Abric

¹⁴ - Ces expériences réalisées par Snyder et Swann en 1978 sont citées par Moscovici, S.. (Doise & Palmonari, 1986).

(2003, pp. 230-231) d'énoncer quelques hypothèses sur la nature des liens entre représentations et pratiques qui, selon lui, est déterminée par deux de ses caractéristiques.

La première concerne « *la part d'autonomie de l'acteur dans la situation, c'est-à-dire sa place et les relations qu'il entretient dans le système de pouvoir ou de contraintes auquel il est confronté* ». Quant à la seconde, elle est liée à « *la présence dans la situation d'éléments fortement reliés à des affects ou à la mémoire collective* ».

Abric a pu vérifier ces hypothèses au travers d'exemples concernant trois types de pratiques :

- les premières sont des *pratiques significantes* : parmi les caractéristiques dans lesquelles émergent les représentations, deux points sont déterminants, avec, d'une part, la présence d'une forte charge affective et, d'autre part, lorsque le fonds de croyances archaïques, fortement enracinées dans la mémoire collective, imprègne la représentation. Dans cette situation, ce sont bien les représentations sociales qui vont déterminer les pratiques sociales.

- les secondes pratiques sont dites *non contraignantes*, lorsque « l'acteur est confronté à un ensemble de choix possibles, sans que certains de ces choix apparaissent comme incontournables » (Abric, 2003, p. 232). Dans ce cas, ni le pouvoir d'une autorité ou d'une institution, ni une norme sociale ne rendent obligatoire une conduite ; ou plutôt, ces différentes contraintes admettent des choix ou des pratiques différenciées. Les conduites adoptées par les acteurs sociaux seront largement déterminées par leur propre système d'appréhension de la situation et non pas par ses caractéristiques objectives. Lorsque les contraintes sont faibles, alors les représentations jouent à fond leur rôle d'incitation, « les représentations jouent un rôle d'autant plus important que les acteurs sont confrontés à des situations complexes ou ambiguës » (Abric, 2003, p. 233).

- en revanche, dans le troisième exemple abordé par Abric, les pratiques déterminent les représentations. Elles concernent des situations où les acteurs sont engagés dans des attitudes professionnelles qui vont à l'encontre de leur système de valeurs, ou bien rentrent en contradiction avec leurs pratiques antérieures. Les contraintes de la situation résultent de leur dépendance à un certain type de pouvoir social et, lorsqu'elles sont fortes (en particulier dans le cas de résolution de problème), les représentations de la situation ne jouent plus leur rôle déterminant.

Face à un tel dilemme, Flament (2003, pp. 37-58) distingue deux types de situations. La première est *réversible*, c'est-à-dire, la situation actuelle n'étant que temporaire et exceptionnelle, un retour aux pratiques anciennes est perçu comme possible, contrairement au second cas, qualifié d'*irréversible*. En effet, en *situation réversible*, bien qu'il y ait interaction représentation-pratiques, les conduites n'auront pas d'effets profonds sur la transformation de la représentation ; seuls les éléments périphériques sont modifiés et le noyau central reste stable. Il en est tout autrement dans les situations perçues comme définitives. A l'inverse de la précédente, la *situation irréversible* réduit considérablement l'autonomie de l'acteur et génère une transformation de la représentation, qui s'effectue de manière différente selon la nature des nouvelles pratiques.

Dans ce processus, Flament distingue trois catégories : d'abord la *transformation progressive* qui s'effectue sans rupture, sans éclatement du noyau central. Quant à la seconde, qualifiée de *transformation résistante*, elle intervient lorsque les différents processus de défense de la représentation (justification des nouvelles contraintes, rationalisations, etc.) ne peuvent résister à la permanence de ces conduites contradictoires. A terme, il y a transformation du noyau central, donc de la représentation dans son ensemble. Enfin, il y a *transformation brutale* lorsque, sans recours possible aux mécanismes de défense que nous venons de citer, les nouvelles pratiques entraînent une transformation directe et complète du noyau central, donc de toute la représentation. Toutefois, en analysant un exemple de ce type de transformation, Flament indique que les éléments de l'ancien noyau central peuvent jouer un rôle non négligeable dans la formation de la nouvelle représentation (Abric, 2003, p. 236).

En d'autres termes, toute contradiction entre les représentations sociales et des pratiques, amène nécessairement la transformation de l'une ou de l'autre et, quelles que soient les situations envisagées, l'existence d'une relation entre pratiques et représentations sociales ne peut être contestée. Pour qu'une pratique sociale, même imposée se maintienne, elle doit être intégrée dans le système de croyances, de valeurs et de normes, soit en s'y adaptant, soit en s'y transformant.

L'approche du cadre théorique des représentations sociales, leur insertion dans la société et les effets de la communication sur leur formation, nous permet d'aborder une analyse essentielle pour notre recherche : celle de leur interaction avec les pratiques professionnelles.

Selon Abric, l'étude de cette interaction suppose un double travail d'analyse de chacun des deux termes en présence. Tout d'abord, la connaissance des représentations sociales, nécessite de connaître « *l'espace d'application de l'activité représentative pour en spécifier la nature (cognitive, idéologique, symbolique, prescriptive, etc.)* » (Abric, 2003, p. 237). Elle repose donc obligatoirement sur la prise en compte des pratiques sociales. Menée en parallèle, l'analyse des pratiques doit s'effectuer en considérant, d'une part, les conditions sociales, historiques et matérielles, dans lesquelles elles se produisent, notamment le type d'engagement et de contraintes imposées ou non à l'acteur social. D'autre part, l'analyse doit prendre en compte leur intégration ou leur adéquation dans le système de valeurs, de croyances et de normes.

La question centrale étant de comprendre de quelle manière les acteurs se définissent les uns les autres, les différentes conceptions de l'identité en sociologie vont être abordées dans le prochain chapitre.

II - LE CONCEPT D'IDENTITE : la dialectique du même et de l'autre

« Identifier une personne, c'est la reconnaître comme un être unique, un être autonome avec lequel il est possible d'entrer en relation ».

Gérard Noiriel (2007, p. 4)

Comme dans le langage courant, le terme identité refait surface dans les sciences sociales ; cette poussée des identités s'opère sur fond de crise économique, de chômage, de renforcement des inégalités et, surtout, elle se déploie d'autant plus que s'accroissent les phénomènes d'exclusion. L'immigration étant devenue un enjeu électoral, le thème de la différence et le danger de la ghettoïsation ou d'exclusion suscitent de nombreux débats dans la société française ; l'affirmation des différences s'est progressivement imposée dans l'espace public, avec notamment l'émergence d'organisations collectives porteuses de revendications de reconnaissance d'identités particularistes¹⁵. Une telle mutation modifie aussi en profondeur le fonctionnement des institutions, c'est ainsi qu'elle affecte le travail social, manifestement déstabilisé par la conjonction de problèmes sociaux et de demandes nouvelles liées à la poussée récente d'identités, qualifiées tantôt de culturelles, tantôt d'ethniques.

La question de l'identité renvoie fréquemment à la question de culture, ces deux concepts font l'objet de fréquentes confusions théoriques dans le champ du travail social. Or, s'ils ont en grande partie un destin lié, ils ne peuvent être confondus : « La culture relève en grande partie de processus inconscients. L'identité, elle, renvoie à une norme d'appartenance, nécessairement consciente car fondée sur des oppositions symboliques (Cuhe, 2010, p. 97) ».

¹⁵ - Parmi ces organisations :

- *Indigènes de la République* - Reconnaissance du préjudice que le passé colonial continue d'exercer sur une partie des citoyens français.

- *Conseil représentatif des associations noires* (CRAN) - Reconnaissance de la discrimination subie sur la base du phénotype

- *Manifestations en faveur du port du voile* - Reconnaissance de la place légitime de l'islam dans la société française.

La question centrale étant de comprendre de quelle manière les acteurs se définissent les uns les autres, nous verrons d'abord quelles sont les différentes conceptions de l'identité en sociologie. Puis, la distinction entre les types d'identification (actes d'attribution/actes d'appartenance), nous permettra d'accéder, à la fois, à la signification des stratégies adoptées par les migrants pour préserver leur intégrité personnelle, ainsi qu'au sens profond des crises identitaires liées à la migration.

II - 1 - L'IDENTITE EN SOCIOLOGIE

Relativement étranger au vocabulaire des sociologues, le concept d'identité entre brutalement dans le débat théorique depuis quelques décennies ; dans la sociologie française, son irruption massive est repérée au tournant des années 1970 et 1980, au moment même où le paradigme de classe commence à décliner (Dubar, 2010). La notion se rapporte à des domaines différents, dans des acceptions diverses, qui peuvent néanmoins être réparties en deux grands ensembles depuis les origines de la pensée philosophique de la Grèce antique. Au Vème siècle av. J-C, Parménide¹⁶ écrit « Le devenir est exclu de l'Être », alors qu'un siècle auparavant, dès l'origine de la philosophie, une conception opposée était exprimée par un autre philosophe Héraclite¹⁷ qui déclarait : « On ne peut se baigner deux fois dans le même fleuve ». Appliquées aux êtres humains, ces deux positions philosophiques permettent de mieux comprendre ce qui est en question dans la distinction entre deux conceptions, qui sont à l'origine du *paradoxe* de l'identité : l'essentialisme et le relativisme.

La conception *essentialiste* définit l'identité comme une structure stable, enracinée dans la personnalité de l'individu, et repose sur la croyance en des essences, des substances à la fois immuables et originelles. Elle postule une singularité "essentielle" de chaque être humain et une appartenance également "essentielle" héritée à la naissance ». Quant à la conception relativiste, elle refuse de considérer qu'il existe des appartenances "essentielles", éternelles, tout est soumis au changement

¹⁶ - Parménide (Philosophe de la Grèce antique : Vème siècle av. J-C). Ses thèses défendant l'unité de *ce qui est*, influenceront toute la philosophie occidentale, de Platon à Descartes. (Dubar, 2010, p. 2).

¹⁷ - Héraclite (Philosophe de la Grèce antique : seconde partie du VIème siècle av. JC). Père du pluralisme philosophique privilégiant *l'universelle mobilité de toutes choses*. (Dubar, 2010, p. 2).

En France, où « la "sociologie classique" s'est constituée contre la psychologie et sa focalisation sur l'individu » (Dubar, 2010) comment la notion d'identité peut-elle s'inscrire dans une telle discipline, alors que l'individu ne devient pas facilement un objet sociologique ? Aujourd'hui, dans la continuité de Durkheim, un grand nombre de chercheurs en sociologie, considèrent l'identité sociale comme étant avant tout synonyme de catégorie d'appartenance, catégorie qui oriente et guide les conduites des individus sans qu'ils en aient conscience. Le « Soi »¹⁸ est donc réduit à une illusion masquant la pluralité des rôles sociaux et leur dépendance à l'égard de la position occupée dans chaque champ social, dans le système de classes sociales. Autrement dit, la personne n'étant pas réellement existante en dehors de ses cadres sociaux, la notion « d'identité pour soi » n'appartient pas au vocabulaire de la « sociologie classique¹⁹ » et alors, *l'identité sociale* devient synonyme « d'identité pour autrui ».

Pour d'autres, la notion est plus ambiguë, en raison des appartenances multiples des individus (origine culturelle, croyances religieuses, lieu d'habitation, etc.) qui pèsent aussi sur les comportements, les opinions et qu'aucune d'entre elles ne peut s'imposer comme principale.

Enfin, depuis une période récente, la question de l'identité est devenue beaucoup plus centrale pour d'autres sociologues, qui ont constaté une diversité de discours et de pratiques de la part de salariés, pourtant classés dans la même catégorie socio - professionnelle. Ces chercheurs ont alors construit une théorie, une approche "compréhensive", qui privilégie d'autres matériaux que les statistiques et d'autres démarches interprétatives faisant place à la subjectivité notamment ; il s'agit de la position « *nominaliste* » adoptée par Dubar (2000). En rejoignant la théorie d'Erikson sur la crise de l'adolescence, Dubar refuse de séparer l'identité individuelle de l'identité collective, pour faire de *l'identité sociale* une articulation entre deux transactions : l'une, *interne à l'individu* et l'autre, *externe entre l'individu et les institutions*, avec lesquelles il entre en interaction. C'est à l'articulation de ces deux axes que se jouent les manières dont chacun se définit, à travers toutes les combinaisons possibles, dans un contexte donné.

¹⁸ - Ce sont les catégories sociales intériorisées tout au long de la vie qui constituent les matériaux à partir desquels les individus s'inventent des identités singulières. Mais c'est la trajectoire sociale catégorisée par les institutions qui détermine les Identifications subjectives. (Dubar, 1998, pp. 73-85)

¹⁹ - Par sociologie classique Dubar désigne l'ancrage durkheimien de la sociologie française qui, selon lui, paraît être une cause majeure de la domination du paradigme déterministe (probabiliste) qui repose souvent sur une assimilation du social à sa forme communautaire.

II – 1. 1 L'identité personnelle est-elle socialement définissable ?

Dans un premier temps, Dubar répond : « Surtout pas, si l'on en reste à une approche phénoménologique de la relation interindividuelle Moi-Autruï ou à une approche psychanalytique réductrice (...) rejetant dans l'environnement l'ensemble des institutions et des rapports sociaux » (Dubar, 2000, p. 108). En revanche, il considère que l'identité personnelle peut s'inclure dans une approche sociologique, si l'on restitue cette relation identité pour soi/identité pour autrui à l'intérieur des processus de socialisation, qui construisent les individus et les institutions. De ce point de vue, l'identité est le résultat « à la fois stable et provisoire, individuel et collectif, subjectif et objectif (...) des divers processus de socialisation qui, conjointement construisent les individus et les institutions » (Dubar, 2000, p. 109). De plus en plus complexes, les identités personnelles ont constamment besoin d'être interprétées ; comme Freud l'avait découvert : « Le Je n'est pas un », il est plutôt « un conglomérat de fragments en relations incertaines » (Dubar, 2000, p. 211) dont il n'est pas facile de percevoir ni l'unité, ni la continuité.

En répondant positivement à la question clé de l'identité personnelle, Dubar en souligne néanmoins les conditions, car il considère que, depuis sa naissance, la sociologie, particulièrement en France, reste ancrée dans un paradigme « déterministe » de l'identité sociale, considérée comme des équivalents des catégories officielles. Si cette conception peut rendre compte des relations inégalitaires sur le plan économique et social, en revanche, elle sous-estime l'importance des questions identitaires, à la fois symboliques et psychiques qui touchent au changement de modèle culturel.

Par ailleurs, une des difficultés à « comprendre sociologiquement l'émergence de l'identité personnelle, comme "valeur sociale" éminente, réside dans la confusion issue largement de Durkheim, entre le collectif en général (Nous) et le communautaire en particulier » (Dubar, 2010, p. 195). Selon Dubar, il existe de plus en plus des « Nous sociétaires » qui ne sont pas des communautés, ce sont des associations volontaires de personnes qui ont choisi, pour un temps, de s'y affilier ou de les créer, en coopération avec d'autres. Dans la mesure où ils

impliquent la défense d'intérêts communs et/ou le partage de valeurs communes²⁰, ces collectifs possèdent une signification subjective²¹.

II - 2 L'IDENTITE SOCIALE : UNE DOUBLE TRANSACTION

La première est une transition *biographique* qui s'enracine dans les diverses phases de la trajectoire personnelle et sociale. Cette transaction concerne « l'identité pour soi » et se construit dans la dialectique entre l'identité héritée (de sa famille d'origine) et l'identité visée, en continuité ou en rupture avec elle.

Quant à la seconde, qualifiée de transition *relationnelle*, elle concerne les interactions du système au sein duquel se trouve l'individu et d'abord des logiques de reconnaissance entre la personne et ceux qui lui confèrent sa légitimité identitaire. Cette transaction est constitutive de « l'identité pour autrui » et se réalise dans la dialectique entre l'identité revendiquée et l'identité reconnue.

Qu'apporte de plus cette approche, par rapport à celles de groupe, classe ou catégorie ? Pour Dubar, la réponse paraît claire : « Elle tente d'introduire la dimension subjective, vécue, psychique, au cœur même de l'analyse sociologique [...] Elle se justifie par la tentative de comprendre les identités et leurs éventuelles déchirures comme des produits d'une tension interne au monde social et non d'abord comme des résultats du fonctionnement psychique (Dubar, 2000) ». Cette position s'inscrit dans la lignée de traditions interactionnistes critiques²² et de traditions compréhensives où, selon Weber, l'identité est conçue comme un processus qui se réalise dans la multiplicité des interactions particulières, au cours de l'histoire collective et de la vie personnelle. L'importance accordée à l'interaction dans la

²⁰ - Définition donnée par Weber de la socialisation sociétaire comme association volontaire régie par la rationalité économique ou axiologique (ensemble des valeurs).

²¹ - Contrairement au lien communautaire, le lien sociétaire n'implique pas le partage de croyances collectives, ni de racines communes (liens de sang, de sol ou de culture) mais la participation à des actions avec d'autres qui sont des partenaires, chacun d'eux étant reconnu comme acteur personnel autant que social.

²² - Goffman, Erving (1922-1982). Dans ses travaux sur les interactions de face-à-face de la vie quotidienne, Goffman a cherché à comprendre la structure de l'expérience individuelle de la vie sociale. Il est le premier sociologue à montrer comment l'identité d'un individu peut être construite selon des identités attribuées qu'il appelle identités virtuelles sur la base de signes extérieurs qui prennent les formes de stigmates. (Goffman, 1975).

définition du social et le refus de considérer la société comme une totalité unifiée caractérisent toute une tradition sociologique, dont Weber représente le théoricien auquel de nombreux sociologues se réfèrent aujourd'hui. Pour lui, l'objet de la sociologie est de resituer le « sens visé » par les acteurs : « les facteurs extérieurs qui s'imposent à l'action des hommes laissent toujours place à des marges qui offrent à la décision individuelle la possibilité d'infléchir le cours des événements » (Dubéchet, 2005, p. 103). L'identité inclut une manière de se définir soi-même et de définir les autres (Dubar, 2000). L'approche « nominaliste » distingue deux types d'identification :

- *l'assignation identitaire* par des actes d'attribution (identité pour autrui)

- *l'affirmation identitaire* à travers des actes d'appartenance (identité pour soi)

II – 2. 1 L'Identité pour soi : un acte d'appartenance

La revendication de l'identité individuelle, comme modalité d'identification, ne peut s'analyser en dehors des trajectoires sociales, par et dans lesquelles les individus se construisent des « identités pour soi », qui ne sont rien d'autre « que l'histoire qu'ils se racontent sur eux-mêmes » (Dubar, 2000, p. 111) et que Goffman appelle les identités sociales « réelles » construites pendant la socialisation.

D'un usage relativement récent, la notion de « socialisation » renvoie à la question fondamentale du « processus d'identification » de l'individu à une société donnée, par l'intériorisation des modes de penser, de sentir et d'agir. Elle est définie comme « un processus de construction, déconstruction et reconstruction d'identités liées aux diverses sphères d'activité (notamment professionnelle) que chacun rencontre au cours de sa vie et dont il doit apprendre à devenir acteur » (Dubar, 2000, p. 10). Berger et Luckman (1996) introduisent une distinction intéressante entre la "socialisation primaire", acquise au cours de l'enfance, et la "socialisation secondaire", celle à laquelle l'individu est exposé pendant sa vie adulte. Si, dans certains cas, la socialisation secondaire peut être le prolongement de la première socialisation, à l'inverse, peuvent surgir des phases de « désocialisation », en rupture avec la socialisation primaire. En n'étant pas déterminée une fois pour toutes par le modèle intériorisé pendant l'enfance, l'identité personnelle apparaît comme un processus sans fin dans la vie d'un individu.

Dubar distingue plusieurs types d'identité personnelle, plusieurs manières de construire des identifications de soi-même et des autres. Soit, une personne, au terme de sa socialisation primaire, se définit (ou est définie) d'abord par son groupe culturel, sa communauté d'origine : elle est, alors, identifiée par des traits physiques ou linguistiques, des marques identitaires culturelles (stigmatisées ou stigmatisables). Soit, elle se définit (est définie) d'abord par son rôle professionnel, son statut social : dans ce cas, elle est identifiée par le type d'activité qu'elle remplit. Comme l'écrit Goffman l'identité personnelle n'est qu'un porte-identité sociale (Goffman, 1975), organisé à partir d'une identification principale. Ainsi conçue, elle n'est pas uniquement « déterminée » par ses conditions sociales, mais elle s'ébauche à partir des ressources de la trajectoire sociale, qui est aussi une histoire subjective. En se construisant durant toute la vie, elle ne se réduit pas à une intériorisation passive de rôles statutaires prédéfinis ou des identités héritées à la naissance, mais, au contraire, elle se conquiert souvent contre celles-ci, n'excluant ni les continuités, ni les héritages. Nier l'individualité revient à nier un des fondements éthiques du travail social, fondement qui reconnaît le droit pour chacun d'être considéré comme une personne pourvue de sa propre singularité²³.

Comprendre quels sont les repères et les références symboliques (religieuses, politiques, éthiques, etc.) d'un individu doté d'une identité personnelle, c'est pouvoir recueillir des paroles sur ce qui justifie des « pratiques » (ou des refus de pratiques) et des « positions » inséparables d'engagements, décidées par soi-même²⁴

II – 2. 2 L'identité pour autrui : une identité attribuée

L'attribution de l'identité par les institutions et leurs agents, ne peut s'analyser en dehors du contexte dans lequel l'individu est impliqué, et résulte, d'une part, des "rapports de force" entre les acteurs concernés et, d'autre part, de la légitimité des catégories utilisées. Comme l'explique Bourdieu (1980, pp. 63-72) : « seuls ceux qui disposent de l'autorité légitime, c'est-à-dire de l'autorité que confère le pouvoir, peuvent imposer leurs propres définitions d'eux-mêmes et des autres ». En ayant derrière eux la légitimité de l'Etat et de la Loi, les praticiens ont le pouvoir de classer et de désigner, cela revient à accepter que pouvoir et domination structurent le rapport social dans lequel ils sont impliqués, donc que leur position n'est pas neutre. Qu'elles soient d'origine étrangère ou française, les familles et les

²³ - *Privilégier la dimension du sujet en résistant aux logiques de maîtrise de la vie de l'autre* - Préconisation éthique et déontologique du Conseil supérieur de travail social (CSTS)

²⁴ - Dubar appelle *identités symboliques* les diverses formes identitaires dans le champ des croyances politico-religieuses. (Dubar, 2010, p. 152)

institutions ne sont pas à égalité. Par le pouvoir lié à leur statut institutionnel, les travailleurs sociaux sont amenés à influencer les décisions concernant le cours de la vie des usagers, notamment par leurs différents écrits lors des signalements au Juge des enfants, des placements des enfants et des adolescents dans les institutions, etc. Comme l'indique Riffault (2013, p. 49) cette « écriture sur autrui » dans lequel il s'agit, sous couvert d'objectivité, de réduire les personnes à des objets d'observation, de diagnostic, etc. va servir de support à une prise de décision majeure concernant une personne ou une famille.

Bien que le travail social se soit dégagé des pensées structuralistes, signifiant qu'il n'était en définitive que l'expression du pouvoir contre lequel il entendait lutter, Wieviorka (1997, pp. 37-46) constate qu'il n'en est pas moins confronté à de graves difficultés; les professionnels opèrent dans un champ marqué par un *paradoxe* (Autès, 2004) qui donne lieu à des contradictions permanentes. D'un côté, dans une logique émancipatrice, ils sont amenés à faire reconnaître et valoir la parole des usagers, leurs demandes auprès des institutions. D'un autre côté, la légitimité du travail social dépend étroitement du mandat que la société donne à la "main gauche" de l'Etat (Bourdieu, 1998), mandat qui présente des traits communs avec un travail de « contrôle social ». Malgré l'évolution de ses modes d'intervention, le travail social assure toujours une fonction de contrôle et de régulation sociale dans notre société, thèses qui se sont imposées en France dans les années soixante-dix et encore très prégnantes dans la façon d'appréhender ce champ (Eberhard & Guélamine, 2011, pp. 56-65).

Cependant, si les thèses du « contrôle social » ont eu le mérite de démontrer en quoi le travail social contribue à la reproduction des rapports sociaux, dans le même temps, elles ont fait l'objet de critiques significatives. Selon les deux auteures, ces thèses tendent notamment à nier le caractère non homogène du travail social, de même que les marges de manœuvre des usagers, tout en occultant les formes de résistance aux modes de traitement imposés par les institutions. Autrement dit, le mandat donné au travailleur social, ou la mission de service public qui lui est déléguée, fait de lui un des rouages et des acteurs d'une situation qu'il n'est pas le seul à produire.

Les assignations identitaires venues de la société dominante ont un pouvoir considérable : par exemple, dans le discours public, l'apparition d'une catégorie nouvelle, celle des « jeunes issus de l'immigration » témoigne d'une évolution majeure des représentations. Alors qu'ils ont grandi en France, les inégalités de traitement et leurs conditions de vie, les assimilent plus aux jeunes étrangers nés hors de France qu'à la moyenne de jeunes Français. « Perçue comme

une « génération sacrifiée, sans racine » dans les années quatre-vingt, repliée sur les banlieues, cette catégorie est transformée en classe dangereuse un peu plus tard, aujourd'hui, elle est parfois représentée par la figure emblématique de « l'islamiste » (Guélamine, 2008, p. 175). Une fois la catégorisation établie, elle est ensuite utilisée pour expliquer leurs comportements, leurs échecs, leurs violences. Face à ces assignations, la personne immigrée peut se replier sur son « héritage » et son « milieu » pour le transformer en identité de rupture. Ce repli qui est compréhensif peut faire sombrer dans la nostalgie communautaire ou prendre la forme d'un effondrement psychique suivi de régressions. Timera observe à ce sujet comment les mutations profondes vécues par les familles, les mécanismes de ségrégation et de discrimination, fragilisent profondément certains migrants qui ne parviennent pas à faire face à cette désorganisation sociale. « Dans un tel contexte de dérouté sociale, ils ne peuvent s'appuyer sur leurs références culturelles pour construire du nouveau et produire une acculturation comme réponse à la situation minoritaire migratoire de déracinement et de domination » (Timera & Blanchard, 2003, p. 12).

Il y a un rapport étroit entre la conception que l'on se fait de la culture et de l'identité culturelle. Dans le champ des sciences sociales, le concept d'identité culturelle se caractérise par sa polysémie et sa fluidité. Selon Cuhe (2010), la question renvoie à la question plus large de l'identité sociale dont elle est une des composantes ; elle permet à l'individu de se repérer dans le système social et d'être lui-même repéré socialement.

II – 2. 3 Les identités sociales virtuelles

Comme pour les « identités revendiquées », les « identités attribuées » utilisent des catégories (groupes de référence) qui doivent être légitimes pour l'individu et pour le groupe auquel il se réfère.

La construction de ces catégories s'impose, pour un temps au moins, aux acteurs impliqués, notamment aux populations issues de l'immigration, assignées à une forme variable « d'étiquetage », produisant ce que Goffman appelle les identités sociales virtuelles, définies et attribuées par les autres, toujours susceptibles de constituer un « stigmaté » (Goffman, 1975).

Les travaux sur l'immigration sont traversés par des débats sur les catégories utilisées. Le terme « migrant » est très utilisé aux Etats-Unis, tandis qu'en Europe, le mot « immigré » est plus fréquent. Quant à l'usage de la notion de « minorité ethnique » qui fait débat, elle désigne

« un groupe de personnes discriminées dans l'accès à certaines ressources en raison de leur origine » (Rea & Tripiet, 2008, p. 6). Les modalités d'entrée des migrants dans la société française déterminent leur définition en tant que groupe, dans un statut d'immigré ou d'étranger ; Noiriel comme Sayad rappellent à quel point, pour l'immigré, l'identité est d'abord une question de papiers²⁵. Cette définition fait appel à des catégories d'origines diverses et prend également la forme d'arguments qui impliquent des valeurs, des positions, etc. Elles varient selon les périodes pendant lesquelles elles s'exercent, comme le montre l'exemple des Portugais, des Espagnols, des Italiens qui, dans les années 1960 étaient catégorisés différemment. De la même manière, on ne peut affirmer que les catégories servant à s'identifier soi-même pendant toute la vie, sont les mêmes.

Qu'il s'agisse des identités numériques (état-civil, codes d'identification, etc.) ou des identités génériques classant dans un groupe, une classe sociale, une profession, un groupe ethnique, etc. , les catégorisations servent à donner des repères stables et de la cohérence au monde complexe qui nous entoure. Les institutions et les groupes classent le sujet dans des catégories socialement disponibles (désignations professionnelles, ethniques, régionales.) qui ont à la fois une valeur cognitive et évaluatrice. Bien que la catégorisation représente une constante dans la vie sociale, dans le champ des pratiques professionnelles, la vigilance s'impose car de graves dérives sont possibles. C'est le cas, par exemple, lorsque l'on considère les migrants « comme les membres d'une catégorie définie par une origine et une culture différente (de soi) et inférieure (l'ethnicisation implique toujours un jugement dévalorisant). Elle se manifeste en préjugés à l'encontre d'autrui à raison de sa culture supposée différente, et généralement en discriminations (Lorcerie, 2007, p. 51) ». L'appartenance ethnique constitue un élément retenu dans les pratiques des travailleurs sociaux, notamment par la production de « grilles d'interprétation » où les catégories établies (femmes turques, pères africains, mineurs isolés, jeunes majeurs, etc.) servent de support à la définition de problématiques spécifiques à ces populations, en les dotant parfois d'un statut surdéterminant, en raison de leur culture supposée différente. Cependant, nous verrons que la Politique de la Ville produit elle aussi des catégories et nourrit une ethnicisation de la question sociale, dans la mesure où les

²⁵ - Depuis la loi de 1912 instaurant le carnet anthropométrique d'identité jusqu'aux décrets-lois de 1938 établissant l'obligation de la carte de séjour, se met en place toute une problématique juridique et, au-delà épistémologique de l'identité : la multiplication des formulaires standardisés, des cartes de couleur différente, de photos, manifeste un effort de rationalisation bureaucratique destiné non seulement à filtrer, mais à identifier les étrangers, à les classer et les distinguer, selon leurs caractéristiques ethniques. G. Noiriel & A. Sayad, cités par Dubar (2010, p. 188).

populations ciblées sont des familles aux faibles ressources et souvent immigrées. Autrement dit, la critique de catégorisations, utilisées et produites par les travailleurs sociaux, ne peut s'envisager sans une analyse de leurs mandats et de leurs missions, qui contiennent leur part d'ambiguïtés sur la question du traitement de la différence.

Si le sujet est bien un « sujet social », en même temps que personnel, c'est qu'il doit toujours gérer cette dualité, toujours affronter la projection sur lui-même des catégories qui lui sont attribuées. C'est dans ce décalage, entre la définition dominante que la société leur donne et leur expérience particulière, qu'ils construisent leur subjectivité. Du désaccord entre ces deux définitions, résulte une dissonance cognitive que l'on appelle le « paradoxe de l'identité » (Garai, 1981, pp. 131-141). Néanmoins, le plus souvent, les immigrés mobilisent cet « héritage » dans un processus dynamique de réinterprétation, de négociation et d'ajustements culturels qui leur permet d'affirmer et de préserver leur intégrité personnelle, en adoptant notamment des « stratégies identitaires ».

II - 3 LES STRATEGIES IDENTITAIRES

Sous diverses formes : emblème ou stigmaté, l'identité peut être instrumentalisée dans les relations entre groupes sociaux.

Emprunté au vocabulaire militaire, le terme de stratégie, est utilisé pour réaliser un objectif, atteindre un but : « Elle apparaît non pas comme une activité conjoncturelle et périphérique, mais comme le canal permanent et normal par où passe l'effectuation de l'identité, donc comme une dimension constitutive de sa dynamique » (Camilleri, 1996, p. 6).

II -3. 1 Des stratégies diversifiées

Lorsqu'il y a désaccord entre l'identité sociale « virtuelle » attribuée à un individu et l'identité sociale « réelle » que lui-même s'attribue, il en résulte des « stratégies identitaires » (Camilleri, 1996, p. 3), destinées à réduire l'écart entre les deux identités, ce qui indique que l'individu n'est pas dépourvu d'une certaine marge de manœuvre. Cependant, ce n'est pas pour autant que les immigrés sont parfaitement libres de définir leur identité ; ce processus ne relève pas que de la maîtrise des migrants, de leur seule volonté, mais il se développe dans un

rapport inégal, dans lequel ils se voient assignés à une ou des identités réelles ou supposées auxquelles ils sont sommés de se référer et auxquelles ils tentent de résister.

Dans la configuration majoritaire/minoritaire, les migrants sont très tôt conscients de leurs différences et mettent en place des stratégies individuelles et collectives, dont l'objectif est de construire une image de soi positive, en accommodant « l'identité pour soi » à « l'identité pour autrui. Les critères de l'identité mis en avant et les revendications sont très hétérogènes : certains se situent contre l'idéologie assimilationniste, alors que d'autres s'en revendiquent ; certains s'auto-identifient par des désignations « raciales » (les Noirs), d'autres, religieuses (musulmans), d'autres, politiques (colonisés)²⁶.

Parmi les multiples stratégies utilisées pour dépasser les expériences de discrimination, Cohen-Emerique (2011, p. 365) distingue :

- *Le conformisme*

L'attitude la plus fréquente qui représente l'effort pour ressembler au majoritaire, tout au moins dans les conduites, mais en conservant l'estime de son groupe.

- *La stratégie d'excellence*

Contrairement à la précédente, elle est utilisée par ceux qui veulent prouver que leur identité est différente de celle qui leur est attribuée. Dans ce but, ils font preuve d'une créativité et d'une énergie, sans pour autant renier leurs racines.

- *La stratégie de « réparation »*

Opposée au conformisme, elle se traduit par la création de mouvements collectifs, avec une pratique d'affichage et de présentation publique de la culture dite « d'origine », mais réélaboree. Il s'agit d'une manière de lutter contre le racisme ou l'oppression, en valorisant le stigmaté, dans l'objectif de se faire reconnaître une dignité.

En 2002, Franchi, cité par Boulay (2008, p. 77) souligne le recours à des référents de type ethnique pour dire sa propre identité. Des jeunes, nés en France, revendiquent une

²⁶ - Si l'on considère la situation française actuelle, on peut voir que, dans les discours du Conseil représentatif des associations noires (CRAN), le même terme de couleur (Noir) renvoie à la lutte contre la discrimination envers les Noirs (donc à une catégorie assignée) et supporte une revendication à exister en tant que Noir (donc à une identité choisie) En tant que catégorie d'action, l'appellation Noir est un emblème sélectionné au détriment d'autres ressources de mobilisation nationalité, religion, langue... pouvant rassembler autrement et dans d'autres buts. (Poutignat, Streiff-Fenart, & Barth, 2008, p. XV).

appartenance ethnique pour dire leur propre identité, alors que le sentiment d'appartenance au pays d'origine et le lien aux racines sont beaucoup moins forts que ceux des parents. En ayant été socialisés dans des contextes interculturels, ils sont pleinement conscients de l'hybridité de leur identité, on peut donc y voir une forme de résistance au décalage entre une réalité interne "interculturelle" (vécue et expérimentée à travers la représentation de soi) et une réalité externe "culturelle" (assignée par le regard de l'autre).

Dans son approche sociologique des identités, Dubar émet l'hypothèse que l'articulation entre ces deux transactions : l'identité pour soi et l'identité pour autrui, constitue la clé du processus de construction des identités sociales, en produisant deux modalités d'identification : *les formes identitaires*. « Elles ne sont pas des « identités personnelles » au sens de désignations particulières de soi, mais des constructions sociales partagées par tous ceux qui ont des trajectoires subjectives et des définitions d'acteurs homologues, dans le champ professionnel notamment » (Dubar, 2000, p. 12). L'hypothèse est qu'il existe un mouvement historique de passage d'un mode d'identification « *communautaire* » à un autre plus récent que Dubar, après Weber, appelle « *sociétaire* »²⁷.

II - 4 LES CRISES IDENTITAIRES : passage d'une « forme communautaire » à une « forme sociétaire »

Les crises identitaires peuvent être pensées comme des perturbations de relations relativement stabilisées entre des éléments structurants de l'activité.

L'exemple de l'immigration permet à Dubar de comprendre à la fois la nature profonde des crises d'identité et leur signification ; l'immigré qui arrive d'un milieu « communautaire » à un monde « sociétaire » connaît une rupture majeure. En concernant à la fois, le développement économique, l'individualisation culturelle, la subjectivité, cette mutation est au cœur de la crise des identités.

²⁷ Weber n'utilise pas le terme identité et part d'une analyse compréhensive de l'action humaine en la considérant du point de vue de sa signification subjective. Pour saisir cette signification, il s'attache à reconstituer des configurations historiques typiques, liées à des formes d'action compréhensibles rationnellement. (Dubar, 2010, p. 28).

Dans les modèles traditionnels, les individus n'existent qu'en tant qu'élément d'un tout où, tout en bénéficiant de soutiens, ils ont des droits et des devoirs. A l'opposé de ce système, le modèle individualiste de la famille moderne, en Occident, prône l'autonomie des générations et l'égalité entre les sexes, dans une conception radicalement différente de la famille, « désormais au service des individus, alors qu'auparavant c'étaient eux qui étaient au service de la famille (Attias-Donfut & Wolff, 2009, p. 179). » On mesure alors comment les décalages dus aux changements de normes, de modèles..., provoquent une déstabilisation des repères, des appellations, des systèmes symboliques antérieurs. Selon Sayad (1987, pp. 127-203), ce passage long et difficile ne se résout généralement que par la dynamique des générations.

Les revendications identitaires se manifestent de façon essentielle dans le statut de la femme, au cœur du système familial parce qu'il définit en lui-même un aspect de l'existence sur lequel les peuples ne sont guère prêts à transiger (Todd, 1994). La situation de migration renforce les stratégies de contrôle des femmes, liées notamment aux différences des rapports de *genre*²⁸ entre le groupe d'origine et la société d'arrivée.

II – 4. 1 Une fragilisation du statut et du rôle de l'homme

Au fur et à mesure qu'elles prenaient une place dans la société, les femmes ont rapidement aspiré à être autre chose que « mère et épouse ». De nouvelles conditions sociales : la légalisation de la contraception, le travail féminin, etc. , ont entraîné une transformation de leurs statuts et de leurs comportements, remettant en cause une structure et un schéma familial patriarcal.

Comme nous l'avons déjà évoqué, ces ajustements culturels, produits par les hommes dans l'exil, ne constituent en aucune manière, la reproduction d'un modèle originaire. Cette nouvelle configuration entraîne une situation inédite, qui contribue à déstabiliser les hommes et les contraint à affirmer de nouvelles stratégies de préservation de leur pouvoir, d'autant que leur position sociale est plus ou moins dévalorisée dans l'espace public, où ils subissent de plein fouet la crise économique. En effet, à partir des années quatre-vingt, leurs difficultés de se maintenir dans le marché du travail se sont multipliées et ils sont souvent désignés comme responsables du chômage grandissant. Subissant exclusion et racisme, comme c'était le cas

²⁸ - Stoller, R. psychiatre et psychanalyste américain conceptualisa pour la première fois la notion de genre (*gender*) en 1968 qui établit une distinction entre le sexe (biologique) et le genre (comme identité de sexe socialement construite).

pendant les crises économiques précédentes, Noiriel (1988) compare les périodes de 1880, 1930 et 1980 ; leur identité statutaire est niée, annulée par autrui, provoquant le risque de repli sur soi, de retour au communautaire.

Néanmoins, ces ruptures ne peuvent être une explication simple, mécanique consistant à faire de ces crises intrafamiliales une conséquence des problèmes économiques, du chômage ; elles présentent une réalité plus globale, en affectant particulièrement les subjectivités individuelles, le fonctionnement psychique. Même si elle est complexe et cachée, cette dimension ne peut être occultée par les intervenants sociaux, lors de l'accompagnement social des familles immigrées.

II – 4. 2 L'épreuve de la transmission entre générations

L'épreuve la plus pénible est sans doute dans l'échec de la transmission car les relations intergénérationnelles sont soumises à rude épreuve en situation de migration.

En l'absence de cadres sociaux dans lesquels ils ont été socialisés, les parents se heurtent à de réelles entraves pour accomplir leur rôle de protection et d'éducation ; ils ne disposent pas toujours des ressources permettant de décoder le contexte nouveau de la société française, qui introduit d'autres normes de la relation parent-enfant, concernant notamment la conception de l'autorité paternelle. On peut évoquer, par exemple, la douleur des parents, lorsqu'ils subissent comme une honte, les comportements de leurs enfants qui leur paraissent contraires à ce que doit être un enfant correctement éduqué. En ayant le sentiment d'avoir trahi leur groupe d'appartenance, en ne perpétuant pas les comportements valorisés en son sein, ils se sentent à la fois fautifs et coupables vis-à-vis de leur entourage.

La compréhension des problèmes d'autorité parentale, rencontrés par les familles immigrées originaires du Maghreb ou de l'Afrique subsaharienne, soulève par effet de miroir la question de ces transformations au cœur de la société française. Le changement demandé à ces familles est immédiat alors qu'en France le passage de la puissance paternelle à l'autorité parentale, s'est fait sur plusieurs décennies, avec de nombreux aller-retour (Rude-Antoine, 1997, p. 156). Dans un tel contexte, les chefs de famille se sentent parfois touchés dans leur honneur et leur dignité, réduits à l'impuissance et incompris par les institutions qui leur attribuent, à tort, un pouvoir exorbitant.

En tant que rupture initiale, l'immigration conduit à renforcer ce qui apparaît comme spécifique à la première génération d'immigrés. Parmi ces tendances, on peut identifier le sentiment communautaire, la tendance à rester entre soi, le renforcement des solidarités familiales, le maintien des valeurs et traditions d'origine pour « rester fidèle à soi-même » et, par-dessus tout, le « contrôle du mariage des femmes ». A propos du registre matrimonial, Hammouche définit la situation migratoire comme une « épreuve socio-anthropologique » (Hammouche, 2006, p. 13) pour certains primo-arrivants et enfants d'immigrés, qui vivent des « tensions » par rapport à leurs institutions de départ, en termes de confrontation de modèles culturels. Base de la structure familiale, le mariage, institution universelle, diffère dans son approche philosophique et juridique, d'un pays à l'autre. Afin d'écartier les jugements de valeurs culturels, l'auteur estime nécessaire de s'interroger sur la notion de couple, pour donner « sens » à cette forme de lien socio-affectif.

II – 4. 3 La confrontation de modèles matrimoniaux

En Europe, c'est surtout après la deuxième guerre mondiale et singulièrement à partir des années soixante que le couple, fondé sur le sentiment amoureux, devient la norme. Concernant les pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, l'émigration « économique » des années cinquante à soixante-dix, atteste de la « non-reconnaissance du couple en tant qu'unité socio-économique » (Hammouche, 2006, p. 17).

Par la suite, le regroupement familial a suscité l'apparition de nouvelles configurations ; c'est ainsi qu'au fil des années, les couples, formés par les enfants d'immigrés, se structurent différemment, selon la trajectoire de chacun, les rapports avec la famille et les stratégies matrimoniales. Dans le contexte migratoire, l'orientation matrimoniale représente un enjeu culturel lourd de conséquences ; le choix du conjoint et du type d'union, reflète la socialisation de la personne, qui l'accomplit ou le subit. Lorsqu'elle « adhère » aux représentations de son groupe de référence, elle poursuit sa logique, mais, en revanche, dans le cas où la distanciation avec « les siens » s'accroît et s'accompagne d'une adhésion à d'autres représentations du mariage, la personne crée un espace de conflits qui peut conduire jusqu'au mariage forcé.

Bien que le passage d'une société communautaire à une société dite « moderne » soit réellement émancipateur, il reste malgré tout incertain ; sans pour autant rompre avec les

identifications d'une socialisation primaire, les relations sociétales individualisent, séparent, sélectionnent et souvent angoissent. Comme le montrent les trajectoires d'immigration, l'émergence de formes nouvelles, faisant passer les individus de membres « assujettis » à des sujets « acteurs », implique des conversions, voire des crises identitaires, autour des « identités pour soi » et non plus des « identités pour autrui ». Dans la littérature sociologique²⁹, de nombreux exemples témoignent de crises et souffrances identitaires, liées à un contexte de crise économique et sociale. L'approche « nominaliste » tente de comprendre en quoi ces formes pathologiques de retour à soi, résultent de chocs biographiques liés à des problèmes sociaux, et en quoi la misère économique, la honte sociale et les drames personnels sont étroitement imbriqués

Pour conclure, le concept d'identité, tel qu'il est défini par l'approche *nominaliste*, introduit la dimension subjective, vécue, psychique, au cœur même de l'analyse sociologique. L'individu ne la construit jamais seul ; elle dépend autant du jugement d'autrui que des définitions de soi et, pour cette théorie, l'identité est le produit de socialisations successives qui dépendent du contexte. Les trajectoires des immigrés font émerger de nouvelles constructions sociales, qui impliquent toujours des dynamiques identitaires délicates interpellant les pratiques d'accompagnement des familles.

Le recours à la notion de culture est complexe et brouille, comme nous allons l'étudier dans le chapitre 3.

²⁹ - Parmi ces ouvrages (Bourdieu, La misère du monde, 1993).

III - CULTURE – ACCULTURATION

”La culture cache plus de choses qu’elle n’en révèle”,

E. T. HALL, *Le langage silencieux*, 1984.

Culture et Identité sont des concepts qui renvoient à une même réalité, mais vue sous deux angles différents. En étant génératrices de sens, les fonctions de l’identité sont à la fois ontologiques et instrumentales, elles fournissent aux individus les moyens de s’adapter au monde. Si la culture peut aller sans conscience identitaire, à l’inverse, « les stratégies identitaires peuvent manipuler et même modifier une culture qui n’aura alors plus grand-chose en commun avec ce qu’elle était auparavant » (Cuche, 2010, p. 97).

Aujourd’hui, les grandes interrogations sur l’identité renvoient fréquemment à la question de culture, les crises culturelles étant souvent dénoncées comme des crises d’identité. Selon Cuche, la mode identitaire récente est le prolongement du phénomène d’exaltation de la différence, né dans les années soixante-dix, résultant de mouvances idéologiques très diverses, voire opposées, faisant l’apologie du multiculturalisme, d’un côté, ou, au contraire, revendiquant une société basée sur un « chacun chez soi pour rester soi-même », de l’autre côté (Cuche, 2010, p. 97).

Les relations qui se développent entre les institutions et les familles migrantes sont significatives de cette rencontre entre des registres culturels hétérogènes. « Les travailleurs sociaux occupent de fait une position professionnelle qui les amène à réguler dans la vie quotidienne des usagers issus de l’immigration, les manifestations des composantes contrastées de la République » (Roquejoffre, 2002, p. 29). Boucher souligne que, au nom de valeurs égalitaristes, laïques, et de convictions anti-racistes, beaucoup d’entre eux traitent les problèmes sociaux des gens, sans prendre véritablement en considération leur identité culturelle spécifique, renforçant des processus de stigmatisation, de discrimination, de dévalorisation de soi.

Ainsi, sans pour autant en avoir conscience, « ils incarnent des agents de "normalisation" qui développent des formes de "violence symbolique", ne permettant pas aux personnes de

s'affirmer comme des Sujets en les catégorisant comme des pauvres ou des "exclus » (Boucher, 2001). A l'inverse, d'une manière récurrente, ils sont critiqués pour l'ethnocentrisme de leur pratique et le culturalisme de leur appréhension des "publics issus de l'immigration", contrairement à un discours scientifique de déconstruction, visant à montrer combien les identités et les catégorisations ethniques sont produites socialement dans un rapport inégal et ne sont pas données (Billion, 2001). Selon Wiewiorka (1997, pp. 37-46), les travailleurs sociaux doivent penser cette combinaison souvent complexe de problèmes sociaux et culturels, ce qui appelle une définition rigoureuse des termes employés.

Afin d'éviter les schématisations et les confusions, nous présenterons, dans une première partie, les différentes conceptions de la culture, avant d'aborder dans un second point, le processus d'acculturation, phénomène qui a profondément renouvelé le concept de culture, conduisant à une nouvelle avancée théorique. Enfin, une troisième partie est consacrée à la notion d'ethnicité qui n'a pas perdu de son actualité, mais qui engendre des interrogations de façon régulière. La remarque de Weber selon laquelle : « elle échappe chaque fois que l'on croit l'avoir cernée » n'a pas perdu de son actualité (Poutignat, Streiff-Fenart, & Barth, 2008, p. 9).

III - 1 LA NOTION de CULTURE

Depuis son apparition au XVIIIème siècle, période de formation du sens moderne de culture, la notion a toujours suscité des débats très vifs au sein des sciences sociales, et des désaccords ont toujours subsisté sur son application à telle ou telle réalité. Cuche considère que la représentation unitaire de la nation, jointe à l'exaltation de la civilisation française conçue comme modèle universel, explique en partie le faible développement de la réflexion sur la diversité culturelle dans les sciences sociales en France pendant longtemps (Cuche, 2010, p. 34). A la différence des Etats-Unis, la France ne se conçoit pas comme un pays d'immigration, ce qu'elle est pourtant depuis la seconde moitié du XIXème siècle.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la culture est une notion dynamique et fort complexe ; les définitions qui en sont données privilégient, selon les cas, des éléments matériels (techniques de production et de consommation), sociaux (systèmes de relations), normatifs (règles de fonctionnement), symboliques (représentations, croyances) ou encore les systèmes de valeurs (Mokoukolo, 2002, p. 67). Par ailleurs, les multiples conceptions, approches, définitions de la culture n'échappent pas aux tentatives d'instrumentalisation, liées aux appartenances disciplinaires (psychologie, anthropologie, sociologie, etc.) et/ou idéologiques avec comme principaux clivages : universalisme/relativisme culturel¹.

Depuis quelques décennies, la notion de culture connaît un succès croissant et son usage intempestif entraîne un brouillage conceptuel qui nous empêche d'aborder tous les emplois actuels du mot. Le rapport étant très étroit entre la conception que l'on se fait de la culture et celle que l'on se fait de l'identité culturelle, nous allons distinguer les différentes conceptions sous-jacentes à ce terme.

III – 1. 1 L'identité culturelle : une composante de l'identité sociale

C'est aux Etats-Unis, dans les années cinquante, que la notion d'identité culturelle a été conceptualisée par des équipes de recherche, à propos des problèmes d'intégration des immigrés. Considéré au départ comme déterminant la conduite des individus, le concept a

¹ - La perspective universaliste est basée sur l'existence d'un modèle culturel idéal-typique vers lequel tendrait tous les groupes humains tandis que la perspective relativiste se fonde sur une démarche comparative des cultures. Elle se préoccupe de rechercher les spécificités culturelles des groupes humains. (Mokoukolo, 2002, p. 72).

connu par la suite nombre de définitions et de réinterprétations. Parmi les conceptions de l'identité culturelle, Cuche distingue trois théories désignées comme : objectivistes, subjectivistes et relationnelles (Cuche, 2010, p. 98).

La *conception objectiviste* ou *essentialiste* est partagée par ceux qui assimilent la culture à une "seconde nature", celle que l'on reçoit en héritage et qui nous renvoie au groupe originel d'appartenance. Cette représentation quasi génétique de l'identité, pensée comme condition immanente de l'individu, défini de façon stable et définitive, peut aboutir à une racialisation de l'individu. Parmi les théories essentialistes, le culturalisme met l'accent non pas sur l'héritage biologique, mais sur l'héritage culturel, lié à la socialisation de l'individu au sein de son groupe culturel. La défiance à l'égard des interprétations culturalistes s'est manifestée, lors des analyses des « émeutes » de banlieue de novembre 2005 par des sociologues (Le Goaziou & Mucchielli, 2007) (Castel, 2007), qui refusent d'y voir des revendications de type culturel et dénoncent l'instrumentalisation de cette variable qui masque ce qui relève du social. Ces différents chercheurs estiment que ces événements s'inscrivent dans une longue histoire de l'échec des politiques d'intégration : échec des politiques de la ville, des politiques d'insertion et des mouvements qui, dans les années 1980, réclamaient pour toute une génération l'accès à la « citoyenneté ». D'autres théories de l'identité culturelle, qualifiées de "*primordialistes*", considèrent que l'appartenance au groupe est la plus importante parmi les appartenances sociales, celle dans laquelle se partagent les émotions et les solidarités les plus structurantes. Ces différentes approches sont reliées par une même conception objectiviste de l'identité culturelle, définie à partir d'un certain nombre de critères considérés comme « objectifs » (origine commune, langue, culture, religion, lien à un territoire).

La *conception subjectiviste* s'oppose à la précédente en considérant que l'identité culturelle n'est pas reçue une fois pour toutes ; l'approche essentialiste est fortement critiquée car elle renvoie à une collectivité définie de façon invariable et quasi immuable. Or, pour les « subjectivistes », l'identité ethnoculturelle est perçue comme un sentiment d'appartenance ou une identification à un groupe plus ou moins imaginaire. Bien qu'elle présente le mérite de rendre compte du caractère variable de l'identité, cette conception a trop tendance à mettre l'accent sur son aspect éphémère, alors qu'il n'est pas rare que les identités se révèlent relativement stables. Par ailleurs, si l'identité relève de la représentation, elle n'est pas pour autant une illusion, car elle est dotée d'une réelle efficacité sociale.

Enfin, la troisième *conception relationnelle et situationnelle* récuse toute approche primordialiste ou biologisante de l'identité culturelle ; elle permet de dépasser l'alternative objectivisme/subjectivisme qui occulte les « cadres sociaux », expliquant pourquoi une identité peut, à telle ou telle époque, être affirmée ou refoulée. Pour Barth (2008, pp. 203-249), inventeur du concept de « frontière ethnique », le phénomène identitaire s'élabore dans une relation opposant un groupe aux autres groupes ; cette relation est caractérisée par la volonté de se différencier en utilisant de nombreux marqueurs symboliques (langue, religion, culture...), pour forger les frontières déterminant une identité spécifique.

III – 1. 2 Culture de l'immigration/ Culture d'origine

L'expression « culture d'immigration » apparaît en France dans les années soixante dix, période où les travailleurs immigrés et leurs enfants sont devenus partie structurelle de la population. L'immigration familiale, phénomène nouveau, interroge la société sur les conditions de l'intégration des immigrés, sur les conséquences de leur « différence culturelle ».

Bien que l'approche en termes culturels paraisse légitime pour étudier les groupes en situation d'immigration, de façon réductrice, leurs cultures sont généralement assimilées à leurs « cultures d'origine » (Sayad, 1978), notion contestable qui présente de nombreux inconvénients. Tout d'abord, en présupposant que la culture est un système stable et transférable dans un nouveau contexte, elle occulte la reconstruction identitaire (innovations, régression ou conservatisme) qui s'effectue au contact de la société d'accueil et dans les nouvelles conditions d'interaction. Une autre impasse de cette notion est la méconnaissance de la diversité sociale des migrants qui, avant même leur migration, ont connu des trajectoires sociales et culturelles différentes, n'impliquant pas le même rapport à la culture d'origine. Certains participent d'une émigration communautaire, tandis que d'autres ont fait le choix d'une émigration plus individualiste, plus proche de la société d'accueil, ce qui favorise leur adaptation aux codes de la nouvelle société. Ensuite, comme l'a mis en évidence Schnapper² à propos des migrants italiens en France et aux Etats-Unis, les modèles d'intégration, propres à

² - En France, dans un contexte de centralisme culturel, les immigrés italiens adoptent dans l'espace public, les modes de comportement des Français de même catégorie sociale, réservant à l'espace privé de la famille les traditions italiennes. En revanche, aux Etats-Unis, le modèle de pluralisme culturel permet le développement d'une culture italo-américaine vivante et repérable au sein d'espaces urbains spécifiques. (Schnapper, 1974, pp. 141-159)

chaque Etat, influencent considérablement les changements culturels. Enfin, l'immigration familiale induit d'autres types de rapport avec la culture originelle, en raison notamment de la présence des enfants socialisés et scolarisés en France, qui, en faisant pénétrer la culture majoritaire dans l'espace familial, jouent un rôle majeur dans les processus d'acculturation des parents. Néanmoins, le fait de récuser l'usage de la notion de « culture d'origine » ne doit pas conduire à négliger de s'intéresser au contenu de cette culture et à la signification que cette référence revêt pour les migrants. L'usage de la notion de culture introduit directement à ce qui touche au sens, à la cohérence symbolique de l'ensemble des pratiques (sociales, économiques, religieuses, etc.).

Utilisés comme des signifiants de la distinction sociale, les éléments d'une culture donnée n'en demeurent pas moins reliés les uns aux autres par une même structure symbolique qui ne peut être ignorée. Comme le déclare Le Breton « chaque société humaine se forge une représentation propre du monde qui l'entoure et des hommes qui la composent. Elle ordonne les raisons d'être de l'organisation sociale et culturelle (...) Les sociétés humaines sont des matières de symboles (Le Breton, 1991, pp. 92-107). »

Du point de vue de l'anthropologie symbolique et cognitive, la culture subjective est conçue comme l'ensemble de significations partagées par tous les membres d'une nation ou d'un groupe. Elle est également définie « comme les régularités et les identités dans les comportements observés chez certains individus et dans la multitude des aménagements qui découlent de ces comportements » (Cohen-Émerique, 2011, p. 76).

Dans cette perspective, des connaissances anthropologiques paraissent indispensables pour les travailleurs sociaux qui, lors des crises familiales, souhaitent appréhender un univers de sens, de conduites et de références qui leur sont parfois étrangères.

III – 1. 3 L'anthropologie symbolique et la culture

En se référant à Triandis, Abric (1996, p. 36) identifie les composantes de la culture subjective :

- les *croyances* : c'est ce qui est tel qu'on le désigne (catégories, langage, structures de croyances) et qu'on évalue (attitudes) ;
- les *normes* : comportements, croyances et émotions désirables et indésirables de tous les membres de la culture ;

- les *rôles* : conduites attendues et bannies par les sujets qui détiennent des rangs définis dans la structure sociale... ;

- les *valeurs* : les buts et les principes éminents dans la vie.

Deux niveaux sont distingués par cette approche : l'une observable et l'autre intériorisée. La présentation de cette définition, sous forme de tableau³, facilite à la fois la compréhension du processus et le décryptage des difficultés liées à la rencontre entre des espaces culturels différents.

Tableau I. Les buts et les principes éminents dans la vie

Le Connu PARTIE VISIBLE	Eléments culturels dont nous sommes relativement conscients	Comportements externes, Coutumes, Langue, Histoire	Composante émotive importante
L'inconnu de la culture PARTIE IMMERGEE	Eléments culturels dont nous sommes moins conscients	Valeurs, attitudes Présomptions Visions du monde Modes de pensée Préjugés	Composante émotive très importante Composante émotive extrêmement importante

Remarquons d'abord comment *la partie émergée de l'iceberg* est moins importante que la partie immergée. Ce premier niveau visible, dont nous sommes relativement conscients, représente les éléments culturels explicites (langue, les méthodes éducatives, les coutumes, l'habitat, les rites, les techniques, les comportements...), marqués par une composante émotive importante, car elle touche aux racines profondes de l'identité. Par exemple, parmi les pratiques culturelles, notre comportement alimentaire n'est pas seulement une question d'habitudes ; les habitudes liées aux traditions des différents groupes sont très stables et ne sont pas forcément dues à des écarts de pouvoir d'achats, car « les pratiques alimentaires sont profondément liées à des goûts qui varient peu car ils renvoient à des images inconscientes, à des apprentissages et à des souvenirs d'enfance » (Cuche, 2010, p. 89). On remarque chez de nombreux immigrés un très fort attachement à leurs coutumes alimentaires, pratiques qui ne suffisent pas à assurer la continuité culturelle, mais qui ne sont pas pour autant insignifiantes.

³ - Présenté sous forme d'un iceberg, ce tableau identifie les différents niveaux d'influence de la culture. Cohen-Emerique s'inspire du schéma de Kohls. (Cohen-Émerique, 2011, p. 111)

Elles sont marquées par un symbole fort, qui manifeste la volonté de conserver un lien avec ceux qui sont restés au pays, de préserver le lien communautaire (Blanchard M.-M. , 1987).

Quant à *la partie immergée*, la partie la plus importante, elle intègre les éléments culturels dont nous sommes le moins conscients ; il s'agit « de normes, croyances, valeurs et attitudes⁴, de la vision du monde, de modes de pensée, etc. » affectant le sens que nous assignons aux actes de communication. C'est cette culture intériorisée, subjective, qui peut expliquer comment le milieu culturel influe sur les croyances, les valeurs, les structures cognitives de l'individu et comment ces facteurs vont, à leur tour, influencer sur les comportements.

Lorsqu'il définit le concept de culture comme essentiellement sémiotique, Geert insiste sur le caractère implicite du comportement social, culturel, et, comme Weber, il croit « que l'homme est un animal suspendu dans des toiles de signification qu'il a lui-même tissées (...) C'est l'ensemble de ces toiles qu'il appelle cultures (Geertz, 1973). En associant la culture à des réseaux de significations propres à un groupe, l'anthropologue américain est à la recherche d'explications, interprétant des expressions sociales énigmatiques ; ces significations sont des valeurs qui donnent naissance à des règles et des normes, que le groupe conserve et transmet. Le système de valeurs est à la fois l'élément le moins visible et la clef de voûte d'un ensemble culturel cohérent, où chaque élément a sa place. Or, comme la tendance générale est de ne voir chez l'autre que la partie visible de la culture, cela génère souvent des interprétations erronées, un non-sens des attitudes et conduites, surtout si elles sont éloignées de la culture du pays de résidence. Il ne s'agit ni de déconsidérer, ni de valoriser ces systèmes culturels, l'intérêt est de les interroger, de les resituer dans leur contexte, pour accéder à leur signification lors des crises familiales. Par exemple, comment peut-on intervenir au sein d'un couple en crise, si l'on ne comprend pas quelle est leur représentation du mariage ? Les conflits, étapes inévitables dans la vie des familles, peuvent aussi être perçus, non comme forcément pathologiques, mais comme des crises liées, entre autres, au changement de statut des femmes et des jeunes dans l'immigration.

Par ailleurs, Cuhe considère que, plutôt que la culture d'origine, ce sont les structures sociales et familiales du groupe d'origine, auquel appartiennent les migrants, qui permettent

⁴ - L'*Attitude* est un concept-clé pour comprendre un comportement tandis que dans le langage courant, ce terme est très souvent associé à une position du corps. Selon la psychologie sociale, l'*Attitude* est définie comme un état d'esprit qui détermine un individu à formuler une opinion, à agir d'une certaine façon à l'égard d'un objet social pouvant recouvrir des aspects différents comme l'argent, la gloire, les étrangers, etc.

d'expliquer les difficultés dans les modes d'intégration. Les configurations familiales étant synonymes de systèmes, chaque groupe immigré est porteur d'un système anthropologique spécifique dont le noyau central est la structure familiale (Todd, 1994).

III – 1. 4 Les différents systèmes anthropologiques

La diversité des cultures familiales et religieuses se manifeste de façon essentielle, soit dans le statut de la femme qui est au cœur du système familial, soit dans les rapports intergénérationnels. Par exemple, avec le statut des aînés, découlent les formes d'organisation sociale, politique, religieuse et idéologique, car, en vertu du principe de séniorité, l'obéissance aux parents est un devoir qui s'impose aux enfants, leur vie durant.

Un autre aspect spécifique concerne les systèmes de parenté, comme en Afrique subsaharienne⁵ où la parenté ne se réfère pas essentiellement à un phénomène biologique, mais social. Elle se structure autour d'éléments importants comme le groupe ethnolinguistique, le lignage, le clan, etc. , ce qui permet d'expliquer qu'un individu peut être parent d'un autre sans l'avoir mis au monde. La détermination du type de filiation permet d'identifier la personne qui détient l'autorité paternelle. Cette autorité est détenue par le père dans le système patrilinéaire, où les enfants appartiennent à la famille de leur père ; à l'inverse, en milieu matrilinéaire, l'autorité paternelle est exercée par le frère de la femme, l'oncle maternel. Le père biologique aura ainsi ce rôle auprès de ses propres neveux ; les frères de la mère sont considérés comme les pères de l'enfant de leur sœur et l'autorité parentale appartient à la mère et au frère de celle-ci.

Comme pour les systèmes anthropologiques propres à chaque groupe culturel, l'étude de la diversité des visions du monde, à travers les valeurs et les croyances, peut contribuer à mettre en lumière les difficultés qui nuisent à la compréhension de certains comportements présents chez les immigrés. Les croyances constituent les bases de l'existence, les convictions à partir desquelles « les individus et les groupes établissent leurs systèmes de valeurs et les critères qu'ils utiliseront pour établir leurs systèmes de justice, leurs organisations sociales, leurs rituels face à la vie, à la mort » (Legault, 2000, p. 64). Dans l'étude des représentations sociales, Doise aborde notamment les croyances collectives qui dominent, avec une relative homogénéité, à l'intérieur d'un collectif national et qui sont définies comme étant les

⁵ - Parmi les familles impliquées dans le traitement des conflits conjugaux, 48,7% sont originaires de l'Afrique de l'Ouest (Mali et Sénégal) et 24, 4% d'Afrique centrale (RDC, Congo Brazzaville, Cameroun).

représentations collectives ; ce sont elles qui différencient les groupes et qui vont caractériser les « subcultures »⁶ en constituant les représentations sociales.

Le carrefour auquel se trouve la notion de représentation sociale est particulièrement dense, plusieurs disciplines peuvent y converger. Lors de ses recherches, Doise propose une définition dont la signification peut être saisie à la fois par des sociologues et des psychologues. Les représentations sociales sont décrites : « comme des "principes" générateurs de prises de position qui sont liés à des insertions spécifiques dans un ensemble de rapports sociaux et organisant les processus symboliques intervenant dans ces rapports » (Doise W. , 1990, p. 125). La première partie de la définition est empruntée à Bourdieu (1980), mais l'ensemble se réfère à des passages du livre de référence de Moscovici (Moscovici S. , 1976) ; en étant situé à l'interface du psychologique et du social, le concept apparaît comme réunificateur dans les sciences sociales.

La formation des travailleurs sociaux s'accommode depuis longtemps d'une approche pluridisciplinaire ; la représentation de l'identité culturelle ne peut être envisagée dans une perspective exclusivement psychologique ou sociologique.

III – 1. 5 L'articulation du social et de l'individu

En soulignant le danger d'une référence exclusive à telle ou telle discipline, Doise considère que « ce serait précisément enlever à la notion de représentation sociale les références aux multiples processus individuels, interindividuels, intergroupes et idéologiques qui, souvent, entrent en résonance les uns avec les autres » (Doise W. , 1990, p. 125). Les principes qui organisent les processus symboliques et interviennent dans les rapports sociaux, se situent bien à l'articulation entre dynamiques sociales et dynamiques individuelles. Ils se manifestent dans les organisations des contenus représentatifs, qui sous-tendent les dynamiques symboliques des rapports sociaux.

De son côté, pour traiter de la culture au sens anthropologique, Bourdieu parle de "*dispositions*" acquises par toute une série de conditionnements, propres à des modes de vie particuliers, à des styles de vie profondément intériorisés, qui sont l'expression symbolique

⁶ - Au sujet de la notion de *subcultures* en sociologie, Cuhe note que le mot est souvent conservé en anglais pour ne pas dénaturer son choix initial et éviter le contresens qui pourrait résulter de la confusion entre sous-culture et culture inférieure ; l'utilisation du mot « sous », affecte à toute forme de culture dite non légitime, un préfixe péjoratif. (Cuhe, 2010, p. 51)

des différences inscrites dans les conditions d'existence. Les processus en jeu se mettent en place dès la naissance en créant ce que Bourdieu appelle les « habitus »⁷ définis comme des systèmes de "dispositions" durables et transposables, prédisposés à fonctionner en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente de fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre (Bourdieu, 1980).

L'importance de l'habitus tient au fait qu'un ensemble cohérent de *dispositions* subjectives, capables à la fois de structurer les représentations et de générer des pratiques, puisse être pensé comme le produit d'une histoire, celle qui définit la trajectoire des individus à travers des champs sociaux, tels que la famille d'origine, le système scolaire ou l'univers professionnel (Dubar, 2000, p. 77). C'est ainsi que les membres d'une même "classe", rappelle Bourdieu, agissent le plus souvent de façon semblable, sans avoir besoin de se concerter. Les dispositions durables qui caractérisent « l'habitus » sont aussi des dispositions qui forment un rapport au corps et qui confèrent un style particulier à chaque groupe. Chacun, par ses gestes et ses postures, révèle sans s'en rendre compte lui-même et sans que les autres en aient nécessairement conscience eux aussi, l'habitus profond qui l'habite. En accord avec l'appartenance sociale, ces pratiques et stratégies sont guidées par des schèmes inconscients de perception, de pensée et d'action qui résultent du travail d'éducation et de socialisation auquel est soumis l'individu, et des « expériences primitives » qui lui sont liées et qui pèsent d'un « poids démesuré », par rapport aux expériences ultérieures (Bourdieu, 1980). L'habitus est également « *incorporation* »⁸ de la mémoire collective. Dans les sciences sociales, la thématique de l'*incorporation* et/ou de l'*intérieurisation* s'est énoncée avec la problématique du rapport individu et société, elle renvoie notamment à une sociologie qui prend en compte le passé des individus, passé qui agit dans le présent (et est retravaillé par celui-ci) sous forme d'habitudes incorporées, de dispositions productrices d'actions, de pratiques, de jugements de

⁷ - Repris du mot latin et traduisant le mot grec *hexis* employé par Aristote pour désigner *les dispositions acquises du corps et de l'âme*, le terme d'habitus a été utilisé par Durkheim dans son cours publié sous le titre de *l'Evolution pédagogique en France* (1904-1905) où il affirme qu'il y a en chacun de nous un état profond d'où les autres dérivent et trouvent leur unité *C'est une disposition générale de l'esprit et de la volonté qui fait voir les choses sous un jour déterminé (...)*. Par la suite, le terme a été repris par de nombreux auteurs dont Bourdieu qui lui donne une définition plus complexe, plus dialectique et se voulant plus opératoire.

⁸ - Cette conception s'enracine dans toute une histoire de la pensée philosophique et sociologique. De Mauss (avec les techniques du corps), Durkheim, Bateson et Mead, à des chercheurs contemporains tels que Berger et Luckmann, Elias et surtout Bourdieu, le langage de l'*incorporation* et/ou de l'*intérieurisation* s'est imposé à une large partie de la sociologie s'intéressant, plus particulièrement, aux processus de socialisation. Extrait de la Conférence de Faure, S. (6 mars 2002). *Processus et modalités d'incorporation*. Lyon-2 : Université Lumière

valeur, de façons de penser, etc. Parler d'incorporation, ce n'est donc pas seulement décrire des modalités d'apprentissage ou de socialisation particulières ; il s'agit d'une analyse spécifique du « social » et de « l'individu ».

Toutefois, la reconnaissance de l'homogénéité des habitus de classe n'implique pas, pour autant, la dénégation de la diversité des variantes individuelles, qui révèlent la singularité de la position à l'intérieur de la classe et de la trajectoire (Bourdieu, 1980). En effet, la notion de *trajectoire sociale* permet à Bourdieu d'échapper à une conception fixiste de l'habitus, susceptible de modifications ; pour lui, il ne s'agit pas d'un système rigide de dispositions, qui déterminerait de façon mécanique les représentations et les actions des individus et qui assurerait la « reproduction sociale » pure et simple. L'analyse des variations de l'habitus doit prendre en compte l'expérience de mobilité sociale du groupe ou de l'individu, accumulée sur plusieurs générations et intériorisée (Cuhe, 2010, p. 96).

Comme nous l'avons déjà évoqué, l'évolution des débats scientifiques montre que le recours à la notion de culture est infiniment complexe et brouillé ; dans le même temps, le concept fait l'objet d'une réticence, car on lui fait désormais jouer le même rôle que la race, celui d'un attribut naturel et éternel⁹. Ainsi, pour éviter tout risque de réification de la culture, Schnapper récuse le concept, au profit de celui « d'acculturation », pour marquer le caractère dynamique de toute culture, de toute identité, qui est toujours le produit d'un processus d'élaboration (Schnapper, 1991).

Les recherches sur le processus d'acculturation, avec la prise en compte des relations entre groupes culturels et le contexte social dans lequel elles s'effectuent, ont profondément renouvelé la conception que les chercheurs se faisaient de la culture. Ces recherches sont bénéfiques pour les travailleurs sociaux qui interviennent auprès de personnes engagées dans un processus de changements sociaux et culturels, pas toujours faciles à décoder. Wieviorka constate que les inégalités sociales ne vont pas nécessairement de pair avec des différences culturelles et, symétriquement, les demandes de reconnaissance culturelle peuvent fort bien ne comporter aucune dimension sociale. Toutefois, ajoute-t-il, « dans d'innombrables situations, les deux registres sont liés et même imbriqués l'un dans l'autre, d'une façon qui peut sembler inextricable » (Wieviorka, 2008, p. 100).

Les individus appartiennent à des groupes sociaux et n'existent jamais de façon autonome ; autrement dit, s'il ne faut pas réifier la culture, on ne peut pas non plus comprendre leur

⁹ - Taguieff, P.-A. (1987) *La force du préjugé*, Paris : Gallimard.

implication dans le processus d'acculturation, sans tenir compte des contraintes sociales qui pèsent sur eux.

III - 2 L'ACCULTURATION

Pour éviter les risques de réification des groupes et des cultures, Schnapper choisit le terme d'acculturation qui lui permet d'analyser l'intégration des immigrants comme un processus de réinterprétation, de négociation et d'ajustements culturels. La théorie de l'acculturation est née de certaines interrogations du culturalisme américain sur les faits de contact entre les cultures. Cette observation s'est effectuée bien avant l'invention du concept d'acculturation ; néanmoins, le plus souvent, elle était réalisée sans théorie explicative et fréquemment entachée de jugements de valeurs concernant les effets de ces contacts culturels.

III – 2. 1 Naissance et évolution du concept

Il faudra attendre les années trente pour que les anthropologues américains engagent une réflexion et proposent une définition conceptuelle du terme, tout en démontrant l'extrême complexité des phénomènes d'acculturation. Ainsi, ils contribuent à promouvoir un champ d'études essentiel qui ne se développera en France que tardivement, dans les années 1970.

L'effort de théorisation de l'anthropologie américaine a permis de rendre compte de la complexité du concept d'acculturation. Selon la définition canonique donnée par les célèbres auteurs du célèbre Memorandum pour l'étude de l'acculturation de 1936, « l'acculturation est l'ensemble des phénomènes qui résultent d'un contact continu et direct entre des groupes d'individus de cultures différentes et qui entraînent des changements dans les modèles (patterns) culturels initiaux de un ou des deux groupes »¹⁰.

Comme le souligne Cuche (2010, p. 58), le préfixe « a » n'est pas privatif puisqu'il provient du latin « *ad* » qui signifie mouvement de rapprochement et, comme le manifeste clairement la terminaison en « *ion* » de son signifiant, le processus d'acculturation est un phénomène

¹⁰ - Le Conseil de la recherche en sciences sociales des Etats-Unis crée en 1936, un Comité chargé d'organiser la recherche sur les faits d'acculturation. Le *Mémorandum* constitue un apport décisif en créant un champ de recherche spécifique doté d'outils théoriques adéquats (Redfield, Linton, & Herskovits, 1936).

dynamique, un processus en cours de réalisation. Ce qui doit être analysé, c'est précisément ce processus en train de se produire, à travers lequel s'exprime le souci d'appréhender les réalités culturelles comme des réalités dynamiques, en constante évolution ; aussi est-il inapproprié de faire usage, comme cela est fréquent dans le langage commun, de l'adjectif « acculturé ». Aujourd'hui, l'usage du terme s'est vulgarisé et son sens s'est appauvri. Le concept d'acculturation est trop souvent compris comme une déperdition culturelle pour les dominés, ce qui correspond à une conception très éloignée de la notion.

Depuis une période récente, la notion de « métissage » connaît une grande diffusion dans les sciences sociales ; pour Laplantine et Nouss (2001), elle offre une troisième voie entre une uniformisation croissante et une exacerbation des particularismes. Le contenu conceptuel de cette notion désigne une forme particulière de mélange culturel qui n'est pas la fusion, ni la cohésion, mais la confrontation et le dialogue sans cesse en mouvement. Parce qu'il adhérerait pleinement au principe de la nation française qui ne fait pas de place reconnue à des appartenances particulières dans l'espace public, Durkheim ne prenait pas en considération les dimensions ethniques de la vie sociale, vouées selon lui, à la disparition¹¹. Par ailleurs, il estimait qu'il ne pouvait pas y avoir d'interpénétration entre deux systèmes sociaux et culturels différents ; la probabilité que se produise un système syncrétique n'était pas envisagée. Selon Cuche, les positions théoriques de Durkheim ont peut-être éloigné durablement la recherche française de la question de la confrontation des cultures.

C'est Roger Bastide, chercheur afro-américaniste formé à la Sorbonne, qui, en grande partie, a fait découvrir l'anthropologie américaine de l'acculturation et contribué à faire reconnaître ce champ de recherche comme domaine capital. Toutefois, dans ses différents travaux, il s'efforcera de renouveler l'approche culturaliste américaine, position selon laquelle tout comportement individuel et social est en grande partie déterminé par le milieu culturel. Partant de l'idée que le culturel ne peut s'étudier indépendamment du social, Bastide s'efforcera de renouveler l'approche des chercheurs américains, tout en soulignant leur grand mérite. En effet, les conditions de l'immigration, les statuts sociaux dans le pays d'origine, les réactions de la société d'accueil, variables selon les immigrations et selon les contraintes socio-économiques ou politiques, rendent très hétérogènes les manifestations de l'acculturation. Dans le contexte actuel, les intervenants sociaux sont en première ligne pour

¹¹ - Durkheim cité par Schnapper (1998, p. 501).

constater qu'il leur faut désormais se confronter avec des personnes, pour qui la question sociale est de plus en plus indissociable de la question culturelle.

Bastide considère que les relations entre groupes doivent être étudiées au sein de systèmes plus larges de relations sociales qui, selon son expression, constituent des « *cadres sociaux* » (Bastide, 1968), inscrivant ces contacts dans des rapports d'égalité ou d'inégalité, de coopération ou de conflits, qui influencent le contenu et les modalités des échanges.

III – 2. 2 Les « cadres sociaux » de l'acculturation

Pour éviter une généralisation abusive de ce processus, Bastide établit une typologie des différents types d'acculturation, dans laquelle il intègre les « cadres sociaux », notamment la « situation coloniale » définie par Balandier qui déclare que « le contact et ses effets ne peuvent être compris qu'à la condition d'être replacés dans les totalités sociales qui les encadrent, les orientent et les unifient » (Balandier, 1963, p. 3). La typologie de Bastide est construite à partir de trois critères fondamentaux (politique, culturel, social) ; douze types de situations de contacts culturels résultent de la combinaison de ces trois critères (Bastide, 1960, p. 315).

Comme nous l'avons déjà évoqué, le croisement des cultures ne se réalise pas dans un rapport égalitaire, mais s'inscrit dans une structure de domination. Dans toute société, il existe une hiérarchie culturelle qui résulte d'une hiérarchie sociale et, comme l'ont affirmé Marx et Weber, la force relative de différentes cultures dans la compétition qui les oppose, dépend directement de la force sociale des groupes qui en sont les supports (Cuche, 2010, p. 78). Pour autant, cela ne signifie pas que la culture dominante soit dotée d'une sorte de supériorité, car ce sont des groupes sociaux qui sont dans des rapports de domination. Dans cette perspective, une culture dominée n'est pas forcément aliénée ; elle peut résister plus ou moins à l'imposition culturelle dominante qui ne s'analyse pas de la même façon que la domination sociale (Grignon, 1989). En effet, les rapports entre symboles culturels ne fonctionnent pas selon la même logique que les relations entre groupes, où celui qui domine peut s'imposer au "minoritaire", c'est-à-dire au plus faible, alors qu'une culture dominante ne peut s'imposer absolument à une culture dominée.

Contrairement à la conception erronée qui ne porte attention qu'aux transformations d'une culture « receveuse » sous l'influence d'une autre culture, jugée comme lui étant supérieure,

Bastide souligne que l'acculturation est un échange à double direction¹². Bien que l'échange soit le plus souvent inégal, la culture « donneuse » est, elle aussi, modifiée par ce qu'elle reçoit. Comme l'indique Schnapper, l'acculturation n'est pas à sens unique car les émigrés participent aussi à l'élaboration de la culture nationale, elle aussi modifiée par ce qu'elle reçoit. Néanmoins, dans le même temps, elle insiste sur le caractère inégalitaire des relations culturelles et politiques, établies par les migrants avec la société d'installation, car « *ils sont confrontés à une entité historique, politique, culturelle déjà constituée* » (Schnapper, 1991, p. 95).

Les travailleurs sociaux ne peuvent ignorer cette dimension inégalitaire, ils sont les premiers à constater que les exclus combinent souvent exclusion proprement sociale et discrimination raciale. Ils voient comment certains immigrés s'efforcent tout à la fois d'intégrer les codes de la société française, tout en se dotant d'une identité culturelle reconstruite depuis leur culture originelle. Ils savent que ce type de construction de l'identité est, pour beaucoup, la seule façon d'éviter de sombrer complètement dans l'isolement et la perte de sens.

En contribuant à l'extension de la notion, Bastide a montré qu'elle permet non seulement de rendre compte des processus culturels déjà achevés, mais aussi de transformations en cours (Bastide, 1970, pp. 65-108).

III – 2. 3 Les recompositions culturelles : déconstruction/reconstruction

Aucune culture n'existe sans avoir jamais connu la moindre influence extérieure ; les faits d'acculturation qui forment un « phénomène social total » ne sont pas toujours faciles à identifier, car ils interviennent dans tous les domaines de la vie sociale et culturelle : la culture (représentations, modes de vie...), le domaine psychologique (modes de pensée, valeurs-attitudes...), les structures familiales et les modèles éducatifs, le politique (relations et types de pouvoir), les modes de production et d'échanges économiques.

Le principe même de l'acculturation est marqué par un processus permanent de construction, de déconstruction et de reconstruction. Comme l'a montré Bastide (1956, pp. 77-99), l'étude

¹² - Sur la confrontation des cultures, Durkheim estimait que si deux systèmes sociaux et culturels sont très différents, il ne peut y avoir interpénétration entre les deux. C'est la rencontre de Bastide avec le monde noir brésilien et celle de Balandier avec la société coloniale, qui permettront à cette question d'être traitée, mais seulement après la Seconde guerre mondiale.

de la phase de déconstruction est essentielle : première phase d'une recombinaison culturelle, elle n'est pas forcément un phénomène négatif, aboutissant à la décomposition de la culture. En cela, Bastide s'oppose à la théorie de Lévi-Strauss qui a une vision pessimiste des phénomènes de déculturation dans les sociétés colonisées, désignées comme *sociétés déculturées*¹³. Toutefois, il arrive que dans certains cas, les facteurs de déculturation peuvent dominer et empêcher toute restructuration, ce qui entraîne alors des conduites délinquantes ou des pathologies mentales. En d'autres termes, les processus acculturatifs ont un double caractère. D'un côté, ils sont destructeurs ou au moins déstabilisateurs de solides traditions ; l'acculturation est toujours, pour une part, une *déculturation* et ce, d'autant qu'elle est communément le fait d'une imposition. De l'autre, ils sont créateurs de réalités inédites, par les réorganisations auxquelles ils astreignent les formes anciennes et, surtout, par l'avènement de nouvelles configurations culturelles.

Cependant, les changements culturels ne se font pas par hasard. Comme la théorisation de l'anthropologie américaine l'a établi, les éléments non symboliques (techniques et matériels) d'une culture sont plus aisément transférables que les éléments symboliques (religieux, idéologiques, etc.) (Cuhe, 2010, p. 61). Bastide appréhende la mutation de la recombinaison culturelle, en distinguant deux formes d'acculturation (formelle et informelle)¹⁴. La première, *l'acculturation formelle*, lente, touche les « formes » inconscientes du psychisme, c'est-à-dire des structures perceptives, affectives, liées à la mémoire, « informées » par la culture, en produisant les transformations et les métamorphoses de la forme de sentir, d'appréhender de la conscience. Il ne s'agit pas d'une recombinaison mais d'une mutation où la discontinuité l'emporte sur la continuité. En revanche, la seconde, *l'acculturation matérielle*, rapide, ne touche que les « contenus » de la conscience psychique (par exemple les valeurs, les représentations) mais pas les manières de penser et de sentir.

Existe-t-il des limites à l'acculturation ? Selon Schnapper, il ne faut pas succomber aux illusions évolutionnistes : « Il existe des limites à l'acculturation des immigrés, même dans les familles les plus « modernisées » (Schnapper, 1991, p. 154). Ces limites tiennent à l'existence supposée de caractéristiques culturelles nucléaires, que l'auteur associe à des populations

¹³ - Lévi-Strauss cité par Cuhe (2010, p. 71).

¹⁴ - La distinction entre *acculturation formelle et matérielle* permet de mieux appréhender un certain nombre de phénomènes, notamment la *contre acculturation* qui ne se produit que lorsque la déculturation est vraiment très profonde, pour interdire toute recréation de la culture originelle. Elle se donne à voir dans des mouvements messianiques, fondamentalistes et d'une manière générale dans toutes les tentatives de retour aux traditions d'avant le contact. (Bastide, 2001)

référenciées ethniquement, comme "les Africains", "les Maghrébins", "les Portugais", les Turcs". Ce « noyau dur culturel » correspond à un système de normes et de comportements, qui se transmet à travers la relation intime avec la mère dans la petite enfance, mais, au-delà de l'alimentation, la transmission concerne également les interdits sexuels, selon le statut familial et le sexe, notamment en ce qui concerne les filles dont l'honneur doit être protégé jusqu'à leur mariage. Ce « noyau dur » se trouve incorporé « au sens propre » à l'individu, il le contraint sous formes de normes morales qu'il ne peut s'empêcher de respecter dans ses comportements.

Cette vision de l'identité culturelle de Schnapper n'échappe pas aux critiques de certains sociologues qui considèrent « qu'elle n'est pas si éloignée de la conception "primordialiste" des groupes ethniques : celle qui procède par l'identification préalable de populations auxquelles sont attribuées des traits culturels spécifiques, vus comme leur possession et dont le maintien est garanti de façon endogène par le processus de socialisation, indépendamment de leurs effets dans l'organisation des interactions sociales » (Poutignat, Streiff-Fenart, & Barth, 2008, p. 191). En réalité, il ne peut s'agir d'un essentialisme culturel, car le contenu de ce noyau peut varier avec les circonstances, dans lesquelles le groupe prend conscience de lui-même et, dans son parcours migratoire, chaque individu est amené à infléchir ses règles de conduite, en fonction des exigences de la société où il réside, ce qui signifie que « la distinction entre le noyau et la périphérie du système culturel n'est pas donnée une fois pour toutes » (Schnapper, 1991, p. 155). C'est ce que l'auteur nomme la « combinaison culturelle », elle favorise le ressourcement psychologique nécessaire à l'adaptation à une nouvelle forme de vie, en permettant notamment de résister à la xénophobie, à laquelle tout émigré doit faire face. En étant également qualifié de « bricolage culturel¹⁵ », ce terme consiste à intérioriser une partie des normes, des comportements et des valeurs, exigés par la société moderne, tout en conservant la part la plus intime de leur personnalité.

III – 2. 4 Créativité et marginalité culturelle

On a pu constater que la perpétuation de pratiques socioculturelles spécifiques favorisait l'intégration et la réussite dans la société d'accueil.

¹⁵ - L'application de la notion de *bricolage* à des faits culturels est due à Lévi-Strauss. Il s'agit d'un agencement nouveau d'éléments dont la nature ne peut être modifiée. L'insertion des matériaux bricolés dans un ensemble, fait naître une signification nouvelle ; cette métaphore est utilisée pour caractériser le mode de créativité propre aux cultures populaires et aux cultures immigrées.

Au-delà de son attention aux déterminismes sociaux, Bastide s'est efforcé de comprendre le point de vue du Sujet dans le processus d'acculturation, en ayant surtout pour souci de démontrer qu'elle ne produisait pas nécessairement des êtres inadaptés et malheureux. Il en a déduit que les hommes en situation de marginalité culturelle sont souvent particulièrement créatifs et, par le jeu des « coupures », ils tirent parti de la complexité du système social et culturel.

C'est pour rendre compte de cet aspect, qu'il créa le concept de « principe de coupure¹⁶», central dans son œuvre. Par cette analyse, Bastide renouvelait l'approche de la marginalité, telle que l'avaient formulée les sociologues de l'école de Chicago. Pour lui, « l'homme marginal » ne vit pas entre deux univers sociaux et culturels, mais dans chacun des deux univers, sans les faire communiquer, et sans être pour autant un être ambivalent ni malheureux. Si la marginalité culturelle ne se transforme pas en marginalité psychologique, c'est grâce au « principe de coupure », caractéristique des groupes minoritaires, pour lesquels il constitue un mécanisme de défense de l'identité culturelle. C'est le cas d'immigrés africains de l'Ouest, pour la plupart issus de sociétés musulmanes rigoristes, qui travaillent comme ouvriers dans un des plus grands abattoirs de viande de porc en Bretagne. Etablis durablement en France avec leur famille, ils considèrent que cela relève des nécessités du travail industriel considéré comme gagne-pain et n'altère en rien leur identité musulmane (Renault, 1992). Comme l'indique Vinsonneau, il est vain d'opposer l'acculturation à l'affirmation ethnique comme s'ils étaient exclusifs, les appartenances multiples sont désormais reconnues pour tous. En effet, dit-elle « *la conscience ethnique n'est pas reliée au repli au sein du groupe ethnique* » (Vinsonneau, 2002), au contraire, elle émerge parmi ceux qui sont fortement impliqués dans la société.

La notion d'ethnicité reste encore peu introduite dans les représentations des travailleurs sociaux. La définition des publics fait encore largement appel à la différence culturelle, à une approche substantialiste des personnes et des groupes en situation minoritaire, au détriment d'une analyse plus dynamique en termes de rapports sociaux inégaux (Billion, 2001).

¹⁶ - Au cours de ses recherches à Bahia, il constata que les Noirs pouvaient être à la fois de fervents adeptes du culte du Condoblé et des agents économiques tout à fait adaptés à la rationalité moderne. (Bastide, 1955, pp. 493-503).

III - 3 LA NOTION D'ETHNICITE

D'apparition récente dans les sciences sociales, le concept d'ethnicité demeure marqué par le contexte nord-américain, où il a fait l'objet de nombreuses discussions depuis les années 1960 et 1970. En France, son emprunt soulève quelques problèmes dont le moindre n'est pas sa forte idéologisation¹⁷. La réticence de Schnapper à l'égard de cette notion tient au danger qu'il y aurait à exporter « sans critique préalable, des concepts forgés dans un pays où, ni la réalité, ni les représentations de la nation et de l'immigration sont les mêmes » (Schnapper, 1991).

III – 3.1 Différentes approches du concept

Au début du XX^e siècle déjà, Weber, considéré comme l'un des fondateurs européens d'une pensée sur l'ethnicité, la définit comme un construit social, fondé sur la subjectivité des acteurs, et non sur une quelconque biologie raciale ou substance primordiale¹⁸.

- *Une conception dynamique*

Dans ce domaine, l'auteur de référence est Barth (Poutignat, Streiff-Fenart, & Barth, 2008, p. 200), qui est le premier à formuler une critique des approches substantialistes et à fournir une analyse principalement centrée sur les problèmes d'interaction. Pour l'anthropologue norvégien, « le meilleur usage du terme ethnicité est celui d'un concept d'organisation sociale qui permet de décrire les frontières et les relations des groupes sociaux en termes de contrastes culturels hautement sélectifs qui sont utilisés de façon emblématique pour organiser les identités et les interactions »¹⁹. Une nuance à la formation des frontières ethniques est apportée par Simon (1994, pp. 14-20), en distinguant les faces externes et internes :

¹⁷ - A la différence des Etats-Unis, la France ne se conçoit pas comme pays d'immigration, ce qu'elle est pourtant de façon massive et structurelle depuis la seconde moitié du XIX^e siècle. La représentation unitaire de la nation, jointe à l'exaltation de la civilisation française, conçue comme modèle universel, explique en partie le faible développement de la réflexion sur la diversité culturelle dans les sciences sociales en France, depuis longtemps. A l'inverse, le contexte propre aux Etats-Unis a favorisé une interrogation systématique sur les différences culturelles et sur les contacts entre cultures. (Cuhe, 2010, p. 34).

¹⁸ - Pour Weber, les groupes ethniques entretiennent une croyance subjective à une communauté d'origine fondée sur des similitudes de l'habitus extérieur ou des moeurs, ou les deux, ou sur des souvenirs de la colonisation ou de la migration, de sorte que cette croyance devient importante pour la propagation de la communalisation – peu importe qu'une communauté de sang existe ou non objectivement. (Weber M. , Les relations communautaires ethniques, 1995).

¹⁹ - Dans cette perspective, des notions-clés telles que culture ou identité perdent toute connotation essentialiste ou objectiviste ; elles ne désignent pas des entités homogènes et cohérentes, dotées d'une existence propre, mais renvoient bien plutôt à certaines catégories de la pratique au sein d'un groupement humain donné.

- (Aymes & Péquignot, 2000, pp. 43-47)

- *La face externe* : elle résulte de l'attribution identitaire établie par le groupe majoritaire. La religion, la langue, l'origine commune sont érigées en différences fondamentales, justifiant l'inégalité sociale ou la discrimination. C'est ce qui fait que l'on est pour soi, et les autres membres de son groupe (auto-identité) et pour les autres (hétéro-identité), dans l'acceptation, la fierté, voire la vanité (identité positive, revendicatrice, agressive), ou, au contraire, la honte de soi (identité négative) membre d'une collectivité ethnique.

- *La face interne* : s'inspirant du concept de communalisation de Weber (relation sociale basée sur un sentiment d'appartenance, telle que la famille ou la nation) la face interne renvoie à la vision que les minoritaires ont d'eux-mêmes. La constitution d'un « nous » se forge souvent sur des critères attribués initialement par le groupe majoritaire, ce qui les conduit à être dans un double rapport de domination.

- *Une articulation avec l'appartenance de classe*

Un autre courant tente d'articuler l'appartenance de classe et ethnicité, en considérant les relations ethniques comme des constructions inscrites dans des rapports sociaux d'infériorisation, des relations inégalitaires. Dans les relations interethniques, les faits culturels sont en fait "captés" par un système de désignation et de catégorisation. Ce système sélectionne, falsifie ou invente des traits culturels pour les inclure dans une organisation sociale plus ou moins inégalitaire et hiérarchique (De Rudder, Poiret, & Vourc'h, 2000).

A ce propos, Zoïa (2010) observe que la rhétorique en vogue parmi certains intellectuels républicains de gauche, affirme que l'exploitation ne peut et ne doit être qu'une exploitation de classe, n'accordant aucune autonomie à des catégories subjectives : l'ethnicité, en tant qu'elle exprime bien une construction subjective, un ressenti, en est une illustration. Citant Kymlicka, l'auteure rappelle que la culture majoritaire est aussi une culture particulière : la vie quotidienne institutionnelle, politique, scolaire comprend forcément de multiples et infimes dimensions « culturelles » (la langue d'usage, les matières et les manières, les jours de fête, les menus de la cantine...) qui n'ont rien d'universel. Costa-Lascoux (2001, p. 5) remarque à ce sujet qu'on ne parle jamais d'ethnisation pour les personnes disposant du pouvoir politique, économique ou intellectuel : « Les dominants n'ont pas d'ethnie ».

Néanmoins, la focalisation sur les relations inégalitaires entre immigrés et institutions représente un risque pour Wieviorka : celui de dissoudre la question culturelle dans la

question sociale, de confondre les demandes de justice sociale et celles de reconnaissance (Wieviorka & Ohana, 2001).

- *Une vision moins oppressive de l'ethnicité*

A partir d'une autre approche, Wieviorka vise à diffuser une vision moins oppressive, tant pour les « acteurs ethniques » eux-mêmes, que pour les intervenants sociaux et politiques (Wieviorka, 1993). Le sociologue déclare que la sociologie doit permettre de complexifier cette notion d'ethnicité, de ne pas restreindre le regard sur les processus ethniques, à la fermeture communautaire, à la violence, à la haine. La recherche sociologique doit contribuer à justifier une politique pragmatique, autorisant que la différence culturelle puisse être reconnue et valorisée, mais dans des limites qui la subordonnent de fait à des principes universalistes. Concernant les différentes figures de la « différence », dont la différence ethnique, le sociologue propose une définition qui la situe dans un espace qu'il nomme « le triangle de la différence » dans lequel trois pôles interdépendants sont en tension : la logique de l'identité collective (le système de valeurs définissant l'unité d'un groupe), celle de l'individualisme moderne (comme participation sociale à la vie de la cité) et enfin le sujet (défini par son rapport de soi à soi) (Wieviorka, 2001).

Selon Billion (2001, p. 24), la notion d'ethnicité reste encore peu introduite dans le discours des travailleurs sociaux, et la définition des situations fait largement appel à la différence et à la distance culturelle. Nous verrons comment ces notions sont utilisées par les personnes enquêtées dans la définition des situations de conflits.

Pour conclure, comme nous l'avons déjà évoqué, le rapport est étroit entre la conception de l'identité culturelle et de la culture. En accordant à la question culturelle une place prépondérante et en excluant les déterminants sociaux et politiques, les travailleurs sociaux ne peuvent percevoir quelle signification la personne attache à ses attitudes. Le sens attribué à une pratique dans le pays d'origine se trouve investi de significations différentes dans le contexte migratoire, et ce que l'on qualifie de « tradition » est une production nouvelle composée de valeurs tirées d'un autre contexte. De leur côté, les sociologues ont montré qu'une logique négative du soulignement de l'origine culturelle peut déboucher sur des

formes de stigmatisation, voire de discrimination, en transformant les problèmes sociaux en problèmes ethniques.

Toutefois, une mise en garde s'impose : elle concerne l'objectivation des processus sociaux qui, en écartant tout travail sur la subjectivité et les représentations, pourraient conduire à une *dynamique sans sujet* (Rea & Tripier, 2008). Autrement dit : « à trop vouloir déconstruire les notions de culture et de groupe ethnique, on a évacué de l'analyse la question de la signification qu'ils revêtent pour les acteurs engagés dans les relations interethniques » (Poutignat, Streiff-Fenart, & Barth, 2008, p. 143).

IV – ASSIMILATION OU INTEGRATION ?

Assimilation, insertion et intégration « *ne sont que des expressions différentes ou des moments différents et pour des usages sociaux différents d'une même réalité sociale, du même processus sociologique* » (Sayad, 1994, p. 9). En effet, liées à des contextes sociopolitiques qui proposent successivement des modèles différents de société, ces dénominations s'usent très vite, se chargent de significations qui parasitent le débat sur l'immigration.

Depuis au moins trois décennies, les enjeux autour de l'intégration et de la prise en considération de l'installation en France des populations immigrées sont très importants pour le travail social. Soit ces enjeux ont été négligés ou bien niés, au nom d'un « égal traitement » des situations et du refus des spécificités, soit l'intervention sociale se base sur des présupposés culturalistes, où les représentations et les stéréotypes l'emportent sur une réelle démarche de connaissance de la place « singulière » du sujet qui s'adresse aux travailleurs sociaux.

L'immigration étant devenue un enjeu politique et économique important et un objet de conflit, l'analyse des mots assimilation, insertion et intégration, révèle des positions et des attitudes différentes à l'égard des étrangers. Utilisés par les uns et par les autres, ils ne sont donc pas neutres et demandent à être clarifiés.

IV – 1 LE CONCEPT D'ASSIMILATION

Assimiler vient du terme latin *assimilare*, de *similis*, qui signifie « semblable ». En physiologie, l'assimilation désigne le processus par lequel les êtres organisés transforment les matières qu'ils absorbent en leur propre substance. En revanche, en philosophie, l'assimilation ne constitue pas un processus quasi-biologique, mais un acte décisif de l'esprit par lequel une chose est considérée comme semblable à une autre, consistant ainsi à ramener la *différence* au *semblable*.

Dans le cas de l'immigration, il s'agit de faire en sorte que les immigrés deviennent semblables, sur le plan social et culturel, aux membres du groupe social d'accueil. Hésitant entre ces deux définitions, les sciences humaines ont de plus en plus limité le domaine

d'application du concept aux seules transformations des individus, groupes et sociétés minoritaires ou allogènes (De Rudder, 1993, p. 23).

Dans son sens juridique initial, Costa-Lascoux rappelle que l'assimilation signifiait « traiter à égalité des personnes qui sont dans des situations différentes, comme le juge rétablit l'équilibre entre les plateaux de la balance » (Costa-Lascoux, 2006, pp. 57-64). Elle ajoute que cette signification juridique s'est évidemment diluée dans le projet colonial assimilationniste, de même qu'elle a été confrontée à la persistance des inégalités et des discriminations qui ont apporté autant de démentis à « l'idéal républicain » ; le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme qui a marqué le régime de Vichy ont pesé sur l'histoire de la République française. Cependant, elle tient à souligner que la politique française d'assimilation a correspondu à un moment historique qui ne peut être confondu avec l'ensemble de la tradition républicaine.

La critique de l'assimilation portait à la fois sur les conséquences du colonialisme et sur celles liées à la construction européenne en raison notamment de l'attitude de l'Etat-nation accusé de dominer les minorités, de réduire les identités au nom des idéologies universalistes, libérales. Il faudra attendre le début des années soixante et la décolonisation pour que la notion d'assimilation, devenue péjorative, disparaisse peu à peu des textes politiques et administratifs.

IV – 1. 1 Retour sur le passé

Pendant la période de la formation de la sociologie, des années 1880 aux années 1950, le concept d'assimilation fut d'abord utilisé aussi bien aux Etats-Unis qu'en France ; le terme d'intégration était réservé par Durkheim au problème de la société dans son ensemble. Ensuite, nous le verrons ultérieurement, les recherches ont montré que l'assimilation des immigrés n'était pas un processus unique ou rectiligne, mais comportait des dimensions et des modalités différentes. A partir de cet acquis fondamental, les sociologues ont été amenés à établir une distinction entre les traits culturels de la société, et la participation aux diverses instances de la vie sociale. Après les années 1950, le vocabulaire s'est diversifié, selon les auteurs, l'adoption des traits culturels a pu être qualifiée d' «acculturation », d'« assimilation culturelle » ou d' « intégration culturelle ». Quant à la participation aux diverses instances de la vie sociale, elle se traduit par les termes d' « intégration sociale » ou d' « intégration structurelle ». Cette distinction est essentielle pour les travailleurs sociaux lors du traitement des conflits familiaux en contexte migratoire car, les deux problématiques du « social » et de « l'identitaire » ou du « culturel », y sont étroitement imbriquées.

Malgré son indétermination, le terme « assimilation » a un sens assez précis lorsqu'il est ancré dans une tradition théorique comme l'Ecole de Chicago¹. ; en revanche, dans les débats politiques français, c'est la connotation négative, coloniale qui s'impose d'emblée. Dans le champ de la recherche, les théories qui orientent le débat en France sont influencés par deux courants, chacun s'inspirant d'un paradigme de référence ; le premier est issu de la sociologie durkheimienne et le second a été forgé par les sociologues de l'université de Chicago (de 1915 à 1935 environ) Le plus souvent on a opposé ces deux traditions sociologiques, mais il faut souligner les similitudes du contexte dans lequel cette naissance s'est effectuée.

IV - 1. 2 Les approches du concept en France et aux Etats-Unis

Introduite en France dans les années cinquante, par les théoriciens de la psychologie sociale (Girard & Stoetzel, 1953), la pensée de l'Ecole de Chicago modélise les recherches sur l'immigration. Cette école fait actuellement l'objet d'une redécouverte, elle « complète » celle de la sociologie durkheimienne, en incitant les chercheurs à analyser plus finement les étapes

¹ - Entre 1910 et 1935, les sociologues vont à travers l'étude de la ville de Chicago, qualifiée de "laboratoire social", forger un des courants les plus influents de la sociologie américaine. La socialisation des migrants, les relations entre les communautés, l'occupation de l'espace, la délinquance, l'appropriation des biens économiques, etc., constituent les principaux objets de leurs études qui privilégient l'observation directe et le point de vue de l'acteur.

des processus d'intégration. Malgré leur ancrage dans le temps, les concepts fondateurs de l'école de Chicago sont aujourd'hui encore d'une grande actualité, notamment dans le champ du travail social.

Tout d'abord, il est essentiel de rappeler que la sociologie s'autonomise en tant que discipline scientifique, à peu près au même moment (entre 1890 et 1920) en France, grâce aux travaux de Durkheim et aux Etats-Unis, avec les sociologues de l'Ecole de Chicago. Dans les deux cas, la pensée sociologique émerge dans un environnement socio-politique marqué par la xénophobie. A la fin du XIXe et au début du XXe siècle les deux pays sont confrontés à une violente réaction nationaliste contre les nombreux immigrants qui affluent en France et aux Etats-Unis². Face à la propagande xénophobe, dans les deux cas, le premier réflexe des chercheurs est de mettre en avant les exigences de la science. De même que la sociologie durkheimienne appelle à la vigilance contre les « pré-notions » du sens commun, de leur côté, Thomas et Park affirment leur souci d'une sociologie articulant la théorie et la pratique pour rompre avec la philosophie du sens commun. Cette préoccupation va même jusqu'à la critique des bénévoles, les « fichus bienfaiteurs » (Beaud & Noiriel, 1989, pp. 63-76) qui, à Chicago, se penchent sur le social en confondant sociologie et bons sentiments. Un autre point commun entre les deux « écoles » est leur engagement pour les droits de l'homme ; bien que cette attitude reste discrète chez Durkheim, elle n'en est pas moins attestée, notamment par sa participation à la fondation de la Ligue des Droits de l'Homme au moment de l'affaire Dreyfus. De leur côté, Thomas, Burgess et, Park entretiennent des liens très étroits avec le mouvement des centres sociaux « settlement houses » de Jane Addams qui se préoccupe de fournir une aide sociale aux immigrants³.

Toutefois, malgré leurs similitudes, les réponses apportées par ces deux approches conceptuelles sont très éloignées car, elles sont le produit de contextes politiques et intellectuels bien distincts. D'abord, la question de l'immigration se pose en des termes très différents et le rôle de l'Etat est déterminant. Ainsi, aux Etats-Unis, les grandes œuvres produites par les sociologues de Chicago émanent de demandes d'institutions privées ; les

² - En 1840, Chicago qui compte 5000 habitants connaît un afflux de migrants et passe à plus d'un million d'habitants en 1890, avant d'atteindre 3 400 000 d'habitants en 1930. La nouvelle population se divise en quartiers raciaux, mais rapidement, des problèmes sociaux apparaissent : ghettos, conflits raciaux, misère, prostitution et délinquance juvénile.

³ - Jane Addams (1860-1935) considérée comme une des fondatrices du travail social (bien qu'elle n'a pas revendiqué ce titre) a créé un settlement House à Chicago pour la population populaire du quartier d'immigrants. Il comportait des services sociaux et culturels divers (jardin d'enfants, bibliothèque, musée d'art, cours du soir etc.), ainsi qu'un lieu de rencontre et de réunion. (Chapoulie, 2003).

chercheurs bénéficient donc d'une grande autonomie par rapport aux pouvoirs publics, ce qui favorise une sociologie fondée sur un travail de terrain et l'observation participante. En revanche, en France, la mainmise de l'Etat sur l'ensemble de l'appareil scolaire et de la recherche scientifique, rend impossible toute recherche autonome, au service des communautés. Enfin, un troisième élément tient à la nature des références que les sociologues pouvaient mobiliser pour défendre leur thèse. En France, l'héritage de la Révolution française relègue au second plan la question ethnique alors que pour les sociologues de Chicago, cette réalité est incontournable ; l'existence des Indiens et la présence d'une forte population noire sont constitutives de l'identité nationale américaine.

Ces deux contextes politiques et intellectuels nous expliquent les différences d'approches de Durkheim et de celle de l'Ecole de Chicago dont l'équipe de sociologues analysait, empiriquement et dans le détail, les étapes de passage dans la vie des immigrants, entre la culture du pays d'origine et l'« assimilation » dans la société d'accueil. La vision de cette école ne comportait aucune notion d'intégration sociale globale car son cadre d'analyse n'était pas l'Etat-nation mais l'environnement urbain de telle ou telle ville.

IV - 1. 3 L'Ecole de Chicago et la sociologie américaine

Dans les années trente, le développement de l'anthropologie culturelle américaine va exercer une grande influence sur une partie de la sociologie aux Etats-Unis.

Toutefois, les sociologues fondateurs⁴ de ce qu'on a appelé l'« école de Chicago », étaient déjà très sensibles à la dimension culturelle des rapports sociaux. L'étude de Thomas et Znaniecki sur *Le Paysan polonais en Europe et en Amérique*, publiée entre 1918 et 1920, inaugure une longue série d'études sur le processus de migration et d'assimilation qui semble être un processus inéluctable, comme une suite de désorganisations et de réorganisations successives. Deux aspects essentiels de leur problématique méritent d'être soulignés car ils demeurent tout à fait pertinents pour réfléchir aux questions actuelles.

Le premier concerne le rapport entre les aspects individuels et collectifs de l'assimilation qui, selon les deux auteurs, ne peut être analysée au niveau du singulier. En effet, le choc du déracinement entraîne une profonde rupture de tous les liens sociaux, c'est pourquoi la

⁴ - La seconde génération, celles des fondateurs intellectuels de la sociologie comme discipline de recherche, comprend notamment W. I. Thomas (1863-1947), professeur de sociologie-le philosophe Georges Herbert Mead (1863-1931) un des dirigeants du mouvement progressiste à Chicago avant 1914, qui a exercé une influence intellectuelle sur les sociologues de la génération suivante.

reconstruction d'une vie collective dans le pays d'accueil constitue la première étape de l'assimilation. Toutefois, si cette reconstitution du milieu d'origine par les immigrants n'est pas un obstacle à l'assimilation, c'est parce qu'elle ne peut être considérée comme un passage d'un état culturel de départ (« la polonité ») à un état culturel d'arrivée (l'« américanité »). Un second aspect concerne la naissance « d'une nouvelle société polono-américaine à partir des fragments séparés de la société polonaise encastrés dans la société américaine »⁵. En fait, il ne s'agit pas d'une « communauté polonaise » comme le sens commun le désigne, mais d'une reconstruction identitaire qui ne peut être qualifiée de « culture d'origine ». A ce sujet, on peut observer que dans le champ du travail social, la confusion entre « culture d'origine » et « culture d'immigration » est encore présente.

En utilisant les concepts de la psychologie sociale, les deux auteurs précisent ainsi que l'assimilation n'est pas directement liée à une volonté politique imposée par le pouvoir, mais à des interactions multiples par lesquelles, d'un côté, l'individu s'identifie aux autres membres du groupe et à ses institutions, et de l'autre, entre en conflit avec le monde extérieur au groupe. La présence du conflit y est considérée comme partie constitutive du processus et non comme un obstacle, car il a un rôle socialisateur qui permet à l'immigrant de s'identifier à une image nationale, celle du pays d'accueil. Ce processus contribue la première étape de l'assimilation et la seconde se traduit par une adaptation progressive aux normes vestimentaires, langagières, gestuelles, de la société américaine.

Par la suite, dans une perspective interactionniste et écologique, Park s'est surtout intéressé aux faits psycho-sociologiques et affectifs qui font de l'assimilation un processus. Dans cette perspective, il décèle avec Ernest Burgess trois phases dans l'assimilation progressive des groupes d'immigrants : *la phase de compétition et de conflit*, permettant un repérage des enjeux et des rapports de force et l'émergence de nouvelles identifications personnelles et collectives ; *la phase d'accommodation* comme processus d'ajustement et d'équilibre précaire, marqué par l'adoption d'une conformité extérieure aux normes de comportements de la société d'accueil (langue, vêtement, gestuelle...) et enfin *la phase d'assimilation* proprement dite, processus s'étendant sur le long terme. « L'assimilation est un processus d'interpénétration et de fusion dans lequel les personnes et les groupes acquièrent les souvenirs, les sentiments et les attitudes d'autres personnes ou d'autres groupes et, en partageant leur expérience et leur histoire, s'intègrent avec eux dans une vie culturelle

⁵ - Thomas, W. & Znaniecki, F. (1958) *The Polish Peasant In Europ and America*, New-York, Dover Publ. (1^{ère} édition 1918-1921), cités par (Beaud & Noiriel, 1989, pp. 63-76).

commune [...] Par l'imitation et la suggestion, la communication entraîne une modification progressive et inconsciente des attitudes et des sentiments d'un groupe »⁶.

En mettant en évidence le processus de l'assimilation, les sociologues de l'Ecole de Chicago en ont fait un outil d'analyse des relations interethniques et un objectif pour apporter des solutions au malaise social généré par les problèmes raciaux. Pour eux, le savoir doit être utile à l'action sociale et, pour y parvenir, ils cherchent à se placer au cœur de la vie des populations déracinées, afin de mieux comprendre leur rapport à la société. En s'opposant aux conceptions racistes qui attribuent les différences de comportements à des différences biologiques entre les ethnies et les races, les travaux des sociologues de l'Ecole de Chicago élaborent une nouvelle approche des phénomènes sociaux.

Toutefois, les idées ont évolué au rythme des études auprès des populations immigrantes et contribuèrent à relativiser les thèses sur l'assimilation qui, en tant que fusion dans le groupe majoritaire ne se réalisait pas. Ainsi, en 1932, Frazier, également sociologue de l'Ecole de Chicago, apportait une distinction entre l'assimilation culturelle et l'assimilation sociale. Selon lui, il ne suffit pas que les groupes minoritaires acquièrent les éléments culturels de la société d'accueil, ni qu'ils intègrent et respectent les codes moraux et les règles de vie pour qu'ils soient acceptés par le groupe dominant. De ce fait, conclut le sociologue, l'assimilation des Noirs américains ne pourra être atteinte que lorsqu'il n'y aura plus de discrimination raciale et que l'égalité des droits entre Noirs et Blancs sera atteinte. Dans ce contexte, le cycle d'intégration ne s'achève pas par l'assimilation, mais par le maintien de deux groupes culturels distincts⁷. Par la suite, les recherches qui se développèrent entre les années 1960 et 1985 aux Etats-Unis (Schnapper, 2007, p. 80) se sont libérées à la fois du paradigme de l'assimilation et du culturalisme, plus ou moins directement hérité de l'Ecole de Chicago et de la micro-analyse des psychologues sociaux, en insistant sur le fait que les préjugés et les discriminations n'expliquent que la surface des choses. Désormais, les relations entre groupes ethniques et raciaux devaient être comprises à partir des rapports objectifs entre les groupes et les classes sociales. Il s'agissait de « sociologiser » ces relations en les interprétant à partir des relations concrètes entre les groupes, des rapports de classe, des conflits sociaux et du pouvoir.

⁶ - Park, R. E. & Burgess, E. W. cité par Schnapper, D (1998, p. 194).

⁷ - Frazier, F. (1932). *The Negro Family Dans Chicago*, Université de Chicago, cité par. Gaillard, A. (Gaillard, 1997, p. 122).

Aujourd'hui, les chercheurs retiennent de ces travaux, une sensibilité à la complexité des « étapes » de l'assimilation dans ses multiples dimensions (linguistique, matrimoniale et familiale, socio-économique, etc.) et l'idée que ces étapes peuvent évoluer à des rythmes très différents selon les situations concrètes. Cependant, les chercheurs américains établissent toujours une distinction entre l'assimilation (ou l'intégration) culturelle et l'assimilation structurelle (ou sociale). La seconde « leçon » majeure de ces études est que l'assimilation dans la société d'accueil ne signifie pas nécessairement que les groupes d'immigrés renoncent à leurs traits culturels ou ethniques. Ils gardent également l'idée qu'il s'agit d'un processus et non d'un état qui comporte des dimensions diverses entre lesquelles peuvent exister des décalages provisoires ou définitifs. Enfin, on ne peut oublier que l'Ecole de Chicago est aussi un vecteur privilégié de l'introduction dans le débat théorique français, de la catégorie de l'« ethnicité » et, par conséquent, de critiques plus ou moins nuancées, du modèle républicain de citoyenneté.

En France, la recherche a été beaucoup plus tardive qu'aux Etats-Unis, le projet d'« intégration républicaine » tendant à rendre illégitimes les recherches sur la migration. Suscitant des débats souvent passionnés, elle s'est développée depuis une vingtaine d'années, liée à une interrogation récurrente sur l'intégration sociale et l'identité nationale.

IV - 1. 4 La tradition sociologique française

« Alors que l'Ecole de Chicago fait une place essentielle à la psychologie sociale, (donc au subjectivisme) et à l'anthropologie culturelle, (donc à la pratique du travail de terrain), la sociologie durkheimienne met surtout l'accent sur le politique et sur le juridique, privilégiant par-là l'approche théorique et objectiviste » (Beaud & Noiriel, 1989, p. 70).

En opposition à l'Ecole de Chicago, Durkheim met au centre de l'assimilation le rôle de l'Etat-nation dont les effets de déstructuration-restructuration touchent tous les membres de la société. En effet, depuis Durkheim, la tradition sociologique française considère que la diversité ethnique n'est pas déterminante pour penser l'assimilation ; pour ce courant, la question des immigrants ne représente qu'un cas particulier du mouvement de transformation des sociétés. « Parce qu'il adhérait pleinement au principe de la nation française (...) Durkheim ne prenait pas en considération les dimensions ethniques de la vie sociale qui étaient selon lui, vouées à la disparition » (Schnapper, 1998, p. 501). Toutefois, dans la *Division du travail social*, quelques allusions incitent à penser que selon lui, l'assimilation est longue, complexe et ne peut se réaliser complètement à la première génération pour les

étrangers : « Ce n'est pas assez d'une génération pour défaire l'œuvre des générations, pour mettre un homme nouveau à la place de l'ancien » (Beaud & Noiriel, 1989, p. 71). A ce sujet, Noiriel tient à préciser que l'inculcation des normes dominantes transmises par l'école à l'enfant d'immigrant s'effectue au prix d'une souffrance souvent intense. En effet, la famille représente la première instance de socialisation et d'intériorisation des modèles culturels et de ce fait véhicule une bonne partie de la culture d'origine, notamment la langue.

Si la question de l'assimilation s'est progressivement limitée à celle des processus d'adoption des traits culturels conformes à la société d'accueil, en revanche, elle a toujours été traversée par des enjeux de nature plus politique qu'anthropologique. Depuis la décolonisation, à partir des années 1960, la notion d'assimilation, devenue péjorative, disparaît peu à peu des textes politiques et administratifs.

Se substituant à l'assimilation, la doctrine de l'intégration sera alors le maître mot des indépendances, puis de la construction européenne qui vise à la cohésion des économies nationales, des systèmes institutionnels et politiques. Au cours des années soixante-dix et au début des années 80, le mot « intégration » est privilégié par la droite lors des débats parlementaires, alors que la gauche utilise le terme « insertion » sociale, affirmant ainsi son respect des différences et son anti-racisme. En 1983, l'émergence du Front national provoque une crispation de la société française autour du thème de l'immigration ; face à la crise économique, aux transformations sociales et culturelles, à la mondialisation, etc. les socialistes abandonnent progressivement le mot « insertion » à la fin des années 80, pour parler, comme la droite, d' « intégration ». Dorénavant, le « droit à la différence » apparaît comme un danger, de nature à briser l'unité nationale.

Comme nous l'avons déjà noté, le concept d'assimilation réapparaît actuellement sur la scène politique en suscitant de nombreux débats passionnés entre des partisans convaincus et des détracteurs virulents.

IV - 2 LE CONCEPT D'INTEGRATION

D'un point de vue étymologique, Intégration vient du latin *integrare* (former une entité cohérente, rendre entier) ; la notion ne se limite pas à la question de l'immigration, mais concerne tous les aspects (économiques, sociaux, politiques, culturels...) de la vie collective des individus au sein de la société.

Dès la fin du XIX^{ème} siècle, le concept est devenu majeur dans les sciences sociales, notamment dans la sociologie naissante avec Durkheim qui réservait ce terme au problème de la société dans son ensemble. En effet, comme pour Weber, il considérait que la sociologie de l'immigration et des relations interethniques ne constitue pas une branche particulière de cette discipline ; le fondateur de la sociologie s'intéressait moins à l'intégration des immigrés en tant que tels, qu'aux mécanismes de solidarité qui tendaient à assurer la cohésion du système social global. Fortement imprégné des idéaux républicains et laïcs, il considérait que des institutions telles que l'école et le droit étaient les clés d'une forme d'intégration sociétale moderne, la « solidarité organique ». La transition vers cette forme de solidarité entraînait certes, des changements sociaux en profondeur, mais il lui importait peu de savoir si les individus qui subissaient ces changements étaient des nationaux ou des étrangers, car l'évolution des sociétés vers le type organique lui paraissait inéluctable. Durkheim n'avait pas envisagé les tensions, les ruptures, le « réveil » des identités, même à l'intérieur des sociétés à très forte intégration.

Comme l'identité, la notion d'intégration est purement théorique, mais elle peut orienter les interrogations sociologiques, notamment lorsqu'il s'agit d'employer les termes qui désignent le mode de participation à la vie sociale : adaptation, insertion, intégration.

Ainsi, parmi ces notions, Schnapper continue à utiliser le concept d'intégration, en soulignant qu'il s'agit d'un « *concept-horizon* », plus que d'un concept opératoire, c'est-à-dire comme l'explique Levy-Strauss, « une sorte de foyer virtuel auquel il nous est indispensable de nous référer pour expliquer un certain nombre de choses mais sans qu'il ait jamais d'existence réelle (Schnapper, 2007, p. 60) ». On ne peut donc étudier l'intégration en tant que telle, mais on peut analyser ses diverses dimensions, à un moment donné, de même que ses différents processus. Toutefois, si l'intégration ne constitue qu'un concept-horizon, cet horizon ne s'avère pas seulement sociologique, mais aussi « politique et normatif » (Billion, 1999, p. 15). En effet, cette notion vers laquelle s'orientent des débats souvent passionnés, de philosophie sociale et politique ou de sociologie générale, est à la fois fondatrice et d'un recours particulièrement délicat, car, souligne de Rudder : « L'une des ambiguïtés dont souffre la

notion d'intégration tient à l'indétermination de son statut conceptuel, [...] les champs économiques, sociaux, politiques, culturels et symboliques sont identifiés les uns aux autres, ou au moins considérés comme similaires et associés » (De Rudder, 1994, p. 26).

Quant à Lorcerie, également sociologue, elle distingue deux faces qui peuvent faire obstacle au processus d'intégration : d'un côté, elle implique une adaptation des individus concernés au contexte de la société d'accueil ; d'un autre côté, une acceptation de cette société majoritaire est indispensable. Ces deux volets de l'intégration qui sont soulignés aujourd'hui par l'Union européenne dans ses préconisations, ne marchent pas forcément de pair (Lorcerie, 2007). En effet, il est possible que l'adaptation des groupes minoritaires soit réalisée sans acceptation de la part des majoritaires, ce qui justifie le lien existant entre les notions d'intégration et d'*ethnicisation*, concept de psychologie sociale. Ce mode de catégorisation sociale consiste, pour le majoritaire, « à désigner les personnes issues de l'immigration comme les membres d'une catégorie définie par une origine et une culture différente (de soi) et inférieure (l'ethnicisation implique toujours un jugement dévalorisant (Lorcerie, 2007) ». En s'interrogeant sur les représentations d'altérité qui se déploient dans la société à l'encontre de certains groupes, l'auteur constate que ce phénomène est largement indépendant de ce que font, et sont objectivement, les populations ethnicisées.

Comme le montrent les travaux de Guélamine (2003, p. 16), le champ du travail social n'est pas exempt de ces modes de catégorisations ; ainsi, les spécificités culturelles des populations immigrées se déclinent fréquemment sous la forme d'une identité particulière et sont assimilées à un handicap produisant de l'inadaptation. Or, la « culture d'origine » ou plutôt la « culture d'immigration » n'est pas la seule variable explicative du processus d'intégration car elle recouvre plusieurs dimensions, relativement autonomes les unes par rapport aux autres : l'insertion socio-économique, les relations avec la société majoritaire, l'orientation nationale, la culture, les normes.

Schnapper insiste sur les deux versants complémentaires qui caractérisent le concept : « Qu'on évoque l'intégration, le « faire-société », le « vivre-ensemble » ou le « lien social », l'interrogation est la même, elle porte à la fois sur l'intégration de la société dans son ensemble et sur l'intégration des individus à la société » ; les deux phénomènes sont indissociables » (Schnapper, 2007, p. 16). Or, dans les débats contemporains, le concept d'intégration a été progressivement réduit à sa seule dimension migratoire, en étant différemment apprécié en fonction de la situation sociale, culturelle, politique de ceux qui l'emploient.

II- 2. 1 Les critiques du concept d'intégration

Verbunt considère que les travailleurs sociaux sont nombreux à éviter de parler d'intégration, terme fréquemment associé à assimilation culturelle ou pratique assimilatrice ; pour beaucoup d'entre eux, dire que l'intégration dans la société française de personnes menacées d'exclusion, est un objectif du travail social relève de la provocation (Verbunt, 2004, p. 9).

Du côté des élus et des représentants des pouvoirs publics, le terme a un sens positif selon les valeurs démocratiques. Toutefois, ces mêmes dirigeants, représentants de la « nomenclature sociale » selon Donzelot (Boucher, 2007, p. 29), sont les premiers acteurs de la décentralisation qui engendre plus de contrôle social, mais aussi des intervenants sociaux (travailleurs sociaux, médiateurs, acteurs associatifs...) qui agissent auprès d'eux. Par ailleurs, l'appel à l'intégration ne peut cacher la multiplication des inégalités, selon Dubet (2004), mais aussi la constitution progressive de « ghettos » socio-ethniques, mettant en cause les tentatives de réparation des écarts entre l'égalité formelle et l'égalité réelle au sein de la Politique de la ville.

Enfin, du côté des migrants, de leurs descendants, mais aussi des intellectuels et des militants qui agissent pour leur reconnaissance sociale et culturelle, le concept d'intégration est devenu péjoratif. D'une part, son usage renvoie à une responsabilité individuelle des personnes, face à leurs difficultés d'intégration sociale ; cela renforce leur sentiment d'être stigmatisées, en étant sans cesse associées à leur altérité liée à leur immigration parfois très ancienne. D'autre part, le terme d'intégration est confondu avec la notion d'assimilation, rejetée, car elle ne reconnaît pas l'expérience sociale et identitaire des individus. De même, les recherches ont souvent pris pour objet la population dont l'intégration paraissait problématique : les exclus, les délinquants, ou les marginaux. Cela aussi explique la critique virulente des descendants de migrants qui se sentent renvoyés à une marginalité ne correspondant en rien à leur réalité (Lorcerie, 2007).

Ce refus des populations auxquelles est destinée la politique d'intégration a conduit certains sociologues à récuser ce terme devenu également impopulaire du fait que la sociologie de l'intégration normative ait été dominante pendant plusieurs décennies. Cependant, suite aux efforts de clarification qui ont fait l'objet de déconstructions, le terme d'intégration a finalement été retenu par la majorité d'entre eux. Au sens sociologique, la notion ne peut évidemment être réduite à sa seule dimension culturelle, en négligeant la situation économique et sociale des populations marginalisées à un titre ou à un autre.

Marquée par la rencontre du social et de l'identitaire, l'intervention des professionnels en contexte de migration est particulièrement complexe. En voulant traiter les problèmes sociaux sans prendre en considération l'identité culturelle des personnes dont ils s'occupent, certains travailleurs sociaux développent des formes de « *violences symboliques* » ne permettant pas aux personnes de s'affirmer comme des Sujets, en les catégorisant comme des individus à problèmes, comme des pauvres ou des exclus » (Boucher, 2001, p. 30).

II - 2. 2 La distinction de la sphère publique et privée

En France, la gestion de la diversité culturelle donne lieu à des conceptions différentes : les uns défendent un « modèle » dans lequel les identités particulières sont appelées à être confinées dans l'espace privé, alors que les autres revendiquent une politique de reconnaissance des droits culturels qui annule la distinction entre la sphère publique et privée. La première histoire du foulard islamique du 3 octobre 1989 a renforcé une inquiétude vis-à-vis de jeunes revendiquant leur différence au sein de l'espace public. Par la suite, la loi de mars 2004, interdisant à l'école les « signes religieux ostensibles » a donné lieu à un débat national en matière de laïcité et de reconnaissance des diversités culturelles, montrant la difficulté de délimiter un espace privé où serait tolérée une pratique qui, l'espace public, apparaît en contradiction avec les principes de laïcité et d'égalité.

Bien que la séparation de ces deux sphères soit considérée comme fondatrice de l'ordre politique (Schnapper, 2000, p. 259), l'actualité nous rappelle que cette distinction n'a pas le degré d'évidence que l'on croit et n'est pas clairement définie.

En référence à des instructions destinées aux enseignants mentionnant que « l'égalité de dignité de chacun, qui fonde la logique de la nation démocratique ne soit pas contredite par les pratiques des cultures particulières⁸ », Lorcerie souligne que, à aucun moment, le texte ne précise pas de quelles pratiques il s'agit et s'interroge : « Jusqu'où peut-on accepter la diversité dans l'espace public qui est l'espace de la citoyenneté et de la culture communes » ? La sociologue observe que cette notion de « culture commune », cruciale, mais délicate à élucider en philosophie politique, n'est pas construite conceptuellement, mais laissée au *sens commun*.

⁸ - Fiche destinée aux enseignants *Diversité des traditions culturelles et culture commune* ; le texte est extrait des instructions pour l'Education civique, juridique et sociale (ECJS) dans le volet Citoyenneté et Intégration, (Lorcerie, 2002, p. 183). Lorcerie (2002) y commente la fiche destinée aux enseignants *Diversité des traditions culturelles et culture commune* ; le texte est extrait des instructions pour l'Education civique, juridique et sociale (ECJS) dans le volet Citoyenneté et Intégration.

Lorsqu'ils sont sollicités pour la régulation de conflits intrafamiliaux qui débordent de la sphère privée, les travailleurs sociaux sont confrontés à un défaut de repères et de valeurs⁹. Est-ce que la dignité des personnes passe par le respect des valeurs de la société française ou par celui des valeurs du groupe ethnique ? Cette question suppose une confrontation de significations concrètes des valeurs telles que la dignité, l'autonomie, la liberté...

En effet, les notions de respect de l'autre, de dignité des personnes, de citoyenneté, de solidarité, et d'autres valeurs, sont supposés faire consensus, mais dans la pratique, elles ne sont d'aucune aide sans un appui sur des références morales ou théoriques qui énoncent les principes et orientent l'action.

Comment concilier l'égalité individuelle, la liberté des citoyens et la reconnaissance publique des spécificités culturelles ?

II - 2. 3 Les « droits culturels »

Après l'acquisition des droits politiques et sociaux pour les immigrés, certains tenants d'un multiculturalisme modéré revendiquent la reconnaissance de leurs « droits culturels », définis comme « droits de l'individu à posséder et à développer, éventuellement en commun avec d'autres au sein d'un groupe défini par des valeurs et des traditions partagées, sa propre vie culturelle, correspondant à une identité distincte de celle d'autres individus ou d'autres groupes¹⁰ ».

En France, cette demande de reconnaissance est très différente de l'affirmation multiculturaliste des Etats-Unis qui porte en elle un danger d'affirmation de droits collectifs, réservés à une communauté. A la faveur de droits individuels nouveaux, Renaut (2015, p. 9), dans un récent article, évoque « le principe d'un multiculturalisme tempéré par le souci de l'inter culturalisme » tout en déplorant que « nul droit individuel, ni liberté individuelle d'accéder à sa culture, ne sont reconnus aux citoyens français ». De son côté, Touraine considère que l'idée de droits culturels « reconnaît à chacun, de manière universaliste, le droit d'être respecté dans tous les aspects de sa personnalité et de son genre de vie » (Touraine & Renaut, 2005, p. 99) ; il démontre à ce sujet comment, dans la société française, certains

⁹ Définition des conflits de valeurs : Lorsque l'intérêt matériel, moral, la sécurité, la santé, l'intégrité d'un sujet entrent en contradiction structurelle ou provisoire avec l'intérêt tout aussi légitime d'un autre sujet individuel ou collectif (Bouquet, 2003, p. 85).

¹⁰ - Mesure, S. & Renaut, A. cité par Schnapper, D. (2000, p. 260).

défenseur(e)s des droits de l'homme et du citoyen, ceux qui se nomment « Républicains », sont en réalité des adversaires des droits de l'homme, en tant qu'être social et culturel¹¹.

Cette difficile question de la coupure entre le public et le privé, toile de fond des « intégrationnistes », peut être rapprochée du « principe de coupure », concept créé par Bastide en 1955 (1955, pp. 493-503). Par cette analyse, il renouvelait l'approche du phénomène de marginalité, formulée par les sociologues de l'École de Chicago. Pour lui, l'« homme marginal » n'est pas quelqu'un qui vit *entre* deux univers sociaux et culturels, mais *dans* chacun des deux univers, sans les faire communiquer. Si la marginalité culturelle ne se transforme pas en marginalité psychologique, c'est grâce au principe de coupure qui peut aussi agir au niveau des « formes » inconscientes du psychisme.

Ainsi, peuvent apparaître des « coupures qui font que l'intelligence peut être déjà occidentalisée alors que l'affectivité reste indigène ou réciproquement » (Bastide, 2001, p. 144). Ce concept est caractéristique des groupes minoritaires, pour lesquels il constitue un mécanisme de défense de l'identité culturelle. Selon Bastide, les individus en situation de marginalité culturelle, souvent créatifs et adaptables peuvent devenir les leaders du changement social et culturel.

¹¹ - Les deux auteurs proposent d'inscrire les Droits individuels à l'identité culturelle dans la Charte de l'Unesco et dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme, (Renaut & Touraine, 2005, p. 119).

Deuxième partie

L'IMMIGRATION EN FRANCE -
METHODOLOGIE

I - L'IMMIGRATION EN FRANCE

Chaque pays a ses traditions propres en matière d'immigration et d'intégration. Les pays d'Amérique du Nord, de même que l'Australie et la Nouvelle-Zélande se sont constitués en Etats à partir d'une immigration de peuplement. Ces sociétés ne craignent pas d'afficher leur caractère « multiethnique » en gardant visible la mosaïque des origines et des appartenances, en allant même jusqu'à emprunter la notion de « visibilité » pour désigner certaines « minorités ». La construction volontariste d'une société d'immigrants engendre une forte dynamique sociale, mais, comme le souligne Costa-Lascoux, (2006, p. 58) elle repose aussi sur une violence, réelle et symbolique, notamment par une valorisation de l'immigrant au détriment de la légitimité des autochtones, les premiers occupants de la terre. Ainsi, les revendications des Amérindiens et des Aborigènes sur la terre des ancêtres, appropriée par les immigrants, reste un contentieux récurrent depuis plus de deux siècles.

L'histoire migratoire de la France est différente et, dans l'ensemble européen, le « vieux continent » tient une place singulière ; contrairement aux autres pays européens qui ont été des pays d'émigration pendant plusieurs décennies, elle a, depuis le milieu du siècle, une longue tradition d'immigration. En tant qu'historien, Noiriel (2002, pp. 30-34) distingue trois principales périodes d'afflux : le Second Empire, les années 1920, et l'après-seconde guerre mondiale (autour des années 1970). Au XIX^e siècle, les immigrants venaient principalement des pays voisins : Belgique, Allemagne, Italie, Espagne qui étaient encore des pays d'émigration). Au cours de la seconde période d'immigration, dans les années 1920, les entreprises françaises font appel à une main d'œuvre originaire de toute l'Europe, principalement de Pologne. Enfin, après la seconde guerre mondiale, l'empire colonial est sollicité pour fournir les bataillons de prolétaires dont l'économie française a besoin.

Le plus grand nombre est originaire du Sud de l'Europe : le nord et le sud de l'Afrique ont alors fourni de plus en plus d'émigrants sous l'effet de la décolonisation. La provenance urbaine ou rurale, de même que les motifs de migration varient selon les pays d'origine. La recherche d'emploi domine parmi les immigrés d'Europe du Sud, du Maghreb et des autres pays africains. Les originaires d'Asie, d'Orient et d'Amérique sont les plus nombreux à fuir l'insécurité.

A partir de 1974, lorsque les frontières de la France se fermeront à l'immigration de travail, ce sera le début du regroupement familial dans le pays d'accueil¹. La question de l'intégration a pris de l'importance dans les politiques publiques à partir des années quatre-vingt au moment où les mécanismes du « creuset français » semblaient s'enrayer. Dressant un bilan de l'accueil et de l'intégration des populations immigrées, la Cour des comptes (2002) constate que « le processus d'intégration connaît des difficultés particulières » et que « le résultat des efforts consentis sont peu probants ». Ce constat de carence contribue à alimenter une discussion autour du « modèle » d'intégration à la française, fondé sur une politique laïque et républicaine de traitement indifférencié des individus, indépendamment de leur communauté d'origine. Les modèles d'intégration, propres à chaque Etat, influencent considérablement le devenir social et culturel des immigrés². De même, ces différentes conceptions ont de réelles incidences sur les pratiques des travailleurs sociaux en contact avec les populations immigrées. Ainsi, la conception anglo-saxonne du Québec, sensible au pluralisme culturel favorise l'appui des travailleurs sociaux sur la solidarité des groupes minoritaires³. En France, cette approche constitue une atteinte aux valeurs du « modèle dit républicain ou à la française », fondé sur l'intégration individuelle, et non collective ou communautaire.

I – 1 LE « MODELE REPUBLICAIN D'INTEGRATION »

Parmi les missions des travailleurs sociaux, figure l'accompagnement des populations immigrées dans leur processus d'Intégration. Pour aborder les pratiques professionnelles exercées dans ce domaine, il est nécessaire de présenter le cadre dans lequel elles s'appliquent : « le modèle républicain d'intégration ».

¹ Le regroupement familial fut rendu légal et institutionnalisé, par Décret du 29 avril 1976

² - Ainsi, les migrants italiens ont évolué d'une manière très différente en France et aux Etats-Unis. Aux Etats-Unis, un modèle de *pluralisme culturel* permet aux immigrants italiens de développer une culture italo-américaine très vivante et visible à l'intérieur d'espaces qualifiés de petite Italie. En revanche, le modèle français du *centralisme culturel* conduit les immigrés italiens à adopter dans la sphère publique, les modes de comportements des Français de même catégorie sociale ; la conservation de quelques traditions italiennes se concentre sur la sphère privée, au sein même de la famille. - (Schnapper, 1974, pp. 1141-1159).

³ - Voir à ce sujet, l'ouvrage sur le travail social au Québec de Gisèle Legault (2000).

I – 1. 1 Historique de la notion

En France, la fabrication de la nation, unitaire dans son projet politique et composite dans sa réalité sociale et culturelle, a traversé le XIX^e puis le XX^e siècle en intégrant, jusqu'à aujourd'hui, un apport continu de migrants des provinces françaises, d'immigrés de l'étranger et de rapatriés d'Outre-mer. Tout au long de cette période, les immigrants et leurs descendants se sont fondus dans la société française sans que le pouvoir politique s'en mêle. Avant les années 1970-1980, aucun gouvernement ne s'étant véritablement penché sur la question, Noiriel (1988) considère que le terme de « modèle républicain » laisse penser à tort que la France aurait eu un projet politique d'insertion des migrants.

La notion de « modèle d'intégration » désigne la manière dont l'Etat a mis en oeuvre les principes fondamentaux qui régissent les sociétés démocratiques. Lié à certaines caractéristiques de la société française, ce « modèle » est défini par Schnapper comme « traditionnellement intégré par un projet politique né de valeurs de la citoyenneté, proclamées lors de la Révolution française » (Schnapper, 2006, p. 165). Costa-Lascoux complète cette définition en précisant que l'exception française tient, d'une part, à une conception du « contrat social » et de la citoyenneté héritée de la philosophie des Lumières et de la Déclaration des Droits de l'homme de 1789 et, d'autre part à une longue tradition d'immigration.

Le « creuset français » (1988) s'est organisé autour des siècles, à travers des affrontements sociaux et idéologiques lorsqu'il s'agissait de promouvoir des réformes. Pour comprendre les particularités du « modèle » français, l'historien Noiriel juge indispensable de rappeler le rôle fondateur joué par la III^e République à travers l'intégration des classes populaires, dans l'Etat-nation. En effet, jusqu'à la fin du Second Empire, une ligne de fracture d'ordre sociologique opposait le monde des notables aux « classes laborieuses et dangereuses » (français ou étrangers) qui n'avaient pratiquement aucun droit. A partir du moment où deux types de réformes : la participation à la vie politique et l'instauration d'une politique de « protection sociale » ont été attribués au peuple, il devient nécessaire d'établir une discrimination radicale entre ceux qui possèdent la nationalité française et les autres. Défini de façon négative, l'étranger est alors celui qui ne possède pas les droits politiques et sociaux consentis aux nationaux.

La place centrale occupée par le clivage national/étranger dans le système républicain nous permet de mieux appréhender les enjeux politiques liés à la nationalité française. En instaurant une séparation stricte entre les nationaux et les étrangers, la III^e République a favorisé l'émergence d'un nouvel enjeu de lutte entre deux tendances. La première, représentée par les partis conservateurs et l'extrême droite appelait à renforcer la ségrégation envers les étrangers, au nom de l'intérêt national alors que le second groupe des partis progressistes s'efforçait d'atténuer ces discriminations au nom des droits humains. En réalité, pendant toute la durée du XX^{ème} siècle, la politique républicaine dépendra du rapport de forces entre ces deux tendances.

I – 1. 2 Le contexte actuel

En dressant un bilan de cette histoire, Noiriel constate que la diffusion des valeurs humanistes dans la société, les luttes des organisations progressistes..., ont eu pour effet d'atténuer les discriminations envers les étrangers, sans pour autant les éliminer. En effet, ces discriminations ont eu tendance à s'aggraver, notamment pour les individus appartenant à « la deuxième génération⁴ ». Rencontrant de graves problèmes d'intégration, ils sont constamment renvoyés à leur origine ethnique, « ils sont victimes d'une ségrégation qui n'est pas juridique, mais administrative, économique, sociale et culturelle » (Noiriel, 2002, pp. 30-34) ; les révoltes urbaines de l'automne 2005 reflètent le refus de ces jeunes d'accepter le sort qui lui est fait. Ce contexte actuel diffère de celui de la deuxième génération, issue des immigrations de l'entre-deux-guerres, qui appartenait à un mouvement ouvrier dont la double fonction d'intégration et de dissidence canalisait la violence tout en lui donnant un sens politique. En revanche, les révoltes urbaines récentes ont un caractère autodestructeur puisqu'elles ne frappent que les milieux populaires eux-mêmes.

Plus globalement, dans un contexte historique de déclin du monde ouvrier, marqué par l'extension du chômage et de la précarité, par la globalisation économique, le « modèle républicain d'intégration » est en crise. Souvent associée au thème de l'immigration, cette crise est directement liée à des problèmes sociaux, politiques, économiques, bien plus qu'à la présence de différences culturelles qui, selon certains, joueraient un rôle de déstructuration.

⁴ - Les qualificatifs de *seconde génération* ou de *jeunes issus de l'immigration* ont l'inconvénient de désigner des populations autochtones à partir de l'immigration de leurs parents ou de leurs grands-parents. Reste que l'expérience de ces derniers continue à influencer le destin social de ceux qui sont nés et installés en France. Ils revendiquent cet héritage et, s'ils ne le font pas, les autres les assignent souvent à cette origine. (Schnapper, 2007, p. 219).

En effet, au fil des années, le thème de la différence et le danger de la ghettoïsation ou d'exclusion sont au centre de tous les débats sur l'Intégration.

Entre la stigmatisation des différences et leur dénégation, les politiques d'intégration doivent trouver des voies médianes suffisamment souples pour permettre à chacun de décider librement s'il veut être acculturé, assimilé, ou s'affirmer dans son origine, sa foi, ses appartenances. Autrement dit, permettre à chacun de choisir son identité et d'en changer éventuellement (Attias-Donfut & Wolff, 2009, p. 27).

I – 1. 3 L'opposition entre « intégrationnistes » et « multiculturalistes »

Depuis les années 1980-1990, les débats français sur l'immigration ont été dominés par l'opposition entre les « intégrationnistes » et les « multiculturalistes ». Les premiers soulignent que les problèmes d'intégration sont plus des problèmes sociaux que des problèmes « ethniques », et souhaitent qu'on continue à privilégier le modèle d'intégration traditionnel. Quant aux seconds, ils affirment qu'il est à la fois nécessaire et souhaitable de renouveler les formes de l'intégration.

Enfin, pour le sociologue Wieviorka, les deux idées plus ou moins contradictoires qui ont dominé en France le débat sur l'intégration, ne correspondent plus à la complexité de la société française. La première renvoie à un « modèle » dans lequel les identités particulières sont appelées à se dissoudre ou tout au moins à être confinées dans l'espace privé. La seconde consiste à apporter aux conceptions les plus pures et dures des formules pouvant se réclamer de l'expérience anglo-saxonne du multiculturalisme (Wieviorka, 2005, p. 28). Entre ces deux pôles, de nombreux « modèles » théoriques de pensée sociologique sont présents. Ils nécessitent une clarification, car leur dénomination varie selon les chercheurs et les disciplines.

I – 2 LES MODELES D'INTEGRATION

Boucher identifie cinq grands modèles « d'intégration » (2007, pp. 23-43) qui se confrontent au sein de la société française : les assimilationnistes, les intégrationnistes, les communautaristes, les multiculturalistes et les interculturalistes.

I – 2. 1 Les assimilationnistes

Bien qu'elle soit discréditée par l'échec national, la notion d'assimilation refait actuellement surface dans le débat politique.

Selon Wieviorka, au fil des années 1990, l'idée républicaine a donné lieu à des discours de plus en plus ardents qui ont abouti à une perversion : le républicanisme. Intransigeant, élitiste dans ses positions, notamment sur l'école, « le républicanisme développe une vision mythique de la société et de l'histoire » (Wieviorka, 1999, p. 11), il exclut de concilier l'idée républicaine et un traitement démocratique, dans l'espace public, des différences culturelles. En refusant l'idée que la société française se décompose socialement, politiquement, culturellement, au profit de communautés particulières, les « assimilationnistes » réaffirment leur volonté de construire un « contrat jacobin universel (Todd, 1994) ou de « repenser un nationalisme républicain » (Taguieff, 2005). Par ailleurs, ils soulignent la nécessité de favoriser la réalisation du processus social d'assimilation des migrants, qui, selon leur conception, se traduit par l'abandon progressif et définitif de leurs spécificités culturelles, au profit de l'intériorisation des principes fondateurs de la nation et des normes sociales et culturelles du pays d'accueil. Taguieff et Weil considèrent que l'intégration n'offre qu'une illusion d'alternative : une synthèse entre pluralisme et assimilation est impossible, car « pour que l'intégration réussisse, il faut et il suffit que l'assimilation soit voulue et s'opère⁵ ».

Selon Schnapper, l'attitude assimilationniste ne doit être confondue ni avec la politique d'assimilation, ni avec l'universalisme, même si ses tenants invoquent des arguments à prétention universaliste⁶. En réalité, son application se heurte inévitablement à la réalité objective des différences qui séparent les sociétés et les hommes, aux inégalités de pouvoir à l'intérieur d'une même société. Certes, l'égalité de tous les humains est affirmée, mais on ne reconnaît pas l'identité de l'Autre pour ce qu'elle est ; il ne s'agit pas d'exclure l'Autre mais de l'inclure en le niant, dans la mesure où on le rend semblable à soi, ce qui équivaut à une logique du racisme impérialiste/colonialiste ou assimilationniste.

A l'opposé, l'attitude différentialiste se traduit par une forme spécifique du refus de l'Autre : la différence entre soi et l'Autre est préservée par l'exclusion ou par le rejet de ce qui diffère.

⁵ - Taguieff, cité par Lorcerie, F. (1994, p. 261).

⁶ - Il est important de noter la conception d'Alain Touraine qui fait bondir ceux qu'il nomme les Républicains, lorsqu'il affirme que l'idée de droits culturels est universaliste.

Toutefois, les deux idées, celle de la différence absolue issue de la pensée différentialiste, et celle du bien-fondé de l'assimilationnisme qui nie la différence, se rejoignent car elles refusent toutes les deux l' "Autre".

I – 2. 2 Les intégrationnistes

Pour les tenants de cette approche, le processus d'intégration est pratiquement confondu avec celui de la citoyenneté ; il s'agit de favoriser l'existence d'une « communauté de citoyens » (Schnapper, 1994) ou la mise en œuvre d'un « contrat de citoyenneté » (Costa-Lascoux, 1996) sur le plan national pour construire un projet politique commun qui transcende les différences, maintient la cohésion sociale, adhère aux valeurs démocratiques et respecte les droits de l'homme. A ce sujet, Schnapper souligne que le grand problème est de re-républicaniser la société, de reconstruire le lien civique, ce qui implique que « la citoyenneté soit ouverte à tous ceux qui sont devenus culturellement et politiquement français, et non qu'elle soit donnée sans conditions à tous ceux qui sont présents sur notre sol (...) » (Billon, 1999, p. 5). Cependant, elle laisse entier le problème de la définition de ce que signifie devenir « culturellement et politiquement français » ou « assimiler les populations à la culture nationale » alors même qu'elle s'accorde par ailleurs à reconnaître le caractère pluriel et dynamique de l'ensemble culturel que constitue la France.

I – 2. 3 Les communautaristes

Historiquement, le terme « communautarisme » a été utilisé pour la description des rapports entre un groupe communautaire et les autorités d'un pays. « Il y a communautarisme lorsque ces rapports passent nécessairement par l'autorité du groupe, c'est-à-dire lorsque quelqu'un appartenant à un groupe défini comme une communauté n'établit de rapports avec les autorités du pays où il vit qu'à travers les autorités de sa communauté » (Renaut & Touraine, 2005, p. 97). Ce vocable prête souvent à confusion dans le monde francophone. Une des difficultés tient au décalage entre l'usage populaire et l'usage philosophique du terme.

Depuis une vingtaine d'années, dans les débats de théorie politique, le philosophe canadien Charles Taylor (Taylor, 1998 (1989)), considéré comme un des principaux représentants de la critique « communautarienne » du libéralisme, revendique l'instauration d'une politique de la « reconnaissance ». Toutefois, cette démarche ne peut être identifiée à aucun mouvement visant à promouvoir la reconnaissance de collectivités au sein des espaces nationaux et on peut douter que la réflexion de ce courant soit favorable à la reconnaissance de singularités

culturelles au sein de nos Etats-nations, notamment en France. Les tenants de cette approche tentent de tracer une voie médiane entre l'universalisme abstrait des libéraux (qui n'admet qu'un seul principe pour toutes les cultures) et le relativisme absolu (Lacroix, 2006, p. 165).

En France où ils sont peu nombreux, les communautaristes se situent essentiellement au sein d'une approche thérapeutique plutôt que politique. Ainsi, l'ethnopsychiatrie⁷ s'est progressivement imposée comme la réponse aux besoins de santé mentale des populations immigrées réinstallées dans les pays occidentaux. Dans la pratique, elle proposait de réduire l'ensemble des déterminants des pathologies mentales des migrants aux aspects culturels et tout particulièrement aux représentations traditionnelles de la maladie. En proposant un modèle centré sur l'altérité culturelle et l'importance des étiologies traditionnelles, les dispositifs de l'ethnopsychiatrie vont dans le même mouvement, délaisser les enjeux socio-économiques de la migration.

Toutefois, dans les années 90, au-delà du secteur de la santé mentale, le paradigme de ce courant va séduire bon nombre d'acteurs sociaux comme les juges ou les autorités administratives, mais également les travailleurs sociaux ; cette approche a largement contribué au développement de pratiques culturalistes, voire différentialistes, engendrant certaines dérives dont les usagers sont les premières victimes. Ainsi, une certaine ethnopsychiatrie préconise que la socialisation des enfants, y compris pour ceux qui sont en bonne santé, doit s'effectuer dans un milieu homogène pour préserver l'unité des repères culturels. Il s'agit de « favoriser les communautés homogènes et closes afin de ne jamais contraindre violemment une famille à abandonner son système culturel [...] et permettre aux familles de demeurer aussi longtemps que nécessaire dans leurs logiques culturelles » (Nathan, 1994). Après avoir été le théâtre de tensions et d'affrontements, le champ de l'ethnopsychiatrie est devenu moins visible sur la scène sociale.

A l'heure actuelle, le dispositif de la psychiatrie publique s'accorde une plus grande flexibilité pour s'adapter à des besoins différents sans mettre en péril les principes généraux d'une médecine pour tous ; cette évolution peut s'expliquer par l'intégration des populations migrantes dans une catégorie plus large, celle des « exclus ».

⁷ - En France, l'approche de l'ethnopsychiatrie s'est développée notamment autour des travaux et écrits de Tobie Nathan.

I – 2. 4 Les multiculturalistes

Les multiculturalistes⁸ partent du constat que le déclin de la société industrielle (basée notamment sur un rapport de classe conflictuel structurant les identités collectives), l'érosion des Etats nation, l'accroissement des flux migratoires, etc. , coïncident avec la valorisation des questions identitaires. Ce courant refuse de céder à la pensée dominante de « l'universalisme abstrait », interdisant toute réflexion sur l'espace de la différence culturelle dans la société. Cependant, ils ne plaident pas pour un multiculturalisme outrancier opposé aux principes de la République, mais pour un traitement plus démocratique et ouvert des différences culturelles. La question des revendications identitaires n'est pas nécessairement considérée comme étant en opposition avec la démocratie républicaine et n'est pas synonyme de repli sur soi. Toutefois, cette approche refuse de limiter le débat à la reconnaissance des identités culturelles et à une opposition binaire entre les partisans d'universalisme abstrait et les défenseurs d'un communautarisme exclusif. De même, le multiculturalisme plaide pour une réflexion et des actions alliant les questions sociales, notamment la lutte contre l'exclusion et la reconnaissance culturelle.

Bien qu'elle soit d'accord avec ces dernières propositions, inspirées par les valeurs de l'individualisme démocratique, Schnapper pose toutefois quelques conditions, notamment « qu'au nom du relativisme culturel absolu, on ne devrait pas admettre que la tradition culturelle soit évoquée pour justifier l'inégalité statutaire des hommes et des femmes, l'excision des fillettes ou le droit des maris de battre leur femme » (Schnapper, 2000, pp. 184-188). Elle souligne également que le sens d'une politique multiculturelle varie d'un pays à l'autre en citant l'exemple du Canada, qui, avec les peuples autochtones, les deux peuples fondateurs et les communautés d'immigrés, n'est pas de même nature qu'un « multiculturalisme » dans une nation unitaire comme la France.

I – 2. 5 Les interculturalistes

A côté de ces différents modèles socio-politiques, Boucher cite celui des interculturalistes⁹, réunissant des thérapeutes et des praticiens du social : travailleurs sociaux, enseignants, formateurs...

⁸ - Terme employé par Boucher pour ce courant représenté notamment par Wieviorka et Touraine. (Boucher, 2007, pp. 23-43).

⁹ - Parmi les théoriciens de cette approche : C. Camilleri, M. Abdallah-Preteceille et M. Cohen-Emerique.

Le début des études sur l'Interculturel remonte aux années 1970 : le concept est apparu en France dans le milieu enseignant. Son champ d'application s'est ensuite étendu aux situations de crise liée notamment aux questions urbaines et migratoires. Très présente dans le champ du travail social, l'approche interculturelle fera l'objet d'un développement spécifique, car elle cristallise les débats autour de l'altérité. « Les travaux montrent que les conditions culturelles de la démocratie en France font des réflexions sur l'interculturel un « débat à risque » et constituent un obstacle au déploiement de l'interculturel » (Boulay, 2008). En effet, certains courants en sociologie font valoir de sérieuses critiques envers cette démarche généreuse, certes, mais qui ignore la hiérarchisation (politique et non philosophique ou morale) des cultures, dans l'espace social ou national, en culture dominante et culture dominée. Pour ses détracteurs, elle risque parfois de stigmatiser les étrangers, à travers une focalisation sur la "différence culturelle" qui risque d'augmenter leur "étrangeté".

Il s'agit pour ce modèle de respecter les identités socioculturelles en adoptant une attitude fondée sur un processus d'interaction et de reconnaissance mutuelle qui souligne que « tout processus d'aide se fonde sur le respect de la personne, de sa vision du monde, de son système de valeurs et de ses besoins. Une étude compréhensive, un climat d'acceptation et de confiance sont les attitudes essentielles dans cette relation¹⁰ ».

L'accompagnement des populations immigrées dans leur processus d'intégration s'exerce dans un cadre français d'opposition entre plusieurs modèles. L'opposition entre les « intégrationnistes » et les « multiculturalistes » conduit les travailleurs sociaux à redéfinir leurs valeurs et leurs pratiques. La réflexion sur leur rôle dans l'intégration de ces nouveaux citoyens sera abordée dans le chapitre suivant.

¹⁰ - Cohen-Emerique, M. citée par Boucher, (Boucher, 2007, pp. 23-43).

II - TRAVAIL SOCIAL ET IMMIGRATION

Les réformes successives de l'action sociale à travers la décentralisation des pouvoirs, la construction de politiques publiques sur des bases territoriales et le renouvellement permanent de la législation appliquée aux étrangers, ne facilitent pas le positionnement des travailleurs sociaux en contact avec les familles migrantes. L'enjeu est de concilier le respect des valeurs fondamentales du travail social avec les injonctions des pouvoirs publics qui définissent la nature de cette activité. Sans réduire l'action des professionnels de l'action sociale à ce niveau, les politiques publiques¹ jouent un rôle dans l'organisation des activités des institutions, dans la catégorisation des usagers, dans le type d'action mis en œuvre par les professionnels. Parallèlement, le travail social est devenu une des institutions intégratrices de la société, il a dû s'adapter à la poussée identitaire, à « une montée des identités ethniques et religieuses et l'apparition d'un nationalisme xénophobe dans la société française » dans l'espace public.

Quelles sont les références auxquelles ils peuvent faire appel, face aux enjeux importants que représentent la place et le rôle des cultures dans la société française ? Ignorer les dimensions culturelles et se trouver ainsi, en décalage avec la réalité des usagers, ou les prendre en compte, au risque d'être en opposition avec les prescriptions des institutions ?

Les travailleurs sociaux sont donc appelés à redéfinir leurs valeurs et leurs pratiques. Les enjeux de la dialectique de l'universel et du particulier sont devenus politiques et les professionnels de l'action sociale sont placés face à une question centrale : comment analyser et intervenir concrètement dans des situations où, la recherche des valeurs universelles semble être en opposition avec le droit à l'expression des différences ?

¹ Les politiques sociales publiques concernent l'ensemble des décisions prises par les pouvoirs politiques et couvrent notamment les politiques concernant certains groupes de populations tels que les handicapés et les immigrés», (Bouquet & Garcette, 1999, pp. 19-20).

II – 1 L'EVOLUTION DES CONCEPTIONS DU TRAVAIL SOCIAL SUR L'IMMIGRATION

Le respect de la différence était déjà une valeur du milieu professionnel, en référence aux concepts de « l'école de Chicago » qui posaient pour principe une certaine analogie entre les inadaptés sociaux et les populations étrangères. A l'époque, le travailleur immigré se voyait conférer des caractéristiques identiques à celles de la personne handicapée : minoritaire, exploitée, non reconnue dans sa différence, non représentée.

II - 1. 1 Retour sur le passé

En 1983, l'arrivée du Front National a détourné à ses propres fins le différentialisme² en hiérarchisant les différences. De ce fait, les discours du travail social sur le « droit à la différence » ont dû évoluer pour se distancier de cette idéologie, contraire à l'éthique du travail social. Parallèlement à cette période du « respect de la différence », la vague « interculturelle » a contribué à l'élargissement de la définition anthropologique de la culture, souvent cantonnée à une dimension ethnique et nationale. D'abord utilisé pour la compréhension des processus de changement chez les jeunes migrants et des interactions avec la société d'accueil, ce concept d'"interculturel" a connu un succès grandissant dans le langage et le vocabulaire du travail social.

A partir des années 1980, certaines situations qualifiées d'"interculturelles" ont été appréhendées dans une approche individualisée et psychologisante, plus fortement marquée par le cadre thérapeutique que par celui de l'insertion sociale³. Selon Guélamine (2006), le risque de cette démarche est de réifier le fait culturel en focalisant l'attention des professionnels sur la culture, en oubliant qu'elle n'est qu'une construction sociale. Ce concept de l'interculturel fait également l'objet de nombreuses réticences de la part de sociologues en raison notamment « d'une ignorance de la hiérarchisation politique (et non philosophique ou morale) des cultures dans l'espace social ou national, en culture dominante et culture

² - Pour P.-A. Taguieff, le différentialisme culturel est une conception racisante des hommes qui les enferme dans une culture d'appartenance. (Taguieff, 1990).

³ - Même avec le renouvellement dans la formation initiale de l'approche méthodologique dans les actions collectives au cours des années 80, l'approche privilégiée, sous l'influence grandissante de la psychanalyse, restera et reste encore souvent aujourd'hui, une approche individualisée et psychologisante. (Chibrac, 2003, p. 21).

dominée » (Timera & Blanchard, 2003, p. 3). Toutefois, un très faible nombre d'études universitaires étant effectuées dans ce domaine, le recours à l'interculturel dans les pratiques des travailleurs sociaux renvoie à une terminologie mal stabilisée (Boulay, 2008), mais nous y reviendrons ultérieurement.

Conjointement à l'approche interculturelle, les années 1990 ont été marquées par l'engouement des travailleurs sociaux pour l'ethnopsychiatrie. Comme nous l'avons déjà noté, cette approche a largement contribué au développement de pratiques culturalistes et différentialistes, engendrant certaines dérives, notamment l'enfermement dans une culture figée, dont les usagers sont les premières victimes.

De ce bref retour sur le passé, nous observons que, jusqu'aux années 1990, le culturalisme a largement influencé le champ du travail social où les difficultés d'intégration des immigrés étaient attribuées à une « distance culturelle », à des coutumes et des traditions différentes. Or, pendant la décennie qui a suivi, les pouvoirs publics, sur la pression des associations militantes, ont enfin reconnu l'existence de discriminations imposées aux groupes minoritaires et parmi eux, aux étrangers et aux descendants des migrants installés en France.

En parallèle à cette reconnaissance d'inégalités, une nouvelle approche *constructiviste*⁴ est apparue dans le champ du travail social en s'inscrivant en faux contre la conception réductrice de la culture. Pour ce courant sociologique, la compréhension des stratégies culturelles des minoritaires, y compris celles que l'on met sur le compte de l'identité, ne peut occulter la prise en compte des déterminants sociaux et politiques des comportements. Toutefois, le culturalisme n'est pas qu'un problème de perception ou de représentations propres au travail social lui-même, il faut également analyser le mandat qui lui est donné par la société.

II. 1. 2- Le mandat institutionnel

La posture des travailleurs sociaux est difficile, en raison des mandats et missions qui s'enracinent dans un paradoxe fondateur et fondamental : « C'est au nom d'une éthique

⁴ - Contemporaine, cette sociologie a été élaborée dans le cadre du *constructionnisme*. Ce courant rapporte la réalité sociale à une construction consensuelle établie dans l'interaction et la communication. Les perspectives constructivistes supposent d'une part, un moment de *dé-construction*, (promue par Jacques Derrida) et, d'autre part, elles appellent des investigations sur les processus de construction de la réalité sociale (*moment de re-construction*).

s'attachant à respecter les droits des individus comme des sujets « désirants » que les praticiens du travail social agissent, mais c'est au nom du « mandat » que leur donne la société et les institutions que les travailleurs sociaux interviennent » (Guélamine, 2003, p. 12). Les missions de service public qui lui sont déléguées sont déterminées par des politiques d'immigration en évolution constante et caractérisées par un système parfois contradictoire et ambigu, notamment sur les questions de l'Intégration des immigrés.

Si le concept d'insertion est familier au travail social, celui d'intégration tel qu'il est défini et mis en œuvre dans le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) ne correspond ni aux pratiques ni aux définitions habituelles. De nombreux travailleurs sociaux évitent de parler d'intégration, terme qui couvre une autre réalité : celle de l'assimilation culturelle (ou d'une pratique assimilatrice).

Dire que l'intégration dans la société française de personnes et de familles menacées d'exclusion est un objectif ou « mission » du travail social relève pour beaucoup d'acteurs sociaux de la provocation (Verbunt, 2004, p. 9). Classiquement, insertion comme intégration sous-entendent logiquement une double démarche d'adaptation réciproque entre une personne et un milieu social. Or, les processus dont il est question dans le CAI reposent sur une philosophie de la normalisation à un modèle-type de la société française. L'intégration pourrait en quelque sorte se décréter, elle s'imposerait à tout primo-arrivant sous la forme d'un « contrat » : injonction paradoxale par l'imposition d'un comportement qui ne peut être commandé.

On comprend dès lors que de nombreux assistants sociaux du Service social d'aide aux émigrants (SSAE)⁵ aient refusé d'être intégrés à l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM)⁶ par peur de devenir des rouages de la « bureaucratie de l'intégration grondeuse au détriment du lent et patient travail de l'intégration » (Belorgey, 2006, pp. 41-15).

L'absence de consensus sur cette question, concourt à faire peser sur les professionnels de l'action sociale, des tensions inévitables qui rendent leur posture difficile lors des crises

⁵ - Voir à ce sujet : Chibrac L. (2005).

⁶ - Depuis mars 2009, l'ANAEM (organisme chargé de la mise en œuvre de ce dispositif) est devenu Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

familiales. Ils sont amenés à s'interroger sur certaines valeurs et attitudes des immigrés : vont-elles dans le sens de l'intégration ou, à l'inverse, vers le repli sur soi et la fragmentation ?

II - 2 DEUX APPROCHES EN TENSION

Les mutations du monde contemporain entraînent des dysfonctionnements familiaux auxquels les acteurs sociaux doivent faire face dans l'urgence. En permanence, ils sont amenés à s'interroger sur la façon de concilier à la fois le respect de la diversité et la nécessaire reconnaissance de l'universel.

II - 2. 1 L'approche interculturelle

Boulay (2008, pp. 61-95) souligne le profond décalage entre les productions théoriques de l'Interculturel et les pratiques des acteurs sociaux ; la diffusion dans le champ de l'action sociale de la notion ne s'appuie pas toujours sur les acquis de la recherche. De son côté, Rafoni constate que les pratiques sont parfois mises au service d'une société idéale et l'Interculturel devient alors un idéal, une utopie, une « idéologie positive » (Rafoni, 2003, pp. 13-27) qui représente le danger d'oublier que les antagonismes sont inhérents aux relations humaines. Quant à Guélamine, elle considère que l'écueil principal de l'approche est de focaliser l'attention des professionnels sur la culture. En oubliant que la culture est une construction sociale, c'est courir le risque de la réifier (Guélamine, 2006, p. 96). Néanmoins, elle reconnaît que l'approche interculturelle favorise souvent une prise de conscience des préjugés présents dans les relations entre migrants et intervenants sociaux (Guélamine, 2006, p. 108). Pour éviter la confusion avec une approche culturelle voire multiculturelle, voire des dérives, deux auteurs proposent un cadre de références de l'approche culturelle.

Selon Abdallah-Preteille (2006), la démarche interculturelle met l'accent sur les processus et les interactions qui unissent et définissent les individus et les groupes les uns par rapport aux autres. Ce sont les fractures, les écarts, les métissages, les chemins de traverse qui sont porteurs de sens. « Le paradigme interculturel fait partie de ces voies qui tentent de penser

l'hybride, le segmentaire et l'hétérogénéité ». D'une part, l'Interculturel est une pragmatique qui cherche à comprendre comment se crée le culturel dans des situations complexes, la manière dont l'individu utilise les traits culturels pour dire et se dire, pour s'exprimer verbalement, corporellement, socialement, personnellement. D'autre part, l'Interculturel est une herméneutique. « Erigé à partir d'un dualisme entre une construction théorique, méthodologique et épistémologique, et une réalité d'expérience, l'interculturel relève de la compréhension et de l'action ».

Selon Cohen-Emerique (2011, pp. 167-169), l'approche interculturelle se caractérise par trois démarches :

- *la décentration* : dans cette première démarche essentielle, l'important pour le travailleur social, est d'apprendre à cerner ses cadres de référence, à se pencher sur son implication personnelle dans sa relation à l'autre. La décentration lui demande, en plus, de réfléchir sur sa culture subjective, intériorisée, c'est pourquoi ce processus est difficile à mener.

- *la découverte du cadre de référence de l'autre* : développer une capacité à comprendre « de l'intérieur » les normes et valeurs auxquelles se réfèrent les immigrés, en se situant dans une relation d'empathie.

- *la recherche de compromis dans un processus de négociation/médiation* afin d'éviter tout comportement de rejet ou de volonté assimilationniste.

II - 2. 2 Le travail social "communautaire"

Avec la crise du modèle d'intégration à la française, certains acteurs sociaux préconisent de réconcilier les termes de « citoyenneté » et « d'appartenance communautaire ». Même s'il doit être abordé avec prudence et compétence, le débat sur « l'approche communautaire » ne peut être éludé.

Beaucoup de travailleurs sociaux mènent actuellement des actions collectives avec des communautés ethniques, mais sans oser appeler les choses par leur nom. Pendant la période des années 1970, où l'immigration n'était pas posée comme un problème, le travail social communautaire a eu le vent en poupe, notamment dans les services sociaux spécialisés qui s'adressaient aux populations étrangères. De nombreuses actions collectives se sont inspirées

de ce modèle, mais, progressivement, cette approche a été peu à peu abandonnée en raison du terme « communautaire », trop souvent assimilé à « communautarisme ».

Cette approche repose sur la prise en compte de l'individu dans son territoire, sa communauté de vie, et de sa capacité à se remettre en mouvement grâce à l'entraide et à la jusqu'à présent solidarité dans la communauté ».

Cependant, le travail social français, encore trop centré sur la dimension individuelle et l'approche « psychologisante » a du mal à travailler avec les communautés territoriales, ethniques, culturelles ou religieuses. « Parler de travail social mené auprès de communautés s'identifiant en référence à une ethnie, une culture ou une religion, reste encore un sujet tabou » déclare Dhers⁷ chargé de développement social. La montée continue des violences l'amène à penser que la problématique communautaire, mettant en avant les communautés de vie et de quartier, peut être l'intégration des différences dès lors que les populations concernées sont accompagnées.

Il s'agit de développer au niveau des territoires, un travail social respectueux de l'histoire et des identités de populations, et d'éviter ainsi des risques de repli « communautaire » qu'on observe aujourd'hui dans beaucoup de quartiers⁸.

Bien que cette problématique suscite actuellement un regain d'intérêt parmi les professionnels il reste toutefois à engager une véritable réflexion et la mise en œuvre qui ne sont encore qu'embryonnaires.

L'objectif de la recherche étant d'étudier les incidences des représentations des immigrés dans les pratiques des assistantes sociales, le prochain chapitre est consacré à la méthodologie que nous avons adoptée.

⁷ - *Il faut démythifier le travail social communautaire* : appel lancé en décembre 2006 avec assemblée plénière le 14 janvier 2008 au CEDIAS et organisation d'un colloque au second semestre 2008. (Dhers & Sarazin, 2007, pp. 31-32).

⁸ C'est dans cet esprit que le Service social d'aide aux émigrants (SSAE) a expérimenté dans l'Essonne, une nouvelle approche qui vise à rétablir la communication entre institutions et migrants, en prenant appui sur la dynamique personnelle et collective des réseaux associatifs. Lors de l'enquête, trois assistantes sociales ont fait part de leur expérience de partenariat avec les médiateurs associatifs, pour la résolution de conflits intra-familiaux. (Blanchard M.-M. , 1999, pp. 22-58) (N'Dir, 2007).

III – METHODOLOGIE

L'objectif de la recherche est d'étudier la relation entre les représentations des conduites culturelles des immigrés et les pratiques des travailleurs sociaux, tel que nous l'avons formulé dans notre question de recherche. : *Comment les travailleurs sociaux perçoivent-ils les conduites sociales et culturelles des immigrés lors des conflits familiaux ? Comment ces représentations émergent-elles et quel est leur rôle dans le choix du mode d'intervention ?*

Cette recherche porte donc sur l'identification des représentations des professionnels, sur l'explication des processus d'*identification*¹ à l'œuvre pour comprendre comment ils contribuent à l'hétérogénéité des modes d'intervention. Il s'agit de repérer et d'analyser les facteurs et les logiques qui amènent les travailleurs sociaux à identifier, à catégoriser, et à agir de telle façon plutôt que de telle autre. Passeron parle d'« espace mental de l'enquête » (Passeron, 1995, pp. 13-42), perçu comme un espace réflexif qui articule l'imaginaire, le symbolique et la complexité. Aussi cette recherche relève d'une approche qualitative et compréhensive, et les connaissances sont produites au mieux selon les règles et le choix de procédures rigoureuses. La méthodologie exposera donc la phase exploratoire, l'échantillon retenu, les thèmes des entretiens, le mode d'analyse de contenu. Auparavant notre positionnement comme chercheur est analysé.

III - 1 LA POSITION DU CHERCHEUR

La posture professionnelle et personnelle posant un rapport subjectif à l'objet de recherche nécessite une distanciation, qu'on appelle « rupture épistémologique » (Bourdieu, 1993)

¹ - Remarque épistémologique : Il n'existe aucune identité "*essentielle*" dans quelque champ social que ce soit (...) toutes les identités sont des appellations relatives à une époque historique et à un type de contexte social. En cela, toutes les identités sont des constructions sociales et langagières qui s'accompagnent plus ou moins de rationalisations et de réinterprétations les faisant parfois passer pour des "*essences*" intemporelles. C'est pourquoi le terme "*identifications*" prêterait sans doute à moins de contresens. (Dubar, 2000).

contre *l'illusion du savoir immédiat*” afin qu'une nouvelle connaissance apparaisse. Elle « se conquiert.

Souvent basées sur un principe d'extériorité du chercheur vis-à-vis de la réalité des personnes rencontrées, les techniques d'entretien posent comme condition initiale le fait qu'interviewer et interviewé ne se connaissent pas. Toutefois, cette condition évolue et certaines enquêtes revendiquent au contraire le choix par le chercheur de « gens de connaissance » pour mener ses entretiens dans une « communication non-violente » (Bourdieu, 1993).

De plus, la représentation étant médiatisée par le langage des opinions exprimées (1972, p. 308) le chercheur doit être en mesure de comprendre et d'analyser le sens des discours produits, et donc partager une même langue et un même niveau de connaissances des situations évoquées. Notre appartenance à la profession d'assistant de service social, accompagnée d'un langage et d'un vocabulaire commun, a facilité l'interaction et a constitué un atout considérable pour l'instauration d'une relation de confiance sans laquelle les données personnelles n'auraient pu être recueillies. Enfin, la connaissance et l'expérience des situations dues à l'exercice professionnel ont permis d'étudier plus finement l'objet de cette recherche et les réponses des interviewés

L'enquête de terrain est une rencontre, une interaction accompagnée d'une forme d'écoute bienveillante et active qui a conduit certaines interviewées à aller au-delà des limites proposées, en s'exprimant dans les interstices de l'entretien. La mise en récit de soi-même engage une signification subjective de soi comme histoire, une compréhension du lien entre des expériences diverses, à différents moments de la vie. « En termes d'observables, tout est bon à prendre, ça dépend de ce qu'on en fait puisque les observables réunis en corpus (...) alimentent le processus interprétatif (Martin F. , 2012, p. 54). Mais, étant largement influencée par les mécanismes psychologiques, cognitifs et sociaux cette rencontre n'est pas exempte de risques. D'une part, elle implique une vigilance car, le risque est de mêler dans la production du discours, les représentations de l'interviewé à celles de l'interviewer. D'autre part, la position épistémologique doit rester première.

III - 2 LA PHASE EXPLORATOIRE

La phase exploratoire, première étape de la recherche, a pour fonction principale une mise en lumière des aspects du phénomène auxquels le chercheur n'aurait pas pensé, et à compléter ainsi les pistes de travail.

Dans la continuité d'un questionnement élaboré tout au long de notre expérience d'assistante sociale spécialisée au Service social aux émigrants (SSAE²), quelques entretiens ont été effectués afin de mieux cerner la problématique de la recherche. Au départ, nous avons envisagé d'interroger les assistants sociaux du SSAE car notre expérience de professionnelle avait permis d'y constater la diversité des approches et des grilles de lecture.

D'une manière schématique deux grilles de lecture étaient empruntées lors de l'évaluation des situations : d'une part, une approche juridique privilégiant la défense des droits sociaux focalisait l'attention sur la législation des étrangers au détriment de leurs spécificités identitaires, considérées comme secondaires. D'autre part, en opposition à cette démarche, une autre attitude consistait à mettre l'accent sur la trajectoire de la personne, son appartenance identitaire et culturelle, etc. , pour comprendre le sens des comportements et des conduites des immigrés. Du fait de la disparition du SSAE³ en 2005, nous avons abandonné ce projet pour aller explorer d'autres terrains, également marqués par l'hétérogénéité des pratiques en contexte de migration.

Les entretiens exploratoires ont été menés auprès de 10 professionnels œuvrant dans le champ de la migration, dans leur institution :

- 4 Assistantes de service social au Conseil général (2 en Essonne – 1 à Paris – 1 dans les Hauts de Seine)
- 1 Assistante de service social en milieu scolaire
- 1 Assistante de service social en CADA⁴
- 1 Educatrice spécialisée dans l'accueil des jeunes en difficultés

² SSAE : Service Social d'Aide aux Emigrants

³ - Né en 1924, le SSAE avait pour objectif les droits et accompagnement social des migrants ; il a été absorbé avec l'Office des migrations internationales (OMI) dans la nouvelle Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) qui devient en 2009, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

⁴ - CADA (Centre d'accueil des demandeurs d'asile)

- 1 Médiatrice socioculturelle sollicitée par les travailleurs sociaux pour des situations conflictuelles
- 1 Formatrice en travail social
- 1 Cadre de la Protection judiciaire de la jeunesse PJJ (Chargée d'études)

La phase exploratoire a fait apparaître un domaine très vaste et diversifié qui nous a conduit à limiter le champ de la recherche, en abandonnant par exemple le thème de la formation (initiale et continue) en interculturel, en raison de la diversité des contenus des modules consacrés à l'immigration : les uns étant plutôt axés sur les aspects sociologiques, juridiques, etc., alors que les autres sont focalisés sur une approche psychologique, voire psychanalytique. Par ailleurs, lors de cette première étape, les entretiens des professionnels ont fait émerger une multitude de pratiques et de représentations des populations immigrées, en raison notamment de missions institutionnelles spécifiques marquant par certaines contraintes dans l'exercice des pratiques. Par exemple, les travailleurs sociaux de la PJJ agissent sur mandat judiciaire, ce qui réduit considérablement leur capacité de choix d'action, contrairement aux assistants de service social des Conseils généraux, chargés de l'accompagnement social des familles et disposant d'une plus grande liberté dans leur mode d'intervention.

Dans ce contexte, nous avons choisi de limiter notre échantillon à une même profession (assistantes de service social) chargée de missions identiques au sein des Conseils généraux : l'accueil, l'orientation, le suivi et l'accompagnement social des familles⁵. Lorsqu'il y a des conflits au sein d'une famille, le service social du Conseil général est la première structure sollicitée par les usagers et de ce fait, l'évaluation de la situation s'avère déterminante pour la suite : elle engage le choix des modes d'action à mener concernant l'accompagnement social, les placements et autres mesures administratives.

⁵ - A la suite de la décentralisation mise en œuvre dans les années 1980, les conseils généraux ont redéfini leurs territoires d'intervention ; les domaines de l'action sociale traditionnelle (Aide sociale à l'enfance, PMI, Aide sociale aux personnes âgées et handicapées, Service social) restent partout regroupés au sein d'une même Direction. De nombreux départements évoluent vers une organisation du travail social en pôles de travailleurs sociaux à la fois polyvalents mais aussi spécialisés dans certains domaines. Beaucoup procèdent à une désectorisation et il existe un lien étroit entre désectorisation et accueil administratif préalable des usagers. Cf La lettre de l'ODAS, *Organisations et territoires d'action sociale départementale : une cohérence renforcée*, février 2005

III - 3 CHOIX DE L'ECHANTILLON DE TERRAIN

Le sociologue et anthropologue Pulman (1988) considère que le terrain est tout à la fois une étendue de terre et un lieu où se déroule quelque chose qui est de l'ordre de l'affrontement, car le chercheur affronte et confronte les univers théorique et pratique pour faire émerger ses idées et ses réflexions. Pour Martin (2012, p. 54), l'affrontement caractérise aussi le cheminement du chercheur, notamment « les liens entre subjectivité, neutralité, objectivité et complexité ».

Au départ, deux départements avaient été choisis : l'un en province (la Gironde) et le second en Région parisienne. Grâce à nos anciens réseaux professionnels, nous avons pu prendre contact avec un nombre important « d'Unités Territoriales » des Conseils généraux ; cette mise en relation s'est avérée très précieuse pour présenter la recherche aux professionnels et à leurs cadres hiérarchiques. Cependant, les courriers adressés à l'ensemble des circonscriptions d'action sociale d'un département de la Petite Couronne étant restés sans réponse, nous avons abandonné ce terrain et choisi un autre département de la région parisienne, le département de l'Essonne.

Ce terrain connu en tant qu'ancienne professionnelle du SSAE, représente la plus grande partie des interviews effectuées, notamment ceux des assistantes sociales qui avaient participé à la recherche-action menée par le SSAE de 2000 à 2003 (Timera & Blanchard, 2003).

Au total, 45 interviews semi-directifs ont été réalisés et retranscrits auprès de :

35 Assistantes de service social : 9 en Gironde (Bordeaux et sa banlieue) – 26 en Essonne

2 Médiatrices socio-culturelles dont une directrice d'association

2 éducatrices spécialisées et médiatrices socio culturelles entre familles et travailleurs sociaux

1 Animatrice socio-culturelle et médiatrice

1 Puéricultrice

2 Responsables d'action sociale (Conseil général et Unités territoriales)

3 Formatrices intervenant auprès des assistants sociaux pour des analyses de pratiques (Région parisienne)

Lors des entretiens avec les assistantes de service social, 85 situations de conflits (conjugaux et intergénérationnels) ont été exposées parmi lesquelles, 56 ont été sélectionnées et analysées dont 39 conflits conjugaux et 17 conflits intergénérationnels.

- Prise de contact avec les Unités territoriales - Déroulement des entretiens

- Dans le département de l'Essonne, les responsables de quatre territoires (Maisons des Solidarités) ont proposé de présenter le sujet de recherche aux équipes d'accueil et de "polyvalence", lors de leur réunion d'équipe hebdomadaire. A l'issue de cette présentation (une demi-heure environ), les rendez-vous étaient fixés avec les assistantes de service social acceptant d'être interviewées. Non enregistrées, ces séances de présentation aux équipes nous ont permis de recueillir des éléments importants, notamment parmi celles qui, en faisant référence au cadre des lois françaises, ne comprenaient pas le sens d'une recherche spécifique pour les publics d'origine étrangère.

- En Gironde, du fait de la distance géographique, le contact direct avec les équipes n'a pas eu lieu, un courrier présentant l'objet de la recherche a été expédié à l'ensemble des circonscriptions d'action sociale par la responsable des missions de service social. Les interviews ont été effectuées à Bordeaux-ville et sa banlieue.

III - 4 LE MODELE D'ANALYSE : L'APPROCHE COMPREHENSIVE

Le modèle d'analyse : « opérationnalise la problématique en définissant les principales catégories de l'observation (Quivy & Van Campendhoudt, 2006, p. 242) ». Parmi les diverses approches théoriques, l'approche *compréhensive* nous est apparue comme étant la mieux adaptée à notre recherche. Elle consiste à associer un *signifiant*, (par exemple un comportement ou un type de langage) à un *signifié* (par exemple, un sentiment de cohésion, une vision partagée du monde à travers les valeurs et les croyances...). Selon cette approche, une réalité sociale, culturelle, etc. , reste incompréhensible si on ne la met pas en relation avec

le sens que les acteurs impliqués lui attribuent et plus spécifiquement les motifs qui en sont à l'origine. Ce sens peut être à la fois individuel, singulier à chaque personne, et culturel s'il est partagé par les membres d'un groupe ; ces deux dimensions ne sont pas opposées mais s'interpénètrent de manière complexe et paradoxale.

Bien que les missions institutionnelles concernant les populations immigrées se présentent comme étant identiques, les pratiques des travailleurs sociaux n'en sont pas moins divergentes, voire conflictuelles, comme nous l'avons précédemment évoqué. La diversité des modèles d'intervention dépend de nombreux facteurs, qualifiés par Quivy de « facteurs d'intelligibilité» (Quivy & Van Campendhoudt, 2006, p. 90), car ils visent à saisir les données d'une situation, à donner sens aux conduites des professionnels, à rendre leurs comportements et pratiques « intelligibles ».

III - 5 LES FACTEURS INTELLIGIBLES

Déterminés en grande partie à partir des travaux d'Abrieu sur le lien entre représentations et pratiques sociales, les facteurs d'intelligibilité ont été regroupés en trois grandes catégories :

- Les facteurs liés à la trajectoire individuelle et sociale des professionnels
- Les facteurs liés au système de normes et de valeurs du travailleur social
- Les facteurs liés à la profession et au contexte dans lequel s'exercent les pratiques
- **Les facteurs liés à la trajectoire individuelle**

Les intervenants sociaux sont porteurs d'une histoire individuelle, familiale, ils possèdent des appartenances diverses (nationale, régionale, classe sociale, catégorie professionnelle, etc.) qui les conduisent à une perception de l'étranger à travers des images collectives, des stéréotypes. La relation entre les diverses sphères d'activité du sujet est une question essentielle dans la construction de la subjectivité : le « soi intime » se nourrit des expériences familiales, professionnelles, politiques, etc. Chacun, par le vécu et l'expérience issus de

socialisations successives, dispose d'une forme de connaissance de l'Autre » ; c'est ainsi que de nombreux préjugés sont dus à l'existence de barrières sociales ou culturelles.

Par exemple, le fait de partager ou non une même classe sociale, produit des effets réels sur la perception des comportements et de la culture des « Autres ». « Il est évident qu'avant de s'identifier personnellement à un groupe professionnel, un individu, dès l'enfance, hérite d'une identité de sexe, mais aussi d'une identité ethnique et d'une identité de classe sociale » (Dubar, 2010). Ces perceptions premières qui sont intériorisées ont une réelle puissance et s'imposent comme les seules qui valent, d'où l'investissement en affects et en motivations du professionnel. Construites lors des socialisations successives : vécu, expérience, événements marquants, etc. , elles font émerger différents systèmes d'interprétation qui se traduisent par des images concrètes. Enfin, parmi les facteurs liés au parcours personnel, la question du genre doit être prise en compte : la totalité des interviewées sont des femmes, aucun homme travailleur social⁶ ne faisant partie des équipes rencontrées.

Pour déterminer les dimensions observables de la trajectoire individuelle, nous avons choisi les éléments suivants :

Les dimensions observables de la trajectoire individuelle			
Code AS et ES	Tranche d'âge Nationalité	Origine sociale et géographique (milieu urbain rural)	Date du DEAS-Parcours professionnel et Formations

- Les facteurs liés au système de normes et de valeurs des professionnels

La perception des immigrés par les assistantes sociales fait émerger différentes interprétations qui se traduisent par des « images-guides ». Modelées par l'histoire, les événements personnels, l'époque, les médias, la profession, etc. , ces images s'enracinent dans un réseau de significations qui permettent de les situer en regard de valeurs : tant au niveau des prises de positions que de l'engagement dans les pratiques. Le jugement posé sur ces images va contribuer à distinguer les comportements licites ou inadmissibles car, dans les actions où il existe un choix possible, les pratiques ne peuvent être indépendantes des valeurs auxquelles

⁶ - En 2011, seulement 613 hommes sont étudiants assistants de service social sur 7924 femmes. Cf, statistiques de janvier 2013, DREES.

l'assistante de service social se réfère. Elles sont à l'origine de malentendus, voire de tensions et de conflits car chacun évalue l'autre selon son système de valeurs personnel.

Les dimensions observables des valeurs des professionnelles interviewées ont été déterminées en fonction de deux domaines spécifiques qui font émerger différentes conceptions et systèmes de valeurs (Les rôles et les statuts dans le couple - Les relations parents/enfants). Par ses prises de positions et l'affirmation de ses valeurs, le professionnel révèle son identité sociale résultant de son histoire et du contexte social et idéologique.

Les dimensions observables des valeurs des professionnels	
<i>Perception des rôles et des statuts dans le couple.</i>	<i>Représentations des rapports parents/enfants :</i>
- <i>Référence au modèle individualiste égalitaire :</i> rôles semblables et égaux – famille nucléaire - primauté du Sujet sur le groupe d'appartenance, la famille ;	- <i>Relations égalitaires entre parents et enfants</i> - autonomie – épanouissement individuel – incitation au dialogue ;
- <i>Référence au Modèle collectif/communautaire :</i> . rôles différents et complémentaires au sein du couple, . valeurs relationnelles fondées sur la prédominance des rôles et statuts sociaux (respect des aînés, code de l'honneur, etc.).	- <i>Relations hiérarchisées : autorité paternelle</i> – respect des parents et des aînés – interdépendance des membres de la famille.

- Les facteurs liés à la profession

Les différentes contraintes institutionnelles auxquelles sont soumis les professionnels n'excluent pas pour autant des choix ou des conduites différenciées. Comme les recherches d'Abric (2003) l'ont démontré, les représentations jouent un rôle déterminant sur les pratiques dans les situations où l'acteur dispose d'une part d'autonomie (même relative) ; chaque professionnel possède une certaine marge de manœuvre, de stratégies pour agir dans telle ou telle direction. C'est le cas pour les assistantes de service social que nous avons interviewées qui disposent d'une certaine autonomie, malgré le mandat et les missions qui inscrivent leurs interventions dans un cadre précis. *Les dimensions observables des facteurs liés à la profession* ont été déterminées en fonction de deux axes :

Les dimensions observables des facteurs liés à la profession	
Les contraintes et les conditions matérielles d'exercice de la profession,	L'acquisition de nouveaux « savoirs »
- <i>Le secteur d'intervention</i> (quartier sensible ou pavillonnaire, secteur rural, etc.) – La population rencontrée (nationalités – conditions socio-économiques...),	<i>Les référents théoriques et idéologiques</i> et modèles d'explication des conduites : une place prépondérante accordée : - à la culture définie en dehors des déterminants sociaux. - aux difficultés socio-économiques, politiques, aux discriminations, etc. auxquelles se heurtent les immigrés.
- <i>Les missions institutionnelles</i> (l'intégration) - L'évolution des missions - Le temps accordé à l'évaluation - L'encadrement hiérarchique - Les analyses de pratiques sur un plan institutionnel,	- <i>Les représentations de la notion d'intégration et du concept de culture</i> : perçue comme obstacle au « vivre ensemble » ou bien comme ancrage indispensable pour s'intégrer dans la société.
- <i>L'exercice personnel du pouvoir</i> lié à la profession - Les catégorisations, etc.	- <i>Le rôle attribué à l'expérience personnelle</i> et professionnelle dans le traitement des situations.

III - 6 LES ENTRETIENS

Les entretiens individuels se sont déroulés sur le lieu de travail des assistantes de service social : les Unités territoriales. Leur durée a varié entre une 1 heure et 1h30. A la demande des intéressées, trois des interviews se sont déroulées en présence de deux assistantes intervenues dans une même situation de conflit et ne partageant pas forcément une même évaluation des faits. Tous les entretiens ont été retranscrits et analysés sur la base d'un examen thématique reprenant tous les éléments de la grille d'interview⁷ dont les questions étaient centrées sur plusieurs thématiques :

- la trajectoire individuelle et professionnelle, la formation, la conception de la mission d'intégration
- les positionnements face aux débats de société liés à la question du voile, des mariages dits « forcés », de la polygamie, etc.

⁷ - Grille d'interview en Annexe I.

La méthode utilisée a été celle de l'entretien semi-directif particulièrement adapté à une « approche compréhensive » qui vise à saisir le « sens » que les acteurs donnent à leurs pratiques. En raison de va-et-vient constants, entre l'exposé de la situation de conflit traitée par l'interviewée et les questions-guides de la grille d'entretien, la méthode a demandé une certaine souplesse. L'objectif étant que l'interviewée puisse parler ouvertement, dans l'ordre qui lui convient, il a fallu s'efforcer de recentrer l'entretien à chaque fois qu'elle s'en écartait et, par ailleurs, reposer certaines questions essentielles, non approfondies par elle-même, au moment le plus approprié. La structure des hypothèses et des concepts n'étant volontairement pas reproduite dans le guide d'entretien, elle devait rester présente dans notre esprit en amenant l'interviewée à exprimer un maximum d'éléments d'information et de réflexion destinés à l'analyse de contenu.

L'étude des représentations sociales devant prendre en compte les discours et les actes, chacune des interviews a débuté par un ou plusieurs exposés de situations où la « question culturelle » a été perçue comme étant problématique. Raconter sa pratique n'exclut pas certains risques pour l'interviewé car, c'est accepter d'exposer une vision du monde auquel on croit, c'est-à-dire, affirmer, nommer ses valeurs, exprimer le ressenti et la charge d'affect présente dans les situations exposées. C'est aussi accepter de mettre en jeu le regard qu'autrui porte sur des positionnements personnels, singuliers qui ne font pas forcément l'unanimité dans le champ du travail social et dans l'ensemble de la société, notamment dans le domaine de l'intégration et de la prise en compte des différences. Néanmoins, chacun des acteurs ne se définit pas seulement dans un champ déterminé de pratiques, il se définit aussi en fonction de sa trajectoire aussi bien personnelle que sociale.

Selon Dubar, une "définition de situation" se révèle à travers un discours, un "langage de l'identité personnelle" (Dubar, 2000) qui implique une dimension éthique, engageant des convictions sur la société, les autres et donc sur soi. Son histoire, son passé pesant aussi sur ses identités de travailleur social, il s'agit de repérer les espaces de socialisation au cours desquels les types d'« images » des immigrés se sont construits, se sont transformés. L'histoire personnelle a un sens à travers certains fils conducteurs que l'interviewée décide d'aborder (la trame familiale, professionnelle, religieuse, etc.). « Ce n'est plus le temps « chronologique », linéaire, mesurable qui importe le plus, mais le temps de la mémoire active, productrice de sens, à la fois d'une direction (« ligne de vie ») et d'une signification (« compréhension dialogique ») (Dubar, 2010). Pour faciliter le recueil de ces données, il s'agissait d'instaurer un climat de confiance pour que les interviewées acceptent de livrer des

éléments de leur vie personnelle, familiale, etc. , des positions, ce que Ricœur nomme l'"Identité narrative" (Gonnin-Bolo, 2002, p. 135).

III - 7 L'ANALYSE DE CONTENU

Nous avons procédé à une analyse de contenu qualitative structurée en plusieurs étapes comme le décrivent les tableaux suivants :

Une première étape (*Tableau II*) a consisté à dresser une typologie des conflits exposés pendant les interviews, appartenant aux deux domaines sélectionnés : les relations au sein du couple – les relations parents/enfants.

Tableau II : TYPOLOGIE DES CONFLITS INTRAFAMILIAUX

Conflits au sein du couple	Conflits intergénérationnels Protection de l'enfance
Violences conjugales	Demande autonomie ; Demande placement
Partage argent	Menaces de mariages forcés
Polygamie	Maltraitance
Situation de séjour Irrégulière	Modèles éducatifs
Divorce et Garde enfants	

Ensuite, (*Tableau III*) une grille d'analyse spécifique à chaque situation de conflit a été élaborée à partir du contexte de chaque situation de conflit, de l'évaluation de la situation, du type d'action menée.

Tableau III : GRILLE D'ANALYSE DE CHAQUE CONFLIT

Code AS	Contexte du conflit	Evaluation
N° du Cas		

En troisième lieu, (*Tableau IV*) nous avons identifié les domaines observables des facteurs qui permettent de saisir les données d'une situation et de donner sens aux comportements.

Tableau IV : LES DIFFERENTS FACTEURS INTELLIGIBLES

Les « Images-guides » des immigrés	Les systèmes de normes et valeurs	Facteurs liés à l'activité du sujet	Pratiques	Fiche individuelle
<i>Les Images</i>	<i>Les Valeurs</i>	<i>Les contraintes de la profession</i>	<i>Modèles d'intervention</i>	<i>Trajectoire individuelle</i>
<ul style="list-style-type: none"> ° de la culture ° des immigrés <ul style="list-style-type: none"> . homme/femme . statuts dans le couple . exercice de la parentalité 	<ul style="list-style-type: none"> ° Enfance en danger <ul style="list-style-type: none"> . modèles éducatifs : relation avec parents (égalitaire/hiéarchique) . maltraitance / corrections éducatives . sauvegarde liens avec famille ou autonomisation 	<ul style="list-style-type: none"> ° Représentation de la tâche à effectuer <ul style="list-style-type: none"> . Définition de la notion d'intégration ° Les savoirs professionnels <ul style="list-style-type: none"> . L'expérience . Les savoirs théoriques de la formation initiale et continue 	<ul style="list-style-type: none"> ° Intervention individuelle <ul style="list-style-type: none"> . prise en compte ou négation des spécificités . appel à spécialistes de l'interculturel ° Intervention systémique <ul style="list-style-type: none"> . avec famille en France et au pays 	<ul style="list-style-type: none"> ° Age -Origine sociale et géographique . Situation matrimoniale . Engagements (associatifs, syndicaux, ...) . Religion (pratique religieuse)
<ul style="list-style-type: none"> ° les stéréotypes et identités attribuées ° la présence de l'affect <ul style="list-style-type: none"> . droit des femmes . Protection de l'enfance ° Les images liées à socialisation primaire <ul style="list-style-type: none"> . enfance . milieu social . médias 	<ul style="list-style-type: none"> ° Conflits conjugaux <ul style="list-style-type: none"> . <i>Violences conjugales</i> . écoute des deux parties . maintien cellule familiale . priorité à autonomie ° Menaces de mariages forcés <ul style="list-style-type: none"> . rencontre des parents - . sens accordé . application stricte de la loi 		<ul style="list-style-type: none"> ° Intervention sociale d'intérêt collectif <ul style="list-style-type: none"> . partenaires institutionnels . partenaires : associatifs... 	<ul style="list-style-type: none"> ° Parcours professionnel <ul style="list-style-type: none"> . Année DEAS . Professions antérieures. . Formation continue . Projet professionnel ° Réseaux amicaux, familiaux...)

Enfin la dernière étape (*Tableau V*) a consisté à dresser une typologie permettant de rendre compte des différents modes d'action des personnes interviewées. Chaque type présente une combinaison d'un ensemble des dimensions des facteurs d'intelligibilité et des modes d'intervention sociale.

Troisième partie

LA CONSTRUCTION DES
REPRESENTATIONS

I - CULTURE(S) DES IMMIGRÉS Quelles représentations chez les assistantes sociales ?

”La culture cache plus de choses qu’elle n’en révèle“,
E. T. Hall, *Le langage silencieux*, 1984.

Les relations qui se développent entre les institutions et les familles immigrées sont significatives de la rencontre entre des registres culturels hétérogènes. Selon qu’elle est perçue comme un obstacle à l’intégration, ou comme un socle indispensable à une bonne adaptation en France, l’identité culturelle donne lieu à une pluralité de représentations. Souvent critiqués pour leur approche culturaliste, les travailleurs sociaux peuvent-ils pour autant être réduits à une seule catégorie ?

La formation initiale des travailleurs sociaux les a souvent préparés à agir dans des milieux culturels homogènes ; or, la question de la diversité culturelle traverse une problématique qui la brouille, la complexifie et autant que leurs institutions, les professionnels ne se sont pas véritablement adaptés à cette situation de plus en plus prégnante. Guélamine constate que les théories du travail social ayant trait à la « culture » dans les années soixante-dix et quatre-vingt, paraissent encore dominantes aujourd’hui ; la culture est perçue comme une réalité coupée de la société et comme un ensemble homogène qui détermine entièrement les comportements des individus. Ce procédé qui consiste à réduire les rapports sociaux entre deux cultures, occulte du moins en partie, les enjeux politiques et sociaux des relations entre ces groupes (Guélamine, 2006, pp. 287-297).

De son côté, Billion observe que d’une manière récurrente, les travailleurs sociaux sont critiqués pour l’ethnocentrisme et le culturalisme de leur pratique concernant les “publics issus de l’immigration” ; alors que les identités et les catégorisations ethniques sont produites socialement dans un rapport inégal et ne sont pas données (Billion, 2001, p. 23). Boucher

considère également qu'au nom de valeurs égalitaristes, laïques, et de convictions anti-racistes, beaucoup de travailleurs sociaux traitent les problèmes sociaux des personnes sans prendre véritablement en considération leur identité culturelle spécifique, renforçant des processus de stigmatisation, de discrimination, de dévalorisation de soi. Ainsi, précise-t-il que, sans pour autant en avoir conscience, « ils incarnent des agents de "normalisation" qui développent des formes de "violence symbolique", ne permettant pas aux personnes de s'affirmer comme des Sujets en les catégorisant comme des pauvres ou des "exclus" » (Boucher, 2001, p. 30).

Qu'en est-il réellement chez les travailleurs sociaux rencontrés lors de l'enquête pour cette recherche ? Quelle est leur perception de la culture des immigrés¹ et de leurs conduites lors des conflits familiaux ?

La première partie traitera des différentes conceptions de la notion de culture, telles qu'elles ont été exprimées dans les interviews des assistantes de service social. La culture constitue un moule qui façonne les individus dans leur manière de penser, d'être et d'agir. Les conduites et comportements des immigrés suscitent des interrogations qui font émerger plusieurs « images » ; à la figure de l'immigré pauvre, dominé, exploité... s'opposent d'autres images très différentes, notamment celle « d'un consommateur d'aides sociales ». Ces différentes « idées-images » présentes chez les professionnelles seront abordées dans la seconde partie ; en étant d'abord sélectionnées, puis hiérarchisées et jugées, ces représentations des immigrés ont une fonction d'orientation, car elles contribuent à l'évaluation des situations de conflits et au choix du mode d'intervention. Dans la troisième partie consacrée à l'aspect symbolique de la culture, il s'agira d'identifier les éléments qui donnent sens aux conduites des immigrés lors des conflits familiaux. Enfin, dans un dernier point, nous traiterons de l'imbrication des éléments culturels et sociaux, présents dans les représentations des conduites des immigrés et de leurs familles.

¹ - Ce questionnement n'était pas abordé au début de l'entretien, mais intervenait au fur et à mesure de l'exposé de la situation de conflit, notamment lorsqu'il s'agissait de déterminer la différence de traitement des conflits en contexte de migration.

I – 1 LA CULTURE GROUPE

Dans une approche culturaliste, l'accent est mis sur l'héritage culturel lié à la socialisation de l'individu au sein de son groupe culturel. Cette notion de culture de groupe est abordée sous un double aspect : celui d'une identité culturelle héritée du groupe traditionnel et la présence d'une culture issue de communautés plus récentes.

I – 1. 1 Une culture reçue en héritage

La majorité des professionnelles enquêtées perçoit la culture comme un élément constitutif de l'être humain ; il s'agit d'une « culture de base »² héritée du groupe d'appartenance, de la famille, etc. : « *La culture, c'est notre terre, l'origine, le lieu, les personnes, là où on a vécu, là où on a grandi* ». (AS 34). Les notions de culture et d'identité sont étroitement mêlées : « *La culture fait partie de la globalité de la personne, de sa construction, de son éducation* ». (AS 18) L'appartenance culturelle situe à la fois le groupe et l'individu : « *La culture organise la vie sociale, la place de chacun, les codes culturels...* » (AS 06) Enfin, en étant définie une fois pour toutes, la culture est conçue comme un donné, assimilée à une seconde nature : « *Dans le travail avec les enfants de polygames, ce que j'ai remarqué, c'est que les enfants n'en souffrent pas, ils sont nés avec ça* ». (AS 32) Ces propos se précisent pour trois interviewées, nées à l'étranger, (Portugal, Chili et Madagascar). La première décrit : « *Une "culture de base"³ (...) qu'on a tous et qui ressurgit quand on dépasse la limite, quand on risque d'aller trop loin (...) par exemple quand on sort avec quelqu'un qui n'a pas la même culture ou le même niveau social (...) C'est cette culture qui nous fait dire que non, on n'est pas pareils !* » (AS 01).

Cette conception selon laquelle la migration ne supprime pas la culture est partagée par la seconde qui exprime : « *La culture, c'est ce que l'on ne peut effacer, c'est tout le côté qui vient de la famille. C'est plutôt des valeurs plus que des traditions, mais ce sont des choses qui sont très ancrées, très souvent et que dans les familles, même les nouvelles générations ont beaucoup de mal à s'en défaire* ». (AS 26) Enfin, en évoquant son père militant

² - La question de l'acquisition par l'éducation de la *personnalité de base* a fait l'objet de recherches spécifiques par les anthropologues américains. Elle est définie comme *une configuration psychologique particulière propre aux membres d'une société donnée et qui se manifeste par un certain style de comportements sur lequel les individus brodent leurs variantes singulières*. Kardiner (1939) cité par Cuhe (2010, p. 42).

³ - Il faut noter que dans le cas de ces trois professionnelles, l'évocation de la culture basique héritée du groupe d'appartenance ou de la famille, ne constitue qu'un aspect de leur perception de la culture et de sa construction ; les aspects socio-économiques sont considérés comme étant tout aussi déterminants.

communiste et réfugié politique sans espoir de retour au pays, la troisième témoigne : « *Il avait des valeurs. Mais malgré tout ça, il y a ces valeurs, il y a cette culture qui est toujours là, malgré que ses enfants, il veut qu'ils s'intègrent au maximum. (...) La notion de famille est toujours là, il faut la protéger.* ». (AS 22).

Cette force de l'ancrage culturel ainsi exprimée entraîne la réaction d'une autre assistante, née en France : « *La culture c'est l'éducation, c'est la religion, c'est l'alimentation* ». (AS 20). Par exemple, dans le domaine de l'alimentation, les habitudes liées aux traditions des différents groupes sont très stables et ne sont pas forcément dues à des écarts de pouvoir d'achats. Les pratiques alimentaires sont profondément liées à des goûts qui varient peu car ils renvoient à des images inconscientes, à des apprentissages et à des souvenirs d'enfance (Cuche, 2010, p. 89).

Comme nous l'avons déjà souligné, dans sa conception de la culture, Schnapper différencie les "éléments périphériques" susceptibles d'être modifiés et un "noyau dur culturel" qui correspond à un système de normes et de comportements se transmettant notamment dans le domaine de l'alimentation à travers la relation intime avec la mère dans la petite enfance. Il se trouve incorporé "au sens propre" à l'individu et rend compte de son attachement aux pratiques de son groupe ; cette transmission archaïque (au sens de très profond), renvoie aux théories psychanalytiques (Schnapper, 1991, p. 154). Lors de l'immigration le renforcement des manifestations de ce "noyau dur culturel" contribue à faire émerger une perception plutôt rigide et hermétique de la culture, parmi les professionnelles : « *Je pense que ça doit être très compliqué d'épouser quelqu'un de culture différente (...) !! Même si on est très ouvert, ça doit être difficile et pourtant, il y en a qui y arrivent très bien. On part peut-être avec un handicap supplémentaire, il doit falloir être plus tolérant !* ». (AS 20)

Le recours au concept d'*habitus* de Bourdieu permet de comprendre la force de cet ancrage ; il souligne que les positions des individus correspondent à des styles de vie profondément intériorisés, en accord avec leur appartenance. Toutefois, comme nous l'avons déjà mentionné, la reconnaissance de l'homogénéité des *habitus* de "classe" n'implique pas pour autant la dénégation de la diversité des variantes individuelles qui révèlent la singularité de la position à l'intérieur de la classe et de la trajectoire (Bourdieu, 1980). Par ailleurs, les

dispositions durables qui caractérisent « l'habitus »⁴ sont aussi des dispositions qui forment un rapport au corps et qui confèrent un style particulier à chaque groupe. Chacun, par ses gestes et ses postures, révèle sans s'en rendre compte lui-même et sans que les autres en aient nécessairement conscience eux aussi, l'habitus profond qui l'habite. Le Breton observe à ce sujet que dans une même trame sociale, les sensations, l'expression des émotions, les gestuelles, les mimiques, les postures, etc. , toutes les figures corporelles sont partagées par les acteurs (Le Breton, 1985).

La question de l'identité culturelle renvoie dans un premier temps à la question plus large de l'identité sociale, mais l'identité sociale ne concerne pas seulement les individus. Tous les groupes sont dotés d'une identité correspondant à leur définition sociale qui les situe dans la société en les identifiant et en les distinguant.

I – 1. 2 Cultures " traditionnelles / Cultures « mondialisées »

Majoritairement, les représentations de l'identité culturelle des immigrants sont celles de communautés traditionnelles, impliquant des croyances collectives, des « racines communes (liens de sang, de sol, de culture, ...). La définition du terme « communautaire » utilisée par Dubar (2010) est proche de celle de Weber qui désigne ces constructions identitaires comme des relations sociales fondées sur le sentiment subjectif (traditionnel ou émotionnel) d'appartenir à une même collectivité. Une AS interrogée constate : « *Quand je lui dis « JE », cette femme répond par « NOUS ».* (AS 13)

Ces liens qui relient le groupe sont empreints d'une ambivalence car, si la communauté fournit des ressources d'identification, dans le même temps elle peut enfermer l'individu dans un modèle culturel unique, en excluant celui qui transgresse ses codes et ses valeurs : « *Que soi, on puisse se dire j'ai envie de divorcer, mais dans ces cultures-là on n'est pas seul ! Ce sont des cultures communautaires, ça veut dire que la communauté peut vous jeter. Qu'une personne de la communauté vous rejette, ce n'est pas trop grave, on peut s'en remettre ! Mais que la communauté entière vous jette, c'est autre chose. Les premiers dans la communauté, ce sont les parents et, quel que soit notre âge, les parents ça reste quelque chose, quand même !* ». (AS 29)

⁴ - L'habitus est également incorporation au sens propre, de la mémoire collective. Le terme renvoie à une sociologie qui prend en compte le passé des individus ; ce passé agit dans le présent sous formes d'habitudes incorporées, de pratiques, de jugements de valeur, de façons de penser, etc. Parler d'incorporation, ce n'est donc pas seulement décrire des modalités de socialisation particulière, il s'agit d'une analyse spécifique du social et de l'individu. (S. Faure, Conférence du 6 mars 2002 à l'Université Lumière de Lyon).

A la différence des « formes communautaires » le concept de « formes sociétares »⁵, plus récent, suppose des collectifs multiples, éphémères auxquels les individus adhèrent pour des périodes limitées ; autrement dit, chaque être possède de multiples appartenances qui peuvent changer au cours d'une vie, car le lien sociétaire comme tout lien social est fragile, souvent temporaire, mais toujours « signifiant ». Par ailleurs, comme le souligne Billion, il peut exister des communautés sans qu'émerge l'expression d'une ethnicité, car les migrants ne proviennent pas tous de sociétés traditionnelles, mais le plus souvent de milieux en voie de modernisation ou, s'appuyant sur Weber, à mi-chemin entre communauté et société (Billion, 1999, p. 12). Autrement dit, il peut exister une ethnicité très marquée chez des individus qui ne sont pas forcément unis par des liens de type communautaire⁶.

Dans les entretiens, la notion de « cultures de groupes » a fait émerger une représentation nouvelle de nouvelles communautés dites « mondialisées » : « *Je pense que la notion de communauté évolue (...) parce que, elle est attaquée par l'extérieur. On a des personnes qui sont dans une systémique très différente (...) On peut très bien recevoir une dame turque qui a exactement les mêmes pratiques que Mme X qui est soit portugaise, soit du Danemark, avec des pratiques (...) on va dire de " nationalités mondialisées" »*. (AS 31)

Pour l'anthropologue indo-américain Appadurai, la mondialisation des échanges économiques et des communications stimule la fabrication d'identités collectives originales en multipliant les occasions d'échanges et de rencontres rendant possibles de nouvelles synthèses culturelles (Appadurai, 2001). Dans un autre contexte, celui des banlieues, la référence aux groupes de jeunes nés en France, issus de familles immigrées, fait émerger des représentations de nouvelles "cultures des cités", de "cultures de la banlieue" : « *Quand on est jeune, on a beau avoir une culture africaine, indienne, etc. mais quand on est à l'école 8h par jour, on est avec le petit Khaled, le petit Momo (...) Et puis, moi j'ai l'impression de ne pas faire de différence entre un petit jeune sénégalais, un petit jeune français, etc. Ils ont également les mêmes codes, ils font les mêmes bêtises ! Il y aurait peut-être alors une nouvelle communauté issue de la banlieue »*. (AS 31) Enfin, dans un même pays, le partage d'une même culture implique aussi des différences selon les villes, les régions : « *Pour moi le culturel, ça veut dire que ça vient d'ailleurs, c'est étranger. Il y a en France les « cultures*

⁵ - Pour Weber, les formes *sociétares* désignent des relations sociales fondées sur le compromis ou la coordination d'intérêts motivés rationnellement (en valeur ou en finalité). Max Weber a fait du terme *sociétaire* un des concepts fondamentaux de sa sociologie compréhensive.

⁶ - Billion cite le cas de descendants de migrants à la 3^{ème} ou 4^{ème} génération, pour lesquels on parle aux Etats-Unis, de renouveau ethnique. Ces remarques sont essentielles, elles permettent d'éviter de doter la notion d'ethnicité de connotations péjoratives de retour "à la communauté", à la tradition, au communautarisme.

provinciales ». Par rapport à moi qui suis de la région parisienne, je dirais de quelqu'un de Dijon par exemple qu'il y a une différence culturelle ». (AS 16)

Les différences de culture entre classes sociales (Cuche, 2010, p. 89) n'ont pas été abordées pendant les entretiens, sauf par l'une des assistantes sociales, à propos du port du voile ou de la burka⁷ par des femmes intellectuelles « *On se rend compte que ces femmes, ce sont des personnes qui, au niveau socioculturel ont les mêmes connaissances que nous, alors que l'on est souvent avec des personnes qui ont un niveau d'études assez bas, etc. , mais là, on est sur le même niveau de connaissance et ça renvoie beaucoup de choses* ». (AS 04)

La notion d'identité collective ou de culture de groupe n'exclut pas pour autant l'individualité, les deux notions sont étroitement mêlées dans les propos recueillis. Dans le champ de l'intégration culturelle, les individus cherchent à se différencier et sont en quête d'identité, mais de quelle identité s'agit-il ? La réflexion sera faite en s'appuyant sur Dubar qui tente de dépasser l'opposition entre identités individuelles et collectives, pour faire de *l'identité sociale* une articulation entre deux transactions : biographique et relationnelle.

I- 2 L'IDENTITE PERSONNELLE : une valeur sociale

C'est à l'articulation des deux axes de *l'identité pour soi* et de *l'identité pour autrui* que se jouent les manières dont chacun se définit, avec toutes les combinaisons présentes dans le champ de la culture.

I- 2. 1 L'identité «pour soi» : entre une identité «héritée» et une identité «visée»

Si l'identité n'est jamais construite mais toujours à construire, est-elle alors une notion sociologique ? Selon Dubar, la réponse est négative si on en reste à la nature de la relation interpersonnelle Moi/Autrui. A l'inverse, « elle sera affirmative si on resitue cette relation à l'intérieur du processus de socialisation qui la rend possible » (Dubar, 2000, p. 109).

⁷ La majorité des entretiens ont eu lieu avant la promulgation de la loi du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public. Certaines assistantes sociales ont reçu des femmes en burka.

L'*identité pour soi* se construit dans la dialectique entre "l'identité héritée" (de sa famille d'origine, du groupe d'appartenance. . .) et "l'identité visée", en continuité ou en rupture avec elle. « Identifier une personne, c'est la reconnaître comme un être unique, un être autonome avec lequel il est possible d'entrer en relation» (Noiriél, 2007, p. 4). Nier l'individualité de la personne revient à rejeter un des fondements éthiques du travail social, fondement qui reconnaît le droit pour chacun d'être considéré comme une personne pourvue de sa propre singularité⁸.

Parmi les enquêtées, la prise en compte de la personne apparaît comme une priorité par rapport à celle de la culture : « *La culture de base des parents n'explique pas tout. Par rapport à sa propre famille, la culture se modifie, il y a la personnalité, par exemple, moi je me définis comme rebelle (...)* ». (AS 01) En écho à cette conception, la priorité est accordée à la personne : « Je suis très dans l'idée que l'Autre, il n'y a que lui qui puisse expliquer qui il est (...) tout travail doit être fait en partant de ce que dit l'Autre, mais ce que dit l'Autre, individu, dans sa communauté (...) Certes, il y a le basique, c'est-à-dire la culture essentielle du pays et la culture religieuse qui va baser un peu le fonctionnement et la vie culturelle du pays mais, ensuite, chacun va pouvoir expliquer qui il est dans cette culture. (Cadre social) Une autre approche différencie culture et identité « pour soi » : « *La culture ? Oui ! Mais pour moi, c'est la personne qui compte d'abord ! Dans ces situations, ce n'est pas tant la culture, c'est la rencontre avec une autre personne. Pour la culture, je ne me sens pas compétente* ». (AS 35)

Dans le cadre de la formation continue, les thématiques concernant la connaissance des différentes cultures, suscitent une certaine vigilance : « *Je suis très, très méfiante quant à cette approche-là. Elle est globalisante, elle ne permet pas de voir l'individu (...)*. (Cadre social)

- *Une culture évolutive*

L'« identité interne » à l'individu n'est jamais déterminée une fois pour toutes. La prise en compte des changements intervenant dans la trajectoire des immigrants est très présente : « *A chaque fois, c'est une complexité dans la prise en charge des migrants, car il faut à chaque fois reconnaître la personne à nouveau comme quelqu'un de différent de celui qu'on a vu*

⁸ - Préconisation éthique et déontologique du Conseil supérieur de travail social (CSTS). *Privilégier la dimension du sujet en résistant aux logiques de maîtrise de la vie de l'autre.*

avant et, qu'on verra après, pour tout un travail sur l'histoire familiale qui me semble indispensable ». (Cadre social)

Toute culture est évolutive, les pratiques traditionnelles se trouvent de plus en plus décontextualisées en perdant le caractère fonctionnel qu'elles avaient dans l'ensemble culturel initial. « *Il y a malgré tout des familles où cet aspect traditionnel commence à changer et la cellule familiale telle qu'on la conçoit à l'Européenne est en train de se créer. Après c'est une question d'individus et de degré d'acculturation (...)* Ça revient par exemple quand il y a des mariages, où on retrouve la tradition, ce seront des oncles qui vont s'occuper des filles qui vont se marier, le papa reste en retrait. En fait, ça revient dans ces cas-là et je pense que les familles y tiennent, elles veulent encore s'accrocher. Il y en a encore quelques-uns qui jouent encore là-dessus en nous rappelant qu'il y a les règles du matriarcat mais on leur dit qu'ici, cela on ne connaît pas ». (AS 16) En prenant l'exemple de son groupe d'appartenance, cette assistante sociale exprime à la fois le changement et la persistance de traditions, tout en relatant comment, dans certains cas, l'émigration peut être un moyen d'échapper à des traditions considérées comme étouffantes.

- Des déchirements identitaires

Selon Dubar, l'approche sociologique des identités « se justifie par la tentative de comprendre les identités et leurs éventuelles déchirures comme des produits d'une tension interne au monde social et non d'abord comme des résultats du fonctionnement psychique » (Dubar, 2000, p. 109). L'analyse de la situation d'une épouse malienne montre comment cette transaction peut être douloureuse, comme l'exprime l'assistante sociale qui l'accompagne dans son parcours migratoire « *son déchirement est constant et puis il y a cette culture, elle n'assume pas le fait qu'elle veuille autre chose que ce qu'on lui a inculqué : la place de la femme dans la communauté, le détachement avec la communauté, vivre isolément, être pointée du doigt* ». En reconnaissant que « *la culture, c'est ce qui nous fait* », l'AS souligne la complexité de « *pouvoir allier ce que l'on est, avec nos aspirations* ». Pour cette femme, ajoute-t-elle « *Le culturel est présent dans le sens où son désir d'indépendance et d'autonomie ne correspond pas avec toute sa culture, la tradition en fait. Je dois l'aider à régler ce conflit entre ce qu'elle veut elle et ce qu'on lui demande d'être, en fait* ». (AS 27/ Situation 65)

La tension entre ces deux univers caractérise également la situation d'une jeune sénégalaise demandant l'aide du service social : « *C'était dur pour elle de se retrouver seule, séparée de*

sa famille. En France le comportement des françaises est mal vu par la communauté et elle, elle a fait comme elles, elle s'est sentie jugée et c'est aussi car elle avait une éducation très stricte, elle sortait très peu. Sans avoir le foulard, elle avait un comportement très strict ». (AS 02)

C'est dans cet espace de tensions entre une "identité héritée" et une "identité visée", que la personne se construit. Lorsqu'elle arrive d'un milieu « communautaire » dans un monde « sociétaire » (selon la définition de Dubar) la personne connaît une rupture importante et, dans cet entre-deux, elle doit par des stratégies identitaires, faire un tri comme dans la situation de Goundo, une jeune camerounaise, menacée de mariage forcé par ses parents : « *Si je prends l'exemple de Goundo, elle est prise entre deux cultures, entre celle qui lui est imposée par sa famille et celle qui lui est imposée aussi par sa vie en Europe (...) Et là maintenant, il faut qu'elle fasse un tri et qu'elle voit ce qu'elle va garder de l'une et de l'autre des cultures, sans renoncer à elle-même. C'est là où c'est compliqué. La culture ? En grandissant, on fait un travail de tri, il y a des choses qu'on va garder et d'autres pas, heureusement ».* (AS 34/Situation 75)

Du côté des Assistantes sociales nées à l'étranger, cette double appartenance fait l'objet d'un véritable dilemme comme l'exprime l'une d'elles : « *Mon père est espagnol et ma mère française, donc je suis entre deux cultures. (...). Ce sont deux questions différentes : c'est la manière d'être (...) Avec la double culture on est ouvert à d'autres choses, mais il faut trouver son identité. En tout cas pour moi, personnellement, ce n'est pas facile. (...) Je crois que ces deux côtés, je les ai mélangés, mais il y a quelque chose de plus complexe ».*

Tout en rappelant que pour elle, la culture n'est pas un problème, elle souligne toutefois qu'avec cette double identité, à un moment donné il faut se positionner par rapport à ses croyances, par rapport au pays où l'on vit : *Moi, personnellement pour accepter une de mes deux identités il faut que j'en mette une de côté. (...) Je me suis identifiée en Espagne, j'avais l'image de la famille, rigide, j'avais l'image de la femme, du couple et de la femme en particulier. C'était une dictature, donc, évidemment beaucoup de choses ont changé. Par exemple, l'avortement qui est possible ne l'était pas à l'époque. Quand j'y vais, je me sens presque dans un pays étranger. Après la mort de Franco, c'est l'Espagne qui voulait changer trop vite et ça ne me plaisait pas non plus ! »* (AS 25)

Le changement de société, la rapidité des transformations dues à l'acculturation, sont des éléments qui lui rappellent ceux que subissent les immigrés en arrivant en France et leurs

difficultés à transmettre leurs valeurs dans l'éducation de leurs enfants. Sa trajectoire personnelle contribue à influencer sa pratique professionnelle, notamment dans la perception des bouleversements induits par la migration vécus par les familles.

Selon Bourdieu, l'éducation, la socialisation auxquelles l'individu est soumis et les « expériences primitives » qui lui sont liées, pèsent d'un « poids démesuré » par rapport aux expériences ultérieures. Pour l'individu, il en résulte une élaboration de stratégies, guidées par des schèmes inconscients, schèmes de perception, de pensée et d'action (Bourdieu, 1980). En étant profondément intériorisés, ces éléments qui sont souvent de l'ordre de l'inconscient, peuvent entraîner des frictions mais aussi des incompréhensions plus graves, susceptibles d'entraîner des réactions erronées parfois lourdes de conséquences.

I- 2. 2 L'identité « pour autrui » : identité revendiquée / identité reconnue par la société

Au risque de nier des identités qui sont souvent les seuls repères dont disposent les personnes les plus démunies, les travailleurs sociaux sont parfois tentés d'imposer leur conception. Positionnés comme ceux qui éduquent, ayant derrière eux la légitimité de l'Etat et de la Loi, ils ne sont pas des acteurs neutres dans le champ social.

Si toutes les cultures méritent la même attention on ne peut en conclure qu'elles sont toutes reconnues socialement de la même valeur par les institutions : « *A un moment donné, la mère a dit : « Nous on sait ce qui est bon pour notre fille » et elle a pu verbaliser, elle a pu remettre en question la travailleuse familiale, car elle a pu dire que dans son pays on fait comme ça ! (...) Il faudrait trouver autre chose que l'aide psychologique, quelque chose de mieux adapté. Peut-être quelqu'un de la même origine, peut-être un médiateur ou un ethnopsy qui pourraient vraiment comprendre le sens profond.* (AS 06/ Situation 19)

L'inscription dans une mémoire familiale, collective constitue pour le migrant un levier précieux sur le plan psychologique pour réussir son adaptation à la société. Dans le champ de l'intervention sociale, les familles d'origine étrangère ont souvent du mal à faire reconnaître certaines différences dans leurs pratiques et leur mode de vie, notamment celles qui sont liées aux valeurs éducatives : « *Je sentais dans leur regard que ce qui faisait barrage, ce qui les empêchait d'avancer, c'est qu'ils nous percevaient nous, en tant que blancs, avec la science infuse, et eux, de couleur noire, originaires de pays pauvres. Nous on représentait la classe blanche riche et eux ils représentaient la race noire pauvre* ». (AS 06/ Situation 19)

Dans son rapport d'avril 1995, le Haut Conseil à l'Intégration s'inscrit en opposition à un courant d'opinion qui voudrait contraindre les immigrés à renier ou à oublier leur histoire en déclarant : « Emigrer, ce n'est pas changer de pays, c'est changer d'histoire »⁹. Or, toute imposition culturelle suscite chez ceux qui la subissent une « résistance » manifestant la volonté de préserver une identité vécue comme menacée : « *C'est là où les clashes se font ! Donc ces familles sont déjà dans une position difficile, donc elles vivent toutes les difficultés de ce groupe social, majorées parce qu'en plus elles sont noires, migrantes* ». (AS 21) Dans ce contexte d'exclusion et d'inégalités sociales, la volonté d'assimilation guette tout représentant d'institution qui se dit avoir une fonction universelle d'éducation et de socialisation : *Dans cette relation inégalitaire, les immigrés ne peuvent pas faire valoir leurs valeurs éducatives* ». (AS 06) Partageant ce constat, une assistante sociale regrette le regard porté sur les usagers par les institutions : « *Je trouve que le public, on le voit comme consommateur et non plus trop comme partenaire (...) Et pour le coup, lui donner la parole, lui donner même dans les esprits, la possibilité d'avoir une opinion, il y a un risque et on n'est plus dans ça* ». (AS 15)

Comme l'a montré Bourdieu, la misère économique s'imbrique le plus souvent avec la rupture de liens communautaires et l'effondrement d'un monde symbolique et d'un système de croyances sous-tendant un mode de vie (Bourdieu, 1993). La notion d'*univers symbolique* renvoie à l'ensemble des représentations d'un groupe ou d'une personne et donne sens à un événement, en le référant à un ensemble signifiant. Or, la culture introduit directement à l'ordre symbolique, à ce qui touche au sens, c'est-à-dire à ce sur quoi il est le plus difficile de se comprendre.

I -3 – CULTURE ET SYMBOLE : des réseaux de signification

La culture constitue un moule qui façonne les individus dans leur manière de penser, d'être et d'agir ; dans un contexte de déracinement culturel, les immigrés éprouvent le désir de retrouver leur univers symbolique et mental, comme le traduisent les propos recueillis : « *C'est une manière de penser le monde et le rapport aux autres* ». Les conduites et

⁹ - Pasqua, C. (1995) *Oui au pacte républicain*. Paris : Le Figaro du 5 mai.

comportements des immigrés suscitent des interrogations : « *C'est un mode de vie différent dont il faut comprendre le sens* ». Pour éviter des erreurs d'interprétation, le fonctionnement des groupes est évoqué : « *Ce qui me semble important c'est l'anthropologie, c'est-à-dire, comment fonctionnent les groupes, par exemple la famille patrilinéaire ou matrilinéaire, etc.* » (AS 24)

Lorsqu'il définit le concept de culture comme essentiellement sémiotique, Geert insiste sur le caractère implicite du comportement social et culturel et, comme Weber, il croit « que l'homme est un animal suspendu à des réseaux de signification qu'il a lui-même tissés » (Geertz, 1973, p. 89). En associant la culture à des réseaux de signification, Geert est à la recherche d'explications, interprétant des expressions sociales, énigmatiques au premier abord, comme l'exprime une des enquêtées : « *Le monde asiatique pour moi, c'est le summum de l'étrangeté, là on est dans un autre monde...* ». (AS 21)

Aussi, le recours à l'anthropologie symbolique est intéressant, car elle définit la culture « comme les régularités et les identités dans les comportements observés chez certains individus et dans la multitude des aménagements qui découlent de ces comportements »¹⁰.

I -3. 1 L'anthropologie symbolique de la culture

Pour expliquer ces régularités, les anthropologues ont parlé de culture intériorisée ou « subjective ». Comme nous l'avons précédemment noté, chaque système culturel est composé de deux niveaux : le premier est visible, observable, comme la langue, les méthodes éducatives, les coutumes, l'habitat, les rites, les techniques, etc. tandis que les éléments du second niveau sont intériorisés et se caractérisent par une composante émotive très importante. Il s'agit « de normes, croyances, valeurs et attitudes¹¹, de la vision du monde, de mode de pensée, etc. » affectant le sens que nous assignons aux actes de communication. Dans l'étude des représentations sociales, le modèle proposé par Doise (1992, pp. 189-195) inclut un niveau idéologique, qui correspond à un système de croyances, de représentations et d'évaluation des rapports sociaux. Les croyances collectives, qui dominent avec une relative

¹⁰ - Kluckhohn C. & Murray, H. A. Cités par Cohen Emerique, M. (Cohen-Émerique, 2011, p. 76).

¹¹ - L'*Attitude* est un concept-clé pour comprendre un comportement tandis que dans le langage courant, ce terme est très souvent associé à une position du corps. Selon la psychologie sociale, l'*Attitude* est définie comme un état d'esprit qui détermine un individu à formuler une opinion, à agir d'une certaine façon à l'égard d'un objet social pouvant recouvrir des aspects différents comme l'argent, la gloire, les étrangers, etc.

homogénéité à l'intérieur d'un collectif national, sont définies comme étant les représentations collectives ; ce sont elles qui différencient les groupes et qui vont caractériser les « subcultures » en constituant les représentations sociales.

Le système de valeurs est, à la fois, l'élément le moins visible et la clef de voûte d'un ensemble culturel cohérent, où chaque élément a sa place : « *La notion de respect est très importante, la notion d'honneur de la famille également, rien qui ne doit porter atteinte au groupe* ». (AS 16) Or, comme la tendance générale est de ne voir chez l'autre que la partie visible de la culture, cela génère souvent des interprétations erronées, un non-sens des attitudes et conduites, surtout si elles sont éloignées de la culture du pays de résidence. « *C'est comme le petit asiatique ou le petit maghrébin à qui on va dire qu'il est mignon et on lui touche le crâne, c'est très mauvais ! J'ai appris ça, donc maintenant, je fais attention !* ». (AS 35) Chargée de l'accompagnement d'une femme marocaine ayant battu sa fille adolescente, qui fréquentait une bande de garçons, l'AS se questionne ainsi : « *Avec les familles étrangères, on ne connaît pas les enjeux. Par exemple pour cette mère qui a battu sa fille, est-ce que son angoisse de la virginité est culturelle ou est-ce un problème psy ? Est-on dans le domaine du normal ?* ». (AS 14/Situation 40)

Le repérage de la vision du monde que les individus portent en eux est indispensable pour comprendre le sens accordé à certains faits, comme par exemple, la présence de handicap dans la famille. A ce sujet, la mère d'un enfant trisomique déclare que dans la culture africaine, « *le handicap c'est la honte* » et que son mari était sans doute parti du domicile pour cette raison. De même, lorsqu'elle perçoit un sentiment de culpabilité, chez une femme congolaise ayant un enfant autiste, l'assistante sociale déclare : « *Ce n'est pas naturel. Dans certaines cultures africaines, c'est l'enfant béni des dieux, mais pour eux qui sont catholiques, pour eux, c'est une punition, surtout pour la maman* ». (AS 02) En d'autres termes, la culture subjective ou intériorisée constitue une logique, dont nous ne possédons pas les clés, surtout lorsqu'elle nous est extérieure : « *C'est plus complexe d'aborder les conflits en milieu étranger, en raison du culturel, il y a plein de choses que j'aimerais connaître. (...) C'est la même chose concernant leurs croyances, l'influence des marabouts, bref tout ce qui est inconnu pour nous et qui nous permettrait de mieux comprendre* ». (AS 25)

Lorsque l'usager en appelle à des forces occultes pour expliquer ses difficultés, cette réalité incite à puiser dans le système de croyances et de représentations collectives qui, dans une société, surviennent dans la vie d'une personne et de sa famille. Parmi les situations exposées,

un seul cas d'envoûtement a été évoqué pour une femme d'origine sénégalaise, mère de 9 enfants, dont le mari a une autre épouse vivant au Sénégal « *Il y avait cette histoire d'envoûtement avec des crises (...) Pendant ces crises, elle a très mal à la tête, il faut qu'elle marche, qu'elle sorte et ... elle a envie de se jeter par la fenêtre. Elle disait que quelqu'un lui avait jeté un sort là-bas, dans le but qu'elle dégage, qu'elle parte du domicile pour faire venir l'autre épouse. Pour faire passer la crise, elle a eu recours à un médecin au Mali, elle m'a montré sa potion et ça va beaucoup mieux, mais elle doit encore voir le guérisseur* ». En évoquant cette situation l'AS ajoute : « *Je voyais qu'elle était en souffrance. J'avais essayé de faire venir un spécialiste de l'interculturel par rapport à ces histoires d'envoûtement que je ne maîtrisais pas, mais il fallait se déplacer et je ne conduis pas* ». Le regret de ne pas accéder au sens de certaines croyances collectives, ne fait pas l'unanimité, d'autres assistantes sociales considérant qu'elles n'ont pas le temps d'apprendre toutes les cultures : « *Pour moi, dit-elle, il s'agit d'apprendre de l'autre* ».

Situation 77 (AS 35)

Originnaire du Mali, la famille est composée de 9 enfants (de 6 mois à 19 ans) vivant dans un F3. Mme qui soupçonne le mari de faire venir en France la seconde épouse veut le dénoncer à la Préfecture. Atteinte de crises graves, elle pense être victime d'un envoûtement et part au Mali pendant un an ½ avec les 3 derniers enfants pour y être soignée par un guérisseur. Là-bas, elle découvre que son mari a une superbe maison où l'autre épouse vit avec ses enfants. De retour en France, les crises sont plus espacées, mais un suivi psychiatrique est nécessaire.

Parmi les nombreux éléments qui caractérisent la culture intériorisée, certains sont essentiels, notamment pour repérer les liens qui unissent un individu à son groupe, pour le situer. Les configurations familiales étant synonymes de systèmes, chaque groupe immigré est porteur d'un système anthropologique spécifique dont le noyau central est la structure familiale (Todd, 1994).

I -3. 2 Des systèmes anthropologiques différents

Suivant les lieux, chaque groupe a ses lois fondatrices concernant la hiérarchisation sociale, la filiation, les systèmes de parenté...

Comprendre ces fonctionnements paraît essentiel, notamment le système d'alliances matrimoniales : « *Ce qui me semble important c'est de comprendre certains fonctionnement des groupes comme l'endogamie pour mieux comprendre les mariages entre cousins et pas mal interpréter* ». (AS 25) A propos des conflits de couple, une autre s'interroge : « *Comment*

peut-on intervenir au sein d'un couple en crise si l'on ne comprend pas quelle est leur représentation du mariage ? Il y a des collègues françaises qui ne savent même pas comment ça marche ces mariages ». (AS 28)

La diversité des cultures familiales et religieuses se manifeste de façon essentielle, soit dans le statut de la femme, qui est au cœur du système familial, soit dans les rapports intergénérationnels. Par exemple, avec le statut des aînés, découlent les formes d'organisation sociale, politique, religieuse et idéologique. Un autre aspect spécifique concerne les systèmes de parenté, comme en Afrique subsaharienne¹² où la parenté ne se réfère pas essentiellement à un phénomène biologique, mais social : *« Un proverbe malgache nous dit qu'il vaut mieux perdre sa richesse que perdre sa parenté. Ce proverbe se vit au quotidien, on est bercé par ça (...) La parenté est le fondement de l'organisation ».* (AS 01)

Les systèmes de parenté se structurent autour d'éléments importants, comme le groupe ethnolinguistique, le lignage, le clan, etc. , ce qui permet d'expliquer qu'un individu peut être parent d'un autre, sans l'avoir mis au monde. La détermination du type de filiation permet d'identifier la personne qui détient l'autorité paternelle, autorité qui est détenue par le père dans le système patrilinéaire où les enfants appartiennent à la famille de leur père. A l'inverse, en milieu matrilineaire, l'autorité paternelle est exercée par le frère de la femme, l'oncle maternel (Rude-Antoine, 1997, p. 145). Le père biologique aura ainsi ce rôle auprès de ses propres neveux, car les frères de la mère sont considérés comme les pères de l'enfant de leur sœur, et l'autorité parentale appartient à la mère et au frère de celle-ci : *« D'après ce que j'ai perçu dans la situation, il semble qu'il s'agit de deux familles matrilineaires. Il y a la présence de la mère de Madame X qui vient de Côte d'Ivoire et qui travaille dans un foyer pas très loin. Donc c'est elle qui « veille au grain » et la mère du mari, elle fait des allers et retours entre la France, l'Espagne et le Cameroun. J'ai vu la mère de M. avant son départ en Espagne. (...) Ces éléments sont importants car je pense que M. s'est senti seul homme parce que en fait, il y a la maman de la dame et il y a sa maman à lui et évidemment son épouse, donc trois femmes qui ont du lien et du coup, lui, il a voulu affirmer une sorte d'autorité face à ce monde ».* (AS 12/Situation 36)

¹² - Parmi les situations de conflits conjugaux étudiées, 48,7% des familles sont originaires de l'Afrique de l'Ouest (Mali et Sénégal) et 24,4% d'Afrique centrale (RDC, Congo Brazzaville, Cameroun).

Bien que le modèle de la famille matrilineaire ne puisse subsister tel quel, face au modèle du couple occidental, le mythe de l'acculturation totale ne résiste pas à la complexité des situations : « *En France, ces structures ne disparaissent pas, elles sont maintenues. Par rapport aux études par exemple, dans certaines familles traditionnelles, on enverra les enfants chez la sœur, etc.* (AS 16) A propos de ses compatriotes originaires d'Afrique centrale, elle ajoute : « *En fait, les gens essaient de faire les mêmes choses qu'au pays, mais comme on est en France et qu'il y a des assistantes sociales, ces assistantes sociales vont rappeler à la femme que le père doit participer alors que lui, selon la coutume, il doit s'occuper de ses neveux. Ce n'est pas pour autant qu'il ne s'occupera pas de ses enfants, mais il va rester en retrait, considérant que chacun a sa place. Sans ces connaissances, il y a des interprétations erronées car on pense que c'est un père absent, on ne comprend pas* ». (AS 16)

C'est ainsi que certaines situations de danger et de maltraitance sont le symptôme souvent méconnu, d'une crise liée à la transmission de traditions, comme l'illustre le cas suivant :

Situation (Recherche action 2003)¹³

Il s'agit de deux adolescents venus rejoindre en France un oncle paternel à l'âge de cinq ans. Séparés, les deux parents vivent au Congo, mais étant au chômage, le père confie ses enfants à son frère, sans demander l'accord de la mère et de sa famille, transgressant la loi matrilineaire du groupe Bakongo auquel appartient la famille. A l'adolescence, une mesure d'aide éducative est prononcée en raison de violences familiales et d'une prédélinquance des deux jeunes qui sont menacés d'un retour au Congo par l'oncle.

Du fait de son appartenance au même groupe ethnolinguistique, le travailleur social originaire de la RDC (République démocratique du Congo) décode très vite les tensions et menaces existant entre le clan paternel et maternel ; un conseil de famille est organisé en présence d'oncles maternels résidant en Europe, notamment en Allemagne pour faire le point. Lors de cette réunion, déclare-t-il, « tout a pu se dire et se régler en calmant les menaces », le clan paternel s'est excusé de ne pas avoir bien éduqué les enfants dont le retour au pays a été annulé par la suite. Par ailleurs, la fréquence des contacts téléphoniques avec la mère, apaisée, a contribué à calmer la violence familiale, notamment le conflit avec l'épouse de l'oncle qui n'avait jamais accepté de prendre en charge ces enfants. C'est grâce aux connaissances anthropologiques sur le groupe concerné, que le travailleur social a pu établir un réel diagnostic dont les incidences ont été bénéfiques pour l'ensemble des deux clans familiaux et les adolescents.

¹³ - Cette situation de conflit a été exposée et analysée dans le cadre d'une recherche-action réunissant travailleurs sociaux et médiateurs associatifs (Timera & Blanchard, 2003, p. 63).

Néanmoins, il ne s'agit ni de déconsidérer, ni de valoriser ces systèmes culturels, l'intérêt est de les interroger, de les resituer dans leur contexte, pour accéder à leur signification : « *Par exemple, si je prends l'Afrique noire, il y a plein de choses que l'on ne maîtrise pas, ne serait-ce que dans les remariages, lorsqu'elles sont remariées avec le beau-frère après le décès du mari*¹⁴. (AS 25)

Sur le terrain, des configurations multiples posent de véritables difficultés, théoriques et pratiques, pour rendre intelligibles les réalités complexes et plurielles qui s'y expriment. Or, l'inscription dans une mémoire familiale, collective, constitue pour le migrant un levier précieux sur le plan psychologique, pour réussir son adaptation à la société, la transmission de valeurs éducatives. Toutefois, si la piste anthropologique doit être explorée, elle ne peut être exclusive, car les discriminations, la grande précarité, etc. , fragilisent psychologiquement les personnes et peuvent déclencher des comportements anormaux, voire déviants, qui ne sont pas forcément liés à leur origine culturelle : les explications ethniques se substituent alors aux difficultés sociales.

I - 4 CULTURE(S) DE L'IMMIGRATION – CULTURE(S) D'ORIGINE

Dans le contexte actuel, les intervenants sociaux sont en première ligne, pour constater qu'il leur faut désormais se confronter avec des personnes, pour qui la question sociale est de plus en plus indissociable de la question culturelle. En effet, les identités n'existent pas indépendamment des rapports sociaux, notamment dans un contexte de rapports inégalitaires au sein de la société. Souvent critiqués pour leur approche culturaliste, qu'en est-il de la place accordée par les travailleurs sociaux à la question sociale ?

¹⁴ - Le *lévirat* est un type particulier de mariage où le frère du défunt épouse la veuve de son frère. Afin de poursuivre la lignée de son frère. Les enfants issus de ce mariage ont le même statut que les enfants du premier mari. Cette pratique souvent forcée et combinée avec la polygamie est encore pratiquée dans certains pays d'Afrique de l'Ouest. Le Bénin l'a interdite en même temps que la polygamie le 17 juin 2004.

I – 4. 1 Une imbrication du culturel et du social

C'est à travers la perception des immigrés et de leurs conduites que la « réalité » de chaque situation va peu à peu se dessiner, être évaluée. Bien que la majorité des enquêtées aient mis l'accent sur un héritage culturel lié à la socialisation de la personne et l'appartenance à une communauté, les facteurs socio-économiques n'ont pas pour autant été écartés. Néanmoins, les analyses des conflits révèlent les difficultés à articuler le social et le culturel ; le service social devant emprunter à diverses sources théoriques (psychologie, sociologie, anthropologie...), l'accent est mis sur l'une ou l'autre discipline.

Parmi les réponses, une des approches à dominante sociologique montre la mise à distance du culturel, au profit d'une vision globalisante des familles immigrées : « *Je suis intervenue sur plusieurs situations de violences conjugales cette année. Elles se regroupent sur un même quartier et sur des familles qui se ressemblent sur un niveau systémique, c'est-à-dire sur un système organisé de la même manière, (...) et avec des éléments qui se regroupent (...). Au départ, il s'agissait de familles d'Afrique du Nord et là maintenant de familles d'Afrique noire, mais peu importe, la configuration est la même pour moi, ce sont les mêmes problématiques* ».

Intervenant dans un quartier à forte population immigrée en situation de précarité, l'assistante sociale ajoute : « *Le contexte social est présent de toutes les manières dans ces situations car ce que je retiens, c'est que le poids de ne pas avoir d'argent, de ne pas savoir comment on paie les factures... et si déjà il y a des fragilités au sein du couple, ça ne fait qu'accentuer* ». (AS 32) Cette approche révèle la présence de plusieurs images avec, d'une part, une perception globalisante des immigrés, catégorisés comme des exclus de la société, victimes de la précarité... et, d'autre part, une image de la femme perçue comme étant « *en manque de reconnaissance, en manque de tout...* ». Enfin, en faisant abstraction du registre identitaire et culturel, le discours de cette assistante sociale rejoint celui d'une autre enquêtée : « *Je pense qu'il ne faut pas tout mettre sur le culturel. Si on parle des conflits concernant la séparation des parents, le divorce, la garde des enfants..., ce n'est pas culturel (...) Les problèmes de couple, je veux bien, mais il n'y en a pas qu'en Afrique, hein ?* ». (AS 02)

En adoptant un discours plus nuancé, certaines mettent également l'accent sur les problématiques sociales : « *Il faut aussi replacer ces conflits dans un contexte global car ces familles migrantes, elles appartiennent à une classe sociale, c'est une classe sociale dévalorisée, vraiment mise en danger actuellement et au niveau du travail et du logement, etc.*

(...) *Ces familles sont déjà dans une position difficile, elles vivent toutes les difficultés de ce groupe social majoré parce qu'en plus elles sont noires, migrantes* ». (AS 21) Jugées comme étant plus importantes que le culturel, les questions sociales sont ainsi évoquées : « *Pour moi, l'explication, ce n'est pas par la culture, certes, il y a la culture, mais ce serait plutôt par le vécu social, l'origine sociale, les conditions sociales. Pour moi, le premier réflexe, c'est ça. Pourquoi les choses se sont passées comme cela, moi je vais plus dans le « vécu social », pas sa culture* ». (AS 01) Enfin, la parole des familles étrangères sur leurs difficultés sociales est considérée comme indispensable : « *En fait, il faut qu'ils puissent parler de la pauvreté de leur pays, du fait de leur "souffrance de pauvres", d'avoir été pauvres, de la souffrance d'avoir eu des parents maltraitants, de la violence familiale et donc parler de tout ça à quelqu'un* ». (AS 06/ Situation 19)

Au sujet de la « souffrance de pauvres », Lapeyronnie évoque une exigence de reconnaissance, non d'identités culturelles différentes, mais d'expériences sociales, de particularités et de subjectivités (Lapeyronnie, 1993, p. 99). Néanmoins, la prise en compte des inégalités sociales et des problèmes identitaires suscite un véritable questionnement : « *Oui, le social et le culturel sont certainement liés, mais comment le discerner ?* ». Comme le déclare Wiewiorka (2008, p. 100), « *les inégalités sociales ne vont pas nécessairement de pair avec des différences culturelles et symétriquement, les demandes de reconnaissance culturelle peuvent fort bien ne comporter aucune dimension sociale* » Toutefois, ajoute-t-il, « *dans d'innombrables situations, les deux registres sont liés et même imbriqués l'un dans l'autre, d'une façon qui peut sembler inextricable* ». Dans la persistance de la pauvreté, l'oubli de la dimension culturelle par les acteurs sociaux est particulièrement néfaste : « *le renforcement des capacités des personnes (empowerment) en situation de pauvreté est conditionné par l'exercice de droits culturels : respect des « savoir-faire » et des identités, éducation...* » (Meyer-Bisch, 2006, p. 306). Lors d'un contexte de déracinement, de précarité, de discriminations..., les plus fragiles ont alors tendance à se replier sur ce qui leur reste, à radicaliser leurs positions, comme ce couple de réfugiés kurdes : « *Les parents n'ont pas de travail, pas de profession, ni de formation. Cette famille a toujours occupé une place singulière dans le quartier, c'est à dire qu'il y a des problèmes d'intégration et des conflits de voisinage qui se sont posés dès leur arrivée, leur conférant une place de victime et radicalisant leur positionnement culturel* ». (AS 28/Situation 67)

I – 4. 2 Des positions inégalitaires dans la société

Au dilemme de l'imbrication du social et du culturel, s'ajoute la prise de conscience des différences de traitement réservées aux différentes communautés par le pays d'accueil et de ses conséquences : « *En tout cas, déjà pour parler des communautés, je ne suis pas sûre que la société française ait le même regard sur la population indienne que sur la population africaine. Actuellement par exemple, on a le débat sur le voile, sur la religion musulmane* ». (AS 19)

Le constat des inégalités sociales se manifeste également à propos des violences de novembre 2005 dans les banlieues¹⁵ : « *Elles sont dues à un problème social, mais pas à la culture. C'est plus un problème social, car si ces jeunes avaient eu un bagage d'études suffisant, s'ils avaient eu du travail...* » (AS 03) En écho à ce propos, les discriminations concernant les jeunes de banlieue sont évoquées : « *Ils sont dans des collèges les plus en difficulté où il y a les profs les moins aguerris, donc ils cumulent les difficultés et on prétend leur exiger infiniment plus que du copain blanc* ». (AS 21) A ces inégalités dont les immigrés et leurs enfants sont victimes, s'ajoute la souffrance liée à l'exil : « *Leur situation est inégalitaire mais il y a aussi les souffrances de l'immigré qui perd ses racines (...) Ils sont fragilisés dans leur identité et leur appartenance* ».

Partagés entre deux réalités, celle de l'inégalité sociale et celle de la différence identitaire, les travailleurs sociaux sont également confrontés au cadre national, dans lequel se produisent les échanges culturels. Les modèles d'intégration nationale propres à chaque Etat pèsent considérablement sur le devenir social et culturel des immigrés (Cuhe, 2010, p. 136). Une des enquêtées, dont une partie de la famille vit aux Etats-Unis, compare les deux pays : « *Avec ce que je peux voir dans la migration aux Etats-Unis, je vois qu'ils vont aux cours d'anglais et pourtant ils gardent leur identité, pourtant, ils s'intègrent dans la société économique.* » (AS 09) Contrairement aux Etats-Unis où existe un modèle de pluralisme culturel, le modèle de la France est celui du "centralisme culturel" ; les immigrés adoptent, dans la sphère publique, les modes de comportement des Français et doivent concentrer, dans la sphère privée, leurs spécificités culturelles. « *Je crois qu'effectivement je prends en compte le lieu où vit le jeune et sa culture, mais en lui disant que sa culture c'est à l'intérieur, chez lui qu'elle*

¹⁵ - Wiewiorka rappelle qu'au moment des émeutes d'octobre-novembre 2005, des idéologues se sont empressés d'y voir des violences à caractère ethnico-religieux, alors que leurs protagonistes n'ont en aucune façon mis en avant l'idée d'un combat ethnique. (Wiewiorka, 2008, p. 97)

se passe, mais une fois qu'il est dehors... ». En précisant que « les traditions, les deuils doivent être pratiqués dans la famille, mais pas à l'extérieur où l'on ne doit pas afficher sa religion par exemple », l'assistante sociale révèle sa conception de l'intégration : « Non, je ne veux pas gommer l'aspect culturel, mais on est en France ! I(ES 11)

Pour conclure,

Selon qu'elle est perçue comme un obstacle à l'intégration, ou comme un socle indispensable à une bonne adaptation en France, l'identité culturelle des migrants donne lieu à une pluralité de représentations. L'examen de la condition sociale des immigrés ne suffit pas pour la compréhension de leurs pratiques ; l'analyse culturelle s'impose pour saisir le sens donné à leur existence et à la cohérence symbolique de leurs conduites. L'intervention sociale apparaît donc comme un savoir et une pratique multi-référencés, qui ne peuvent être assimilés à une discipline particulière. La priorité donnée au registre identitaire (de l'être) ou au registre social (de l'avoir) accentue le clivage entre les partisans d'une approche sociologisante ou, à l'inverse, exclusivement basée sur les aspects psychologiques ; face à ce brouillage conceptuel, le travail social est confronté à une difficulté majeure : sa difficulté à théoriser l'agir.

II – CONFLITS FAMILIAUX – LES « IMAGES » DE L'ETRANGER

“ Il n’y a pas d’idées sans images”

Halbwachs M. (1994, p. 281)

Comme nous l’avons déjà mentionné, la "réalité"¹ est toujours construite, et notre incapacité à l’appréhender immédiatement, nous condamne à une projection d’images éphémères qui fonctionnent comme des projections désignant plus aisément le sujet qui les construit que l’objet qu’elles désignent (Martin & Royer-Rastoll, 1990).

Ainsi, lors de l’intervention sociale, la perception des immigrés se traduit par des images concrètes ou « idées-images », définies par Moscovici² comme des sensations mentales, des impressions, que les objets, les personnes laissent dans notre cerveau. Que nous disent ces images ? « Ces images disent le réel à leur manière ou plus précisément à la manière qui séduit leur auteur et c’est ainsi que le rapport au réel se structure dans un leurre, une erreur qui passe pour la vérité : quand je parle du réel, ce n’est pas de lui que je parle, mais d’une image modelée par mon désir, mon histoire, mon époque... » (Martin & Royer-Rastoll, 1990, p. 12). De son côté, Mannoni souligne que le problème qui se pose, n’est pas de savoir dans quelle mesure une représentation est vraie ou fausse. « Elle est nécessairement « fausse » puisqu’elle ne dit jamais de l’objet exactement ce qu’il est, mais en même temps elle est « vraie » en ce qu’elle constitue pour le sujet un type de connaissance valide duquel il peut tirer le principe de ses actes» (Mannoni, 2010, p. 120)

¹ - La question de la représentation ne peut être travaillée sans évoquer les trois niveaux de la réalité : le réel, l’imaginaire et le symbolique. Le réel ne peut jamais être saisi sans le mettre en images, sans production imaginaire. Le symbolique, rassemble les données dispersées de l’imaginaire en un lieu donné, à un moment donné ; il est un pacte sur la réalité auquel souscrivent les membres d’une même communauté. La réalité est l’articulation de ces trois éléments autonomes.

² - Moscovici (1981) cité par (Jodelet D. , 2003, p. 74)

Qu'en est-il de la représentation des immigrés ? La figure de l'étranger décrite par Simmel indique une ambivalence profonde de la notion, car l'étranger est à la fois le même et un autre, « un élément dont l'articulation immanente au groupe implique à la fois une extériorité et un face à face » (Simmel, 1990 (1908), p. 54). Pendant longtemps, la figure de l'immigré pauvre, ex-colonisé, dominé et exploité par un système post-colonial, s'est imposée en France et persiste encore. Pour la France, la colonisation fut une expérience historique, qui influence encore aujourd'hui les représentations sociales de l'Autre, surtout s'il est originaire d'un pays autrefois sous domination française. Attias-Donfut observe à ce sujet comment « la sociologie française a fortement contribué à perpétuer l'image d'immigrés dominés et victimes d'exploitation et de discrimination en forgeant la théorie de la domination, inspirée de Bourdieu et approfondie par Sayad, pionnier de la sociologie de l'immigration » (Attias-Donfut & Wolff, 2009, p. 35). Tout en reconnaissant l'importance de cet aspect de la condition d'immigré, la sociologue note que ce regard laisse dans l'ombre d'autres aspects plus dynamiques.

Ces aspects dynamiques sont-ils perçus ? Comment les assistantes sociales se représentent-elles les immigrés, lorsqu'ils sollicitent les institutions ?

II -1. LA FIGURE DE L'ETRANGER

D'une manière schématique, trois figures des immigrés émergent du discours des interviewées. Un premier groupe les classe parmi les personnes défavorisées, victimes des relations inégalitaires dans la nouvelle société, auxquelles s'ajoutent des obstacles liés soit à la précarité du statut juridique de l'étranger, soit aux discriminations subies dans plusieurs domaines (emploi, logement, etc.). Cette vision sociale, qui occulte l'expression culturelle, s'oppose à celle du second groupe, qui adopte une représentation plus individualiste, centrée sur les déterminants culturels influençant les attitudes des étrangers ; les crises familiales sont perçues en dehors de tout déterminisme extérieur aux individus (le contexte historique, économique, culturel, la place réservée aux immigrés dans la société, etc.). Au-delà de ces deux positions qui s'expriment de manière plus ou moins marquée, émerge une autre image des étrangers, exclus de la société, devant déployer des énergies pour réaliser leur intégration

dans la société française, tout en s'appuyant sur leur identité culturelle, afin d'éviter de sombrer dans une solitude morale et une perte de sens.

II -1. 1 Des immigrés fragilisés par l'exil

L'image des immigrés est celle de « *personnes fragilisées dans leur identité, leur appartenance* ». (AS 21). En écho à Sayad (1999), selon lequel tout se passe comme si l'immigré est déjà en faute du seul fait de sa présence en terre d'immigration, la douleur de l'exilé est évoquée : « *C'est en lisant pendant ma formation "La double absence" de Sayad que j'ai vraiment réalisé la douleur des gens qui sont venus s'installer ici, ces étrangers qui ne sont jamais chez eux !!! Je l'avais pas en tête ça ! Ici, on les considère vraiment comme des étrangers et on sait leur faire sentir* ». (AS 08)

Quant aux réfugiés politiques, ils sont perçus comme « *des personnes qui ont connu la guerre, qui avaient un travail et une reconnaissance professionnelle, sociale et qui se retrouvent ici dans une situation de précarité*. (AS 04) Les conséquences de cette déqualification sont soulignées : « *Il y avait des gens qui n'étaient plus rien alors qu'ils étaient juristes dans leur pays d'origine et qui avaient un panel de compétences inouïes et parce que ils étaient réfugiés ou parce que avec un parcours migratoire complexe qui étaient hommes d'entretien et qui étaient complètement dévalorisés* ». (AS 15) Toutefois, cette déqualification n'est pas toujours perçue ou reconnue : « *On a tous des images, pour moi, un réfugié politique, c'est quelqu'un d'actif (...). Moi ce qui me gêne, c'est visiblement que ce M. il laisse faire, il n'a pas de contacts, sa femme aussi* ». (AS 09)

Par ailleurs, l'arrivée dans une société de consommation génère de nouvelles exigences matérielles et financières, notamment de la part de certaines épouses, qui revendiquent une image extérieure de réussite auprès de leur communauté. Trois situations conflictuelles, entre maris et femmes originaires de Turquie, font apparaître une image d'époux harcelés par leurs femmes originaires de Turquie, réclamant une aisance financière, alors que les chefs de famille sont au chômage ou en invalidité. Alors que le "*quant à soi*", défini comme la réserve un peu fière de celui qui garde pour soi ses sentiments, est l'attitude la plus courante, ces chefs de famille qui se sentent dévalorisés renversent les clichés habituels en venant exprimer (parfois en pleurant) à l'assistante sociale leur humiliation, leur sentiment d'infériorité, leur honte de ne pouvoir assumer leur statut.

Situation 15(AS 06)

Le mari expose les raisons de son départ de la Turquie où sa famille avait une petite exploitation. Etant l'aîné, c'est lui qui a été désigné pour partir et envoyer de l'argent au reste de la famille ; il se sentait déjà sacrifié. En France, à un moment donné, en ayant deux emplois, ils avaient de l'argent et pouvaient partir en vacances en Turquie. A la suite de problèmes de santé, le mari a perdu son emploi et touche actuellement une pension d'invalidité !!! Comme Madame ne comprend pas pourquoi son mari touche si peu d'argent, il a quand même tenté un jour d'en parler mais elle n'a rien voulu savoir en lui disant « Comment font les autres ? »

Situation 16

Elle concerne un autre couple d'origine kurde. M. X a pris en charge une nièce qui était gravement malade ainsi que ses enfants. Etant actuellement en arrêt de travail, il a pleuré dans le bureau de l'assistante sociale en disant : « Je n'y arrive plus ». Comme dans l'autre situation, l'épouse ne veut rien savoir, c'est au mari de se débrouiller...

Situation 17

Il s'agit d'un couple originaire du Maghreb. L'épouse qui vient d'arriver en France se plaint du manque d'argent en accusant son mari. Elle a voulu s'acheter plein de choses, des bijoux en or, etc. qu'elle voulait exhiber devant la communauté pour montrer qu'elle avait fait un bon mariage.

Cette injonction « du paraître », attribuée à ces hommes originaires de Turquie et du Maghreb, est également observée chez les immigrés africains « *que ce soit au pays d'origine ou en France, ce que j'ai perçu comme plus spécifique, mais j'ai peut-être tort, c'est l'image à donner à l'extérieur, l'image de l'homme dans la famille africaine (...) Ici et là-bas, ils sont obligés de rendre des comptes partout* ». (AS 21)

Dans un autre domaine, la perception de l'immigré vieillissant, ignoré par la société française, suscite des sentiments d'injustice, comme l'exprime l'AS 15 : « *Je reçois beaucoup de public vieillissant, surtout des hommes du Maghreb qui ont passé leurs années dans des foyers Sonacotra, qui n'ont même pas pu habiter dans des cités HLM et qui peuvent citer des grands monuments qu'ils ont construit et qui sont en quête de reconnaissance de quelque chose. Et moi, je me sens toute jeune à côté d'eux et je me dis : « Qu'est-ce qu'on leur doit beaucoup ! Ce sont des hommes qui ont tout donné : leur santé, leur vie, leur famille ». Le désir d'avoir leur épouse auprès d'eux au moment de la retraite paraît légitime : « Ceux qui n'ont pas eu la possibilité de faire le regroupement familial viennent demander à ce moment-là, un logement en disant que leur épouse est vieille, avec des problèmes de santé et qu'il faut au moins un studio. On devrait leur attribuer d'office ces logements ! »*. (AS 15)

II -1. 2 Des familles ignorées par les institutions

Dans un contexte de relation inégalitaire avec les institutions, les familles éprouvent de réelles difficultés pour faire valoir leur mode d'éducation ou tout simplement pour l'exprimer.

Certains groupes paraissent particulièrement concernés, notamment les pères de famille : *« Surtout s'ils sont musulmans, la représentation des pères est telle, qu'ils ne sont pas forcément entendus lors des AEMO³ ou autres mesures éducatives. Et pourtant si on les reconnaît dans leurs attributions de chef de famille et qu'ils savent qu'on les reconnaît, il n'y a qu'à partir de ce moment-là où on peut leur dire : « Je ne suis pas d'accord ». (AS 21). La mise à l'écart des familles est justifiée par des préjugés et des représentations négatives : « Les travailleurs sociaux ont tellement de préjugés par rapport au fonctionnement des familles maghrébines, notamment le fonctionnement des parents à l'égard de leurs jeunes filles adolescentes, il n'y a même pas de vérifications, les parents ne sont pas questionnés ». (ES 10). Ce constat n'est pas isolé : « Je trouve que les parents sont délaissés, qu'ils soient français ou étrangers ». (AS 28)*

Néanmoins, la focalisation sur les relations inégalitaires entre immigrés et institutions représente un risque pour Wiewiorka : celui de dissoudre la question culturelle dans la question sociale, de confondre les demandes de justice sociale et celles de reconnaissance (Wiewiorka & Ohana, 2001). Lors de ces conflits intergénérationnels, la reconnaissance des savoirs éducatifs des parents est essentielle : *« Ils ne comprenaient pas pourquoi on venait chez eux remettre en question leur éducation. Ils ne le disaient pas mais je sentais que dans leur regard, dans leur façon d'être, qu'ils pensaient que je les traitais comme des gens qui n'avaient pas de capacité pour l'éducation (...) ». (AS 06/Situation 19)* C'est en prenant conscience de cette relation inégalitaire que l'assistante sociale a pu ainsi leur exprimer : *« J'ai l'impression que vous mettez en doute tout ce que je vous dis, parce que je suis blanche, d'un pays plus riche et que vous pensez que je sais mieux que vous, alors que vous vous dites que vous êtes les parents ».*

Dans ce cas précis, le fait d'avoir reconnu et « mis en mots » cette relation inégalitaire a permis d'instaurer une relation de confiance. La reconnaissance de leurs compétences a permis au couple de modifier leur image de l'assistante sociale et, surtout, d'exprimer leur

³ AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert

désaccord au sujet de ce qu'ils considèrent comme une intrusion des institutions françaises dans leur vie privée. Comme le souligne Bourdieu, les classes dominées ne parlent pas, elles sont parlées jusque dans la production de leur image (...) de leurs identités sociales (Bourdieu, 1977, pp. 17-18).

Au-delà des relations inégalitaires avec les institutions, le processus d'exclusion sociale contribue à creuser un fossé entre les générations et à faire disparaître les repères éducatifs et l'autorité parentale.

II -1. 3 Une "image" de parents « qui n'en peuvent plus »

En étant transmises dans l'espace scolaire, les notions de liberté, de libre expression, représentent des espaces de pouvoir pour les enfants, qui vont essayer d'imposer ces valeurs à leurs parents : « *Moi j'ai beaucoup de parents qui viennent parce qu'ils n'en peuvent plus ! Ils viennent demander de l'aide en disant : « Je ne peux plus, il me parle mal ! Je ne peux plus le renvoyer au pays ! Enfin, voilà c'est des parents qui n'en peuvent plus et qui, parfois, préfèrent devancer le système judiciaire (...) En fait, ils viennent tirer la sonnette d'alarme ».* Selon elle, cette problématique ne se limite pas aux garçons : « *Il y a de plus en plus de filles qui vont vers la délinquance, elles sont de plus en plus agressives, que ce soit avec les parents, souvent dans un contexte de sexualité précoce, pas maîtrisée par les parents. Si pour les garçons, c'est plutôt la délinquance, c'est vrai que pour les filles, j'ai entendu des phrases comme : "Elle va me ramener un bâtard, je ne sais pas où elle traîne ". C'est vrai qu'il y a beaucoup de jeunes de 14/15 ans qui découchent, qui tombent enceintes ».* (ES 11)

Certains adolescents, informés des lois sur la Protection des mineurs, ont parfois abusivement recours à celle-ci et, dans certains cas, ils obtiennent gain de cause. C'est ce que Porcedo appelle « une instrumentalisation de la culture du mensonge » (Porcedo, 1993, pp. 174-182). Dans le discours destiné aux institutions, les mots ne sont pas choisis au hasard par les jeunes, comme l'exprime une assistante sociale au sujet d'une jeune fille d'origine kurde qui déclare être séquestrée chez ses parents : « *Elle a utilisé les termes que nous, on peut entendre (...) Moi j'avais décodé qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas : sans toutefois négliger la parole de l'adolescente, mais que elle avait exagéré les faits pour obtenir gain de cause, pour être entendue, pour se faire entendre ».* (AS 28/Situation 67) Adressé aux enseignants et aux intervenants sociaux, ce type de discours contribue à faire émerger une telle image négative de parents musulmans que la jeune fille a été placée dans un autre département, sans pouvoir

rencontrer la famille pendant les deux années qui ont précédé sa majorité : « *En fait, jusqu'au dernier jour, il n'y a pas eu d'interlocuteur avec les parents. Il n'y a que moi qui ne pouvait pas dire que je savais où elle était mais on avait l'obligation de ne pas le dire aux parents, sachant que les parents avaient subi une humiliation et j'avais senti que la jeune fille, s'il y avait eu cette médiation, elle serait retournée chez ses parents. Elle voulait une médiation parce qu'elle était au courant d'autres démarches de médiation et qui donnent des résultats* ». (AS 28)

A la recherche d'une autonomie, « *il y a aussi des jeunes qui viennent parce qu'ils ont entendu dire qu'il existait des contrats jeunes majeurs* ». (AS 16) Ces demandes sont perçues comme étant spécifiques à l'adolescence : « *Les jeunes qui viennent au moment de leur adolescence, c'est le moment où ils se cherchent le plus, ils sont en révolte contre leurs parents, comme les enfants de la culture d'ici. Ils disent à leurs parents puisque vous n'avez pas le droit de nous battre ici, je vais aller me plaindre* ». (AS 29) C'est ce qu'Ezembé nomme le "syndrome du numéro vert" (Ezembé, 2009). On aboutit alors au paradoxe où les parents sont privés d'autorité sur leurs enfants, de peur que ceux-ci ne fassent appel aux Juges ou aux travailleurs sociaux. Dans un tel contexte, ces derniers, offusqués de voir leur autorité défiée deviennent soit démissionnaires, soit violents. « *Les parents ont dit qu'elle avait trahi la famille, que les mesures qui ont été prises ont renforcé la stigmatisation de la famille... Ils risquaient de la maudire, de la rejeter, en disant qu'elle ne reviendra pas, qu'elle était bannie, qu'elle ne sera plus intégrée...* ». (AS 28/Situation 67)

Moins ancrés dans le mode de vie de leurs parents, ces adolescents doivent assumer un héritage culturel, qui se concrétise dans les pratiques familiales et sociales de leur famille, par une solidarité avec la famille restée au pays, à travers un maître mot « *Il faut rester reliés* » (AS 21). Ne disposant pas toujours des explications nécessaires au maintien de cette fidélité au groupe primaire, les enfants d'immigrés nés en France n'échangent plus sur ces questions avec leurs parents : « *Malheureusement il y a énormément de familles où rien ne sera verbalisé, où l'enfant devra deviner ce qui se fait normalement au village. Mais le père, il pense que son enfant devrait le savoir puisque lui, il a appris sans qu'on lui dise ! J'ai beaucoup de soucis pour ces familles* ». (AS 21)

II -1. 4 Les immigrés perçus comme des "assistés"

La gestion des demandes d'aide financière provoque de nombreuses réactions : « *De la part de certaines professionnelles, il y a un ras-le-bol* » déclare une interviewée, choquée après avoir entendu dans l'équipe de travail : « *qu'il y en a assez des populations étrangères* ». Puis elle ajoute : « *Il y a même des choses qui étaient tellement acides que je ne peux pas y croire ! On entend parmi les collègues que les Maghrébins sont souvent demandeurs !* ». (AS 05) Bien que ces derniers propos n'aient jamais été exprimés par les assistantes sociales pendant l'enquête, d'autres images négatives apparaissent : « *Ils voudraient qu'on fasse tout pour eux, tout de suite : prendre un rendez-vous, passer des coups de fil...* ». (AS 19) En revanche, bien qu'il soit minoritaire, un autre discours révèle une image très différente des immigrés qui sollicitent les institutions : « *Je trouve que le public, on le voit comme consommateur et non plus trop comme partenaire. Ils ne sont pas si demandeurs que ça, le Conseil général ayant moins de moyens, c'est un public qui fait peur et on essaie de le maintenir un peu à distance* ». (AS 15) Enfin, une autre image des immigrés se dessine à travers le lien établi entre le port du voile et le statut social : « *Cette pratique me semble plutôt normale chez les immigrés car ils ont un faible niveau d'études, mais chez les intellectuels, je m'interroge !* ». (AS 04)

Le discours des assistantes sociales révèle la diversité des images des immigrés, tantôt perçus comme des personnes fragilisées, victimes des inégalités sociales, ignorés par les institutions..., tantôt comme des "consommateurs d'aides sociales". Néanmoins, en distinguant les images de l'homme et de la femme immigrés chez les assistantes sociales, nous avons pu affiner ces images et observer comment elles diffèrent.

II – 2. HOMME/FEMME DE L'IMMIGRATION : une perception différente

Selon Guénif-Souilamas, l'abus de stéréotypes (père rétrograde, mère opprimée, frère autoritaire, sœur écrasée) prétend servir un égalitarisme des sexes qui n'est trop souvent qu'un vœu pieux, surtout en milieu populaire (Guénif-Souilamas N. , 2001, p. 177). Il s'agit ainsi de permettre aux femmes d'échapper à la violence sexuelle, ou supposée telle, de leurs hommes

et de leur faire intégrer le modèle de la féminité occidentale. Malgré leur connaissance du statut de la femme dans certaines sociétés, les professionnelles sont souvent choquées, lorsqu'elles y sont confrontées : « *En tant que femme, j'ai du mal à accepter leur comportement envers leurs femmes* ». (AS 19)

II – 2. 1 Des hommes violents par « *nature* » ?

A travers des stéréotypes présents dans la société et véhiculés par les médias, les hommes sont parfois perçus comme étant « *sexistes par culture et par nature* » (Hamel, 2006, p. 45) comme l'exprime l'une des enquêtées dans le discours suivant : « *L'homme en Afrique noire a une supériorité par rapport à sa femme, même celle de la frapper (...). Ils pensent qu'ils ont tous les droits sur leurs épouses (...). En tout cas, c'est le sentiment que ça donne à travers certaines situations. Le culturel est dans les mentalités africaines* ». (AS 07) A elle seule, l'Afrique noire véhicule de nombreuses représentations sur le pouvoir masculin : « *Et puis, il y a la position du mâle dominant, mais ça, c'est pas africain, c'est universel (...) mais je pense que dans ce cas, elle est plus marquée* ». (AS 02)

Dans le contexte de la société française, les hommes se sentent d'emblée en situation d'accusés : « *Pour eux, l'assistante sociale c'est la femme qui aide d'autres femmes et qui les aide à prendre leur autonomie* ». (AS 25) Qu'en est-il dans la réalité ? « *Ici on reçoit très peu les hommes, sauf pour les "Informations Préoccupantes" où M. et Mme, les deux parents doivent répondre à la convocation des institutions. Ces hommes, ils ne nous portent pas trop dans leur cœur parce que on intervient sur ce qui se passe à l'intérieur du domicile, sur les violences* ». (AS 30)

Or, les femmes ne sont pas les seules à subir des violences, il arrive aussi que les maris soient maltraités, comme dans la situation exposée par l'AS 16 : « *C'est un peu délicat parce que c'est un homme qui est battu, maltraité ! Déjà au niveau européen, c'est mal perçu, mais alors au niveau africain !!!* » (...) *Quand la police intervient, forcément c'est Monsieur qui est perçu comme quelqu'un de violent et Madame est considérée comme la victime. Elle jouait là-dessus, donc, son mari était régulièrement rappelé à l'ordre. On lui disait qu'il n'avait pas à faire ça, qu'on était en France et qu'il fallait se tenir, etc.* (Situation 43)

Le traitement médiatique des violences sexistes, commises par des hommes des minorités, participe à la production de représentations racistes, notamment lorsqu'il s'agit de polygamie.

II – 2. 2 Des maris polygames

Parmi les situations de conflits étudiées, 24% concernent des familles vivant en situation de polygamie. Lors de leur accompagnement, les représentations négatives sont nombreuses : « *On est sur des représentations, notamment l'homme africain avec les fantasmes autour de la polygamie. Ces représentations, oui, elles vont influencer les modes de pratiques. (...) Il y a même parfois un refus d'accueillir* ». (AS 15) Les termes employés pour désigner ce type de famille sont parfois très violents ; par exemple une interviewée a signalé qu'une assistante sociale employait le terme de "coucherie" : « *Elle parlait de la polygamie dans ces termes-là !!! Le terme qu'elle employait c'était « une histoire de coucherie... »*. (AS 01) Puis, en retraçant le contexte, elle explique : « *Cette AS m'a appelée parce que ce Monsieur venait la voir. Il recherchait sa femme qui avait été placée. (...) Refusant de le recevoir, c'est là où elle déclare : « Ecoutez ! Ce monsieur avec ses histoires de coucherie !!! J'ai en face de moi une femme victime de violences »*. (AS 01) A l'inverse de ce refus d'accueillir, une assistante sociale déclare : « *Monsieur K était polygame, mais moi je l'ai reçu quand même et là, moi aussi, j'étais imprégnée d'images, pas des choses très positives (...) Par exemple, un homme avec plusieurs femmes, enfin, le côté machiste, l'homme qui en profite et pour moi, c'est comme si c'était dépourvu d'une espèce d'humanité* »⁴. (AS 24/Situation 58)

Selon Lapeyronnie, la perception des immigrés qui persiste en France fonctionne de manière très différenciée entre hommes et femmes : « Elle enferme les premiers dans une identité raciale — qui est aussi une identité sexuelle négative projetée sur eux, faite de violence et d'agressivité — alors qu'il tend à favoriser l'émancipation des secondes » (Lapeyronnie, 2009, pp. 34-35).

En étant dotées d'un *a priori* favorable, les femmes sont perçues, tantôt comme des victimes (opprimées, soumises, voilées), tantôt comme des héroïnes (piliers de la famille, dynamiques).

II – 2. 3 Des femmes opprimées/soumises...

Selon le stéréotype occidental, l'image de la femme immigrée correspond à celle d'une femme brimée, enfermée, voire battue par le mari, sans droit, sans parole : « *J'avais le schéma traditionnel, le schéma qu'on peut avoir, c'est-à-dire, la femme opprimée par son*

⁴ - Dans le dernier chapitre consacré aux Représentations et Pratiques, nous verrons comment la représentation de cet homme polygame s'est progressivement transformée en une image d'homme humilié par sa femme, au sein du groupe d'appartenance.

mari, pas libre de faire ce qu'elle voulait, les enfants soumis à l'autorité du père. C'était un peu des schémas que j'avais récupérés ici et là et moi, j'étais dans ce schéma-là avec elle, avec une tendance à prendre pour argent comptant ce qu'elle me disait ». (AS 24/Situation 57)

Au-delà des images véhiculées par le milieu familial et social, les représentations qui proviennent de la société et des médias sont très présentes, notamment celles qui concernent le port du voile : *« C'était une personne complètement voilée et cette femme qui n'était pas française, n'était pas du tout d'origine musulmane, la famille non plus. C'est une femme qui arrive de Colombie, qui vit en France, qui s'est convertie et qui a absolument besoin de porter ce voile. On en a discuté lors de cette évaluation, on a essayé d'aborder très doucement cette appartenance religieuse. C'était très curieux car moi qui avais l'idée de femmes soumises, etc. et elle, non ! J'imaginai des personnes très rigides, et elle, pas du tout ! Elle m'a beaucoup surpris cette dame ! ».* (AS 25)

Cet exemple démontre que les représentations stéréotypées ne sont pas forcément figées, mais susceptibles de changement ; les conditions nécessaires à cette transformation seront abordées dans un prochain chapitre, consacré aux pratiques professionnelles.

II – 2. 4 La femme et la polygamie : entre "répulsion" et "relativisme"

Nous avons déjà noté que les représentations de la polygamie suscitent une véritable répulsion, comme par exemple, lorsqu'elle est assimilée à une "coucherie", mais, à l'inverse, elle peut également être relativisée : *« Ces femmes, on les imagine, elles sont malheureuses parce que le mari a le droit d'avoir quatre épouses. Mais non, ces femmes elles ne sont pas malheureuses, certaines le vivent très bien, c'est dans leur culture, et tant mieux ! (...). Elles ne sont pas toutes heureuses, mais c'est comme partout. Ce n'est pas parce qu'on est mariée à un seul homme qu'on est heureux ! Ce sont des représentations ».* (AS 20).

Toutefois, le discours global sur la polygamie se modifie, lorsque cette jeune assistante sociale est confrontée à la souffrance exprimée d'une seconde épouse (AS 20/Situation 48) *« Cette femme qui était malheureuse au domicile, ce n'est pas le cas de toutes les femmes (...)* Dans le même temps, elle se questionne : *« Là par exemple, je me demande si elle a encore des sentiments pour cet homme ? Mais, si elle a fait ce choix parce qu'il vaut mieux être*

accompagné que seule, alors que moi, je dirais qu'il vaut mieux être seule que mal accompagné, mais c'est moi qui pense ça ».

De cette réflexion émerge la projection du modèle de l'individualisme occidental, qui se caractérise par les notions de "libre choix", d'autonomie, d'indépendance, etc. Or, le modèle holiste ou communautaire, auquel appartient cette épouse originaire d'Afrique, répond à une autre conception de l'individu qui privilégie et valorise l'interdépendance de ses membres, la fidélité aux groupes primaires, notamment le groupe familial et social. Prises dans le sens occidental, les notions d'autonomie et d'indépendance peuvent être perçues comme une menace à l'intégrité familiale, à sa cohésion. Le déchirement des femmes entre ces deux modes de vie différents est source de questionnement, lors de l'accompagnement de l'une d'elles : « *Etre émancipée et ne pas pouvoir vivre son émancipation, c'est quand même douloureux !* » En évoquant l'ambivalence d'une épouse confrontée à un choix décisif pour elle et ses enfants, l'assistante sociale précise : « *Ça concerne la place de la femme, enfin c'est ça avec mes représentations, en fait, c'est la femme et son rôle au cœur de la famille en fait* ». Enfin, en prenant conscience du danger de projeter ses propres conceptions, elle ajoute : « *Dans ce travail il faut qu'on fasse avec nos représentations, il faut qu'on les mette de côté (...) L'essentiel c'est "d'entendre" pour travailler et proposer des choses à partir de ce choix-là* ». (AS 27/ Situation 65)

II – 2. 5 Des femmes dynamiques, des femmes d'avenir

Dans les situations de conflits étudiées, concernant des familles monoparentales, les stratégies adoptées par ces femmes suscitent l'admiration : « *Les femmes africaines..., je pense qu'elles sont l'avenir, elles sont plus dans une démarche dynamique de vouloir effectivement que leur gamin avance, soit bien intégré* ». Néanmoins, tout en reconnaissant ce dynamisme féminin, une différence est marquée entre les jeunes générations et les plus anciennes : « *Les jeunes femmes africaines sont très volontaires (...) Les jeunes filles savent très bien naviguer avec les deux cultures* ». (AS 11) La perception d'une nouvelle génération est évoquée : « *En les comparant aux femmes maliennes plus âgées, les jeunes femmes maliennes sont dans une dynamique d'émancipation, d'indépendance* ». (AS 18) Pour autant, certaines décisions suscitent parfois un étonnement : « *C'est elle qui a pris l'initiative de quitter le domicile alors que d'habitude, on remarque beaucoup que c'est le conjoint qui dise de partir. Ce n'est pas*

forcément habituel chez les femmes maliennes car elles sont quand même élevées dans ce contexte, donc moi ça m'a beaucoup étonnée ! ». (Puéricultrice/Situation 45)

Toutefois, ces images de femmes « battantes » n'empêchent pas une certaine vigilance, lors des accusations envers les maris : « *Ici, dans notre ville, on est de plus en plus habituées, il y a beaucoup d'étrangers et on se dit "attention", les femmes peuvent être manipulatrices, donc il faut écouter aussi les maris* ». (AS 16) Mais, cette proposition d'associer les maris n'est pas toujours bienvenue : « *Elles viennent, elles se plaignent, elles veulent une solution, mais elles ne veulent surtout pas que le conjoint le sache* ». (AS 25) Dans ce contexte, l'attitude d'évitement de certains hommes, vis-à-vis des services sociaux, est source d'interrogation : « *Il a certainement ses préjugés vis-à-vis des assistantes sociales. D'ailleurs, Madame en joue de cette complicité entre femmes, même si on ne rentre pas dans son jeu, mais c'est très compliqué* ». (AS 02/Situation 05)

Parmi les « images » des étrangers, trois figures apparaissent : des immigrés fragilisés par l'exil - des familles ignorées par les institutions – des parents « qui n'en peuvent plus ». La perception différente des hommes, différente des femmes, comporte souvent de forts stéréotypes. Dans le chapitre 3, nous verrons comment ces images sont soumises à des déformations, des distorsions, à travers les préjugés et les stéréotypes.

III « UNE MISE EN IMAGE DE LA REALITE » par les assistantes sociales

La formation des représentations sociales est caractérisée par deux processus majeurs : *l'objectivation et l'ancrage* qui constituent la clé de la théorie des représentations sociales. L'objectivation peut se définir comme une "opération imageante et structurante", elle a la propriété de rendre concret l'abstrait, de matérialiser le mot. "Objectiver, c'est résorber un excès de significations en les matérialisant" (Moscovici S. , 1976). Ainsi, le processus de *l'objectivation* facilite la communication en rendant concret ce qui est abstrait, en changeant le relationnel du savoir scientifique en « image d'une chose ». Cette tendance à mettre en images, répond au besoin de donner un statut de réalité aux idées que l'on énonce sur l'objet de la représentation.

Comme l'indique Jodelet (Jodelet D. , 2003) ce mécanisme comporte plusieurs phases : en faisant correspondre des choses aux mots, la première est une phase de construction sélective dans laquelle les éléments relatifs à l'objet sont sélectionnés en fonction des codes et des normes socioculturelles. A partir des éléments sélectionnés, une deuxième étape va les trier, les organiser en « noyau imagé » qui va fournir un cadre de catégorisation. Enfin la troisième phase de « naturalisation » va concrétiser tous les éléments en entités objectives constituant alors une réalité de « sens commun »¹ qui va servir d'instrument de perception et d'orientation des conduites.

Dans une première partie, nous verrons comment, d'une manière subjective, les images des immigrés vont être sélectionnées par les assistantes sociales. Le deuxième point s'attachera à étudier le contexte dans lequel ces éléments sélectionnés vont être triés, organisés en un « noyau central », élément le plus stable de la représentation qui va fournir aux professionnelles un cadre de catégorisation et d'interprétation, devenant ainsi : « un contenu

¹ - Rappelons que le *sens commun*, cette forme de connaissance, également désignée comme *savoir naturel* se distingue des théories scientifiques ; ce *savoir naïf* émerge à partir d'un mouvement interactif entre les concepts et les individus qui se les approprient dans une démarche d'appréhension du monde environnant.

actif servant à diriger les conduites et à donner sens aux évènements » (Moscovici S. , 1976). Enfin, les représentations sociales étant une reconstruction de l'objet, nous nous attacherons dans un troisième point à démontrer comment, dans un contexte de croisement de cultures et de différences, les images des étrangers sont reconstruites et soumises à des déformations, des distorsions, notamment à travers les préjugés et les stéréotypes.

III-1 - LA SELECTION DES MOTS ET DES IMAGES PAR LES ASSISTANTES SOCIALES

Le contexte discursif constitue le plus souvent le moyen par lequel on accède aux représentations sociales de chaque personne, c'est le cas de l'intervention sociale. Comme production symbolique du travail social, il participe de l'énonciation d'un certain nombre de représentations et constitue un aspect aussi important que les actes qui en découlent.

Par exemple, lors des entretiens abordant l'IVG², le choix des mots est particulièrement délicat comme le déclare une jeune professionnelle Franco-Tunisienne : « *Parfois on est face à des personnes tellement vulnérables, elles ont envie que nous prenions la décision à leur place* » et elle ajoute : « *Il faut faire très attention à ce que l'on dit et des fois, ça se joue au choix du verbe ou au choix de l'adjectif. C'est quelque chose de très pointu comme par exemple de dire « Depuis quand ? ». Est-ce qu'on utilise le mot « grossesse » ou pas ? Médicalement oui, mais face à une personne, sur le plan culturel oui, mais au-delà, le sens du mot, qu'est-ce que l'on met derrière le terme « grossesse ? ».* (AS 31) D'origine tunisienne, elle est consciente que, selon les milieux culturels, les mots utilisés ne possèdent pas toujours le même sens, d'où la nécessité de s'interroger, surtout lorsqu'il s'agit de thèmes touchant à l'intimité de la personne : « *Voilà je trouve que c'est l'un des entretiens où l'on marche sur un pied parce que, on induit des choses et on ne sent pas sur le coup, on est quelque part le porteur d'une parole, on ne sait pas laquelle, mais on est porteur de quelque chose...* ».

2 - IVG : Interruption Volontaire de Grossesse.

Au-delà des mots employés dans le champ du travail social, le travail discursif prend la forme d'écrits variés pour justifier une demande d'aide financière, solliciter l'intervention du juge pour enfants, une action éducative, etc. Ces documents qui ont une portée stratégique visent à identifier l'action des services en direction des migrants, traduisent ses intérêts et ses stratégies vis-à-vis d'un problème social tout en agissant sur les réalités auxquelles elles se réfèrent. Le fait d'établir une correspondance entre les choses et les mots implique une sélection de mots qui induit un discours participant à la construction de l'Autre en le définissant symboliquement et en le faisant exister. Le pouvoir symbolique « est un pouvoir de construction de la réalité (...) pouvoir de constituer le donné par l'énonciation » (Bourdieu, 1977, pp. 405-411), c'est ce que Weber nomme la « violence légitime ».

Ainsi, la seule désignation des personnes en « immigrés » peut susciter des réactions négatives car, à lui seul, le terme véhicule la référence à la pauvreté. Certains sociologues dénoncent la stigmatisation actuelle des catégories populaires décrites en ennemi intérieur à travers une véritable entreprise de corruption du langage, « une escroquerie linguistique qui corrompt profondément le cerveau (...) Les pauvres seraient assistés, fraudeurs, trop chers (...) Leurs porte-paroles systématiquement taxés de "populistes" » (Albertini, 2013). En attirant l'attention sur le lien qui existe entre la réalité de l'objet et les mots qui la nomment, Bourdieu (1994) rappelle qu'il convient de s'entendre sur les mots que l'on utilise pour construire le réel. Selon la célèbre phrase d'Albert Camus « Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde³ ».

Appréhender un objet social est inséparable de la formation du langage, utilisé comme support pour se représenter l'Autre, pour construire sa réalité.

III -1. 1 Le choix des mots : nommer la réalité

Pour nommer les enfants de l'immigration, le choix du vocabulaire le plus adapté est loin d'avoir fait consensus entre les chercheurs. En marquant la distance qui sépare les générations, l'expression « les descendants d'immigrés » est préférée par certains à celle de « seconde génération », qui désigne à la fois le parcours des descendants d'immigrés dans leur

³ - En réalité, il a écrit *Mal nommer un objet, c'est ajouter au malheur de ce monde* (Camus, 1944).

intégration à la société et, dans un sens opposé et caché, des minorités qui se perpétueraient de génération en génération, comme le souligne Dubet (2007, pp. 7-16). Les opposants à l'usage de cette notion considèrent qu'elle ne peut s'appliquer à des personnes nées en France, qui ne sont donc pas immigrées. Caractéristique du débat qui se développe en France autour des modèles d'intégration, cette controverse sémantique concerne également les notions d'ethnicité, de « double culture ».

- *Des mots sujets à polémique : Ethnicité - « Double culture »*

La notion d'*ethnicité* appartient à un champ sémantique qui souvent le considère négatif ; en relevant de l'organisation sociale des différences culturelles⁴ le concept suscite notamment la réticence de Schnapper qui fait valoir le danger qu'il y aurait à exporter sans critique préalable, des concepts forgés dans un pays où, ni la réalité, ni les représentations de la nation et de l'immigration sont les mêmes (Schnapper, 1991). De son côté, Billion tient à souligner qu'à l'intérieur d'un groupe social déterminé, un usage contrôlé des termes s'impose « non par souci stérile du détail, mais pour échapper à toute simplification et (...) éviter une perspective tendant, plus ou moins explicitement, à doter la notion d'ethnicité des connotations péjoratives du « repli », du « retour » à la communauté, à la tradition, au « communautarisme » (Billion, 1999).

Comment ce terme est-il utilisé par les travailleurs sociaux ?

Alors que les écrits des chercheurs sur l'immigration et le travail social⁵ privilégient le concept d'ethnicité, la notion n'a jamais été utilisée par les personnes interviewées, mais remplacée par le terme plus familier et plus concret de « différence culturelle ». Au-delà du concept d'ethnicité, d'autres mots suscitent de nombreuses polémiques entre les analystes du social et les praticiens, c'est le cas de la « *double culture* ». Cette notion de « *double culture* » est vivement contestée par certains chercheurs, parmi lesquels, Guénif-Souilamas (1999) ; elle rejette son utilisation en raison de sa place de choix dans le tableau des fausses évidences car sa récurrence dans la littérature sur l'immigration, n'a d'égal que sa prétention à expliquer à elle seule les blocages de l'intégration. De même, pour nommer les tensions des enfants

⁴ - *Ethnicité* comme processus variables et jamais finis par lesquels les acteurs s'identifient et sont identifiés par les autres sur la base de dichotomisation Nous/Eux, établis à partir de traits culturels supposés dérivés d'une origine commune et mis en relief dans les interactions sociales. (Poutignat, Streiff-Fenart, & Barth, 2008, p. 154).

⁵ - Voir à ce sujet (2011, mars-avril). *Travailleurs sociaux et migrations*. Hommes et Migrations, n° 1290.

d'immigrés, partagés entre ce qu'ils vivent dans la famille et avec leurs pairs, entre le dedans et le dehors, l'intime et le social, les théoriciens Attias-Donfut et Wolff préfèrent adopter le terme de « *clivages identitaires* » (Attias-Donfut & Wolff, 2009, p. 20). Enfin, Payet considère que la socialisation scolaire entre en conflit avec la socialisation familiale « de manière à la fois incidente et profonde dans le rapport au temps, à l'espace et au corps » (Payet, 1995). Alors que l'on note une absence de consensus des théoriciens autour du terme de « double culture », à l'inverse, son utilisation est très fréquente dans le discours des travailleurs sociaux, notamment chez les assistantes sociales d'origine étrangère. Ayant un père espagnol et une mère française, l'une se décrit comme étant "entre deux cultures" : « *C'est bien dit-elle, d'avoir deux cultures, et en même temps, c'est difficile ! Avec la "double culture" on est ouvert à d'autres choses, mais il faut trouver son identité. En tout cas pour moi, personnellement, ce n'est pas facile. Pour certaines, c'est très facile, mais ce n'est pas mon cas* ». (AS 25)

A l'inverse, de nationalité franco-rwandaise, en France depuis une trentaine d'années, une autre déclare être de culture musulmane, tout en soulignant l'aspect positif de « *sa "double culture" (...) Pour moi la double culture est un plus et ça m'apporte beaucoup de réflexion aussi* ». (AS 28) Cependant, cela est différent à propos des jeunes qui viennent en France au moment de leur adolescence, c'est le moment où ils se cherchent le plus : « *Il y a eu quelques placements où les enfants disaient que leurs parents les battaient mais, en réalité, on se rendait compte que par derrière, il y avait beaucoup de "double culture"* ». (AS 29)

Enfin, une troisième née en République démocratique du Congo et adoptée à l'âge de 2 ans par un couple belge, révèle la complexité de la notion pour elle-même et ses enfants : « *Ma situation est particulière car je suis européenne dès le départ* ». Arrivée en Europe à l'âge de 2 ans, elle n'est plus jamais retournée dans son pays d'origine. Actuellement mariée à un compatriote, elle déclare : « *Mon africanité, je l'ai trouvée après. Mes enfants vivent dans "l'europanité" en France, leur pays. On leur a inculqué certaines valeurs africaines donc ils les apprennent, mais celles qui priment ce sont celles d'ici* ». Toutefois, dit-elle, cela pose des problèmes : « *Par exemple quand ma fille essaie de se rapprocher de ses origines, de ses copines qui sont nées ici comme elle mais qui vivent dans un milieu traditionnel, elles ne se comprennent pas* ». Elles disent à ma fille : « *"Tu fais la blanche" ou, par exemple, sur la*

question du langage : "Tu parles comme une blanche". C'est très dur pour elle, les autres ne se reconnaissent pas dans ses attitudes, sa manière d'être. » (AS 16)

L'analyse de chacun de ces trois discours démontre que le sens accordé au terme de « *double culture* », ne peut être réduit à une conception culturaliste, raisonnement hâtif qui fait l'impasse sur bon nombre de variables qui expliquent ces parcours. Cela révèle, d'une part, la complexité de la construction identitaire des immigrés, toujours en mouvement et, d'autre part, la présence d'une confusion sémantique entre les concepts de culture et identité, problème que nous avons déjà évoqué.

Si le recours à un vocabulaire commun a de quoi rassurer, chacun est exaspéré de voir que sous les mêmes mots, l'Autre utilise des conceptions opposées aux siennes propres.

- Sous les mêmes mots, des sens différents

Le langage peut être considéré comme élément structurant de notre vision du monde ; à une communauté de vie correspond une communauté de pensée qui va s'exprimer dans le discours. L'acquisition d'une nouvelle langue n'est pas synonyme de l'adoption de son système de représentations, aussi lorsque le travailleur social pense ne pas rencontrer de barrières de la langue, ou seulement des incompréhensions liées à un niveau de français, nous sommes en droit de penser qu'il ne perçoit pas tous les paramètres de la communication. Consciente de cet obstacle, l'une des AS s'adresse ainsi à la famille : « *Expliquez-moi, car je peux me tromper sur ce que je pense sur ce que vous êtes en train de me renvoyer culturellement et que je ne comprends pas forcément (...)* En tout cas, les mots que vous allez me dire, je ne vais pas décrypter les mots de la même façon que si j'avais vécu dans votre pays ». (AS 12/Situation 36) En référence à ce même thème, une autre interviewée souligne les malentendus entre la famille et les institutions, lors d'une situation de conflit qui oppose une adolescente d'origine kurde à ses parents : « *Même si quelqu'un parle français, les mots qui sortent sont français, mais le sens peut être très différent* ». (AS 28) Aux sœurs aînées et à la mère de l'adolescente l'accusant de faire « la pute » à l'école, l'assistante sociale leur demande : « *Qu'est-ce que ça veut dire, quelqu'un qui fait sa pute ? Elle fait quoi ?* ». Elle comprend que c'est le fait qu'elle fume car, dans une famille musulmane, dit-elle « *le fait de fumer la cigarette pour une fille, contrarie énormément les parents. Les filles ne sont pas forcément autorisées à se « montrer » en public, à s'habiller de façon provocante* ». Ces faits lui ont été également reprochés au foyer par les éducateurs, en raison de maquillages, de

décolletés plongeants, etc. La clarification des mots a contribué à apaiser les tensions de part et d'autre car, souligne l'assistante sociale : « *Pour être entendue, pour obtenir gain de cause dans sa demande de placement, l'adolescente a exagéré les faits en utilisant les termes que nous, on peut entendre (...) Parce que elle, elle est de culture perse mais avec une tendance à l'occidentalisation, donc à notre culture et elle sait, oui, elle sait que si elle parle de "séquestration", si elle parle de "mariage forcé", on va intervenir* ». (AS 28/Situation 67). Autrement dit, sans toutefois négliger la parole de l'adolescente, l'assistante sociale a identifié certaines stratégies utilisées par les adolescents, pour obtenir gain de cause ; conscients du pouvoir de certains mots, ces derniers s'attachent à présenter une image d'eux-mêmes qui correspond le mieux à ce que les institutions imaginent de leur demande.

La connaissance de ces systèmes sémantiques et symboliques de la personne (les systèmes de filiation, de transmission de nom...) représentent un terrain commun pour construire la communication dans la relation d'aide. Au sujet de certains professionnels, une interviewée constate : « *Ils savent qu'ils sont devant quelqu'un de différent mais ils ne savent pas comment s'y prendre pour avoir le même langage avec ces parents. On leur parle comme si c'était des parents français ? Je pense que c'est par ignorance. Oui je pense que c'est une méconnaissance* ». (AS 28) En étant ainsi maîtrisés, les mots sont mis en « images », disant le réel à leur manière, véhiculant des représentations des usagers qui varient dans des proportions considérables. Nous avons beaucoup de mal à nous défaire des représentations, des images dont nous avons hérité dans notre milieu social. Le contenu social de ces images résulte de "matrices culturelles d'interprétation" : « *Ancrées dans une mémoire collective transmise par tout un ensemble d'appareils (école, famille, église, mouvements associatifs ...) ces matrices deviennent pour un groupe social donné, un mode d'interprétation de sa pratique* » (Grize, Vergès, & Silem, 1987, p. 29).

III -1. 2 Les mots mis en images et sélectionnés

Les images disent le réel à leur façon ou plus précisément à la manière qui séduit leur auteur (Martin & Royer-Rastoll, 1990, p. 12). Comme nous l'avons déjà mentionné, la réalité est toujours construite, notre incapacité à l'appréhender immédiatement, nous condamne à « une projection d'images éphémères qui (...) fonctionnent comme des projections désignant plus aisément le sujet qui les construit que l'objet qu'elles désignent » (Martin & Royer-Rastoll,

1990, p. 9). Leur sélection ne procède pas du hasard mais dépend de la subjectivité du sujet, en lien avec son milieu d'appartenance, son histoire, sa position sociale, etc. Autrement dit, les représentations sociales des migrants représentent un moyen d'accès à l'univers des assistantes sociales, au contexte dans lequel leurs connaissances se sont construites au cours de la socialisation initiale ou secondaire. Qualifiée par Dubar de « construction lente et graduelle d'un code symbolique », la socialisation constitue un « système de référence et d'évaluation du réel » permettant de se comporter de telle façon plutôt que de telle autre dans telle ou telle situation » (Dubar, 2000). La socialisation « initiale » amène chacun à incorporer des manières de penser, de percevoir et va ancrer profondément des images sur lui, sur les autres, sur une certaine représentation du monde.

- *Le milieu familial*

Un tiers des personnes interrogées évoque l'influence de la famille d'origine dans la perception des étrangers (familles catholiques et laïques, parents ouverts, origines diverses : Antilles, Espagne, Chili, Rwanda, Maghreb, Congo, Tunisie). Cependant, ces représentations ne sont pas imposées par la famille d'origine ou l'école, car selon Moscovici, chaque individu les compose lentement en empruntant certaines images aux diverses représentations existantes mais en les réinterprétant pour en faire un tout original et neuf (Moscovici S. , 1972). Les souvenirs liés à l'enfance paraissent essentiels dans la sélection des images : « *Je pense que l'origine, l'enfance y sont pour beaucoup* » ! (...) *Pendant toute mon enfance, j'ai su qu'il y avait un ailleurs. J'ai su qu'il y avait d'autres façons de vivre, d'autres mets que ce qu'on mangeait dans mon village. La différence ne m'agresse pas et en plus, je trouve que c'est fabuleux qu'on ne soit pas tous identiques et en plus, je la recherche* » ! (...) *Très jeune j'ai commencé à voyager c'était nécessaire, il fallait comprendre "l'ailleurs"* ». (AS 21)

En évoquant un père qui a beaucoup voyagé, assuré des missions au Sénégal, au Mali, une assistante sociale reconnaît que son histoire familiale a vraiment marqué les représentations qu'elle se faisait des étrangers : « *J'étais imprégnée d'images de ce que j'ai entendu dire, tout ce qui m'a été transmis par la famille, toujours du côté de mon père (...) des choses pas très positives.* [» (AS 24) Une autre, née en Tunisie souligne également la présence d'une forte influence paternelle : « *Avec un père comme ça, c'était important, qu'à un moment donné, je trouve une voie personnelle* ». Du fait de sa naissance en Afrique du Nord, elle dit avoir été formatée pour penser du mal des Maghrébins qui les ont mis dehors et n'ont pas été reconnaissants pour ce qu'on leur avait appris. Grâce aux études d'assistante sociale et à la

lecture de la pensée de Sayad⁶ des questions se sont alors posées « *et ce formatage s'est complètement dilué, s'est complètement transformé en autre chose* ». (AS 07)

Concernant la différence de perception des immigrés par les professionnelles, un autre facteur est identifié : « (...) *Ça dépend de chacune, de l'âge, de son expérience. Les femmes qui ne sont pas mariées, elles n'ont pas la même vision que nous qui avons des enfants. C'est la même chose pour une personne qui a 50 ans et une personne qui en a 19 ! On n'a pas le même regard sur la vie. On ne peut pas uniformiser, on n'y arrivera jamais* ». (AS 30)

- ***Le monde scolaire***

Au-delà de la sphère familiale, les images de l'étranger se forment également dans le monde de l'enseignement primaire ou secondaire : « *Je me souviendrai toujours, j'étais en 3ème, et pendant un cours d'histoire, on devait parler du Maghreb (. .). Il y avait une fille dont le père avait fait la guerre d'Algérie. Elle racontait que son père qui était soldat, avait vu un homme sur un âne, pendant que sa femme marchait à deux km derrière lui et derrière et ça, ça m'est resté ! C'est un schéma qui s'est installé (...) dans une espèce d'imaginaire d'adolescent et d'enfant* ». (AS 24) Or, cette image initiale de l'homme maghrébin s'est progressivement transformée pendant la socialisation secondaire à travers la formation, l'expérience professionnelle, la trajectoire individuelle..., de cette assistante sociale.

En apparaissant comme un processus sans fin dans la vie d'un individu, « l'image-guide » n'est pas déterminée une fois pour toutes par le modèle intériorisé pendant l'enfance ; des phases de « désocialisation » peuvent surgir, en rupture avec la socialisation primaire.

- ***La trajectoire individuelle – L'expérience de vie***

Les événements de la vie, l'expérience personnelle et professionnelle contribuent à la sélection des images des publics immigrés. Ainsi s'exprime une interviewée qui, après avoir grandi en banlieue parisienne, part vivre à la campagne pendant une vingtaine d'années : « *J'étais agricultrice. J'ai fait le centre de la France, l'Auvergne, la Normandie, le Sud-Ouest, et en fin de compte, je trouvais que c'est un peu la même démarche que les immigrés faisaient, c'était une démarche d'intégration à chaque fois* ». (AS 06) Ce discours révèle

⁶ - Sayad, Abdelmalek, 1933-1998, était sociologue, directeur de recherche au CNRS et à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), assistant de Pierre Bourdieu. Il a écrit une douzaine d'ouvrages sur l'immigration

l'importance de la trajectoire individuelle, marquée dans ce cas par le passage du monde urbain au milieu rural. Les difficultés d'intégration dans ce nouveau milieu social ont contribué à la modification du regard sur les exilés et sur le traitement qui leur est réservé par la société. Cette expérience de vie, marquée par une sensibilité particulière aux conditions de l'exil a fortement influencé la pratique professionnelle de cette assistante sociale.

- ***La proximité géographique, ethnolinguistique***

Le fait d'appartenir à un même groupe géographique, linguistique, culturel, produit des effets sur la perception des individus et de leurs conduites. En évoquant les avantages de la proximité géographique des assistantes d'origine étrangère avec le public immigré, une responsable en souligne également les effets pervers : « *Elles sont très enfermées dans leur culture et pour certaines, elles sont d'une exigence terrible par rapport à leurs compatriotes. Par exemple, ça leur est plus insupportable qu'à d'autres de voir des gens qui ne s'en sortent pas, notamment des jeunes mères de famille. Elles ont vu leur propre évolution et elles attendent cette évolution-là* ». Néanmoins, elle tient à préciser : « *Il n'est pas question de généraliser, car lorsque ce danger est conscient, une mise à distance est possible* ». Elle cite l'exemple d'une assistante sociale africaine ayant vécu au Togo et qui s'exprimait ainsi en parlant d'une famille de compatriotes : « *Celle-là, je ne peux pas la prendre parce qu'elle m'insupporte, elle ne bouge pas* ». (Cadre social)

La relation établie avec les usagers issus d'un même pays peut générer des attitudes différentes chez les assistantes sociales. L'une d'elles, née en Tunisie, considère que cette appartenance commune favorise la compréhension des comportements et permet d'établir une certaine complicité. A l'inverse, celles qui sont nées au Portugal, au Congo et au Rwanda déclarent que leurs origines communes constituent souvent un obstacle en faussant la communication dans la relation d'aide : « *Avec les Africains c'est mitigé, moi j'ai très, très peu de familles originaires d'Afrique (...) C'est un piège que je dois éviter continuellement parce que il y en a qui fuient. Ils pensent que je vais en parler dans des milieux africains, donc ce n'est pas bon ; et puis, à l'inverse, il y en a d'autres qui pensent que là où elles n'ont pas pu se faire comprendre, ils pensent que moi je vais mieux les comprendre alors que l'Afrique est plurielle. Moi je ne connais pas la tradition des Sénégalais, la tradition des Camerounais, etc. C'est seulement la colonne couleur, mais c'est pas les mêmes pratiques* ». (AS 28)

Pour d'autres raisons, l'appartenance à un même groupe constitue également un obstacle dans la relation d'aide pour une interviewée née au Portugal : « *Moi, je suis d'origine portugaise et je ne suis pas à l'aise avec ceux qui sont de la même origine, ce qu'ils détectent vite et que du fait de la même nationalité ... Et je n'ai pas envie qu'ils parlent portugais avec moi. Je ne veux pas, parce qu'il y a l'objectivité et en plus, j'ai constaté que la personne crée un lien de dépendance, d'une certaine manière. Il y a beaucoup plus d'affect dans ce cas-là et que je suis amenée à gérer beaucoup plus de choses qui pourraient être faites par la famille qui, du coup est plus passive* ». (AS 22)

En revanche, la proximité ethnolinguistique est perçue comme un atout par l'une des enquêtées, originaire du Congo « *J'ai peut-être plus de facilités. Il y a des choses que je connais par rapport aux traditions ; mais pour mes collègues ça leur fait penser à des choses qu'elles ne connaissent pas* ». (AS 16) Au-delà des traditions, cette proximité lui permet d'identifier le degré d'acculturation présent dans les attitudes et les comportements de ses compatriotes. Toutefois, l'appartenance à un même pays peut masquer un autre facteur important qui influence le regard sur les usagers, celui de l'origine sociale.

- *L'appartenance à une même classe sociale*

Certains travaux sur les représentations de la culture (Larrue, 1972, pp. 170-192) démontrent que le fait de partager ou non une même condition sociale, par exemple la condition ouvrière, s'accompagne de valeurs, de modes de vie..., qui produisent des effets sur la façon d'appréhender les comportements de l'Autre : « *Je suis issue d'un milieu bourgeois. Je ne connaissais pas du tout le monde ouvrier, et là, avec ce père algérien, je découvrais le monde syndical et quelqu'un qui, sur le plan intellectuel avait une certaine pensée* ». (AS 24/Situation 57) A propos de deux assistantes sociales musulmanes, originaires du même pays, un cadre social souligne : « *Face aux situations, elles n'avaient pas du tout la même approche. L'une était issue d'une famille très aisée, proche du pouvoir et l'autre d'une famille beaucoup plus rurale ; c'était passionnant* ». (Cadre social) L'influence de l'origine sociale sur les représentations des usagers n'est pas spécifique aux travailleurs sociaux nés à l'étranger, elle est également présente au sein des équipes où la diversité de pratiques est parfois attribuée à la différence de classe sociale : « *Après toute mon expérience, je repère maintenant qu'avec certaines collègues, je n'étais pas à l'aise et que pour moi, les milieux d'origine comptent beaucoup, c'est là où on se construit (...) Les collègues qui me paraissent un peu plus dures avec les gens, ce sont celles qui, curieusement, sont issues de familles*

ouvrières et celles de milieux plus bourgeois sont plus tolérantes ». Les causes qui motivent ces approches différentes sont interrogées : « *Je n'ai pas fait de travail là-dessus, mais c'est quelque chose que je remarque. Quand les gens ont bénéficié d'une certaine aisance, du coup ça permet d'être un peu plus cool parce que on a moins de choses à se prouver. Dans le cas inverse du monde ouvrier par exemple, on va moins tolérer que quelqu'un ne fasse pas ce qu'il faut pour s'en sortir, gâche ses chances* ». (AS 13)

Bien qu'il soit très important, le milieu social ne représente qu'un des facteurs intervenant dans le processus de construction des représentations sociales. Dans une société complexe, un même individu se construit une multitude de réseaux très divers dans les différents domaines d'activité. Au-delà de l'appartenance à des milieux sociaux différents, la notion de « réseau » intervient de plus en plus fréquemment dans la représentation que l'on se fait de l'Autre ; c'est le cas par exemple des réseaux amicaux.

- *Les réseaux amicaux*

Les recherches de Doise ont montré que « l'impression que l'on se fait d'une personne lors d'une première rencontre est d'autant moins influencée par son appartenance à une catégorie sociale, que l'on connaît mieux différents membres de cette catégorie (Doise W. , 1973).

Ainsi, une jeune professionnelle précise que c'est un ami burkinabé qui, depuis 3 ou 4 ans, l'a beaucoup aidée à changer son regard sur les populations d'Afrique de l'Ouest. Au début de son activité professionnelle, elle avoue qu'elle était beaucoup plus attirée par l'Asie que par ces populations qu'elle ne connaissait pas.

Autre exemple concernant une femme en "burka" : « *Pour moi, c'était vraiment déstabilisant parce que pour moi, parler avec quelqu'un, c'est le regarder* ». L'assistante sociale demande alors conseil à une amie convertie à l'islam, pour savoir si elle peut demander à cette jeune femme dont elle ne voyait même pas les yeux, de se découvrir. « *Si je n'avais pas eu ma copine à qui j'ai demandé conseil, je pense que j'aurais parlé du voile à cette femme, mais je ne pense pas que je lui aurais demandé de l'enlever. Je pense que je lui aurais fait comprendre que ce n'était facile de ne pas la voir, mais je n'aurais pas eu la même attitude. Ensuite, elle est revenue et se dévoilait sans que je le lui demande, mais dans le bureau* ». (AS 12/Situation 37) Par la suite, l'AS 12 apprend que cette femme avait été reçue par d'autres collègues qui avaient été vraiment impressionnées, mais ajoute-t-elle : « *Certaines m'ont dit qu'elles n'auraient jamais osé demander ça* ». A l'instar du malaise des banlieues,

le voile est devenu un problème national par le retentissement médiatique et par l'évolution du contexte mondial. (Rea & Tripier, 2008, p. 97)

III -1. 3 La communication – L'influence des médias

La presse, les médias représentent des facteurs essentiels dans la sélection des images sur les Autres et sur le monde ; ce regard porté par la société n'est pas sans effets sur les représentations à l'encontre des populations migrantes, il peut être porteur de préjugés, de fantasmes et exercer une pression considérable sur leurs conduites. Pour le chercheur en sciences politiques Gemenne (2015, p. 8), il y a en France un gros décalage entre la perception de l'immigration et la réalité.

L'immigration fait l'objet d'un traitement politique et médiatique, où elle est toujours présentée comme une menace, le mot même d'immigration véhicule des peurs. Face aux émotions, la communication sert de soupape pour libérer l'angoisse suscitée par des situations collectives anxieuses. Les phénomènes de rumeurs surgissent souvent à l'occasion de crises de la société ou lors de conflits intergroupes (Morin, 1969). Ainsi la diffusion en 2000 du film *La Squale*⁷ qui s'ouvre sur une scène de viol collectif, a donné lieu à des discours médiatiques et politiques où les hommes dits "arabes" ou "musulmans" sont présentés comme des personnes sexistes, tandis que leurs filles et leurs femmes sont considérées comme les « victimes tantôt soumises, tantôt rebelles de pratiques "archaïques" » (Hamel, 2006, p. 43). De même, la dangerosité associée aux immigrés, et actuellement aux musulmans, n'est pas qu'affaire de mots « dans la mesure où dire, c'est faire » (Rea & Tripier, 2008, p. 97). En 2005, lors d'une analyse des journaux télévisés, Deltombe⁸ décrit les mécanismes de fabrication par les médias télévisuels d'un "islam imaginaire", stigmatisant et discréditant les musulmans, procédé qui s'est amplifié depuis le 11 septembre 2001, notamment par les déclarations de personnalités politiques⁹.

La médiatisation des thématiques du "mariage forcé", de l'excision, de la polygamie ..., provoque des emballements médiatiques qui ne sont pas sans effets sur les représentations à l'encontre des populations migrantes concernées. Elles amènent à incorporer des manières de

⁷ - Film réalisé par Fabrice Genestal et paru le 29 novembre 2000.

⁸ - Deltombe (2005) cité par Rea A. et Tripier M. (2008).

⁹ - Philippe de Villiers, candidat à l'élection présidentielle, lors d'une émission de télévision sur TF1, le 12 février 2007, s'appuyait déjà sur cette thématique pour réclamer la fermeture des frontières à l'immigration musulmane : *Il faut stopper l'islamisation de la France*, disait-il.

penser, à ancrer profondément certaines images : « *Pendant qu'il me parlait, bien sûr qu'il y avait des images qui interféraient. Donc, j'abordais la situation de M. X avec des images véhiculées par la télévision parce qu'on est assez friand de ces images-là, d'un polygame qui a plusieurs femmes et je ne sais combien d'enfants, des enfants comme dirait l'autre qui poussent comme des sauvages.* » (AS 24/Situation 58)

Une recherche sur les mariages "forcés" (Collet & Santelli, 2008, pp. 47-57) démontre comment la médiatisation de ce phénomène tend à accentuer la différenciation entre le "nous" civilisé et les "autres" archaïques, et sert à entretenir des visions monolithiques des cultures. La polémique autour du nombre des mariages forcés illustre cette ambiguïté : le chiffre de 70 000 cas de mariages forcés a été annoncé. Or, il s'avère après analyse que ce chiffre correspond à une estimation de jeunes femmes originaires de certains pays, chiffre qui a été transformé dans des déclarations médiatiques de personnalités politiques en cas effectifs de mariages forcés par an¹⁰. Les deux auteurs de la recherche considèrent que sans la dénonciation publique et l'organisation d'un accompagnement social et juridique, les mariages forcés resteraient cantonnés dans l'espace privé. Comme l'indique une des enquêtées, l'influence des médias n'est pas toujours néfaste, c'est le cas par exemple de diffusions d'informations très instructives sur les comportements de certaines communautés : « *Un jour, j'ai vu un documentaire sur les juifs de la communauté hibanique qui font leurs études de rabbin et, sur le secteur, il y a beaucoup de rabbins que je reçois en entretien et c'est leur façon d'être, ils reposent toujours les mêmes questions, ils vont jusqu'au bout du truc (...) Ils font pareil avec nous en entretien, ce n'est pas contre nous, mais c'est leur façon de fonctionner. Je me rappelle qu'après, dans un entretien avec quelqu'un de cette communauté, je ne l'ai pas vécu de la même façon !* » (AS 36)

La sélection des mots et des images qui constitue la première étape de l'objectivation est complétée par un second mécanisme : la simplification du réel qui s'effectue à travers la *catégorisation*¹¹.

¹⁰ - Cet évènement médiatique a donné lieu à un texte cynique de Dittgen, A. (2005), Voir aussi l'article de Gresh, A. (2007).

¹¹ - Les célèbres expériences de Tajfel et de ses collaborateurs ont mis en évidence les phénomènes de catégorisation qui interviennent en tant que processus simplificateurs du réel et *tendent à ordonner l'environnement en termes de catégories : groupe de personnes (ou groupes de certains de leurs attributs) en tant qu'ils sont, soit semblables, soit différents, soit équivalents les uns aux autres pour l'action* Tajfel H. (1972)

III - 2 - LES CATEGORISATIONS ET INTERPRETATIONS DES ASSISTANTES SOCIALES :

Schnapper considère que la catégorisation structurante est nécessaire car, en réduisant la complexité du réel, l'existence de catégories est une condition préalable à la pensée humaine et à l'action (. . .). Ainsi, la seconde phase de l'objectivation fournit un cadre de catégorisation et d'interprétation des éléments, devenant ainsi « contenu actif, servant à diriger la conduite et à donner sens aux évènements (Moscovici S. , 1976).

La catégorisation se traduit par l'attribution d'étiquettes caricaturales d'un groupe vis-à-vis de l'autre ; mis en évidence par la psychologie sociale, ces catégories de groupes sociaux nommés « *endogroupe/exogroupe* » ou groupes « *agrégat/collection* » ont été complétées par une autre dyade émanant de la sociologie : « *établis/intrus* » décrivant les mêmes dynamiques relationnelles.

III -2. 1 La catégorisation entre les groupes

Dans ses travaux sur les relations entre groupes, Doise observe que la mise en œuvre d'une catégorisation immédiatement collective accentuant les frontières entre l'intragroupe et un hors groupe, semble plus fréquente auprès de membres de groupes défavorisés ou dominés qu'auprès des membres d'autres groupes (Doise W. , 1990). Il constate à ce sujet que les dominés représentent davantage un agrégat d'individualités relativement indifférenciées les unes des autres, homogènes, et se définissant plus directement par les caractéristiques qui sont imputées au groupe dans son ensemble (Doise W. , 1990). Cependant, cette vision globalisante n'est pas pour autant figée, elle peut se transformer grâce à la relation individuelle avec un des membres du groupe comme en témoigne une assistante sociale à propos des familles africaines : « *Pourquoi je ne me suis jamais intéressée au départ à cette population ? C'est peut-être aussi parce que j'avais des représentations liées à ce que j'entendais et que je n'avais pas de gens dans mon entourage qui étaient africains. Cet ami originaire du Burkina qui est arrivé dans notre vie il y a 3 ou 4 ans m'a beaucoup aidée dans la compréhension de cette population que je ne connaissais pas (...). Je ne sais pas, j'étais beaucoup plus attirée par l'Asie et aujourd'hui, je suis confrontée peut-être à devoir adopter un enfant et je me dis que j'adopterai en Afrique* ». (AS 20)

Parmi les recherches de Doise, des expériences (Doise W. , 1969, pp. 13-26) ont démontré qu'avant l'interaction, le groupe est déjà investi des caractéristiques qui permettent de justifier un comportement à son égard. Dans le contexte actuel, on peut prendre le cas des Roms au sujet desquels : « *Il n'est pas nécessaire d'en avoir côtoyé pour avoir une opinion sur la « question »* » (Oliveira, 2013, p. 6). De même, les catégories forgées dans l'univers colonial génèrent un regard ethnocentriste et essentialiste des populations, perception qui n'est pas sans conséquences sur le mode d'accompagnement et qui peut être à l'origine de certaines discriminations envers les groupes minoritaires ; la représentation est déjà une action sur la réalité sociale. Les descendants de migrants, coloniaux ou post-coloniaux, dont beaucoup sont français ou en passe de le devenir, se voient désignés comme « immigrés », étiquetage signant leur appartenance à une catégorie sociale dévalorisée. Les assistantes sociales nées à l'étranger n'échappent pas à cette catégorisation, lors des premiers contacts avec les usagers, parfois réticents, comme l'explique l'une d'elles, originaire du Rwanda : « *Honnêtement, la réticence est dans le premier contact mais comme je connais ces comportements éventuels, j'anticipe. L'européen connaît l'africain en inférieur. C'est la représentation des colonies oui. Donc avoir quelqu'un d'inférieur écouter vos problèmes, qu'est-ce qu'elle peut vous apporter ? Donc on y va et ils viennent et puis après ils trouvent que l'atmosphère est détendue. Leur méfiance s'effondre et on travaille* ». (AS 28)

Les comportements se mettent en place dans des interactions qui donnent sens aux situations, et concernent d'abord des logiques de reconnaissance, entre la personne et ceux qui lui confèrent sa légitimité identitaire. Lorcerie rappelle que le croisement des cultures étant inscrit dans une structure de domination, la configuration majoritaire/minoritaire suscite des imputations et des revendications d'identité, en nourrissant parmi les deux groupes une conscience d'appartenance¹². « C'est le regard de l'autre qui fait prendre conscience à un enfant de sa couleur et surtout de la signification sociale de son apparence qu'il avait jusqu'alors perçue comme une caractéristique personnelle. On ne naît pas noir, on le devient » (Rea & Tripiet, 2008, p. 66).

¹² - Lorcerie appelle *minorité* (au sens psychosociologique et non juridique) un groupe dont les membres se trouvent exposés à des désavantages dans l'échange social du fait d'une caractéristique qu'ils détiennent collectivement. Le groupe qui détient l'avantage symbolique et le pouvoir de désavantager a le statut de groupe *majoritaire*.

Une interviewée née au Congo, et venue en Europe à l'âge de deux ans après avoir été adoptée par un couple de coopérants belges, s'interroge : « *Je me sens à la fois Noire très, très occidentalisée, et à la fois un fonds africain. Je ne sais pas si j'en ai besoin de la référence à l'Afrique ou bien si c'est parce qu'on m'identifie comme africaine* ». Puis, elle poursuit en déclarant : « *Au départ, je ne me voyais pas Noire, mes parents étant Blancs, je me sentais Blanche comme eux. Mais, très tôt, j'ai eu conscience de ma couleur, par des réflexions ce qui rendait maman furibonde...* ». (...) *Par rapport à ça, je ne suis pas à vif, mais je peux le devenir quand je vois dans le regard de l'autre cette seule identité noire. J'essaie d'être les deux, entre le meilleur de l'Africain et le meilleur de l'Occidental* ». (AS 16)

La référence à la différence d'origine réelle ou supposée des publics issus de l'immigration tend à prendre le pas sur les explications d'ordre socio-économique et, d'une manière générale, à substituer les identités ethniques aux différences sociales à l'exception bien entendu des voyageurs à la richesse ostentatoire (Attias-Donfut & Wolff, 2009). Si le souci de classement reste prépondérant tout au long de l'histoire où chaque monde social possède ses figures stéréotypées, cependant tous les individus ne sont pas égaux face à cette identification.

Tous les groupes « en marge » ont fait l'objet de délimitations propres à mieux les repérer, afin de les prendre en charge. Qu'en est-il pour les populations immigrées en contact avec les travailleurs sociaux ?

III -2. 2 Travail social et catégories : administratives, géographiques, ethniques

Le statut, le contrôle social et l'accompagnement des étrangers font l'objet de traitements particuliers en France comme dans d'autres pays d'Europe et la surenchère autour des problématiques migratoires se répercute sur les représentations des intervenants sociaux en contribuant à la production de catégories conceptuelles et de pratiques sociales, comme le souligne Guélamine (2000, p. 3). Bien que les professionnels réfutent couramment toutes catégorisations des usagers, il n'en reste pas moins que pour justifier le bien-fondé de leur intervention, la fonction les contraint à utiliser les catégories produites par les institutions comme l'exprime l'AS 24 : « *Moi ce qui m'a toujours étonnée, c'est de mettre les étrangers dans les lois qui touchaient les expulsions avec l'amalgame : pauvreté/étranger, en les enfermant dans une étiquette d'exclus, c'est lourd à porter !!!* ».

- *Les catégories administratives*

Rappelons que pour l'immigré, l'identité est d'abord une question de papiers¹³, incontournable pour les intervenants sociaux travaillant avec un public d'origine étrangère. Cette catégorisation administrative se justifie par des données objectives : état civil, nationalité, date d'entrée en France, nature des documents de séjour, etc. éléments qui vont déterminer les droits des usagers et le type d'intervention. Néanmoins, certains statuts juridiques sont particuliers notamment le cas des « mineurs isolés »¹⁴ confiés à l'Aide sociale à l'enfance ; ils nécessitent un accompagnement adapté en raison de la complexité des textes législatifs et de l'incertitude du droit à séjourner en France.

Comme l'exprime une assistante sociale, l'identification de cette catégorie de « jeunes mineurs sans répondant légal » est décisive pour engager l'action : *« A l'accueil, moi je faisais des pré-évaluations, donc on avait une fiche et on savait si la jeune avait moins de 18 ans. On a eu une fois une jeune femme d'origine marocaine qui est arrivée sur le secteur et qui nous disait avoir été mariée de force. Elle était mineure quand elle est arrivée, la loi au Maroc avait été évoquée comme quoi il y avait interdiction de mariage forcé. L'ASE¹⁵ a fait le choix de la prendre en charge jusqu'à ses 18 ans, car elle était mineure isolée sur le territoire, sans autorité parentale. Trois mois après, à ses 18 ans, elle s'est retrouvée sans droit au séjour, l'obligation c'était de retourner au pays ».*

Face à cette réalité, l'objectif était de préparer le retour : *« Nous avons travaillé avec elle sur le fait qu'elle n'aurait rien en France, ni papiers, ni rien, elle a fait le choix de ne pas*

¹³ - Depuis la loi de 1912 instaurant le carnet anthropométrique d'identité jusqu'aux décrets-lois de 1938 établissant l'obligation de la carte de séjour, se met en place toute une problématique juridique et, au-delà épistémologique de l'identité : la multiplication des formulaires standardisés, des cartes de couleur différente, de photos, manifeste un effort de rationalisation bureaucratique destiné non seulement à filtrer, mais à identifier les étrangers, à les classer et les distinguer, selon leurs caractéristiques ethniques. Noiriél, G. & Sayad, A. cités par Dubar (2010, p. 187).

¹⁴ - Un mineur isolé étranger (MIE) est un jeune de moins de 18 ans qui n'a pas la nationalité française et se trouve séparé de ses représentants légaux sur le sol français. De sa minorité découle une incapacité juridique, et de l'absence de représentant légal une situation d'isolement et un besoin de protection. Il n'existe pas de statut juridique propre aux mineurs isolés étrangers. Ces derniers se trouvent donc à un croisement, relevant à la fois du droit des étrangers et, au titre de l'enfance en danger, du dispositif français de protection de l'enfance, qui ne pose aucune condition de nationalité. Cette dualité imprègne l'ensemble des enjeux liés à la problématique des MIE. Pourtant, le statut d'enfant devrait prévaloir, conformément aux engagements de la France, au titre de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Source : *Mineurs étrangers isolés – L'essentiel sur l'accueil et la prise en charge en France*. Brochure réalisée par la Direction de la protection des mineurs isolés étrangers de France terre d'asile (FTDA), Avril 2015.

¹⁵ ASE : Aide Sociale à l'Enfance.

retourner, mais après elle a assumé son choix, c'est-à-dire qu'il n'y avait aucune prise en charge possible au niveau financier et donc il y a eu des associations qui l'encourageaient à repartir, mais elle a eu peur de la violence ! ». (AS 04/ Situation 12)

Au-delà du cas des mineurs étrangers, se posent les problèmes liés à la situation irrégulière de certains immigrés, des déboutés du droit d'asile... ; parmi les situations exposées lors de notre enquête, quatre d'entre elles concernent des épouses vivant en France depuis plusieurs années, sans titre de séjour ; à la suite de conflits conjugaux, elles décident de quitter le domicile familial et sollicitent l'aide des travailleurs sociaux. Or, l'absence de carte de séjour bloque tous les accès aux droits sociaux : logement, prestations familiales, travail... donc tout projet d'intégration. Cette réalité juridique contraint les professionnelles à prendre en compte les catégories liées au droit de séjourner en France pour évaluer si une réponse peut être apportée à cette demande : « *Par rapport à la population étrangère, au début, je ne connaissais pas bien, donc j'étais un peu perdue, pour la législation par exemple. Le fait de maîtriser tous ces documents administratifs, fait qu'on travaille différemment* ». Néanmoins, le recours à ces catégories administratives varie en fonction des territoires et des publics comme l'exprime l'AS 20 en comparant deux secteurs où elle a exercé : « *Pendant mon stage à E ..., je n'avais pas perçu cette réalité des papiers, mais à G..., c'est très présent !* ». Le premier est situé en zone mi-urbaine, mi-rurale avec une population étrangère installée depuis de nombreuses années. A l'inverse, le second secteur figure parmi les quartiers dits sensibles, marqué par un taux important de population étrangère, arrivée récemment en France dont un certain nombre de familles monoparentales « sans-papiers », en situation de grande précarité.

En plus de ces catégories administratives, les travailleurs sociaux sont amenés à opérer d'autres découpages.

- Les catégories basées sur une appartenance commune

Construites à partir de critères tels que les liens primordiaux (familiaux, territoriaux, linguistiques, historiques, etc.), ces catégories servent de support à la définition de problématiques spécifiques à ces populations et conduisent à des classements et des hiérarchisations qui justifient l'intervention. Ainsi dans le cadre de la Protection de l'enfance l'appréciation du danger pour les familles immigrées s'avère particulièrement délicate. « Les situations que l'on range aujourd'hui parmi les mauvais traitements à enfants ne l'ont pas été de toute époque, ni aujourd'hui, même pour toutes les couches sociales. Ces situations

comportent des gestes, des relations, des affects conscients et inconscients, obligatoirement pris dans des idéologies. » (Karsz, 2005, p. 34)

De même, des pratiques sociales se référant à un corpus idéologique admis par tous, résultant des orientations de l'Etat, peuvent porter la marque du racisme. Selon Lapeyronnie, le racisme institutionnel peut ainsi prendre la forme de pratiques sociales floues, presque incertaines ; tel est notamment le cas aujourd'hui avec l'injonction de l'intégration républicaine, adressée aux populations d'origine étrangère (Lapeyronnie, 1998, pp. 68-82). En outre, les notions de l'"Acteur" et du "Sujet" dont il s'agit de prendre en compte les particularités, ne sont pas sans provoquer un renforcement de lectures culturalistes. Guélamine dénonce certaines dérives qui enferment l'immigré dans « des catégories ethniques pensées comme savantes, car bricolées à partir de catégories anthropologiques mal maîtrisées » (Guélamine, 2003, p. 263), tout en soulignant que dans le champ du travail social comme ailleurs, l'usage de la notion de "distance sociale ou culturelle" comme facteur explicatif de difficultés "d'intégration", renforce le processus de stigmatisation¹⁶.

En revanche, souligne Billion, sociologue : « Le recours à la notion d'ethnicité peut devenir une ressource, une compétence, la différence et la distance culturelle des notions sur lesquelles on estime essentiel de travailler ou que l'on prend en considération sans pour autant toujours le dire ni l'écrire » (Billion, 2001). Leur utilisation se fait avec précaution du fait de la conception française de la citoyenneté qui ne reconnaît pas officiellement l'appartenance à des groupes intermédiaires entre les citoyens et la nation, comme le souligne Noiriel

- *Catégoriser les populations immigrées : pouvoir et enjeux*

Tous les groupes n'ont pas le même pouvoir de catégorisation, cela dépend de la position que l'on occupe dans la société. Comme l'explique Bourdieu : « seuls ceux qui disposent de l'autorité légitime, c'est-à-dire de l'autorité que confère le pouvoir, peuvent imposer leurs propres définitions d'eux-mêmes et des autres. » (Bourdieu, 1980, pp. 63-72) Dans une relation inégale, où le professionnel est identifié comme celui qui éduque et aide, alors que l'utilisateur est positionné comme le bénéficiaire de cette action, le rapport de domination ne doit

¹⁶ - Il est à noter que dans le domaine de la formation initiale ou continue, les modules de sensibilisation à l'interculturel, mettent souvent l'accent sur les différenciations fondées par les appartenances ethniques (exemple : femmes turques, maghrébines...).

pas être occulté pour éviter de transformer cette position inégale en position de toute-puissance.

Lors des interviews, la conscience de l'inégalité de position entre celui qui est en pouvoir d'aider et celui qui est en demande d'aide, n'a été exprimée que par cinq assistantes sociales : « *On n'en parle pas entre collègues, non on ne peut pas la nier. Je pense en effet que notre pouvoir en tant qu'AS peut induire des choses dans les comportements des usagers. Il faut y être attentif, on n'est pas là pour avoir une position supérieure. Elle précise sa conception : « C'est vrai que je suis attentive à être non pas dans une position "d'égale à égale", mais apporter une réponse à la personne sans dire : Je sais tout, je fais ceci, je fais cela ! (...) Parce qu'il y a des personnes qui nous apprennent des choses aussi !* ». (AS 36) Néanmoins, si dans une logique émancipatrice, les travailleurs sociaux sont amenés à faire reconnaître et valoir la parole des usagers, d'un autre côté la légitimité du travail social dépend étroitement du mandat que la société donne à la "main gauche" de l'Etat (Bourdieu, 1998), mandat qui présente des traits communs avec un travail de « contrôle social » comme l'exprime l'une des enquêtées : « *Ils avaient peut-être peur des services sociaux avec la crainte d'être jugés avec la loi car on représente la loi, on a un cadre administratif. Les gens savent que la polygamie n'est pas acceptée en France* ». (AS 20)

Cette position n'est pas neutre et peut créer un malaise : « *Le pouvoir de l'AS ? En fait, je voudrais dire, non, elle n'a pas à en avoir, mais elle en a quand même et ça m'embête ! On a une demande et les gens attendent une réponse de nous* ». (AS 27) Un sentiment de peur est également exprimé « *C'est vrai qu'on n'ose pas se le dire et puis ça fait peur de se dire qu'on a un certain pouvoir, pas en termes financiers, mais on a un certain pouvoir sur les gens, on influence. C'est vrai que parfois on est face à des personnes tellement vulnérables, elles ont envie que nous prenions la décision à leur place. C'est vrai que de ça, on ne s'en rend pas compte* ». (AS 31) Au-delà de ces questionnements s'ajoute un sentiment de gravité face aux décisions qui concernent le cours de la vie des personnes comme par exemple les signalements au Juge des enfants, les placements des enfants et des adolescents dans les institutions : « *La question des évaluations, c'est comme si nous englobions toute une vie dans un écrit de deux pages et ce n'est pas possible. On n'a pas tout. Voilà. On n'a pas tout et pourtant on peut décider du sort d'une famille* ». (AS 28)

Du fait de la méconnaissance de la complexité de la réalité du groupe ou de l'individu qui en fait partie, les représentations des groupes minoritaires, dont les immigrés, s'ancrent pour partie dans les notions que sont le *préjugé* et le *stéréotype*. Décrits comme des éléments psychiques, porteurs de sens d'où dérive la valeur finale de l'image mentale, leur vocation essentielle est de produire une espèce « d'image toute faite », préformée.

III – 2. 3 Les stéréotypes et les préjugés sur les immigrés

Comme les recherches d'Abrie (1996) l'ont démontré, les stéréotypes et les préjugés sur les immigrés permettent de comprendre comment la perception sélective de l'information représente une tendance pouvant toucher tout individu ou groupe, indépendamment de son degré fort ou faible d'autoritarisme ou de racisme.

- Les stéréotypes :

Les stéréotypes se présentent comme des facilitateurs de la communication sociale en même temps qu'activateurs de la pensée vulgaire ; ils relèvent de ce que l'on appelle généralement les "idées reçues", les "raccourcis de la pensée", allant directement à la conclusion admise « une fois pour toutes ». En étant à la fois descripteurs des populations en présence et prescripteurs des attitudes à tenir face aux uns et aux autres, ils induisent des conduites sociales, parfois lourdes de conséquences : la xénophobie et le racisme en sont le meilleur exemple (Tsvetkov, 2014). Les immigrés sont tantôt au centre des débats, tantôt relégués dans l'ombre de l'actualité ; il y a dix ans, personne ne savait ce qu'étaient les Roms alors qu'aujourd'hui cette figure fait partie intégrante de notre « patrimoine symbolique » (Oliveira, 2013, p. 6), comme le souligne l'anthropologue Oliveira. Leur image qui s'est rapidement imposée dans le débat public, n'est qu'une reformulation contemporaine de la figure des Tsiganes/Bohémiens solidement enracinée dans l'imaginaire collectif européen depuis le XIX^{ème} siècle. En réalité, la recréation d'une image officielle et simpliste de cette population passe sous silence l'immense diversité historique, sociale et culturelle des groupes ainsi désignés.

- Les préjugés

Les préjugés relèvent d'un même processus que les stéréotypes, néanmoins, ils sont considérés comme ayant en plus « *une forte composante affective* » (Cohen-Émerique, 2011, p. 88). Pour Guénif-Souilamas (2006), le préjugé précède notre perception du monde, avant

que nous en ayons conscience. Elle observe comment ceux qui ne supportent pas certaines expressions qu'ils qualifieraient sans hésitation de racistes, peuvent dans le même temps, agir en mobilisant les mêmes ressorts sans en avoir conscience. De même, en citant certains préjugés raciaux : les "Italiens sont paresseux", les "Français sont sales", les "Juifs sont avarés", les "Polonais sont des ivrognes", Mannoni constate qu'ils peuvent être le fruit d'un conditionnement, sans intention d'enseigner la haine ou le mépris, mais le résultat est identique car l'association suffit à créer une attitude explicite.

Dans ses travaux sur les relations ethniques, De Rudder relate comment les points de vue sexués dans le discours féministe autorisent l'expression non censurée « d'une vision ethniciste ou raciste des hommes "arabes", "turcs", ou "africains", globalement caractérisés par leur misogynie et leur machisme » (De Rudder, Poiret, & Vourc'h, 2000, pp. 162-163). En écho à ce discours, Guénif-Souilamas (2006) démontre d'une part, comment, à travers la mise en évidence de la domination masculine « chez l'Autre » (le Noir, l'Arabe, l'ouvrier), la question du genre est manipulée à des fins racistes en participant à la construction des stéréotypes, des préjugés, etc. qui favorisent la croyance dans l'existence même de différences de type racial ou ethnique (Guénif-Souilamas, 1999)

- *Quels stéréotypes des familles immigrées chez les assistantes sociales ?*

Les préjugés et les stéréotypes recueillis pendant l'enquête varient selon les nationalités ; ils concernent les populations qui ont sollicité les services sociaux dont les principales sont originaires d'Afrique noire, du Maghreb, de Turquie, d'Inde et de d'Asie.

Le public d'Afrique noire

Le terme « Afrique noire », en opposition à celui d'« Afrique du Nord » est employé par l'ensemble des enquêtées ; tantôt, il renvoie à un « ailleurs » indéfini et homogénéisant en englobant les pays d'Afrique de l'Ouest (Mali, Sénégal, Mauritanie) et ceux d'Afrique centrale (Congo, Cameroun), tantôt il les dissocie. Les personnes sont perçues tantôt comme des gens « *qui se battent peut-être beaucoup plus pour s'intégrer* », tantôt comme des gens « *restant vivre dans leur culture* ». Une distinction s'opère entre « *les Africains de l'Ouest et ceux du Cameroun, du Congo. Pas dans les problématiques, mais dans la façon d'être (...)* Il

*y a plus de solidarité dans la communauté malienne que pour les gens d'Afrique centrale que l'on sent plus isolés*¹⁷. » (AS 18)

La communication avec les familles suscite des réactions plutôt positives : « *Pas comme il est vu au service social, mais autrement, c'est-à-dire, dans un échange, dans un enrichissement mutuel (...) Je ne peux pas l'expliquer, mais ces nationalités-là me sont familières. J'aime bien la littérature, notamment africaine* ». (AS 15). L'enfance est également évoquée pour expliquer ce ressenti : « *Moi j'ai plus d'affinités avec les gens d'Afrique noire, depuis que je suis une gamine ! Je ne sais pas pourquoi ! Peut-être la façon de se présenter, de communiquer avec l'autre. C'est dans la façon de se présenter, je les trouve plus chaleureux* ». (AS 36)

L'affinité envers l'Afrique peut être teintée d'un sentiment de culpabilité associé à la colonisation. C'est ce qui joue beaucoup dans l'engagement d'une interviewée envers ce continent : « *Il y a toujours l'idée que quelque part, on a beaucoup à se racheter. La faute à racheter, la faute originelle !!!* » (AS 21).

Toutefois, si les préjugés sur les groupes d'appartenance d'Afrique ne sont pas négatifs, il en est autrement lorsqu'il s'agit de décrire la domination masculine : « *Par exemple en Afrique noire, le mari a tous les droits, même de lever la main ! Au Maghreb, c'est un peu la même chose, mais pour l'Asie que je ne connais pas, j'ai l'impression que ce n'est pas la même chose, mais je ne connais pas, je me trompe peut-être ; mais on en a très peu, c'est plus l'Afrique, la Turquie, les Antilles, Madagascar...* ». (AS 07) Bien qu'il soit minoritaire, ce propos démontre comment les stéréotypes, en tant qu'éléments constitutifs de la pensée commune, peuvent aboutir à une stigmatisation¹⁸ : « *Avec les pères africains, c'est plus compliqué. Ils sont plus nonchalants (...) Je pense que ce sont des communautés qui se replient beaucoup plus et qui restent avec leurs traditions un peu... un peu primaires oui, plus ancestrales* ». (AS 11)

¹⁷ - Dans le cas des migrants du Sahel, les Soninké en particulier, ils parviennent à recomposer un mode d'organisation sociale et de comportement assez proche de celui de la société sahélienne. A l'inverse, les Africains de la côte Ouest sont issus de sociétés plus vulnérables qui avaient connu une pénétration culturelle française beaucoup plus profonde. En venant en France, ils manifestent une acculturation plus avancée, en se distanciant des modèles de leur culture originelle. (Cuhe, 2010, p. 135).

¹⁸ - La stigmatisation est un processus par lequel des acteurs ou des institutions relèvent des traits de certains individus aux fins de les différencier et de les inférioriser. Un trait ne devient un stigmate que par la valeur négative qui lui est conférée dans une interaction. (Rea & Tripiet, 2008, p. 60).

Enfin, la présence de clichés sur la « solidarité spontanée » en Afrique peut conduire à des pratiques discriminantes comme l'évoque une assistante sociale choquée par les attitudes de certaines collègues envers « *des femmes noires, mères célibataires* » sollicitant un logement auprès des services sociaux» (AS 24). Suspectées de tenir un "faux discours", ces femmes en détresse familiale ne sont pas reconnues en tant que "sujet", ne parvenant pas à faire entendre leur isolement car, selon les assistantes sociales : « *Il doit bien y avoir un père et des compatriotes quelque part !* ».

Le Maghreb

Parmi les représentations des populations du Maghreb¹⁹, le sentiment de familiarité est également très présent. Toutefois, des différences sont marquées en matière d'éducation des garçons et des filles : « *Les fils sont les rois (...) Nos gosses se lèvent pour gagner le SMIC, pas eux !* ». Les femmes sont parfois perçues comme étant trop protectrices, notamment pour leurs fils toxicomanes. La situation de cette famille de six enfants, originaire du Maghreb le montre : « *Il y avait deux filles qui s'en sont tirées à l'école. Parmi les garçons, il y en avait deux qui étaient de grands toxicomanes. La mère défendait ses fils en permanence. Un jour l'aîné qui était complètement sous l'effet de la drogue, a frappé son père qui est allé à la police où on lui a dit de porter plainte sinon, ils ne pouvaient pas intervenir. Alors, le père l'a fait pour pouvoir rentrer chez lui* ». Or, pendant ce temps, la mère qui était hospitalisée a fait enlever la plainte de son mari pour que son fils sorte de prison. Ensuite, décrit l'assistante sociale, « *elle vient se plaindre de son fils auprès du service social, mais elle est toujours là pour les défendre, les protéger. Vraiment la relation de la mère avec ses fils, c'était très particulier (...). Le père manquait peut-être d'autorité, mais ce n'est pas la première fois où je me suis rendu compte qu'il y a une certaine souplesse pour les garçons et qu'il n'y en a pas pour les filles. Et souvent, c'est la mère qui joue un grand rôle et j'ai plusieurs exemples comme celui-là* ». (AS 03/Situation 08)

D'une manière globale, le pouvoir de la femme dans la sphère privée de la famille, notamment dans le domaine éducatif, est reconnu comme étant très important, et celles qui se retrouvent seules pour élever leurs enfants, ont une image très positive : « *Elles possèdent une énergie et un tonus extraordinaire !!!* ». (AS 35)

¹⁹ - En France, le terme de *Maghrébins* s'est appliqué indistinctement à des populations qui se différencient fortement selon des oppositions nationales (Algériens, Marocains, Tunisiens) ou linguistiques (Arabes, Berbères).

La population turque

Les représentations de la population turque fréquentant les services sociaux sont celles d'une communauté, où « *ils ne communiquent pas trop sur leur vie privée* ». (AS 18). Ils ont l'image d'un groupe fermé : « *J'avais des a priori sur les Turcs qui s'intégraient mal et vivaient beaucoup en communauté* ». (AS 06) La méconnaissance de ce public constitue un véritable obstacle pour la compréhension de conduites, qui apparaissent comme étant très différentes de celles de la société française : « *Avec les Turcs, c'est un peu plus compliqué* ». (AS 12) Par ailleurs, les mères de famille sont perçues comme étant « *très maternantes* » (AS 33) mais, d'une manière générale, le constat est celui de femmes turques, soumises à leur mari et à la belle-famille, « *qui viennent au service social pour des histoires de violences familiales* ». (AS 25)

Ne fréquentant que rarement les services sociaux, où ils sont souvent perçus comme des hommes violents, les immigrés turcs ne sont cependant pas toujours considérés négativement : « *En les connaissant, j'ai changé d'avis.* ». (AS 06)

C'est par l'écoute des maris, en resituant leur discours dans le contexte migratoire et ses bouleversements, que cette assistante sociale a pu modifier ses représentations et identifier les causes des tensions familiales, sans les culturaliser²⁰.

La communauté indienne

La communauté indienne est également perçue comme un groupe très fermé : « *Ils restent beaucoup entre eux, ne parlent pas le français et ne font pas d'efforts et c'est plus compliqué pour l'insertion* ». (AS 20) L'ignorance de leur mode de vie constitue un réel obstacle à la communication : « *Pour leur demande de RSA²¹, nous avons besoin de comprendre le fonctionnement de ces familles* ». La méconnaissance de ce fonctionnement est importante : « *Ce n'est pas du rejet, mais comme je ne comprends pas ce fonctionnement, j'ai du mal à travailler avec eux, même dans le cadre de la protection de l'enfance et même avec les enfants, alors que j'ai beaucoup de facilités à communiquer avec les enfants. Il y a beaucoup de retenue de leur part dans ce qu'ils me racontent* ». (AS 22)

²⁰ - Trois situations traitées à partir d'une demande des maris, sont décrites dans le chapitre sur les Images des immigrés.

²¹ RSA : Revenu de Solidarité Active.

Les familles asiatiques

Les représentations de cette population sont celles d'une communauté "mystérieuse". . A ce constat, s'ajoute un autre élément sur un milieu, « où on ne pénètre pas beaucoup et où ils ont tendance à régler entre eux leurs propres problèmes. Il y avait des problèmes de jeunes filles aussi, mais ce n'était pas facile d'intervenir et puis il s'agissait de familles d'un certain milieu, d'un milieu aisé et c'était encore plus difficile de pénétrer. On ne peut pas forcer les portes non plus !!! ». (AS 03)

Les pays de l'Est

En étant considérés comme « plus éloignés » (AS 36), disant facilement : « J'ai droit à ça » (AS 19), le discours sur les ressortissants des pays de l'Est fait émerger des images « de personnes qui ont connu la guerre, qui avaient un travail et une reconnaissance professionnelle, sociale et qui se retrouvent ici dans une situation de précarité ». Néanmoins, le même discours fait émerger certains stéréotypes concernant ces immigrés, « qui travaillent au noir, se prostituent » et dont on ne connaît pas « suffisamment leur culture, leurs codes (...) ». (AS 04) Toutefois, la méconnaissance de la culture ne représente pas l'unique cause de ce malaise pour l'AS 24 : « Pour les nationalités où j'ai plus de mal, il y a tout ce qui est Europe de l'Est. C'est tout un univers que je découvre. (...) C'est peut-être le fait d'autres repères idéologiques. C'est vrai, je les appréhende le plus à travers les demandeurs d'asile, donc les itinéraires politiques des uns et des autres avec leurs valeurs ». L'engagement politique personnel de cette assistante sociale est alors évoqué : « C'est vrai, moi qui ai été sympathisante communiste, je me dis « Tous ces gens qui ont vécu sous le joug du totalitarisme et qu'est-ce que ça a donné ? Toute cette montée de nationalismes. Ca, ça bouscule, ça bouleverse plein de choses ».

Peu abordées pendant les interviews, les relations avec les populations non sédentaires (« Gens du voyage », Roms) ont néanmoins suscité certaines réactions : « (...) Moi une fois, je suis intervenue pour une "Information Préoccupante" concernant un enfant des Gens du voyage qui ne va pas à l'école. Culturellement, c'est quand même un monde à part, on le sait ! (...) Cela veut dire qu'ils ont un monde à eux et, effectivement, ils ne sont pas dans le même système classique que nous et par contre ils ont une autre façon de se cultiver et d'apprendre ». (AS 29)

Cette perception est partagée par une autre enquêtée qui avoue : « *Celles avec lesquelles j'ai du mal ? Ce sont les « gens du voyage », j'en rencontre beaucoup et pendant quelques années, on fait la domiciliation administrative. Donc ce sont des gens qui viennent pour remplir leur déclaration du RSA ou pour lire leur courrier, mais c'est vrai que ce sont des fonctionnements familiaux où je suis en difficulté comme la scolarité des enfants, etc. Il y a les clichés et comme ce sont des gens que l'on voit ponctuellement, il n'y a pas de suivi pour mieux comprendre. C'est difficile, ce sont des gens que l'on n'arrive pas à poser, c'est ponctuel* ». (AS 15). Néanmoins, à propos des Rom, elle ajoute : « *Il y a quelque temps, on a pas mal travaillé avec des Rom et j'ai appris énormément, je ne les connaissais que très peu* ».

La recherche montre comment les clichés mentaux sont nombreux, et si certains sont neutres ou porteurs de positivité, le plus souvent, ils peuvent être également négatifs, porteurs de dévalorisation, de mépris, notamment lorsqu'ils visent des figures privées de toute légitimité (Guénif-Souilamas N. , 2006, pp. 279-280). Comme le souligne Jovelin, « *la rencontre avec l'autre n'est pas donnée d'emblée* »²², constat partagé par une des assistantes sociales : « *On a toujours à travailler son empathie parce que quelle que soit notre histoire et notre ouverture, on a toujours des préjugés et pas seulement pour les migrants* ». (AS 09)

Comme le déclare Vinsonneau (2002, p. 42), si la catégorisation est une constante dans la vie sociale, en assurant la simplification du réel, elle présente des inconvénients en raison des distorsions des images.

III -3 - LES DISTORSIONS DES IMAGES : LA "NATURALISATION" DES DIFFERENCES

En société pluriculturelle, le traitement de la différence est une pratique incontournable : l'interculturalité met en cause l'ancienne modalité de gestion du rapport similitudes-

²² - Jovelin E. cité par Helfter (2004)

différences. Elle ébranle à la fois le moi et le non-moi et les attributions qui accompagnent les opérations de catégorisation (Vinsonneau, 2002).

Les identités ne peuvent devenir explicites que dans un contexte de comparaison. C'est dans l'accueil des migrants et dans les modalités de cet accueil, que la différence de ces derniers est construite à travers des mécanismes de sélection de traits spécifiques, puis figés, avant d'être généralisés par extension à l'ensemble des membres du groupe. Progressivement, ces traits ou ces caractères se transforment en normes et en nature, permettant de différencier ces groupes, de les traiter selon la manière dont ils sont perçus et définis. En dessinant sur le terrain des configurations multiples, la combinaison de rejet social et de racisme contribue à fabriquer de la différence culturelle, réelle ou fantasmée (...) Ces transformations sont peut-être celles qui posent le plus de difficultés théoriques et pratiques aux travailleurs sociaux (...) (Wierviorka, 1997).

III -3. 1 Le déni de la différence : la réaction la plus facile

Parmi les distorsions des images des immigrés, le déni de l'existence de la *différence* constitue la réaction la plus économique, le moyen le plus efficace de se débarrasser de son effet déstabilisant. L'ignorance de la différence est le moyen le plus radical, en faisant comme s'il était possible de comprendre l'Autre, de le juger, de l'évaluer à partir de ses propres cadres de référence, en se débarrassant de l'effet déstabilisant de cette différence. « Il est moins coûteux de ne pas reconnaître l'autre, porteur d'un code culturel inconnu, que de procéder à la restructuration des outils représentationnels qui pourraient permettre d'en assurer la saisie spécifique et la compréhension » (Vinsonneau, 2004, p. 56).

Appliqué aux immigrés, le déni des particularités de la personne devient de l'« ethnocentrisme », conduisant le sujet à communiquer avec un Autrui imaginaire, falsifié, plus ou moins "écarté" du réel (Mannoni, 2010, p. 99). « *Ce que je perçois, c'est qu'on ne parle même pas de différences ! Et je pense que c'est ça qui me gêne. Je suis dans l'autre versant, moi je préfère que l'on parle de différences et de se demander : qu'est-ce qu'on fait avec ces différences ? Actuellement, avec l'évolution et 15 ans de recul, on ne parle même plus de différences et même dans certaines situations.* » (AS 12)

L'incapacité à reconnaître ou à refuser la différence de l'autre glisse très vite vers un processus évaluatif, introduisant une hiérarchie dans un rapport inégal, où les comportements et les normes de la culture occidentale sont imposés aux autres cultures sociales et de classes.

- ***L'ethnocentrisme : "une myopie ethnologique"***

Vinsonneau considère l'égo-centrisme comme un bouclier érigé en stratégie pour faire face à l'étranger, « stratégie d'autant plus efficace qu'il est jugé et placé sur un échelon inférieur » (Vinsonneau, 2004, p. 56). Le contact entre cultures différentes induit des représentations de l'autre qui varient dans des proportions considérables. Deux défauts concernant les modalités de la connaissance d'autrui interviennent dans la plupart des cas : l'ethnocentrisme et le sociocentrisme (égo-centrisme collectif). Très répandus, affectant la quasi-totalité des groupes humains, ils introduisent des distorsions systématiques : « L'appréciation de l'autre est troublée par une espèce de "myopie" ethnologique, doublée d'une hypertrophie de l'évaluation du groupe d'appartenance » (Mannoni, 2010, p. 99). Etymologiquement, « *ethnocentrisme* » signifie « *centré sur son peuple* », et, comme l'explique Simon, dans le sens originel du concept, il s'agit d'un phénomène sociologiquement normal, constitutif de « toute collectivité ethnique, assurant une fonction de préservation de son existence même, constituant comme un mécanisme de défense de l'in-group vis-à-vis de l'extérieur » (Simon, 1993, pp. 57-63). Néanmoins, l'auteur souligne un autre aspect de l'ethnocentrisme : « l'incompréhension des autres et l'extrême difficulté à admettre ces autres différents, sur un pied d'égalité » (Simon, 1993, p. 61). Qu'en est-il pour les travailleurs sociaux ?

- ***Ethnocentrisme et intervention sociale***

L'intervention sociale en contexte interculturel se fonde sur une démarche fondamentale mais paradoxale, car elle suppose une reconnaissance de l'autre, à la fois comme semblable et comme différent. Guélamine (2008, p. 190) considère que les attitudes ethnocentriques constituent un véritable obstacle dans la communication interculturelle ; en produisant des malentendus, de l'incompréhension entre le migrant et le travailleur social. Elles peuvent aboutir à ce que le premier se sente jugé négativement, non reconnu dans sa singularité.

Cohen-Emerique distingue plusieurs types d'ethnocentrisme parmi lesquels : la projection de modèles, la posture universaliste et républicaine (Cohen-Émerique, 2011, p. 104).

La projection de modèles

Les membres de chaque groupe culturel sont spontanément portés à juger ceux d'un autre groupe à partir de leur propre modèle, établi comme modèle de référence universel. Bien qu'il émane d'une idée très positive de l'altérité, l'exemple suivant démontre comment le déni des différences peut faire obstacle au sens profond d'un discours²³.

Propos de médiatrice familiale

Lors d'un débat entre médiateurs familiaux et travailleurs sociaux, une médiatrice familiale d'origine camerounaise, en France depuis 1990, témoigne de sa déchirure lorsqu'elle doit annoncer à ses parents qu'elle renonce à la venue de son mari en France pour privilégier son propre parcours d'intégration. Ce dernier qui devait la rejoindre a du mal à prendre sa décision par peur d'être jugé par la communauté : « comme un homme qui doit suivre sa femme !!! ». De leur côté, les parents de la jeune femme déclarent à leur fille : « Tu ne peux pas nous faire cela, tu ne divorceras pas ». Tirillée, Madame X s'interroge : « Et moi, je tais tout ce qui peut être de l'ordre de mon épanouissement personnel et je me sacrifie pour la famille, pour ne pas dire « pour les familles » ? ». L'annonce du divorce a suscité un rejet de la famille auquel la médiatrice s'attendait, mais elle a maintenu sa décision

En se référant à son histoire personnelle, une médiatrice française déclare : « Dans le fond, c'est universel, cette question du pouvoir entre les hommes et les femmes (...) L'écart, le grand saut que vous avez pu faire, moi j'ai l'impression de l'avoir fait aussi en quittant quelqu'un, en rencontrant une autre culture familiale, qui, à mes yeux n'était pas la même que la mienne. On fait toujours des sauts comme cela ».

D'une part, cet exemple reflète la projection d'un modèle occidental individualiste, qui privilégie les choix et la réalisation personnels, et non ceux que la famille ou la collectivité fixe à l'individu. D'autre part, le sens et la force attribuée à la notion de respect des décisions prises par les parents, n'ont pas été identifiés. Comme l'indique Cohen-Emerique, des recherches (Cohen-Émerique, 2011, p. 108) ont montré que ceux qui considèrent que les gens sont les mêmes partout, sont les moins sensibles aux particularités de l'Autre.

Une posture universaliste et républicaine qui refuse toute « exception culturelle »

Fondée sur un refus de stigmatisation, cette posture laïque et républicaine, teintée d'humanisme, se caractérise par le refus de toute "exception culturelle", par l'application de

²³ - Les propos sont ceux de médiatrices familiales de l'Association Pour la Médiation Familiale (APMF) lors d'une rencontre avec le Service social d'Aide aux Emigrants (SSAE) sur le thème *Le médiateur familial face à des parents d'origine étrangère*. (16 Novembre 2004)

droits et de devoirs égaux. En soulignant cette position, un rapport du Service Social d'aide aux émigrants (SSAE) note que « *pour ces travailleurs sociaux, les usagers sont des individus, des ayant droits, et toute négociation doit se dérouler dans le cadre de ce rapport sans qu'il soit nécessaire de faire de la différence culturelle un critère de traitement de cas* » (Timera & Blanchard, 2003, p. 2).

Selon Boucher, ces professionnels sociaux incarnent *des agents de* « "normalisation" qui développent des formes de "violence symbolique", ne permettant pas aux personnes de s'affirmer comme des Sujets en les catégorisant comme des pauvres ou des "exclus" » (Boucher, 2001). Cette conception est exprimée par une des enquêtées à propos des conflits conjugaux des familles étrangères : « *Peu importe le culturel, la configuration est la même pour moi, ce sont les mêmes problématiques : des familles en difficultés sociales et en situation de précarité avec souvent un papa à la maison qui ne travaille pas, une maman on va dire dans son rôle de maman, juste dans son rôle de maman, pas du tout prise en compte dans son rôle de femme, ni de personne, donc en manque de tout, de reconnaissance, enfin juste une maman, avec souvent beaucoup d'enfants (trois ou quatre) voire plus (...)*. (AS 32)

Ainsi, toute lecture et interprétation des dynamiques individuelles sont évacuées, pour assurer la mission d'intégration qui leur est confiée par les institutions. A l'inverse, en marquant son opposition à cette "universalité républicaine", l'une des AS constate : « *En plus, avec la politique actuelle sur l'intégration, elles se disent qu'elles ont raison de faire comme ça* ». (AS 16) Face à cette posture, qui présente l'avantage de simplifier les ambiguïtés, doutes et problèmes d'éthique, mais qui interdit de comprendre le sens des problèmes des usagers immigrés, Rist s'interroge sur « l'accompagnement social de quelqu'un dont on refuse d'envisager les contraintes spécifiques » (Rist, 2003, p. 94) tout en soulignant la présence de modèles idéologiques contradictoires au sein de l'institution. Dans ce domaine, certaines études ont pu montrer la diversité des conceptions et des idéologies traversant le monde du travail social (Dubet, Lapeyronnie, Mangiarotta, & Maurice-Tison, 1997).

En d'autres termes, par effet d'*assimilation*, l'ethnocentrisme introduit des distorsions systématiques et parfois très importantes dans les images des immigrés, dont la singularité est effacée. A l'inverse, l'effet de *contraste* accentue les différences perçues entre les conduites de son propre groupe et celles de l'autre ensemble social mis en comparaison avec lui.

III -3. 2 Une accentuation des différences

La déformation de l'image des immigrés, par goût de l'exotisme et du "culturel", peut produire des effets tout aussi négatifs que l'ethnocentrisme, et rigidifier les représentations des immigrés.

- *L'exotisme : l'attrait pour ce qui est différent, l'inaccessible*

Cette approche idéalisée de la culture de l'autre mythique est le pendant de l'ethnocentrisme ; là où celui-ci privilégie sa propre culture, l'exotisme valorise l'Autre, « mythique, idéalisé, construit par le désir (...) projeté dans une altérité radicale » (Lipianski, 1989, p. 36). Dans les formations en direction des publics s'adressant aux populations étrangères, cette approche est fréquemment observée à travers les demandes de connaissances de cultures²⁴.

Parmi les personnes interrogées, cette question est récurrente, toutefois, peut-elle être qualifiée d'exotisme, lorsqu'il s'agit d'informations considérées comme essentielles, pour comprendre le sens de tel ou tel comportement ? « *Ce sont des fonctionnements différents ; il faut les connaître pour ne pas faire d'erreurs* ». (AS 21) L'étiquette de l'exotisme peut parfois masquer une autre attitude, celle qui consiste à découvrir ce qui donne sens à l'autre, aspect fondamental de la « relation d'aide ». Comprendre, c'est sortir de soi pour se placer du point de vue de l'autre, souligne Cohen-Emerique (2011, p. 168) en citant Habermas : « Nous n'avons aucune possibilité de comprendre ce que quelqu'un dit si nous n'acceptons pas d'abord de le considérer comme un être fondamentalement rationnel, car on ne peut accéder à ses idées qu'en le replaçant dans un contexte incluant d'autres idées. »

La présence de croyances magico-religieuses, dans une famille originaire du Mali, conduit l'assistante sociale à s'interroger sur une conception différente de la santé physique et mentale.

La conception de la maladie mentale varie d'une culture à l'autre, et des malentendus peuvent facilement survenir : « *Il y a eu une période où elle a été envoutée, elle a fait des crises. Pendant ces crises, elle a très mal à la tête, il faut qu'elle marche, qu'elle sorte et...elle a envie de se jeter par la fenêtre (...)* Elle disait que quelqu'un lui avait jeté un sort là-bas, dans le but qu'elle dégage ». Pour faire passer la crise, la personne a eu recours à un guérisseur

²⁴ - Entretien de Juillet 2013 avec Aïcha Sissokho, formatrice et directrice de l'Association pour l'Accompagnement et la Formation des Femmes et des Familles (AFAVO).

pendant son séjour au Mali « *et, quand elle est revenue, elle m'a montré sa potion et ça va beaucoup mieux. Pour l'envoûtement, elle a encore des crises mais qui sont très isolées. Elle dit que ce n'est pas vraiment terminé et qu'elle doit voir le guérisseur* ». Avant sa dernière grossesse, l'assistante sociale va la voir, alors qu'elle est toujours en crise : « elle avait des cachets à prendre et quelqu'un un jour, m'appelle en disant que tous les cachets sont mélangés dans le même plastique et qu'elle ne les prenait pas correctement ». Dans cette situation, face à la croyance d'un sort jeté par des individus malfaiteurs, l'intervenante a considéré qu'il était important de saisir dans quels registres s'inscrivent ces comportements : « *Dans cette histoire, ce n'est pas tant la culture, c'est la rencontre avec une autre personne, je voyais qu'elle était en souffrance. (...) Pour la culture je ne me sens pas compétente, j'avais essayé de faire appel à une médiatrice ethno linguistique par rapport à ces histoires d'envoûtement que je ne maîtrisais pas, mais on nous a dit qu'il fallait se déplacer, et moi je ne conduis pas !!!* » (AS 35)

Face à une conception de l'homme, où le religieux et le magique sont présents, la recherche du sens est présente pour établir une relation : « *Par exemple, si je prends l'Afrique noire, il y a plein de choses que j'aimerais connaître concernant leurs croyances, l'influence des marabouts, bref tout ce qui est inconnu pour nous et qui nous permettrait de mieux comprendre* ». (AS 25) Malgré les difficultés que comporte leur étude, les croyances existent bel et bien dans toutes les sociétés ; « *les formes qu'elles revêtent dans le discours social reposent sur des systèmes de représentations* »²⁵. Le manque de connaissances, qui s'est exprimé pendant l'enquête, ne se limite pas à l'Afrique et au monde des croyances.

Lors d'une étude menée auprès de professionnels dans une cité de la banlieue parisienne (Dugué, Mathey-Pierre, & Rist, 2002) certains avouent leur méconnaissance des contraintes, valeurs, codes culturels... des familles immigrées, qui inhibe leur travail d'accompagnement. De même, dans son rapport de 2005, l'Inspection générale des Affaires sociales (2005, p. 133) (IGAS) met l'accent sur « *un manque de repères pour les travailleurs sociaux confrontés à des habitudes et des modes de fonctionnement, souvent très différents de ceux qui ont cours*

²⁵ - D'une façon générale, l'univers des croyances est immergé dans l'irrationnel. En dépit du développement des sciences et des techniques, les temps modernes continuent de véhiculer une masse importante d'archaïsmes et de faussetés qui ont un crédit non négligeable dans les esprits où ils émergent sous formes de représentations organisées en croyances et en superstitions Mannoni observe que même certains grands esprits ne furent pas épargnés par le phénomène : *Croyance aberrante des Curie et de Branly à la lévitation et aux revenants ; bizarre croyance de Hugo au spiritisme et aux tables tournantes (...)*. Mannoni, P. (2010, pp. 33-34).

dans la société française ». Le rapport précise que l'élargissement des zones géographiques de plus en plus diversifiées, complique les pratiques professionnelles, en même temps qu'elle les fragilise. Nombre d'intervenants sociaux rencontrés par l'IGAS ont regretté le manque de formation leur permettant d'appréhender les problématiques spécifiques des immigrés.

Ce manque de connaissance est ainsi exprimé par l'une des assistantes sociales : « *Je ne me sens pas performante par rapport aux migrants. Il y a toute une connaissance qui me manque. J'ai conscience que je suis plutôt atypique. Je n'ai pas assez de connaissances par rapport à l'histoire de l'immigration (...) C'est important de savoir ce que la personne a vécu dans l'immigration mais aussi ce que les parents ont vécu.* (AS 14)

S'ouvrir à la différence de l'Autre, appréhender sa réalité sans la déformer, apparaît indispensable, néanmoins cette démarche n'est pas exempte de risques.

- ***L'ethnicisation :***

Une approche uniquement centrée sur le « culturel » peut conduire à une "ethnicisation"²⁶ de l'intervention sociale, dans la mesure où l'origine des difficultés fait exclusivement appel à ce que l'on croit savoir ou comprendre de la "culture d'origine".

Selon Vinsonneau, le traitement défavorable de la différence d'Autrui n'est pas plus un phénomène nouveau qu'exceptionnel (...) De la simple méconnaissance, on passe à la péjoration et, au terme de diverses manipulations, à l'exclusion, au rejet de l'autre ; « Ainsi devons-nous apprendre à veiller à contrôler incessamment l'insidieux travail de l'hétérophobie qui sous-tend la différenciation des représentations, des attitudes et des conduites » (Vinsonneau, 2004, p. 59). Dans la relation, l'ethnicisation « envahit la place des autres référents possibles : social, générationnel, et en particulier classe sociale (...) Il y a dans le processus d'ethnicisation quelque chose qui est, comme dans le sexisme et comme dans le racisme, la privation d'universalité » (De Rudder, Poiret, & Vourc'h, 2000, p. 59). De même qu'il y a du racisme sans race, il y a de l'ethnicisation sans ethnie. Lorcerie (Lorcerie & Alamartine, 2003) décrit ce processus d'attribution aux enfants issus de l'immigration qui ont grandi en France, de nationalité française. En leur attribuant une identité ethnique d'origine (« les Maghrébins », « les Africains »), s'opèrent une différenciation et une classification

²⁶ - Le terme d'*ethnicisation* a été créé par les sociologues français (Fourier, Vermes, (1994) ; (De Rudder, Poiret, & Vourc'h, 2000), en relation avec la politique de lutte contre la discrimination.

toujours hiérarchisées et utilisées pour expliquer leurs comportements, leurs échecs, leurs violences. Le processus d'ethnicisation n'est pas toujours vécu comme une stigmatisation par ceux qui en usent. Comme le constate Guénif-Souilamas, rares sont les personnes qui sont conscientes d'activer un stéréotype et ce faisant, de réduire parfois ceux qui sont ainsi définis, à une catégorie ethnique essentialisée » (Guénif-Souilamas N. , 2006).

Lors de ses nombreuses formations dans le champ du travail social, Cohen-Emerique reconnaît que ce type d'attribution qui dévalorise l'autre, n'a pas été observé. De même, en constatant que les acteurs sociaux ont pour mission de mettre en œuvre des politiques de droit commun et, de plus en plus, des mesures spécifiques, Costa-Lascoux considère que « la réalité de l'ethnicisation des pratiques sociales et professionnelles est particulièrement difficile à saisir » (Costa-Lascoux, 2002).

III -3. 3 La question de la différence : un véritable dilemme pour le travail social

Les questions d'identité et de diversité placent aujourd'hui le travail social devant un défi auquel il n'était pas confronté : celui de "l'étrangeté". « Il sommeillait pour penser aux pratiques d'accompagnement de ces personnes venues d'ailleurs » (Jovelin, 2003, p. 78). En France, depuis des décennies, le travail social est aux prises avec cette notion ; ce qui entraîne une posture difficile des travailleurs sociaux : soit ignorer les dimensions culturelles, et se trouver de ce fait, en décalage avec la réalité des usagers, soit les prendre en compte au risque d'être en décalage avec les prescriptions de leurs institutions. La moindre approche conceptuelle, en termes négatifs ou positifs, de la différence culturelle les fait basculer d'un camp vers un autre. Pour ceux qui refusent « l'exception culturelle, « celui qui n'est pas avec nous, est contre nous » (Habersetzer, 2007, p. 11). Pour ceux qui considèrent que l'ethnicité peut devenir une ressource, une compétence, l'essentiel est de la prendre en considération, « sans toujours le dire, ni l'écrire » (Billion, 2001).

A la question de la « différence culturelle », terme privilégié en travail social par rapport à celui « d'ethnicité », une interviewée s'exprime ainsi : « *Moi, la différence, c'est quelque chose qui me branche. Je la trouve positive, elle peut être un atout* ». (AS 25) Mais, faisant référence à son passé de jeune professionnelle, une autre interviewée en montre la difficulté : « *Avant, on pouvait avoir des formations sur l'Afrique de l'Ouest, sur la Turquie... Mais là on n'est pas dans tout ça, c'est quasiment pire. On gomme la différence et on est presque dans*

l'indifférence, dans la non-reconnaissance et quand on en parle, ça devient extrémiste ! Je trouve que parfois, c'est à la limite du supportable parfois ! Et tout ça, je le ressens au niveau du service et, du coup, c'est plus insidieux ! Je trouve ça plus inquiétant que de noter des différences, elles ne sont pas prises en compte. (AS 12)

Pour conclure, le contenu social des images des immigrés évoquées pendant l'enquête, résulte notamment de la socialisation primaire : le milieu familial, le monde scolaire, la trajectoire de vie, l'expérience, l'environnement... Après avoir été sélectionnées pendant le processus de l'objectivation, ces images sont ensuite catégorisées et interprétées ; la recreation de l'image est à l'origine des préjugés et des stéréotypes (positifs ou négatifs) qui se sont exprimés pendant les entretiens au sujet de certains publics. Ces traits se transforment en normes, permettant de différencier les groupes, de les traiter de la manière dont ils sont perçus et définis, soit par le déni de la différence (ethnocentrisme), soit par son accentuation (ethnisation). Le second processus de construction (l'ancrage) est abordé dans le chapitre 4 : il enracine les représentations des immigrés dans un réseau de « significations » qui permet de les situer en regard de valeurs sociales et de les évaluer.

IV - REPRESENTATIONS du SENS et des VALEURS du Travail social

La formation des représentations sociales est caractérisée par deux processus majeurs : *l'objectivation et l'ancrage*, qui constituent la clé de la théorie des représentations sociales.

Le processus de l'ancrage peut être considéré comme le prolongement de l'objectivation. En étant reconstitué, étoffé, l'objet de la représentation devient guide de lecture pour comprendre la réalité et agir sur elle ; ce second processus enracine les représentations des attitudes et des comportements des immigrés, dans un *réseau de « significations » préexistant* qui permet aux travailleurs sociaux de les situer en regard de valeurs sociales et de les évaluer. En se posant comme une sorte de filtre, appliqué à la situation de conflit sur laquelle le travailleur social va devoir agir, la représentation s'élève en tant que guide pour l'action ; cette propriété des représentations sociales signe leur dimension prescriptive, en étant à même d'orienter les conduites, de définir la frontière entre réponses acceptables et réponses à exclure. Selon Dubar, les définitions de situations se révèlent à travers un discours, « un langage de l'identité personnelle », qui implique une dimension éthique, engageant des convictions sur la société, sur les autres et donc sur soi.

Dans une première partie, nous aborderons les valeurs prônées dans la relation d'aide, ainsi que les tensions existantes entre les valeurs personnelles et les missions institutionnelles. Ensuite, l'étude des valeurs intériorisées pendant la socialisation primaire et la trajectoire individuelle, fera l'objet de la seconde partie.

IV -1 - LA PLACE DES VALEURS DANS LES REPRESENTATIONS DES ASSISTANTES SOCIALES ?

Dans la manière de désigner un problème, dans la façon dont il sera traité ou non, l'éthique et la pratique apparaissent conjointes. « L'éthique est au service du bien général alors que la déontologie est au service d'un corps professionnel. » (Bouquet, 2012, p. 13)

De par son essence même et son histoire, le travail social s'inscrit dans une démarche et une exigence éthiques, au-delà d'une simple déontologie professionnelle ; les valeurs sont considérées comme une partie intégrante et importante du travail social, fréquemment décrit comme une activité chargée de valeurs (Bouquet, 2012). Or, comme le souligne l'auteur, les valeurs que chacun veut mettre en pratique ne sont en réalité jamais totalement possédées, et leur mise en application est bien difficile. Avec quelles valeurs et quelle éthique, les assistantes sociales fondent-elles leur intervention dans le champ des conflits familiaux en contexte de migration ?

IV -1. 1 Des valeurs humanistes

Avant d'aborder les différents systèmes de valeurs énoncées lors des interviews, il est nécessaire de resituer le contexte dans lequel elles s'appliquent.

Selon les périodes de l'histoire du travail social en France, la nature des valeurs auxquelles se réfèrent les professionnels et la hiérarchie, connaissent des évolutions qui conduisent à poser la relativité de ce qui s'impose comme absolu. Bien que soient reconnues des valeurs universelles, d'une part, les civilisations attribuent une importance différente aux valeurs, d'autre part, la hiérarchie des valeurs évolue. Par exemple, dans le droit Français, concernant la polygamie, Rude-Antoine rappelle qu'en 1980, le Conseil d'Etat a jugé dans l'arrêt Moncho que la présence d'une épouse d'un étranger polygame n'est pas contraire à l'ordre public¹. Par la suite, l'article 30 de la loi du 2 août 1993 et d'autres textes ultérieurs apporteront des modifications importantes, en matière de cohabitation des épouses. De même, la citoyenneté républicaine, longtemps fondée sur un refus de principe des communautarismes, est aujourd'hui profondément ébranlée, à tel point que la notion de laïcité est l'objet de multiples interrogations.

Actuellement, de nombreux facteurs rendent le travail social plus difficile : la mondialisation, le chômage, l'exclusion, la présence de nouvelles populations... Les conflits éthiques tendent à s'exacerber, notamment dans une société multiculturelle, où il devient difficile d'établir des références universelles dans de nombreux domaines comme, par exemple, dans la sphère du comportement et de l'éducation. Selon Wiewiorka, il s'agit de répondre à des problématiques

¹ - Arrêt du Conseil d'Etat, 11 juillet 1980, cité par Rude-Antoine. (1997, p. 280)

qui sont au centre de débats philosophiques et politiques dans les sociétés modernes et démocratiques : comment vivre ensemble dans la pluralité et la diversité (Wieviorka, 1997).

L'une des enquêtées constate une évolution dans la profession : *« Je la situe surtout au niveau du RMI², autour des années 1990, je pense que ça a beaucoup modifié le fonds du travail social. C'est devenu un travail social prescrit, cadré par des textes très particuliers alors qu'auparavant le service social n'avait quasiment pas de texte de loi pour cadrer. Il y avait de grandes références, mais c'était global.... Aujourd'hui on travaille à partir d'un cadre de loi et quand le cadre de loi n'est pas là, quand il faut en sortir, on se pose beaucoup de questions »*. (Cadre social) A propos du manque de moyens du service social, notamment pour répondre aux demandes de logement, elle poursuit : *« Quand moi j'ai débuté, on disait aux familles : « Vous n'avez pas de logement, on n'a pas réussi ! Mais vous savez, à tel endroit il y a tel immeuble qui est vide et voilà... On ne disait pas vraiment comment il fallait faire pour squatter, mais aujourd'hui le cadre légal est différent. Il y a des AS qui sont plus dans le cadre par rapport aux migrants en posant ces questions-là : « Est-ce que ce que je fais est légal, qu'est-ce que je risque ? »*. En reconnaissant que c'est une question qu'elle ne connaissait pas il y a 10 ans, elle ajoute : *« Cela paraît curieux aux anciens professionnels car pour eux, ça va de soi. Par contre, les jeunes sont du côté de la loi, enfin je veux dire qu'ils sont plus dans le respect de la loi que dans le militantisme »*.

A ce sujet, la situation des sans-papiers est évoquée à travers un retour sur le passé et les menaces encourues par les travailleurs sociaux qui aidaient un migrant en situation irrégulière, le logeaient en hôtel. . . Actuellement, la thématique des « sans papiers » est toujours présente, notamment l'aide financière qui suscite des positionnements très différents au sein des équipes, comme l'explique l'AS 15 : *« Officiellement, c'est illégal de refuser une aide financière en référence au Code de la famille, mais il y a d'énormes pressions et puis il y a des positions officieuses où on nous encourage à ne même plus recevoir ce public. Alors, après, c'est là où on est sur des positions individuelles »*. En accueillant ce public comme un autre, explique-t-elle : *« Je fais des demandes et elles ne sont pas refusées par l'institution, donc pour moi, c'est une réponse. Si ce n'était pas "entendable", ce serait refusé. On peut en déduire que puisque c'est une position pas aussi claire que ça, on nous laisse le "libre arbitre" dans nos positions »*.

² RMI : Revenu Minimum d'Insertion

Contrairement à ce positionnement, une autre forme de stratégie est adoptée, comme le déclare cette assistante sociale : « *Pour nous, c'est de ne pas trop proposer ces prises en charge car on sait que au niveau de la Direction, ça ne passe pas forcément.* » (AS 19) C'est dans la pratique de chacun que l'éthique est mise à l'épreuve. A ce sujet, l'AS 24 s'interroge : « *Où sont les repères, quelles sont les références, quelle est l'éthique, l'idéologie ? Je trouve que le service social (...) s'appauvrit de plus en plus (...) En fait, conclut-elle, il s'agit plutôt d'une affaire de personne que de profession* ». Le conflit de valeurs révèle un défaut de repères qui sollicite chez les acteurs, des stratégies différentes, lesquelles peuvent participer à l'enrichissement de l'action sociale, mais aussi à son incohérence.

Le travail social est issu d'idéaux humanitaires et démocratiques, et ses valeurs sont basées sur le respect de l'égalité, de la valeur et de la dignité de tous. Depuis son émergence, il y a plus d'un siècle, la pratique du travail social s'est concentrée sur les besoins de l'être humain, ainsi que sur le développement de son potentiel ; les droits de l'homme et la justice sociale, fondamentaux pour la profession, constituent à la fois sa motivation et sa légitimation. « La légitimité du travail social et son fondement s'enracinent pour partie dans les valeurs issues de la chrétienté et dans celles issues de la Révolution et de la République : valeurs humanistes, valeurs du droit, valeurs démocratiques » (Bouquet, Debris, & Jehan, 2003, p. 142). Comment sont-elles représentées dans le discours des assistantes sociales ?

- ***Solidarité – Fraternité - Justice***

Aujourd'hui, la solidarité est une valeur qui réunit autour d'elle un consensus assez large. En quelques mots, l'une des enquêtées résume sa conception : « *Mes valeurs à moi c'est que je pense que dans chaque être humain, il y a un petit trésor à trouver et que tout le monde a toutes les possibilités pour arriver à faire quelque chose de sympa pour soi* ». (AS 34) A travers une autre formule : « *Elles doivent rassembler tout le monde* » (AS 11), les valeurs qui fondent le socle du travail social font l'unanimité, notamment les notions de *solidarité* et de *fraternité* envers les immigrés. Ces dernières sont parfois identifiées comme des *valeurs de gauche* (AS 24), rattachées à une tendance politique : « *J'ai des idées progressistes, je suis de gauche* » (AS 26).

A propos de la diversité des pratiques professionnelles, une autre constate : « *On a des opinions politiques qui diffèrent et je crois que ça joue* ». (AS 11) Dans un rapport de 2005, l'IGAS constate que, du fait du travail sur la relation, sur la société, sur l'individu, le travail

social peine à se démarquer d'un projet politique ou, en tout cas, d'une lecture idéologique, au travers d'une grille de valeurs. Cette composante idéologique, même si la pratique professionnelle en est beaucoup moins imprégnée que dans les années 1970, reste présente dans le travail social (Inspection générale des affaires sociales, 2005, p. 23), ceci contribue à expliquer les débats difficiles qui opposent parfois les équipes d'intervention sociale. Comme le rappelle Moscovici³, l'idéologie conditionne le contenu de certaines représentations sociales.

L'« image-guide » de l'immigré fragilisé par l'exil, victime d'injustices, représente une réelle motivation pour travailler avec ce public : « *Ce qui m'attire dans le travail avec les étrangers, c'est cette fragilisation, ils quittent leur pays. Il y a la méconnaissance, l'adaptation, l'intégration, l'accès aux droits* ». (AS 35) Bien qu'elles soient rencontrées par les autres usagers de l'intervention sociale, les difficultés de cette population sont exacerbées : accès et conditions difficiles de logement, faible maîtrise des codes de l'institution scolaire, chômage et précarité de l'emploi. . .

Au principe de solidarité s'ajoute celui de justice, qui a déterminé l'orientation d'une des enquêtées vers le social : « *Inconsciemment ou consciemment, le sentiment d'injustice a été le fil conducteur. Dans ce que j'ai fait, dans mon passé de syndicaliste, c'est cette injustice et ce mépris qui ont provoqué en moi ce combat et le choix de cette profession* ». (AS 03) Parmi les injustices sociales, figurent les importantes inégalités de traitement concernant les jeunes Français issus de l'immigration, qui ont le sentiment d'être victime de discriminations. En se déclarant également « portée par la justice et plein de choses comme ça... », l'AS 32 considère que « *Le social c'est une vocation. C'est tout à fait conscient, on n'est pas dans le social pour rien. (...) Quand je dis pour rien, ce n'est pas forcément ce que les psychologues essaient de remettre à chaque fois sur le social* ». Ce propos se réfère à une interprétation relativement répandue pendant une période marquée par la psychanalyse ; l'assistante sociale rappelle que l'engagement dans le social signifiait notamment « *que l'on a quelque chose à régler avec nous-mêmes. Or, aider son prochain, précise-t-elle, c'est une manière d'être, ça n'a rien à voir ni avec la religion, ni avec la culture. Moi je suis athée, je n'ai pas de problèmes avec ça !* ». En partageant cet argument l'AS 31 témoigne : « *J'ai eu une enfance*

³ - Moscovici, S. cité par (Doise W. , 1985, pp. 243-253).

heureuse, je n'ai pas été battue par mes parents, je n'ai pas été placée, donc je n'ai aucun compte à régler ».

IV -1. 2 Les valeurs prônées dans la relation d'aide

L'établissement d'une relation d'aide implique une éthique professionnelle ; parmi les principes qui la définissent, l'écoute, l'empathie et l'aide à l'autonomie représentent les notions le plus souvent présentes dans le discours des enquêtées.

- L'écoute

Pour l'AS 31, cette notion est fondamentale : *« Je pense que c'est ce que je fais de mieux : écouter et aussi dédramatiser (...) Je pense arriver à ça un jour, à cette sagesse : communiquer à l'autre non pas une plénitude, mais une distanciation : arriver à se dire qu'on va prendre le temps ».* (AS 31). En écho à ce témoignage, l'une des interviewées fait part de ses outils, afin d'établir une relation de qualité avec la personne : *« C'est d'abord essayer de repérer l'individu dans sa trajectoire, y compris géographique. Par exemple, avec les demandeurs d'asile, actuellement, la première fois que je rencontre quelqu'un, j'ai une grande carte et je lui demande : « D'où vous venez ? ».* (AS 24) Dans ce cas, la valorisation de la mémoire de l'immigration est comprise comme un lien de l'individu avec son histoire, qu'il s'agit de réhabiliter, pour l'aider à construire sa place dans la société, et non le renvoyer à une culture d'origine. Ensuite, c'est à partir de ces éléments que la relation peut s'instaurer, explique-t-elle : *« C'est important la trajectoire géographique car tu ne nais pas n'importe où, tu ne vis pas n'importe où. On est imprégné de tout ça, du climat, de ton père, s'il est décédé ou pas, de ta religion, de la nourriture, de la famille, de tout ça, donc on a besoin de savoir ».*

Pour autant, cette écoute est-elle toujours facile ? *« Par moments, c'est dur, quand on vit des choses difficiles personnellement, ce n'est pas toujours facile d'écouter. Je trouve que maintenant, on fait de l'accompagnement, on fait un petit peu d'abattage et là ça met un peu en péril les notions d'écoute et de contact, deux grandes valeurs du travail social ».* (AS 35)

Une précision à ce discours est apportée : *« Ce qui est important, c'est que lorsqu'ils sont là, il ne faut pas qu'ils me sentent pressée, je me rends complètement disponible, je ne veux pas faire du chiffre. Je veux que ça soit un moment privilégié pour eux. Pour ce genre de*

populations, l'accueil c'est vraiment quelque chose. Là où je suis contente, c'est lorsque les gens me disent : « Merci de m'avoir écouté » alors que je n'ai rien pu faire pour eux. (AS 06)

L'écoute, la compréhension, les valeurs de l'accompagnement... supposent de la part du professionnel une faculté d'empathie. Comment cette notion a-t-elle été définie par les enquêtées ?

- *L'empathie*

La notion est définie par Bernard comme une aptitude à entrer dans le monde de l'Autre comme s'il s'agissait du sien propre (Bernard, et al., 2005). La notion d'empathie comporte un élément supplémentaire pour Cyrulnik qui considère qu'il faut « savoir se décentrer pour pénétrer dans le monde mental de l'Autre. Dans cette démarche de décentration, Cohen-Emerique (2011, p. 167) indique que l'approche interculturelle implique de savoir cerner et expliciter ses cadres de référence personnels et professionnels, pour une mise à distance des jugements de valeur, d'attributions erronées. . . Quant à Merlier (2013, p. 49), il définit l'empathie comme « la capacité à percevoir la réalité de la souffrance et du vécu émotionnel de l'autre, et à la lui restituer ». L'auteur constate que ce deuxième aspect est souvent occulté, à tort, puisque le professionnel doit travailler sur ses propres émotions, au lieu de les étouffer.

Selon les assistantes sociales interrogées, la notion d'empathie est dotée de sens très différents. Pour les unes : « *L'empathie, c'est l'écoute et la compréhension* ». (AS 35) ou bien : « *Remettre le Sujet au cœur de son histoire (...) Ce n'est pas du tout le faire par rapport à soi, mais le faire par rapport à lui* ». (AS 32) Pour d'autres, la notion revêt un tout autre sens : « *Ce que j'ai compris pendant la formation, c'est que l'empathie est liée au fait d'être une bonne professionnelle ou pas* ». (AS 31) Néanmoins, tout en adhérant à cette définition, l'AS 20 s'interroge : « *Par rapport à l'empathie, je ne sais pas si c'est l'expérience ou la personnalité car au départ, je pense que c'est plutôt une question de personnalité. Soit on est capable, soit on n'est pas capable d'être en empathie* ».

Enfin, contrairement aux précédentes définitions, la notion d'empathie est perçue comme pouvant être négative, voire contraire à une « réelle aide » (situation 45). En citant la formulation « *Je sais ce que tu vis* », employée par une puéricultrice s'adressant à une jeune femme africaine en grande difficulté, l'AS 27 exprime son désaccord : « *Elle est davantage dans l'empathie que dans une réelle aide, parce que, aider Madame X, c'est l'aider à régler ce conflit* ». En effet, lorsqu'elle est associée à la compassion, la notion représente un danger :

« Plus envahie par ses sentiments que nous, elle est plus dans la compassion. Nous sommes plus à distance. Je pense que c'est une question de personne, je pense qu'elle est comme ça dans sa vie privée aussi ». (AS 19) Selon Merlier (2013, p. 49), compassion et pitié sont des passions tristes qui peuvent paralyser l'action. Le travailleur social n'a pas à s'apitoyer sur l'usager ni à être compassionnel, mais doit témoigner de bienveillance et d'empathie.

- *L'aide à l'autonomie*

Le propre de l'accompagnement est la reconnaissance de « l'autonomie de l'usager », responsable, auteur et acteur de son avenir. En évoquant son rôle dans la relation d'aide, une interviewée déclare : « Nous, on travaille sur l'autonomie, on essaie de rendre autonomes les gens, quitte à les bousculer un petit peu ». (AS 18). Car comme le rappelle la loi 2002-2, l'objectif de l'action sociale et médico-sociale est de « promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets »⁴. Si tout le monde s'accorde pour encourager l'autonomie des individus, les règles du jeu social dans lesquelles celle-ci doit s'inscrire, ne sont pas définies de façon commune. Comme le déclare Rist : « Cette incertitude fondamentale sur « comment faire société » envahit le discours des intervenants sociaux et détermine leurs pratiques d'accompagnement » (Rist, 2003, p. 90). Ceci est également exprimé lors d'un entretien d'évaluation, par un cadre hiérarchique qui fait part de son constat « *d'accompagnements de façon très différente sur le terrain* ». (AS 12)

La conception de l'autonomie se heurte notamment aux contraintes de vie spécifiques de la personne, comme le déclare l'AS 21 : « *Comment parler de l'autonomie à une personne, à une femme qui vient nous voir parce qu'elle n'en peut plus, parce qu'elle est criblée de dettes et de mal-être ?* ». Dans ce cas, ajoute-t-elle : « *C'est du mépris, c'est de l'imbécilité !* ». Comme le souligne Bouquet, « la volonté d'autonomie entraîne un principe de prudence, un "idéal raisonnable" une vigilance éthique »⁵. Ainsi, concernant les femmes issues de l'immigration, s'agit-il de favoriser leur autonomie à tout prix ? Lors de leur accompagnement, jusqu'où doit-on les laisser prendre une décision qui nuirait à leur propre intérêt ? L'AS 25 s'interroge : « *Pour moi, j'avoue que ce n'est pas simple, parce que parfois on voudrait les bousculer, mais elles ne sont pas prêtes ; par exemple pour la femme*

⁴ - (2002, janvier) Article 2 de la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale.

⁵ - Bouquet, B., Dans Merlier P., (2013, p. 10).

qui subit des violences conjugales. Parfois, elles veulent que l'on décide à leur place. (...) Le fait de venir ici au service social, fait que certaines franchissent déjà un pas et elles sont prêtes à tout et il y en a d'autres qui viennent car elles ont envie de parler. Elles viennent déposer quelque chose et là, je respecte le choix qu'elles font ».

La finalité de l'autonomie interroge la position des professionnelles : « *Là il n'est pas question de décider à la place de l'utilisateur mais de lui dire que ça implique un choix* ». (AS 29) En rappelant cette valeur essentielle de la profession : "Ne pas faire à la place de l'Autre", une des enquêtées précise : « *Ce sont les besoins de la personne qui me guident, mais aussi son intérêt* ». (AS 29) Pour autant, l'application de ce principe lié à l'individualisme occidental ne va pas de soi. Alors que les missions des institutions privilégient l'individu, les familles migrantes viennent de sociétés où les caractéristiques holistes sont encore très marquées. Le modèle « communautaire » ou « holiste » de la personne répond à une conception de l'individu qui valorise l'appartenance, la fidélité au groupe familial, ethnique... et l'interdépendance de ses membres. Bien que les migrations internationales, les mutations sociales et économiques contribuent à une pénétration progressive de l'individualisme dans toutes les sociétés, le sentiment d'appartenance, la solidarité, restent très forts, notamment au niveau du groupe familial parmi les familles étrangères.

Comment cette opposition entre modèle communautaire et sociétaire est-elle vécue par les professionnelles ? Pour l'une d'entre elles, aucune société ne peut être considérée comme étant péjorative : « *Il y a les sociétés où on met les individus en avant, etc. ou les communautés en avant ; et je dirais mettre que l'individu en avant, ce n'est pas forcément la solution* ». (AS 27) Tout en partageant cette opinion, une autre enquêtée marque sa différence : « *Des fois la communauté a du bon, mais je veux dire aussi, la personne est importante pour nous ! C'est notre culture. Il y a par exemple une maman guinéenne, quand je lui dis « JE » elle me répond « NOUS », mais elle commence un peu et petit à petit, elle arrive un peu à dire ses sentiments, son malaise...* ». Puis elle ajoute : « *Pour moi que quelqu'un puisse s'exprimer à la première personne, ça fait partie de mes valeurs. Je dois reconnaître, la question du JE, c'est aussi très marqué par la psychanalyse* ». (AS 13)

Les professionnels du social affirment sans cesse qu'ils évitent de projeter sur les usagers leurs propres conceptions de la famille, du rôle des pères et des mères, des hommes, des femmes. Dans la réalité, leurs postures sont-elles aussi tolérantes lors de l'accompagnement des familles dans le processus d'acculturation ? Dans un contexte de migration, le décalage dû

au changement de normes, de modèles... provoque une réelle déstabilisation, source de conflits familiaux, face auxquels les assistantes sociales sont confrontées. L'une d'entre elles s'interroge : « *Comment prendre la mesure de tout ce que ça représente pour elles, cette indépendance avec la prise de risques, c'est un peu compliqué* ». (AS 27) En écho à ce questionnement, une autre considère que, face au changement, la vigilance est essentielle : « *Je reste toujours attentive au changement en me demandant s'il va être profitable ? Est-ce que quelqu'un a la capacité de gérer cette séparation ? Le bénéfice du changement pour certains, il est nul, ça rejoint un peu ma conception de l'individu. Je pense en effet qu'il n'y a pas de solution de groupe, mais des solutions pour chaque individu et que chacun doit être regardé, certains ont la compétence et la capacité à aller vers un autre mode de vie et ils vont en tirer un bénéfice. Pour d'autres ça n'est que souffrance* ». (AS 17) A la vigilance et au discernement, s'ajoutent d'autres éléments, nous dit-elle : « *Comment on écoute l'Autre, comment on permet à l'Autre d'exprimer ses désirs ? On peut évaluer cela par l'échange et aussi ça passe par nos représentations, c'est sûr et on ne peut pas en faire abstraction. C'est la pensée que l'on a de l'Autre, c'est tout* ».

Ces propos sur le changement, dû au processus d'acculturation, font émerger un autre aspect exprimé par une assistante sociale née à l'étranger : « *C'est difficile de prendre de la distance quand on ne connaît pas autre chose. La praticienne, la professionnelle française, jeune ou pas jeune, elle a grandi avec certaines valeurs. Qu'est-ce qui est normal, qu'est-ce qui n'est pas normal ?* » En sociologie, la norme est faite de force et de sens, elle impose, mais aussi, décrit un ordre en sanctionnant les non-conformes (Robert, 1995, pp. 385-387). Pour expliciter sa propre posture professionnelle, l'AS 28 explique : « *L'assistante sociale française va réagir en fonction de ce qui est normal, de ses valeurs. Mais elle ne va pas voir ce qui a de la valeur, ce qui est considéré comme une valeur chez l'Autre (...) Par exemple, au sujet des mariages arrangés, des mariages religieux, coutumiers, elles ne savent pas comment ça marche ces mariages. C'est-à-dire que nous, en entendant un tel discours des jeunes menacées de mariage, on va regarder au niveau des critères, on va dire : ça c'est un critère ; ça revient toujours à nos cultures respectives. Pour cela, une française va dire : « voilà, ça, ça rentre dans les critères, ce sont des clignotants* ». (AS 28)

IV 1. 3 Les tensions entre valeurs personnelles et missions institutionnelles

Le clivage ainsi décrit, entre les professionnelles nées à l'étranger et les assistantes sociales françaises, paraît très réducteur ; il occulte la complexité des positionnements lors de ces

conflits intrafamiliaux, en raison notamment des tensions présentes entre missions institutionnelles et valeurs individuelles.

Ces tensions peuvent être classées en trois catégories. Tout d'abord, en se déclarant missionnées par l'Etat, les assistantes sociales du premier groupe se limitent au cadre de la loi et à ses principes. A l'inverse, tout en identifiant les valeurs communes à la profession, la seconde catégorie témoigne du tiraillement entre valeurs personnelles et missions. Quant au dernier groupe, il met l'accent sur l'importance des valeurs individuelles, lors de l'évaluation et de l'action engagée dans le domaine des conflits familiaux, notamment en contexte migratoire.

- **Groupe 1 : La seule référence au cadre de la loi**

Parmi les enquêtées du premier groupe, certaines déclarations sont catégoriques : « *Nous on est un cadre légal, on s'en sert, c'est ce qui nous porte parce qu'on est missionnés par l'Etat* ». (AS 32) De même, une autre déclare : « *Je réponds à la demande des personnes avec la loi française* ». (AS 36) Néanmoins, un des paradoxes de l'intervention sociale est souligné par l'AS 29 qui constate : « *Effectivement, il faut agir en fonction de la famille et de ses demandes, mais en ayant toujours en arrière-plan qu'on travaille au Conseil général, dans une institution, donc on présente le cadre français avec ses lois* ». Parmi les problématiques présentes lors des conflits familiaux, la notion de maltraitance est souvent évoquée : « *Pour la maltraitance, même si les parents ont vécu la même chose, je pense qu'on vit dans un milieu et qu'on ne doit pas reproduire ça, même si c'est difficile. Pour ça, moi je ne fais pas de concession.* » (AS 26)

Comment apprécier s'il y a acte de maltraitance ? Pour l'AS 32 « *Du moment où c'est de la maltraitance, il est clair que l'on a chacun, notre avis dessus. Personnellement, j'ai mon avis sur la question mais, de ma place de professionnelle, c'est de rappeler le cadre légal aux parents, tout le temps. Sur l'appréciation de la maltraitance, je ne suis pas en échec par rapport à ça. Il y a des actes qu'on ne doit pas poser, peu importe ce qui se passe, on ne maltraite pas un enfant...* ». En revanche, pour l'AS 36, certaines conduites telles que la gifle méritent d'être interrogées : « *Par rapport à la gifle par exemple, je ne sais pas si je vais resituer la loi pour une gifle* ».

- **Groupe 2 : Une imbrication du « personnel » et du « professionnel »**

Ce questionnement sur les limites du cadre de la loi est très présent parmi les assistantes sociales du second groupe. L'une d'elles déclare : « *Nous ne sommes pas le juge pour enfants (...) Je placerais l'éthique dans la position médiane qu'il nous convient de garder* ». (AS 21) Néanmoins, ce positionnement n'est pas aussi simple, comme le soulignent d'autres assistantes sociales, en évoquant les tensions existantes : « *Le tiraillement entre nos valeurs et les missions est difficile ! Souvent on ne peut pas répondre à leur demande, mais la façon dont on le dit peut compenser* ». (AS 06) Cette tension est partagée : « *Dans nos prises de positions, je pense qu'il y a quelque chose de personnel, mais c'est ça la difficulté de notre travail, C'est imbriquer le personnel et le professionnel ! Nos positions, ça ne vient pas de rien !* ». (AS 27).

Les méthodes d'entretien rappellent sans cesse aux travailleurs sociaux de ne pas projeter leurs propres conceptions, mais cette posture n'est pas toujours facile à appliquer : « *Parce qu'on est des professionnels, on devrait effectivement avoir une éthique. C'est peut-être parce que dans son chemin, dans son parcours, on a été confronté ou personnellement à des choses de l'ordre de la violence ou à des expériences de proches qui ont fait que Mais bon, c'est quand même rare car je crois que dans nos études de situation, il y a toujours des personnes qui peuvent ramener les choses au professionnel et c'est ce qui fait qu'on s'égarer moins ou qu'on se démarque un peu de sa philosophie ou de ses idées politiques* ». (ES 11)

Le risque de dérives est exprimé : « *J'espère apporter le moins possible mes valeurs personnelles car je ne détiens pas la vérité* ». (AS 35) De la même manière, en évoquant son "moi hors du professionnel" l'AS 31 précise : « *Je ne dis pas que j'ai des valeurs le week-end que je n'ai pas le lundi au travail. Après, je fais la part des choses, ce n'est pas mon histoire et je n'ai pas le modèle idéal, ni la science infuse ; donc chacun ramène sa vie mais il y a toujours un moment où on voit ça d'un autre œil* ».

- **Groupe 3 : Des valeurs personnelles très influentes**

Quant au troisième groupe, il souligne l'influence des valeurs personnelles dans l'exercice de la profession : « *Je pense qu'il n'y a pas de valeurs propres à la profession. C'est très, très flou. Chaque travailleur social fait avec ce qu'il est, avec son histoire* ». (AS 24) Concernant ces différences de position, l'AS 27 s'interroge : « *On a un cadre professionnel auquel on*

peut se raccrocher, mais qu'est-ce qu'il y a dans ce cadre ? J'avoue que là, je ne sais pas. C'est vrai, la loi, les droits, tout ça ce n'est pas suffisant ».

Le lien entre les différentes formes de pratiques et les valeurs individuelles est fréquemment évoqué : « *Beaucoup de choix se déterminent en fonction de la personne (...) Ca se traduit par une histoire personnelle, des valeurs...* ». (AS 34) Une autre confirme les effets sur l'évaluation : « *Il y a nos valeurs qui sont différentes* ». (AS 04) Le rôle de la formation sociale, de même que l'âge des intervenantes, ne semblent pas primordiaux : « *Pour nos valeurs différentes, je ne suis pas sûre que ce soit une histoire de jeune professionnelle, de jeunes ou de vieilles. Non, je pense que c'est lié à notre personnalité* ». (AS 08) Toutefois, ce constat n'est pas partagé par l'AS 09 : « *Je vois surtout des différences de valeurs et de positionnement au niveau des jeunes professionnelles. Il y a comme une absence de compassion vis-à-vis des situations, une rigidité très importante. (...) Je le ressens comme ça, mais on ne l'évoque pas. En termes de pratiques, on en parle très peu* ».

IV -2 - UN ANCRAGE DE VALEURS, CROYANCES, ELEMENTS CULTURELS... DÈS LA SOCIALISATION PRIMAIRE

L'ancrage enracine la représentation des conduites des immigrés dans un réseau de significations, qui permet de les situer en regard de valeurs sociales, de les évaluer et de leur donner cohérence. Comme le dit Moscovici (1989) ces dernières tendent en dernière instance à une autorité, définissant du même coup ce qui est licite et admissible tant au niveau des prises de position que de l'engagement dans certaines pratiques.

IV -2. 1 La socialisation primaire

Rappelons-le, les normes et les valeurs qui constituent les représentations sociales sont intériorisées au cours du processus de « socialisation »⁶. Dans leur analyse de la socialisation primaire, Berger et Luckmann (La construction sociale de la réalité, 1996) soulignent que la

⁶ - Selon Dubar, le terme de *socialisation* fait partie des concepts de base de la sociologie (mais aussi de l'anthropologie et de la psychologie sociale) qui possèdent autant d'univers de signification qu'il existe des points de vue sur le social. (Dubar, 2000, p. 7_10).

socialisation se définit avant tout par l'immersion des individus, qui est tout à la fois un « univers symbolique et culturel » et un « savoir sur ce monde ». De son côté, Moscovici souligne que l'ancrage joue un rôle décisif : il réalise l'inscription des valeurs dans un système d'accueil notionnel, dans des cadres anciens, dans le déjà-connu *ou un déjà-là pensé* (Jodelet D. , 2003, p. 73), à travers le contexte familial, social, scolaire...

Comme le souligne Guélamine (2008, p. 193), cette prise de conscience n'est pas inutile, car, dans l'exercice de leur mission, les assistantes sociales sont souvent amenées à demander explicitement ou implicitement aux migrants de se conformer à d'autres modèles de conduites que ceux qu'ils ont intégrés.

- *La famille*

La famille représente une instance privilégiée de la socialisation. En évoquant son enfance, l'AS 13 se souvient : « *Je suis née en milieu urbain. J'étais toute petite, j'avais 8 ou 9 ans et j'entendais... (...) C'était l'époque de la pilule, et je me disais que j'allais aider les femmes ! Quand j'étais jeune, j'étais à Amnesty International* ». A propos de l'approche interculturelle, elle ajoute : « *Moi ça m'intéresse toujours dans une situation, de savoir comment l'autre la vit, quel sens ça a pour lui. Ça, je l'ai depuis toujours, je crois que je suis câblée comme ça* ». De son côté, une autre interviewée explique : « *Mon histoire familiale a marqué les représentations que je me faisais des étrangers. Je suis imprégnée de tout ce qui m'a été transmis du côté de mon père qui a effectivement beaucoup voyagé en Amérique latine, en Afrique, au Maroc où il a vécu pendant 4 ou 5 ans* ». (AS 24)

Toutefois, l'influence des parents n'est pas exclusive, celle des grands-parents paraît aussi importante : « *J'ai des parents de ma mère qui étaient psychiatres et mon grand-père intervenait et en fait, ce grand père que j'adorais est mort trop tôt. C'est quelqu'un qui nous a appris, avec des valeurs, tout ça, de l'humain des choses... A l'origine, tout ça m'a marquée* ». (AS 35) La force de cette transmission est évoquée par l'AS 21 à propos d'un film très ancien : « *Chien perdu sans collier* », qui l'avait fait pleurer aux larmes, car il fallait sauver la veuve et l'orphelin. Cette vision du monde était celle de son grand-père, militant PC – SFIO⁷ : « *Il s'occupait de l'humanité entière, beaucoup plus que de sa famille. Je l'aimais beaucoup ! (...) Moi je trouvais normal d'être du côté du plus faible (...) Comme mon grand-père, je suis "compagnon de route" car je suis incapable d'adhérer totalement à un parti*

⁷ PC-SFIO : Parti Communiste – Section Française de l'Internationale Ouvrière.

politique ou à un engagement syndical parce qu'il y a toujours ce qui me hérissé le poil : cette fermeture, ce blocage... qui est nécessaire, et moi, je n'y arrive pas ! Je me souviens des années 1970 et du féminisme agressif et j'étais incapable d'y adhérer ».

Cette transmission traverse les générations, comme l'explique l'une des interviewées à propos de sa grand-mère qu'elle n'a jamais connue : *« Je suis issue d'une famille d'origine juive avec une grand-mère qui est née en 1905 je crois. Elle a vécu dans le ghetto, pas celui de Varsovie, mais d'Alexandrie, mais bon ! Elle était une juive particulière car elle était complètement athée et anarchiste.... Pendant longtemps, je n'ai pas compris ce que ça voulait dire « être juive », puisque la pratique de la religion n'avait pas de sens. Elle a transmis quelques recettes culinaires de son pays et c'était tout. Quand j'étais petite et qu'on me disait que j'avais une grand-mère juive, je disais non. J'ai grandi dans une pensée intellectuelle un peu libertaire et je le suis restée malgré le fait que je sois fonctionnaire, ce qui peut paraître contradictoire ». Puis, à propos de sa pensée actuelle et de sa pratique elle ajoute : « Comme ma grand-mère, je suis restée libertaire dans ma pensée et c'est vrai que ça m'a permis, moi, de m'apercevoir qu'on ne pouvait pas dire qu'on était un tel parce qu'on venait de là et j'en suis toujours persuadée quand je vois des gens ». (Cadre social)*

- L'univers scolaire

Dubar souligne que la socialisation « initiale » durant l'enfance combine des mécanismes de développement des capacités et de construction de « règles, valeurs, signes », issus de la famille d'origine, mais aussi de l'univers scolaire et des groupes d'âge, dans lesquels les enfants font leurs premières expériences de coopération (Dubar, 2000, p. 239).

Ainsi, l'une des enquêtées témoigne : *« Depuis la maternelle, jusqu'au collège, j'ai évolué avec la méthode Freynet. Je pense que j'ai de la chance, ça me donne une ouverture, une tolérance. Quand j'étais étudiante à la Fac, j'appartenais à un mouvement de politique contre le Front national. J'étais en sciences éco. (...) J'amène mes enfants à des manifestations : Réseau Education sans Frontières, c'est important. J'ai vraiment à cœur de les ouvrir (...) La tolérance est possible lorsqu'on a des racines bien ancrées ! Je ne me sens pas menacée et il y a des peurs bien sûr qui peuvent susciter des positions très tranchées ». (AS 15)*

Pour expliquer sa démarche professionnelle actuelle (traduire et comprendre des attitudes qui ne lui sont pas familières), l'AS 24 fait référence à des études classiques où elle a fait du latin

et du grec : *« Mais je me rends compte que derrière tout ça, il y a une démarche de comprendre ce qui se passe. Quand tu fais du latin et surtout le grec, ce n'est pas une écriture directement lisible, déjà il faut apprendre l'alphabet pour comprendre, pour pouvoir lire et ensuite pour pouvoir traduire. Cette démarche actuelle de traduire, de comprendre, je pense que ça me vient de cette formation-là qui n'a pas été d'une utilité immédiate et concrète, mais plus intellectuelle, avec la curiosité d'aller voir ce qu'il y a derrière les mots, de déconstruire les phrases pour pouvoir les traduire (...) »*. Puis elle conclut : *« Je pense que c'est vraiment ça qui m'a formée dans cette espèce de démarche de curiosité ; oui parce que je crois que je suis quelqu'un d'assez curieux de découvrir, d'aller au-devant de choses que je ne connais pas »*.

- ***Origines étrangères dans la famille : facteur d'ouverture et de tolérance ?***

Au-delà de l'influence des parents, des grands-parents, de l'univers scolaire..., le contexte familial est également marqué par des origines étrangères, comme l'évoque l'une des enquêtées, née en France : *« Mon père est né au Vietnam, mon grand-père est parti en Indochine, et ma grand-mère qui était bretonne est partie le rejoindre après sept ans de séparation, et ils ont ensuite vécu au Maroc. Mon grand-père ne considérait pas la France comme son pays, il considérait le Vietnam et le Cambodge comme sa terre natale. Moi par exemple, à Noël, quand je mangeais chez mes grands-parents, je n'ai jamais mangé français »*. (AS 04)

Bien que ces origines étrangères soient parfois lointaines, l'AS 05 souligne qu'elles restent inscrites dans la mémoire familiale : *« Dans les origines de la famille, il y a des origines espagnoles, italiennes, mais ça c'est un peu loin et je ne sais pas trop. Mais dans mon milieu amical, j'ai des amis de toutes nationalités »*. Une autre assistante sociale présente sa famille comme étant très ouverte : *« Dans ma famille, c'est une famille très ouverte. J'ai une sœur qui vit en Afrique, il y a un mariage avec une antillaise et j'ai un mari qui était plutôt hongrois, j'ai une belle-sœur aux Etats-Unis, quoi d'autre ? Une nièce qui a épousé un Portugais »*. (AS 34) La situation matrimoniale, le mariage avec un étranger... constituent également un facteur d'ouverture et de tolérance, comme le reconnaît l'AS 09 : *« Je suis originaire de milieu rural. Je me suis mariée avec quelqu'un qui venait des Antilles, enfin d'Haïti. Donc je suis d'une famille où on n'est pas une famille d'intellectuels, mais ce sont des gens très ouverts et au niveau de notre génération, on a eu beaucoup de départs vers l'Afrique. Ensuite le père de mes enfants est parti aux Etats-Unis j'ai des enfants qui ont vécu*

là-bas. Donc avec tout ça, les gens qui viennent de l'étranger, je suis très patiente, vraiment je suis très, très cool avec eux. (...) Il y a beaucoup de choses que j'ai intégrées et je fonctionne avec, voilà ! ».

De même, en expliquant qu'elle a vécu avec des gens étrangers, l'ES 11 explique : *« Le père de mon fils était belge, d'origine ukrainienne. Ma belle-sœur est pied-noir, et une autre belle-sœur est noire. Ma meilleure amie est Kabile ».* En écho à ce témoignage, une autre AS déclare : *« Quand j'ai connu mon mari, il avait vécu plus longtemps en Afrique qu'en France ! 7 ans au Sénégal et 11 ans en Côte d'Ivoire. J'ai un beau-frère Ivoirien, une belle-sœur algérienne, un autre beau-frère des Philippines. Une belle-sœur (décédée) était sénégalaise ».* Pour conclure, elle tient à préciser : *« Les parents de mon mari ont adopté un enfant africain. La famille compte beaucoup d'amis étrangers ».* (AS 12)

- Croyances – Appartenance et pratique religieuse

Parmi les interviewées, près de la moitié se sont exprimées sur le thème des croyances et de la religion : *« Les valeurs au sein de la famille, c'est aussi le respect, la religion aussi ».* (AS 23) Malgré une distance affichée avec la religion catholique, sa perception reste positive : *« Plutôt du côté de ma mère, j'ai grandi dans une orientation plutôt religieuse, mais très ouverte avec beaucoup de discussions politiques, beaucoup ».* (AS 15) De même, l'AS 13 évoque son appartenance à une *« famille catho mais catho plutôt ouverte ».* Tout en déclarant qu'elle a été croyante pratiquante dans la religion catholique, une autre précise : *« Maintenant je ne suis plus croyante, mais intéressée par la religion car elle apporte des choses. Les croyants ne voient que le côté positif et les non croyants que le négatif et moi je suis entre les deux. Je garde le côté positif de la religion et pour moi, c'est une curiosité, parce que c'est la culture des gens ! ».* (AS 06) Par ailleurs, la notion de laïcité est synonyme d'ouverture pour l'AS 35 : *« Mes parents je précise sont laïcs. Ils ont choisi des parrains et des marraines... ma mère c'est sa position, ma sœur a un parrain juif, un autre parrain orthodoxe, voilà on a tous cette ouverture. Quand je faisais ma communion, il y avait tout ce monde-là qui se retrouvait ! ».*

Contrairement aux positions précédentes, la continuité de la croyance religieuse de leur enfance est abordée par plusieurs enquêtées. Appartenant à une famille de religion protestante traditionnelle, l'une d'elles témoigne de la force de la transmission paternelle lors de l'exil : *« Moi je suis croyante. C'est arrivé après, quand je suis venue ici. Parce que j'étais élevée là-*

dedans ça faisait partie de mon éducation classique ». Puis, elle évoque sa trajectoire individuelle, le départ du pays d'origine : « Je me souviens, c'était dans les années 1985, où je crois que c'est l'éloignement où quelque part, on est coupé de son milieu. Quand elle était enfant, son père lui disait : « Les occidentaux ont leur Dieu, mais nous aussi on a nos Dieux, notre religion à la malgache et viendra le jour où tu les chercheras. Discutes si tu veux, mais viendra ce jour ! » Et donc, en étant coupée de la famille ici, j'étais sur Dijon, j'étais seule (...) tu vois la vie autrement et c'est cela qui a fait que je me suis convertie. De toute façon, moi je savais que les Dieux existent mais je refusais d'y croire et depuis, quand même je peux dire que ça m'aide. Donc oui, je suis croyante, et j'essaie d'être pratiquante même ». (AS 01)

L'engagement religieux est également évoqué par l'AS 14 : *« Oui, moi par exemple, je ne suis pas payée pour faire du prosélytisme, mais moi je crois aussi. Je suis chrétienne, catholique, convaincue, pratiquante et tout... et on a aussi des principes. Et, qu'une jeune fille arrive vierge au mariage, je me pose aussi la question enfin je veux dire que dans notre religion, ce n'est pas le terme, mais il y a aussi la possibilité ! Moi j'ai des tantes de 70 ans peut-être, quand je me suis mariée, je leur ai dit qu'elles pouvaient compter sur moi et me faire confiance !!! Je faisais allusion aux 9 mois après le mariage ! ». La référence à la virginité au mariage s'explique par un des cas traité par l'Assistante sociale : celui du placement d'une jeune fille de 14 ans, battue par sa mère d'origine marocaine qui lui reprochait de parler aux garçons. Lors de l'accompagnement social de la mère, les valeurs de la religion catholique, le vécu de cette professionnelle ont favorisé une qualité d'écoute, une empathie qui ont été bénéfiques pour l'établissement d'une relation de confiance.*

Un second exemple montre l'influence des valeurs religieuses sur la pratique de cette même Assistante sociale, lors d'un conflit concernant une famille copte qui avait fui l'Égypte pour fuir la pression de l'Islam. La présence au foyer de la mère du mari est source de conflits pour l'épouse qui exige le départ en Égypte de sa belle-mère ; tiraillé, le mari demande l'avis d'un prêtre copte, mais l'épouse n'a pas confiance en ce dernier et demande l'aide de l'AS 14. Avec l'accord du mari, cette dernière prend l'initiative d'appeler le religieux copte en lui disant : *« Je suis catholique et dans ma religion, il y a une phrase de la Bible : « L'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme et tous deux ne feront plus qu'un ». Elle lui demande ensuite ce qu'on dit dans sa religion. En fait, dit-elle, à la suite de tout ça, la belle-mère est retournée en Égypte, mais elle ajoute : « M. X ne peut pas retourner en Égypte car il a osé renvoyer sa mère !!! ». ».*

Une autre assistante sociale, née à l'étranger, aborde son appartenance à la religion musulmane : « *Moi c'est quelque chose de réfléchi, la religion n'a pas été imposée par mes parents. Par exemple je porte le voile en dehors du travail. A un moment, il faut se positionner par rapport à sa culture, par rapport à ses croyances, par rapport à un pays où l'on vit. Ici c'est laïc, donc je n'ai pas à imposer mon voile, même léger. Je me refuse à dire aux usagers que je porte le voile, ce serait dans mon cadre personnel et ici je suis dans un cadre institutionnel, il ne faut pas que je l'oublie non plus. (...) Comme je n'ai pas à discuter de mes positions politiques avec les usagers, ma position religieuse, je n'ai pas à l'aborder non plus. Par contre, si quelqu'un pendant l'entretien me pose des questions à ce sujet, je répondrai mais je ne ferai pas le pas la première* ». (AS 29)

Quel impact cette position a-t-elle sur l'action de la professionnelle ? Elle cite l'exemple d'un ressortissant du Maghreb qui demande une aide financière pour la fête du mouton. Or, au niveau de la culture, dit-elle : « *Le fait de demander de l'argent à autrui pour acheter le mouton pour l'Aïd ne passe pas, c'est comme si vous ne l'aviez pas fait ! La religion dit que c'est celui qui peut se permettre qui l'achète et le distribue et celui qui ne peut pas se le permettre le recevra. Ce n'est pas simple, mais c'est la culture* ». Elle poursuit en disant à l'intéressé que par rapport au regard d'autrui, le fait qu'il n'achète pas le mouton (entre 120 et 130€), c'est compliqué, ça révèle qu'il est dans une position sociale difficile, mais, pour justifier le refus de cette aide financière, elle explique comment elle a travaillé toute la symbolique du sacrifice du mouton avec l'intéressé. « *Une autre collègue, dit-elle, aurait pu ne pas donner d'aide financière, mais sans comprendre le sens de la demande en considérant que c'est quelque chose qui est culturel et qui paraît sortir de je ne sais où !* ». Puis elle conclut : « *Moi non plus, je n'ai pas donné l'aide financière mais je l'ai expliqué différemment.* » (AS 29/Situation 72)

Contrairement à la position précédente, l'AS 31 considère que son appartenance religieuse : « *Ça ne regarde personne, on n'a pas à lire sur mon visage...* » Elle poursuit en témoignant sur sa religion : « *Je pense que ce petit plus, ce petit grain qu'on apporte toutes à notre métier peut être aussi bien intéressant, enrichissant parce qu'on apporte quelque chose que les autres collègues ne maîtrisent peut-être pas : la connaissance d'une culture, d'une religion...* ». Cette vision ne fait pas pour autant l'unanimité car : « *La connaissance d'une culture, d'une religion, d'un milieu peut aussi être très dangereux de la part de collègues exaltées ou militantes ou un petit peu "enflammées"* ». La position se précise au sujet d'une

collègue qui est de confession catholique : « *Je pense qu'elle est très pratiquante. Ce n'est pas marqué sur elle. Une parenthèse (...). Il est arrivé qu'on ne soit pas d'accord sur des positionnements. Par exemple cette personne, elle ne voit pas le mal. Je me rappelle d'une situation dont elle nous avait parlé, elle voyait tous les membres de la famille aller bien, tout le monde était bien, alors qu'en fait, il y avait de grosses souffrances dans cette famille, il y avait des conflits qu'elle ne mesurait pas, à cause de son regard* ». (AS 32)

Enfin, pour démontrer le lien entre ses croyances et sa pratique, l'AS 22 déclare « *Moi je suis d'une famille croyante, pratiquante, donc forcément une famille qui va parler de religion, quelle qu'elle soit, ça ne me choquera pas* ». A propos de sa pratique professionnelle, elle ajoute : « *Des familles qui me disent que tous les dimanches, ils donnent un pourcentage de leurs ressources, moi je vais en tenir compte, je vais l'intégrer dans le budget, ce que ne font pas d'autres collègues* ». Dans un contexte social de débat sur la laïcité, la dimension religieuse et son impact sur les pratiques est rarement abordée entre collègues.

- *Le statut social : quel impact ?*

Pour Dubar, il est évident qu'avant de s'identifier personnellement à un groupe professionnel, un individu, dès l'enfance, hérite d'une identité de sexe, mais aussi d'une identité ethnique et d'une identité de classe sociale. (Dubar, 2000, p. 116).

Le contenu social d'une représentation résulte entre autres des « *matrices culturelles d'interprétation* » (Grize, Vergès, & Silem, 1987, p. 29) qui mettent en œuvre un cadre culturel de connaissances et de comportements. A ce sujet, l'AS 01, née à l'étranger explique : « *Au pays, mes parents étaient commerçants, mais avec une éducation rigoureuse. (...) C'est le statut social d'origine qui prime beaucoup avec la manière d'être, les codes qui font que l'on ne peut pas faire n'importe quoi ! (...) Quand ça risque d'aller trop loin, cette culture ressurgit. Par exemple quand on sort avec quelqu'un qui n'a pas le même niveau social, au moment où ça risque d'aller vers la vie, l'engagement de deux vies, c'est là que la culture familiale ressurgit. C'est cette culture qui nous fait dire « Non, on n'est pas pareils » et qui ressurgit toujours même là maintenant* ».

Ces références culturelles s'inscrivent dans des trajectoires sociales à partir de « *dispositions* » acquises au cours de la prime éducation. Néanmoins, l'AS 24 apporte un bémol à ce discours à propos de son choix matrimonial : « *J'ai épousé un Français d'origine vietnamienne, mais paradoxalement, c'est avec la communauté asiatique que je communique le moins bien*

(...) Dans la fratrie de neuf, on est seulement deux à s'être ralliés à des compagnons qui sont d'un autre continent : mon frère est marié à une jeune femme française d'origine maghrébine, algérienne. En ce qui concerne mon couple, je peux dire que ça été une révolution (...) parce que je dirais que j'appartiens à un milieu très bourgeois où on se marie entre soi (...) Il y a une certaine ouverture quand même, mais en même temps, dans son pré carré. On reste entre soi ». Ce témoignage révèle comment la socialisation primaire n'est pas déterminée une fois pour toutes par le modèle intériorisé pendant l'enfance.

IV -2. 2 La trajectoire individuelle : rupture ou continuité avec la socialisation première

Berger et Luckman (Berger & Luckmann, 1996) ont construit une théorie de la socialisation secondaire qui n'est pas pure reproduction des mécanismes de la socialisation primaire. Si dans certains cas, la socialisation secondaire peut être le prolongement de la première socialisation, à l'inverse, peuvent surgir des phases de « désocialisation », en rupture avec la socialisation primaire. Qu'en est-il pour les assistantes sociales ?

- L'exemple d'une rupture biographique

Plusieurs cas sont possibles, par exemple la transformation radicale de la réalité subjective construite lors de la socialisation primaire, comme le montre le cas de l'AS 08. Née en Tunisie où sa mère et sa grand-mère sont nées, elle arrive en France en 1956, à l'âge de 7 ans avec sa famille, en tant que "rapatriés". « *J'en ai des souvenirs ! explique-t-elle, mais je crois que ce qui a pesé lourdement sur moi, c'est cette espèce de pensée, enfin... moi je me réfère à celle d'Abdelmalek Sayad qui fait que on est formatés pour penser.* »

Elle évoque l'histoire de son père qui avait une exploitation en Tunisie, qui était cadre, mais qui a eu du mal à trouver du travail après l'expatriation ce qui explique son rejet des arabes. « *Avec un père comme ça, c'était important qu'à un moment donné, je trouve une voie personnelle. Ce qui est dommage, c'est que mon père est décédé en 90, donc il est décédé le mois où j'ai commencé ma formation d'assistante sociale (...) S'il était encore là, je pense qu'il serait quand même complètement remonté contre les Tunisiens et il n'aurait pas accepté ma voie professionnelle et aussi ma vision. Ce formatage il s'est complètement dilué, s'est complètement transformé en autre chose. Je crois que parce qu'il était tellement fort, je me suis rebellée.* » Dans ce cas, la socialisation secondaire a constitué une rupture, par rapport à la conception et aux valeurs paternelles. En reparlant de formatage initial, elle considère

que ce sont : « *Les études d'AS qui m'ont amenée à me poser des questions (...) Je pense que ça a été moteur dans ma vie parce que j'ai voulu en savoir plus et en 2004, j'ai fait un D. U. un diplôme universitaire sur la psychologie interculturelle, c'est là où j'ai appris un petit peu l'ethnopsychiatrie* ». Dans ce cas précis, la socialisation secondaire aboutit à une identité plus satisfaisante que celle produite par la socialisation primaire. Selon Schnapper : chacun peut affirmer une identité sociale en en rendant cohérentes les identités partielles qu'il a élaborées dans des champs différents (Schnapper, 1991).

- ***Immigration et socialisations venues « d'ailleurs »***

Qu'en est-il de celles dont l'enfance a été vécue dans le pays d'origine ? Comment leur construction identitaire s'est-elle effectuée ?

Née aux Antilles et arrivée en métropole à l'âge de 20 ans pour y effectuer ses études, l'AS 23 déclare : « *Lorsque je suis arrivée ici, moi mon désir c'était d'intégrer une association antillaise parce qu'il fallait que je me retrouve !* ». L'exemple d'une autre assistante sociale, née en Espagne d'un père espagnol et d'une mère française, témoigne de la complexité de la construction identitaire : « *J'ai vécu en Espagne à l'époque de la dictature. Je me rappelle même quand Franco est mort, j'étais toute petite. (...) La famille de mon père qui vivait dans un petit village très fermé avait des idées très rigides, très religieuses, et la famille de ma mère n'était pas du tout comme ça ! Ce qui est difficile pour moi, c'est qu'il y a une concurrence dans les valeurs du côté de mon père et du côté de ma mère* ». Pour illustrer ses difficultés à se situer face à ces deux identités, elle prend l'exemple de ses deux grands-mères qu'elle compare : « *L'une, toute habillée de noir, tout le temps en train de prier avec son rosaire. Elle était veuve, jeune, quelque part, je crois qu'elle a été soulagée ! Elle n'avait pas choisi son mari, ma grand-mère française non plus, ou plutôt plus ou moins choisi pour des raisons financières, mais elle a divorcé. C'est quelqu'un d'assez libéré, mais elle était plus femme que mère (...) C'était une femme qui voyageait, c'était une femme autonome, pas de croyances* ». Tout en expliquant que ces deux côtés ont été mélangés pendant sa vie d'adulte en France, elle souligne qu'il y a quelque chose de complexe : « *Personnellement pour accepter mes deux identités il faut que j'en mette une de côté. Il y a des choses que je n'ai pas encore réglées, par exemple, mes trois filles elles n'ont pas appris à parler espagnol. Je ne peux parler espagnol qu'en Espagne. Pour moi, elles sont ici, j'aurais pu leur donner cet autre côté, mais...* ». Elle conclut par ce constat : « *Ce mouvement, quand il est trop*

rapide, il est artificiel, je trouve. Cela m'amène à voir les choses différemment de mes collègues ».

Bien qu'elle soit née en France, l'AS 22 témoigne de ses difficultés de la socialisation primaire, tiraillée entre des valeurs paternelles du pays d'origine et celles de la société française, de l'école... *« Je suis née en France, j'ai eu un père cultivé qui avait un bon bagage intellectuel. Militant communiste et réfugié politique, il avait des valeurs (...) Mais, l'immigration portugaise est restée avec les anciennes valeurs de la période où mes parents sont partis ».* Elle évoque alors des valeurs très strictes, des normes très sévères, très difficiles à suivre : *« Elles sont celles des années 70. La notion de respect de la personne est très présente, la notion d'honneur de la famille également, c'est à dire qu'il ne faut rien faire pour déshonorer la famille, rien qui ne peut décevoir, rien qui puisse porter atteinte au groupe. (...) il faut la protéger. L'individualisme est perçu comme un rejet de la culture. Par exemple, ma sœur qui l'a fait, on l'appelait la française et ce n'est pas un compliment. Elle n'a pas respecté toutes les normes qui sont posées ; elle est mon aînée, elle a essuyé les plâtres ! En rappelant son vécu d'une éducation très disciplinaire, elle souligne le paradoxe paternel : « un désir que ses enfants s'intègrent au maximum ». A propos de sa trajectoire personnelle, elle reconnaît : « J'ai pu prendre pas mal de recul. Donc, par rapport à ce mode d'éducation que j'ai vécu, évidemment je suis moins choquée qu'une collègue qui n'a jamais vécu dans ce mode d'éducation. Implicitement, je suis plus tolérante envers la rigueur des parents que d'autres. Les valeurs ne sont pas forcément les mêmes chez les AS. ».*

En rappelant son origine antillaise, l'AS 23 partage cette conception : *« Chez nous, il y a beaucoup de familles monoparentales, on est très connu pour ça, avec souvent des pères différents. Moi, par rapport à toutes ces familles monoparentales, je ne dramatise pas du tout. Je ne dis pas que l'homme n'est pas important mais ça ne me choque pas. Je ne dis pas que l'enfant ne va pas être bien construit, qu'il aura des problèmes psychologiques, non ! (...) Donc par rapport à l'évolution de la famille française, ça ne me choque pas. J'estime que l'on ne réussit pas moins bien car on a un seul parent, non ! ».*

Née en République Démocratique du Congo (RDC), adoptée à l'âge de deux ans par un couple belge réintégrant l'Europe, l'AS 16 relate son expérience de double socialisation : *« Je suis comme un enfant né ici, à la limite, j'ai été européenne dès le départ. Après, je suis retournée à mon africanité par petites touches, par l'intermédiaire de mon mari, donc mes enfants vivent dans l'euroanéité en France, leur pays. (...) D'ailleurs ça pose des problèmes*

avec leurs amis ». Cet exemple démontre l'importance de la socialisation secondaire qui n'efface jamais totalement l'identité « générale » construite au cours de la socialisation primaire. Autrement dit, le vécu, l'expérience acquise au cours de la trajectoire personnelle, représentent un élément important de la construction identitaire.

- L'expérience – Le vécu

L'expérience personnelle est considérée comme un élément déterminant dans l'évolution individuelle. Ainsi, l'AS 06 témoigne : « *Je suis née dans une ville de la région parisienne, mais j'ai vécu 20 ans à la campagne, j'étais agricultrice. (...). C'est vrai que quand on est toujours l'étranger et ce n'est pas facile. L'intégration je sais ce que c'est. (...) Je suis venue vers la profession dans un contexte de reconversion professionnelle, je n'avais pas le Bac* ». De même, la reprise des études d'assistante sociale à l'âge de 39 ans représente un atout pour l'AS 21 : « *Pour moi si j'avais fait la formation à 20 ans, elle aurait été différente, ça c'est sûr ! J'ai fait cette formation dans le cadre de la promotion sociale, tout ça, ça compte et il y avait beaucoup de gens qui étaient dans ma situation, donc qui avaient un vécu, une histoire. Il y a la formation initiale, il y a celle que l'on s'est donné et puis aussi dans la formation on laisse de côté certaines choses, en fonction de ses convictions, de ses valeurs, surtout si comme moi, on fait cette formation à 39 ans !* ».

Ce constat est partagé par une autre assistante sociale qui décrit sa trajectoire personnelle : « *Du fait que j'ai fait mes études à 40 ans et que j'avais une vie associative avant, j'avais toute cette expérience, une pratique... (...) Dans ma vie, j'ai fait beaucoup d'associatif. D'abord, du scoutisme, après, je me suis mariée, j'ai eu des enfants, puis à ce niveau, j'ai suivi la FCPE⁸ en tant que parent d'élève, etc. Je n'ai pas travaillé pendant 12 ans. J'ai eu des loisirs pour moi, j'ai fait aussi de la politique communale, une formation au niveau des Réseaux d'échanges et de Savoirs, j'ai beaucoup participé à Artisans du Monde, j'ai fait des chantiers internationaux de jeunesse. Avant d'être AS, j'ai travaillé dans la comptabilité, en tant que secrétaire et puis, après mon divorce, j'ai passé le concours de l'Ecole normale, que j'ai eu et j'ai enseigné en tant que « brigade » car je n'étais pas dans les premières pour rentrer à l'IUFM⁹ tout de suite. (AS 02)*

⁸ FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves.

⁹ IUFM : Institut Universitaire de Formation des Maîtres.

A propos de son poste actuel à l'Aide sociale à l'enfance, l'AS 34 évoque le passé : « *Lorsque j'ai choisi de reprendre l'ASE il y a 7 ans, j'étais contente parce que j'avais commencé à 21 ans et c'était l'horreur, j'étais angoissée, c'était affreux et j'ai repris ça avec la maturité, la vie... J'ai pris un plaisir dans ce travail avec toute l'expérience car, s'occuper de jeunes quand on a 21 ans et s'en occuper quand on en a 50 ! C'est différent, forcément !* ». Par ailleurs, elle fait part de sa participation en tant que bénévole à la création d'un lieu d'accueil parents-enfants, où elle était accueillante pendant un temps et, là aussi, conclut-elle : « *C'était très riche* ».

Lors de ces différentes trajectoires, l'expérience a contribué à un enrichissement personnel et professionnel. Néanmoins, comme le déclare Courtois (2007, p. 33), à lui seul, le vécu ne peut tenir lieu d'explication. « Ce que nous faisons ne va pas de soi. Toutes les pratiques ne sont pas défendables, estimables. Elles restent perfectibles justement au nom des dégâts que l'on peut être amené à faire. L'expérience acquise n'a d'intérêt que si elle est confrontée à la pluralité des savoirs ».

- ***Exposer ses valeurs personnelles – Les réticences***

Dubar rappelle que la socialisation est notamment un processus d'identification, de construction d'identités (Dubar, 2000, p. 32) ; la confrontation des pratiques au sein des équipes fait émerger une hiérarchisation des valeurs, révélant ainsi l'identité de chaque professionnelle, provoquant la réticence de certaines : « *Parler de ses pratiques, c'est s'exposer, c'est justement livrer ses filtres, sur des filtres comme ça, on peut très vite se dire qu'on n'a pas le temps, etc. , mais ce sont des prétextes. Pour moi, c'est très, très clair. Evidemment, il y a des valeurs personnelles ! D'autant plus quand on ne parle pas de nos pratiques, parce qu'on n'en parle pas ! C'est très difficile. Il y a des réticences parce que je crois qu'on a des opinions politiques aussi qui diffèrent et je crois que ça joue. Chez les travailleurs sociaux ça joue (...)* ». (ES 11) Ces difficultés sont également exprimées par l'AS 15 : « *En tant que travailleur social, on a du mal à exposer nos pratiques, et c'est là où il y a danger ! (...) C'est là où sans en parler, on navigue avec ses valeurs ou parfois on ne sait plus sur quoi on se situe, s'il s'agit de convictions personnelles. (...) C'est en permanence, ces questions sur les rapports homme-femme, sur les rapports éducatifs* ».

Parmi les pratiques, celle de l'aide financière, notamment lorsqu'elle est accordée aux « sans-papiers », donne lieu à des positionnements différents qui ne sont pas toujours exprimés, pour

éviter les polémiques comme le déclare l'AS 22 : « *C'est difficile de parler de ces aspects avec les collègues* ». Toutefois, cette réticence ne peut être généralisée, comme l'indique une des interviewées : « *Oui, il y a des points de vue, des parcours, des origines sociales différentes... mais je pense que ce qui fait que je le neutralise, c'est que je travaille beaucoup avec mes collègues et que j'ai besoin de leur regard* ». (AS 31)

En conclusion, pour la majorité des enquêtées, les valeurs qui fondent le socle du travail social font l'unanimité, notamment les notions de solidarité auxquelles s'ajoutent celles de justice. En revanche, l'empathie de même que la finalité de l'autonomie, interrogent la position des professionnelles. Les tensions entre les valeurs personnelles et les missions institutionnelles qui se sont exprimées sont classées en trois catégories : le cadre de la loi comme limite, le tiraillement entre les valeurs personnelles et les missions et enfin, l'importance accordée aux valeurs individuelles. Le processus de l'ancrage est décisif en inscrivant les valeurs dans des cadres anciens à travers le contexte familial, social, scolaire... Néanmoins, la trajectoire individuelle, l'expérience, le vécu... peuvent générer des phases de « désocialisation » en rupture avec la socialisation primaire.

La confrontation des pratiques au sein des équipes fait émerger une hiérarchisation de valeurs, révélant ainsi l'identité de chaque professionnelle et des positionnements différents, par exemple l'aide financière aux sans-papiers.

V - CONFLITS DE VALEURS ET CHOCS EMOTIONNELS

Le contact entre cultures différentes induit des représentations de l'autre qui varient dans des proportions considérables, surtout s'il y a présence de facteurs affectifs (Mannoni, 2010, p. 118). Lors de ses recherches dans le champ du travail social en milieu interculturel, Cohen-Emerique (2011, p. 65) a mis en évidence certains thèmes "sensibles", à l'origine de réactions émotionnelles, apparaissant chez les personnes qui, placées professionnellement hors de leur contexte socio culturel, se trouvent engagées dans la relation avec ce qui leur est inconnu et étranger. Ainsi, l'investissement en affect joue un rôle de révélateur du système de valeurs et des référents culturels, à partir desquels les assistantes sociales donnent sens aux situations de conflits, les évaluent et orientent leur intervention. Confrontées à d'autres systèmes de pensée, elles sont conduites à s'interroger, à relativiser. Comme interroge Guélamine (2008, p. 193) : que représente pour une assistante sociale, éduquée en fonction du principe, selon lequel une femme doit être indépendante et s'assumer seule s'il le faut, la situation de femmes étrangères, pour qui une vie sans mari n'est pas concevable ?

Parmi les recherches contemporaines sur la psychologie des émotions (Nugier, 2009, pp. 8-14), le courant socio-constructiviste considère que les émotions sont les produits d'une culture donnée, qui sont construits *par* une culture *pour* cette culture (Niedenthal, Krauth-Gruber, & Ric, 2009). Les états affectifs sont générés par une évaluation de la situation, en fonction du *sens* que le sujet lui attribue, selon ses intérêts, ses buts... ; ce sens dépend également du milieu culturel dans lequel l'individu a évolué, de son expérience passée. Ces thèmes sensibles concernent notamment la conception de l'autorité, la primauté de l'individu sur le groupe d'appartenance, la promotion de la femme, les valeurs éducatives. . . (Cohen-Émerique, 2011, p. 65) Ce que l'on va voir dans ce chapitre. Ainsi, l'investissement en affect joue un rôle de révélateur du système de valeurs et des référents culturels, à partir desquels les assistantes sociales donnent sens aux situations de conflits, les évaluent et orientent leur intervention. Et les conflits de valeurs interviennent « lorsque l'intérêt matériel, moral, la sécurité, la santé, l'intégrité d'un sujet entrent en contradiction structurelle ou provisoire avec l'intérêt tout aussi légitime d'un autre sujet individuel ou collectif». (Bouquet, 2003, p. 85)

Ce chapitre porte donc sur l'analyse des émotions des professionnelles, et sur les conflits de valeurs entre familles de migrants et professionnels dans deux domaines : les droits des femmes, le droit des enfants

V -1 – CONSIDERATION DES DROITS DE LA FEMME PAR LES ASSISTANTES SOCIALES

Depuis un demi-siècle, l'Occident a posé le principe de l'égalité des sexes sur le plan juridique. Lors de leur rencontre avec des familles migrantes issues de sociétés islamiques ou méditerranéennes, les professionnelles sont souvent choquées par le statut de l'homme dominateur. Ces représentations négatives suscitent une déstabilisation affective, une révolte, qui s'accompagne parfois de tentatives d'imposer les modèles de la société occidentale. La confrontation avec ce qu'elles considèrent comme contre-modèle est très difficile à accepter pour ces assistantes sociales, imprégnées par les mouvements féministes ; parmi les thèmes abordés pendant les interviews, le port du voile et la polygamie ont donné lieu à de nombreuses réactions, chargées d'émotions. Comme l'exprime l'AS 03 : « *Dans le domaine de la femme, il faut faire la part des choses, il faut faire attention à ne pas s'impliquer avec son affect, mais c'est parfois difficile !* ».

Bouquet rappelle comment ce milieu professionnel, composé principalement de représentants d'un seul sexe (503 Hommes sur 8109 en formation AS en 2013)¹⁰, façonne un modèle de pensée, d'action, lui donne une empreinte spécifique, et rend difficile la rupture avec les représentations stéréotypées (Bouquet, 2007, pp. 18-26). Autrement dit, on ne peut occulter le genre dans les pratiques des assistantes sociales interviewées, avec lesquelles les femmes étrangères recherchent une certaine compréhension féminine, voire une complicité. Comment les interviewées perçoivent-elles le mouvement féministe et ses luttes¹¹ ?

¹⁰ DREES. (2015, janvier). La formation aux professions sociales. *Série statistiques (n°193)*

¹¹ Depuis les années 1970, dans le cursus universitaire de travail social, le Canada a développé un cours de questionnement de la pratique professionnelle à partir de la posture féministe. Cette intervention qui s'effectue particulièrement dans le cas de conflits intrafamiliaux, de violences conjugales ...se donne pour objectif l'établissement de rapports plus égalitaires dans le couple, le développement potentiel des femmes

V -1. 1 Le féminisme et ses valeurs chez les assistantes

Tout en se déclarant fondamentalement féministes, les interviewées adoptent des positions plutôt nuancées. La plupart d'entre elles déclarent ne pas être engagées dans les associations de luttes pour le droit des femmes, le féminisme actuel étant considéré comme n'ayant plus vraiment sa place dans la société, où d'autres priorités apparaissent en raison de la crise économique, de la précarité. . . . Quant au mouvement des années 70, il suscite à la fois admiration et rejet, en raison de discours jugés extrêmes, agressifs. . .

Trois tendances ont émergé lors des interviews : d'une part, un féminisme revendiqué, d'autre part, une sympathie pour le mouvement mais sans engagement et, enfin, le rejet de luttes jugées trop extrêmes et agressives.

- *Un féminisme revendiqué*

« *Le féminisme, c'est ma vocation de toujours* », déclare l'AS 13 en évoquant ses souvenirs d'enfance et son désir d'aider les femmes. « *Le statut de la femme, dit-elle, moi ça m'interroge, ça reste quand même un problème. Par exemple, les problèmes de contraception, on n'en parle pas facilement ! Je dirais que c'est peut-être plus facile de parler avec les maghrébines de leur sexualité, les africaines sont beaucoup plus réservées. En citant le cas d'une jeune femme congolaise, malade du sida, elle poursuit : « Je l'ai prise, il y a quelques années en accompagnement, puis est arrivée la trithérapie donc elle a survécu. Elle a pu avoir un bébé mais, pour sa famille, c'est impossible de leur dire qu'elle est malade du sida ».*

Issue de la génération 68, une autre explique : « *J'ai milité dans le milieu féministe, au Planning familial, etc. (...) J'ai fait de la formation sur les violences conjugales et le fait que les femmes reviennent, repartent et tout..., ça m'a interpellée. Donc, dans ma pratique, je suis beaucoup plus compréhensive et je comprends mieux qu'il y ait ces allers et retours* ». (AS 09)

Quant à l'AS 16, elle argumente sa position féministe, en abordant le thème de la division des rôles dans la société et notamment dans la sphère domestique : « *On n'est pas programmées pour faire la vaisselle, le repassage... Moi mes garçons, ils savent faire tourner la machine à laver, ils balaient. Avec mon mari on est d'accord, quoique un homme ça se laisse vivre...* ». En rappelant que la division des rôles n'est pas un fait de nature mais de culture, cette

assistante sociale constate : « *C'est quelque chose de difficile à mettre en place, même dans le contexte franco-français* ».

Bien que le souci de parité et la volonté d'évolution soient marqués par des avancées notables, ils sont plutôt symboliques. Comme le constate Touraine, les femmes « héritières comblées » des féministes restent pourtant « privées de richesse et de pouvoir ». (Touraine, 2006)

- ***Des sympathisantes féministes, mais pas engagées dans les mouvements actuels***

Pour l'AS 36, il y a plusieurs féminismes qu'il faudrait définir : « *Moi je suis pour l'égalité de chacun : homme, femme, enfant, voilà !* ». En citant le cas d'une première épouse qui a réussi à faire partir la seconde femme du domicile conjugal, elle déclare : « *Bravo !!! Je la félicite, c'est ça l'égalité Ne pas subir l'injustice !* ». De même, l'AS 02 qui revendique des droits égaux entre homme/femme, précise sa position : « *Oui, je me sens dans la mouvance, mais je n'ai pas pour autant appartenu à un mouvement féministe* ». En évoquant son passé, elle rappelle : « *En 1974, on ne pouvait pas prendre la pilule sans autorisation parentale, je me suis retrouvée enceinte, j'avais 20 ans (...) Donc je n'ai pas ressenti le besoin de m'engager, tant j'étais déjà engagée dans le quotidien* ». En rejoignant ces propos, l'AS 06 reconnaît : « *C'est un combat qu'il faut continuer, il faut rester en alerte* ».

En déclarant ne pas être vraiment féministe, l'AS 03 tient cependant à préciser : « *Quand la femme est atteinte dans sa féminité, quelque chose réagit chez moi. Je pense à l'exemple de la contraception* ». Elle relate alors le discours d'un mari qui était contre le fait que son épouse prenne la pilule : « *Un discours difficile à entendre pour moi européenne, française. Sa femme, c'était sa propriété, il avait le droit de décider si oui ou non, elle pouvait prendre la pilule ! (...) Je pense que mon côté féminin, là aussi a réagi !* ».

A son tour, bien qu'elle ne se présente pas comme « *forcément féministe* », l'AS 22 constate : « *La majorité des personnes que l'on voit ce sont des femmes dont l'histoire est difficile (...) Donc, ça pose question sur la place de la femme, sur le respect de la femme. Donc automatiquement, on a peut-être une tendance à essayer de les aider car souvent on est face à des femmes qui se dévalorisent. Puis elle conclut : « Je connais peu de situations où la femme n'est pas dévalorisée ».*

- ***Le rejet d'un féminisme qui exclut les hommes***

La posture féministe est-elle conciliable avec la volonté d'ouverture aux hommes ? L'AS 04 s'interroge : « *Ce qui me surprend au niveau de notre travail et notamment en Protection de l'enfance, c'est qu'on travaille avec les mères et qu'on en arrive à oublier les pères. Je ne sais pas si c'est parce que nous sommes une profession majoritairement féminine et qu'on est plus enclins à travailler avec la mère, mais l'ensemble des groupes, notamment les groupes collectifs, c'est souvent des groupes avec des mamans* ». Néanmoins, à propos des conflits intergénérationnels, elle constate : « *Quand il s'agit des ados, des garçons, on voit les papas arriver à un certain moment. Les implications sont différentes, comme un partage implicite entre les parents* ».

A propos des relations avec les chefs de famille, l'AS 06 renverse certains clichés : « *J'avais des a priori, mais en recevant ces hommes turcs, j'ai changé mes a priori* ». Certains discours en direction des hommes choquent l'AS 15 : « *Ça me chagrinerait qu'il faille lutter contre les hommes. Par rapport au féminisme, je ne sais pas, oui je me sens concernée, mais je trouverais dommage de devoir m'enfermer dans un mouvement féministe pour quelque chose qui est pour moi seulement* ». De son côté, l'AS 05 qui a milité en 1968 dans ce qu'elle nomme « le vrai féminisme » avoue qu'elle ne s'est pas complètement engagée : « *Par rapport à l'IVG j'étais à fond là-dedans, mais pas dans le discours contre les hommes. En considérant qu'au niveau des conflits familiaux, elle n'est pas sûre que les hommes aient leur place, elle conclut : « Oui, c'est pour ça que je viens de dire que je ne suis pas forcément féministe, leur discours je le trouve trop excessif, trop réducteur... Je trouve que l'homme et la femme sont différents, ça n'a rien à voir... »*.

Rejoignant ce discours, l'AS 01 témoigne : « *Face aux conflits conjugaux, je ne me positionne pas en tant que féministe. Voilà, c'est deux êtres qui sont au même niveau, il n'y en a pas un qui a plus de droits par rapport à l'autre. Le féminisme ? ajoute-t-elle, ce n'est pas forcément négatif ! Il y a cette égalité homme/femme, mais être féministe et en plus, se positionner en tant que victime, c'est là où je ne suis pas d'accord. Tu peux être féministe pour te battre parce qu'il y a ça sur quoi il fallait combattre, mais se positionner en féministe parce que on subit, non !* ». Enfin, elle tient à préciser qu'elle reçoit aussi des hommes : « *Actuellement, je reçois un Monsieur qui est victime de chantage, de violence morale psychologique, physique... de la part de sa compagne* ».

Demander l'aide d'une assistante sociale, lorsqu'on est un homme immigré, n'est pas une démarche facile, comme le constate l'AS 16 : « *Ils se sentent d'emblée en situation d'accusés. Il arrive que les maris refusent de rencontrer l'AS quand ils viennent ici en France, dans ce pays où, disent-ils, on défend les femmes !* ». Comme le souligne l'AS 16, la vigilance s'impose, car, dit-elle : « *Les femmes peuvent être manipulatrices, donc il faut écouter aussi les maris* ». Les représentations des assistantes sociales sont alors évoquées par l'AS 25 : « *Les maris nous considèrent comme la femme qui aide d'autres femmes et qui les aide à prendre leur autonomie ...* ». A ce constat, l'AS 04 apporte un bémol : « *Il y a quand même aussi des couples qui viennent et notamment dans des séparations, les deux viennent et sont informés...* ».

◆ Un refus de l'extrême

Tout en déclarant qu'elle n'est pas féministe, l'AS 20 précise cependant : « *Je suis pour l'égalité des sexes, mais jamais dans l'extrême* ». En écho à ce discours, une autre ajoute : « *Je ne suis pas dans ces luttes. Il y a 30 ans, j'aurais adhéré, mais là, actuellement, ça renvoie à autre chose que je ne suis pas. Parfois on m'a renvoyé cette image de féministe que je ne suis pas et je le prenais mal, en fait. A un moment donné j'ai eu un regard sur certains mouvements féministes qui ne me semblaient pas « aidants » du tout, quelque chose d'exagéré en fait* ». (AS 27) Le rejet de ces excès est partagé par l'AS 35 : « *Il y a des féministes qui me font royalement.... !!! Moi je me sens forcément féministe sur la position de la femme, l'égalité, par contre les discours un peu extrémistes, ça ne m'intéresse pas ! Je suis de 1962, donc le féminisme des années 1970, je ne l'ai pas connu, mais heureusement qu'il a existé, ma mère en a fait partie !* ».

◆ Le féminisme des années 70 : entre admiration et répulsion

Les luttes des années 70 restent très présentes pour l'AS 21 qui se souvient : « *J'étais incapable d'adhérer à ce féminisme agressif. Pourtant, je suis très attachée à la défense des droits, mais, d'une manière générale, je trouve suspect un droit qui va être excluant pour un autre. Je trouve ça suspect, ça me pose question parce que certaines collègues justement qui prônent le droit de la femme, tout le temps, en arrivent dans leur raisonnement à exclure ceux qui entourent ces femme : le mari si elles en ont un, leur père, leur frère, au nom du droit de la femme ! Là, je dis que là, on est dans une impasse. Personne ne va avancer de cette façon !* »

A ce sujet, des souvenirs sont évoqués : « *J'avais des collègues très féministes dans l'âme. C'était dans les années 1980 et à l'époque, c'était la communauté maghrébine ; face aux souffrances des femmes, c'était : " Je ne peux pas accepter ça, il faut qu'elles s'en sortent à tout prix, il faut qu'elles quittent le mari ! "(...) On les appelait les AS "divorceuses", il fallait que ces femmes s'émancipent ! Les maris arrivaient en hurlant comme quoi on avait volé leurs femmes !* ». Elle conclut par une interrogation : « *Qu'est-ce qu'on a fait ? Est-ce qu'une femme de 30 ans, parce que tout d'un coup elle arrive ici, elle va pouvoir faire abstraction de ce qu'avaient été ses codes et sa vie auparavant pour devenir la parfaite occidentale ?* ». (Cadre social)

De son côté, l'AS 04 ne partage pas du tout les discours de certaines associations féministes, telles que "*Les chiennes de garde*". « *Pourtant, reconnaît-elle, elles ont été à l'origine du féminisme des années 70 au niveau des droits à l'avortement, du monde du travail...* ». N'étant pas actuellement engagée dans le mouvement féministe, elle tient cependant à préciser qu'elle aborde fréquemment ce thème, lors de son travail dans les cités. Quant à l'AS 28, elle considère que « *les femmes sont allées trop loin dans certaines choses. Elles réagissent brutalement, sans mesurer les conséquences de la séparation sur les enfants. Je comprends quand on réclame le même salaire. Je comprends quand on réclame les conditions de travail. Je comprends qu'on valorise nos congés maternité... Je ne dis pas qu'on doit souffrir ajoute-t-elle, mais la femme a perdu cette patience de faire l'analyse de savoir d'où viennent les problèmes* ».

◆ Contexte de précarité et luttes féministes : quelle priorité ?

Tout en reconnaissant que leurs mères ont fait des choses énormes, l'AS 31 pense que le débat féministe ne se pose plus : « *Toutes les situations qu'on a mises au-devant de la scène, c'est quand même des personnes très précarisées !* ». En exprimant son désaccord avec les idées que véhiculent certaines associations, telles que "*Ni putes, ni soumises*", elle a l'impression que « *l'on ne cherche pas à trouver des solutions d'entente, mais que les femmes cherchent à se venger* ». Les valeurs du féminisme des années 70-80, le courant d'émancipation et d'affirmation de la femme existent toujours selon l'AS 24, mais, déclare-t-elle : « *Elles passent un peu au second plan par rapport au contexte de précarité qui fait qu'il y a maintenant d'autres priorités à mettre que l'épanouissement de la personne, que la prise en compte unique de cette émancipation. La crise sociale, économique touche toutes les familles,*

même les familles bien françaises. La famille vole en éclats partout avec un manque de repères et je pense que les travailleurs sociaux ne peuvent pas avoir la même approche ».

Cette évolution des priorités dans les luttes féministes est partagée par l'AS 32 : *« Moi j'ai 28 ans et je pense que le discours de nos aînées, ça ne nous parle plus à notre génération. On a eu des acquis et c'est grâce à ces personnes qui se sont mobilisées, mais je pense que le féminisme actuel avec ce qu'il développe et ce qu'il défend ne me paraît pas prioritaire ».* Quant à l'AS 17, elle évoque son appartenance à la génération des « plus de 45 ans », celles qui se sont bagarrées sur le féminisme, dans les années 80. Mais, constate-t-elle : *« Après les années 80, il n'y a plus eu de mouvement militant, à part peut-être quelques-unes d'origine maghrébine qui sont sur ce volet-là. C'est vrai aussi que certaines qui sont issues de l'immigration se posent beaucoup de questions et sur certaines situations, certaines ont dit qu'elles croyaient reconnaître leur père ou leur mère et ça c'est très intéressant ».*

V -1. 2 Du foulard à la femme voilée : quelles représentations ?

La thématique du Droit des femmes a souvent été associée à la question du port du voile (Benelli, et al., 2006, pp. 4-11). L'AS 07 s'exprime ainsi : *« Quand on parle du voile, ça donne tout à fait le sentiment que les droits de la femme sont bafoués, qu'elle n'a pas de liberté, même si certaines disent qu'elles l'ont choisi ! ».* Des divergences entre féministes, apparues autour de la loi contre le foulard, ont divisé très fortement le mouvement. Au départ, la plupart d'entre elles considèrent le foulard comme un symbole de l'oppression des femmes et le dénoncent, mais à l'arrivée, un clivage les sépare. D'une part, les « pro-loi » justifient leur position, tantôt au nom du principe de laïcité, tantôt au nom du principe d'égalité des sexes et, d'autre part, les féministes opposées à la loi estiment que la loi renforce la stigmatisation de la population musulmane en France, tout en instrumentalisant le droit des femmes¹². Comment les assistantes sociales interviewées perçoivent-elles le port du voile ?

La perception du voile a donné lieu à diverses interprétations. Pour une partie des enquêtées, il symbolise la négation de la femme, sa soumission... alors qu'un autre groupe le considère d'abord comme un signe religieux, porteur d'identité..., marquant une appartenance ou un

¹² La promulgation, le 3 Mars 2004, de la loi sur les signes religieux dans les écoles publiques est l'aboutissement d'un processus déclenché en 1989 où trois jeunes filles sont provisoirement exclues du collège de Creil dans l'Oise ; leur foulard étant considéré comme une atteinte à la laïcité.

statut, comme par exemple, celui de la femme mariée. Enfin, une autre partie s'interroge sur le sens de cette attitude, sans porter de jugement.

- ***Le foulard : symbole de l'oppression de la femme***

« Dans le port du voile déclare l'AS 27, ce qui me gêne c'est la négation de la femme, elle ne doit rien montrer ». Cette représentation négative de la femme est également exprimée par l'AS 25 : « De montrer avec le voile qu'on appartient à une religion, ce n'est pas ça qui m'agresse, c'est le fait de se nier soi-même (...) Au niveau personnel, il y a quelque chose qui m'agresse dans ce voile ». En partageant ces propos, l'AS 18 souligne comment « en tant que femme, c'est difficile d'accepter qu'on puisse se voiler entièrement ! ». La différence entre voile et burka¹³ est évoquée par l'AS 19 : « A titre personnel, le voile ne me dérange pas, c'est leur religion, mais ça reste quand même un élément de soumission. Après, je pense que c'est peut-être leur choix. Donc, j'essaie de ne pas avoir trop de jugement. Je me dis qu'elles ont leurs raisons. Par contre pour la burka, j'ai beaucoup de mal en tant que femme ».

Le questionnement sur le voile se poursuit avec l'AS 14 : « Est-ce un choix ou alors la peur de l'exclusion de la Cité ? » Puis elle avoue : « J'ai du mal parce qu'il y a des gens qui se battent là-bas pour ne pas le porter et qui prennent de sacrés risques ! ». Cette position est partagée par l'AS 23 qui considère « que les femmes ont assez lutté pour avoir une certaine reconnaissance et là, ce n'est pas gagné ! Donc revenir en arrière, non ! Par exemple, je me dis que si je suis dans un autre pays où ce sont ces pratiques, je ne mets pas en question. Mais pour moi, en France, c'est pas la peine ».

Pour l'AS 13 qui a des collègues musulmanes, il ne s'agit pas de rejet : « On essaie de comprendre. Quand on a vu les naissances de petits Oussama après septembre 2001, on a eu du mal, on en parle, ça interroge ! Pour moi ça m'est pénible de voir une femme voilée car on a aussi notre histoire ! Nous-mêmes, les françaises, on n'avait pas le droit de mettre des pantalons, pas le droit... ».

¹³ La loi du 11 Octobre 2010 interdit la dissimulation du visage dans l'espace public. Les services de l'Etat, les collectivités territoriales ... sont concernées par ce texte : toute personne dont le visage serait dissimulé peut se voir interdire l'accès, comme des femmes portant la burka. L'interdiction n'a été effective qu'à partir d'avril 2011.

- **Signe religieux - réflexe identitaire ou provocation ?**

Comment accéder au véritable sens du port du voile ? C'est très compliqué avoue l'AS 13 : « *Je dirais que le voile, je le vois plus comme un réflexe identitaire et peut-être aussi une mauvaise interprétation de l'Islam que l'on peut lire de façon complètement différente* ». Sur l'aspect volontaire ou non de ce signe, l'AS 22 s'interroge : « *Moi je me demande si c'est une volonté réelle ou si plutôt il s'agit d'une obligation vis-à-vis de leur famille ou du mari. Mais... ajoute-t-elle : « Est-ce que dans le fond, elle en a vraiment envie ? Si elle en a vraiment envie, je respecte, mais malheureusement il semble que ce soit souvent imposé !* ».

◆ Voile et religion

Le voile comme signe religieux ne choque pas l'AS 12 : « *Pour le voile, je sais que c'est un code en relation avec la religion, mais ça ne me choque pas. Ça ne m'a jamais trop gênée. J'ai eu mon premier poste à Belleville-Ménilmontant dans le 20ème et mes stages se sont passés dans les cités très hétéroclites. A partir du moment où il y a un respect, un échange et que l'on arrive à se dire des choses et que moi professionnellement, j'arrive à me situer face à ces personnes-là, pour moi ça va* ».

A propos de la religion musulmane, l'AS 05 déclare : « *Le port du voile a été uniquement imposé par les hommes, pour la soumettre. Personnellement, je trouve ça difficile, mais, on respecte...* ». A l'inverse de cette conception, l'AS 27 affirme : « *Je n'ai pas vu de côtés néfastes de la religion, au contraire, c'était quelque chose de porteur. Ensuite je suis persuadée que pour toutes les positions extrêmes, ce n'est pas dû à la religion, mais c'est dû aux gens !* ». De même, le voile dans la religion ne pose pas de problème à l'AS 19 mais qui s'interroge, car, dit-elle : « *Le voile sans rien derrière, c'est différent. Certains disent que c'est de la provocation. Pour les plus jeunes, je pense que ça peut être ça* ».

◆ Voile : un statut de la femme mariée ?

Une autre interprétation du port du voile est liée au statut de la femme mariée comme l'exprime l'AS 04 : « *(...) Elles sont mariées, elles sont femmes, elles portent le voile. C'est plus ancré dans la religion, mais aussi dans une culture familiale, identitaire, etc.* ». A propos d'une femme très jeune, sans le voile, elle explique : « *Ce qui était frappant, c'est qu'elle était même parfois aguicheuse et, à partir du moment où elle a été en couple, elle s'est voilée.*

Pour elle, ce n'était pas forcément la demande du mari, mais plutôt comme une forme de reconnaissance d'une entrée de femme mariée, respectueuse ».

Le phénomène concernant des jeunes filles nées en France, qui se voilent après le mariage, bouleverse l'AS 14 qui les a vues grandir : *« Là où mon incompréhension devient totale et où je me sens complètement démunie, c'est quand ces jeunes filles viennent me voir, ravies, en disant "Je me suis mariée et puis, elles arrivent voilées ... " Moi, je leur dis : « Mais vous êtes née ici !!! ».* Là, je me demande ce qui va se passer, ça s'accroche sur rien, si ce n'est sur ce nouvel amour où elles se sentent reconnues par une famille. (...) *Elles ne vont pas travailler, elles font des enfants. . ».* En écho à ce discours, l'AS 02 exprime son incompréhension : *« Quand je les ai vues se revoiler, j'ai eu beaucoup de mal à en parler. Alors, ça, ça pourrait être, dans un travail collectif, un thème de discussion avec les jeunes ».*

◆ Lorsque les représentations de la femme voilée muette, manipulée...sont bousculées

En se présentant en burka au service social, une jeune femme française déstabilise les représentations habituelles. Née en Bretagne d'un père marocain, titulaire d'un Bac + 5 (commerce et communication), la jeune fille a travaillé pour des marques de luxe avant de faire le choix de la burka, de la religion... et d'arrêter son activité professionnelle. L'AS 04 témoigne de sa surprise : *« C'était extrêmement violent, on se rend compte que c'est des personnes qui, au niveau socio-culturel, ont les mêmes connaissances que nous alors que l'on est souvent avec des personnes qui ont un niveau d'études assez bas. (...) Mais là, on est sur le même niveau de connaissance et ça renvoie beaucoup de choses. Sur sa carte d'identité elle était une femme splendide ».*

Cet étonnement est également exprimé face au choix de certaines jeunes filles voilées, comme l'explique l'AS 34 : *« C'était une jeune fille de famille catho BC- BG qui était copine avec un petit arabe et qui adhérait à la religion musulmane, au Coran... Il y avait des conflits de famille, de la provocation, avec des moments en dents de scie, des moments de compréhension, des moments de rejet total et je pense que c'était vraiment une recherche de repères parce que c'était une famille très, très stricte (...) ».* Selon l'assistante sociale *« La jeune ne se retrouvait pas, elle avait besoin de repères qu'elle retrouvait dans cette famille avec la mamma ... ».*

La même surprise est exprimée par l'AS 27 à propos d'une jeune femme voilée, étudiante à l'université, qui venait d'avoir un bébé et recherchait du travail. *« En fait, explique*

l'assistante sociale, *elle avait du mal à trouver un emploi à cause de son voile, mais elle venait me trouver pour tout à fait autre chose et on parlait un peu d'elle de ses projets. Si son mari avait été absent, je serais allée au-delà, j'aurais été plus curieuse, et essayé de comprendre ... Ce voile, pourquoi ? Est-ce que le mari lui imposait, je ne le sais pas du tout* ». A propos de ce dernier, elle tient à préciser : « *Je lui dis bonjour, je m'approche et là il refuse de me serrer la main* ».

Enfin, en exposant la situation suivante, l'AS 25 révèle comment son image de la femme voilée, soumise, s'est transformée : « *C'était une personne complètement voilée et cette femme qui n'était pas française, n'était pas du tout d'origine musulmane, la famille non plus. C'est une femme qui s'est convertie, qui arrive de Colombie, qui vit en France, qui s'est convertie et qui a absolument besoin de porter ce voile* ». D'abord réticente pour aborder ce sujet lors de l'entretien, la jeune femme colombienne explique qu'elle ne faisait ainsi que par conviction religieuse. Pour elle, elle avait trouvé quelque chose dans l'Islam et elle avait besoin de le pratiquer. « *C'était très curieux avoue l'assistante sociale car moi qui avais l'idée de femmes soumises... et elle, non ! J'imaginai des personnes très rigides, et elle, pas du tout ! Elle m'a beaucoup surpris cette dame !* ».

- Pour ou contre la loi ? Des positionnements différents

Le port du voile à l'école, dans la sphère publique ou privée, dans la vie professionnelle, suscite des positionnements très différents, parfois opposés, et renvoie à la variété des appropriations d'un même objet par les professionnelles. Cela présuppose l'intervention d'un système de valeurs, des facteurs d'appartenance des sujets et des représentations préexistantes.

◆ Le voile à l'école

La position de l'ES 11 est radicale : « *Le voile interdit à l'école ? Alors moi je suis pour !!! (...)* *Moi je me dis que si on accepte le voile, il faut alors à ce moment-là accepter tous les signes extérieurs de religion qui représentent notre société et là, là on va être dans un capharnaïm parce que, forcément, ce que je porte va être ce que je suis, donc nous n'aurons pas le langage d'écouter l'autre. Si chacun arrive avec ses signes extérieurs, est-ce que nous aurons cette capacité de tolérance et d'accueil de l'autre de la même façon que si je ne porte rien ?* ». En exprimant un avis complètement différent, l'AS 04 s'interroge : « *Avant de les renvoyer, il faudrait travailler vers une évolution. Mais après, ces filles, qu'en est-il de leur*

intégration professionnelle ? C'est les mêmes modalités que leur mère qui sont bénéficiaires du RMI et à la recherche d'un emploi. Les collègues qui travaillent avec ces femmes pour leur insertion, elles en parlent, elles le travaillent ». A propos des enseignants favorables à la loi, l'AS 05 considère que : « *C'est un peu de l'exclusion de la part des directeurs, les renvoyer chez elle, c'est encore plus, les castrer... ».*

◆ Le voile dans la sphère privée/publique

En reliant le port du voile à un signe religieux, l'AS 03 considère que : « *La religion c'est quelque chose qui se vit de l'intérieur et dans un milieu qui le permet, mais, ajoute-t-elle, à partir du moment où on est dans la vie publique, il me semble qu'il y a à respecter les gens qui sont là et en plus dans un service public ».* A ce sujet, l'AS 13 raconte : « *On a eu une jeune, une femme de ménage qui est arrivée dans nos locaux, en remplacement pendant les vacances, avec un foulard, pas le pire des foulards et j'ai parlé avec elle. Elle était étudiante en psychologie. On a dû lui parler et on a été amenées à dire que c'était gênant de voir quelqu'un venir travailler ici, dans un service public, avec un foulard ».* Tout en partageant cette position, l'AS 16 tient à préciser : « *A l'intérieur, chez elles, c'est tout à fait autre chose. Il y a des femmes qui n'ont rien à nous envier et qui portent le voile. Certaines se sentent mal à l'aise, elles se sentent dénudées lorsqu'elles sont tête nue. Pour moi, c'est un respect. Là où je suis moins d'accord c'est quand ça vient comme ça au sein des écoles ».*

Quant à l'AS 09, elle explique qu'elle est partagée vis-à-vis de cette loi : « *Dans un sens je me dis que c'est peut-être dommage de poser cette chose-là parce que ça ferme des portes, ça stigmatise et, d'un autre côté, quand même, en comparaison avec ce que je peux voir dans la migration aux Etats-Unis où personne n'y prête attention ! (...)* ». Par rapport à l'interdiction, elle ajoute : « *Je pense qu'il pourrait y avoir des obligations plus importantes pour l'intégration, par exemple sur le plan de l'apprentissage de la langue. Sinon, il y a des femmes qui sont là depuis 15 ans et qui ne font rien, c'est terrible pour leur intégration ».*

Enfin, concernant la loi, l'AS 27 relativise : « *Pour moi, ça n'était pas aussi grave que ça, parce que les Kippas, les autres signes... qu'est-ce qu'on en fait ? C'est vrai, la question du voile peut se poser dans la vie publique (...) mais, je ne pense pas que c'était ça le plus important ».* Face à la diversité des voiles, comment les distinguer ? A propos d'une femme kurde, l'AS 02 constate : « *Elle a beau avoir son voile, mais elle discute avec ses amies, mais ce n'est pas vraiment le voile, c'est le fichu fleuri, elle est Kurde ».* Un retour sur le passé est

évoqué par l'AS 26 qui explique : « *Il y a plusieurs années en arrière, quand on allait à la messe, on mettait quelque chose sur la tête, moi le voile, ça ne me gêne pas. Par contre ce qui me gêne, c'est la burka. Je me dis que je ne vois pas pourquoi on doit se cacher. Derrière tout ça, la femme c'est le péché, on ne veut pas la voir* ».

Dans la rue, face à une femme en burka dont on ne voit que les yeux, l'AS 01 avoue que son choc a été d'autant plus important que le mari était en bermuda blanc : « *Ça m'a énervée, dit-elle, c'est vraiment là mon préjugé. Je suis Assistante sociale mais, dans ce cas-là, j'oublie !!* ». De la même manière, en croisant une femme complètement voilée de la tête aux pieds, l'AS 24 déclare : « *Je ne sais pas ce que ça me fait, ça me glace !!! C'est vraiment très violent et je le vis même comme une provocation, ça je ne le supporte pas. C'est vrai, ensuite, on peut essayer de comprendre le pourquoi, mais c'est le choc, je le reconnais* ». Puis elle ajoute : « *Ça c'est l'a priori, sans connaître la personne, tu as envie de foncer dedans, d'arracher tout et de dire « Quel est le sens de tout ça » ? Si je rencontre cette situation dans mon travail, comment je vais appréhender cette situation, comment je vais faire ?* ».

◆ Le voile au travail

Les actualités judiciaires¹⁴ révèlent les interrogations de notre société sur ces faits dont le secteur professionnel est témoin. Le thème du voile au travail est très présent chez les assistantes sociales qui travaillent sur le thème de l'insertion comme l'indique l'AS 19 « *Il y a des femmes qui acceptent de l'enlever pour travailler et d'autres non, donc c'est compliqué !* ». Une autre ajoute : « *Moi ça m'est arrivé qu'un mari me dise que sa femme ne pouvait pas travailler car elle avait des enfants, ça je peux le concevoir. Je conduis un entretien de la même façon si elle a un voile ou non. (...) Par contre s'il n'y a pas de frein à ce qu'elle s'insère et si c'est un choix religieux ou culturel, le RSA n'est pas envisageable. Je n'ai jamais abordé le sujet directement car je pense que parmi les personnes que l'on a reçues, elles n'ont pas voulu le dire, implicitement en tout cas* ». (AS 32)

◆ La position face à la burka

¹⁴ Rappelons l'affaire de la crèche Baby-Loup à Chanteloup les Vignes qui a défrayé la chronique. Une salariée de cette structure financée par les fonds publics, a été licenciée en 2008 pour faute grave, au motif qu'elle portait un foulard islamique. Elle a saisi les prud'hommes pour licenciement abusif ainsi que la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) pour discrimination. Le licenciement a été confirmé par la cour d'appel de Paris en 2011 et par la cour de cassation le 24 juin 2014.

Les difficultés sont plus importantes pour la réception des femmes qui se présentaient en burka. A propos d'une personne de nationalité égyptienne qui se présente dans cette tenue au service social, l'AS 12, qui connaît le mari antillais converti à l'Islam, explique : « *Je n'étais pas prévenue qu'elle allait venir. On ne voyait même pas ses yeux elle était habillée de noir, avec des gants noirs également. Il n'y avait aucun homme dans les parages, on n'était que toutes les deux, et je me suis dit que j'avais toutes les conditions réunies pour lui demander si elle accepte qu'on se parle. Je lui demande de signer le papier qu'elle apportait et, pour que l'on puisse se voir, je lui ai dit carrément « ça me gêne ! Je vous promets que personne ne rentrera dans le bureau ».* Pour moi, avoue-t-elle, *c'était vraiment déstabilisant parce que, parler avec quelqu'un c'est le regarder. J'avais peur qu'elle refuse et qu'elle ne revienne plus me voir ! Elle s'est dévoilée gentiment et voilà, et du coup, j'ai pu échanger. Ensuite, elle est revenue et se dévoilait sans que je le lui demande, mais dans le bureau ».*

A propos de certaines collègues qui n'auraient jamais osé demander cela, l'assistante sociale tient à préciser qu'elle avait déjà parlé de cette situation qui l'intriguait, à une de ses amies convertie à l'Islam. Sans ses conseils, dit-elle : « *Bien sûr, je lui aurais parlé du voile, je lui aurais fait comprendre que ce n'était facile de ne pas la voir, mais je n'aurais pas eu la même attitude ».* Quant à l'AS 22, elle avoue son impuissance face à un mari intégriste qui venait avec son épouse enceinte, en burka, pour obtenir une prise en charge à l'hôtel : « *Je me suis pris la tête avec ce M. car sa femme allait retirer son voile et lui a voulu qu'elle le garde... C'était un médecin intégriste qui pose le Coran sur la table et qui me raconte qu'il fait partie des camps d'Al-Qaïda !!! ».*

Face à ce dilemme de la femme en burka ou portant le voile, l'AS 28 expose sa stratégie : « *Je vais la laisser entrer. On va faire son contrat d'insertion et puis après, je lui dis que en dehors ça...(...) Je vais trouver une façon d'amener les choses, c'est-à-dire de lui faire partager aussi d'autres valeurs de là où elle est, et sans la brusquer, de lui demander ce qu'elle en pense ».* Pourquoi, selon cette professionnelle, faut-il aller doucement ? : « *Parce que, dit-elle, on ne peut pas changer des choses, des mentalités qui ont été enracinées depuis longtemps ».* Puis elle conclut : « *Je n'interdirai pas à quelqu'un, je lui donnerai la possibilité d'avoir un signe symbolique, c'est-à-dire permettre à cette personne... qu'elle pense qu'elle n'est pas perdue parce que le voile c'est son repère ».* En étant elle-même le produit d'un processus de socialisation acquis dans différents milieux (familial, social, professionnel, institutionnel...), l'assistante sociale peut évaluer la force des normes et des

valeurs sur le comportement de chaque individu, et donc, de la difficulté de s'écarter de ces modèles.

A propos d'une collègue assistante sociale voilée, l'AS 19 explique : « *On a une collègue ici qui est voilée, pas au travail, mais à l'extérieur. Dès qu'elle sort d'ici, elle le met. Ce n'est pas gênant, c'est une collègue comme les autres. Elle a le respect de sa religion et quand on l'entend parler, c'est quelque chose qui est important pour elle, quelque chose de réfléchi qui intervient dans un ensemble. D'ailleurs on lui pose des questions, c'est intéressant. Je pense que la religion musulmane c'est une belle religion, après, on peut exagérer !* ». A ce sujet, l'AS 06 s'interroge : « *Si j'avais une collègue qui portait le voile, comment je réagisrais ? Cela dépendrait d'elle, de son ouverture d'esprit, de ce qu'il y a derrière. Je voudrais connaître le pourquoi, « de ce que son voile, voile !!! » et qu'elle n'impose pas sa religion* ».

- Les assistantes sociales voilées à l'extérieur

En évoquant la période qui a précédé la loi actuelle, l'AS 03 se souvient de son désaccord face à une assistante sociale à Paris qui portait le voile au travail. Parmi les enquêtées, la seule assistante sociale qui porte le voile à l'extérieur, tient à s'exprimer sur ce choix : « *Moi par exemple je porte le voile en dehors du travail. A un moment, il faut se positionner par rapport à sa culture, par rapport à ses croyances, par rapport à un pays où l'on vit* ». Concernant le Conseil général, lieu où elle exerce sa profession, elle explique : « *Ici c'est laïc, donc je n'ai pas à imposer mon voile, même léger* ». A propos de ses collègues qui l'interpellent au sujet du voile, elle considère que leur étonnement est contradictoire : « *Effectivement dit-elle, on voit de plus en plus de personnes voilées et finalement on dit aux gens qu'ils sont libres de s'exprimer. Mais quand on met le voile, voilà ce qui se passe !!!* ». (AS 29)

En revanche, cette attitude n'est pas partagée par l'AS 31 qui se présente ainsi : « *Moi je suis musulmane, pratiquante. J'insiste sur le terme pratiquante, je fais tout : le ramadan, etc. Je ne porte pas de voile sur la tête, je suis intégrée socialement. Mais on va dire que j'ai pris l'Islam comme philosophie et pas comme bannière, ça ne regarde personne, on n'a pas à lire sur mon visage...* ». En déclarant ne pas être choquée par un voile simple et discret dans les lieux publics, elle précise : « *Je pense qu'avant 18 ans, on ne nous impose rien, du moins pas à l'école, après c'est un choix, je pense qu'on peut assumer son choix plus librement* ».

Il est évident que ces deux témoignages ne peuvent être élargis à toutes les assistantes sociales musulmanes qui portent le voile ou non, néanmoins, le discours de ces deux professionnelles

permet de mieux appréhender le sens donné par chacune d'elles à leur pratique religieuse. Au sujet de collègues qui se voilent à l'extérieur, l'AS 31 établit une comparaison avec d'autres assistantes sociales qu'elle qualifie de : « *Dinosaures qui ont des relations très catho et pour lesquelles c'est plus marqué. Oui, elles sont sans voile mais elles sont peut-être plus dangereuses, on les identifie moins ! Ca nous parle, on a été confrontées à ça...* ». A ce sujet, l'AS 32 précise : « *On a une collègue, ce n'est pas marqué sur elle, elle n'a pas de croix, par contre elle affiche bien ses valeurs, ses valeurs catholiques !* ».

Au-delà des chocs liés au port du voile, d'autres réactions émotionnelles interviennent, notamment face à la présence de familles polygames, dont les images « *ont une puissance dont nous nous rendons mal compte et lorsqu'il s'agit du statut et du rôle de la femme, elles ont un dynamisme plus grand encore qu'ailleurs, étant liées à la sexualité et l'affectivité qu'elles suscitent* » (Chombart de Lauwe, Chombart de Lauwe, Huguet, Perroy, & Bissert, 1963).

V -1. 3 La polygamie et ses fantasmes

Parmi les situations de conflits conjugaux exposées lors de l'enquête, 22 % concernent des familles polygames, originaires d'Afrique subsaharienne (Mali et Sénégal). Dans son ouvrage sur la polygamie et son évolution en France, Fainzang (Fainzang & Journet, 1988) souligne les distorsions qui guettent tous les acteurs confrontés à ce type de population. Inédites en France, ces structures familiales confrontent les travailleurs sociaux à des demandes complexes et totalement inconnues, qui suscitent de nombreuses réactions émotionnelles. « *Comment accepter que quelqu'un restera jusqu'à la fin de ses jours dans ce qui nous paraît, à nous, inacceptable. (...) Il y a des femmes pour lesquelles on a mal au ventre !* ». (AS 17) Comme le souligne l'AS 15 : « *On est sur des représentations, notamment celles de l'homme africain avec les fantasmes autour de la polygamie. Ces représentations, oui, elles vont influencer les modes de pratiques* ». En effet, comme le souligne Doise, les représentations sociales ont une fonction prescriptive : « *Elles sont des principes générateurs de prise de position, liées à des insertions spécifiques dans un ensemble de rapports sociaux* » (Doise W. , 1990).

Bien qu'il s'agisse d'un cas isolé déjà cité, l'AS 01 rapporte les propos d'une collègue employant le terme de « *coucherie* », pour désigner la situation d'un mari polygame

demandant à être reçu, afin d'avoir des nouvelles de sa seconde épouse qui a quitté le domicile avec ses enfants. Au nom de sa mission de protection, l'assistante sociale argumente son refus de le recevoir : « *Il y avait une femme avec enfants qui était victime de violences, qui était dehors, donc il s'agissait de protéger cette femme en la plaçant dans un foyer* ». Dans ce cas, les effets négatifs de la représentation de la polygamie ont conduit à une pratique professionnelle de mise à l'écart d'un père de famille, dont la demande n'a pas été entendue.

L'AS 24 se souvient de la violence du choc éprouvé en début de carrière, lors d'une visite à domicile dans une famille polygame : « (...) *J'avais été assez heurtée par la situation d'un mari qui vivait avec ses deux épouses dans le quartier de la Grande Borne. Oui, j'ai été choquée car il y avait trois chambres et chaque épouse avait sa chambre et je me demande si le chef de famille n'avait pas son coin à lui, une chambre réservée à la prière. Il y avait plein de matelas dans le séjour où les enfants dormaient et puis avec mon regard de l'époque, je voyais ces deux femmes, l'une jeune et l'autre moins, avec mon regard d'alors...* ». Tout en soulignant que les enfants ne disposaient que de très peu de places pour le travail scolaire, elle conclut : « *Pour moi, les enfants n'étaient pas éduqués, ils étaient livrés à eux-mêmes* ». Au fil des années, cette représentation négative des polygames s'est peu à peu transformée, notamment au moment de la rencontre avec un chef religieux polygame, en conflit avec la seconde épouse : « *J'abordais la situation de M. K, polygame, avec toutes ces images et puis avec d'autres images véhiculées par la télévision. (...). . Pendant l'entretien, dit-t-elle, c'est vrai que M. K était assez embarrassé de se trouver devant une femme, devant une assistante sociale, mais je n'étais pas dans le culturel, j'étais dans une relation d'écoute. J'ai trouvé beaucoup de finesse, les mots qu'il employait en français n'étaient pas très élaborés car, dans sa langue à lui, il aurait certainement pu exprimer mieux les choses. Il jouait un rôle important dans sa communauté, un rôle de modérateur, de médiateur au bon sens du terme et puis quelqu'un, qui, malgré son grand âge, était très ouvert (...) en gardant une dignité, une surface sociale qu'il avait et qui me semblait importante. Cette ouverture-là était très riche, même si les traditions étaient là (...)* ». (AS 24/Situation 58)

Quant à l'AS 29, elle considère que : « *La pratique de la polygamie en France, n'est pas dans le respect de la vraie polygamie (...). Moi je la ressens très mal, je ne suis pas d'accord. Un homme polygame, déjà il faut que l'épouse accepte la polygamie, sans ce consentement, il n'y a pas de polygamie possible. Et c'est là où je recadre l'homme, il a des obligations envers toutes ses épouses et tous ses enfants. Mais de parquer 5 femmes et 25 enfants dans un*

appartement !!!! Le statut de polygame c'est un statut très particulier qui n'est pas octroyé à tout le monde. A la base, tout le monde ne peut pas avoir ce statut de polygame, dans les pays, c'est une reconnaissance sociale ».

Dénommée par Fainzang (Fainzang & Journet, 1988) « polygamie d'un deuxième type en situation de migration », en France, cette structure familiale perd une grande partie de ses règles et de ses régulations traditionnelles ; il est impossible à ces familles de trouver des logements, dont la taille et la distribution conviennent à l'organisation de cette cohabitation. Ainsi, la coexistence de deux femmes ou plus avec leurs enfants dans un même logement est cause de fortes tensions, comme le constate l'AS 18 : *« Les femmes en parlent, elles l'évoquent de temps en temps et on voit bien qu'elles subissent cette situation, surtout pour les premières épouses qui sont mises de côté et même les secondes en souffrent beaucoup car c'est toujours la première qui a le pouvoir, qui a les Allocations familiales »*. A cela s'ajoute ce que Cohen-Emerique décrit comme nouvelle catégorie, les femmes « décohabitées » (Cohen-Émerique, 2011, p. 31). Ainsi apparaît « une polygamie de troisième type » concernant une femme, vivant en monoparentalité tout en restant mariée et en polygamie de façon clandestine.

La manifestation de l'émotion chez les professionnelles n'est pas pour autant synonyme de rejet des familles polygames, comme l'exprime l'AS 02 : *« Ce qui me choque ? On est tous chacun avec sa propre histoire, ses traditions. Donc les polygames, je n'ai pas à les juger, mais je vais travailler avec ce qu'ils sont (...) On a réussi avec l'un d'eux, à ce que il ne renvoie pas la troisième épouse pour aller en chercher une quatrième, plus jeune ! »*. En écho à ce positionnement, l'AS 35 explique : *« Par rapport à la polygamie, évidemment je suis contre, mais je pense qu'elle va disparaître progressivement, si on ne fait pas de tapages comme pour le voile, la burka car la façon médiatique, ça crispe et ça ne va pas arranger les choses (...) Dans la situation que j'ai exposée tout à l'heure, j'ai aidé la seconde épouse à obtenir ses papiers. On a une mission de protection quand même ! »*.

Contrairement aux réactions précédentes, certaines assistantes sociales relativisent les situations de polygamie, comme par exemple l'AS 19 qui déclare : *« C'est intégré dans leur culture, ça me gêne pas trop. Si c'était une famille française, évidemment que je serais choquée, là je sais que c'est dans leur culture et qu'à la limite, c'est normal »*. Quant à l'AS 20, elle considère que ces femmes ne sont pas malheureuses : *« Ce sont des représentations, ces femmes, on imagine qu'elles sont malheureuses parce que M. a le droit d'avoir 4 épouses.*

Elles ne sont pas toutes heureuses, mais c'est comme partout. Néanmoins, elle ajoute : « Je n'aimerais pas être à leur place, mais effectivement, il y a du respect, c'est comme ça en Afrique, en pays musulman, donc moi je l'accepte complètement. Le seul problème c'est le droit car les secondes épouses ne sont pas reconnues donc c'est compliqué ».

En déclarant : « *La question de la polygamie, c'est d'un autre âge, autant en Afrique qu'ici* », l'AS 16 fait référence aux évolutions qui apparaissent dans les pays d'origine comme le Mali. Depuis l'adoption du nouveau Code de la famille du Mali¹⁵ en août 2009, le régime matrimonial de base est celui de la monogamie, avec communauté de biens réduite aux acquêts. Néanmoins, il est déclaré révisable, (c'est-à-dire transformable en polygamie) avec le consentement de l'épouse, pour éviter la multiplication des divorces et la précarisation des femmes qui en résulterait. Au Maroc, suite à la réforme du Code de la famille en 2004, les conditions de la polygamie ont été durcies : l'homme doit notamment obtenir l'autorisation d'un tribunal, mais aussi de la première épouse, pour prendre une nouvelle femme¹⁶.

V -1. 4 Un abus de l'autorité : le mariage imposé ou « forcé »

Le mariage fait l'objet de différentes interprétations culturelles, répondant chacune à une logique propre, à des conséquences juridiques, économiques et affectives. En France, le code civil de 1804 a consacré la formation du mariage par le consentement des seuls époux majeurs ou émancipés. Qu'en est-il alors des mariages forcés¹⁷ ? « Les "mariages forcés" semblent se situer au carrefour de systèmes de valeurs, opposant, d'une part, des valeurs plus individualistes basées sur le libre choix et l'amour et, d'autre part, des valeurs plus holistes mettant en avant l'alliance comme fondement de la transmission patrimoniale et symbolique » (Collet & Santelli, 2008, p. 49). En portant atteinte aux droits fondamentaux de la personne, les mariages *forcés* ou *imposés* sont dénoncés avec vigueur : « L'union de deux personnes

¹⁵. Après douze années de consultations et tergiversations, le nouveau code de la famille du Mali adopté le 4 août 2009 améliore le droit des femmes dans ce pays mais divise le pays. (...) Le gouvernement doit faire un gros travail d'explication à travers tout le pays car, sans un accompagnement efficace, beaucoup de lois n'ont qu'un impact très limité. Source : Le nouveau code de la famille, une grande avancée pour les femmes. (Jeune Afrique, 2009).

¹⁶. Officiellement peu répandue au Maroc, la polygamie est toujours légale (jusqu'à quatre femmes). En 2015, le ministre marocain des relations avec le parlement annonce son second mariage avec sa collègue ministre déléguée de l'enseignement supérieur, avec l'accord de sa première épouse. (Bozonnet, 2015, p. 1).

¹⁷ En France, en 2003, le Haut-Commissariat à l'Intégration a formulé un Avis au Premier ministre, mentionnant le chiffre de 70 000 jeunes femmes, concernées ou susceptibles de l'être par le mariage forcé. Dans les médias, ce chiffre fut très vite transformé en « 70 000 mariages forcés » sans être rapporté à une période (par an ? par décennie ?). La contrainte en matière de mariage existe incontestablement, mais dans quelle proportion ? (Hamel, 2008, p. 79)

dont l'une au moins n'a pas donné son libre et plein consentement au mariage » est une « atteinte aux droits fondamentaux de la personne humaine », qui « *en aucune façon* » ne peut être justifiée¹⁸. » Les réactions des enquêtées concernant ces unions expriment, tantôt de la révolte, tantôt une interrogation sur le sens que lui donnent les jeunes filles concernées.

L'AS 24 exprime ainsi son émotion : « *C'est insupportable ces situations car on touche à l'intégrité, à la liberté de quelqu'un. C'est inacceptable et moi, je ne peux pas être calme face à ces situations de violences aussi importantes* ». Puis elle ajoute : « *La dernière situation que j'ai eu à traiter, c'est une jeune française d'origine turque, mais on ne les traite pas ces situations, elles t'arrivent dans l'urgence. Née en France, la jeune fille devait repartir en Turquie pour y être mariée. Elle est partie se cacher dans un foyer en province, loin de sa famille, le cas avait été traité avec l'association ELELE. C'était sans doute la solution dans l'urgence, mais à long terme qu'est-ce qu'elle est devenue cette jeune fille ? Dans ce cas, il faudrait pouvoir faire un travail avec les parents, tout en amont, ce serait un travail de prévention pour la suite, mais là, j'ai l'impression de pas l'avoir traitée cette situation, je ne sais même pas ce qu'elle est devenue cette jeune fille* ».

En écho à ce désir d'agir en amont, l'AS 28 précise : « *Si nous sommes en situation d'urgence, je demande à la jeune fille si on peut en parler avec les parents, en disant que la personne ne risque rien, qu'il n'y aura pas de suite. Il faut essayer de travailler avec les parents, il faut les mettre les parents en confiance, tous les deux. (...) Si j'avais plusieurs situations, je ferais du travail collectif. Si par exemple, ces jeunes sont menacées, je leur demanderais si elles sont d'accord pour travailler sur ces questions. C'est-à-dire que je ferais aussi un travail collectif avec les parents, comme un atelier, un travail sur thème* ».

◆ Mariage « arrangé » ou « mariage forcé » ?

Entre les termes « mariage arrangé » ou « mariage forcé », l'AS 18 choisit : « *Il n'y a pas de mariages forcés ici, mais plus des mariages arrangés au pays et après elles viennent. Elles ne disent pas qu'elles sont forcées, elles accordent beaucoup d'importance au mariage. Je pense qu'elles en attendent un confort pas financier mais un statut, au niveau de la famille. C'est très mal vu par la communauté, pour une femme, de ne pas être mariée* ». Enfin, pour l'AS 29, appartenant à une culture où ces types de mariages sont fréquents, la question qui se

¹⁸ Résolution adoptée le 5 octobre 2005 par l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

pose est la suivante : « *Que ce soit dans ma culture ou ici, c'est : « la personne veut-elle de ce mariage ? Comment voit-elle les choses ?* ».

A une assistante sociale qui lui demande conseil, au sujet du mariage d'une jeune fille de 17 ans, originaire du Maghreb, elle répond : « *Ce n'est pas que la culture que tu dois voir pendant l'entretien. Est-ce que tu as ressenti qu'elle est mariée de force ou que c'est un mariage consenti ?* ». Puis, à cette collègue, âgée de 35 ans qui se mariait quelques jours plus tard, elle explique que son choc est dû au fait que dans sa culture, on se mariait vers 25, 30 ou 35 ans ! ».

Les facteurs émotionnels jouent un très grand rôle dans le domaine du Droit des Femmes, ils font émerger des conflits de valeurs, que l'on peut observer également dans un autre domaine spécifique, celui des Droits des enfants.

V -2 L'INTERET DE L'ENFANT : UNE NOTION COMPREHENSIBLE ?

L'opposition entre les pratiques éducatives de la société de départ et celles de la société d'arrivée est à l'origine de nombreuses incompréhensions, de tensions et de conflits avec les institutions.

En France, d'une part, le passage de la puissance paternelle à l'autorité parentale dans les années 1970, et d'autre part, la reconnaissance des droits de l'enfant en 1989, sont à l'origine de nombreux changements, qui se vivent de façon différenciée selon chacun, déstabilisant parfois un ordre social et familial. En droit français, les décisions concernant un enfant doivent être appréciées, au regard de la notion de l'intérêt de l'enfant. L'intérêt de l'enfant est un « standard juridique » (Durand, 2012, p. 45), une notion faiblement déterminée qui trouve à s'appliquer dans une diversité infinie de situations¹⁹. Aussi, Il faut reconnaître que l'on fait appel à cette notion, lorsque, précisément, l'intérêt de l'enfant risque d'être compromis et autour duquel s'organisent les diagnostics et évaluations des professionnels, au cas par cas, en fonction de la situation singulière de l'enfant et de sa famille.

¹⁹ Le Conseil de l'Europe considère que la loi Française ne prévoit pas d'interdiction suffisamment claire, contraignante et précise des châtiments corporels. Comme le rappelle Le Monde du 14 Mars 2015, dans son article « l'impossible débat sur la fessée, symptôme du mal français » fessées et gifles ne sont pas perçues en France comme des violences.

Alors que la proclamation des droits de l'enfant est le fruit de la dynamique de l'égalité, propre aux sociétés démocratiques, en affirmant à la fois des *droits protecteurs* et des *droits-libertés*, la Convention internationale des Droits de l'Enfant²⁰ a suscité de vives critiques dans la société française (Théry, 1992). Du côté des populations immigrées, elle déclenche de fortes résistances face aux mesures éducatives des institutions, notamment lorsqu'elles préconisent des relations plus égalitaires entre parents et enfants. Par exemple, les enfants d'immigrés africains reçoivent au sein de leur famille une éducation autoritaire, en contradiction avec les modèles dominants à l'extérieur de la famille, les sociétés modernes cultivant le narcissisme adolescent (Attias-Donfut & Wolff, 2009). Ainsi, en bénéficiant des droits de liberté de pensée, les enfants sont désormais encouragés « à exprimer librement leur opinion sur toute question les intéressant²¹ » avec leurs parents, mais cette attitude est souvent vécue par ces derniers comme une remise en cause de leur autorité, basée sur la notion de respect.

V -2. 1 Danger et maltraitance : des notions mal définies

La protection administrative et judiciaire de l'enfant est fondée sur la notion de danger que la loi ne définit pas (L'article 375 du code civil ne précise pas les caractéristiques du danger). C'est une norme sociale sur laquelle s'appuie le magistrat pour statuer. A partir de quel degré de menace les professionnels doivent-ils intervenir ? Malgré les connaissances actuelles, ce sont surtout les valeurs des assistantes sociales, celles de la société et leurs représentations de l'éducation des enfants, qui orientent les décisions. Selon Habersetzer (2007, pp. 7-13), les professionnels affirment sans cesse qu'ils évitent de projeter sur les usagers leurs propres conceptions de la famille, du rôle des pères et des mères, des hommes, des femmes, mais dans la réalité, leurs postures se révèlent beaucoup moins tolérantes et l'acceptation des différences beaucoup plus limitée.

L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs (art. 371-1 du Code civil) qui, par définition, exclut la violence et implique de maintenir des relations personnelles avec l'enfant. Or, la violence sur l'enfant est parfois considérée comme une réponse éducative adaptée, comme le souligne un juge pour enfants dans un article (Durand, 2012, p. 41) où il relate sa rencontre avec un père dont le fils est poursuivi pour des faits de vol avec violence. En

²⁰ La Convention internationale des droits de l'enfant a été adoptée à New York le 20 novembre 1989, Seuls quatre pays n'ont pas ratifié la Convention : les États-Unis, la Somalie, le Soudan du Sud et la Palestine.

²¹ CF le premier alinéa, de l'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant

évoquant les violences habituelles du père envers son enfant, ce dernier lui répond : « Si je ne peux pas le frapper, qu'est-ce que je peux lui dire ? ». Selon le magistrat, l'enjeu est de « faire accéder ce père à une attitude d'autorité, en substituant le langage au passage à l'acte », mais est-ce aussi simple de dissocier les coups et l'autorité ? Selon Ezembe (2009), s'il y a eu une grande réflexion sur les droits des enfants, ce n'est pas suivi d'un accompagnement auprès des parents migrants. Le psychologue fait référence au danger que s'instaure le « syndrome du numéro vert », c'est-à-dire son utilisation sans discernement par les enfants qui, parfois, profitent de l'ignorance de leurs parents pour se plaindre auprès des institutions. Dans l'incapacité d'opposer un argument logique à leurs enfants, les parents africains se replient souvent dans une position violente, car c'est à l'échec de leur mission éducative, en tant que transmission du savoir-être, qu'ils assistent à l'intérieur de leur maison, seul espace de reconnaissance qu'ils ont. On se retrouve ainsi dans la position fréquente de ces pères de famille africains qui, en s'adressant aux travailleurs sociaux, déclarent : « *On nous défend de battre nos enfants, et quand ils deviennent délinquants on nous accuse de ne pas les encadrer* ».

- ***Les corrections corporelles : présence d'émotions puissantes***

Les situations que l'on range aujourd'hui parmi les mauvais traitements à enfants ne l'ont pas été de toute époque, ni aujourd'hui, même pour toutes les couches sociales. Selon Jesu (1995), il n'est pas aisé de définir la maltraitance dans les cultures africaines. Il s'interroge sur le fait d'inclure, ou non, dans la catégorie des mauvais traitements, telle ou telle pratique que condamne la convention internationale des droits de l'enfant, mais que valident ou légitiment les normes de référence de la société, au sein de laquelle cette pratique est constatée. Souvent, les parents, ayant été élevés dans un contexte de punitions corporelles, ont du mal à concevoir une éducation différente, comme l'explique l'AS 29 au sujet des familles africaines : « *Souvent, ils nous disent que c'est normal, car eux, ils ont vécu ça* ». Pour expliquer la maltraitance dans le contexte de l'immigration africaine, Ezembe a recours au concept de "*l'enfant otage*", à la fois des traditions éducatives de ses parents et de leurs conditions socio-économiques, combinées à l'étroitesse des appartements, pour des familles souvent très nombreuses. En ayant une éducation en général plus stricte que chez leurs camarades français et disposant de moyens économiques réduits, ces adolescents manifestent leur révolte : « *Les jeunes qui viennent au moment de leur adolescence, c'est le moment où ils se cherchent le plus. Ils sont en révolte contre leurs parents, comme les enfants de la culture d'ici. Ils disent à*

leurs parents puisque vous n'avez pas le droit de nous battre ici, je vais aller me plaindre. Et il y a eu quelques placements où les enfants disaient que leurs parents les battaient mais, en réalité, on se rendait compte que par derrière il y avait beaucoup de double culture (...) Là il y a des effets pervers pour les enfants qui arrivent d'Afrique car, là-bas, l'autorité est à tout adulte et quand ils voient qu'ici, on n'a pas le droit de taper, ils sont dans la toute-puissance vis-à-vis des parents, j'ai vu des cas comme ça ». (AS 19)

Lorsque des enfants sont violemment battus par leurs parents, cela suscite chez les travailleurs sociaux des chocs émotionnels ; ils sont bouleversés et angoissés à la pensée des dangers possibles. Selon Cohen-Emerique, ce trop-plein affectif, ce tumulte dans lesquels ils sont plongés, ne leur permet pas de prendre de la distance, pour tenter de comprendre ce qui s'est passé, de s'intéresser à la façon dont les parents conçoivent leur rôle. Plongés dans l'émotionnel et dans l'angoisse des dangers concernant l'enfant, ils construisent une représentation très négative des parents, considérés alors comme maltraitants. A propos de familles pakistanaises, l'AS 03 témoigne de problèmes de violences *« qui faisaient partie de leur culture et ce n'était pas facile !!! C'était leur mode de correction, leur mode d'éducation, ils étaient facilement violents pour régler les problèmes d'éducation et nous, on était un peu en difficultés entre la notion de culture et essayer de faire évoluer un peu les choses en se questionnant : « Est-ce qu'on fait un signalement ? ».*

A ce sujet, cette assistante sociale se souvient d'un père de famille qui levait la main pour corriger ses enfants qui étaient à l'école primaire ; l'un d'eux ne réussissant pas à l'école, il fallait qu'il travaille davantage, qu'il rapporte des bonnes notes et sinon, il était tapé : *« L'école nous avait appelées ; et je me souviens de l'entretien avec le père de famille qui avait des notions d'éducation, un peu violentes !! Ce Monsieur n'avait pas du tout apprécié que j'intervienne. Il a remis en cause ma culture et déclaré qu'on n'avait pas la même notion de l'éducation ».*

Souvent associées au culturel par les parents, les corrections corporelles questionnent les professionnelles, notamment sur la présence de pathologie, comme l'exprime l'AS 36 (Situation 80) au sujet d'une seconde épouse sans papiers : *« Il y avait un problème de maltraitance sur ses propres enfants. Elle leur frappait très fort la tête, elle disait que c'était sa culture ! ».* En étant fréquemment confrontée à cette notion d'autorité et de maltraitance, l'AS 15 déclare : *« Il faut qu'on fusionne les cultures ! Pour aborder tout ça, il faut déjà un climat de confiance et ça prend du temps ».* A ce propos, une anecdote est relatée par l'AS 14

qui aborde la différence des conceptions éducatives, lors d'une réunion avec des familles originaires d'Afrique de l'Ouest. En leur exprimant ses soucis concernant les signalements des enfants en danger, elle leur rappelle ce qu'ils disent aux institutions : que c'est normal de frapper les enfants, que c'est culturel. Puis elle leur demande, si eux aussi, peuvent réfléchir pour que l'on puisse en parler. Après un temps très long, pendant lequel un Sage de la communauté traduit ses propos aux familles, il lui avoue : « *Je leur ai dit de frapper moins fort leurs enfants !!!* ».

Ne pouvant plus utiliser leur propre mode d'éducation, les parents n'ont pas pour autant acquis la nouvelle fonction parentale occidentale, basée sur un dialogue parents/enfants dans une position symétrique. En 1969, Bastide dénonçait déjà ce vide éducatif chez les parents africains en situation d'acculturation (Bastide, 1969, pp. 26-35).

- ***La maltraitance : des perceptions différentes par les professionnelles***

Les lois et les circulaires sont assez floues concernant les notions de "danger" et de "maltraitance", Cohen-Emerique (2011, p. 242) considère que l'enfance en danger est une « pathologie aux limites mal définies ». Les critères de cette notion n'étant pas explicités par les différentes autorités, les acteurs de terrain sont renvoyés à leur propre ressenti et expérience, et ils sont encore plus flous, lorsqu'il s'agit de familles dont les normes et les valeurs éducatives sont différentes de celle de la société française. Face à ce dilemme, intervient le problème éthique, car il y a « confrontation entre plusieurs systèmes de régulation des conduites ayant leur logique, leurs normes, leurs finalités et leur légitimité propres²² ».

Les représentations de la maltraitance sont très hétérogènes parmi les assistantes sociales interviewées. Elles sont infiltrées par les valeurs, les présupposés et les conceptions éducatives de chacune. En constatant que les valeurs ne sont pas forcément les mêmes parmi ses collègues assistantes sociales, l'AS 22 déclare : « *Quand on parle des coups je pense que notre propre culture intervient. Par exemple, moi, de culture étrangère la notion de coups n'a rien à voir avec celle d'une famille française. Pour nous, c'est plus banalisé, on va dire. Pour moi, je suis née en France, mes parents sont d'origine rurale (...) ils sont restés avec les*

²² Lesain-Delabarre, J.M. cité par B. Bouquet (2003, p. 85).

valeurs très dures, très strictes, très disciplinaires et du coup, moi j'ai eu cette éducation très disciplinaire. Donc, par rapport à ce mode d'éducation, évidemment je suis moins choquée qu'une collègue qui n'a jamais vécu dans ce mode d'éducation. Implicitement, je suis plus tolérante envers la rigueur des parents que d'autres assistantes sociales ». A l'inverse, l'AS 36 expose sa conception : « Déjà, moi je peux dire que je réponds à la demande des personnes avec la loi française. (...) Par rapport aux maltraitances, coups de ceinture, coups de bâton..., là c'est carrément interdit par la loi française. Pour moi, c'est vraiment de la maltraitance ! ».

Depuis de nombreuses années, s'élèvent des voix de chercheurs (Costa-Lascoux, 1992, pp. 199-209) exigeant une réflexion au niveau de la relativité des concepts, comme celui du « bien de l'enfant », qui se retrouve dans les conflits de valeurs et de normes dont les enfants sont les enjeux. En abordant la question de la maltraitance en milieu africain, une « formatrice » explique : « Ce que j'ai discuté avec ces assistantes sociales dont la plupart étaient du Conseil général, c'est qu'il y a un cadre normatif de leur institution, ce sont des règles qui sont établies et qu'on ne peut pas interroger. J'ai vu des assistantes sociales embêtées quand il s'agissait de placement d'enfants ou d'un contexte de maltraitance ; elles prenaient quand même le côté humain mais elles ne pouvaient pas déroger à la réglementation, car on parle beaucoup de maltraitance dans les familles africaines alors que quelquefois, ce n'est pas de la maltraitance mais une forme d'éducation qui est différente des normes d'ici ». Puis elle conclut en ces termes : « Je n'aime pas beaucoup ce terme car le normatif oblige toujours à conduire à des dérives sans essayer de comprendre l'aspect humain ». (F37 - formatrice)(Cadre social 17)

Chargées notamment de détecter les souffrances de l'enfant, de même que les carences éducatives des parents, de les signaler aux instances responsables, les professionnelles intervenant en contexte interculturel sont parfois tentées par une évaluation basée sur un lien éducatif déficient ou pathologique. Pour l'AS 14 : « Quand on travaille avec des familles étrangères, on ne connaît pas suffisamment les enjeux. La question, c'est que, ou bien on est dans le domaine du normal parce que on est dans des données liées à leur histoire, à leurs valeurs, etc. ou alors est-ce qu'on est dans des phénomènes pervers, pathologiques ? ». A propos d'une adolescente de 14 ans que sa mère avait frappée car elle parlait avec un garçon dans la rue, cette assistante sociale s'interroge : « Là je me dis que l'on ne se trouve plus seulement dans des problèmes éducatifs d'une maman seule avec son enfant. Là, je me dis

qu'il y a quand même des problèmes culturels, et quand on parle de la peur de la maman, la gamine l'exprime clairement : « Maman ce dont elle a peur, c'est que je n'arrive pas vierge au mariage ! ». En expliquant à la mère que rien ne justifie le fait de frapper sa fille, l'AS 14 lui explique : « Même si vous avez des inquiétudes, pour nous c'est quelque chose qui n'est pas tolérable ». (Situation 40)

Comme le souligne Cohen-Emerique (2011, p. 247), si le droit à la liberté sexuelle des jeunes filles est reconnu depuis plusieurs décennies dans les sociétés occidentales, il est absolument nié dans les cultures arabo-musulmanes, où toute transgression grave de la virginité de la fille au mariage constitue une atteinte sérieuse à l'identité de la famille et suscite l'opprobre de la communauté, ici et là-bas

En évoquant la situation des jeunes filles maghrébines soumises à une éducation traditionnelle, l'AS 11 s'indigne de la différence établie vis-à-vis des garçons *« qui peuvent fréquenter n'importe qui avant le mariage »*. Cette indignation est partagée par l'AS 08, lorsqu'elle évoque le rôle de contrôle attribué aux garçons dans la surveillance des filles de la famille X : *« Le père était parti en week-end dans sa famille dans le sud. Quand il n'est pas là, c'est son fils qui s'occupe de la maison. En fait, sa sœur X était sortie et son frère aîné ne l'a pas accepté, il l'a recherchée dans les rues et l'a retrouvée le lendemain. Il a dit qu'elle était à l'arrière sur un scooter sans casque, et il l'a tabassée ! »*. (Situation 26)

Au-delà des corrections corporelles, le statut de l'enfant dans les familles immigrées provoque des réactions : *« Moi je trouve que parfois les enfants ont plutôt une place d'adulte et c'est compliqué. La plupart des enfants parlent le français et les parents pas toujours. Il m'arrive parfois d'avoir des enfants qui viennent pour traduire ce que veulent dire les parents, mais j'appelle le service Info-Migrants et j'explique à l'enfant que ce n'est pas sa place »*. (AS 20)

Il en est de même, lorsque les petites filles sont sollicitées pour aider leur mère dans les travaux ménagers, parfois au détriment de leurs devoirs scolaires. Ces particularismes culturels, notamment le rôle attribué à l'enfant au sein de sa propre famille, ne sont pas toujours bien compris par les professionnelles, qui se trouvent démunies face à de tels dilemmes. Lorsqu'il y a *"absence de certitude"*, il est indispensable de comprendre, mais comme l'analyse Morin : *« Comprendre intellectuellement, c'est déjà pas si mal. Mais comprendre humainement, c'est quelque chose qui nécessite un mouvement d'empathie vers*

autrui pour le comprendre, pas seulement en tant qu'objet (...) mais le comprendre comme sujet, siège d'émotion (...)»²³. Comprendre les problèmes d'autorité parentale, rencontrés par les familles originaires des pays du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne, est souvent difficile pour la plupart des travailleurs sociaux, étrangers au rôle charnière des pères dans le fonctionnement familial.

V -2. 2 Puissance paternelle ou autorité parentale ?

En France, au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, la place du père est redéfinie sous la double impulsion des droits de la femme et des droits de l'enfant, jusqu'à l'abolition de la puissance maritale en 1938 et de la puissance paternelle en 1970. Par l'effet de cette loi, le père a reçu, en partage avec la mère, une autorité pour assurer la protection de l'enfant.

Alors que ce passage de la puissance paternelle à l'autorité parentale en France s'est effectué sur plusieurs décennies avec des allers-retours, des hommes et des femmes, nés à l'étranger, ne sont pas toujours bien adaptés à l'évolution de la société française et de son modèle familial. Bien que la législation évolue dans les pays d'origine, Minces souligne que dans l'immigration, surtout dans un premier temps, on constate une crispation sur les valeurs traditionnelles, qui s'appuient sur un système patriarcal très hiérarchisé, où les rôles respectifs des deux sexes sont fortement différenciés et où l'espace est nettement séparé (Mince, 2004). Mais il n'est pas question de généraliser ces attitudes, car l'éventail des comportements familiaux est très ouvert

- Patriarcat et Autorité

La très grande hiérarchisation qui structure la famille patriarcale traditionnelle accorde une autorité absolue aux anciens, au père ou à son substitut, le fils aîné ou l'oncle en cas de décès. En vertu du principe de séniorité, l'obéissance aux parents est un devoir qui s'impose aux enfants, leur vie durant (Attias-Donfut & Wolff, 2009, p. 177). Ce type d'autorité renvoie à un modèle de toute-puissance paternelle, considérée comme archaïque, incompatible avec le respect des droits de l'enfant. Ce principe de séniorité ne se limite pas aux parents et s'applique également aux aînés de la famille, statut qui choque l'AS 27 : « *Par rapport aux aînés, au respect à tout prix, là c'est vrai, j'ai plus de mal (...) Je ne vois pas pourquoi, ce respect se justifie par rapport à quelqu'un de plus âgé* ». Mais l'AS 16 exprime une position

²³ Morin, Edgar. (2003). Communication lors de l'Université européenne des savoirs à Nantes en 2002. Cité Par E. Marynowicz-Hetka (2003, p. 45).

contraire : « Ah ! J'y tiens beaucoup à cette valeur du respect des aînés, pas jusqu'à la soumission, mais ce sont des repères ... Dans la famille, mes enfants, ils ont un respect pour les oncles qu'ils n'appellent pas directement par le prénom. Je leur dis : « Vous leur devez du respect, ce sont vos oncles ». Au Congo, le droit d'aînesse, c'est encore présent. Ce droit d'aînesse va au-delà de la famille, il s'exerce également dans la rue où on doit le respect à une personne plus âgée ».

Pour les parents, l'épreuve la plus difficile est sans doute dans l'échec de la transmission, qui les touche dans leur honneur et leur dignité ; en perte d'autorité, ils subissent comme une honte les conduites de leurs enfants, qui leur paraissent contraires à ce que doit être un enfant correctement éduqué. Les entretiens avec les parents en présence de leurs enfants sont contestés par une éducatrice, qui accompagne les mineurs convoqués par le Juge pour enfants : « Ce qui m'a choquée, dit-elle, c'est que parfois, il y a des magistrats qui grondaient les parents devant leur enfant, ils ne savent pas que c'est la chose à éviter ! On détruit un enfant. Au fond de lui, il a envie qu'on ait un regard différent, respectueux, avec de la considération sur la personne qui l'a mis au monde, quel que soit la maltraitance dont il a été victime. Là, on apporte quelque chose, car le parent et l'enfant se sentent valorisés par une société qui, souvent, les juge mal (...). Elle fait part de son émotion forte lors d'une audience : « Il fallait cacher la jeune fille de ses parents parce que c'est comme s'ils allaient l'agresser. Elle disait qu'elle avait peur, mais elle avait peur parce qu'elle avait certainement exagéré les faits ou menti. Et ça m'a choqué car, malgré tout, il y a le respect des parents. On ne rend pas service aux jeunes lorsqu'on se positionne à l'égard des parents comme se positionnent certains travailleurs sociaux, certains juges...(...) Il y a un manque de considération énorme par rapport à une certaine couche sociale». (ES 10)

Le fossé existant, entre les représentations des travailleurs sociaux du "bon parent" et les pratiques culturelles en matière d'éducation dans les milieux populaires des allocataires, avait déjà été montré, dans une étude pour la Caisse d'allocations familiales d'Ile et Vilaine qui souligne notamment, la prégnance des normes éducatives « dominantes », chez les professionnels de l'action sociale.

Au-delà de la différence de valeurs éducatives, le thème de l'égalité des sexes suscite de nombreux chocs émotionnels parmi les assistantes sociales interviewées.

◆ Refus de l'homme "macho", dominateur

Depuis les années 1960, en France, le législateur essaie de promouvoir l'égalité des sexes, allant ainsi à l'encontre de la tendance « naturelle » de la société, qui ne la réalise pas spontanément²⁴. Particulièrement sensibles à cet acquis fondamental de la modernité, les professionnelles expriment leur révolte, face à des situations où cette égalité est niée : « *En début de carrière, beaucoup de choses m'ont choquée. Quelque chose que je ne pouvais pas admettre, c'est par exemple qu'un homme puisse interdire à sa femme une contraception, en vertu du fait que c'est une richesse que d'avoir des enfants* ». En tenant ces propos, l'AS 24 est consciente des conséquences de cette représentation négative sur les pratiques : « *Sur ce choc que je viens d'évoquer, se greffe ce que l'on entend dire : « S'ils font tant d'enfants, c'est pour avoir des Allocations familiales ! ». On n'y est pas insensible au " qu'en dira-t-on", même si on essaie de décoller de ce discours de la concierge du coin ».*

Face à la violence d'un mari envers son épouse, l'AS 12 partage ce même choc émotionnel : « *M. disait que du fait qu'il lui avait donné la nationalité française par le mariage, il lui avait tout donné. En revanche, il considérait qu'il pouvait la taper et elle devait tout accepter !* ». (Situation 36)

Le comportement de l'homme "macho", dominateur..., suscite une charge émotionnelle et une indignation profonde, comme l'exprime l'AS 18, à propos d'un chef de famille originaire de Turquie : « *C'était une visite à domicile. Le monsieur turc parlait, il ne fallait pas qu'on lui coupe la parole et quand on posait des questions à Madame, elle regardait son mari comme pour lui demander la permission (...) On a bien insisté auprès de Madame en lui disant que si elle avait des soucis, qu'elle n'hésite pas à venir nous voir. (...) C'est ce qu'elle a fait, elle a profité d'un moment où son mari n'était pas là pour venir au service social et pour nous dire ce qui se passait à la maison* ». (Situation 47) Tolérer ce type d'autorité est considéré par l'assistante sociale comme le retour à un modèle de toute-puissance paternelle, jugé incompatible avec le principe de l'égalité de la femme²⁵.

²⁴ Cf Après avoir remplacé le titre « *Chef de famille* » par celui de « *Personne de référence* », tout en gardant la prédominance masculine, l'INSEE a attendu 2004 pour commencer à intégrer l'égalité des époux dans le contenu de ses sondages. Désormais la personne de référence choisie pour les études statistiques sera donc celle qui gagne le plus, indépendamment de son sexe. Il aura tout de même fallu attendre 2004 pour cela et reste encore bien sûr la question de savoir en quelle année l'égalité des salaires sera enfin effective.... (Lucile, 2004).

²⁵ Comme nous l'avons déjà noté, la législation des pays d'origine évolue comme par exemple au Mali où le nouveau code de la famille supprime « le devoir d'obéissance de la femme envers son mari, avec possibilité du divorce par consentement mutuel. Cette dernière peut ouvrir un commerce sans en demander l'autorisation à son conjoint. De même, les filles reçoivent une part égale à celle des fils (et non la moitié comme auparavant) ce qui

Avec le travail de la femme, les statuts au sein du couple sont profondément modifiés, notamment dans la gestion du budget.

◆ *Le pouvoir au sein du couple : la symbolique de l'argent*

Parmi les causes des conflits conjugaux exposés par les enquêtées, 31, 7% sont liées à la gestion du budget, notamment celle des prestations familiales. « *Dans les conflits de couple, tout tourne autour de l'argent* », déclare l'AS 16. Par exemple, en étant revendiqué par chacun des époux, le versement des prestations familiales, parfois supérieur à un salaire, est souvent source de tensions et de crises, pour lesquelles les assistantes sociales sont sollicitées. Pour de nombreuses enquêtées, le versement de ces prestations à l'épouse paraît légitime, les femmes sont donc encouragées à accéder à cette gestion, qui représente, selon elles, un pas vers l'émancipation et l'autonomie.

Les revendications parfois violentes des chefs de famille choquent profondément les assistantes sociales, tentées parfois de susciter un changement sans transition dans les rôles familiaux²⁶. Or, s'il n'y a pas eu au préalable une négociation avec le mari, cette incitation peut, à l'avenir, être lourde de conséquences sur l'équilibre familial. Comme le souligne Dubar (2010, p. 224), le passage d'une société communautaire à une société dite « moderne » est réellement émancipateur, mais il reste malgré tout incertain, en impliquant des formes nouvelles, des conversions, voire des crises identitaires, comme le montrent les trajectoires d'immigration.

V -2. 3 Les représentations de la famille

La situation de migration met en relief le métissage entre plusieurs modèles familiaux, mais cela n'implique pas pour autant, la création d'une famille unique, qui réunirait les différents types de famille. Chaque groupe immigré « est porteur d'un système anthropologique spécifique dont le noyau central est la structure familiale » (Todd, 1994, p. 10). La coexistence entre des modèles familiaux différents crée des tensions, en raison de l'important

contredit le droit musulman. Même si la supériorité des hommes est ménagée, l'égalité des sexes est consacrée à de nombreuses reprises dans le nouveau code de la famille.

²⁶ Plusieurs variantes existent : soit l'homme travaille et assume seul la charge financière la femme s'occupant alors des enfants et de l'entretien ; dans ce cas, le mari donne une petite somme pour les achats de la nourriture. Pour des achats plus importants (vêtements, télévision, meubles...), le mari s'en charge dans le couple traditionnel, ou bien, le plus souvent, les époux les effectuent ensemble. Beaucoup d'autres variantes sont présentes, surtout avec le travail des femmes.

décalage entre l'univers qui entoure la famille d'individus individualisés, "libres ensemble" (De Singly, 2000) et celui où les individus n'existent qu'en fonction d'un tout.

- *De la famille nucléaire à la famille élargie*

Pour les travailleurs sociaux, dont les modèles de famille les plus répandus sont celui du couple moderne ou celui de la famille monoparentale ou recomposée, les logiques de ces familles (distribution du pouvoir et rôles familiaux) suscitent étonnement et incompréhension, comme le constate une formatrice originaire d'Afrique de l'Ouest, à propos des assistantes sociales : « *La notion même de famille leur échappe* ». (F37 - formatrice)

Il est primordial de comprendre ces configurations familiales, mais ces modes de fonctionnement peuvent étonner : « *La famille élargie ? On n'est pas préparées à ça, pas du tout ! On a beaucoup de familles turques et quand il y a conflit, c'est l'ensemble des familles qui sont concernées et, d'autant plus quand, sans généraliser, les conjoints appartiennent à la même famille : les cousins. Ce sont des situations qui ne sont pas isolées et c'est vrai que ce n'est pas le couple, mais la famille élargie et ça, on ne connaît pas, pas du tout !* ». Par la suite, l'AS 15 souligne que ce mode de fonctionnement des familles génère des malentendus, comme par exemple, lors des rendez-vous chez l'avocat, ou au tribunal, ou chez le juge pour enfant : « *La famille vient et c'est interprété comme un moyen de pression et de manipulation d'un conjoint envers l'autre* ».

Pour autant, la représentation parfois aliénante du fonctionnement de ces familles, ne fait pas l'unanimité. Ainsi, l'AS 29, ayant eu une culture différente, expose sa critique de la famille nucléaire : « *Dans nos cultures à nous, la place de chacun on n'en déroge pas. Il y a des inconvénients, mais ça évite de rentrer dans un conflit duel. Ici, on européenise trop, on va trop vers la famille nucléaire, on perd de la communication. Cette perte de dialogue est regrettable car là, on communiquait forcément, on permettait aux autres aussi de regarder ce qui se passait, c'est-à-dire que l'on prenait l'expérience des anciens, de ces gens... Il y avait des conseils de famille.* » Néanmoins, elle admet : « *C'est vrai qu'au niveau de l'individu ça pose question* ».

◆ *La pression du groupe sur l'individu*

Dans les modèles traditionnels, l'individu reste au service du groupe et il est tenu d'en respecter les règles. Si un membre d'une famille tente de s'en affranchir, c'est l'équilibre du "tout" qui est atteint. Le discours de parents originaires de Turquie, reprochant à leur fille adolescente de les avoir trahis, suscite chez l'AS 01 une véritable révolte : « *Je m'aperçois que pour les parents, cette jeune-là n'existe pas !* ». Arrivée en France à l'âge d'un an, la jeune fille a adopté certains codes de la société française, provoquant des réactions violentes de ses parents, à la suite desquelles un placement en foyer a eu lieu.

L'opposition entre les pratiques éducatives de la société de départ et celles de la société d'arrivée provoque des incompréhensions chez les parents, d'autant plus déstabilisés que le statut des enfants en France est contraire à ce qui leur a été inculqué. A ce sujet, une critique est adressée aux parents par l'ES 10 : « *Ce que je reprocherais à ces familles, c'est un point de vue personnel. C'est le fait qu'ils ne sont pas dans le projet de faire de leurs enfants des personnes qui vont contribuer à faire partie intégrante de la société française. Et là, surgit le problème de la citoyenneté, apprendre à leurs enfants que quand on est quelque part, on est citoyen du pays où on a choisi de vivre même si on n'en a pas la nationalité (...)* Les parents sont dans une sorte de dualité en disant que leurs enfants ne sont pas pareils que ceux d'ici ! Mais ils ne savent pas que leurs enfants sont les deux à la fois et que parfois, à ne pas savoir où se positionner, les jeunes sont à cheval, écartelés, jusqu'à ce que l'écartèlement les amène à la transgression ou à la coupure ». (ES 10)

Concernant la condition des femmes étrangères, l'AS 13 constate une trop grande pression du groupe sur l'individu : « *Elles sont dans des conditions difficiles, par rapport à la famille élargie, par rapport au regard social (...). Certaines mettent longtemps à parler, à s'autoriser à dire, à penser que ça pourrait être différent* ».

◆ L'ingérence de la famille élargie dans la vie du couple

Le contrôle de la famille élargie s'exerce en continu, même par la famille restée au pays, comme l'explique l'AS 20, à propos d'une femme congolaise séparée, suite aux violences du mari. Hébergée pendant trois ans en centre maternel, il est prévu qu'elle retourne au domicile de son mari. Le choc de l'assistante sociale est lié au fait que la décision a été prise en Afrique : « *C'est la famille là-bas qui avait pris la décision que c'était mieux pour elle et ses enfants (6 ans et 3 ans), de retourner chez le mari. Elle était d'accord avec sa famille, (...) mais effectivement c'est la famille qui l'avait poussée à faire ce choix car, finalement, il valait*

mieux être avec lui qu'avec un autre homme et de tout recommencer... ». L'assistante sociale conclut par cette question : « *Est-ce qu'elle va être heureuse dans ce choix-là ? Du coup je me demande si c'est par dépit ?* ». (Situation 49) Les travailleurs sociaux sont souvent contraints de chercher un sens à des comportements, parfois fort éloignés de leurs propres modèles de conduite.

Un autre exemple révèle la force du contrôle parental pour une jeune femme d'origine malienne, qui refuse de divorcer alors qu'elle est maltraitée par son mari. En déclarant à l'AS 14 qu'il s'agissait d'un mariage arrangé, elle ajoute : « *qu'elle ne pouvait pas partir du domicile, qu'elle ne pouvait pas faire ça à ses parents. Et de plus, ses parents sont du même village que le mari. Il y a eu des échanges téléphoniques avec le Mali où le mari a été rappelé à l'ordre, mais !!!* ». Dans ce cas, la contrainte exercée par la famille frappe et déroute, car elle est perçue comme une menace à une identité différenciée, une entrave à l'autonomie et la liberté de l'individu. L'AS 14 lui propose alors un placement en foyer : « *Elle avait dix jours pour réfléchir et puis, finalement, elle a dit qu'elle ne partait pas, qu'elle refusait de divorcer. Ensuite, elle disait que si vraiment ça ne marchait pas, elle rentrerait au Mali, chez ses parents. Elle ne pouvait envisager de se retrouver toute seule avec un enfant ici, sans mari !* ». (Situation 41) Cette conception révèle le décalage entre les valeurs de cette jeune femme et celles des femmes occidentales, pour lesquelles une femme doit être indépendante et s'assumer seule s'il le faut.

Pour conclure, l'investissement en affect joue un rôle de révélateur du système de valeurs à partir desquels, les assistantes sociales donnent sens aux situations de conflits, les évaluent et orientent leur intervention.

- Trois tendances du féminisme ont émergé lors des entretiens : un féminisme revendiqué – une sympathie pour le mouvement, mais sans engagement – le rejet de luttes jugées trop extrêmes et agressives. La thématique du Droit des femmes a souvent été associée à la question du port du voile. Le foulard est tantôt perçu comme le symbole de l'oppression de la femme, tantôt comme un réflexe identitaire. Quant à la polygamie, cette structure familiale inédite en France suscite de nombreuses réactions émotionnelles, de même lorsqu'il s'agit de mariages forcés ; néanmoins, l'émotion suscitée par la condition de ces femmes n'est pas pour autant signe de rejet.

- Dans le domaine des droits de l'enfant, les pratiques éducatives différentes, les corrections corporelles... suscitent des émotions puissantes chez les personnes enquêtées. Leurs représentations de la maltraitance sont très hétérogènes, elles sont infiltrées par les valeurs et les conceptions éducatives de chacun. Enfin, la coexistence de plusieurs modèles familiaux différents crée des tensions chez les assistantes sociales dont les modèles de famille les plus répandus, sont celui du couple moderne ou celui de la famille monoparentale ou recomposée. La pression du groupe sur l'individu, l'ingérence de la famille dans la vie du couple, les logiques de ces familles... suscitent étonnement et incompréhension. Pour autant, la représentation parfois aliénante du fonctionnement de ces familles, ne fait pas l'unanimité.

Quatrième partie

PRATIQUES ET REPRESENTATIONS :
quelles interactions

I - INTEGRATION : la Mission

Différemment apprécié, en fonction de la situation sociale, politique..., de ceux qui l'emploient, le concept d'intégration a été progressivement réduit à sa seule dimension migratoire dans les débats contemporains. La notion est devenue péjorative pour ceux qui défendent la reconnaissance sociale et culturelle. D'une part, son usage renvoie à une responsabilité individuelle des personnes, face à leurs difficultés d'intégration sociale ; cela renforce leur sentiment d'être stigmatisées, en étant sans cesse associées à leur altérité liée à leur immigration parfois très ancienne. D'autre part, le terme d'intégration est confondu avec la notion d'assimilation, rejetée, car elle ne reconnaît pas l'expérience sociale et identitaire des individus. De même, les recherches ont souvent pris pour objet la population dont l'intégration paraissait problématique : les exclus, les délinquants, ou les marginaux.

Selon leur représentation de l'intégration, les pratiques des assistantes sociales s'avèrent différentes. Les différents critères de l'intégration évoqués lors de l'enquête, seront examinés dans une première partie, afin d'analyser dans un second point, les incidences de ces représentations dans leurs pratiques.

I – 1 INTEGRATION : UN TERME MAL DEFINI

Toute discussion sur l'intégration des immigrés soulève des problèmes de terminologie, mais avant tout, cette notion ne concerne pas seulement les familles étrangères : « *C'est aussi celle des classes les plus pauvres* » précisent les deux AS 24 et 08. Dans les débats contemporains, le concept d'intégration a été progressivement réduit à sa seule dimension migratoire. L'imprécision dans le vocabulaire alimente les préjugés comme le déclare l'AS 35 : « *Pour l'intégration, je trouve qu'on en parle mal, les gens font des amalgames et si on ne s'en réfère qu'à la presse ou la télévision, ce n'est pas reluisant et des choses positives, on n'en parlera jamais* ».

Les quartiers populaires sont souvent maltraités dans les médias ; à propos de la délinquance et de la jeunesse, Bouvet constate qu'au tournant des années 2000, les médias jouent un rôle majeur dans la formation des représentations de l'immigration (Bouvet, 2015). Pour faire

évoluer le traitement de ces sujets, le sociologue Berthaut préconise que les journalistes convaincus des effets discriminants de ces discours puissent construire un rapport de forces plus équilibré avec leur hiérarchie (Berthaut, 2015).

N'ayant pas réfléchi à la notion d'intégration, l'AS 21 pense que « *ça peut paraître simple* », avant de rectifier : « *Non ce n'est pas simple parce qu'il y a la « vox populi » là-dessus, il y a le politique avec le discours qu'il y a actuellement là-dessus* ». Dans les débats politiques français, c'est la connotation négative du mot qui s'impose sous forme de contrainte, illustrée par l'exemple du contrat d'intégration¹ que les nouveaux arrivants doivent signer à leur arrivée en France : « *Quand on fait signer un contrat à quelqu'un ça veut dire que l'on pense qu'il doit être contraint à l'intégration car, de lui-même, il n'aurait pas envie de s'intégrer. C'est-à-dire que l'on est sur un a priori négatif et je trouve ça profondément choquant* ». (AS 21) En écho à cette indignation, l'AS 06 déclare : « *Pour moi, le terme « intégration » c'est violent déjà. C'est plutôt de l'« assimilation » qu'on leur demande. Je pense qu'on leur demande des changements jusque dans leur vie privée. Ces parents qui veulent élever leurs enfants dans le respect de leurs croyances sont en grandes difficultés par rapport à ça, même si ce n'est pas possible de retransmettre la culture dans son intégralité* ». Puis elle ajoute : « *L'intégration je sais ce que c'est !* ». Née en banlieue parisienne, elle a ensuite vécu pendant 20 ans à la campagne en tant qu'agricultrice en Auvergne, en Normandie, dans le Sud-Ouest. En fin de compte, dit-elle : « *Quand on vient de la région parisienne et qu'on s'installe en province, on n'est pas bien accueilli, on est toujours l'étranger et ce n'est pas facile. C'était une démarche d'intégration à chaque fois, je trouve que c'est un peu la même démarche que les immigrés* ».

I-1. 1 Un processus de réciprocité

Classiquement, insertion comme intégration sous-entendent logiquement une double démarche d'adaptation réciproque entre une personne et un milieu social.

Parmi les difficultés liées à l'intégration, l'AS 09 considère que : « *la société française n'accueille pas les étrangers* ». Ce constat est partagé par l'AS 16 : « *Les gens auront moins*

¹ - Le "contrat d'accueil et d'intégration" (CAI), qui est géré par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), a pour objectif de contractualiser les engagements réciproques d'un étranger nouvellement arrivé légalement en France et des autorités françaises dans un contrat individuel. Le non-respect de ce contrat par l'étranger peut entraîner le non renouvellement de sa carte de séjour (3e paragraphe de l'article L.311-9 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile).

de problèmes d'intégration si on fait des efforts pour les accueillir car, on voit les gens crispés à cause de ça ! ». Au-delà de cette critique de l'accueil réservé aux nouveaux arrivants, l'AS 15 réfute le terme même d'intégration car, dit-elle : « *Il n'y a pas de reconnaissance des publics étrangers par la société, les gens ne peuvent pas se sentir appartenir à quelque chose dans la mesure où on ne les reconnaît pas d'abord. En fait, c'est un échange mutuel et je dirais qu'il est là le problème, enfin pour moi, il est là* ». En d'autres termes, le processus d'intégration ne doit pas être à sens unique comme le conçoit l'AS 01 : « *C'est un croisement et après, la personne se construit* ».

Pour Lorcerie, le processus d'intégration implique d'une part, une adaptation des individus concernés au contexte de la société d'accueil, et, d'autre part, une acceptation de cette société majoritaire est indispensable. Ces deux volets de l'intégration qui sont soulignés aujourd'hui par l'Union européenne dans ses préconisations ne marchent pas forcément de pair (Lorcerie, 2007).

I-1. 2 L'intégration normative

La vision de l'intégration comme un échange mutuel n'est pas partagée par le second groupe qui réduit les difficultés sociales des immigrés à l'injonction de s'intégrer, en minimisant le fonctionnement même de la société.

La notion de responsabilité individuelle des personnes est évoquée à propos de familles « *que l'on ne sent pas du tout dans l'intégration* », l'AS 18 avoue : « *C'est vrai que, quelque part, c'est gênant, car on se dit que si elles ont fait le choix de venir en France, il faut bien qu'elles fassent des efforts* ». En partageant ce point de vue, l'ES 11 ajoute : « *Quand on va dans un pays oui, on se doit de faire des efforts et de respecter les lois de ce pays-là* ». Elle introduit cependant une nuance à son discours : « *Ça ne veut pas dire oublier ses propres traditions* ». Considérant que l'immigré doit être acteur de son intégration, l'AS 36 réagit ainsi : « *Si elles veulent vraiment s'intégrer, les familles vont trouver des moyens d'aide, savoir qui contacter, etc.* ». (AS 36) Enfin, l'AS 30 résume sa conception, celle d'un simple choix individuel : « *C'est le bon-vouloir de la personne. Nous on ne peut rien faire si...².* »

² - Dans l'enquête Ipsos-Steria sur les nouvelles fractures françaises de janvier 2014, 59% des personnes interrogées trouvent que les immigrés ne font pas d'effort pour s'intégrer en France. (Bouvet, 2015, p. 22)

Pour les personnes de ce second groupe, l'origine des difficultés d'intégration est présentée en dehors de tout déterminisme extérieur aux individus, sans être rattachée aux politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics, aux contextes historiques, économiques et culturels de la société

I – 2 LES CRITERES DE L'INTEGRATION

Quels sont les indicateurs les plus pertinents ? Selon Costa-Lascoux (2006), il ne saurait y avoir d'indicateur « en soi » car l'intégration est une combinaison de facteurs qui interagissent et se confortent les uns les autres.

Parmi les définitions de l'intégration, deux processus distincts proposés par Lapeyronnie (1993) permettent de comprendre ce que l'on entend habituellement par intégration : d'une part, l'intégration d'ordre socio-économique consistant notamment à être professionnellement et économiquement "incorporé" dans la société et, d'autre part, l'intégration culturelle ou socio-culturelle qui correspond aux normes, aux valeurs propres aux individus et aux groupes dont ils font partie. Ce second champ est structuré par un conflit culturel et social, entre des formes imposées et normatives d'intégration définies par les appareils d'État.

I-2. 1 L'Intégration socio-économique : travail, logement, participation à la vie de la cité...

Parmi les nombreux critères, la sphère économique est le plus souvent évoquée par les enquêtées : « *Pour moi, une personne est intégrée quand elle arrive à travailler, à avoir son logement, quand elle arrive à être autonome.* (AS 03) De même, pour l'AS 20 : « *Etre intégré ça passe par tout : le travail, le logement.... c'est avoir ses repères et pouvoir être bien à l'endroit où on se trouve.* (AS 20) Autrement dit, le fait de disposer d'un statut socio-professionnel et d'un logement est considéré comme vital, néanmoins l'AS 16 considère qu'il s'agit : « *d'une intégration superficielle* ». Intervient alors un autre critère exprimé par l'AS 13 : celui de « *trouver sa place, se faire une trajectoire de vie, que ce soit professionnelle, familiale, associative, etc. (...) On peut trouver sa place de différentes manières (...) mais aussi, être vraiment utile à quelque chose, apporter quelque chose de soi* ». Son discours se réfère à la notion de « participation » définie par Lapeyronnie (1993) et qui recouvre

l'inclusion dans les champs économique, politique et national à partir des mobilisations des acteurs, notamment dans l'exercice de la citoyenneté.

I-2. 2 Etre accepté par la société

Pour l'AS 03, la notion d'intégration implique une adaptation à la société : « *une bonne co-habitation avec les autres, dans un respect mutuel* ». Comme le souligne l'AS 24 : « *Quand tu vis en appartement, tu ne déranges pas ton voisin entre 7h et 22h !* ». Selon Billion (1999, p. 3) malgré le chômage qui sévit, les conflits apparaissent moins dans le travail que dans l'habitat ; les problèmes sont largement posés en termes urbains et associés aux notions de concentration, dépossession de l'espace. » A propos de la ghettoïsation, l'AS 24 explique : « *Dès lors que l'on ne concentre pas sur un même quartier, dans un même immeuble, des familles qui se ressemblent, déjà, ce serait...* ».

Le risque de rejet de l'entourage est souligné par l'AS 02 qui prend l'exemple de familles originaires du même pays : « *S'il y a cinq familles maliennes dans une cage d'escalier, on sait pertinemment ce que ça va donner : les portes restent ouvertes, ces dames descendent chez la voisine, se portent des plats et tout. Evidemment, si dans le même escalier il y a trois autres familles d'origine différente, ça va clasher un jour ou l'autre. Là, dans la vie en commun, précise-t-elle, ce sont les limites de l'intégration, de la reconnaissance sociétale, du voisinage et ça, c'est pour tout le monde, mais c'est vrai que des comportements parfois très différents peuvent choquer* ». Un autre exemple du risque de rejet est évoqué par l'ES 11 : « *Il faut leur montrer qu'on les respecte tout en leur disant que, lorsqu'on vient dans un pays, il y a des choses qu'on doit accepter aussi de faire. Par exemple, si je suis chez moi, eh bien, le mouton, je ne vais pas le tuer sur le balcon* ».

Sur la question de la sphère privée et l'espace public : « *C'est là que je me bats* », explique l'ES 11. Lorsqu'elle s'adresse aux jeunes, elle leur explique : « *Tu as tes traditions, moi aussi je vis des choses mais je les vis chez moi, je ne vais pas forcément en parler à l'extérieur. Tu vois, dans mon travail, je ne vais pas dire de quelle religion je suis, ni de quelle philosophie, ni de quelle politique je suis. Et toi dans ton travail c'est pareil. (...) Ca ne veut pas dire oublier ses propres traditions...* ».

En parlant tantôt d'intégration culturelle ou d'intégration socio-culturelle, Lapeyronnie désigne les orientations culturelles de la vie sociale (Lapeyronnie, 1993).

I - 3 L'INTEGRATION CULTURELLE – JUSQU'OU ?

Comment les interviewées définissent-elles ce champ qui concerne entre autres, les enjeux présents dans les conflits intrafamiliaux ? Selon l'AS 08 : « *L'intégration culturelle se situe dans ce que les personnes, les familles, veulent garder comme traditions* ». Mais, comme le constate l'AS 03, l'intégration est un processus à long terme ; en relatant une petite anecdote, elle évoque les problèmes d'adaptation culinaire de certaines familles originaires de régions rurales, à leur arrivée en France : « *Une puéricultrice qui intervenait dans une famille pour l'alimentation du bébé leur avait apporté un petit moulin à légumes pour préparer les soupes, les purées... mais tout ça s'est retrouvé à la poubelle parce que la femme ne savait pas s'en servir. Ce n'était pas le mode d'alimentation qu'elle connaissait* ». Au-delà de la question culinaire, l'AS 26 défend l'idée de la présence d'une continuité culturelle au sein de l'espace familial : « *Il y a des choses qui doivent être gardées au moins à l'intérieur de la famille* »

La difficile définition du privé et du public pose question car elle interroge le point de vue qui, en France, voit une nette coupure entre le privé où les « particularismes culturels » trouveraient naturellement à s'exprimer et le public où ils ne peuvent être reconnus.

I-3. 1 Entre la sphère privée et l'espace public

Cette question peut être liée au « *principe de coupure* » (Cuche, 2010, p. 68) qui ne correspond pas à un partage des domaines de l'activité entre le privé et le public. Selon Bastide, ce concept est surtout caractéristique des groupes minoritaires, pour lesquels il constitue un mécanisme de défense de l'identité culturelle. Néanmoins, comme le souligne Billion (1999), cette distinction entre privé et public est très relative ; par exemple, la famille ne constitue pas l'espace privé par excellence. Quelle que soit la volonté des parents d'instaurer au sein du cercle domestique, un mode de vie fidèle à la « tradition », les enfants apparaissent nécessairement comme les porteurs d'une altérité, comme les messagers, conscients ou malgré eux, des éléments de la culture majoritaire : l'exigence d'égalité entre les sexes, la laïcité, la liberté d'expression... C'est ainsi que la question du foulard islamique a montré la difficulté de délimiter une sphère privée et familiale où serait tolérée une pratique religieuse qui, dans la sphère publique, apparaît en contradiction avec les principes de laïcité et d'égalité. « *Moi je suis pour les libertés individuelles de chacun* » déclare l'AS 31 de confession musulmane, néanmoins elle précise : « *Il ne faut pas qu'elles engendrent malaise ou insécurité.* ». A l'inverse de cette volonté de se rendre « invisible », l'AS 01 observe :

« Actuellement sur le plan des politiques et de l'intégration, si ces gens ne dérangent pas, si ces gens s'effacent, ne se voient pas, qu'ils deviennent transparents, c'est ça qui les arrange. Pour moi, ce n'est pas ça, je leur dis « vous existez, vous êtes ce que vous êtes », voilà ! ». L'AS 02 acquiesce : « Pour moi, quand on dit le mot Intégration, je vois le modèle du bon Français moyen auquel il faudrait que tout le monde ressemble ».

Deux conceptions différentes de l'intégration dans l'espace public apparaissent dans le discours des interviewées : soit l'intégration limitée pour ceux qui ne correspondent pas à la représentation de l'idéal national, soit l'intégration complète pour ceux qui se rendent « invisibles » en s'assimilant culturellement à la société française (Rea & Tripier, 2008, p. 95).

Pour la Cour des comptes « la spécificité aujourd'hui des populations issues de l'immigration est moins leur capacité ou leur volonté de s'intégrer (...) mais la capacité (ou la volonté) de la société d'accueil, de ne pas remettre en cause, en raison d'une origine visible, cette intégration (Inspection générale des affaires sociales, 2005, p. 126).

I-3. 2 Différence ou indifférence culturelle ?

A propos de la différence culturelle dans le champ du travail social, l'AS 12 manifeste son exaspération : « On gomme la différence et on est presque dans l'indifférence, dans la non-reconnaissance et quand on en parle, ça devient extrémiste ! Et je pense que c'est ça qui me gêne. Je suis dans l'autre versant, moi je préfère que l'on parle de différences et de se demander qu'est-ce qu'on fait avec ces différences ! Je trouve que parfois, c'est à la limite du supportable ! Et tout ça, je le ressens au niveau du service et, du coup, c'est plus insidieux ! ».

Sur ce thème, une autre AS s'exprime : « Ce n'est pas les différences culturelles, c'est le fondamentalisme qui gêne. Est-ce qu'on est dans le religieux ? Je ne sais pas, mais il s'agit du mariage forcé, du voile, de l'enfermement de la femme à la maison, c'est ce genre de chose qui me pose question ». (AS 02) A ce sujet, Wieviorka constate : « Au cas par cas, les professionnels tentent de maintenir un équilibre entre l'intégration et les particularités ethniques, de telle façon que la "différence culturelle" puisse être reconnue et valorisée, mais dans les limites qui la subordonnent de fait à des principes universalistes, ce qui constitue une voie étroite et sinueuse qui appelle une fois énoncées ces orientations, une très grande souplesse pratique » (Wieviorka, 1993, p. 124).

Comment les droits culturels sont-ils perçus chez les personnes interviewées ?

I-3. 3 Les « droits culturels »

Jusqu'où peut-on accepter la diversité ? Schnapper constate qu'à la suite de l'acquisition des droits politiques et sociaux pour les immigrés, certains tenants d'un multiculturalisme modéré revendiquent la reconnaissance de leurs droits « culturels », définis comme : « les droits de l'individu à posséder et à développer, éventuellement avec d'autres, au sein d'un groupe défini par des valeurs et des traditions partagées, sa propre vie culturelle, correspondant à une identité distincte de celle d'autres individus et d'autres groupes » (Schnapper, 2000, pp. 253-269).

Touraine considère que l'idée de droits culturels « reconnaît à chacun, de manière universaliste, le droit d'être respecté dans tous les aspects de sa personnalité et de son genre de vie » (Renaut & Touraine, 2005, p. 99).

A propos de la diversité culturelle, l'ES 11 exprime son agacement : « *Nous en faisons un peu trop je crois, avec nos publics étrangers, on fait du "sur mesure" avec eux, vous comprenez ? On en fait un peu trop, on fait du communautarisme et c'est comme ça qu'on va favoriser la violence et le racisme. Par exemple, quand vous faites les repas de quartiers, on choisit toujours les couscous, alors moi, j'ai dit aux femmes : " Ah on pourrait changer ! Et si on faisait un bon bœuf bourguignon pour une fois ?" Alors, elles rigolent avec moi ».*

Jusqu'où tolérer les particularités ethniques ? Quelles sont les limites ? Le point de vue exprimé à ce sujet par l'AS 08 est très clair : « *La limite, elle se fait dans le cadre de la loi ».* Selon l'AS 26 : « *Il y a des choses qui sont incompatibles ».* « *C'est comme dans une famille,* ajoute l'AS 22, *il y a des normes françaises qu'il faut respecter ».* Cette position est partagée par l'AS 09 : « *C'est au-delà du voile qui a été politisé d'ailleurs. Je pense qu'il y a des choses essentielles, par exemple les valeurs universelles. Je pense aussi à l'excision ».*

En opposition à ces affirmations, des doutes émergent, comme par exemple l'AS 27 qui s'interroge : « *Qu'est-ce que c'est les choses contraires à l'intégration ? Il y aurait des choses touchant à la religion, des choses qui seraient contraires ? Oui,* » conclut-elle, « *il y a eu des situations de polygamie, mais...* ». De son côté, tout en rappelant l'importance de l'égalité homme et femme, l'AS 24 se questionne : « *La question du voile, de la polygamie ? Oui, ça*

pose problème... Il y a aussi le fait de la religion, l'Islam est la deuxième religion de France. On est obligé d'en tenir compte, il y a bien les fêtes chrétiennes (...) ».

Selon Wieviorka, la fragmentation culturelle constitue un défi considérable pour les travailleurs sociaux car, ils sont empêtrés dans le débat qui oppose universalisme et relativisme culturel, appel à l'universel et droit à la différence. « Dans la façon où ils appréhendent cet enjeu, l'évolution peut aller dans un sens ou dans un autre » (Wieviorka, 1997, p. 45). Parmi les quatre fonctions qu'assument les représentations, celles d'orientation et de justification sont reliées à l'univers des conduites et des comportements, c'est-à-dire, des pratiques.

Quelle représentation les assistantes sociales ont-elles de leur rôle auprès des populations immigrées ? Les personnes interviewées perçoivent-elles l'intégration comme une mission spécifique parmi celles qui leur sont confiées par les institutions ? Cette mission est-elle imposée ou au moins partiellement choisie ? Les pratiques sont-elles en accord ou en contradiction avec les valeurs des professionnelles ?

I – 4 LA MISSION D'INTEGRATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX – QUELLES REPRESENTATIONS ?

La relation des assistantes sociales et des populations immigrées relève de ce que, Abric a analysé à propos des situations d'interaction conflictuelle (Martin & Royer-Rastoll, 1990, p. 204). Parmi les éléments de cette relation, leur représentation de la mission à accomplir et du contexte est essentielle ; la tâche correspond à la mission du travailleur social et le contexte renvoie à l'institution. Contrairement à celles qui réfutent le terme même d'intégration, d'autres considèrent que cette mission correspond aux valeurs du travail social.

I-4. 1 Choix ou contrainte ?

Pour certaines enquêtées, cette mission fait partie intégrante du travail social comme l'explique l'AS 23 : « *Oui, je me sens investie par rapport à cette mission, mais, ajoute-t-elle, ils ont leur culture, on ne peut pas l'oublier* ». Quant à l'AS 08, elle se sent « *missionnée par le Conseil général pour aider les gens à trouver leur place* ». N'ayant jamais réfléchi à cette mission, l'AS 26 considère qu'elle l'assure « *à différents degrés. A travers le travail, dit-elle,*

on le fait, même si on ne se rend pas compte. ». Une autre confirme : « *Pour ce qui serait de notre mission d'intégration, ce n'est pas inscrit en tant que tel, mais on le fait tous les jours* ». (AS 05) Consciente des difficultés de la tâche à remplir, l'AS 12 avoue : « *On peut dire qu'on essaie de faire de l'intégration !* ».

I-4. 2 Une injonction faite aux populations immigrées

Contrairement aux positionnements qui précèdent, cette mission est mal perçue, voire contestée par l'AS 15 : « *En tant qu'Assistante sociale du Conseil général, non je ne pense pas du tout avoir une mission d'intégration. Je ne me sens absolument pas concernée par ce terme parce que ce public, on ne l'accueille pas, donc on ne peut pas demander à quelqu'un de...* ». L'assistante sociale argumente ensuite sa déclaration : « *Tout simplement quand on reçoit des invités chez soi, on leur ouvre la porte et on ne leur dit pas "Tu mets tes chaussures sur la tête, tu marches sur les mains". D'abord on prend de ses nouvelles et on s'intéresse à qui il est et, après, on adapte un petit peu* ».

Le sens de la mission d'intégration est parfois très mal perçu : « *Moi je trouve que ce n'est pas ma mission première, dans le sens que ce n'est pas mon leitmotiv, (...) on présente le cadre français avec ses lois* ». Son discours sur le cadre de la loi en masque un autre, plus ouvert, car l'AS 29 poursuit : « *En général, les gens sont au courant de la loi et, dans certains cas, ce qui est important c'est de montrer aux gens en quoi cette action va être intéressante pour eux, quels effets ça va avoir pour eux et c'est là, le sens de mon action. C'est ce côté éducatif qu'on a. On s'appelle quand même Assistant socio-éducatif* ».

A propos du contrat du contrat d'accueil et d'intégration, l'AS 21 s'indigne : « *On fait signer aux étrangers qui arrivent en France un contrat d'intégration !³* ». Ce qu'elle considère comme une injonction de l'intégration républicaine, la conduit à dénoncer la mission d'accompagnement de ce contrat qui incombe aux assistantes sociales engagées à l'ANAEM (devenu OFII en 2009)⁴ : « *Elles savaient ce qui les attendait !!! Elles contribuent à faire avaler des couleuvres aux migrants car elles n'ont aucun moyen d'action, elles sont les agents d'une politique odieuse !* ».

³ - La signature du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) entre l'Etat et le migrant souhaitant s'installer sur le territoire national est obligatoire depuis janvier 2007

⁴ - L'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) a été créée en 2005 à la suite de la fusion de l'Office des migrations internationales (OMI) et le Service social d'aide aux émigrants (SSAE). Depuis 2009, il est remplacé par l'Office français de l'immigration et de l'Intégration (OFII) désormais, le seul opérateur de l'Etat en charge de l'immigration légale.

I-4. 3 L'ambivalence des discours institutionnels

L'intervention sociale s'inscrit dans un cadre institutionnel, politique et social (Chibrac, 2006, pp. 66-71). Quel est le discours adressé aux travailleurs sociaux ?

L'ambivalence du discours des institutions conduit à des représentations diversifiées de la mission à remplir. Par exemple, l'AS 06 constate : « *Le Conseil Général ne nous donne aucune consigne par rapport à l'intégration* », ce que confirme l'AS 30 : « *Oui, c'est plus ou moins dit* ». Une autre enquêtée perçoit un autre discours institutionnel : « *On ne nous parle pas d'intégration mais de notre rôle dans l'insertion, la favoriser...* ». (AS 27) L'utilisation des termes intégration/insertion/ prévention révèle le flou des notions utilisées : « *Oui, je considère que j'ai une mission d'aide et d'accompagnement à l'intégration. Dans nos missions on a bien la mission d'insertion et de prévention. Pour moi, la prévention rejoint l'insertion et ce qui est très important pour moi, la scolarisation des enfants...* ». (AS 09)

Tantôt le terme de "mission" est remplacé par "accompagnement" (AS 20), tantôt par "aide à l'intégration" (AS 36) Le brouillage de ces termes est perçu de manière négative par l'AS 24 : « *Déjà, les institutions, elles n'ont pas de discours clair sur ce sujet, mais alors pas du tout, pas du tout !!! C'est absolument pas clair* ». A l'opposé de ce constat, l'AS 22 se positionne : « *Nous appartenons à une institution, cette mission d'intégration est quand même là. Par rapport à la PMI, on est du côté de la loi* ». Parmi les missions confiées, celle de la protection de l'enfance est également évoquée par l'AS 32 : « *Nous on est un cadre légal, on s'en sert, c'est ce qui nous porte parce que on est missionnés par l'Etat* ». A propos des familles immigrées, elle déclare : « *On leur rappelle toujours ce qu'il faut faire ou ne pas faire* ».

Toute institution possède une culture propre du fait de ses valeurs, de ses techniques, de son histoire, etc. , mais si le mandat et les missions inscrivent les pratiques dans un cadre institutionnel précis, ils ne rendent pas compte de la manière dont l'action est conduite. Dans le domaine de l'intégration, comment les interventions sont-elles conçues ? Les situations professionnelles peuvent se ressembler, mais elles n'en restent pas moins singulières.

I - 5 LA MISSION D'INTEGRATION – QUELLES PRATIQUES ?

Selon leur représentation de l'intégration, les pratiques s'avèrent différentes, notamment lors de la résolution des conflits familiaux, comme le montrera l'analyse des situations exposées pendant l'enquête.

Quelles sont les finalités de l'intervention ?

I-5. 1 L'adaptation à la société française

Pour la plupart, l'accompagnement social des nouveaux arrivants se conçoit par une aide à l'adaptation en France, comme l'exprime l'AS 01 : « *Lui apprendre à vivre avec ce qui se passe dans la société française et avec ce qu'il a en lui* ». Un complément est apporté par l'AS 22 : « *Leur expliquer les codes de la société, éviter le bruit dans les immeubles, laisser les enfants dehors le soir... J'essaie aussi de faire passer ce message comme par exemple, parler aux enfants de leurs origines, ça peut devenir comme une aliénation, d'imposer seulement une langue !* ».

I-5. 2 L'aide à l'autonomie

Cette mission d'accompagnement lors de l'arrivée en France fait l'unanimité : « *Orienter les étrangers vers les cours de français, leur apprendre à se repérer dans les diverses administrations : les mairies, la Préfecture, les impôts, enfin, tout...C'est aussi l'obligation scolaire, le droit à la santé, bien sûr* ». (AS 24) (AS 36)

Bien qu'elles soient minoritaires, les attitudes de jeunes professionnelles méritent d'être citées car elles sont l'objet de débats au sein des équipes. Elles concernent le retard des personnes aux rendez-vous fixés au bureau des assistantes sociales ; si le retard est supérieur à ½ heure, les personnes ne sont pas reçues, un autre rendez-vous leur est alors fixé : « *Le premier objectif d'une insertion c'est de respecter les horaires* » déclare l'AS 18 à propos des femmes immigrées, puis elle ajoute : « *C'est leur rendre service car, plus tard, si elles veulent un travail, elles devront respecter l'heure du rendez-vous* ». Quant à l'AS 19, elle ajoute : « *Si on ne cadre pas un minimum, la famille vient quand elle veut !* ». Ce positionnement qualifié de « rigide » ne fait pas l'unanimité parmi les personnes interrogées, notamment celles qui font le choix de visites à domicile car : « *Le cadre, le bâtiment du service social... enferment et sont un obstacle à la compréhension de la réalité que vivent les familles* ».

I-5. 3 Intégration culturelle ou normalisation ?

Culture et intégration, ces deux termes entretiennent un rapport ambigu et leur appropriation reste lourde d'enjeu pour les professionnels.

Les débats de société sur la diversité culturelle traversent également le champ du travail social comme l'explique l'AS 01 à propos d'une collègue réfutant le terme de médiation interculturelle : « *Je me rappelle d'une assistante sociale qui avait claqué la porte pendant une réunion où on parlait de médiation interculturelle, elle était même sortie en pleurs en disant « Ecoutez, on est dans une République ».* L'assistante sociale commente ensuite cette attitude : « *Il y a des collègues qui sont comme ça !!! Elles ne sont pas branchées sur les cultures, elles voient la personne comme ayant un vécu avec sa culture, mais elles restent sur leur mission en disant : « Je n'en veux pas.... ».* ».

Le travail social et les missions qui lui sont confiées relèvent de l'intérêt général et, dans l'exemple cité, la prise en compte de particularités culturelles est perçue par cette assistante sociale comme contraire à un traitement égal et neutre, garanti par les principes républicains.

Au sujet de la différence entre cultures, l'AS 12 exprime son étonnement face à certaines pratiques : « *Dans une situation récente de conflit familial, une de mes collègues a déclaré qu'en raison de différences culturelles, elle ne pouvait plus continuer avec telle famille et demandait un relais* ». En total désaccord avec ce positionnement, elle ajoute : « *Avec l'évolution et quinze ans de recul, je regrette que l'on ne parle même plus de différences !* ». A ce sujet, l'AS 16 constate : « *Il n'y a pas l'unanimité, ce qui n'est pas recherché d'ailleurs. Pour certaines collègues, je dirais que c'est de l'indifférence culturelle : "On est en France, on adopte les manières de vivre, les lois françaises". En plus, avec la politique actuelle sur l'intégration, elles se disent qu'elles ont raison de faire comme ça !* ».

Le dilemme exprimé par l'AS 03 : « *Respecter leur culture ou tenter de faire évoluer les choses ?* » n'est pas partagé par l'AS 30 : « *Moi je prends les gens comme ils sont, on n'a pas à les changer, ils sont comme ça. Par contre s'il y a à les aider à aller vers l'acquisition de leurs droits, de façon à leur faciliter les choses, oui* ». Néanmoins, la suite de son discours révèle un positionnement plus complexe, voire paradoxal : « *Il faut leur dire que pour certains comportements ça ne se fait pas et qu'il y a d'autres façons d'élever les enfants* ». En référence à la loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance, l'AS 32 précise : « *S'il y a des difficultés, on propose des accompagnements, ça ne peut pas se régler en une journée, en un*

seul entretien, il faut déjà comprendre le sens de ces actes, mais on rappelle toujours ce qu'il faut faire ou ne pas faire » explique-t-elle. Est-ce aussi simple de modifier ses comportements ? L'AS 28 est persuadée du contraire : « *On ne peut pas changer des choses, des mentalités qui ont été enracinées depuis longtemps. Il faut y aller doucement. Dans un premier temps je valorise ce qui se passe chez eux et puis après, je leur parle du risque de la confrontation des deux cultures, je leur parle du métissage culturel* ».

Cette conception est partagée par l'AS 27 car, au-delà d'une aide administrative, « *l'important dit-elle est d'essayer de trouver des passerelles, de donner à la personne les clés pour construire ce qu'elle veut, tout en essayant de concilier cette culture, c'est-à-dire les valeurs qu'elle a intégrées et puis les choses d'ici* ».

Selon Schnapper, « les différents éléments du système culturel sont inégalement susceptibles d'être négociés au cours des processus d'acculturation. Certains traits peuvent être transformés par l'individu sans remettre en question son identité profonde ; d'autres, non » (Schnapper, 1991, p. 155). L'auteur évoque la relation intime entre parents et enfants, incorporée à l'individu depuis la première enfance, à travers laquelle se transmet toute une morale, c'est-à-dire un système de normes et de comportements qui se traduit dans certains groupes par les relations de « respect » entre les générations, les règles de l'alimentation, les interdits sexuels selon le statut familial et le sexe, les pratiques religieuses...

Dans le cadre de leur mission, l'irruption du fait religieux contraint les assistantes sociales à questionner leurs pratiques.

I-5. 4 Le fait religieux

Depuis une dizaine d'années, les travailleurs sociaux sont confrontés à des problématiques religieuses : requêtes alimentaires, éducatives... Dans leurs représentations comme dans leurs pratiques, ils se trouvent au centre de tensions qui traversent la société et sont confrontés à des questions nouvelles ou à d'autres questions non résolues qui prennent des formes inédites, comme si nous avions glissé sémantiquement en quelques années d'une demande de reconnaissance « culturelle » à une demande de reconnaissance « cultuelle » (Verba & Guélamine, 2014, p. 9)

A situation comparable, les pratiques varient selon les intervenantes. Le discours de l'AS 04 sur la laïcité : « *le mode de réponse doit être identique, quelle que soit la culture, la couleur*

de peau, la religion », se heurte à une problématique particulière : la prise en compte ou non de la viande Hallal dans les aides financières accordées à certaines familles musulmanes. Selon les collectivités territoriales, ces aides sont attribuées soit par des chèques, soit par des bons permettant aux familles d'effectuer leurs achats dans les magasins ayant signé une Convention avec le Conseil général. Dans ce dernier cas dit-elle, en évoquant son expérience dans un autre département : « *Les familles maghrébines qui mangeaient hallal nous disaient que la réponse ne les satisfaisait pas parce qu'elles ne pouvaient pas forcément acheter hallal dans les magasins conventionnés. Mais pour nous, la réponse était identique. En réalité on entendait bien la demande des familles, ils savaient très bien qu'on pouvait à titre exceptionnel débloquer de l'argent liquide, mais ça ne s'est jamais fait pour ce motif-là* ».

Confrontée à un tel dilemme, l'assistante sociale s'interroge : « *Est-ce qu'on peut ou ne pas accepter ? Voilà, quand on a une problématique alimentaire, quand on est réellement en besoin alimentaire, un travail autour de la religion est-il possible ?* ». L'irruption du fait religieux contraint les professionnels à prendre en compte de gré ou de force certaines demandes, notamment le respect des interdits alimentaires. L'ES 11 exprime son désaccord à propos de la différence de nourriture dans les cantines : « *Nous avons des parents qui disent que tel jour y'a eu du porc et rien d'autre n'a été servi à nos enfants. Je réponds oui et alors ? (...)* Pour l'instant, ajoute-t-elle *l'éducation nationale aménage, mais ça m'agace ! Nous allons toujours dans un sens. Est-ce que, dans la religion catholique, on doit servir du poisson tous les vendredi ?* » Les demandes ou revendications de cet ordre ne peuvent être ignorées, ni reléguées au domaine du privé, l'irruption des faits religieux dans le champ de l'intervention sociale suscite un véritable questionnement.

L'absence de repères théoriques et de conceptualisation représente un sérieux risque idéologique car, comme le constate Billion, on retrouve dans les positions des professionnels de ce que l'on appelle aujourd'hui l'intervention sociale, les mêmes représentations et les mêmes points de vue que dans le reste de la société : des discours « les plus nationaux-républicains, réactualisant à travers le thème de l'intégration, le bon vieil assimilationnisme jusqu'aux utopies généreuses de l'interculturalité (...) non sans renforcer parfois — à son corps défendant — un certain culturalisme différentialiste » (Billion, 2001, p. 24).

Deux visions de l'intégration sont présentes parmi les personnes enquêtées : d'un côté, un processus de réciprocité, de l'autre, normative. La difficile définition du privé et du public pose question. Deux conceptions différentes de l'intégration dans l'espace public apparaissent

dans le discours des assistantes sociales : soit l'intégration limitée pour ceux qui ne correspondent pas à l'idéal national, soit l'intégration complète pour ceux qui se rendent « invisibles » en s'assimilant culturellement à la société française.

Pour conclure. La représentation de la mission à accomplir est essentielle. L'accompagnement social des nouveaux arrivants fait l'unanimité, elle se conçoit par une aide à l'adaptation en France. En revanche, la notion d'intégration culturelle est source de débats au sein des équipes. On retrouve dans la position des professionnelles, les mêmes représentations et les mêmes débats que dans le reste de la société. L'absence de repères théoriques et de conceptualisation concernant notamment les notions d'identité et de culture, souvent confondues, représente un sérieux risque idéologique. Le chapitre 2 aborde l'importance des « savoirs » pour une intervention auprès des populations étrangères.

II - LES « SAVOIRS PROFESSIONNELS SUR L'IMMIGRATION »

L'échec des politiques d'intégration a un impact important sur les conditions d'exercice de l'intervention sociale ; le poids des sollicitations diverses qui résultent des problèmes d'immigration, l'absence de solution et, de manière plus générale, la difficulté de la confrontation interculturelle donnent une idée de l'ampleur des défis posés aux professionnels. La confrontation avec des habitudes de vie et des modes de fonctionnement souvent très différents de la société française complique leur pratique quotidienne en les rendant désarmés par manque d'outils et de références.

Un bon nombre d'intervenants sociaux rencontrés par l'IGAS (2005, p. 133) ont souligné qu'ils ne disposaient pas de formations leur permettant d'appréhender les problématiques spécifiques aux populations étrangères qu'ils traitent. Ce décalage peut entraîner des frictions mais aussi des incompréhensions plus graves, susceptibles d'entraîner des réactions erronées parfois lourdes de conséquences⁵. « *Je ne me sens pas performante par rapport aux migrants,* » reconnaît l'AS 14. « *Il y a toute une connaissance qui me manque. J'ai conscience que je suis plutôt atypique je n'ai pas assez de connaissances par rapport à l'histoire de l'immigration, je n'ai que ce que j'ai appris à l'école. C'est important de savoir ce que la personne a vécu dans l'immigration mais aussi ce que les parents ont vécu. Par exemple, on ne connaît rien de l'histoire de l'Afrique. Je ne connais pas un pays plus qu'un autre, j'ai seulement des clichés* ».

A propos des formations organisées par le Conseil général sur les populations en provenance d'Afrique de l'Ouest, du Maghreb, de l'Inde..., l'AS 19 exprime son manque de connaissances : « *Apparemment, c'est très intéressant, on part de rien, donc forcément, on*

⁵ - Le Rapport souligne qu'en matière de protection de l'enfance, il peut être particulièrement difficile pour une Assistante sociale, face à une famille africaine, de faire la part entre ce qui relève de simples différences culturelles, parfois très marquées en matière d'éducation des enfants, mais sans conséquences dommageables, et ce qui constitue des comportements réellement dangereux susceptibles de compromettre le développement des enfants ou leur sécurité.

apprend des choses. Moi, personnellement je suis en demande de formation sur cela car, en plus, je travaille sur un site où les familles africaines sont majoritaires ».

II - 1 L'IMPORTANCE DES « SAVOIRS » POUR UNE INTERVENTION AUPRES DES POPULATIONS ETRANGERES

Comprendre « ce qui nous gouverne » profondément permet d'aller plus loin dans la connaissance de l'autre » et, comme le souligne Guélamine (2000, p. 121), il est plus spontané de projeter sur l'autre ses propres modèles et de lui attribuer les sentiments que nous penserions avoir dans une situation similaire.

Appartenant à une famille de rapatriés de Tunisie, l'AS 08 témoigne : « *Dans ma famille, on était formatés pour penser du mal des maghrébins parce qu'ils nous ont mis dehors, et qu'ils n'ont pas du tout été reconnaissants pour tout ce qu'on leur a appris. Mon père avait une exploitation ; il avait planté des oliviers. Ce formatage, il m'a beaucoup gêné par rapport à mon travail, mais, par contre, je pense que ça a été moteur dans ma vie aussi parce que j'ai voulu en savoir plus ; il n'y a pas longtemps, c'était en 2004, j'ai fait un D. U. un diplôme universitaire sur la psychologie interculturelle (...) Je pense que mon histoire m'a donné envie d'en savoir un peu plus, pour me défendre de ces pensées inculquées par mon formatage. Ça me gêne beaucoup !!! ».*

Alors que l'accent est le plus souvent mis sur la connaissance des cultures, l'AS 21 explique l'importance de la « connaissance de soi » : « *Déjà pour savoir pourquoi on va réagir au quart de tour sur une question qui n'a pas tant d'importance, mais pour nous si, et à chaque fois on tombe dans le panneau ».* Cette démarche de « *décentration* » (Cohen-Émerique, 2011, p. 179) apporte un éclairage sur sa propre grille de lecture et sur les *distorsions* possibles dans la compréhension de l'étranger. Selon Cohen-Emerique, un des objectifs de la décentration est de repérer et d'analyser les thèmes sensibles qui entraînent le travailleur social à se laisser envahir par ses affects. Pour Guélamine (2006, p. 107), cette démarche de réflexivité ne va pas de soi : il s'agit de : « proposer des outils conceptuels permettant de déconstruire un certain nombre de représentations partagées et rarement interrogées ». Rendre explicites ces pensées pour les nommer, favorise la compréhension dans la relation avec les usagers, mais également dans les débats entre collègues, afin de pouvoir identifier les

différences qui s'expriment lors des analyses de pratiques. Selon l'AS 16 « *C'est dans les discussions que la formation se fait* ». Quant à l'AS 21, elle déplore le manque d'outils pour se « comprendre » entre collègues.

Cela montre l'enjeu du rapport des pratiques aux références théoriques nécessitant de s'arracher aussi bien à l'auto-référencement qu'aux explications naïves des phénomènes qui, toujours, "*naturalisent*" les différences sociales et culturelles, "*moralisent*" ou "*psychiatrisent*" les déviances, ou à l'inverse, "*sociologisent*" telle ou telle difficulté psychique » (Riffault, 2003, p. 70).

II-1. 1 Théoriser « l'Agir » : une difficulté

Les personnes interrogées pensent que : « *Oui, on a besoin de théorie, régulièrement, et on a besoin de formation* ». (AS 13) « *La théorie permet de comprendre* » reconnaît l'AS 05, mais, dans le même temps, elle conteste une formation trop théorique comme pour l'AS 31 qui, après une année de pratique, trouve que « *la formation n'est pas assez adaptée au terrain et aurait souhaité que ce soit plus personnalisé*. Le lien entre théorie et pratiques est essentiel pour l'AS 22, néanmoins elle souligne : « *C'est autre chose de l'appliquer dans des situations concrètes* ». A ce propos, l'AS 23 parle de décalage : « *Partiellement, seulement, la théorie nous sert. Avec la pratique, il y a un décalage, mais des fois, on peut faire le lien* ». L'existence de ce lien n'est pas perçue par l'AS 19 : « *La théorie c'est bien, mais on fait avec notre histoire, chacun est différent. Moi j'ai beaucoup appris sur le terrain, dans le cadre des stages* ». En écho à ce discours, l'AS 27 ajoute : « *La formation, c'est dans la mise en pratique. Je crois que c'est davantage en stage, dans la rencontre avec d'autres personnes* ».

L'application sur le « terrain » est qualifiée de « seconde théorie » par l'AS 29 : « *Pour moi qui suis sortie de l'école il n'y a pas longtemps, franchement au niveau de la théorie... Ici, sur le terrain, on a appris une seconde théorie. (...) C'est comme pour tout, on apprend des règles. En français, par exemple, on apprend des règles et on apprend 50 000 exceptions derrière. Malheureusement, dans l'humain !. . .* ».

Selon cette assistante sociale, l'application de la théorie varie selon les lieux d'intervention et leurs réalités socio-économiques : « *La théorie qu'on a apprise à l'école, c'est-à-dire qui est très belle sur les bouquins, je l'appliquerai sur le lieu où j'ai fait mon stage par exemple, mais qui, ici est plus dure d'application !* ». La comparaison est établie entre le quartier actuel et celui où elle a d'abord exercé ; alors que le premier était situé en zone semi-rurale, à

l'inverse, le second est un quartier qui concentre des populations en grande précarité, pour la plupart d'origine étrangère.

Bien qu'elle soit minoritaire, une certaine réticence à la théorisation a été exprimée par l'ES 11 : « *En France on est beaucoup dans l'intellectuel, dans la masturbation un peu intellectuelle. (...) Je suis contente d'avoir fait ma formation en Belgique (...) parce que, on avance, on est plus pragmatique, on est plus dans le concret* ». Mais, rationalité et valeur sont liées. Tout en étant convaincue de l'importance des théories, l'AS 06 tient à préciser que ce sont « *surtout les valeurs qui sont importantes* ». Le travail social se réfère non seulement à des savoirs théoriques mais aussi à des valeurs comme le souligne Riffault : « *Se situer dans telle ou telle « référence » renvoie alors au champ des « valeurs », qui les sous-tendent. Aussi une « référence théorique » en dit-elle autant sur celui qui s'y réfère, que sur le phénomène qu'elle est supposée éclairer pour lui* » (Riffault, 2002, p. 36).

II-1.2 Un apport tensionnel des disciplines

Le travail social se confronte à des situations comportant à la fois des dimensions multiples et variées qui ne se confondent pas les unes avec les autres, sans pour autant fonctionner chacune de son côté. Dans l'analyse des situations traitées par les travailleurs sociaux, la psychologie, la sociologie, l'économie, l'anthropologie, mais aussi le droit, interviennent selon des scénarios très différents : « *Le travail social relie, les sciences sociales et humaines séparent.* » (Karsz, 2005, p. 3)

Selon Baillet, deux tendances coexistent au sein même de la formation : « *La première relève d'une idéologie psychologisante et bénéficie d'une grande légitimité, son idéologie se traduisant par une vision individualiste de la vie sociale, une négation des luttes de classe (...) alors que la seconde ne fonde pas son intervention sur une analyse individuelle de l'exclusion, mais dans une perspective globale, plus sociologique* » (Baillet, 2004).

Les propos recueillis lors de l'enquête montrent des attentes différentes lors de la formation initiale. Alors que l'AS 32 se désole : « *Il y a beaucoup de thèmes qu'on n'a pas beaucoup travaillé, par exemple les politiques publiques (...) On était plus sur la relation, beaucoup sur la psychologie, beaucoup sur la systémique...*, à l'inverse, l'AS 18 aurait souhaité davantage de cours sur la relation car, dit-elle : « *Les cours sur les politiques sociales étaient nombreux, mais comme ça évolue tout le temps !* ».

- **La psychologie**

La psychologie continuerait-elle à être une discipline dominante ? Parmi les enquêtées, la psychologie reste une discipline dominante dans leur champ d'intervention comme le révèlent ces différents témoignages : « *Les références théoriques pour moi sont plus psycho.* (AS 35) « *Dans les disciplines enseignées, c'est la psycho qui m'a le plus intéressée* ». (AS 08) « *Je suis plus influencée par tout ce qui est psychologique* ». (AS 06) *Je pense que le travail social est un peu plus marqué par la psycho que par la socio* ». (AS 13) Enfin, en évoquant le contenu de la formation initiale, l'AS 32 indique : « *On était plus sur la relation, beaucoup sur la psychologie* ».

- **La sociologie**

La sociologie apporte un autre regard sur la réalité, différent et complémentaire. L'AS 19 précise qu'elle était « *plutôt axée sur le socio-économique* » et que les sociologues étaient les plus nombreux parmi les formateurs. Mais la sociologie est parfois perçue comme une discipline peu accessible : « *En socio, on a eu des petites bribes et, l'autre jour on a eu une formation sur la notion d'accueil avec un sociologue mais j'ai eu du mal à tout suivre au niveau du jargon !* ». (AS 35) Au-delà du vocabulaire spécifique, l'AS 18 ajoute un autre élément : « *Oui, effectivement il y a eu des apports théoriques sur la sociologie avec des ouvrages, mais ce qui nous a manqué c'est de pouvoir relier ce que l'on avait observé dans les stages, sur le terrain, avec les cours théoriques* ». (AS 18). « *C'est vrai,* ajoute l'AS 31 *étudier du Durkheim quand, à côté, on fait des aides financières, on ne voit pas souvent le terrain* comme l'indique l'AS 23 : « *L'environnement influe sur le comportement de la personne. Mais, je me sens plus dans une approche psycho. En socio, on travaille la situation de la personne dans le groupe et forcément, il y a des situations où la société a une influence sur le comportement. Par exemple, l'absence de carte de séjour a des conséquences...* ».

Dubéchet constate que l'analyse sociologique a peu d'influence sur les pratiques des professionnels alors que, de plus en plus, des concepts et des notions sociologiques apparaissent dans les discours (exclusion, insertion, pauvreté, classes sociales...) (Dubéchet, 2005, p. 135). Les distinctions et les frontières entre les deux disciplines- psychologie et sociologie- ne sont pas toujours claires : « *Auprès des gens, il m'arrive de dire que je ne suis pas psychologue, mais je suis plus côté sociologue, mais des fois on empiète un peu sur la psychologie. Les deux sont nécessaires : il y a une partie de nous qui touche la psycho* ». (AS 01). Néanmoins, la présence du social reste très présente : « *La socio et la psycho me semblent*

être les matières les plus fondamentales dans la formation ». (AS 22) Une autre ajoute : *« Je crois que je suis plus dans une approche psychologique, il faut que la personne se retrouve elle-même en tant qu'individu, donc j'essaie de les aider. Le social est aussi très important, je me suis rendue compte de l'importance de la société, de l'importance du social. Mais il y a aussi l'individu ».* (AS 25). En écho, l'AS 13 témoigne : *« Pour les disciplines de référence, il y a la psychanalyse, mais on travaille aussi avec les sociologues sur les quartiers (...) quand on fait l'approche des jeunes, c'est intéressant. Ces différentes approches me paraissent complémentaires, elles ne sont pas si opposées, c'est un autre regard sur une réalité. ».*

Ainsi aux yeux des assistantes sociales interrogées, il est difficile de renoncer au découpage entre sociologie et psychologie, entre collectif et individuel. Ce clivage est évoqué par l'AS 22 : *« L'analyse sociologique d'une situation est complètement différente d'une approche psychologique. Je suis plus intéressée par une analyse psychologique, car pour moi, c'est plus l'individu, alors qu'en socio on analyse plus la personne dans l'environnement ».* Cette conception est partagée par l'AS 36 : *« La sociologie sert plus pour une analyse collective, une analyse de société, mais dans les situations individuelles ? Non, je ne vois pas ! ».* Les frontières établies entre les disciplines contribuent à renforcer le flou conceptuel déjà existant, car, chacune d'entre elles analyse une seule facette de la réalité. De son côté, l'AS 20 a la sensation de ce clivage entre les deux approches *« Je ne sais pas comment l'expliquer ! (...) On avait des cours de psycho, de socio, mais pour l'analyse de pratiques ces deux disciplines n'étaient pas présentes en même temps ».*

Au-delà des deux disciplines majoritaires- la psychologie et la sociologie -, l'importance de l'approche systémique est évoquée à plusieurs reprises par les enquêtées. L'une d'entre elles déclare *« aimer travailler de cette façon-là car, dit-elle, je ne suis pas thérapeute familial, mais en tout cas, c'est une approche qui me correspond bien. J'aime tenir compte de la famille, du noyau familial et de la famille élargie et considérer que s'il y a des tiers dans cette famille et qu'ils ont une influence, je vais les associer ».* (AS 12)

Cette approche est particulièrement adaptée à la régulation des conflits familiaux en contexte interculturel témoigne l'AS 31 : *« C'est très aidant. Avec cette expérience en amont, je n'hésite pas à élargir à des oncles, des membres de la famille ».* En ayant participé à la création d'un lieu d'accueil parents-enfants l'AS 34 déclare à propos de sa formation en

systemique et en PNL⁶ : « *C'était très riche !* ». Enfin, l'approche systemique centrée sur l'enfance en danger est également très appréciée par l'AS 15.

D'autres approches ont été évoquées dans les entretiens, mais elles restent marginales, comme par exemple l'intérêt pour « *la philosophie, le travail sur soi, mais c'est très difficile !* » avoue l'AS 25. Ainsi, les pratiques du travail social doivent sans cesse articuler ce que les sciences sociales et humaines n'ont de cesse d'isoler, ou tout au moins d'imperméabiliser : « *Pratiques éminemment métissées, elles relèvent d'une problématique "sui generis", que nous appelons transdisciplinaire* » (Karsz, 2005, p. 5). De plus, cette question revient fréquemment : « *A quoi ça sert dans la pratique ?* » L'AS 31 s'exprime ainsi : « *C'était des choses qui étaient trop générales. (...) Oui je les apprenais en tant que sciences, mais je ne faisais pas du tout le parallèle, ou alors on ne me tendait pas les perches pour pouvoir transposer... ?* ». C'est pourquoi Dubéchet (2005, p. 82) se demande s'il ne faudrait pas mettre en place des pédagogies qui, partant des pratiques professionnelles, feraient le lien entre théorie et pratiques. Notamment, qu'en est-il de l'immigration dans la formation ? Selon Cohen-Emerique, les écoles de formation initiale ont tardivement introduit dans leur programme cette nouvelle réalité qu'est la migration (Cohen-Émerique, 2011, p. 36). Les thématiques demeurent étroitement liées aux orientations des différents instituts de formation dans ce domaine⁷. L'AS 06 témoigne : « *Moi, j'étais dans une école où la culture, c'était nié parce qu'on est dans un pays où tout le monde doit être traité de façon égale et donc, on ne parle pas de différences culturelles à cause du principe d'égalité. Sur le moment, je me suis dit que ce n'était pas mal ces principes et puis, arrivée sur le terrain, ce n'est pas si simple. Et puis, j'ai une curiosité par rapport aux autres cultures, ça m'intéresse.* »

A l'inverse, deux assistantes sociales font état de modules consacrés à cette thématique. La première expose le déroulement de la formation : « *On a eu tout un module sur l'interculturalité, avec une partie historique. Une psychologue interculturelle nous a mené le module. Elle était marocaine et nous a parlé des ressentis des personnes qui venaient travailler en France. C'était un peu sociologique sur tout ce créneau-là et après un rabbin, un prêtre et un imam sont venus pour décliner tout ce qui concerne les différentes religions* ». (AS 04). Quant à la seconde elle fait référence à une formatrice de l'IRTS⁸ qui était "très

⁶ PNL : Programmation Neuro Linguistique.

⁷ - La Gazette Santé Social, (2006, avril). *Des pratiques disciplinaires intégrant l'autre* (p. 21)

⁸ IRTS : Institut Régional de Travail Social.

culture” : « *Donc, dit-elle, on a eu des cours très intéressants par rapport à ça. Elle a toujours mis ça en avant, donc ça nous reste aussi* ». (AS 23)

Dans la formation continue, les modules consacrés à l’immigration sont très diversifiés soit par un apport de connaissances sur les différentes cultures dont sont originaires les migrants, soit sur la législation les concernant. Souvent focalisés sur la complexité du statut juridique, les professionnels peuvent être tentés de n’aborder le domaine que sous cet aspect, mais à l’inverse, il est relativement fréquent de constater que les besoins en formation se traduisent par une demande de connaissances anthropologiques, relatives aux principales populations étrangères. Or, ce type de demande risque de s’avérer stérile, voire dangereux, s’il ne s’accompagne pas d’une réflexion plus large ; en effet, le risque est de renforcer la stigmatisation des immigrés, de les enfermer dans des catégories. Selon Abric « toutes les questions posées visent à obtenir les informations qui confirment la représentation déjà existante » (Abric, 2003), ce qui engendre une certaine *impermeabilité à l’information*, et permet de maintenir des stéréotypes, voire de les renforcer, malgré de nouvelles informations émises sur le sujet. C’est ainsi que certaines formations actuelles, axées sur les « violences faites aux femmes » contribuent à accentuer cette étrangeté en se focalisant notamment sur la question culturelle, sans prendre en compte le contexte socio-économique et politique dans lequel ces violences s’exercent. .

II – 2 LES OUTILS : UN MOYEN CONCRET

Parmi les personnes interrogées, le terme d’outil est, tantôt lié aux connaissances, aux savoirs, tantôt, il est synonyme de techniques d’intervention, de méthodologie... Pour la plupart, les outils sont jugés indispensables pour accéder au « sens » des mots, s’approprier les concepts pour faire émerger des savoirs lisibles pour l’action.

II-2. 1 Des outils pour mettre des mots sur les choses

Les théories comme les pratiques ont une dimension symbolique qui consiste à mettre des mots sur les choses, leur attribuer des significations au-delà des apparences. Or la difficulté de le faire est nette. « *Oui, on manque d’outils pour se comprendre* » déclare l’AS 21, « *c’est une des découvertes au cours de ma formation. Je trouvais que personne n’était capable de me dire ce qu’il mettait derrière les mots et moi j’étais attachée au sens des mots, ils ont un sens*

et il convient de les employer à bon escient. Par exemple, c'était trop facile de parler de l'autonomie des familles, ça c'était le grand terme à la mode ou même l'autonomisation et j'ai fait mon mémoire là-dessus ». En effet, le terme d'autonomie utilisé dans le travail social est éminemment polysémique⁹. Il recouvre deux acceptions mêlées : la première qui a trait à l'indépendance, l'autre qui renvoie à une liberté de choix. Cette double acception n'est pas sans entraîner de sérieuses confusions dans l'analyse des situations.

Par rapport aux nombreuses disciplines auxquelles les travailleurs sociaux doivent se référer, l'AS 21 se désole : *« Avec toutes ces disciplines on fait une « bouillie mal digérée, ça c'est une des découvertes au cours de ma formation ! La profession s'empare de termes qui viennent de différentes disciplines et n'en fait rien »*.

II-2. 2 « Employer des mots qui résonnent »

Comme nous l'avons déjà noté, la représentation est le produit et le processus d'une activité mentale par laquelle un individu reconstitue le réel auquel il est confronté et lui attribue une signification spécifique (Abric, 2003, pp. 295-223). Il convient donc de « s'entendre sur les mots que l'on utilise pour construire le réel » (Bourdieu, 1994). A ce propos, l'AS 21 déclare : *« Tu toucherais beaucoup plus, si tu employais des mots du commun, des mots beaucoup plus fins et surtout qui résonnent. Parce que, poursuit-elle, emprunter pourquoi pas, au contraire, mais il faut se l'approprier et dire nous, en tant qu'assistante sociale, voilà ce qu'on veut. Parfois, c'est se parer d'une robe d'avocat quand tu es simplement porte-parole »*. Ce propos fait écho à celui de Dubet lorsqu'il regrette que « les professionnels soient tenus de chercher la signification de leur action dans des travaux théoriques qu'ils ne produisent pas eux-mêmes¹⁰. »

II-2. 3 « Mettre en avant ses différences »

L'examen de la condition sociale des immigrés n'est pas suffisant à une bonne compréhension des pratiques professionnelles. Saisir la cohérence symbolique, le sens que les immigrés donnent à leur existence est important mais n'est pas une démarche facile. Dans un contexte d'interculturalité, la rencontre avec l'autre est source de nombreux malentendus.

⁹ - L'autonomie désigne à la fois la capacité de la personne à être indépendante, à se prendre en charge, à devenir actrice de sa propre vie, mais aussi à être libre de ses propres choix. (Dartiguenave & Garnier, 2008, p. 64)

¹⁰ - Selon son expression, ils ont été colonisés en empruntant leur langage à d'autres champs légitimes, en parlant encore *« comme des psychanalystes, des psychiatres ou des sociologues ; à la différence des instituteurs ou d'autres professionnels, ils n'ont toujours pas de langage propre »*. (Dubet & Sarazin, 2002, p. 30).

Dans notre métier, explique l'AS 27 : *« Il faut déjà être dans une démarche de compréhension de l'autre, de l'étranger. Mais, ajoute-t-elle, c'est que parfois le culturel, même pour nous, ce n'est pas facile de mettre des mots dessus. Or, pour favoriser la compréhension dans la relation, il faut pouvoir mettre en avant ses différences, les nommer »*.

Au-delà de la relation d'aide, cette capacité à nommer les choses favorise les échanges entre collègues et partenaires, évite la confusion notamment lorsqu'il s'agit de clarifier des positionnements, en nommant ce qui est ressenti intuitivement et parfois confusément. Comme le dit Riffault : *« les théories ont d'abord une dimension symbolique : celle qui consiste à ouvrir de nouvelles perspectives sur le monde, à mettre des mots sur les choses, leur attribuer des significations au-delà des apparences et les échanger »* (Riffault, 2003, p. 70). Des outils comme méthode pour *« pointer les compétences des familles »*.

L'AS 16 qui a poursuivi une formation de Master II, informe qu'une grille a été construite pour valoriser la personne car : *« on constate qu'on travaille toujours avec les incompétences des familles, on ne met l'accent que sur les défauts et les choses qui ne vont pas. Or, cette grille d'évaluation permet de pointer les compétences des familles ; en partant de tous ces éléments, on peut voir sur lequel des deux parents, on pourra s'appuyer pour effectivement travailler »*.

L'AS 06 s'est servie de cet outil intéressant pour l'évaluation d'une situation exposée pendant l'entretien : *« Je n'arrivais pas à voir les compétences de ces parents et cet éclairage m'a aidée, surtout pour les compétences du père, car je trouvais que ce M. en avait, même s'il ne parlait pas ! Il s'appropriait ce qu'on disait, il adhérait à ce qu'on proposait, ça faisait écho ; et elle, à l'inverse était dans le rejet, elle remettait tout en cause. En fait, je me suis rendue compte que c'était quelqu'un qui s'imposait, qui arrivait à s'affirmer »*. Cependant la vigilance s'impose sur l'utilisation de nouveaux outils délivrés lors des formations, comme l'explique l'AS 12 à propos de l'analyse systémique : *« Les dernières formations sur l'analyse systémique ont été annulées. Il y a des collègues qui ont utilisé certaines techniques d'entretien comme argent comptant ; elles ne se sont pas approprié ces outils, à l'inverse, elles ont quasiment calqué ! »* Avec regret, elle ajoute qu'il fallait en parler : *« On ne peut pas pénaliser le reste des collègues du département parce que certaines n'ont pas su utiliser les outils délivrés par les formateurs »*.

II-2. 4 Pratiques et représentation du métier : « *On est tout et on est rien* » !

Alors que la finalité de l'intervention sociale est sans cesse évoquée et sa nécessité actuellement réaffirmée¹¹, la représentation du métier est faible, voire malmenée : « *On est tout et on est rien ! C'est ça qui est difficile, on a quand même des références, on a des bases sur le plan psychologique par exemple, mais ça va être quoi ? Je ne suis pas psychologue non plus et je le dis clairement !* ». (AS 29)

Il est clair que le savoir des travailleurs sociaux n'a pas la même légitimité sociale que ceux des experts (psychologues, sociologues, psychanalystes, médecins psychiatres...), mais « ils sont producteurs d'un savoir qui n'est autre que l'expression sociale de la formalisation ou de la théorisation du réel » (Dartiguenave & Garnier, 2008, p. 47). S'il paraît absurde de rejeter le savoir des travailleurs sociaux au motif qu'il ne serait pas scientifique, en revanche il paraît indispensable de confronter ce savoir à un autre regard qui soit en mesure d'interroger la façon dont les professionnels interprètent la réalité sociale qu'ils s'emploient à traiter. « Déconstruire, c'est interroger comment un événement est construit par ceux qui l'exposent, quels éléments ont été privilégiés et sous-estimés, quelle lecture partiellement ou complètement différente peut en être faite » (Karsz, 2005, p. 142).

II – 3 L'EXPERIENCE : LA METTRE AU SERVICE DE L'IMMIGRATION

L'expérience personnelle, l'importance du « vécu » et de la parole sont des atouts essentiels dans le registre des compétences professionnelles des travailleurs sociaux, notamment pour l'immigration

Comme le rappelle l'AS 26 : « *Le métier ça s'acquiert petit à petit. Pour le poste que j'occupe à l'accueil où on reçoit énormément de demandes d'aide financière, ça demande une bonne connaissance et une certaine expérience. Sur le plan relationnel, ça vient aussi de*

¹¹ - Objectifs des Etats généraux du travail social :

- Analyser l'adéquation entre les pratiques de travail social, les attentes des usagers et les problématiques sociales actuelles ;
- Identifier et prioriser les leviers d'action sous forme de propositions concrètes ;
- Valoriser et mieux reconnaître l'apport du travail social à la mise en œuvre des politiques sociales ;
- Construire un plan d'action pour réinventer le travail social de demain.

Source : Direction générale de la cohésion sociale : *DGCS_presentation_des_etats_generaux_csts_juin2013.pdf*

l'expérience. Je peux dire que j'ai eu des stagiaires de deuxième année et c'est vrai que, quand elles partent, on sent que quelque chose a bougé (...) Quand on sort de l'école, on n'est pas assez formées».

Le temps occupé par les stages dans les formations rappelle l'importance de l'expérience. Après une seule année d'activité, l'AS 31 reconnaît : « *Je m'appuie beaucoup sur mes acquis de stage* ». Enfin, « *la pratique se nourrit du quotidien. On ne peut pas toujours suivre de formation* » déclare l'AS 04. A ce propos, Dubet (2002, p. 240) considère que « ce vécu ne dit jamais rien s'il n'est lui-même interprété. Les acteurs sont donc en situation d'être colonisés par des modèles théoriques (psychologie, sociologie) dont ils n'ont pas la maîtrise ».

II-3. 1 Expérience et maturité

Au-delà de l'expérience professionnelle, la maturité est considérée comme un élément essentiel pour l'AS 24 qui évoque ses premières années d'activité professionnelle : « *Non, il ne s'agit pas de culturel. Je le redis, à l'époque j'étais jeune mais je pense que ce qui m'a manqué là, je n'avais pas d'outils, enfin pas de connaissances... Je n'avais pas vécu de relation longue, de relation de couple, je n'avais pas tous ces repères de la vie quotidienne Avec du recul et de la maturité et peut-être le fait d'avoir côtoyé des familles d'origine algérienne, marocaine, tunisienne... je pense que j'aurais été plus dans l'écoute, je pense que je serais arrivée à marquer le terrain, (...) à poser des choses très concrètes et avancer, mettre un pas l'un devant l'autre* ». En constatant la différence de pratiques entre collègues, l'AS 21 évoque sa formation effectuée alors qu'elle avait 39 ans : « *Si j'avais fait la formation à 20 ans, elle aurait été différente, ça c'est sûr ! J'ai fait cette formation dans le cadre de la promotion sociale. Tout ça, ça compte et il y avait beaucoup de gens qui étaient dans ma situation, donc qui avaient un vécu, une histoire... Dans la formation on laisse de côté certaines choses, en fonction de ses convictions, de ses valeurs, surtout si comme moi, on fait cette formation à 39 ans ! (...)* ».

A son tour, l'AS 02 confirme l'importance de la trajectoire personnelle et de la maturité acquise au cours des diverses activités : « *Du fait que j'ai fait mes études à 40 ans et que j'avais une vie associative avant, j'avais toute cette expérience* ». Par ailleurs, le fait d'avoir un vécu commun favorise la compréhension dans la relation d'aide ; née en Espagne où elle a suivi la formation d'assistante sociale, l'AS 25 connaît de l'intérieur, le processus d'acculturation et les tensions entre deux appartenances : « *Cela m'amène à voir les choses*

différemment de mes collègues Je pense qu'à travers mon parcours, j'ai une compréhension des familles qui viennent en France ».

Les voyages et les séjours à l'étranger constituent également une expérience personnelle selon l'AS 12 qui a beaucoup voyagé, notamment en Afrique de l'Ouest : *« En réunion, un jour, j'ai dit que notre employeur devrait nous offrir un voyage à l'étranger, une fois par an. Ça éviterait de financer des formations ».*

II-3. 2 Les atouts de l'expérience

En évoquant une situation récente de conflit familial, l'AS 06 témoigne d'un changement d'attitude face à des parents d'origine étrangère : *« Avant je n'aurais pas osé ! Au début de ma carrière, j'aurais perçu que les parents se mettaient en position d'infériorité, mais je n'aurais pas su quoi en faire et là, j'ai osé leur dire ce que je ressentais dans leur attitude et ils ont confirmé en disant : « Oui on pense que vous pensez ça de nous ».* Puis elle ajoute *« Je n'aurais pas osé travailler ainsi, mais on peut aussi se tromper ».* Les atouts de l'expérience sont confirmés par l'AS 36 : *« Oui, évidemment, l'expérience nous aide par exemple pour rechercher plus d'informations auprès de la personne. Je ne vais pas m'arrêter à ce qu'elle va me dire, je vais essayer de faire une évaluation plus approfondie et de trouver d'autre écho par rapport à ce qu'elle demande. Et aussi si j'ai une difficulté, je fais plus facilement appel à des partenaires extérieurs ».*

Par ailleurs, le fait de côtoyer régulièrement certains groupes dont le mode de vie et le fonctionnement ne sont pas familiers, favorise la relation : *« Si je n'avais pas déjà eu une approche auprès des familles polygames de cette région, si je n'avais pas travaillé avec cette dimension interculturelle, je n'aurais peut-être pas agi de cette manière ».* (AS 24) De même, l'AS 04 reconnaît : *« C'est vrai que par rapport à mes collègues, avoir une femme voilée en face de moi, je n'y prête plus attention, parce que c'est rentré dans le commun de mon travail ».*

II-3. 3 Les limites de l'expérience

Il y a unanimité sur l'importance de l'expérience dans la profession : *« Je n'ai que 5 ans d'expérience, »* déclare l'AS 32. *« Ça sert à ne pas faire les mêmes erreurs et pour des situations qu'on a déjà rencontrées, savoir comment aborder telle problématique. Je me sers de mon expérience tout le temps ».* Néanmoins cela n'en élimine pas les limites.

Ainsi l'AS 12 souligne un effet pervers au sein des équipes où dit-elle : « *Les collègues expérimentées sont désignées pour des cas difficiles. Il y a des fois avec deux ou trois jeunes collègues, je les encourage en leur disant qu'elles ont les bagages pour ! Du coup, on a l'impression qu'elles ne s'autorisent pas et c'est à nous de les encourager. De ce fait, avec une collègue, il y a une situation qu'on n'a pas voulu prendre, à cause de cela.* » Elle conclut : « *Je pense que nous aussi, on peut leur transmettre ce que l'on sait* ».

De plus, toute expérience n'est pas source d'apprentissage. Comme le souligne Merle (2006, pp. 84-95), on peut répéter dix fois la même procédure et n'acquérir rien de plus qu'une certaine dextérité dans sa mise en œuvre. L'expérience ne prouve pas que la personne qui a vécu ces situations a su prendre la distance critique nécessaire par rapport à sa pratique, et qu'elle dispose des cadres théoriques lui permettant de fonder son action autrement que sur la seule intuition, dont on sait qu'elle peut parfois conduire à des erreurs d'appréciation et de jugement. « *C'est vrai qu'avec les années, avec les gens qu'on reçoit, nous aussi, il faut nous remettre en question car parfois, on a des idées toutes faites* ». (AS 26) Une autre assistante sociale ajoute : « *A partir d'une situation, on peut faire une erreur parce que, justement, on est pris dans notre prisme et puis après, la deuxième situation se présente, vous faites la même erreur. Peut-être qu'à la troisième, avec peut-être l'expérience, ça peut permettre de rectifier ...* ». (AS 28)

De son côté, l'AS 15 s'interroge sur les habitudes dans les pratiques avec des « *références en amont, mais si ce n'est pas réactualisé en permanence, parfois des habitudes se prennent ! C'est là où c'est compliqué* ». Puis elle souligne la nécessité de débattre de ses pratiques : « *sinon, sans en parler, on navigue avec ses valeurs ou parfois on ne sait plus sur quoi on se situe, s'il s'agit de convictions personnelles* ». Le retour réflexif sur sa propre pratique n'est pas un exercice qui va de soi.

Ainsi beaucoup de professionnels de l'action sociale sont à la recherche de connaissances et d'outils leur permettant d'intervenir de la manière la plus appropriée auprès des familles migrantes, d'acquérir la compétence interculturelle définie comme « *la capacité qui permet à la fois de savoir analyser et comprendre les situations de contact entre personnes et entre groupes porteurs de cultures différentes, et de savoir gérer ces situations (...)* C'est prendre une distance suffisante par rapport à la situation de confrontation culturelle dans laquelle on est impliqué, pour être à même de repérer et de lire ce qui s'y joue comme processus » (Flye Saint Marie, 1997, p. 55).

II – 4 LES « SAVOIRS DE L'IMMIGRATION »

Alors que dans les offres de formation du travail social figurent des modules sur l'approche interculturelle, les politiques publiques restent peu sensibles aux notions de différence culturelle et d'interculturel (Boulay, 2008, p. 74) étant attachées au modèle républicain d'intégration.

Né comme problème sur le terrain, le débat sur l'interculturel souffre encore aujourd'hui d'un profond décalage entre les productions théoriques de la notion et les pratiques des acteurs. La diffusion du concept dans le champ de l'action sociale ne s'appuie pas toujours sur les acquis de la recherche (Boulay, 2008, p. 66).

II-4. 1 La notion d'Interculturel

Qualifiée de « Mot-valise » par Boulay (2008, p. 61) la notion d'interculturel varie au gré des programmes de recherche, des politiques publiques..., sans que l'on distingue toujours bien ce que le concept recouvre et sur quelles bases théoriques, il repose.

« Il y a des collègues qui sont distantes par rapport à l'Interculturel », constate l'AS 05. A la suite de la lecture d'un mémoire d'une collègue sur l'interculturalité, l'AS 20 avoue : « C'était sur le travail des assistantes sociales avec la population étrangère. J'avais lu son mémoire et je n'avais pas tout compris, c'était surtout une approche sociologique ». Parfois, la notion peut même agacer, comme l'exprime l'AS 21 : « L'interculturel ? Il me semble que le terme mettait à distance. Interculturalité ? Je trouve que ça ne résonnait pas ! » En lui préférant un autre terme, l'assistante sociale précise : « Moi ça m'agaçait profondément, je me retrouvais mieux dans un terme de "reconnaissance de l'Autre" et "connaissance de soi" ».

Comme le travailleur social est lui-même le produit d'un processus de socialisation acquis dans différents milieux (familial, social, professionnel...), lorsqu'elle évoque son origine sociale, l'AS 24 accorde une autre signification à la notion d'interculturel : *« Non, il ne s'agit pas de culturel. On vient de milieux différents. Moi je ne connaissais pas du tout le monde ouvrier et là, je découvrais ce monde... Pour moi, même si ma vie n'a pas été simple, si elle a été compliquée, le monde ouvrier je l'ai découvert dans mon travail, je ne le connaissais pas, j'étais dans l'interculturel ».*

Ce discours fait référence à la notion de « culture de classe » et de « culture ouvrière » dont la "privatisation" des modes de vie s'est accentuée, avec un repli manifeste sur l'espace familial¹².

II-4. 2 Accéder au sens des conduites par le recours à l'anthropologie

Les systèmes de valeurs, les modèles de comportement et les principes d'éducation varient sensiblement d'une culture à l'autre. « *Sur les cultures étrangères, moi je n'ai pas été formée du tout,* » regrette l'AS 19. « *La culture, c'est important, on peut se tromper sur des choses que l'on ne comprend pas et qui n'ont pas le même sens dans leur culture* ».

Pour l'AS 24, les connaissances anthropologiques sont essentielles « *c'est-à-dire, comment fonctionnent les groupes : la famille patrilinéaire ou matrilinéaire, l'endogamie pour mieux comprendre les mariages entre cousins et ne pas mal interpréter... Sinon, on ne peut pas se sortir de nos repères ethnocentristes franco- français, mais, par contre, c'est de ne pas figer, de ne pas enfermer la personne dans ce registre culturel* ». L'importance de ces savoirs est soulignée par l'AS 27 : « *pour comprendre le fonctionnement de la cellule familiale, les rôles... Oui, parce que si on voit des parents qui restent distants par rapport à leurs enfants, on va se dire « mais qu'est-ce que c'est ça ? » alors qu'il y a des oncles et tantes et puis des codes... Et puis, la notion d'autorité, d'affection..., il faut adapter nos schémas et éviter des conclusions plutôt négatives* ». Une autre ajoute : « *Ces formations nous aident vraiment à mieux comprendre, comment on pouvait vivre les choses de l'intérieur, quelles étaient les valeurs, comment ça fonctionnait... Par exemple, sur le rôle parental africain où pour nous, ce qui est joué sur une personne peut l'être, mais découpée en morceaux sur plusieurs personnes. Moi ça m'a expliqué plein de situations que je rencontrais. Pourquoi on les retrouve dans la rue, parce ????* ». (AS 13)

Par ailleurs, ces connaissances paraissent d'autant plus indispensables pour entrer en contact avec certains groupes, par exemple les "gens du voyage" : « *C'est là où je me suis sentie le plus éloignée. Là c'est vraiment un monde différent* ». (AS 09) Enfin, le souhait de « *connaissances approfondies* » concernant le Maghreb, l'Afrique noire est exprimé par l'AS 35 pour « *un approfondissement sur les codes et sur les croyances qui sont là-bas ou*

¹² Selon Cuche, le particularisme culturel ouvrier, que ce soit dans le langage ou dans le vêtement le logement, est devenu moins visible mais il n'a pas disparu pour autant. (Cuche, 2010, p. 93).

transplantées ici, pour une meilleure appréciation, évaluation ». Les pays de l'Est, la Turquie..., suscitent également beaucoup d'interrogations sur le mode de vie, la culture... (AS 36) Cependant, les formations sur les cultures étrangères n'apportent pas toujours les réponses attendues : « *Celle que j'ai faite sur l'Afrique, sur les différentes ethnies ne m'a rien apporté !* ». (AS 36)

II-4. 3 Connaître toutes les cultures ou les comprendre ?

En rapportant les propos de collègues en relation avec les populations étrangères, l'AS 21 explique : « *Elles disaient tout le temps « Nous, on ne sait pas et puis nous, on n'a pas le temps d'apprendre toutes les cultures !!* ». La réaction de l'assistante sociale à ce type de discours est très claire : « *Comment peut-on connaître toutes les cultures ? Non, il s'agit d'accepter d'apprendre de l'autre et de lui poser une question toute simple et de lui dire : « Moi dans cette situation, je crois que je n'aurais pas agi comme ça parce que voilà moi, j'ai eu telle éducation et alors vous ? Essayez de m'expliquer* ». (AS 21)

Au-delà des connaissances acquises lors des formations, une autre attitude est possible comme l'exprime l'AS 27 : « *C'est plutôt de pouvoir partager avec la personne tout simplement sur son mode vie* ». A ce discours, l'AS 24 ajoute un élément important : « *C'est aussi avoir l'intelligence, de comprendre, de savoir qui est cette personne qui est en face de toi : son milieu social, son milieu familial, son milieu géographique et c'est ça qui est important de comprendre, alors qui plus est, quand c'est un étranger qui vient d'un autre lieu et qui a d'autres repères que les tiens et sur tous les plans* ».

Enfin, le partenariat avec les médiateurs associatifs est évoqué par l'AS 06 « *Ils m'ont beaucoup appris* » dit-elle, en citant notamment les ateliers-conférences animés par ces acteurs associatifs sur le Congo, l'Afrique, la Turquie. Au-delà des informations sur les pays d'origine, ces ateliers abordaient à la fois les problématiques spécifiques liées à l'acculturation, à l'intégration ainsi que les difficultés de communication des familles immigrées avec les institutions. Concernant les situations individuelles, l'appel à ces médiateurs par les travailleurs sociaux nécessite une méthodologie de travail en commun pour éviter un échec encore plus préjudiciable que l'absence de recours à ces acteurs.

II-4. 4 Reconnaître les processus discriminatoires

Selon Labonte-Rosset (2007, p. 43) qui a été présidente de l'Association européenne des écoles de travail social, la pédagogie de l'antiracisme est en train de se mettre en place dans le travail social sur le plan européen : « On trouve maintenant pratiquement partout, le thème du racisme et des discriminations raciales abordé dans les études de travail social, mais souvent encore de manière isolée, confinée à quelques chercheurs ou enseignants ».

Cette thématique est-elle présente dans les offres de formation continue ? Une responsable de formation révèle un manque d'intérêt pour cette thématique ; un module spécifique à l'éthique, intitulé « Entre discriminations et égalité », proposé pendant deux ans aux travailleurs sociaux n'a reçu aucune candidature. Le thème de la lutte contre les discriminations n'a pas été abordé par les assistantes sociales pendant les entretiens, à l'exception d'une jeune professionnelle qui remarque « *une évolution depuis ces 30 années, car quand on est arabe, noir ou asiatique, on s'intègre bien dans le monde du travail. On voit beaucoup de mariages mixtes et puis des mariages des plus improbables ; des asiatiques avec des africains, des antillais avec des arabes, des choses nouvelles La France est métissée, c'est mélangé, c'est bien, mais il y a aussi de l'autre côté, des gens qui ont peur parce que, on crée la peur...* » Puis elle ajoute : « *Moi je pense qu'il y a une discrimination dans les deux sens. Il y a des jeunes franco français qui ne sont pas intégrés dans certains milieux et on n'en parle jamais. Pourquoi quand on est blond et qu'on a des yeux bleus on ne peut pas prendre le métro sans être regardé de travers. On ne parle pas de ces discriminations* ».

Le travail social se confronte à des situations comportant à la fois des dimensions multiples et variées. Les distinctions entre la psychologie et la sociologie ne sont pas toujours claires. Parmi les enquêtées, la psychologie reste une discipline majoritaire, quant à la sociologie, elle apporte un autre regard sur la réalité, mais elle est parfois perçue comme une discipline peu accessible, plus adaptée au travail collectif. Au-delà de ces deux disciplines majoritaires, l'importance de l'approche systémique est évoquée à plusieurs reprises. Par ailleurs, des

« outils » sont jugés indispensables pour s'appropriier des concepts et faire émerger des « savoirs » lisibles pour l'action.

III LES CRISES DU COUPLE EN SITUATION INTERCULTURELLE

En contexte migratoire, les bouleversements dans l'ordonnement traditionnel des statuts et des hiérarchies du couple font l'objet de fréquents conflits. De nouvelles conditions sociales telles que la légalisation de la contraception et le travail féminin entraînent une transformation des comportements des femmes au sein du couple.

Les conflits conjugaux exposés par les assistantes sociales interrogées pour cette recherche conjuguent à la fois les difficultés budgétaires, la précarité sociale, les relations difficiles avec l'environnement, les problèmes liés à la polygamie... Ils concernent 48, 7% de familles originaires de l'Afrique de l'Ouest (Mali et Sénégal), 24, 4% d'Afrique centrale (République démocratique du Congo (RDC), Congo Brazzaville, Cameroun), puis des familles originaires de Turquie, des pays du Maghreb, de l'Inde.

Les conflits liés à l'argent seront d'abord analysés avant d'aborder le thème des violences conjugales dans la deuxième partie.

III – 1 LES CONFLITS LIÉS A L'ARGENT

La situation d'immigration induit une redistribution des rôles au sein du couple, ce qui engendre souvent des conflits car les enjeux de ces transformations sont réels, notamment en ce qui concerne le travail des femmes et la gestion du budget. Le salaire féminin permet d'acquérir une certaine autonomie et devient un moyen de modifier les statuts de l'homme et de la femme réciproquement. « *J'ai l'impression que dans les conflits de couple tout tourne autour de l'argent* » (AS 16). Parmi les conflits de couple exposés pendant l'enquête, 31% sont liés à l'argent.

Selon Sémin (2007), dans la grande majorité des sociétés d'Afrique de l'Ouest, le lien matrimonial est réglé par une répartition budgétaire des responsabilités de chaque conjoint. Dans ce cadre, les convenances, la coutume... veulent que le mari prenne en charge les besoins matériels élémentaires de sa (ses) femme(s) et de ses enfants, nourriture, frais de

logement, vêtements. Par la suite, nous verrons comment en France, certaines épouses se réfèrent à cette tradition pour justifier leur refus de participer aux frais de leur foyer, responsabilité économique qui, selon elles, incombe au chef de famille. « *Effectivement, dans les pays comme ça, c'est l'homme qui gère le budget, mais c'est l'homme qui va ramener la nourriture, il va payer le loyer. Normalement, les femmes, elles ne travaillent pas dans ces cultures-là. Quand elles travaillent, leur salaire, elles le donnent ou elles ne le donnent pas* » (AS 29).

En usant ainsi des obligations traditionnelles de leur mari et des avantages de l'accès au revenu (par le travail ou par les allocations familiales), elles s'assurent un capital social et économique d'indépendance.

III-1. 1 Les statuts dans le couple en situation migratoire : une redistribution des rôles et des pouvoirs

Lorsqu'il s'agit de conflits liés à l'argent dans le couple, quels sont les modes d'intervention ? Comment les chefs de famille sont-ils associés ? « *Ici on reçoit très peu les hommes, sauf pour les « Informations préoccupante¹ » car là, les deux parents doivent se présenter. Ces hommes, ils ne nous portent pas trop dans leur cœur parce qu'on intervient sur ce qui se passe à l'intérieur du domicile...* ». (AS 29)

- Trois types d'intervention se distinguent :

- Ecoute des deux parties

Mise à plat du budget en présence des deux conjoints, puis information sur les charges qui incombent à chacun, en référence au modèle occidental de l'égalité homme/femme. Il n'y a aucune prise en compte des codes en vigueur dans la société de départ.

- Un rôle de médiation

¹ - La notion d'information préoccupante a été introduite dans la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. Le décret n° 2013-994 du 7 novembre 2013 définit l'information préoccupante : *L'information préoccupante est une information transmise à la cellule départementale pour alerter le président du conseil général sur la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement, pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être. La finalité de cette transmission est d'évaluer la situation d'un mineur et de déterminer les actions de protection et d'aide dont ce mineur et sa famille peuvent bénéficier.*

Recherche des causes du conflit en présence de chaque conjoint. Prise en compte des bouleversements socio-économiques et culturels induits par la migration. Il s'agit d'un rôle d'« intermédiaire » pour renouer la communication dans le couple.

- L'appel à la loi

Demande de mesure judiciaire² motivée pour des raisons diverses : situation de grande précarité, souci de protection des enfants ou encore refus par le couple d'une ingérence dans son intimité.

III. 1. 2 Entendre les deux parties

Le manque de communication entre les deux conjoints peut être à l'origine de conflits comme le montre la situation exposée par l'AS 26 :

Situation 61 (AS 26)

Originaire du Sénégal, une mère de trois enfants, « très remontée contre son mari » demande une aide financière : le mari paie seulement le loyer. Mme perçoit les Allocations familiales, mais elles sont insuffisantes pour régler les autres dépenses. L'AS 26 établit le budget et propose de rencontrer le mari qui se présente avec tous les relevés de banque en expliquant toutes les dépenses (loyer, électricité, mutuelle, achats en gros pour l'alimentation : riz, viandes...)

L'assistante sociale manifeste son étonnement face à l'attitude de l'épouse très effacée, en présence de son mari : « *De tout ce qu'elle m'avait dit, rien n'est ressorti, elle n'a pas été capable de le redire. Parfois il arrive que les gens jouent au tiercé. Là il n'y avait rien de suspect, mais il s'est retrouvé avec un découvert et lorsque son salaire arrive, avec ce découvert (500 € par mois sur un salaire de 1200 € environ), il n'y arrive pas* ». Dans ce cas, la rencontre avec le mari lui a permis de s'expliquer, de dissiper le malentendu avec sa femme et de l'associer à la gestion du budget.

² - La Mesure Judiciaire d'Aide à la gestion du Budget Familial (MJAGBF) a été mise en place dans le cadre de la Loi du 5 mars 2007 n°2007 293 réformant la protection de l'enfance.

La MJAGBF (article 375-9-1 du code civil) est ordonnée par le Juge des enfants lorsque les prestations familiales ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants.

(Le terme Tutelle aux Prestations familiales, plus familier, et employé par la majorité des enquêtées, sera utilisé tout au long de la recherche).

De même, une autre assistante sociale propose de recevoir un chef de famille lorsque, à plusieurs reprises, l'épouse lui explique qu'elle n'a rien à donner à sa fille. En essayant de comprendre si c'est ponctuel ou plus grave, l'AS 29 constate que ce couple avec un enfant dispose de 1500 € de ressources. Seul, le mari travaille mais, selon sa femme, il ne veut rien régler : « *Quand on a des demandes d'aides financières qui se répètent, explique l'assistante sociale, on demande à rencontrer le mari et là, on se rend compte que leurs épouses ont un double discours !* » (AS 29). Après avoir constaté que les femmes pouvaient être manipulatrices lors de leurs demandes au service social, une équipe a réagi ainsi : « *Pour les femmes africaines qui venaient se plaindre que leurs maris ne leur donnaient pas d'argent, nous avons rencontré les maris et ça s'est calmé !* ». (AS 02)

Ces exemples illustrent un mode d'action qui se limite à informer le couple sur les codes en vigueur dans la société française.

III. 1. 3 Les pratiques de médiation

Ces situations s'inscrivent dans une démarche qui va au-delà de l'analyse du budget en exerçant une forme de médiation entre les deux conjoints.

Situation 42 (AS 16)

. Couple originaire de la République démocratique du Congo (RDC) avec enfants. Mme vient au service social pour une aide financière : les deux époux travaillent. Le mari refuse de participer aux frais du ménage, souvent il achète sa nourriture qu'il prépare lui-même et Mme fait la même chose. Au niveau des enfants, le dialogue est rompu et la crise familiale est très grave. Malgré son attachement à son mari, Mme envisage de le quitter en raison de son comportement.

L'assistante sociale qui appartient au même groupe ethnolinguistique contacte le mari ; au cours des entretiens, il se dit humilié, dévalorisé... en raison de paroles humiliantes prononcées par son épouse devant des membres de la communauté. Au pays, dit-il, cette situation serait considérée comme très grave et nécessiterait la présence de personnes intermédiaires pour régler ce conflit. Mme n'avait pas perçu la gravité de ses paroles. Après plusieurs entretiens avec le couple, l'AS propose son aide pour contacter les « personnes-ressources » de la famille vivant en province. Le mari explique que si les choses se passent ainsi, il est prêt à dialoguer avec la belle-famille. Dans cette situation, l'assistante sociale n'a

même pas déclenché d'aide financière, alors qu'au départ, c'était la demande de l'épouse. Le contact avec les enfants s'est peu à peu amélioré, le couple ne s'est pas séparé³.

- ***Exposé de la pratique de médiation envers les deux conjoints par l'AS 16***

Contact téléphonique avec le chef de famille

« Il arrive que les maris refusent de rencontrer l'AS. J'ai demandé à M. de se déplacer, il m'a autorisée à évoquer cette situation, alors qu'il aurait pu me dire "Mme ça ne vous regarde pas ». Je ne le connaissais pas, il ne m'avait jamais vue, j'ai su amener les choses qu'il faut dire dans ce cas-là. Le téléphone c'est très anonyme et j'ai pu établir une certaine confiance, parce que en général, quand ils viennent ici en France, dans ce pays, on défend les femmes et ils se sentent d'emblée en situation d'accusés. Quand je lui ai téléphoné et qu'il a entendu "assistante sociale", j'ai pu lui parler de telle sorte qu'il ne se sente pas agressé. Donc, déjà je le respecte, il y a cette approche qui permet d'établir le contact ».

« Être un personnage neutre qui transmet la parole »

« Au fil des entretiens, tu en apprends, tu en apprends ! J'apparais comme un personnage neutre qui transmet la parole ; et c'est vrai, je me rappelle que je faisais très attention, parce que le langage de M. n'était pas le même que celui de Mme qui mettait en avant certaines choses, ce n'était pas les mêmes arguments. Tout en ne trahissant pas ce que M. avait dit, il fallait éviter que Mme se braque, donc j'étais au milieu. Et, « la patate chaude, il fallait souffler dessus avant de la passer à l'autre !!! ».

Renouer la communication - Sauvegarder l'unité familiale

Certaines collègues auraient eu un autre comportement en traitant « à la française » en disant par exemple : « M. doit payer tant, Mme doit régler tant... On coupe la poire en deux ». Elles n'ont pas la bonne lecture sur les codes familiaux de ces familles.

C'est à ce stade précis que certaines assistantes sociales orientent vers une rupture. Les ingrédients étaient réunis pour une rupture, par exemple quand Mme disait que le papa n'a plus de dialogue avec les enfants, ça pouvait être interprété comme de la maltraitance et comme Mme voulait partir, on va aller dans son sens. Pour certaines collègues je dirais que c'est de l'indifférence culturelle, c'est-à-dire : « On est en France, on adopte les manières de vivre, les lois françaises. En plus, avec la politique actuelle sur l'intégration, elles se disent qu'elles ont raison de faire comme ça. Mais attention, les femmes peuvent être manipulatrices, donc il faut écouter aussi les maris ».

Appui sur la famille élargie

³ - Par la suite, étant en arrêt-maladie, l'AS 16 n'a pas eu de nouvelles de la médiation entre les deux familles, mais envisage de reprendre contact avec eux dès son retour.

« J'ai proposé mon aide pour contacter la famille qui vit en France. Pour le mari, c'était très important que ce soit ce frère ou cette sœur aînée de l'épouse qui reprenne la communication avec la famille de M. pour mettre la chose à plat. (...) Et puis, j'étais persuadée d'ignorer certains éléments, par exemple le projet du mari de partir seul au pays, décision qui laissait son épouse très interrogative ».

Parfois, l'intervention part de la situation du mari comme cet exemple le montre. Une assistante sociale, qui suivait depuis longtemps l'épouse, a sollicité l'AS 16 pour « entendre » le mari, autre protagoniste du conflit, et dénouer la crise dans le couple.

Situation 43 (AS 16)

Couple congolais avec deux enfants. Dettes de loyer et violences familiales. Le mari est considéré comme responsable de ces violences lors des interventions de la police. Au service social, Mme se présente comme une femme battue par un mari qui ne participe pas aux frais du ménage. Le couple est alors reçu séparément par deux assistantes sociales.

l'AS 16 reçoit le mari. Pendant l'entretien, le mari craque en expliquant qu'il est battu, maltraité par sa femme depuis plusieurs années. C'est la première fois que l'assistante sociale rencontre une situation aussi atypique, déjà mal perçue en Europe, mais selon elle, complètement inimaginable au niveau africain. Quand la police intervient, forcément c'est M. qui est perçu comme quelqu'un de violent et Mme est considérée comme la victime, elle jouait là-dessus. Honteux d'être battu, le mari demande à l'AS d'être très discrète auprès de ses collègues.

Le climat de confiance ainsi établi permet à l'AS d'avoir accès aux éléments déterminants dans ce conflit. Après avoir exercé une activité salariée, il est resté sans travail avant de bénéficier d'une formation. Le loyer était réglé avec ses allocations Assedic. Une partie des dépenses de la famille incombait à sa femme mais qui refusait de payer car, disait-elle, elle n'avait pas de ressources. Or, il s'avère qu'elle avait une activité salariée non déclarée dans le dossier de surendettement déposé au service social. L'argent était mis de côté pour elle et pour sa famille au pays. En raison de sa proximité ethnolinguistique, l'AS a identifié les raisons du déséquilibre budgétaire dû à « une pratique culturelle » relativement courante en contexte migratoire. Pendant la procédure de divorce, c'est le père qui était sommé de régler certaines dettes. Aussi l'AS a tenu à engager une démarche auprès de la Banque de France pour une annulation de cette somme. « C'est bien, dit-elle, car dans ce cas, je trouve que Mme

s'en tirait à bon compte. C'est une morale en quelque sorte et comme ça, M. va pouvoir repartir à zéro⁴ ».

Les trois conflits suivants se caractérisent par une dévalorisation de chefs de famille dont les épouses, récemment arrivées en France, revendiquent une aisance financière, un statut que les maris ne peuvent leur assurer (accident de travail pour l'un et période de chômage pour le second).

Situation 15 (AS 06)

Jeune couple originaire de Turquie avec enfants. Le mari se présente seul au service social où il vient pour la première fois. Suite à un accident de travail, il est confronté à de graves difficultés financières et son épouse, récemment arrivée en France l'accuse de ne pas assurer son rôle de chef de famille. Avant son accident de travail et la mise en invalidité, il avait deux emplois et assurait un bon niveau de vie à sa famille. Le budget actuel (pension d'invalidité et allocations Assedic) étant inférieur au salaire précédent, provoque un chantage de son épouse qu'il ne supporte pas.

En grande souffrance, humilié, M. X a choisi de se confier au service social car, dit-il, c'est un « endroit neutre », la communauté ne lui suffit pas.

Pendant l'entretien, il s'exprime avec beaucoup d'émotion en relatant son parcours de migrant, le déchirement d'avoir quitté son village en Turquie, d'avoir été sacrifié. Venant seul au service social, sans sa femme, il considère que c'est son problème car il ne peut partager avec elle ses soucis d'argent, le rôle de son épouse étant de s'occuper de ses enfants. Il a quand même tenté un jour de lui en parler, elle n'a rien voulu savoir. »

Pour rencontrer l'épouse, l'AS effectue plusieurs visites à domicile. La communication engagée avec les deux conjoints a permis de dissiper les malentendus et de renouer les liens dans le couple.

⁴ - Parallèlement aux activités salariées, certaines femmes immigrées ont recours à des pratiques culturelles, liées à des traditions et des valeurs d'entraide familiale, inculquées dans le pays d'origine. Elles mettent en œuvre des stratégies individuelles et collectives pour tirer parti à la fois des obligations coutumières de leur époux, qui ont la charge économique du foyer, et des avantages qu'offre la migration pour accéder à un revenu régulier. (Sémin, 2007, pp. 183-199).

Situation 16 (AS 06)

Couple d'origine kurde.

Situation similaire à la précédente. Le mari se présentant seul au service social pour ses difficultés financières. Actuellement en arrêt de travail, il « craque » et pleure dans le bureau de l'assistante sociale Il a pris en charge une nièce qui était gravement malade et avec tous ses enfants, financièrement, « il n'y arrive plus ». Comme dans la situation qui précède, l'épouse ne veut rien savoir, c'est au mari de se débrouiller....

Un entretien avec les deux conjoints a contribué à rétablir la communication, tout en sensibilisant l'épouse aux difficultés financières de son époux.

Situation 17 (AS 06)

Jeune couple marocain avec deux enfants : M. en France depuis son adolescence – Epouse récemment arrivée en France qui lui a été imposée par la famille au Maroc.

Pendant l'entretien, le mari venu seul, expose la situation conflictuelle avec son épouse. Selon lui, elle « lui tape dessus », tout en se plaignant du manque d'argent. Pour l'instant, il ne réagit pas, ses parents habitent à proximité du couple, mais M. refuse de mêler la famille à ses problèmes.

Une visite à domicile est organisée pour rencontrer l'épouse et comprendre les raisons de son comportement. Pour elle, le départ en France était synonyme de richesse. Ignorant les difficultés économiques de son mari, elle veut exhiber son statut de femme « bien mariée » en achetant des parures, des bijoux en or... L'AS fait le constat d'un décalage culturel avec le mari qui vivait en France en célibataire depuis de nombreuses années, ignorant l'importance accordée par son épouse au « paraître » devant la communauté. La communication engagée avec les deux conjoints a permis de renouer les liens dans le couple.

Les visites au domicile du couple favorisent la pratique de médiation qui se caractérise par le positionnement professionnel, l'écoute, la confiance...

- ***L'AS 06 décrit les séquences de son intervention.***

Les visites à domicile : entre neutralité et implication

« J'ai fait une visite à domicile et alors là, c'était impressionnant parce que, c'est difficile avec eux. Ils voulaient rentrer dans une relation amicale et j'ai senti qu'ils ne comprenaient pas que je suis une professionnelle et que je mette de la distance. Donc, j'ai été accueillie comme une amie et été invitée à manger avec eux, je ne m'attendais pas à ça. Mme était très fière de me

montrer ce qu'elle savait faire. Pour ce genre de populations, l'accueil c'est vraiment quelque chose. (...)

L'épouse ne parlait pas, mais elle me comprenait très bien et à un moment, elle demande à son mari : « Mais pourquoi tu racontes ça ? » Elle ne comprenait pas pourquoi on allait au-delà de ce qui se passait au niveau des problèmes financiers. J'ai expliqué que c'était important que je sache ce qu'ils avaient traversé pour mieux les comprendre. Si je les comprenais mieux, je les aiderais mieux. Elle m'a fait un grand sourire ».

« Etablir la confiance : « Je ne veux pas faire du chiffre »

« Je ne veux pas faire du chiffre, je veux que ça soit un moment privilégié pour eux. C'est difficile, souvent on ne peut pas répondre à leur demande, mais la façon dont on le dit peut compenser. Avoir entendu, écouté, soutenu ? Là où je suis contente, c'est lorsque les gens me disent merci de les avoir écoutés alors que je n'ai rien pu faire pour eux. Ce qui est important, c'est que lorsqu'ils sont là, il ne faut pas qu'ils me sentent pressée. Je me rends complètement disponible, je ne veux pas faire du chiffre ».

« Vous n'êtes pas comme les autres »

« Dans mon accueil, il doit y avoir quelque chose qui se passe et qui se sent (...) Cet homme m'a touchée car il a dit beaucoup de choses sur sa vie. Assez rapidement, il a parlé de sa souffrance, il a montré beaucoup d'émotion en avouant qu'il est très difficile pour un homme de pleurer devant une femme. Vous n'êtes pas comme les autres m'a-t-il dit « Vous êtes de la campagne ». Cette dernière phrase m'interroge : « Est-ce que c'est ma sensibilité à ses origines ? Peut-être que c'est dû aux questions que je posais : s'il venait de la ville, s'il venait de la campagne, ce qu'il y faisait. C'est vrai qu'avec ces questions, il a pu parler du fait qu'il se sentait sacrifié, du déchirement d'avoir quitté son village où sa famille avait une petite exploitation. L'immigration n'était pas son choix mais, étant l'aîné d'une famille nombreuse, il a été « désigné » pour « partir » et envoyer de l'argent à la fratrie ; il se sentait déjà sacrifié. Ensuite il a fait venir son épouse qui ne cesse de l'humilier en lui demandant : « Mais comment font les autres ? ». Elle ne comprend pas pourquoi son mari touche si peu d'argent, elle ne veut rien savoir ».

Quand les clichés sont renversés

« J'ai découvert la Turquie. J'avais des préjugés : je pensais que c'était des gens qui s'intégraient très mal, qui vivaient beaucoup en communautés. On dit que ce sont des hommes très macho, la femme au foyer... et là, je me trouve avec des hommes qui sont contestés par leurs épouses, qui ne sont pas sur leur piédestal et du coup, qui demandent à une femme de venir les aider ! Ça renverse les clichés, surtout pour les groupes culturels où c'est la femme qui fait la démarche auprès des assistantes sociales.

Face à ces situations, je sens les limites du service social, mais en même temps, il y a une demande, ces chefs de famille viennent me voir. Et, par exemple, l'un

d'eux m'a dit qu'il ne venait pas ici pour parler de son problème d'argent, mais pour son problème de couple. A chaque fois, ils ne veulent pas de médiateur. Un autre a choisi de se confier au service social où il n'était jamais venu. »

III. 1. 4 Le recours à la loi : les mesures judiciaires

Le troisième type d'intervention s'inscrit dans le cadre d'une mesure judiciaire demandée par l'assistante sociale.

Situation 05 (AS 02)

Couple originaire de la République démocratique du Congo (RDC) avec 5 enfants de 4 à 19 ans.

Dettes de loyer malgré un bon salaire du mari. Orientation vers le service social par la Sous-Préfecture pour envisager une aide financière.

L'AS 02 s'informe sur les charges qui incombent à chacun : le loyer est pris en charge par le mari et les prestations familiales versées à l'épouse. Les malentendus sont nombreux : en mettant toutes les factures de côté, Mme pense que c'est au mari de payer et, à l'inverse, l'époux considère qu'elles doivent être payées par les prestations familiales. Face à l'augmentation de la dette et au manque de communication entre mari et femme, l'AS ne se sent pas compétente pour intervenir dans le conflit. En accord avec le couple, elle demande la mise en place d'une tutelle aux prestations familiales. A la suite de la mesure judiciaire, l'AS et la tutrice constatent un désengagement du père.

Par la suite, la situation a évolué favorablement : la tutelle a permis de régler la dette de loyer de même qu'un relogement de la famille dans une autre résidence de la ville⁵.

- *L'analyse de cette situation montre trois aspects imbriqués*

Avoir du « respect » pour les gens, ne pas s'ingérer dans leur intimité

« Je ne suis pas à la place qu'il faut pour ça, pour que les deux puissent se dire en face tous leurs problèmes. (...) Dans la relation individuelle, on doit avoir du respect pour les gens, on ne peut pas rentrer dans des éléments intimes, la tutrice non plus, de par nos missions et par le fait que je suis une femme blanche (...) (AS 02)

⁵ - Progressivement, la communication entre le père de famille et l'AS 02 s'est améliorée : *C'est très bête, mais un jour ce M. m'a dit : De toute façon, j'avais confiance en vous car ma mère, elle s'appelle comme vous, elle s'appelle B...*

Envisager le travail collectif : une autre dimension

« C'est une autre dimension. le groupe serait constitué de familles françaises et étrangères. Je pense qu'échanger avec des gens différents, c'est toujours intéressant. On pourrait par exemple y aborder à quoi servent les allocations familiales dans le cadre de la loi française... Mais, il faudrait la présence de médiateurs ou de femmes-relais car si on fait seul ce genre de groupe, ça risque d'être biaisé. Du fait d'être une AS, représentante des institutions, il faut quelqu'un de l'extérieur ».

Les effets de la « tutelle » : en avoir conscience

« Nous n'arrivons plus à voir Mr, il a toujours une bonne excuse pour ne pas être là. Même s'il ne le dit pas, il se sent dépossédé, il a été dérangé dans son rôle de père (...). Il y a tout un positionnement de l'homme et de la femme et je pense qu'à ce niveau, il y a quelque chose qui se joue. On ne peut pas dire qu'il se referme, mais il y a certainement ses préjugés vis-à-vis des assistantes sociales. D'ailleurs, Mme en joue de cette complicité entre femmes, même si on ne rentre pas dans son jeu, c'est très compliqué ! ».

- **La mesure de tutelle : « une demande de dernier recours »**

Les mesures de tutelle concernant les familles étrangères provoquent une réelle réticence parmi les enquêtées : « Pour les demandes de tutelle d'un couple immigré, je prends beaucoup de temps pour la décision. J'ai des collègues qui ont cette réaction beaucoup plus rapidement que moi ». (AS 09) « La tutelle, ce n'est pas forcément la solution, c'est une demande de dernier recours. Par exemple, je l'ai fait pour une maman en situation de grande précarité (...) Je le faisais vraiment dans un souci de protection des enfants. Ça veut dire aussi qu'il y a d'autres choses à travailler dans la famille, au niveau par exemple du lien parents-enfants » (AS 04).

Une autre déclare : « Les tutelles aux Prestations Familiales, je n'en ai jamais fait la demande dans toute ma carrière. Ah si ! Une fois. Ce n'est pas le cas pour d'autres collègues qui, à l'inverse, vont très vite, quand le budget dérape, on met sous tutelle ». (AS 05). Cette décision peut être motivée par la peur d'être intrusive comme l'exprime l'AS 36 : « Je n'irai pas proposer un entretien avec le mari pour dire de faire comme-ci ou comme ça, je n'irai pas m'immiscer davantage » (AS 36). Dans certains cas, les conséquences ne sont pas toujours évaluées : en évoquant une récente situation de conflit l'AS 24 affirme qu'il y a de véritables "dégringolades" : « Parce qu'avec la tutelle, ça a été une vraie catastrophe, le père a été complètement évacué et les enfants sont partis à vau l'eau ».

- *La gestion des prestations familiales : enjeu de pouvoir au sein du couple*

L'accès des femmes à l'emploi a bouleversé l'organisation de la vie familiale, en raison du salaire qu'elles apportent au foyer, mais la gestion des prestations familiales (dont le montant est parfois supérieur au salaire du chef de famille) apparaît comme étant une source de conflits importants.

Une perte de statut pour les chefs de famille

Revendiquée par chacun des époux, la gestion des allocations familiales par les femmes est souvent source de tensions. « *Ce problème est assez répandu et c'est pour ça qu'on reçoit beaucoup de femmes ici et souvent leur demande c'est ça !* ». (AS 29) L'AS 22 constate : « *Généralement les femmes demandent ce versement des AF parce que les maris ne donnent pas suffisamment d'argent et c'est compliqué pour élever les enfants* ». La gestion des allocations familiales par les épouses ne règle pas pour autant les problèmes comme l'explique l'AS 26 : « *Il y avait un conflit et la dame disait qu'elle n'avait rien. Son mari faisait les courses sans se poser la question de ce qu'il lui fallait et donc je lui ai demandé qu'elle aille à la CAF pour qu'elle perçoive les AF. Je ne sais pas si M. a signé ou si elle a imité sa signature. Elle a eu les PF et ça a créé encore d'autres conflits* ».

Comme l'évoque l'AS 29, la réponse des pères à cette revendication des épouses est très claire : « *D'accord, tu veux toucher les allocations et bien tu te débrouilles pour payer tout ce qui revient aux enfants et à la maison !* ». Ainsi, dans une situation exposée par l'AS 23, le mari de nationalité malienne décide d'arrêter de payer le loyer car son épouse perçoit les prestations familiales : « *Avant c'était lui qui les avait. Aux dires de Mme, son mari ne subvenait pas aux besoins de ses enfants, donc c'est elle qui a fait la demande. Alors, je pense qu'il y a eu un désinvestissement de M. par rapport aux charges du domicile parce qu'il ne payait plus le loyer, il ne payait plus rien. Cela juste après que Mme perçoive les AF* ». De son côté, l'AS 22 qui intervient également auprès de cette famille, dans le cadre d'une « *information préoccupante* » fait le constat suivant : « *Là, dans le cas de cette famille malienne, moi je trouve que c'est à juste titre. C'est vrai, Mme a fait ça sans son accord, mais ça se fait souvent (...) Apparemment, l'assistante sociale de la Caisse d'allocations familiales qui suit la situation n'a pas jugé utile d'avertir le mari de cette démarche*⁶. » (Situation 53)

⁶ - L'une des enquêtées rappelle les pratiques du passé : « *Avant, il n'y avait pas l'obligation de l'accord des maris. En fait Mme pouvait très bien se présenter et demander ce changement. Quand les maris gardaient les*

La demande d'adhésion du mari n'est pas toujours bien comprise par certaines professionnelles qui la jugent régressive et contraire au droit des femmes. Elles les encouragent à revendiquer la gestion des allocations familiales, considérée comme symbole de l'émancipation et de l'autonomie, ignorant qu'en ce domaine, les contributions respectives des hommes et des femmes étaient codifiées au pays d'origine. Du fait de la méconnaissance de ces codes, elles ne peuvent par la suite, ni identifier, ni maîtriser ce type de conflit, lié à une modification brutale des rôles parentaux.

Nous l'avons déjà évoqué, le processus d'acculturation implique l'adoption progressive des modèles occidentaux. Pendant cette période de transition, l'accompagnement social des familles immigrées se traduit par des pratiques très diversifiées : pour certaines, tout se passe comme si la personne passe de façon continue d'une société à une autre, contrairement à celles qui privilégient la recherche de stratégies, de voies médianes pour comprendre les enjeux présents dans ces conflits conjugaux et aider à la création de passerelles pour maintenir la cohésion familiale.

Dialogue de sourds, malentendus... entre les pères et les assistantes sociales

Considérant que le droit de la femme est sans ambiguïté, certaines assistantes sociales éprouvent quelques difficultés à comprendre les réactions parfois violentes des maris qui les perçoivent comme les alliées de leurs épouses.

Situation 60 (AS 25)

. Famille d'origine marocaine avec trois enfants – Violences conjugales – Projet de divorce.

Le mari oriente son épouse vers le service social pour obtenir un soutien financier car, il prétend que les Assistantes sociales sont là pour les femmes seulement ! Le chef de famille travaille, paie le loyer, mais demande à son épouse de régler le reste des dépenses alors qu'elle ne perçoit que 400 € de prestations familiales. L'épouse demande à l'AS de rencontrer le mari déjà connu du service social pour violences conjugales.

Pendant l'entretien, M. fait part du montant de son salaire, mais reste obnubilé par les prestations familiales que son épouse perçoit et dont il ne connaît même pas le montant !

prestations CAF, mais pas du tout pour les enfants, souvent même pour envoyer de l'argent au Mali, on conseillait aux femmes d'aller porter leur RIB à la CAF et d'expliquer à la personne qui les recevait de dire que si M. ramène un autre RIB, de ne pas le prendre en considération. Apparemment là, récemment, on vient d'apprendre que, désormais, il faut l'accord du mari ».

Les explications données ne réussissent pas à le convaincre que cette somme ne peut couvrir toutes les dépenses de la famille.

L'assistante sociale pense qu'il se sent dessaisi de son statut de chef de famille et propose un accompagnement mais, le mari refuse en étant persuadé que les assistantes sociales prennent parti pour son épouse.

L'aspect symbolique des allocations familiales est très important. Ainsi, au cours d'une rencontre entre familles immigrées et travailleurs sociaux (Timera & Blanchard, 2003, p. 43), les hommes déclarent être « dévirilisés », être la risée de toute la communauté, lorsque les allocations familiales sont confiées aux femmes, tantôt accusées de mal gérer le budget, tantôt d'en soustraire une part en cachette (thésaurisation, achat de bijoux, envoi d'argent à leur famille. . .). Rejetant cet argument, quelques femmes rétorquent que la transparence ou la confiance en ce domaine sont illusoire, citant l'exemple de maris ayant utilisé l'argent du couple pour aller chercher une seconde épouse au pays.

- La polygamie : partage de l'argent entre épouses

Dans un contexte de polygamie, les conflits liés au budget sont souvent amplifiés : « *C'est toujours la première épouse qui a le pouvoir, qui a les Allocations familiales (...) Les secondes en souffrent beaucoup* ». (AS 18)

Les vacances au pays du chef de famille provoquent notamment des déséquilibres budgétaires pour lesquels les services sociaux sont sollicités.

Rupture alimentaire pendant les vacances du conjoint au pays

En évoquant les vacances au Mali d'un chef de famille polygame, l'AS 19 explique : « *Il était parti au pays pour quelques mois, sa seconde épouse est là-bas. Ici, sa femme ne savait pas s'il allait revenir ou pas. Il aurait laissé sa carte bleue à sa femme, mais il n'y avait rien sur la carte bleue ! Du coup, puisque c'est lui qui percevait les Prestations familiales, on a fait la démarche pour que ça soit elle. (...) J'avais entendu qu'il fallait déposer une « main courante » au commissariat déclarant que le conjoint est parti pour qu'au niveau de la CAF, on puisse modifier. C'est ce que j'ai fait avec cette dame, je l'ai orientée vers le commissariat et ensuite vers la CAF. C'était une jeune femme du Mali de 30 ans environ, elle vient d'accoucher de son 6^{ème} enfant* ».

De son côté, l'AS 35 expose la situation d'une famille polygame avec une épouse en France et la seconde au Sénégal avec ses enfants : « *C'est une femme que j'ai revue plutôt dans l'urgence, m'interpellant parce que M. était parti au Sénégal et elle n'avait plus d'argent parce que M. partait avec les allocations familiales. A chaque départ qui durait bien deux mois, j'ai pu aider Mme à mettre les AF à son nom, mais dès son retour, le mari repassait à la Caisse d'allocations familiales et...rebelote. M. étant parti la énième fois avec l'argent des AF, elle a su qu'il avait une maison superbe là-bas et qu'il avait des enfants, ce qui l'a rendue furieuse ! J'ai donc fait venir une collègue de la CAF et on l'a aidée à rédiger le courrier pour que la CAF puisse faire une liaison avec le supérieur hiérarchique afin que le dossier de Mme soit pointé en rouge. Ce M. est revenu et il n'est pas forcément venu faire de scandale.* » (Situation 78)

En étant confrontées à ces difficultés, certaines professionnelles font appel à des « personnes intermédiaires » pour rechercher des solutions adaptées. « *Quand il y a des conflits autour de l'argent, je demande toujours s'il y a des personnes-ressources dans leur famille ou autour d'eux. Ils me répondent que parfois oui, parfois non* ». (AS 26) Dans d'autres cas, les assistantes sociales ont recours à un « Conseil des pères⁷ » pour des familles d'Afrique de l'Ouest, maliennes pour la plupart : « *Il y avait à X une famille qui ne s'entendait plus du tout. Plus personne ne donnait rien du tout et il était envisagé une tutelle aux prestations familiales. Le Conseil les a reçus et a décidé que M. devait payer le loyer et la viande et que Mme prenait en charge l'EDF, GDF et le reste de l'alimentation. En ce qui concernait les vêtements, c'était un pour chacun et ça a marché !* » (AS 22 et AS 23)

D'autres expériences sont également tentées auprès des associations de médiatrices socioculturelles⁸.

⁷ - La communauté malienne possède ses propres conseillers expliquent les AS 22 et AS 23 : « *En fait, ce sont des anciens de leur village qui ont créé cette forme de Conseil des pères et c'est là que se tranchent les conflits conjugaux. On n'a pas le droit d'être présentes pendant leur entretien, mais après. En fait il n'y a pas chez eux cette notion de divorce par contre comme le couple ne s'entend pas, on divise ce que chacun doit payer : Mme a ça et M. a autre chose et si l'un des conjoints ne respecte pas ça, il en réfère au conseiller qui vient alors voir le mari ou la femme qui n'a pas respecté son accord et en quelque sorte, c'est la communauté entière qui est l'appui moral car il y a une certaine notion de honte, de déshonneur par rapport au fait qu'on vous réprimande* ».

⁸ - Certaines associations de médiatrices socioculturelles (Génération-femmes, Génération II...) organisent des rencontres pour débattre de cette problématique. En présence de son mari, une médiatrice explique aux participants comment, à la fin de chaque mois, le partage de l'argent se négocie dans le couple. Complétant ce témoignage, une de ses collègues rappelle que les allocations familiales sont avant tout destinées à l'éducation de

Influence des représentations de la polygamie sur les pratiques

Lors des débats entre assistantes sociales, deux thèmes sont source de polémiques : d'une part, la prise en compte ou non de l'envoi d'argent au pays par les familles, d'autre part la prise en charge de l'hébergement pour femmes et enfants en difficulté.

« Pour moi, l'aide financière, dans la relation d'aide, c'est un outil » affirme l'AS 04. Néanmoins, les conceptions de cette aide et les pratiques diffèrent : l'AS 15 exprime son désaccord avec les réponses apportées dans les situations de rupture alimentaire : « On est sur des représentations, notamment l'homme africain avec les fantasmes autour de la polygamie. Ces représentations, oui, elles vont influencer les modes de pratiques. C'est le cas par exemple, pour des femmes qui arrivent en rupture alimentaire, parce que le conjoint est parti au pays sans laisser l'argent nécessaire ou sans confier cet argent à un oncle ou à un autre membre de la famille. Parfois, certaines collègues ne les reçoivent pas en disant : « Votre mari est parti, il fallait vous organiser, ce n'est pas aux services publics, avec de l'argent public, à prendre en charge ces choix personnels ». On est dans ce discours-là : « Nous quand on part en vacances, on s'organise, donc votre mari n'avait qu'à s'organiser... ». En ajoutant qu'il y a même parfois un refus d'accueillir, l'AS 15 considère qu'il y a deux niveaux dans l'accueil : « Il y a l'urgence, c'est déjà important d'accueillir, d'évaluer, d'écouter ! Et puis après il y a le travail de fond avec le couple, d'accompagnement, de voir ce qui se passe, de rencontrer le couple. Après, ça reste des réponses individuelles. S'il y a 15 travailleurs sociaux, il y aura 15 manières de répondre ».

L'aide financière aux personnes en situation irrégulière

Enfin, à propos des étrangers « sans-papiers », l'AS 15 précise : « Pour ma part, j'accueille ce public comme un autre. Je fais des demandes et elles ne sont pas refusées, donc pour moi, c'est une réponse. Si ce n'était pas entendable, ce serait refusé. On peut en déduire que puisque c'est une position pas aussi claire que ça, on nous laisse le libre arbitre dans nos positions. (...) Ensuite, je pense que pour des responsables, cet isolement professionnel, ça peut être des stratégies de management, pour éviter des confrontations, ça peut être aussi pour faire passer les orientations des politiques départementales. Finalement, s'il n'y a pas de consensus d'équipe, c'est très facile de jouer sur tout ça ». (AS 15)

l'enfant, dénonçant au passage certains abus de parents qui utilisent cet argent à d'autres fins, en privant l'enfant de droits essentiels. (Timera & Blanchard, 2003, p. 43).

Comment les pressions financières des institutions sont-elles perçues ? « *Officiellement, déclare l'AS 15, c'est illégal de refuser une aide financière en référence au Code de la famille, mais il y a d'énormes pressions et puis il y a des positions officieuses où on nous encourage à ne même plus recevoir ce public. Alors, après, c'est là où on est sur des positions individuelles. Les valeurs sont présentes et il n'y a pas de débats. A ma manière, j'assume des positionnements qui ne sont pas forcément ceux des décideurs* ».

Les conceptions des pratiques diffèrent également dans le cadre de la protection de l'enfance pour l'hébergement des familles en difficulté. Cette thématique a provoqué un clivage important au sein d'une même équipe, entre anciennes et nouvelles assistantes sociales. « *Ce qui est ressorti c'est que les jeunes sont anti-hôtel, mais c'est caricatural (...) Pour nous, les plus jeunes, il s'agissait de ne pas trop proposer ces prises en charge car on savait qu'au niveau de la Direction, ça ne passerait pas forcément et puis, ce n'est pas forcément aidant pour les familles de se retrouver dans une chambre d'hôtel. On privilégiait plutôt les réseaux amicaux de la communauté.* » (AS 19)

Une autre « jeune AS » explique : « *Leurs arguments étaient que l'on ignore les conditions dans lesquelles ces hébergements se passent. Il y a beaucoup de femmes isolées à G. qui sont hébergées à droite et à gauche et on ne sait pas trop ce qui s'y passe. (...) Ce clivage existe moins actuellement mais c'est vrai qu'on a plus la pression de la Direction sur les demandes des aides financières, alors que lorsqu'on fait ces demandes il y a des motivations qui font que c'est de l'humain. On appréhende toujours le moment où, à un moment donné, la Direction nous dit qu'il n'y a pas d'évolution dans la situation, qu'il n'y a plus d'argent.* » (AS 18).

De même, concernant une puéricultrice qui a formulé son désaccord sur la prise en charge d'une jeune femme du Mali, hébergée à l'hôtel avec son enfant de 5 ans, cette assistante sociale explique : « *Elle ne comprenait pas pourquoi, en plus, de l'hébergement à l'hôtel, je ne demandais pas une aide financière pour l'alimentaire, alors que la dame n'avait pas formulé de demande à ce niveau. Moi, je pars du principe qu'il n'y a pas de demande formulée, sauf si à un moment donné, elle a des difficultés alimentaires ; mais je pense qu'elle sera en mesure de me le dire car c'est une dame qui sait s'affirmer. Pour une autre situation, je n'aurais peut-être pas la même attitude. C'est vraiment au cas par cas.* » (Situation 45)

Au sujet des refus d'hébergement des familles en situation irrégulière par les institutions, l'AS 15 expose ainsi sa conception : « *Lorsque ces familles arrivent, il y a les CADA⁹, la famille, la communauté... Après un refus de séjour, c'est là où ces familles ont besoin d'être hébergées. Ainsi, j'ai pu constater que les décideurs avaient une méconnaissance des parcours migratoires.*

- ***L'argent expédié au pays par les familles***

La migration s'inscrit dans un système d'entraide familiale où celui qui a immigré doit venir en aide aux autres membres du groupe restés au pays. Comment réagissent les professionnelles face à ces pratiques ?

Situation 64 (AS 26)

Couple d'origine sénégalaise avec trois enfants en France. Deux enfants de M. au Sénégal chez grands-parents, suite au décès de leur mère.

Problèmes financiers du fait de l'envoi d'une grande partie du salaire de M. au Sénégal. Avant son congé parental, Mme assumait toutes les charges avec son propre salaire, mais actuellement, elle ne peut même plus payer le loyer et les dettes s'accumulent.

L'AS 26 reçoit l'épouse pour une demande d'aide financière. Née en France, Mme X a une vision différente de son mari. Elle comprend et accepte l'envoi d'argent pour les enfants en Afrique, mais dit-elle « Il en a ici aussi, donc il doit assumer. L'assistante sociale propose de rencontrer le mari pour aider le couple à résoudre ce problème. Le mari refuse car il a déjà été convoqué au service social pour ce problème d'argent et il a fait un esclandre, il s'est senti jugé, contrôlé. Finalement, aucune suite n'a été donnée à la demande d'aide financière.

L'argent expédié au pays ne concerne pas toujours les enfants des migrants comme dans le cas qui précède, mais il est également destiné à la famille élargie : parents, frères et sœurs... L'AS 26 exprime ainsi sa position : « *Moi humainement, je peux comprendre. Je le dis aux gens mais après, d'un point de vue professionnel, je ne peux pas défendre une demande d'aide financière en disant M. X a des dettes car il doit envoyer de l'argent à la famille. Je crois que parfois les familles ont du mal à comprendre, mais ici on ne fonctionne pas comme ça* ».

⁹ - Centre d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA)

A l'inverse, l'AS 22 fait part d'une toute autre conception : « *L'argent expédié au pays, je vais le compter, je ne vais pas l'intégrer dans la demande d'aide financière, mais dans le budget que je fais avec la famille, ce que ne font pas d'autres collègues. Je fais la même chose avec les Maliens, les femmes maliennes et les tontines*¹⁰ ».

Puis, en évoquant son appartenance à une famille croyante, pratiquante, elle témoigne : « *Des familles qui me disent que tous les dimanches, ils donnent un pourcentage de leurs ressources à l'église, moi je vais en tenir compte, je vais l'intégrer dans le budget* ». Elle termine par ce constat : « *C'est difficile de parler de ces aspects avec les collègues* ».

III – 2 LES VIOLENCES CONJUGALES

Les violences à l'encontre des femmes peuvent prendre des modalités différentes au sein des familles immigrées ; les situations exposées pour cette recherche témoignent de la multiplicité de facteurs à la fois sociaux et culturels qui interviennent lors de ces violences.

D'une manière schématique, les modes d'intervention des assistantes sociales oscillent entre deux pôles : d'une part, le souci de maintenir les liens du couple à travers des pratiques de médiation et, d'autre part, la recherche d'une autonomie pour les femmes dont la parole est souvent privilégiée, au détriment de celle du conjoint.

III. 2. 1 La parole des femmes est privilégiée

Dans la situation suivante, la femme est perçue comme une victime avec laquelle l'AS 32 « *cherche à établir un lien (...) Je mets la personne au cœur de sa situation ; donc c'est cette personne, cette femme, plus les enfants, qui a le plus besoin d'une assistante sociale. Donc je ne rentre pas du tout dans toutes ces histoires de conflits* ». Par ailleurs, « *les familles étrangères en difficultés sociales et en situation de précarité qui se regroupent sur un même quartier se ressemblent sur un niveau systémique* ». Ainsi, pour cette assistante sociale la

¹⁰ - *Les tontines* : Le principe de ces pratiques est simple : la somme des cotisations cumulées est remise, à tour de rôle, à chaque participante. Une *épargne* ou un *crédit* est ainsi débloqué à chaque *tour de tontine* au profit d'une bénéficiaire différente. Les tontines féminines sont très développées en Afrique de l'Ouest. (Sémin, 2007, pp. 183-199).

grille d'évaluation du conflit se limite à la réalité socio-économique d'une population « organisée de la même manière » dont l'individualité est exclue.

« J'en ai fait un cas général »

« J'en ai fait un cas général, dit-elle, il y avait beaucoup de situations de violences conjugales cette année. Les familles se ressemblent (...) sur un système organisé de la même manière, Avec souvent un papa à la maison qui ne travaille pas, une maman on va dire dans son rôle de maman, juste dans son rôle de maman, pas du tout prise en compte dans son rôle de femme, ni de personne. Donc en manque de tout, de reconnaissance, enfin juste une maman, avec souvent beaucoup d'enfants (trois ou quatre), voire plus.

Au départ, il s'agissait de familles d'Afrique du Nord et là maintenant de familles d'Afrique noire. Mais peu importe, la configuration est la même. Pour moi, ce sont les mêmes problématiques ».

Néanmoins, elle s'interroge :

« Le plus difficile c'est de savoir ce que veut la maman. En général, elles partent en situation de crise, donc elles débarquent avec les enfants. il faut donc gérer les enfants qui ne comprennent pas forcément ce qui se passe.

Dans l'urgence, on propose une solution d'urgence : un hébergement de 15 jours à l'hôtel car les foyers d'urgence n'ont plus de place. Ce n'est pas une solution pour la maman, elle n'a pas ses affaires et les enfants lui posent des questions, veulent voir leur papa ».

De nombreux retours au domicile sont évoqués : « L'isolement est trop dur, Parfois, c'est aussi les enfants qui réclament le retour à la maison. Généralement, la personne qui part, c'est la personne qui est rejetée de la famille, c'est à dire que même si tout le monde sait ce qui se passe, la maman qui décide de partir, elle est rejetée de la famille, de sa famille et de la famille du mari. Elles pensent qu'elles ne peuvent plus revenir en arrière, mais elles savent qu'elles ont la rupture familiale ».

Quelle est la place accordée aux pères dans ces crises familiales ?

L'AS 32 explique :

« Ce n'est pas moi qui les reçois, c'est une autre collègue, on prend le papa dans sa globalité, les problèmes sociaux. Il y a la dimension légale car le papa reste le papa. il a autant d'autorité que la maman parce que en plus, avec la nouvelle loi qui vient de sortir, il reste quand même conjointement dans l'autorité parentale, même si on se sépare. Deux pères sont venus plusieurs fois me demander où j'avais mis leur femme et leurs enfants. Je leur réponds que je suis soumise au secret professionnel et que je n'ai pas à divulguer

d'informations. Même si effectivement c'est leur droit de réclamer leurs enfants, ils doivent passer par le commissariat ».

La mise à l'écart du chef de famille lors de ces conflits de couple est ainsi justifiée par l'AS 07 : « *Je n'ai jamais rencontré ce Mr, c'est Mme qui appelait à l'aide* ». A propos des femmes africaines, elle explique :

« C'est la série de violences conjugales ! C'est l'Afrique noire, avec le rôle de l'homme dans la culture. Il a tous les droits sur sa femme, même de la frapper. J'en ai déjà vues avec des traces visibles de coups. J'ai plusieurs situations comme ça et où dans le discours des femmes, elles me le disent aussi... C'est assez lourd ! ».

Néanmoins, une exception est notée par l'AS 07 lorsqu'elle évoque le cas d'une jeune femme originaire d'Haïti, placée dans un foyer suite aux violences du mari. Sans titre de séjour, sans ressources, ne pouvant obtenir un logement, elle a dû se résoudre à un retour au domicile avec son enfant de quatre ans. Contacté, le mari a accepté de rencontrer l'assistante sociale pour envisager la régularisation de son épouse. L'AS 07 s'interroge : « *Si elle avait eu une carte de séjour, on ne peut pas savoir si elle serait revenue au domicile* ». (Situation 25)

III. 2. 2. Eviter la rupture familiale

Les incitations à une rupture conjugale sont fortement contestées par la formatrice (F 37) :

« Il y a des AS qui me demandent mon avis, par exemple quand des femmes disent que leurs maris ne leur donnent pas d'argent, qu'ils font ce qu'ils veulent, qu'ils tapent les enfants. Le premier réflexe des assistantes sociales est de dire qu'on va leur donner un lieu, les placer... Ces femmes, quel que soit leur degré d'intégration, une fois coupées de la communauté, elles ne sont plus rien. Souvent ça a été une grosse erreur car la femme qui vient se plaindre, si elle était au pays, il y a toute la famille qui va faire de la médiation et comme ici elle se retrouve seule, ce n'est pas un bon conseil de lui proposer ça ! Pour les assistantes sociales, quand on parle de violences faites aux femmes, la notion même de famille leur échappe ».

(...) Effectivement, elles ont des problèmes avec le mari, on peut comprendre que c'est de la violence, mais il faut tenir compte du contexte de l'éloignement (...) elles vont être coupées de la communauté et ça c'est une grosse erreur. J'ai vu des situations catastrophiques où des femmes avec leurs enfants ont été placées et au bout d'une semaine, en pleurs, ont dit : « Je retourne chez moi ». Pourtant, quand on voit ce qu'elles racontent avoir subi, on se pose des questions. (...) Certaines qui ont pu résister dans ces placements ont eu des difficultés éducatives avec leurs enfants parce qu'ils sont seuls sous l'autorité de la mère, le père refuse de s'en occuper. Une femme seule, loin de la communauté avec des enfants, à cheval sur deux cultures, il faut vraiment

avoir de la poigne pour pouvoir tenir ! L'éloignement produit un regard négatif des autres, donc elles auront du mal et par ailleurs, elles ne sont pas assez intégrées pour comprendre le fonctionnement de la population française ou des femmes françaises ».

- **Une tentative de médiation**

Comme le montre la situation exposée par l'AS 13, malgré l'écoute des deux parties et la mise en place d'une tutelle aux prestations familiales, les violences conjugales ne se sont pas interrompues pour autant.

Situation 38 (AS 13).

Famille d'origine centrafricaine avec enfants.

Situation orientée vers l'AS 13 par la tutrice aux Prestations familiales qui ne comprend pas les raisons d'un endettement massif malgré les deux salaires du couple et la mise en place de la mesure judiciaire. Le couple est présenté comme « des gens sympathiques, cultivés, agréables à vivre, bien intégrés en France ».

Au domicile, en présence de la tutrice, l'AS analyse le budget et identifie les charges qui incombent à chacun. Le couple joue d'abord le jeu, mais au fil des entretiens, la communication entre eux devient de plus en plus conflictuelle, la violence s'installe ; le mari pense que son épouse doit régler certaines dépenses avec son salaire alors que Mme ne comprend pas qu'en tant que chef de famille, il ne puisse pas faire face à tout ; elle le soupçonne de dépenser son argent ailleurs, alors que, selon l'AS, ce n'est pas toujours le cas.

Pour tenter de comprendre les raisons du conflit, l'AS s'intéresse à la trajectoire migratoire du couple qui se connaissait depuis l'enfance en Centrafrique. Issue d'un milieu social supérieur, Mme s'est mariée contre l'avis de sa famille. Venu le premier en France en tant que joueur de foot au niveau international, M. disposait d'un statut important et d'un bon salaire dans les grandes équipes. Avant l'arrivée de son épouse, il avait pris l'habitude de sortir, mais du fait de la perte de son statut de joueur international, son niveau de vie de célibataire s'est réduit. Avec la venue en France de son épouse, la naissance des enfants, le modeste salaire de chauffeur-livreur..., le budget a été déséquilibré. Malgré l'aide de la tutrice, l'accompagnement de l'AS, les malentendus dans le couple persistent. Ils ne se présentent plus aux rendez-vous et la violence s'installe.

Face à ces obstacles l'AS ne peut aller plus loin dans l'accompagnement et prend contact avec une association interculturelle que le couple avait d'abord envisagé de rencontrer mais ils ne se sont jamais présentés.

Dans ce cas précis, l'intervention de l'AS 13 auprès des deux membres du couple peut être caractérisée par :

la position professionnelle :

En constatant que le couple parlait très bien le français, qu'il avait un bon niveau socio-économique en Afrique, l'AS 13 déclare : « Pour une famille bordelaise, au départ, j'aurais fait la même chose : reprendre comment ils fonctionnaient au niveau

budgetaire et aussi les connaître mieux pour comprendre à la fois le couple, qu'est ce qui se jouait dans la famille ».

le besoin de compréhension du parcours migratoire »

En allant au domicile, l'AS comprend que le mari était d'abord venu en France en tant que joueur de foot au niveau international :

« (...) donc il avait eu un statut social avec de l'argent. Ils se connaissaient depuis l'enfance. Elle était d'un milieu social supérieur, elle avait fait un peu ce mariage contre sa famille, une famille de commerçants. Lui a vécu là avec de l'argent et elle est arrivée après lui, donc il avait déjà pris l'habitude de sortir. Lui se plaint qu'elle est très jalouse, qu'elle ne le laisse pas vivre... ».

la maîtrise de l'approche socioculturelle.

Très vite, l'AS 13 s'aperçoit qu'il s'agissait d'un problème de couple

« (...) où le culturel jouait quand même (...) Les choses auraient pu se jouer aussi chez nous peut-être, mais sur le rôle de chacun à l'intérieur du couple, c'est un peu plus rigide sur la place de l'homme et de la femme. (...) Ce que j'ai perçu comme plus spécifique, mais j'ai peut-être tort, c'est l'image à donner à l'extérieur, l'image de l'homme dans la famille africaine, il faut qu'il paraisse. C'est comme ça que lui voudrait donner l'image à l'extérieur, l'image de celui qui peut venir en aide aux autres, qui peut... ».

- ***Les limites de l'intervention : l'appel à des spécialistes de l'interculturel***

« Ils ont joué le jeu à un moment donné en mettant sur un papier qui payait quoi, et je dirais que c'est presque Mme qui n'a pas supporté, puis il y a eu de la violence entre eux. Au début, ils avaient accepté de s'engager dans un travail de couple avec une association interculturelle et finalement ils n'y sont jamais allés.

Je ne pouvais pas aller plus loin dans leur intimité, dans leur relation de couple, ils ne venaient plus aux rendez-vous ».

Pour conclure, la redistribution des rôles et des pouvoirs dans le couple engendre souvent des conflits, car les enjeux de ces transformations sont réels. Trois types d'interventions se distinguent face à ces crises familiales : un appel à la loi – une écoute des deux parties – un rôle de médiation. Les violences conjugales prennent des modalités différentes au sein des familles immigrées. D'une manière schématique, les objectifs de l'intervention oscillent entre

deux pôles : d'une part le souci de maintenir les liens du couple à travers la recherche de compromis, de positions médianes, et, d'autre part, la recherche d'une autonomie pour les femmes dont la parole est souvent privilégiée. Quant aux conflits intergénérationnels, ils seront abordés dans le chapitre 4.

IV LES CONFLITS INTERGENERATIONNELS

Les relations intergénérationnelles sont soumises à rude épreuve en situation de migration ; l'opposition entre les pratiques éducatives de la société de départ et celles de la société d'arrivée provoque des incompréhensions, tensions et conflits qui déstabilisent l'ordre familial. Les enfants, notamment les jeunes filles, introduisent dans leur famille d'autres normes de relations parents-enfants, revendiquent une autonomie plus grande à décider de leur vie. *« Les jeunes qui viennent au moment de leur adolescence, c'est le moment où ils se cherchent le plus. Ils sont en révolte contre leurs parents, comme les enfants de la culture d'ici. Ils disent à leurs parents puisque vous n'avez pas le droit de nous battre ici, je vais aller me plaindre. Et il y a eu quelques placements où les enfants disaient que leurs parents les battaient mais, en réalité, on se rendait compte que par derrière il y avait beaucoup de double culture ».* (AS 29)

Ces familles sont confrontées à un renversement important de l'autorité parentale en France ; au fil du temps, les pères dont le pouvoir est souvent dénoncé comme exorbitant, se sentent déstabilisés, parfois touchés dans leur honneur et leur dignité. De plus, la question des mariages dits « forcés¹ » s'impose dans la scène politique et médiatique, et n'est pas sans effet sur les représentations à l'encontre des populations issues de l'immigration. Les mariages forcés semblent se situer au « *carrefour de systèmes de valeurs opposant d'une part, des valeurs plus individualistes basées sur le libre choix de l'amour et, d'autre part, des valeurs plus holistes mettant en avant l'alliance comme fondement de la transmission patrimoniale et symbolique* » (Collet & Santelli, 2008, p. 49). Traditionnellement, dans le pays d'origine, les parents exerçaient un contrôle sur les alliances ; « garder cette prérogative en situation de migration marque un mode d'affirmation de leur appartenance identitaire » (Neyrand, Hammouche, & Mekboul, 2008) qui passe par la maîtrise des relations matrimoniales. Néanmoins, les institutions ne peuvent pas faire l'impasse sur des pratiques en contradiction avec les fondements même du droit français de libre détermination des individus et d'égalité

¹ - Ce type de mariage touche en premier lieu, les femmes immigrées originaires du Maghreb, de la Turquie et de l'Afrique sahélienne avant celles originaires d'Asie du Sud-Est, d'Europe, d'Afrique centrale. Cette pratique a tendance à diminuer d'une génération à l'autre. Par ailleurs, le niveau d'instruction des parents a une influence. Ainsi, 40% des immigrées mariées contre leur gré avaient des parents non scolarisés, contre 20 % pour celles qui avaient choisi leur conjoint. (André, 2015, p. 72)

entre les sexes² ; le positionnement des travailleurs sociaux est ainsi directement questionné lorsque des jeunes filles en situation de détresse affective et sociale, sont amenées à demander une protection.

IV – 1 QUELLE PRATIQUE DES DROITS DE L'ENFANT³

Le cadre juridique des droits de l'enfant se fonde sur la Convention relative aux droits de l'enfant⁴ entrée en vigueur le 2 septembre 1990 et qui indique notamment que « Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale » (art 3). Il s'applique, d'une part, aux enfants mineurs et, d'autre part, aux jeunes majeurs.

IV. 1. 1 Qu'en est-il du droit des enfants dans les conflits parentaux ?

Nous présentons d'abord quatre situations de jeunes filles mineures ; les trois premières ont fait l'objet d'un placement, contrairement à la dernière situation où la jeune fille est retournée au domicile familial à la suite des entretiens avec le service social.

A ces quatre exemples de conflits concernant des mineures, s'ajoute le cas d'une jeune fille sollicitant un contrat jeune majeur.

² - L'union de deux personnes dont l'une au moins n'a pas donné son libre et plein consentement au mariage est une atteinte aux droits fondamentaux de la personne humaine, qui ne peut en aucune façon être justifiée. Résolution adoptée le 5 octobre 2005 par l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

³ - La Convention internationale des droits de l'enfant a été adoptée à New-York en 1989 et ratifiée par la plupart des pays de la planète à l'exception des Etats-Unis. La proclamation des droits de l'enfant est le fruit de la dynamique de l'égalité propre aux sociétés démocratiques. L'enfant n'est plus considéré comme un objet de droit bénéficiant d'un statut protecteur, il est désormais pensé comme un sujet de droit, bénéficiant des droits d'expression, d'association, de liberté de pensée, d'opinion. Cette idée de l'enfant considéré comme notre semblable ne s'est imposée socialement qu'à la deuxième moitié du XXème siècle. (Youf, 2006, pp. 307-309)

⁴ Le 3ème protocole de la CIDE, signé par la France, permet une meilleure protection des droits fondamentaux des enfants. Il offre en particulier la possibilité d'un recours individuel des enfants.

- **Le placement⁵ comme seule réponse ?**

« Je suis contre les placements. Dans tout ce qui est conflit générationnel ou culturel, j'évite, mais s'il y a un danger, si les parents boivent et maltraitent les enfants sous l'emprise de l'alcool, là j'interviens normalement. Mais, quand il ne s'agit que d'un conflit culturel, je fais un travail de médiation qui n'est pas un travail d'assistante sociale, mais on le fait malgré tout au quotidien ce travail de médiation ». (AS 28)

Cependant la tension peut être forte. La situation de l'assistante sociale se trouvant entre la mission de protection de l'enfance confiée par les Institutions et la prise en compte des droits de la mère d'une jeune mineure marocaine en fugue, le montre :

1^{ère} Situation 40 (AS 14)

Jeune marocaine de 14 ans, venue en France à l'âge de 9 ans, rejoindre sa mère. Après 13 ans de vie commune, le mari a voulu vivre avec une autre femme et divorce. Seule avec ses deux enfants, Mme X est sans ressources et décide de partir en France avec sa fille, où elle est accueillie par son frère. Trois ans plus tard, elle bénéficie d'une régularisation exceptionnelle, trouve un travail et fait venir sa fille.

En apprenant que sa fille parle à des garçons dans la rue, la mère la frappe à plusieurs reprises. Ne supportant plus d'être empêchée de sortir, la jeune fille fugue et se réfugie chez une amie, sans dévoiler son adresse. La mère étant venue déclarer la fugue, le service social déclenche une « information préoccupante ». Après 4 jours, la jeune fille revient au domicile, elle est reçue en urgence par l'AS 14 qui demande une Ordonnance de placement provisoire (OPP) en joignant un certificat médical attestant qu'elle avait été frappée. Pendant l'entretien, trois sœurs et un oncle maternel investissent la salle d'attente, la tension monte, les tantes pleurent, ne comprenant pas pourquoi on ne les laisse pas décider du sort de leur nièce.

Placée provisoirement au Foyer de l'Enfance, la jeune fille est sans cesse harcelée au téléphone par l'oncle et les tantes qui la culpabilisent car, selon eux : « elle a mis la honte à sa mère » ; le foyer a alors décidé de lui confisquer son téléphone portable. Par la suite, la jeune mineure est placée temporairement en famille d'accueil. Au titre

⁵ - Le placement d'un enfant sur décision judiciaire est une mesure de protection qui retire un mineur de son milieu familial lorsque ce dernier n'est pas en mesure de garantir sa santé (par exemple, absence de soins médicaux), sa sécurité ou sa moralité, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises. Le juge peut décider de confier l'enfant soit à l'ASE, qui place l'enfant en famille d'accueil, soit dans un établissement spécialisé, ou dans une structure appelée lieu de vie (petite structure spécialisée pour recevoir des adolescents en danger).
Textes de référence : Code civil : articles 375 à 375-9 - Code de procédure civile : articles 1181 à 1200-1 Procédure devant le juge Code de l'action sociale et des familles : articles L221-1 à L221-9 Fonctionnement du service de l'aide sociale à l'enfance Code de l'action sociale et des familles : articles L223-1 à L223-8 Droits des familles dans leurs rapports avec les services de l'aide sociale à l'enfance.

de la Protection de l'Enfance, une éducatrice est nommée « référente », quant à l'AS 14, elle continue d'assurer le suivi de la situation avec la mère.

Peu à peu, les tensions familiales se calment et la jeune fille rend visite de temps en temps à sa famille.

Cette situation montre la nécessité de protéger l'enfant, mais également de comprendre l'attitude parentale

« Protéger la jeune mineure dans le cadre de la protection de l'enfance »

« Il y avait une mission bien précise : protéger la jeune mineure dans le cadre de la protection de l'enfance. Lorsque j'ai fait mon rapport pour l'inspecteur en demandant une Ordonnance provisoire de placement (OPP) il y avait aussi un certificat médical attestant qu'elle avait été frappée.

Mes collègues m'ont reproché de recevoir beaucoup la maman, alors que je considère qu'elle était très « en souffrance » et puis, à partir du moment où le placement a été engagé, moi je restais avec le suivi de la maman !

Ce que j'aurais pu faire aussi et je ne l'ai pas fait parce que je me sentais démunie, c'était chaud, il fallait gérer c'est que j'aurais pu recevoir les oncles et tantes car ils avaient certainement quelque chose à dire, sûrement et peut-être qu'on aurait mieux compris. C'est difficile pour une famille de confier son enfant à une autre famille, c'était invivable pour eux. Mais la pression était tellement forte ! Il aurait fallu plus du temps. Un accueil chez une des tantes était refusé par la jeune fille, considérant que c'était l'équivalent d'un retour chez sa mère.

Par rapport à cette dimension culturelle, il n'y a pas de mode d'emploi, finalement on se pose toujours la même question. Quand on travaille avec des familles étrangères, on ne connaît pas suffisamment les enjeux (...) ou bien on est dans le domaine du normal parce que on est dans des données différentes liées à leur histoire, à leurs valeurs... ou alors il peut s'agir de phénomènes pervers avec quelque chose de l'ordre de la folie ! ».

Comprendre l'attitude de la mère : Entre le culturel et le psychologique

« J'étais mal, j'étais mal en la recevant. Elle avait l'impression qu'elle avait enterré sa fille, donc je lui disais que tout n'était pas fini. Je me suis posée la question : « Mais qui c'est cette maman -là ? Est-ce que c'est culturel ou bien c'est un problème psy ? ». Comment se fait-il qu'elle ait cette frayeur pour sa fille ? On ne sait pas ce qui s'est passé au Maroc. Au pays d'origine, elle a toujours connu des violences conjugales et ce que j'ai compris en l'écoutant, c'est qu'elle a vécu la même chose avec sa mère qui était très sévère, et l'empêchait de parler aux garçons. Elle me disait souvent : « J'ai laissé un fils et un mari au Maroc qui m'a mis dehors... ». Donc elle avait peur que cette dernière fille lui échappe, la rejette. C'est de l'ordre du normal, ça, elle est angoissée ! Ce n'est pas culturel, mais je lui ai dit

que rien ne justifie le fait de la frapper sa fille, même si elle a des inquiétudes, que pour nous c'est quelque chose qui n'est pas tolérable.

Je lui ai expliqué qu'en France, à l'école, c'est mixte, donc c'est normal que sa fille parle avec des garçons. Elle répondait que l'école, c'est l'école et qu'en dehors, elle est sous sa responsabilité et si jamais il lui arrive quelque chose c'est à elle que l'on va adresser des reproches ! Là, je me dis qu'il y a quand même des problèmes culturels ! ».

« Maman a peur que je n'arrive pas vierge au mariage ! »

« En France actuellement, il y a une certaine liberté mais ce n'est pas pour autant que les filles couchent avec n'importe qui. Oui, moi par exemple, je ne suis pas payée pour faire du prosélytisme, mais moi je crois aussi, je suis croyante, on a aussi des principes. Je suis chrétienne, catholique, convaincue, pratiquante et tout (...). Et, qu'une jeune fille arrive vierge au mariage, dans notre religion, ce n'est pas le terme, mais il y a aussi cette possibilité ! Moi quand je me suis mariée, j'ai des tantes de 70 ans peut-être, je leur ai dit qu'elles pouvaient compter !!! Je faisais allusion aux 9 mois après le mariage ! ».

De même, la question de la primauté de l'individu sur la famille interroge l'AS 01 lorsqu'elle expose son tiraillement entre les conceptions contradictoires des institutions, d'une part, et de la famille d'une jeune collégienne placée en foyer, d'autre part.

2^{ème} Situation 03 (AS 01)

Suite aux conflits avec ses parents, une jeune fille turque arrivée en France à l'âge d'un an, est placée en foyer pendant les années de collège. Face à la souffrance des parents, une médiatrice socioculturelle du même groupe linguistique sollicite un entretien avec le service social. En pleurs, les parents expriment leur désarroi, ne comprenant pas la décision de séparer un enfant de ses parents. Avec la médiatrice, ils attendent un discours du service social qui les conforte dans une position de victime.

« N'oubliez pas que vous avez pris le risque de la faire venir ici (...). Vous avez pris le risque de vivre en France »

« Vous n'êtes pas d'accord avec votre fille qui ne vous écoute pas, mais n'oubliez pas que vous avez pris le risque de la faire venir ici, de l'envoyer à l'école. Vous avez pris le risque de vivre en France ».

Pour ces parents, je m'aperçois que cette jeune fille n'existe pas ! En arrière fond il y a aussi mes valeurs personnelles qui sont là, pour moi, il y a l'individu. Moi je

pense qu'on emprisonne toujours la personne dans sa communauté et on oublie que c'est une personne individuelle qui souffre et c'est ça qui me fait réagir (...) Moi je pense que parfois, il faut faire attention, quand il faut brusquer, il faut brusquer ».

« Trouver une solution dans l'intérêt de la personne »

« Ce qui m'embête dans ce genre de situation, c'est de pouvoir trouver une solution dans l'intérêt de la personne ».

En désaccord avec le collègue qui renvoyait les parents, surtout la mère, l'AS 01 dénonce : « *Ils voyaient les turcs comme des gens qui traitent les femmes comme telles !* ». D'un autre côté, elle tente de transmettre la souffrance des parents à l'éducateur à l'origine du placement, prenant la défense de la jeune fille en l'éloignant de ses parents.

Malgré la rupture, l'action de l'assistante sociale peut consister à renouer les liens de l'adolescente avec ses parents, traumatisés par la décision du Juge. C'est ce que montre l'intervention de l'AS 28 se situant après une décision de placement d'une jeune fille kurde, proche de la majorité

3^{ème} Situation 67 (AS 28)

Famille de réfugiés kurdes (13 enfants) en France depuis 1991 après deux années dans un camp de réfugiés en Turquie.

Agée de 17 ans 1/2, la jeune A. se confie à l'infirmière scolaire en se plaignant de pressions psychologique et de violence morale de la part de son père qui lui reproche sa scolarité défaillante et, selon elle, la menace de l'amener en Irak pour la marier. Contacté par le lycée, le service social a un entretien téléphonique avec la jeune fille, en présence de l'infirmière. Encore mineure, la jeune A refuse tout contact du service social avec les parents, faisant part de leurs menaces mais ne donnant aucun élément précisant la nature de ses craintes. Parmi les solutions proposées par l'AS 28, la jeune fille opte pour un Accueil Jeunes Majeurs (APJM) dès ses 18 ans. Quelques jours plus tard, la jeune A a téléphoné au commissariat en disant qu'elle est séquestrée au domicile de ses parents. Aussitôt, la police vient chercher la jeune fille qui sera auditionnée par la Brigade des mineurs, avant d'être placée en foyer dans un autre département, par peur de représailles des parents. Le service social et les parents n'ont pas été consultés.

Le lendemain de la fugue, l'AS prend contact avec la famille. Très choquée à la suite du placement, la mère ne peut rencontrer l'assistante sociale, quant au père, il fait part de son désarroi suite aux mesures prises, de même que l'intervention de plusieurs policiers qui a renforcé la stigmatisation de la famille dans le quartier.

Selon les parents, leur fille a trahi la famille, elle est donc bannie et ne reviendra plus. Leur colère est également dirigée vers les institutions qui leur refusent tout contact avec leur fille. L'AS 28 entame alors un accompagnement de la famille en dédramatisant la situation, en mettant l'accent sur la préservation des liens avec leur fille et la possibilité de reprendre la relation par la suite.

Parallèlement, une rencontre de l'AS avec la jeune au foyer apporte des éléments sur son attitude à l'origine du conflit. Elle évoque un climat de tension autour de sa scolarité, entretenu par tous les membres de sa famille y compris les sœurs aînées et la mère qui lui reprochent de faire « la pute » à l'école.

Progressivement, les parents et les autres membres de la fratrie souhaitent que A revienne au domicile, ils souhaitent une médiation assurée par le service social afin de rétablir le dialogue. A sa majorité, la jeune A réintègre le domicile familial et part avec son père et ses frères visiter la famille en Irak. Elle est revenue en France chez ses parents où, pour la première fois, elle a débuté un travail éducatif à domicile avec les services de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

La situation décrite par l'assistante sociale peut être analysée sous cinq aspects :

« Donner la parole aux parents »

« Je trouve que les parents sont délaissés, qu'ils soient français ou étrangers (...) On met l'accent sur l'enfant. (...) Le père explique que sa fille redouble la seconde générale et souligne que l'activité scolaire a été la source du conflit, parce que, les parents n'ayant pas de profession, n'ayant pas de formation, ils pensent que leur insertion dans la société va passer par leurs enfants. Donc ils voudraient que leurs enfants réussissent là où eux arrivés adultes ne peuvent pas facilement.

J'ai privilégié d'aller chez eux parce que, les faire venir dans des lieux qui ont laissé des empreintes négatives, les faire venir dans mon bureau plusieurs fois ... il fallait d'abord réparer quelque chose. De les voir dans leur contexte, un petit détail peut me permettre de parler d'autre chose que je n'aurais pas pu aborder dans un bureau ».

« Ne pas négliger l'environnement culturel et social de la famille »

« Depuis leur arrivée en France en 1991, les parents ne travaillent pas... En Turquie, ils travaillaient en milieu agricole. Ils ont vécu deux ans dans les camps de réfugiés en Turquie et puis ils sont arrivés en France où ils sont restés un certain temps dans un camp de transit avant d'arriver ici à M. en 2000.

Cette famille me semble démunie sur de nombreux plans. D'autre part, elle a toujours occupé une place singulière dans ce « quartier chaud » c'est-à-dire qu'ils ont des problèmes d'intégration et des conflits de voisinage qui se sont posés dès leur arrivée, leur conférant une place de victime et radicalisant leur positionnement culturel ».

« Des mentalités enracinées depuis longtemps... »

« Il fallait assouplir, il fallait comprendre les parents, avant de leur parler des inconvénients de leur attitude. Ils ne comprenaient pas les faits reprochés. Par exemple, la mère qui disait que sa fille faisait « la pute » alors qu'elle fumait. C'est une famille musulmane... les filles ne sont pas forcément autorisées à se montrer en public, à s'habiller de façon provocante, à tenir une cigarette.... Les collègues savent qu'ils sont devant quelqu'un de différent mais ils ne savent pas toujours

comment s'y prendre pour avoir le même langage avec ces parents. Il faut y aller doucement, parce qu'on ne peut pas changer des choses, des mentalités qui ont été enracinées depuis longtemps. Dans un premier temps, je valorise ce qui se passe chez eux et après, je leur parle du risque de la confrontation des deux cultures, et je leur parle du métissage culturel... ».

« Le placement aurait pu être évité »

« On pensait à une médiation où il y aurait les parents, la jeune, le service social, mais ça ne nécessitait pas la présence de quelqu'un de la communauté kurde.

La jeune fille avait eu des remarques virulentes de la part de ses parents au sujet de son habillement, mais selon elle, ces remarques n'étaient pas suivies de violences physiques. Par rapport à la scolarité ça commençait à coïncider et comme la famille y attache beaucoup d'importance, ça a été un déclencheur. Le placement est une possibilité, mais uniquement dans un contexte où la famille commence un travail éducatif à domicile ; un placement en urgence risque de couper des pistes évoquées dans le long terme ».

« Elle a utilisé les termes que les institutions peuvent entendre »

« Moi j'avais décodé qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas : sans toutefois négliger la parole de l'adolescente, elle avait exagéré les faits pour obtenir gain de cause, pour être entendue, pour se faire entendre. Pour expliquer objectivement son malaise et sa crise d'adolescence, elle a utilisé les termes que les institutions peuvent entendre, parce que elle, elle est de culture perse mais avec une tendance à l'occidentalisation, donc à notre culture. Elle sait que si elle parle de mariage forcé, si elle parle de séquestration, on va intervenir. Pour moi la séquestration, c'était un peu disproportionné d'utiliser ça, mais la police ? Ils sont venus à plusieurs et ils l'ont emmenée ».

La quatrième situation de conflit intergénérationnel démontre comment la protection d'une adolescente proche de la majorité est assurée, tout en redonnant une véritable place aux parents.

4^{ème} Situation 11 (AS 04)

Jeune fille malienne de 17 ans ½ en pleurs, demandant une protection au service social après une fugue de trois jours.

A la suite d'un parcours scolaire un peu compliqué, la jeune fille est déscolarisée. Sa mère lui donne de l'argent pour acheter des livres, mais avec cet argent, elle part avec des amies en Bretagne pendant trois jours. Au retour, ayant peur de rentrer chez elle, elle se présente en pleurs au service social, pour obtenir un hébergement. L'AS 04 la reçoit en lui faisant d'abord remarquer qu'une semonce de ses parents lui paraît justifiée en raison de leur inquiétude pendant la fugue, puis elle lui annonce qu'elle a déjà eu l'occasion de les rencontrer au service social et qu'elle les informe

Originnaire du Mali, la famille est musulmane pratiquante. Parmi les conflits qui l'opposent à sa fille, la mère confie à l'AS 04 qu'à l'occasion d'une fête religieuse importante, elle a donné de l'argent à sa fille pour s'acheter la tenue traditionnelle, mais que cette somme a été utilisée pour l'achat de strings et de vêtements modernes pour assister à l'anniversaire d'une amie.

Plusieurs entretiens avec les parents et la jeune fille ont permis de négocier et d'atténuer les conflits intrafamiliaux. Les parents se faisaient accompagner par un compatriote très influent au sein de la communauté malienne qui interdisait à l'assistante sociale de recevoir cette jeune fille seule, même après ses 18 ans, car disait-il « n'étant pas mariée, elle n'était pas considérée comme majeure ».

L'AS 04 fait alors valoir les droits de la jeune majeure, vivant en France, mais sans pour autant exclure la parole des parents, reçus séparément.

L'analyse de cette situation montre deux aspects concomitants :

L'obligation d'informer les parents d'une jeune mineure

« On ne peut pas traiter de demande des mineurs ainsi, on est dans l'obligation d'informer les parents. Si par exemple, on est amenées à faire un signalement, on est dans l'obligation d'en informer les parents. On peut très bien protéger l'adolescente et lui dire « J'entends que tu as un gros problème avec eux, mais moi je suis obligée d'en référer à tes parents » Si la jeune est en danger, on a des moyens de la mettre en sécurité mais c'est vrai que les parents doivent être au courant ».

Le respect de la majorité des enfants et la place des parents

« Pour une mineure, on doit considérer l'autorité parentale et la recevoir avec ses parents, mais après ses 18 ans, moi j'ai dit non à ses parents, l'entretien avec elle est secret, ça fait partie du secret professionnel. Je leur ai dit que si leur fille accepte que quelqu'un participe à l'entretien, c'est son choix et donc on fait l'entretien ensemble, mais elle peut refuser car elle a 18 ans. Ce serait la même chose avec une jeune française. Ses parents, moi je pouvais les recevoir en entretien, entendre leurs difficultés avec elle, mais ce qui relève de leur fille, on en parle quand elle est là, elle est majeure ».

- Les demandes de contrats jeunes majeurs⁶

⁶ - Décret n° 75-96 en date du 18 février 1975.

De vraies questions sont posées sur la gestion éducative de la problématique induite par ces jeunes adultes. Sociologiquement, les jeunes d'aujourd'hui basculent bien plus tardivement dans la vie adulte, du fait de l'allongement des études, de l'entrée tardive dans le monde professionnel ou du report de l'installation dans un logement autonome. L'âge de la majorité souffre d'une désynchronisation des seuils de passage, du fait même qu'il ne correspond plus à une période d'insertion ni sociale, ni professionnelle. Il s'agit bien plus d'un cheminement transitoire réversible, marqué par l'expérimentation, les tests et le retour possible dans un milieu familial protecteur. Le paradoxe veut que le contrat jeune majeur exige d'une population de jeunes adultes particulièrement fragilisés et insécurisés par un parcours parfois douloureux et chaotique, qu'elle fasse les preuves, plus que toute autre, de ses capacités à se projeter, à formuler des objectifs de vie et à démontrer sa

Le contrat jeune majeur est un dispositif instauré en Juillet 1974, à la suite du vide juridique provoqué par le passage de la majorité de 21 à 18 ans. Le législateur a étendu aux majeurs de 18 à 21 ans le bénéfice de certaines mesures de protection : « *Jusqu'à l'âge de vingt et un ans, toute personne majeure ou mineure émancipée éprouvant de graves difficultés d'insertion a la faculté de demander au juge des enfants la prolongation ou l'organisation d'une action de protection judiciaire [...] » (art. 1^{er})*

Avant d'aborder la problématique des « jeunes majeurs », rappelons le positionnement de certaines interviewées au sujet de la notion de « Protection » : « *Le mot Protection est employé et qu'est-ce qui se passe, une fois que ces jeunes sont placées et qu'elles découvrent l'envers du décor avec les règles à respecter. On est de transgression en transgression et parfois elles basculent complètement à l'opposé de ce qu'elles ont reçu comme éducation. (...) De temps en temps, j'ai entendu certains travailleurs sociaux se libérer et dire que finalement, la jeune était mieux protégée quand elle était avec ses parents ».* Concernant la famille, cette interviewée ajoute : « *Ce qui m'a choquée, c'est que parfois, il y a des magistrats qui grondent les parents devant leur enfant, ils ne savent pas que c'est la chose à éviter ! On détruit un enfant. Au fond de lui, il a envie qu'on ait un regard différent, respectueux, avec de la considération sur la personne qui l'a mis au monde, quelle que soit la maltraitance dont il a été victime. (...) Là, on apporte vraiment quelque chose car le parent et l'enfant se sentent valorisés par une société qui, souvent, les juge mal. Il y a un manque de considération énorme par rapport à une certaine couche sociale ».* (ES 10)

détermination. Là où la trajectoire des jeunes générations devient de plus en plus aléatoire, on leur demande d'être en capacité de programmer la leur. Enjoint à devenir le propre entrepreneur de son existence, le jeune majeur va être évalué par les services éducatifs à partir de deux critères principaux : l'aptitude non seulement à maintenir des liens avec les professionnels chargés de l'accompagner, mais aussi à s'intégrer scolairement ou professionnellement. Mais, quelle que soit la problématique du jeune adulte, les professionnels restent partagés entre le devoir de protéger (privilège de la minorité) et l'obligation d'insérer (liée à la majorité). (Guimard & Petit-Gats, 2011).

Lorsque des adolescents en quête d'autonomie et d'indépendance sollicitent un placement en foyer ou un contrat « jeune majeur », quelles sont les réponses qui vont leur être apportées par les assistantes sociales ? D'un côté, la priorité est de consolider les liens de solidarité, d'interdépendance spécifiques à certains groupes alors que de l'autre, les notions d'autonomie, d'épanouissement de l'individu et autres valeurs vont guider un mode d'action qui tend à éloigner le jeune de son groupe familial.

Consciente des réactions que les contrats de jeunes majeurs provoquent chez les parents, l'AS 28 déclare : « *Comment ces familles vivent-elles ces mesures ? Je voudrais organiser un accompagnement des familles où des enfants ont obtenu ces mesures, pas que des étrangers, même des familles françaises, parce que tout le monde a les mêmes réactions face à cet évènement. Les parents se posent des questions en disant : « Mais pourtant j'ai tout fait !».* Très sollicitée par des jeunes filles originaires du Maghreb qui demandent des contrats jeunes majeurs, l'AS 06 explique : « *Elles demandent ces contrats car elles sont en conflit avec leurs parents et les conflits viennent de la contraception, de la relation avec les garçons... (...) D'abord, je demande aux jeunes de rencontrer les parents, elles disent oui d'abord et au moment de les rencontrer c'est plus difficile* ». Selon elle, ce positionnement ne fait pas l'unanimité parmi les collègues : « *Face à ces demandes d'autonomie, certaines d'entre elles réagissent par une conception opposée en s'appuyant sur d'autres valeurs, celle du féminisme le plus souvent* ».

En exposant la situation d'une jeune marocaine sollicitant une mesure de protection, l'AS 06 décrit son mode d'intervention.

5^{ème} Situation 18 (AS 06)

Jeune marocaine de 18 ans sollicitant un contrat jeune majeur.

Son parcours scolaire est chaotique, le domicile des parents est utilisé comme hôtel-restaurant. L'assistante sociale s'entretient d'abord avec la jeune majeure puis avec les parents et la sœur aînée pour comprendre le contexte familial et culturel afin d'évaluer la situation.

Aucune suite n'a été donnée à la demande de contrat jeune majeur.

L'analyse de cette situation montre l'importance de la réflexion professionnelle pouvant entraîner un revirement de la pratique :

« Je lui ai dit que je ne ferai rien sans ses parents »

« J'ai parlé de la pilule et puis je lui ai rappelé qu'elle vivait chez ses parents et qu'il était normal qu'ils lui imposent de rentrer à telle heure. Je lui ai dit de suite que je ne prenais pas partie pour elle, que j'entendais son discours, mais que je ne ferais rien sans ses parents et qu'on avait besoin toute sa vie de ses parents et si on leur tourne le dos, eh bien !!!! C'est marrant, plus je donnais des arguments pour valoriser les parents, plus la jeune souriait, elle était contente que je dise du bien de ses parents. Au départ, elle leur reprochait d'être contre la pilule, la rencontre avec les garçons... Je lui répondais que le rôle des parents c'est aimer ses enfants, de les protéger. . . et je l'ai vu sourire. A un deuxième entretien, elle est venue avec une copine qui me disait sur un ton ... « Qu'est-ce que vous attendez pour le contrat jeune majeur ? » La jeune regarde son amie en disant « N'importe quoi, tu ne comprends pas... ».

« Au départ je suis partie sur quelque chose de culturel puis je suis revenue dans l'autre sens »

« Les parents trouvaient qu'elle avait un fonctionnement très différent depuis quelques mois, elle avait posé des actes de délinquance. J'avais quand même besoin de codes culturels pour évaluer les transgressions. J'ai voulu rencontrer les parents pour comprendre leurs exigences au niveau des jeunes par rapport à leurs codes culturels, par rapport à la religion... J'ai pu rencontrer le père, j'ai rencontré la sœur aînée pour savoir ce qu'ils acceptaient, ce qu'ils exigeaient, donc on a tout mis à plat et finalement, je me suis rendue compte que ce n'était pas très différent d'une famille catholique, par exemple l'interdiction d'avoir des relations sexuelles avant le mariage... Elle était une « petite dernière », les parents ont été très durs avec les aînés, mais elle, elle était leur chouchou, le bâton de vieillesse de la maman. On ne lui avait jamais dit non et à 18 ans elle ne comprenait pas. Donc au départ, si je suis partie sur quelque chose de culturel, en fait je suis revenue dans l'autre sens.

Je n'ai pas donné suite au contrat pour toutes ces raisons ».

IV – 2 LE MARIAGE FORCÉ⁷ : ENTRE CONSENTEMENT ET IMPOSITION

Au-delà des demandes d'autonomie, les mesures de protection s'adressent également aux jeunes filles menacées de mariage forcé. La problématique des mariages forcés s'inscrit à la fois dans le cadre des violences intrafamiliales et dans celui de la question de genre.

⁷ - La sociologue Nacira Guénif préfère parler de mariage compromis plutôt que de mariage forcé. Elle compare volontiers l'attitude des parents immigrés à celle de l'aristocratie française. « Il ne faut pas oublier, dit-elle que ça existait encore en France jusqu'il y a très peu de temps ». (Subtil, 2000, p. 8).

Rejetées par leurs familles (en France et au pays), elles sont accusées d'avoir « trahi » leur groupe d'appartenance et se sentent coupables vis-à-vis de leur mère car, ces dernières encourent parfois le risque d'être répudiées pour ne pas avoir transmis une bonne éducation à leur fille.

IV – 2. 1. La référence stricte à la loi : une réponse institutionnelle

La loi française considère que le mariage forcé est une violation des droits humains. La judiciarisation des mariages forcés nécessite pour les acteurs institutionnels le signalement au Juge accompagné parfois d'une incitation à déposer plainte contre les parents. « *En fin d'année scolaire, on voit des signalements qui arrivent de partout alors que ces situations traînent depuis longtemps* ». (AS 34) L'intervention s'inscrit dans le cadre de la protection de l'enfance en danger, et celui de la défense des Droits de la femme. L'objectif est de protéger les victimes, les soustraire à leur groupe d'appartenance, les couper de tout contact avec la famille par un placement en foyer⁸.

Une des premières situations de menaces de mariage forcé, traitée au début de son travail d'assistante sociale est rappelée par l'AS 04 : « *Elle était toute jeune majeure, française, née en France de parents africains. Elle a été reçue en urgence et un matin, on l'attendait en bas de chez elle avec son sac et je l'ai accompagnée à l'Aide sociale à l'enfance. Elle a été prise en charge et sa sœur avait fui de la même manière, quelques mois avant le mariage. Ensuite sa sœur s'est mariée, par sentiments, par choix, et a réussi à renouer un dialogue avec ses parents* ». Cette situation révèle la difficulté d'intervenir en urgence sans avoir pu engager au préalable un travail d'accompagnement avec la jeune fille. Au sujet des situations qui doivent être traitées dans une situation d'urgence, l'AS 28 s'exprime ainsi : « *Je demande à la jeune fille si on peut en parler avec les parents pour essayer de travailler avec eux. Moi je pense qu'il faut mettre les parents en confiance, tous les deux* ».

⁸ - Bien que les pouvoirs publics lancent régulièrement des campagnes d'information sur le thème des mariages forcés, on ne peut que constater le manque de places d'hébergement pour accueillir ces jeunes filles. Par ailleurs, les adolescentes majeures qui n'ont pas été suivies par l'Aide sociale à l'enfance durant leur minorité, ne peuvent bénéficier d'un contrat jeune majeur.

Intervenant dans un contexte d'urgence, l'AS 31 fait appel à une « personne-ressource » du groupe familial afin d'éviter un placement en foyer, tout en assurant la protection d'une jeune mineure menacée de mariage forcé,

Situation 73 (AS 31)

Jeune fille de 14 ans, Française, d'origine malienne en conflit avec son père qui la menace d'un retour au pays pour la marier pendant les vacances scolaires, deux mois plus tard. Née en France, S. est ensuite partie au Mali, puis revenue, mais avec un retard au niveau scolaire. La jeune fille est suivie par un psychologue du SESSAD⁹, le service social départemental est sollicité à plusieurs reprises, en raison des menaces de mariage, vu sous l'angle du détournement d'une mineure de 14 ans avec un homme de 25 ans.

Suite à l'Information préoccupante demandée par le SESSAD, l'AS 31 est chargée de l'évaluation de la situation dans les 3 mois, mais doit intervenir en urgence. Présente dans le bureau du service social du SESSAD, la jeune mineure refuse de retourner chez elle en demandant un placement en foyer.

La responsabilité de l'AS 31 étant engagée, elle reçoit le jour-même la jeune fille qui confirme les tensions avec son père, tout en exprimant sa crainte d'être renvoyée au Mali pour y être mariée.

En expliquant à la jeune mineure qu'un placement en foyer ne se décide pas dans l'urgence, elle lui rappelle que son père est détenteur de l'autorité parentale. La jeune S propose alors d'être accueillie chez un oncle « à l'africaine », un oncle influent de son réseau, de leur communauté, que l'AS contacte par téléphone. L'oncle et son épouse connaissent la situation et proposent de l'héberger. L'AS demande à la jeune fille d'avertir son père pour l'informer de cette décision. Avec l'accord du père, elle part chez l'oncle.

Par la suite, le traitement de cette Information préoccupante n'a pu être poursuivi, le père ne répondant pas aux convocations du service social. Lors d'une visite à domicile, il refuse de recevoir l'AS 31 en déclarant que sa fille lui cause toujours des problèmes. L'évaluation de la situation étant impossible, le dossier a été transmis au Juge. Une interdiction de sortie du territoire a été demandée pour la jeune fille.

Toujours suivie par le SESSAD, la jeune fille réside chez l'oncle qui contrôle aussi ces sorties, ces allées et venues ; la situation semble stabilisée.

L'analyse de cette situation comporte trois aspects :

⁹ - Les Services d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile (SESSAD) accompagnent dans leur environnement naturel des enfants et des adolescents porteurs d'une déficience mentale, atteints d'autisme ou de troubles apparentés, ou polyhandicapés.

Première mission : la protection de l'enfance

« La première mission c'est celle de la protection de l'enfance à laquelle il faut avoir répondu en mettant S. dans un contexte qui semblait être sécurisant. J'avais donc des garanties et aussi j'avais l'approbation du père, donc elle n'était plus sous la menace immédiate d'un départ au Mali ».

La reconnaissance de l'autorité du père

« Je lui ai expliqué (à la jeune S) que le soir, comme ça, un placement en foyer, ça se travaillait, qu'on ne prenait pas une décision ainsi et qu'il y avait aussi son père qui restait détenteur de l'autorité parentale. Au cours de l'entretien, je lui ai expliqué que pour nous, cette menace de mariage forcé n'avait pas été verbalisée par le papa, qu'on ne remettait pas en cause sa parole, mais que de toute manière, on allait être obligées d'évaluer.

J'ai appelé l'oncle qui acceptait de l'héberger avec l'accord du père ; il la connaît bien, ce n'est pas la première fois qu'elle agit ainsi, dit-il. En expliquant que dans le passé, elle a refusé le mari qui lui était proposé, l'épouse de l'oncle décrypte les codes de cette communauté tout en dédramatisant la situation. Evidemment, j'ai informé la jeune fille que le service social restait en alerte.

La compréhension des codes. « Elle vit avec des codes qui ne sont pas franco-français »

Il y avait quelque chose pour moi de très important dans cette complicité du couple avec la jeune S. , je pense que c'est très présent dans la société africaine, dans les communautés africaines et musulmanes. C'est une communauté que je connais beaucoup, je pense que c'est très important pour cette jeune qui est française, mais avec une appartenance communautaire. Il y avait aussi quelque chose que je nommerais, je ne sais pas si c'est une notion de socio ou pas, mais c'est le « suicide social ». Pour moi c'était important pour son équilibre à elle de ne pas se retrouver privée de quelque chose, de rompre avec les siens. Je ne peux pas vraiment l'expliquer, mais ce qui me semble important, c'est de permettre à cette jeune fille d'être en désaccord avec ce que propose son père, sans pour autant qu'elle renie en bloc tout ce que son père a essayé de lui inculquer.

Chez cet oncle, ça se passe plutôt bien, il contrôle ses sorties, ses allées et venues. Ce n'est pas la totale liberté, mais elle n'est pas en foyer ».

IV – 2. 2 Recherche de compromis : des approches différentes

D'autres approches tentent d'assurer la protection des jeunes filles sans pour autant provoquer de rupture avec leurs proches, comme par exemple, le cas d'une jeune camerounaise, menacée d'un retour au pays pour se marier.

Situation 75 (AS 34)

Jeune fille majeure, originaire du Cameroun, arrivée en France à l'âge de 10 ans avec sa famille. Menacée de mariage forcé pendant les vacances scolaires au pays d'origine, le billet d'avion est déjà réservé. Battue par ses parents pour avoir exprimé son refus du mariage, elle se confie à l'AS du lycée qui accompagne G. dans sa réflexion et l'oriente vers une association parisienne spécialiste de ces situations, mais qui n'a jamais pris contact avec les parents.

Très inhibée, G. éprouve des difficultés à exprimer son incertitude, puis sollicite un contrat jeune majeur. Le jour du départ de la famille en Afrique, elle se présente au service social avec la copie de sa carte de séjour, document indispensable pour bénéficier du contrat jeune majeur ; l'original et le passeport avaient été confisqués par les parents

L'accompagnement social de la jeune fille est ensuite assuré par l'AS 31, en partenariat avec l'assistante sociale scolaire.

En l'absence de structure d'accueil, un hébergement à l'hôtel est proposé, mais refus des AS en raison du manque d'autonomie de la jeune fille ayant toujours vécu sous le toit familial. Après une semaine en foyer, sa candidature a été retenue pour un appartement partagé « jeunes majeurs ». Pour la scolarité, elle a fait toutes les démarches. Il s'agissait d'une formation en alternance et au fil du temps, elle a trouvé un employeur capable de gérer l'argent car il fallait qu'elle se fasse à manger, etc. Elle s'est fait plaisir, elle est partie s'acheter des fringues. G. est devenue rayonnante, s'est épanouie, pouvait parler en l'absence de sa famille partie en Afrique. A leur retour, ils l'ont retrouvée. Il y avait beaucoup d'appels, son téléphone portable a été repris par le foyer. Progressivement, les contacts ont repris mais elle continuait à dire qu'elle était tiraillée, en exprimant qu'elle était dans cette difficulté de rompre avec sa famille. En décembre, avant le renouvellement du contrat jeune majeur, elle choisit de retourner dans sa famille.

La démarche commune de l'AS 34 et de l'assistante sociale scolaire a représenté un réel point d'appui pour la jeune fille en considérant sa situation de sujet en souffrance, mais aussi en lui permettant d'élaborer sa contestation, d'être actrice de sa propre vie.

« On ne pouvait pas l'encourager à rompre avec tout ce qui est essentiel dans la vie au niveau affectif ! »

« Elle était très informée de tout ce qui pouvait se passer. Parce que si elle se sauvait pour refuser ce mariage, elle risquait de mettre la honte à toute sa famille au pays, d'être rejetée, alors qu'il y a des attaches affectives dont il fallait tenir compte. Donc, n'arrivant pas à prendre sa décision, nous lui avons demandé : « Qu'est-ce que tu ne veux plus ? ». Tout un travail de préparation et de cheminement a été

nécessaire pour que la jeune G. arrive à demander le contrat jeune majeur en toute liberté. C'était vraiment son choix ».

« Elle ne savait pas qu'elle était capable de faire ce parcours »

« Elle a pu prendre conscience de sa capacité d'indépendance, d'autonomie, de savoir qu'elle avait envie de se marier mais avec un homme qu'elle choisirait. Elle a pu voir aussi qu'elle était attachée à sa famille et que c'était compliqué d'être dans cette rupture. (...) On peut dire qu'elle revient dans sa famille en étant différente, elle a pu s'affirmer. Le père et la mère ont promis qu'ils ne la marieraient plus ».

Le travail fait par l'AS scolaire a été énorme, c'était un travail de petite fourmi, attentive, respectueuse, elle n'a pas bousculé la jeune fille. En général, je travaille très bien avec les AS scolaires mais c'est vrai que des fois... ».

- L'appel à des partenaires non institutionnels¹⁰

Il s'impose dans certains cas, notamment lorsque l'absence de carte de séjour bloque tout accès aux mesures de protection. L'AS 22 expose le cas d'une jeune fille comorienne de 18 ans en situation irrégulière : *« Son père l'avait fait venir en France pour aider sa sœur mais il voulait qu'elle retourne aux Comores pour la marier de force. Sa sœur, ayant un nouveau conjoint, lui a demandé de partir. Donc, elle s'est trouvée en rupture d'hébergement et pour des raisons administratives, aucune structure ne pouvait être envisagée. Une association de médiation socioculturelle et d'insertion a pris le relais, lui a trouvé une formation, un contrat d'apprentissage, un vrai miracle... Et, depuis, elle a trouvé un copain et, actuellement, elle travaille ! ».* (Situation 55)

- Le discernement entre mariage consenti et mariage imposé

« Dans l'équipe j'ai une collègue qui me demande ce que je pense d'une gamine de 17 ans I/2, originaire du Maghreb qui allait se marier et venait se renseigner sur les conditions d'un mariage anticipé. La collègue se mariait quelques jours plus tard, elle avait 35 ans et je lui disais qu'elle était choquée parce que dans sa culture, on se mariait vers 25 ou 35 ans ». L'AS 29 exprime ainsi sa position : *« Moi dans ma culture, ça ne me choque pas, parce que j'ai l'habitude, mais la question que je me pose, que ce soit dans ma culture ou ici, c'est « la personne veut-elle de ce mariage ? Comment voit-elle les choses ? ».* Elle interroge ensuite sa collègue : *« Est ce que tu as ressenti qu'elle est mariée de force ou est-ce un mariage consenti ? Ce n'est pas que la culture que tu dois voir pendant l'entretien ».* L'assistante

¹⁰ - Voir à ce sujet : L'expérimentation d'un partenariat entre travailleurs sociaux et médiatrices socioculturelles pour des situations de menaces de mariage forcé. (Timera & Blanchard, 2003, pp. 61-66) (N'Dir, 2007).

sociale conclut : « A 17 ans, certes le mariage anticipé ce n'était pas le problème, elle allait avoir ses 18 ans, mais c'est le côté humain qu'il faut prendre en compte ».

- ***Une approche collective à envisager***

« Si j'avais plusieurs situations, déclare l'AS 28, je ferais du travail collectif, c'est-à-dire que par exemple si ces jeunes sont menacées, je leur demanderais si elles sont d'accord pour travailler sur ces questions. C'est-à-dire que je ferais aussi un travail collectif avec les parents, comme un atelier, un travail sur thème pour ne pas insister toujours sur la même chose. Le thème aborderait leur avenir, mais pas d'une manière frontale. Je suis lente, je ne veux pas brûler les étapes, sachant que je suis trop consciente des enjeux ».

Avec la migration, les familles sont confrontées à un renversement important de l'autorité en France ; les pères se sentent déstabilisés, parfois touchés dans leur dignité et dans leur honneur. Les enfants, notamment les jeunes filles, introduisent dans la sphère familiale d'autres normes de relations parents-enfants et revendiquent une autonomie plus grande. De même que pour les conflits conjugaux, deux positionnements sont constatés chez les professionnelles : les unes apportent une réponse institutionnelle par une référence stricte à la loi (placement en foyer, contrat jeune majeur, ...) et, dans une approche différente, les autres recherchent des compromis pour éviter les ruptures familiales. Ces différentes pratiques vont être étudiées dans le chapitre V.

V - LES DIFFERENTS TYPES DE PRATIQUES

Les situations de conflits familiaux en contexte migratoire sont marquées par la complexité et donnent lieu à des modes d'intervention très différents, malgré les missions institutionnelles confiées aux travailleurs sociaux.

V – 1 LES DIFFERENTS MODELES D'INTERVENTION

Pendant l'enquête, chacun des entretiens a débuté par un ou plusieurs exposés de situations de conflits familiaux. Exposer sa pratique, c'est nommer ses valeurs, accepter de dévoiler une vision du monde auquel on croit, en mettant en jeu le regard que les autres portent sur nos positionnements personnels. Pour Gabel : « Evaluer, c'est donc juger et "apprécier la valeur", c'est-à-dire apprécier la qualité du lien parents enfants et ses éventuels dysfonctionnements. Mais c'est aussi, savoir "comment infléchir" le cours de cette histoire de famille, c'est-à-dire, se juger et avoir peur d'être jugé sur ses propres décisions, actions et capacités et sans doute aussi, le besoin de juger les actions des autres professionnels, ses propres collègues, et ceux des autres institutions¹ ».

Cette prise de risque de la parole « sur soi » a été fréquemment évoquée par les personnes enquêtées. Elle représente un véritable frein à l'analyse de pratiques au sein des équipes, en raison notamment de positionnements différents dans le débat qui oppose universalisme et relativisme culturel, appel à l'universel et droit à la différence. Wieviorka (Wieviorka, et al., 1999, p. 389) évoque la grande instabilité des positions des travailleurs sociaux par une intense circulation jamais figée où chacun est susceptible de passer d'une position universaliste à une position différentialiste et vice-versa, sans qu'existe une ligne claire de conduite et d'attitude. Ces pratiques qui « se situent sur les frontières de deux systèmes et qui assurent les transits de l'une à l'autre », sont qualifiées de "pratiques frontalières" par de Certeau (1984, pp. 321-245).

¹ - A l'occasion des affaires de maltraitance d'enfants qui ont agité le monde de la protection de l'enfance en 2004-2005. Marceline Gabel, personnalité connue du milieu professionnel, a publiquement réagi aux présentations qui en étaient faites par les médias en soulignant les difficultés et les insuffisances de la fonction d'évaluation. Marceline Gabel citée dans le rapport 2005 de l'IGAS (2005, p. 47).

- **Une Typologie significative (tableau des modes d'intervention)**

Comment rendre compte des différents modes d'action des personnes interviewées ?

A partir de l'analyse des entretiens, quatre types ont été construits : Les « défenseur(e)s » des droits fondamentaux, Les « intégrationnistes » - culturalistes, - Les « féministes modérées », - Les « médiatrices ». La plupart des pratiques peuvent, sinon se retrouver dans un des types, au moins être situées à l'intersection de deux ou plusieurs types. Chaque type présente une combinaison du modèle d'intervention et des « facteurs intelligibles » tels qu'ils ont été définis dans la partie « méthodologie ». Pour autant, les 4 groupes retenus ne sont pas exhaustifs. Chaque type est caractérisé par les objectifs de l'action, les "images " des immigrés, les valeurs, la représentation de la mission d'intégration :

TABLEAU V – TYPOLOGIE DES MODES D'INTERVENTION

	Les « défenseur(e)s » des droits fondamentaux	Les « intégrationnistes » culturalistes – recours au cadre de la loi	- Les « féministes modérées »	Les médiatrices « interculturalistes »
Les objectifs :	Prise en compte des déterminants sociaux - Se fonde sur la valeur de justice avec l'application de droits et de devoirs égaux pour tous, traduisant le respect de l'uniformité du traitement des situations. Axée sur la défense des droits sociaux, cette approche tend à imposer les normes de la culture dominante, à occulter la trajectoire individuelle, l'ancrage identitaire et culturel des migrants	« Posture laïque et républicaine » - Refus de tous les particularismes. » Les partisans d'une intégration « à la française » - Refus de la stigmatisation, mais occultation totale que les immigrés rencontrent des difficultés, précisément parce qu'ils sont immigrés. Les difficultés d'intégration des immigrés sont uniquement liées aux problèmes culturels.	Egalité homme/femme - Accompagnement de la personne dans son désir d'autonomie et d'émancipation. Logiques de distribution du pouvoir et rôles familiaux perçues a priori comme un obstacle, au moins momentanément, à la réalisation affective et sociale de la personne. Réponses standard identiques aux demandes de séparation des femmes – Parole des femmes privilégiée.	Recherche d'une position médiane en vue du maintien des liens familiaux – Pratiques de régulation, recherche de compromis pour le rétablissement de la communication entre deux conjoints ou entre parents et adolescents. Accompagnement des personnes pendant cette période de transition entre deux types de société (celle du pays d'origine/ du pays d'accueil).
Les valeurs	Défense des droits fondamentaux - Droit des femmes - Lutte contre discriminations et égalité pour tous Laïcité teintée d'humanisme	Respect de la personne et de sa culture. Accompagnement à l'accès aux droits et à l'adaptation à la société française en intériorisant les valeurs et les principes appartenant à la collectivité majoritaire	Défense du droit des femmes et des jeunes filles – Laïcité	Sauvegarde de l'unité familiale - Recherche de compromis pour éviter les ruptures. Egalité homme/femme – Ecoute des deux parties : (mari/femme) et (parents/enfants)
Images des immigrés	Groupes minoritaires au regard du statut socio-économique – Perçus comme des exclus sans spécificité identitaire - Victimes de la précarité, du chômage... comme les autres classes défavorisées. Considération de "Mâle dominant" - d'où maris tenus à l'écart –mesures de tutelle sans tentative de médiation.	Structurée autour de personnes « assistées » - Tout comportement individuel et social est en grande partie déterminé par le milieu culturel du groupe. - Culture perçue comme stable et homogène sans prise en compte des déterminants sociaux et des interactions avec la société d'accueil.	-Stéréotypes d'hommes autoritaires et machistes – Femmes considérées comme victimes « en manque de reconnaissance»	Personnes engagées dans un processus de reconstruction identitaire et culturelle entre deux types de sociétés (communautaire/ sociétaire). Images d'immigrés, devant déployer des énergies pour réaliser leur intégration dans la société française, tout en s'appuyant sur leur identité culturelle, pour ne pas sombrer dans une solitude morale et une perte de sens.
La représentation de la mission d'intégration	- Posture universaliste et républicaine – Les problématiques culturelles sont jugées secondaires- Aboutit à imposition normes occidentales sans considérer l'Identité de la personne comme Sujet.	Intégration conditionnée à la capacité de s'intégrer culturellement	Intégration normative sans réciprocité de la société française -	Respect lois françaises et respect de l'appartenance culturelle. Accompagnement de personnes engagées dans un processus de reconstruction identitaire et culturelle entre deux sociétés (communautaire/ sociétaire)

Cette typologie montre bien une différence significative dans la conception de leur rôle et de leur pratique par les assistantes sociales enquêtées.

V – 2 POSER L'ETHIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Les situations de dilemme éthique exposées pendant l'enquête sont nombreuses et posent de fortes tensions. Rappelons que selon Abric, les représentations « jouent un rôle d'autant plus important que les acteurs sont confrontés à des situations complexes ou ambiguës » (Abric, 2003, p. 233). Comme le précise Bouquet (2003, p. 83) « toute pratique associe de manière dialectique : des finalités (visée idéale, référents éthiques, idéologiques, moraux...) ; des buts (recherche de résultats) ; des représentations d'un milieu social, d'un public ; des référents théoriques ; des méthodes et des techniques, etc. » La pratique est un lieu de tensions inévitables avec juxtaposition d'idéaux et de valeurs différents ; c'est là que se pose la pratique éthique (Bouquet & Bareyre, 2006, pp. 242-245). Celle-ci met en lien :

V-2.1 Les trois éthiques

- *L'éthique de conviction* promeut une certaine conception de l'homme et du monde à défendre. Ce sont les valeurs fondamentales, socle en deçà duquel le travail social ne peut aller. L'éthique de conviction permet de défendre la part d'autrui. Si autrui se sent une personne dans son identité, sa singularité, et dans sa citoyenneté, il peut s'affirmer comme tel.
- *L'éthique de responsabilité* répond à un contexte d'évolution permanente et de complexité. C'est agir en évaluant les conséquences probables de l'action selon plusieurs choix possibles. La responsabilité du travailleur social n'est pas seulement relative au caractère plus ou moins juste de son intervention auprès des personnes, mais au sens que prend celle-ci du point de vue d'une orientation dans la vie de la cité.
- *L'éthique de discussion* est celle qui promeut la réflexion et le débat sur les valeurs, les missions et les orientations des uns et des autres, afin d'aboutir à des décisions communes prises sur un mode démocratique.

Ces trois approches se complètent et aident à définir le sens du travail social. Cela rejoint les travaux d'Abric (2003, p. 233), qui ont démontré que pour se maintenir, une pratique sociale doit être appropriée, c'est-à-dire intégrée dans le système de valeurs, de croyances, de normes.

Outre la relation à l'autre en vue de son émancipation, de son autonomie, quelle place le travail social souhaite occuper dans le fonctionnement de la société, et dans l'aide à la décision de l'Etat et des institutions ?

Abric (2003, pp. 230-231) questionne « la part d'autonomie de l'acteur dans la situation, c'est-à-dire sa place et les relations qu'il entretient dans le système de pouvoir ou de contraintes auquel il est confronté ». Or comme le notent Crozier et Friedberg (1981), il n'y a pas de systèmes sociaux entièrement réglés et contrôlés. Les acteurs individuels ou collectifs qui les composent ne peuvent jamais être réduits à des fonctions abstraites ou désincarnées. Ce sont des acteurs à part entière qui, à l'intérieur des contraintes souvent très lourdes que leur impose le "système" disposent d'une marge de liberté qu'ils utilisent de façon stratégique dans leurs interactions avec les autres.

Ainsi, lors de la réception en urgence d'une jeune fille franco-malienne, menacée de mariage forcé, l'AS 31 refuse son placement en foyer afin d'éviter une rupture familiale. Après avoir obtenu l'accord du père et de la jeune mineure, elle fait appel à un oncle paternel, "personne-ressource" de la famille, pour héberger la jeune fille et la protéger. Elle explique ainsi les raisons du refus de placement en foyer : « *La première mission c'est celle de la protection de l'enfance à laquelle il faut avoir répondu ; j'avais donc des garanties et aussi, j'avais l'approbation du papa. Il y avait aussi quelque chose que je nommerais, je ne sais pas si c'est une notion de socio ou pas, mais c'est le « suicide social ». Je pense que c'est très important pour cette jeune fille qui est française, mais avec une appartenance communautaire, donc qui vit avec des codes qui ne sont pas des codes franco-français. Pour moi, c'était important pour son équilibre de ne pas se retrouver privée de quelque chose* ». (Situation 73)

De même, Karsz (2005) souligne que les objectifs du travail social sont impraticables sans conception de la société, sans références à ce qui est bon ou souhaitable, sans modèles de relations humaines, sans idéaux. Les situations sont toujours investies par et dans des représentations, des idéaux, des modélisations ; des représentations les enveloppent, les recouvrent, s'emploient à leur donner du sens, les rabaisent ou les magnifient, les dénie ou les montent en épingle.

V – 3 FAIRE FACE AUX SITUATIONS ...

Face à la réalité complexe et aux situations difficiles, les idéaux et la recherche du sens peuvent être malmenés

V-3.1 Rechercher des pratiques « non contraignantes » ?

Les pratiques sont dites non contraignantes lorsque « l'acteur est confronté à un ensemble de choix possibles, sans que certains de ces choix apparaissent comme incontournables » (Abric, 2003, p. 232) :

Sont-elles encore possibles ? La recherche n'a pas occulté la réalité de certaines contraintes liées à l'évolution du travail social : « *Auparavant, le service social n'avait quasiment pas de texte de loi pour cadrer. Il y avait de grandes références, mais c'était global... Aujourd'hui il est devenu un travail social prescrit, cadré par des textes très particuliers. On travaille à partir d'un cadre de loi et quand le cadre de loi n'est pas là, quand il faut en sortir, on se pose beaucoup de questions. Quand moi j'ai débuté, on disait aux familles : « Vous n'avez pas de logement, on n'a pas réussi, mais à tel endroit il y a tel immeuble qui est vide et voilà... On ne disait pas vraiment comment il fallait faire pour squatter et aujourd'hui le cadre légal est différent ».* (Cadre social)

V-3.2 Valeurs personnelles et institutionnelles : la question de la légalité

Qu'une assistante sociale se représente les travailleurs immigrés comme des "consommateurs d'aides financières" ou comme des "prolétaires exploités", modifie complètement son comportement professionnel.

Actuellement, la thématique des « sans papiers » est fortement présente, et se caractérise auprès des assistantes sociales notamment par l'aide financière. Officiellement, en référence au Code de la famille, le refus d'une aide financière est illégal, mais « *Il y a d'énormes pressions et puis il y a des positions officieuses où on nous encourage à ne même plus recevoir ce public* ». (AS 15) Cette assistante sociale continue de faire ces demandes qui, dit-elle : « *ne sont pas refusées par l'institution. Donc pour moi, c'est une réponse. On peut en déduire que puisque c'est une position pas aussi claire que ça, on nous laisse le "libre arbitre" dans nos positions* ».

Contrairement à ce positionnement, une autre forme de stratégie peut être adoptée, comme le déclare cette assistante sociale : « *Pour nous, c'est de ne pas trop proposer ces prises en charge car on sait que au niveau de la Direction, ça ne passe pas forcément.* » (AS 19)

V-3.3 Rappel des autres débats et positions entre assistantes sociales »

Outre ces deux oppositions caractéristiques dans les pratiques, d'autres clivages ont été identifiés pendant l'enquête :

- Posture "laïque et républicaine" fondée sur l'universalité, les droits de l'homme, et les valeurs de la république / Approche "interculturaliste" respectant la diversité ethnoculturelle et rejet de toute discrimination basée sur la différence.

- Respect de l'Autonomie et de la liberté de la personne / Importance de l'attachement familial et du maintien des liens familiaux

- Neutralité, impartialité professionnelle / Militantisme professionnel, lutte contre l'oppression, voire rôle subversif

Pour conclure, la typologie ainsi établie montre une différence significative dans la conception de leur rôle et de leurs pratiques, par les assistantes sociales enquêtées. Rappelons que les représentations jouent un rôle d'autant plus important que les acteurs sont confrontés à des situations complexes. Lorsque survient un problème éthique, il s'agit d'être vigilant car, les modes d'intervention des travailleurs sociaux risquent de se construire à partir de leurs représentations personnelles des immigrés et de leurs conduites, amenant chacun, de façon isolée, à adopter dans sa singularité un mode d'action sans qu'il puisse être argumenté, questionné.

CONCLUSION

Notre recherche s'est attachée à étudier les représentations des travailleurs sociaux, sur les conduites culturelles des immigrés, lors des conflits familiaux, ainsi que les incidences de ces représentations sur les pratiques professionnelles. Comment ces représentations émergent-elles, quel est leur rôle dans le choix du mode d'intervention ?

Compte-tenu que le concept de représentations sociales est polysémique, il a été nécessaire d'en faire au préalable une approche scientifique. Après un retour sur l'historique du concept, la théorie et le processus de construction des représentations ont été rappelés (notamment l'objectivation et l'ancrage) en nous appuyant sur les principaux auteurs (Jodelet, Abric, Moscovici...) ainsi que les fonctions. Cette analyse était importante, car le système de représentation détermine les comportements et permet d'expliquer les choix effectués par les assistantes sociales dans leurs pratiques quotidiennes.

La question de l'identité étant fortement liée aux représentations sociales, celle-ci a ensuite été étudiée. L'identité individuelle (appartenance), l'identité sociale (identité attribuée, revendiquée, identité virtuelle) ont été rappelées avant d'aborder les différentes stratégies identitaires (conformisme, stratégie d'excellence, stratégie de « réparation»). Les crises identitaires ont été évoquées, car les trajectoires des immigrés impliquent toujours des dynamiques identitaires délicates qui interpellent les pratiques d'accompagnement des familles.

Les interrogations sur l'identité renvoyant à la question de culture, il a été important d'étudier la notion de culture, fort complexe. Les trois théories - objectivistes, subjectivistes et relationnelles- ont été rappelées avant de voir ce que comportait la culture de l'immigration (croyances, normes, rôles, valeurs). Puis, le concept important d'acculturation a été analysé (naissance, évolution, cadres sociaux) permettant de comprendre les recompositions culturelles.

Cela a entraîné les interrogations sur les termes « Assimilation, intégration » et leurs approches socio-historiques et conceptuelles

Après la nécessaire analyse des concepts employés, la seconde partie de la thèse a pu se centrer sur l'immigration en France, son histoire, et le « modèle républicain d'intégration ». Il comporte une approche fort différente, voire une opposition, entre les assimilationnistes, les intégrationnistes, les communautaristes, les multiculturalistes et les interculturalistes. Chez les assistantes sociales cette tension se traduit dans la pratique, caractérisée à la fois par le respect de la diversité et la reconnaissance de l'universel.

Pour analyser les représentations des Assistantes sociales, l'approche *compréhensive* nous est apparue comme étant la plus pertinente au regard de notre recherche. La méthode utilisée a été celle de l'entretien semi-directif qui vise à saisir le « sens » que les acteurs donnent à leurs pratiques. La recherche devant prendre en compte les discours et les actes, chacune des interviews a débuté par un ou plusieurs exposés de situations de conflits.

Nous nous sommes fortement référée à Abric (2003, p. 231) pour l'analyse de l'hétérogénéité des modèles d'intervention qui dépend de nombreux « *facteurs d'intelligibilité* ». Ces facteurs ont été regroupés en trois grandes catégories : les facteurs liés à la trajectoire individuelle et sociale des professionnelles, les facteurs liés au système de normes et de valeurs du travailleur social et enfin les facteurs liés à la profession et à leur représentation de la mission d'intégration et sont synthétisés comme suit :

1- Représentations et Images des assistantes sociales sur les immigrés

L'héritage culturel est lié à la socialisation de l'individu au sein de son groupe. Ainsi, les intervenants sociaux sont porteurs d'une histoire individuelle, familiale, ils possèdent des appartenances diverses (nationale, régionale, classe sociale, catégorie professionnelle...) qui contribuent à construire des images collectives, des stéréotypes. Parmi les assistantes sociales enquêtées, un tiers évoque l'influence de leur famille d'origine, des souvenirs liés à l'enfance et au monde scolaire sur la perception des immigrés. De même, les événements de la vie, l'expérience personnelle et professionnelle, paraissent essentiels dans la sélection de leurs images.

D'une manière schématique, trois figures des immigrés émergent du discours des assistantes sociales :

- Une première figure est celle des immigrés fragilisés par l'exil, victimes de l'exclusion, des discriminations subies dans plusieurs domaines (emploi, logement...). Cette vision sociale occulte l'expression culturelle.
- Un second groupe est centré sur les déterminants culturels influençant les comportements des étrangers ; les conflits familiaux sont perçus en dehors de tous les déterminants sociaux (la place réservée aux immigrés dans la société, le contexte économique...).
- Une troisième figure émerge, celle de personnes devant déployer des énergies pour réaliser leur intégration dans la société française tout en s'appuyant sur leur identité culturelle pour ne pas sombrer dans une solitude morale et une perte de sens.

La perception des hommes immigrés, différente de celle des femmes, comporte souvent de forts stéréotypes. Elle conduit à une « désignation », c'est-à-dire à une attribution d'étiquettes caricaturales qui diabolisent les chefs de famille, surtout s'ils sont musulmans ou polygames (24% de conflits étudiés concernent des familles vivant en situation de polygamie). Ces « désignations » induisent des prises de positions par les professionnelles, notamment dans deux domaines spécifiques : le droit des femmes et la protection de l'enfance et conduisent fréquemment à la mise à l'écart de chefs de famille, lors de mesures ou de décisions importantes concernant leurs épouses et leurs enfants.

2- L'ancrage des normes et valeurs professionnelles

Dans les situations conflictuelles, la présence de valeurs et de modèles culturels différents, révèle le « soi professionnel » du praticien, son identité sociale, à travers les cadres de références à la fois personnels et institutionnels. Le professionnel est entre deux positionnements : le cadre de la loi et les positions médianes. L'interprétation des réalités qui s'y expriment fait émerger leurs représentations des conduites des immigrés, c'est à dire leurs systèmes de valeurs et les préjugés, leurs affects, de même que les attributions de sens et les jugements qui interpellent le fondement même de leurs rôles professionnels.

En déterminant les conduites comme licites ou illicites, un jugement est posé, des valeurs propres au professionnel vont émerger ; dans leurs actions, les prises de position ne peuvent être indépendantes des valeurs prépondérantes auxquelles ils se réfèrent.

Les questions liées aux valeurs de l'intégration se posent de façon aiguë face aux enjeux de la dialectique de l'universel et du particulier. La coexistence, au sein des institutions et de la société, de modèles idéologiques contradictoires, provoque chez les professionnelles de réelles difficultés dans l'accompagnement des populations étrangères. Si les notions de respect de l'autre, de dignité des personnes, de citoyenneté, de solidarité, ... montrent un relatif consensus autour des valeurs humanistes (dignité, autonomie, liberté, etc.), dès que l'on entre dans la concrétisation, les désaccords apparaissent. La question de la différence est un véritable dilemme pour le travail social.

La question de la différence est un véritable dilemme pour le travail social. L'enquête illustre que, dans ces débats, la finalité de l'autonomie, l'égalité homme/femme, les valeurs éducatives sont source de tensions. Ainsi, l'importance des liens familiaux est jugée par certains comme une tendance à la fusion, comme un obstacle à la réalisation affective et sociale de la personne. A l'inverse, cet attachement est valorisé par d'autres qui considèrent ces liens comme un socle

indispensable à l'équilibre et à une bonne adaptation en France. Face au risque de rupture, ils adoptent un rôle de médiation en sensibilisant la famille aux changements inhérents à la vie en France. Face à un tel dilemme, certaines professionnelles refusent d'intervenir lors de conflits complexes, tels que les mariages "forcés".

3- Questionner la représentation de la mission à accomplir

Au sein d'un même groupe, la coexistence de représentations différentes d'une même tâche induit des comportements différents, indépendants de la réalité objective.

Des entretiens il ressort que l'intégration est perçue soit comme un processus de réciprocité, soit comme une intégration normative. La "mission" disparaît au profit de l'"accompagnement", ou encore de l'"aide à l'intégration". Si certaines réfutent le terme de d'intégration, d'autres personnes interrogées considèrent que cette mission correspond aux valeurs du travail social. Entre ces deux visions, apparemment opposées, les pratiques des assistantes sociales, lors de la résolution des conflits familiaux, oscillent du cadre strict de la loi à la recherche de positions médianes.

A défaut de repères, chacun avec ses propres représentations des usagers, de la mission à accomplir et ses valeurs personnelles, est ainsi amené à se prononcer dans sa singularité, avec tous les risques de dérives contraires à la finalité et l'éthique du travail social. La présence de facteurs émotionnels, passionnels ... liés à la prise en compte de la différence culturelle freine la mise en débats de conceptions opposées, voire contradictoires.

C'est pourquoi, lorsque survient un dilemme éthique, les décisions ne peuvent se fonder sur les seuls « ressentis » ou sur les convictions individuelles mais par « *L'éthique de discussion* » qui a une fonction de dialogue, de régulation.

L'identification des immigrés et de leurs pratiques implique la construction d'un cadre conceptuel cohérent, de « savoirs » articulant le social et le culturel, la théorie et la pratique, afin que les professionnelles puissent accéder au véritable sens des conduites des usagers et déployer des actions. Pour autant, la création de ce cadre théorique ne peut prétendre à la promotion d'un modèle unique, à partir d'une seule référence ; son rôle essentiel est de créer les conditions nécessaires à des échanges, passant par la confrontation de significations concrètes des conceptions et des valeurs au nom desquelles les actions sont engagées.

Le travail social ne peut être réduit, ni au seul agir personnel, ni à un agir technique orienté vers des fins uniquement rationnelles. Une grande vigilance professionnelle s'impose pour ne pas restreindre sa pratique à sa propre conception personnelle ou aux exigences normatives et de contrôle social. Comme le révèlent les discours recueillis pendant l'enquête, les professionnelles ont à être « engagées » et conscientes de l'importance de cette vigilance.

BIBLIOGRAPHIE

- Abdallah-Preteceille, M. (2006). L'interculturel comme paradigme pour penser le divers. Dans *A escola e a diversidade cultural, multiculturalismo, interculturalismo e ducation*. Porto : Areal Editores.
- Abric, J. -C. (1996). *Exclusion sociale, insertion et prévention*. Saint Agne : Erès.
- Abric, J. -C. (2003). L'étude de l'expérimentation des représentations sociales. Dans D. Jodelet, *Les représentations sociales* (pp. 205-223). Paris : Presses Universitaires de France.
- Abric, J. -C. (2003). *Pratiques sociales et représentations*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Ackermann, W. , Jeudy, H. -P. , & Dulong, R. (1983). *Imaginaires de l'insécurité*. Paris : Klincksieck.
- Albertini, D. (2013, septembre 11). *Sur Monique et Michel Pinçon-Charlot - Les classes populaires sont décrites en ennemi intérieur*. Récupéré sur Libération : http://www.liberation.fr/futurs/2013/09/11/les-classes-populaires-sont-decrites-en-ennemi-interieur_930804
- André, S. (2015, 09 25). La Lutte contre les mariages forcés. *Les numéros juridiques d'Actualités Sociales Hebdomadaires*, p. 72.
- Appadurai, A. (2001). *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*. (F. Bouillot, Trad.) Paris : Payot.
- Attias-Donfut, C. , & Wolff, F. -C. (2009). *Le destin des enfants d'immigrés. Un désenchaînement des générations*. Paris : Stock.
- Autès, M. (1985). Les mots et les pauvres. Dans A. Fracassi, M. -F. Marquès, & J. Walter, *La pauvreté, une approche plurielle* (pp. 219-232). Issy les Moulineaux : Edition Sociale Française.
- Autès, M. (2004). *Les paradoxes du travail social* (éd. 1). Paris : Dunod.
- Aymes, M. , & Péquignot, S. (2000). Questions d'identité : l'apport de Fredrik Barth. *Labyrinthe (Thèmes)*(7), pp. 43-47.
- Baillet, D. (2004, juin). Travail social et gestion de la diversité culturelle. *Ville Ecole Intégration* (137) - Les professionnels entre souffrance et vitalité), pp. 100-107.
- Balandier, G. (1963). *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Barth, F. (2008). Les groupes ethniques et leurs frontières. Dans P. Poutignat, J. Streiff-Fenart, & F. Barth, *Théories de l'ethnicité* (pp. 203-249). Paris : Presses Universitaires de France.
- Bastide, R. (1955). Le principe de coupure et le comportement afro-brésilien. Dans *Anais do 31e Congresso Internacional de Americanistas* (Vol. 1, pp. 493-503). Sao Paulo : Anhembi.
- Bastide, R. (1956). La Causalité externe et la causalité interne dans l'explication sociologique. *Cahiers internationaux de sociologie*(21), pp. 77-99.
- Bastide, R. (1960). Problèmes de l'entrecroisement des civilisations et de leurs oeuvres. Dans R. Gurvich, *Traité de sociologie* (p. 315). Paris : Presses Universitaires de France.

- Bastide, R. (1968). Acculturation. Dans *Encyclopédie Universalis* (pp. 102-107). Paris : Encyclopædia Universalis SA.
- Bastide, R. (1969, juin). La socialisation de l'enfant en situation d'acculturation. *les carnets de l'enfance*(10), pp. 26-35.
- Bastide, R. (1970). Mémoire collective et sociologie du bricolage. *Année sociologique*(21), pp. 65-108.
- Bastide, R. (2001). *Le prochain et le lointain*. Paris : L'Harmattan.
- Beaud, S. , & Noiriel, G. (1989, septembre). L'"assimilation" un concept en panne. *Revue internationale d'action communautaire*, 61(2), pp. 63-76.
- Beauvois, J. -L. , & Joule, R. (1981). *Soumission et idéologies. Psychosociologie de la rationalisation*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Belorgey, J. -M. (2006, Mai-juin). Réactions sur la politique publique d'accueil - Accueillir autrement. *Hommes et Migrations*(1261), pp. 41-45.
- Benelli, N. , Hertz, E. , Delphy, C. , Hamel, C. , Roux, P. , & Falquet, J. (2006). De l'affaire du voile à l'imbrication du sexisme et du racisme. *Nouvelles questions féministes*, 25(1), pp. 4-11.
- Berger, P. , & Luckmann, T. (1996). *La construction sociale de la réalité*. (D. Martuccelli, Trad.) Paris : Armand Colin.
- Bernard, A. -M. , Demmou, J. , Gargan, V. , Girardet, M. , Jolicoeur, G. , & Périé, C. (2005). *La relation d'aide en service social*. Toulouse : Érès.
- Berthaut, J. (2015, janvier 23). Les stéréotypes journalistiques sur les banlieues répondent à une rationalité professionnelle. *Actualités sociales hebdomadaires*(2894), pp. 30-31.
- Billion, P. (1999, mars). A propos de la notion d'intégration. *Les Cahiers du Cérim*(4), p. 5.
- Billion, P. (2001, décembre). Travail social et immigration - Traitement de la « différence » et territorialisation des politiques publique. *Les cahiers du Cérim*(8), pp. 23-34.
- Blanchard, C. (2013). Entre histoire et héritage familial des parents d'enfants placés : un enjeu de la parentalité ? *Mémoire de Diplôme d'Etat d'Educatrice Spécialisée*. Nantes : Association Régionale des Instituts de Formation en Travail Social.
- Blanchard, M. -M. (1987). Habitudes alimentaires. Migration et insertion. La dialectique identité-insertion dans le cadre de l'alimentation de familles sénégalaises vivant en France. *Maîtrise de sciences sociales appliquées au travail*. Université Paris XII - Val de Marne.
- Blanchard, M. -M. (1996). La médiation culturelle comme résolution de conflits de valeurs au sein des familles. *Dossier de la Fondation Agir Contre l'Exclusion*, 93-107. Paris.
- Blanchard, M. -M. (1997). Conflits familiaux et intervention sociale. Dans S. Roux, *Action sociale et migration* (pp. 83-93). Paris : L'Harmattan.
- Blanchard, M. -M. (1999, avril). Médiation familiale en contexte interculturel : articulation du travail social et de la dynamique associative. *Vie Sociale*(2), pp. 21-59.
- Blanchard, M. -M. (2002, avril). Résolution de conflits familiaux en contexte interculturel. Croisement des savoirs professionnels et associatifs. (U. d. (Espagne), Éd.) *Alternativas, Cuadernos de trabajo social*(10), pp. 99-117.

- Blanchard, M. -M. (2004, mai-juin). Croisement de savoirs et pratiques en contexte interculturel. *Hommes et migration*(1249), pp. 63-76.
- Blanchard, M. -M. (2007, mars-avril). Médiation et travail social : quelle complémentarité ? (F. I. A.), *Regards d'ici et d'ailleurs*(109), pp. 30-34.
- Bloch, H. , Chemama, R. , Gallo, A. , Le Ny, J. -F. , Postel, J. , Moscovici, S. , . . . Vurpillot, E. (1991). *Grand dictionnaire de la psychologie*. Paris : Larousse.
- Boucher, M. (2001, décembre). Travail social, formation et prise en compte de la différence culturelle : une nécessité déontologique. *Ecarts d'identité - sociétés multiculturelles et travail social*(98), pp. 23-36.
- Boucher, M. (2006). *Discriminations et ethnicisation, Combattre le racisme en Europe*. la Tour d'Aigues (84) : Éditions de l'Aube.
- Boucher, M. (2006). Le nouvel espace de contrôle social en France : travailleurs sociaux et médiateurs sociaux à l'épreuve des logiques d'intégration, de régulation et de racisation. Dans E. Prieur, E. Jovelin, & M. Blanc, *Travail social et immigration : Interculturalité et pratiques professionnelles* (pp. 209-222). Paris : L'Harmattan.
- Boucher, M. (2007). Les théories de l'intégration à l'épreuve de la régulation sociale. *Vie sociale*(2), pp. 23-43.
- Boucher, M. (2008). *Le travail social face aux discriminations. Intervention sociale, ethnicité et lutte contre le racisme en Europe*. Montreuil : Aux lieux d'être.
- Boulay, B. (2008). L'interculturel en France, orientation des débats (2000-2007). *Hommes et migrations*, pp. 61-95. Consulté le août 24, 2015, sur [http : //www. histoire-immigration. fr/ : http : //www. histoire-immigration. fr/sites/default/files/musee-numerique/documents/ext_media_fichier_431_Rapport%20interculturel. pdf](http://www.histoire-immigration.fr/sites/default/files/musee-numerique/documents/ext_media_fichier_431_Rapport%20interculturel.pdf)
- Bouquet, B. (2003, octobre-décembre 01). Conflits de valeurs et pratiques professionnelles : Réflexions introductives. *Vie sociale*(4), pp. 83-88.
- Bouquet, B. (2007). Cachez-moi ce genre que je ne saurai voir. . . *Empan*(65), pp. 18-26.
- Bouquet, B. (2012, décembre). De quoi parle-t-on ? Concepts et évolutions. L'éthique du travail social à promouvoir et à réaffirmer. *Revue française de service social*(247), pp. 10-19.
- Bouquet, B. (2012). *Ethique et travail social, une recherche de sens* (éd. 2). Paris : Dunod.
- Bouquet, B. , & Bareyre, J. -Y. (2006). *Nouveau dictionnaire Critique d'action sociale*. Paris : Bayard.
- Bouquet, B. , & Garcette, C. (1999). *Assistante sociale aujourd'hui*. Paris : Maloine.
- Bouquet, B. , Debris, S. , & Jehan, R. (2003, octobre-décembre). Regards socio-historiques sur valeurs et engagement du travail social. *Vie sociale*(4), pp. 137-154.
- Bouquet, B. , Madaoui, M. , & Nivelles, P. (2011/2). Les travailleurs sociaux à l'épreuve de l'immigration. *Hommes et migrations*(1290), pp. 6-9.
- Bourdieu, P. (1977). Sur le pouvoir symbolique. *Annales*(32), pp. 405-411.
- Bourdieu, P. (1977, novembre). Une classe objet. *Actes de la recherche en sciences sociales - La paysannerie, une classe objet*, 17-18.
- Bourdieu, P. (1979). *La Distinction. Critique sociale du jugement*. Paris : Éditions de minuit.

- Bourdieu, P. (1980). L'identité et la représentation. *Actes de la recherche en sciences sociales*(35), pp. 63-72.
- Bourdieu, P. (1980). *Le sens pratique*. Paris : Éditions de minuit.
- Bourdieu, P. (1993). *La misère du monde* (éd. 2). Paris : Seuil.
- Bourdieu, P. (1994). *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*. Paris : Seuil.
- Bourdieu, P. (1998). *Contre-feux* (Vol. I). Paris : Liber-Raisons d'agir.
- Bourdieu, P. , Chamboredon, J. -C. , & Passeron, J. -C. (1968). *Le métier de sociologue : Préalables épistémologiques*. Paris : Mouton de Gruyter.
- Bouvet, L. (2015). *L'insécurité culturelle - sortir du malaise identitaire français*. Paris : Fayard.
- Bozonnet, C. (2015, avril 19-20). Polygamie en série dans le gouvernement marocain. *le Monde*, 1.
- Camilleri, C. (1996). Stratégies identitaires : les voies de la complexification. *Communication au VIème congrès de l'ARIC*. Montréal.
- Camus, A. (1944). Sur une philosophie de l'expression. *Poésie* 44(17).
- Castel, R. (2007). *La discrimination négative : citoyens ou indigènes*. Paris : Seuil.
- Chapoulie, J. -M. (2003). Les relations du travail social et de la sociologie à l'Université de Chicago (1892-1930). *Conférence au Centre d'Étude de Documentation d'Information et d'Action Sociale*. Paris : Réseau histoire et travail social.
- Chibrac, L. (2003, juin). Le travail social et les nouvelles formes de médiation interpartenariales / Travail social et immigration : état des lieux. *Études et recherches*, p. 21.
- Chibrac, L. (2005). *Les pionnières du travail social auprès des étrangers : le Service social d'aide aux émigrants, des origines à la Libération*. Rennes : Ecole Nationale de la Santé Publique.
- Chibrac, L. (2006, mai-juin). L'héritage du travail social dans l'accueil des migrants. *Hommes et Migrations*(1261), pp. 66-71.
- Chombart de Lauwe, M. -J. , Chombart de Lauwe, P. -H. , Huguet, M. , Perroy, E. , & Bisseret, N. (1963). *La femme dans la société : son image dans différents milieux sociaux*. Paris : Centre National de la Recherche Scientifique.
- Clemence, A. , Doise, W. , & Lorenzi-Cioldi, F. (1994). Prises de position et principes organisateurs des représentations sociales. Dans C. Guimelli, *Structures et transformations des représentations sociales* (pp. 119-152). Neûchâtel-Paris : Delachaux et Niestlé.
- Cohen-Émerique, M. (2004, mai-juin). Positionnement et compétences spécifiques des médiateurs. *Hommes et migrations*(1249), pp. 36-52.
- Cohen-Emerique, M. (2006). La menace identitaire chez les professionnels en situations interculturelles. Dans E. Prieur, & E. Jovelin, *Travail social et migrants* (pp. 263-276). Paris : L'Harmattan.
- Cohen-Émerique, M. (2011). *Pour une approche interculturelle en travail social : Théories et pratiques*. Rennes : Ecole des Hautes Études en Santé Publique.

- Cohen-Emerique, M. , & Camilleri, C. (1989). *Chocs de culture, concepts et enjeux pratiques de l'interculturel*. Paris : L'Harmattan.
- Cohen-Émerique, M. , & Fayman, S. (2005). Médiateurs interculturels, passerelles d'identités. *Connexion*(83), pp. 169-190.
- Cohen-Émerique, M. , Mikolasek, M. , & Blanchard, M. -M. (1996). La négociation/médiation culturelle dans le processus d'intégration des migrants. *Colloque de l'Association Internationale de Recherche Interculturelle - Les moins de 15 ans dans les quartiers en difficulté* (pp. 93-107). Paris : Fondation Agir Contre l'Exclusion.
- Collet, B. , & Santelli, E. (2008, octobre). Entre consentement et imposition. Réalités politiques et sociales des mariages dits "forcés". *Migrations société*(20), pp. 47-57.
- Costa-Lascoux, J. (1992). La loi et l'enfant : protection et conflits. *Enfance*, 45(3), pp. 199-209.
- Costa-Lascoux, J. (1996). *Les trois âges de la laïcité*. Paris : Hachette.
- Costa-Lascoux, J. (2002, novembre 27). Risques d'ethnisation du lien social. *Colloque*. Paris.
- Costa-Lascoux, J. (2006). L'intégration et ses indicateurs : une philosophie confrontée aux chiffres. *Revue européenne des migrations internationales*, 22(2), pp. 105-126.
- Costa-Lascoux, J. , & Hily, M. -A. (2001). L'ethnisation du lien social dans les banlieues françaises. *Revue européenne des migrations internationales*, 17(2), pp. 123-138.
- Cour des comptes. (2002). *La politique de la ville : rapport au président de la République suivi des réponses des administrations et des organismes intéressés*. Cour des Comptes. Paris : Journaux officiels.
- Courtois, J. -M. (2007, octobre 14). L'évaluation, une démarche éthique. *Actualités sociales hebdomadaires*(2522), pp. 33-34.
- Crozier, M. , & Friedberg, Erhard. (1981). *L'acteur et le système*. Paris : Seuil.
- Cuche, D. (2010). *La notion de culture dans les sciences sociales*. Paris : La Découverte.
- Dartiguenave, J. -Y. , & Garnier, J. -F. (2008). *Un savoir de référence pour le travail social*. Toulouse : Érès.
- De Certeau, M. (1984). Idéologie et diversité culturelle. *Diversité culturelle, société industrielle, état national* (pp. 213-245). Paris : L'Harmattan.
- De Ridder, G. (1997). Les nouvelles frontières de l'intervention sociale. *L'Harmattan*, 10(1), p. 138.
- De Rudder, V. (1993). Darwinisme-darwinisme social. *Pluriel-recherche vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*(1), pp. 46-50.
- De Rudder, V. (1994). Intégration. *Pluriel-recherche : vocabulaire historique et critique des relations interethniques*(2), pp. 25-32.
- De Rudder, V. , Poiret, C. , & Vourc'h, F. (2000). *L'inégalité raciste : L'universalité républicaine à l'épreuve*. Paris : Presses Universitaires de France.
- De Singly, F. (2000). *Libres ensemble : l'individualisme dans la vie commune*. Paris : Nathan.
- Deltombe, T. (2007). *L'Islam imaginaire. La construction médiatique de l'islamophobie en France, 1975-2005*. Paris : La Découverte.

- Dhers, J. , & Sarazin, I. (2007, mars 3). La réflexion s'organise autour du travail social et du développement communautaire. *Actualités sociales Hebdomadaire*(2498), pp. 31-32.
- Di Filippo, L. , François, H. , & Michel, A. (2012). *La position du doctorant : Trajectoires, engagements, réflexivité*. Nancy : Presses Universitaires de Nancy.
- Dittgen, A. (2005, décembre). *Mariages ou chiffres forcés ?* Consulté le 12 30, 2015, sur [http : //www. penombre. org/](http://www.penombre.org/) : [http : //www. penombre. org/mariages-ou-chiffres-forces](http://www.penombre.org/mariages-ou-chiffres-forces)
- Doise, W. (1969). Stratégies de jeu à l'intérieur, et entre des groupes de nationalités différentes. *Bulletin du Centre d'études et de recherche psychotechniques*(18), pp. 13-26.
- Doise, W. (1973). Relations et représentations intergroupes. Dans S. Moscovici, *L'étude des représentations sociales* (Vol. 2, pp. 194-212). Paris : Larousse.
- Doise, W. (1976). *L'articulation psychosociologique et les relations entre groupes*. Bruxelles : De Boek.
- Doise, W. (1985). Les représentations sociales : définition d'un concept, *Connexions*(45), pp. 245-253.
- Doise, W. (1990). Les représentations sociales. Dans R. Ghiglione, C. Bonnet, & J. -F. Richard, *Traité de psychologie cognitive* (Vol. 3 (cognition, représentation, communication), pp. 111-174). Paris : Dunod.
- Doise, W. (1991). Interactions sociales et développement des instruments cognitifs chez l'enfant. Dans H. Malewska-Peyre, & P. Tap, *La socialisation de l'enfance à l'adolescence* (pp. 21-48). Presses Universitaires de France.
- Doise, W. (1992). L'ancrage dans les études sur les représentations sociales. *Bulletin de psychologie*, 45(405), pp. 189-195.
- Doise, W. (2001). *Droits de l'homme et force des idées*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Doise, W. , & Deschamps, J. -C. (1980). *Expériences entre groupes*. Paris : Ecole des Hautes études en sciences sociales.
- Doise, W. , & Palmonari, A. (1986). *L'étude des représentations sociales*. Paris : Delachaux & Niestlé.
- Doise, W. , Deschamps, J. -C. , & Mugny, G. (1980). Psychologie sociale expérimentale. *Revue française de sociologie*(21/2), pp. 313-314.
- Donzelot, J. , Mevel, C. , & Wievekens, A. (2003). *Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France*. Paris : Seuil.
- Dubar, C. (1998). Trajectoires sociales et formes identitaires : clarification conceptuelles et méthodologiques. *Persée - Sociétés contemporaines*, 29(1), pp. 73-85.
- Dubar, C. (2000). *La socialisation - Construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : Armand Colin.
- Dubar, C. (2010). *La crise des identités, L'interprétation d'une mutation* (éd. 4). Paris : Presses Universitaires de France.
- Dubéchet, P. (2005). *La sociologie au service du travail social*. Paris : La Découverte.
- Dubet, F. (2002). *Le déclin de l'institution*. Paris : Seuil.
- Dubet, F. (2004). *Les inégalités multipliées*. La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube.

- Dubet, F. (2007). Préface. Dans M. Potvin, P. Eid, & N. venel, *La deuxième génération issue de l'immigration : une comparaison France-Québec* (pp. 7-16). Montréal : Athéna.
- Dubet, F. , & Sarazin, I. (2002, décembre 21). L'autocritique est, chez les travailleurs sociaux, la forme la plus aiguë d'identité. *Actualités sociales hebdomadaires*(2290), p. 30.
- Dubet, F. , Lapeyronnie, D. , Mangiarotta, E. , & Maurice-Tison, S. (1997). *Les populations d'origine étrangère dans les Hauts de Garonne : problèmes et propositions*. Bordeaux : Laboratoire d'Analyse des Problèmes Sociaux et de l'Action collective.
- Dubois, M. (2006). Constructivisme. Dans S. Mesure, & P. Savidan, *Dictionnaire des sciences humaines* (pp. 199-204). Paris : Presses Universitaires de France.
- Dugué, É. , Mathey-Pierre, C. , & Rist, B. (2002). *Les intervenants sociaux et l'insertion : gros plan sur un quartier*. Paris : Dgas/Cnam/Griot.
- Dupont, G. (2015, mars 14). L'impossible débat dur la fessée, symptôme du mal français. *le Monde*.
- Durand, E. (2012, mai). La place du père : les hésitations du droit de la famille. *Esprit*(5), pp. 33-45.
- Durkheim, E. (1898). Représentations individuelles et représentations collectives. *Revue de métaphysique et de morale*(6), pp. 273-302.
- Durkheim, E. (1951). *Représentations individuelles et représentations collectives*. Paris : PUF.
- Durkheim, É. (1951). *Sociologie et philosophie* (éd. 5). Paris : Presses Universitaires de France.
- Durkheim, É. (2013). *De la division du travail social* (éd. 8). Paris : Presses Universitaires de France.
- Durkheim, É. (2013). *Les formes élémentaires de la vie religieuse* (éd. 7). Paris : Presses Universitaires de France.
- Eberhard, M. , & Guélamine, F. (2011, mars-avril). Former les travailleurs sociaux dans le domaine des discriminations - Pour une approche pédagogique du "racisme en acte". *Hommes et migrations*(1290), pp. 56-65.
- Ezembé, F. (2009, novembre). *L'enfant africain et ses univers : approches psychologiques et culturelles* (éd. 2). Paris : Karthala.
- Fainzang, S. , & Journet, O. (1988). *La Femme de mon mari. Anthropologie du mariage polygamique en Afrique et en France*. Paris : L'Harmattan.
- Faure, S. (1999). Les processus d'incorporation et d'appropriation. *Education et société*(4), pp. 74-80.
- Fernandez-Zoïla, A. (1999). *Récits de vie et crises d'existences : une herméneutique métaphorique*. Paris : L'Harmattan.
- Flament, C. (2003). Structure, dynamique et transformation des représentations sociales. Dans J. -C. Abric, *Pratiques sociales et représentations* (pp. 37-57). Paris : Presses Universitaires de France.
- Flye Saint Marie, A. (1997, mars-avril). La compétence interculturelle dans le domaine de l'intervention éducative et sociale. *Les cahiers de l'actif*(250/251), pp. 53-62.

- Flye-Sainte Marie, A. , & Schneider, B. (2004). *Dynamiques interculturelles au cœur de la ville*. Paris : L'Harmattan.
- Fracassi, A. , Marquès, M. -F. , & Walter, J. (1985). *La pauvreté, une approche plurielle*. Issy-les-Moulineaux : Éditions Sociales Françaises.
- France Terre D'Asile (2015, avril). Mineurs étrangers isolés - l'essentiel sur l'accueil et la prise en charge en France. *Brochure*. Paris : France Terre d'Asile.
- Gaillard, A. -M. (1997, septembre-octobre). Assimilation, Insertion, Intégration, Adaptation. *Hommes et migrations*(1209), pp. 119-130.
- Garai, L. (1981). Les paradoxes de la catégorisation sociale. *Recherches de psychologie sociale*(3), pp. 131-141.
- Geertz, C. (1973). *The Interpretation of Cultures*. New York : Basic Books.
- Gemenne, F. (2015, octobre 28). L'extrême droite a imposé l'idée d'une immigration. *le Monde*.
- Ghiglione, R. , Bonnet, C. , & Richard, J. -F. (1990). *Traité de psychologie cognitive*. Paris : Dunod.
- Giami, A. , Humbert, C. , & Laval, D. (2001). *L'ange et la bête : Représentation de la sexualité des handicapés mentaux*. Paris : Centre Technique National d'Études et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations.
- Giannini, H. (1998). Accueillir l'étrangeté. Dans C. Sahel, *La tolérance : pour un humanisme hérétique* (pp. 16-32). Paris : Autrement.
- Girard, A. , & Stoetzel, j. (1953). Français et immigrés. L'adaptation des Italiens et des polonais en France. *Cahier de l'INED - travaux et documents*(19), pp. 1217-1219.
- Giraud, M. (1995). Acculturation. *Pluriel recherche*(3).
- Goffman, E. (1975). *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*. (A. Kihm, Trad.) Paris : Éditions de minuit.
- Gonnin-Bolo, A. (2002). Entretien avec Dubar. *Recherche et formation*(41), pp. 131-138.
- Greetz, C. (1973). *Interpretation of Cultures*. New York : BasicBooks.
- Gresh, A. (2007, février 13). Mensonges sur les mariages forcés. *Le Monde diplomatique*.
- Grignon, C. (1989). *Le Savant et le Populaire, Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*. Paris : Seuil.
- Grize, J. -B. , Vergès, P. , & Silem, A. (1987). *Salariés face aux nouvelles technologies*. Paris : Presses du Centre national de la recherche scientifique.
- Guélamine, F. (2000). *Intervenir auprès des populations immigrées*. Paris : Dunod.
- Guélamine, F. (2001, décembre). Les faces cachées de la différence culturelle. La construction d'une altérité ambiguë chez les travailleurs sociaux. *Les cahiers du Cériem*(8), pp. 9-21.
- Guélamine, F. (2003). La construction d'une altérité absolue : les faces cachées de la différence culturelle. Dans E. Jovelin, *Le travail social face à l'interculturalité. Comprendre la différence dans les pratiques d'accompagnement social* (pp. 263-273). Paris : L'Harmattan.

- Guélamine, F. (2006). Autour de la différence culturelle ; catégorisations et pratiques en travail social. Dans E. Prieur, E. Jovelin, M. Blanc, & B. Hanicotte, *Travail social et immigration : Interculturalité et pratiques professionnelles* (pp. 263-273). Paris : L'Harmattan.
- Guélamine, F. (2006). *Le travail social face au racisme*. Rennes : Ecole nationale de Santé Publique.
- Guélamine, F. (2008). *Action sociale et immigration en France, Repères pour l'intervention* (éd. 2). Paris : Dunod.
- Guénif-Souilamas, N. (1999). *Des « beurettes » aux descendantes d'immigrants nord-africains*. Paris : Grasset.
- Guénif-Souilamas, N. (2001). Ni héroïnes, ni victimes. La subjectivité des descendantes d'immigrants nord-africains en France. Dans M. Wieviorka, & J. Ohana, *La différence culturelle. Une reformulation des débats* (pp. 177-184). Paris : Balland.
- Guénif-Souilamas, N. (2006). Sous l'intégration, les discriminations. Glissements des représentations aux stéréotypes vers l'ethnicisation. Dans M. Boucher, *Discriminations et ethnicisation : Combattre le racisme en Europe* (pp. 279-280). La Tour d'Aigues (84) : Éditions de l'Aube.
- Guérolé, T. (2015). *Les jeunes de banlieue mangent-ils les enfants*. Lormont : Le bord de l'eau.
- Guimard, N. , & Petit-Gats, J. (2011). *Le contrat jeune majeur*. Paris : L'Harmattan.
- Guimelli, C. (1994). *Structures et transformations des représentations sociales*. Delachaux et Niestlé.
- Gurvich, G. (1960). *Traité de sociologie*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Habermas, J. (1992). *Ethique de la discussion*. (M. Hunyadi, Trad.) Paris : Cerf.
- Habersetzer, T. (2007, juillet). Suffit-il de s'autoproclamer pour être ? *Forum*(116), pp. 7-13.
- Halbwachs, M. (1994). *Les cadres sociaux de la mémoire*. Paris : Albin Michel.
- Hamel, C. (2006). La sexualité entre sexisme et racisme : les descendantes de migrant-e-s du Maghreb et la virginité. *Nouvelles questions féministes*, 25(1), pp. 41-58.
- Hamel, C. (2008, Septembre-octobre). Mesurer les mariages forcés : l'appréhension du consentement dans deux enquêtes quantitatives. *Migrations Société*(119), pp. 59-81.
- Hammouche, A. (2006, juillet-août). Le sentiment amoureux et l'espace partagé. *Hommes et migrations* (1262), pp. 13-22.
- Haut conseil à l'intégration. (1995). *Liens culturels et intégration (rapport au premier ministre)*. Paris : La documentation française.
- Helfter, C. (2004, mai 14). Les travailleurs sociaux face à « l'étrangeté ». *Actualités sociales hebdomadaires*(2359), pp. 27-29.
- Herzlich, C. (1969). *Santé et maladie, Analyse d'une représentation sociale*. Paris : Mouton.
- Herzlich, C. (1972). La représentations sociale. Dans S. Moscovici, *Introduction à la psychologie sociale* (Vol. 1, pp. 303-324). Paris : Larousse.
- Inspection générale des affaires sociales. (2005). *Rapport annuel : l'intervention sociale, un travail de proximité*. Paris : La documentation française.

- Jesu, F. (1995). Pour une éthique de la coopération nord-sud dans le domaine des mineurs. *Les traumatismes dans le psychisme et la culture 9-10-11 février 1995*. Marseille, Sud-Nord : Érès.
- Jeune Afrique. (2009, août 10). Le nouveau code de la famille, une grande avancée pour les femmes.
- Jodelet, D. (1989). *Folies et représentations sociales*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Jodelet, D. (1991). Les représentations sociales. Dans H. Bloch, R. Chemama, A. Gallo, J. -F. Le Ny, J. Postel, S. Moscovici, . . . E. Vurpillot, *Grand dictionnaire de psychologie*. Paris : Larousse.
- Jodelet, D. (2003). *Les représentations sociales*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Jodelet, D. (2003). Les représentations sociales : un domaine en expansion. Dans D. Jodelet, *Les représentations sociales* (pp. 47-78). Paris : Presses Universitaires de France.
- Jodelet, D. (2006). Représentations sociales. Dans S. Mesure, & P. Savidan, *Dictionnaire des sciences humaines*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Jodelet, D. , & Moscovici, S. (1990). Les représentations dans le champ social. *Revue internationale de psychologie sociale*(3), pp. 285-288.
- Jovelin, E. (2002). *Le travail social face à l'interculturalité*. Paris : L'Harmattan.
- Jovelin, E. (2003). Le travail social face à l'extrémisme des professionnels du social. Le racisme au cœur de la pensée du travail social. *Pensée plurielle*, 1(5), pp. 77-88.
- Karsz, S. (2005). *Pourquoi le travail social ? Définition, figures, clinique*. Paris : Dunod.
- La controverse sur la circoncision s'étend en Allemagne. (2012, 07 25). *Le Monde*, 5.
- Laacher, S. , & Belorgey, J. -M. (1987). *Questions De Nationalite : Histoire Et Enjeux D'un Code*. Paris : L'Harmattan.
- Labonte-Rosset, C. (2007, février 9). Communication à la conférence du 6ème congrès des écoles universitaires de travail social : Travail social, ethnicité et lutte contre les discriminations en Europe. *Actualités sociales hebdomadaires*(2493), p. 43.
- Lacroix, J. (2006). Communautarisme. Dans S. Mesure, & P. Savidan, *Le dictionnaire des sciences humaines* (pp. 163-165). Paris : Presses Universitaires de France.
- Lapeyronnie, D. (1993). *L'individu et les minorités*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Lapeyronnie, D. (1998). La construction sociale et politique du racisme dans la société française. *Hommes et migrations*(1211), pp. 68-82.
- Lapeyronnie, D. (2009, janvier 30). le ghetto est à la fois une cage et un cocon. *Actualités sociales hebdomadaires*(2594), pp. 34-35.
- Laplantine, F. , & Nousse, A. (2001). *Métissages. D'Arcimboldo à Zombi*. Paris : Pauvert.
- Larrue, J. (1972). Représentation de la culture et conduites culturelles. *Revue française de sociologie*(13), pp. 170-192.
- Le Breton, D. (1985). *Corps et sociétés. Essai de sociologie et d'anthropologie du corps*. Paris : Librairie des méridiens.
- Le Breton, D. (1991, octobre 25). *De l'efficacité symbolique [Conférence faite à partir d'un article de l'auteur, "Corps et anthropologie : de l'efficacité symbolique", in Diogène*

- (n°153) p92-107, 1991]. Consulté le décembre 27, 2015, sur [http : //www. passereve. com/](http://www.passereve.com/) : [http : //www. passereve. com/journal/HTM/efsy. html](http://www.passereve.com/journal/HTM/efsy.html)
- Le Goaziou, V. , & Mucchielli, L. (2007). *Quand les banlieues brûlent. . . Retour sur les émeutes de novembre 2005*. Paris : La Découverte.
- Legault, G. (2000). *L'intervention interculturelle*. Québec : Gaëtan Morin.
- Lipiansky, E. -M. (1989, septembre). Communication, codes culturels, et attitudes face à l'altérité. *Intercultures*, pp. 34-37.
- Lorcerie, F. (1994). Les sciences sociales au service de l'identité nationale. Dans D. -C. Martin, *Cartes d'identité. Comment dit-on nous en politique* (p. 304). Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- Lorcerie, F. (2002, juin). Éducation interculturelle : état des lieux. *Ville école intégration - Enjeux*(129), pp. 170-189.
- Lorcerie, F. (2007). Les mots de l'immigration - Intégration et ethnicisation. *Écarts d'identité*(111), pp. 49-51.
- Lorcerie, F. , & Alamartine, F. (2003). *L'école et le défi ethnique : éducation et intégration*. Paris : Edition Sociale Française.
- Lucile. (2004, janvier 9). *Exit, le chef de famille*. Récupéré sur [chiennesdegarde. com](http://chiennesdegarde.com/) : [http : //chiennesdegarde. com/article. php3?id_article=283](http://chiennesdegarde.com/article.php3?id_article=283)
- Malewska-Peyre, H. , & Tap, P. (1991). *La socialisation de l'enfance à l'adolescence*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Mannoni, P. (2010). *Les représentations sociales*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Martin, D. , & Royer-Rastoll, P. (1990). *Représentations sociales et pratiques quotidiennes*. Paris : L'Harmattan.
- Martin, D. -C. (1994). *Cartes d'identité. Comment dit-on "nous" en politique ?* (éd. 1). Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques.
- Martin, F. (2012). Se former au métier de chercheur : parcours personnel et travaux de terrain. Dans L. Di Filippo, H. François, & A. Michel, *La position du doctorant : Trajectoires, engagements, réflexivité* (p. 54). Paris : Presses Universitaires de France.
- Marynowicz-Hetka, E. (2003, octobre-décembre). Place des valeurs dans le champ de l'action sociale. *Vie sociale* (4), pp. 31-46.
- Merle, V. (2006, juillet). La validation des acquis de l'expérience dans le travail social. *Informations sociales* (135), pp. 84-95.
- Merlier, P. (2013). *Philosophie et éthique en travail social*. Rennes : Ecole des Hautes Études en Santé Publique.
- Meyer-Bisch, P. (2006). Droits culturels, les défis épistémologiques. Dans S. Mesure, & P. Savidan, *Le dictionnaire des sciences humaines* (pp. 305-307). Paris : Presses Universitaires de France.
- Minces, J. (2004, mars-avril). Les trois formes de discrimination subies par les femmes de l'immigration. *Hommes et migrations*(1248), pp. 14-22.
- Mokoukolo, R. (2002). Travail social en milieu migrant : les apports de la psychologie interculturelle. Dans E. Jovelin, *Le travail social face à l'interculturalité* (pp. 57-92). Paris : L'Harmattan.

- Morin, E. (1969). *La rumeur d'Orléans*. Paris : Seuil.
- Moscovici. (1969). Préface. Dans C. Herslich, *Santé et maladie ; analyse d'une représentation sociale* (p. 210). Paris : Mouton.
- Moscovici. (1989). Préface. Dans D. Jodelet, *Folie et représentations sociales* (pp. 10-26). Paris : Presses Universitaires de France.
- Moscovici. (2003). Serge Moscovici. Le père des représentations sociales. Seize contributions pour mieux comprendre. *Le journal des psychologues*(Hors série N° 3), pp. 3-71.
- Moscovici, S. (1972). *Introduction à la psychologie sociale* (Vol. 1). Paris : Larousse.
- Moscovici, S. (1976). *La psychanalyse, son image et son public* (éd. 2). Paris : Presses Universitaires de France.
- Moscovici, S. (2009). Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire. Dans D. Jodelet, *Les représentations sociales* (pp. 79-103). Paris : Presses Universitaires de France.
- Mugny, G. , & Carugati, F. (1985). *L'intelligence au pluriel : les représentations sociales de l'intelligence et de son développement*. Cousset : DelVal.
- Nathan, T. (1994). *L'influence qui guérit*. Paris : Odile Jacob.
- N'Dir, F. (2007). Conflits intergénérationnels et médiation sociale et culturelle. *Mémoire de Diplôme Universitaire de Médiation*. Paris : Université Panthéon Assas - Paris II.
- Neyrand, G. , Hammouche, A. , & Mekboul, S. (2008). *Les mariages forcés. Conflits culturels et réponses sociales*. Paris : La Découverte.
- Niedenthal, P. , Krauth-Gruber, S. , & Ric, F. (2009). *Comprendre les émotions : Perspectives cognitives et psycho-sociales*. Bruxelles : Mardaga.
- Noiriel, G. (1988). *Le Creuset français. Histoire de l'immigration, XIXe - XXe siècle*. Paris : Seuil.
- Noiriel, G. (2002, mars-avril). Petite histoire de l'intégration à la française. *Le Monde diplomatique*(62), pp. 30-34.
- Noiriel, G. (2007). Classes, communautés : antagonisme et/ou intégration. Regard historique sur le « modèle français ». *Communication à l'université d'automne de la ligue des droits de l'homme*. Paris.
- Noiriel, G. (2007). *L'identification. Genèse d'un travail d'État*. Paris : Belin.
- Noiriel, G. , & Borne, D. (1992). *Population, immigration et identité nationale en France, XIXème - XXème*. Paris : Hachette.
- Nugier, A. (2009). Histoire et grands courants de recherche sur les émotions. *Revue électronique de psychologie sociale*(4), pp. 8-14. Consulté le décembre 27, 2015, sur psychologiesociale.eu : [http : //psychologiesociale. eu/files/REPS4. pdf](http://psychologiesociale.eu/files/REPS4.pdf)
- Oliveira, M. (2013, octobre 05). Sur les Roms, tout peut être dit, sans retenue - Questions à l'anthropologue, membre de l'Observatoire européen Urba-Rom. *Le Monde*, 6.
- Orfali, B. (2000). Les représentations sociales : un concept essentiel et une théorie fondamentale en sciences humaines et sociales. *ETUDES*, 50, pp. 235-254.
- Park, R. , Burgess, E. , MacKenzie, R. , Thomas, W. , & Wirth, L. (2004). *L'école de Chicago : Naissance de l'écologie urbaine*. (Y. Grafmeyer, & I. Joseph, Trans.) Paris : Flammarion.

- Parot, F. (2006). Behaviorisme. Dans S. Mesure, & P. Savidan, *Le dictionnaire des sciences humaines* (Vol. 1, pp. 79-81). Presses Universitaires de France.
- Passeron, J. -C. (1995). L'espace mental de l'enquête (I) - La transformation de l'information sur le monde dans les sciences sociales. *Enquête*(1), pp. 13-42. Consulté le 12 30, 2015, sur Revue Enquête : enquete.revues.org/259
- Payet, J. -P. (1995). Cultures, Ethnicité, Ecole ; tentative de réflexion dans la tourmente. *Migrants-Formation*(102), pp. 74-81.
- Porcedo, J. -L. (1993, septembre). Les jeunes Blacks : une nouvelle problématique. *Migrants-Formation*(94), pp. 174-182.
- Potvin, M. , Eid, P. , & Venel, N. (2007). *La 2e génération issue de l'immigration. Une comparaison France-Québec*. Montréal : Athéna.
- Poutignat, P. , Streiff-Fenart, J. , & Barth, F. (2008). *Théories de l'ethnicité*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Pulmann, B. (1988). Pour une histoire de la notion de terrain. *Gradhiva*(5), pp. 21-30.
- Quéré, L. (2006). Ethnométhodologie. Dans S. Mesure, & P. Savidan, *Dictionnaire des sciences humaines*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Quéré, L. (2006). Positivisme. Dans S. Mesure, & P. Savidan, *Dictionnaire des sciences humaines* (pp. 885-887). Paris : Presses Universitaires de France.
- Quivy, R. , & Van Campendhoudt, L. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales (3ème édition)*. Paris : Dunod.
- Rafoni, B. (2003). La recherche interculturelle. État des lieux en France. *Questions de communication*(4), pp. 13-27.
- Rea, A. , & Tripiet, M. (2008). *Sociologie de l'immigration*. Paris : La Découverte.
- Redfield, R. , Linton, R. , & Herskovits, M. (1936). Memorandum on the study of acculturation. *American Anthropologist*, 38(1), pp. 149-152.
- Renault, K. (1992). Travailleurs africains en milieu rural. *Mémoire de maîtrise de sociologie*. Rennes : Université.
- Renaut, A. (2015, 01 15). La France doit faire le choix d'un multiculturalisme tempéré. *Le Monde*, 9.
- Renaut, A. , & Touraine, A. (2005). *Un débat sur la laïcité*. Paris : Stock.
- Riffault, J. (2002, avril-juin). Quelques préalables à l'étude des processus de référenciation théorique en travail social. *Vie sociale*(2), pp. 27-36.
- Riffault, J. (2003, octobre-décembre). Valeurs, connaissances et sens dans l'intervention sociale. *Vie Sociale*(4), pp. 59-74.
- Riffault, J. (2013, novembre). Travail social : le poids des mots. *Sciences Humaines*(253), p. 49.
- Rist, B. (2003, octobre-décembre). L'accompagnement social des immigrés : quelles valeurs et quelles normes ? *Vie sociale*(4), pp. 89-97.
- Robert, P. (1995). Norme. Dans B. Bouquet, & J. -Y. Bareyre, *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale* (pp. 385-387). Paris : Bayard.

- Roquejoffre, A. (2002). Les interventions des travailleurs sociaux in le processus d'acculturation des réfugiés du Sud-Est asiatique et de leurs familles. *Thèse de doctorat en sociologie*. Paris : École des hautes études en sciences sociales.
- Rude-Antoine, E. (1997). *Des vies et des familles. Les immigrés, la loi et la coutume*. Paris : Odile Jacob.
- Sahel, C. (2002). *La tolérance. - Pour un humanisme hérétique*. Paris : Autrement.
- Sayad, A. (1978). *Les usages sociaux de la culture des immigrés*. Paris : Centre d'information et d'études sur les migrations méditerranéennes.
- Sayad, A. (1987). Les immigrés algériens et la nationalité française. Dans S. Laacher, *Questions de nationalité : Histoire et enjeux d'un code* (pp. 127-197). Paris : L'Harmattan.
- Sayad, A. (1994, décembre). Pour une éthique de l'intégration - Qu'est-ce que l'intégration. *Hommes et migrations*(1182), pp. 8-14.
- Sayad, A. (1999). *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris : Seuil.
- Schnapper, D. (1974). Centralisme et fédéralisme culturels : les émigrés italiens en France et aux États-Unis. *Annales d'histoire économique et sociale*, 29(5), pp. 141-159.
- Schnapper, D. (1991). *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*. Paris : Gallimard.
- Schnapper, D. (1994). *La Communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*. Paris : Gallimard.
- Schnapper, D. (1998). *La Relation à l'Autre. Au cœur de la pensée sociologique*. Paris : Gallimard.
- Schnapper, D. (2000). Comment reconnaître les droits culturels. *Revue de philosophie et de sciences sociales*(1), pp. 253-269.
- Schnapper, D. (2000). Politique multiculturelle ou républicanisme tolérant ? *Revue panoramiques*(49), pp. 184-188.
- Schnapper, D. (2006). Du républicanisme tolérant à la reconnaissance des particularismes. Dans M. Boucher, *Discrimination et ethnicisation. Combattre le racisme en Europe* (pp. 165-173). La Tour d'Aigues (84) : Éditions de l'Aube.
- Schnapper, D. (2007). *Qu'est-ce que l'intégration ?* Paris : Gallimard.
- Sémin, J. (2007). L'argent, la famille, les amies : ethnographie contemporaine des tontines africaines en contexte migratoire. *Civilisations*(56), pp. 183-199.
- Simmel, G. (1990 (1908)). Digressions sur l'étranger. 53-59. (Y. Grafmeyer, & I. Joseph, Trads.) Paris : Aubier.
- Simon, P. -J. (1993). Ethnocentrisme. *Pluriel recherche*(1-Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques), *Cahier*(1), pp. 57-63.
- Simon, P. -J. (1994). Ethnicité, Pluriel Recherches. Vocabulaire historique et critique des relations interethniques. *Cahier*(2), pp. 14-20.
- Subtil, M. -P. (2000, avril 2-3). Les mariages forcés déchirent les familles issues de l'immigration. *Le Monde*, 8.

- Taguieff, P. -A. (1990). *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*. Paris : Gallimard.
- Taguieff, P. -A. (2005). *La République enlisée. Pluralisme, Communautarisme et Citoyenneté*. Paris : Édition des Syrtes.
- Tajfel, H. (1972). La catégorisation sociale. Dans S. Moscovici, *Introduction à la psychologie sociale* (Vol. 1, pp. 272-302). Paris : Larousse.
- Taylor, C. (1998 (1989)). *Les sources du moi : La formation de l'identité moderne*. (C. Melançon, Trad.) Paris : Seuil.
- Théry, I. (1992, mars-avril). Nouveaux droits de l'enfant, la potion magique. *Esprit*(180), pp. 5-30.
- Timera, M. , & Blanchard, M. -M. (2003). *Le travail social et les nouvelles formes de médiation interpartenariales*. Les études et recherches SSAE. Paris : Service Social d'Aide aux Emigrants.
- Todd, E. (1994). *Le destin des immigrés, assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*. Paris : Seuil.
- Touraine, A. (2006). *Le monde des femmes*. Paris : Fayard.
- Touraine, A. , & Renaut, A. (2005). *Un débat sur la laïcité*. Paris : Stock.
- Travailleurs sociaux et migrations. (2011, mars-avril). *Hommes et migrations*(1290).
- Tsvetkov, Y. (2014). *Atlas des préjugés*. (J. -L. Chiflet, & C. (. Courbet, Trads.) Paris : Les Arènes.
- Vallerand, R. -J. (2006). *Les fondements de la psychologie sociale* (éd. 2). Boucherville : Gaétan Morin.
- Vanderberghe, F. (2006). Simmel G. 1858-1918. Dans S. mesure, & P. Savidan, *Le dictionnaire des sciences humaines* (pp. 1082-1083). Paris : Presses Universitaires de France.
- Vatz-Laaroussi, M. (2001). *Le familial au coeur de l'immigration. Les stratégies de citoyenneté des familles immigrantes au Québec et en France*. Paris : L'Harmattan.
- Verba, D. , & Guélamine, F. (2014). Introduction. Dans D. Verba, & F. Guélamine, *Interventions sociales et faits religieux - Les paradoxes des logiques identitaires* (pp. 9-12). Rennes : École des hautes études en Santé Publique.
- Verbunt, G. (2004). *La question interculturelle dans le travail social, Repères et perspectives*. Paris : La Découverte.
- Vinsonneau, G. (2002). *L'identité culturelle*. Paris : Armand Colin.
- Vinsonneau, G. (2004). Productions socio-cognitives des différences humaines et nuisances envers autrui. Dans B. Schneider, & A. Flye Sainte Marie, *Penser/Agir ; Dynamiques interculturelles au coeur de la ville*. Paris : L'Harmattan.
- Weber, M. (1965). *Essais sur la théorie de la science*. (J. Freund, Trad.) Paris : Plon.
- Weber, m. (1995). Les relations communautaires ethniques. Dans *Economie et société* (2) - *L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie* (pp. 234-244).

- Weber, M. (1995). Les relations communautaires ethniques. Dans *Economie et société* (2) - *L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie* (pp. 234-244).
- Wienviorka, M. (1997). Un triple défi pour le travail social. Dans G. De Ridder, *Les nouvelles frontières de l'intervention sociale* (pp. 37-46). Paris : L'Harmattan.
- Wienviorka, M. , & Ohana, J. (2001). *La différence culturelle. Une reformulation des débats, colloque de Cerisy*. Paris : Jacob Duvernet.
- Wienviorka, M. (1993). *La démocratie à l'épreuve. Nationalisme, populisme, ethnicité*. Paris : La Découverte.
- Wienviorka, M. (1997). *Une société fragmentée ? : le multiculturalisme en débat*. Paris : La Découverte.
- Wienviorka, M. (1997). Un triple défi pour le travail social. Dans G. De Ridder, *Les nouvelles frontières de l'intervention sociale* (pp. 37-46). Paris : L'Harmattan.
- Wienviorka, M. (1999, septembre). Dérives républicanistes. *Le Monde des débats*, p. 11.
- Wienviorka, M. (2001). *La différence*. Paris : Balland.
- Wienviorka, M. (2005). Reconnaissance culturelle, inégalités sociales et racisme : analyser pour mieux agir. Dans M. Boucher, *Discriminations et ethnicisation : combattre le racisme en Europe* (pp. 27-37). La Tour D'Aigues (84) : Éditions de l'Aube.
- Wienviorka, M. (2008). Différence culturelle et inégalités sociales : analyser pour mieux agir. Dans M. Boucher, *Le travail social face aux discriminations* (pp. 91-105/338). Montreuil : Aux lieux d'être.
- Wienviorka, M. , & Ohana, J. (2001). *La différence culturelle. Une reformulation des débats, colloque de Cerisy*. Paris : Jacob Duvernet.
- Wienviorka, M. , & Touraine, A. (2007). Les théories de l'intégration à l'épreuve de la régulation sociale. *Vie sociale*(2), pp. 23-43.
- Wienviorka, M. , Bataille, P. , Jacquin, D. , Martuccelli, D. , Peralva, A. , & Zawadzki, P. (1999). *La France raciste*. Paris : Seuil.
- Youf, D. (2006). Droits de l'enfant. Dans S. Mesure, & P. Savidan, *Le dictionnaire des sciences sociales* (pp. 307-309). Paris : Presses Universitaires de France.
- Zoïa, G. (2010). Faut-il avoir peur de l'ethnicité ? Le cas français. *Anthropologie et sociétés*, 34(2), pp. 199-223.

ANNEXES

Annexes I Grille d'entretiens

1 - Description des pratiques dans une situation de conflit intrafamilial

- Expliquez la situation.
- Comment avez-vous procédé ?
- A quelles difficultés vous êtes-vous heurtée ?
- Auriez-vous rencontré les mêmes problèmes si la famille avait été d'origine française ?
- Existait-il d'autres choix possibles ? Lesquels ?
- Pourquoi ce choix ?
- La situation a-t-elle été discutée en équipe ? Avec un cadre ?
- Avez-vous été soutenue dans votre démarche ?

2 - Les différents types de conflits rencontrés

- Quels types de conflits êtes-vous amenée à traiter. ?
- Quelles sont les nationalités concernées ? Avec lesquelles pensez-vous avoir le plus de proximité ?
- Travaillez-vous surtout avec l'une d'entre elles ?
- Comment vous positionnez-vous face à
 - leur mode de vie,
 - la condition de la femme,
 - leurs croyances religieuses...? (Précisez les religions)
- Quelle différence percevez-vous entre ces systèmes culturels ?

3 - La formation

- Estimez-vous avoir été suffisamment formée pour agir dans le secteur interculturel ?
- Si oui, Quel type de formation avez vous eu ?
- Quels sont les manques ? (pour la situation décrite et les autres situations de conflits rencontrés)
- Avez-vous suivi des formations dans ce domaine depuis le diplôme d'Etat ? Par quels spécialistes sont-elles assurées (sociologues, psychosociologues, ethnopsychiatres, anthropologues...) Y avait il d'autres professions que la vôtre ? - Pourquoi ce choix ?

- Quelles sont vos dernières lectures touchant aux questions de l'immigration et de l'interculturel ?
- Quelle est la documentation offerte par l'institution sur ce thème (revues, ouvrages...)

4 - La notion d'intégration – La représentation des missions institutionnelles

- Comment évaluez-vous l'intégration d'une personne étrangère vivant en France ?
Donnez vos critères
- Quelle est la position de votre institution ? implicite ? formelle ? Si formelle, quel écrit ?
- Les différences culturelles vous paraissent-elles être un obstacle ou un facteur favorable à l'intégration en France ? Lesquelles seraient un facteur plus défavorable ?
- Dans ce domaine, comment concevez-vous votre mission de travailleur social ?

5 - La trajectoire individuelle, sociale

- Age – Sexe – Niveau d'études – Milieu socio-économique - Origine géographique – Religion (pratique religieuse...)
- Trajectoire personnelle et professionnelle – Groupes d'appartenance (engagement associatif, syndical, féminisme...)
- Contact avec d'autres cultures étrangères : dans le milieu familial d'origine, dans la vie sociale actuelle (collègues, amis...) - Quelles nationalités, quel statut social ?

6 - Le parcours professionnel

- Date du diplôme professionnel.
- Ancienneté professionnelle (importance accordée à l'expérience personnelle, professionnelle).
- Nombre de postes occupés durant cette ancienneté.
- Reconversion professionnelle.
- Projet professionnel.

Annexe II Typologie des conflits conjugaux

Type de conflit	AS	Nationalité	Situat° N°	Exposé de situation
GESTION DE BUDGET				
Gestion du budget Tutelle aux prestations familiales	AS 02	RDC	5	<p>Couple originaire de la République démocratique du Congo (RDC) avec dettes de loyer importantes malgré un bon salaire du mari. Demande aide financière au service social.</p> <p>Action menée : Travail de l'AS avec chaque membre du couple. Identification des charges qui incombent à chacun : loyer pris en charge par le mari et prestations familiales versées à l'épouse. Malgré l'accompagnement du couple, augmentation de la dette, manque de communication entre mari et femme ; l'AS ne se sent pas compétente pour intervenir dans le conflit. En accord avec le couple, demande de mise en place d'une tutelle aux prestations familiales pour régulation du budget. Par la suite, constat d'un désengagement du père.</p> <p><i>Commentaires :</i> Pour AS 02, pas d'aspect spécifique dans la gestion du budget des familles immigrées. Projet de travail collectif sur ce thème (public français /étranger).</p> <p>Problématique sociale privilégiée à question culturelle pour ce thème.</p> <p>Voir Encadré p. 339</p>
Budget Chômage	AS 06	Turquie	15	<p>Jeune couple originaire de Turquie avec enfants. Mari en difficulté financière, suite à problèmes de santé et mise en invalidité. Avant accident de travail, M. avait deux emplois procurant un bon niveau de vie à la famille. Chantage de l'épouse qui « ne veut rien savoir ». Reproche au mari de ne pas assumer son rôle de chef de famille. Humilié, M. choisit de se confier au service social car, dit-il, c'est un « endroit neutre », la communauté ne lui suffit pas.</p> <p>Action engagée : Choix de visites à domicile pour rencontrer l'épouse Ecoute des deux parties et médiation dans le couple. Transformation de l'image « machiste » des hommes turcs.</p> <p>Voir Encadré p. 182 et p. 336</p>
Budget Chômage	AS 06	Kurde de Turquie	16	<p>Couple d'origine kurde.</p> <p>Situation similaire à la précédente (n° 15). Le mari se présentant seul au service social pour difficultés financières. Actuellement en arrêt de travail, il « craque » et pleure dans le bureau de l'AS. Prise en charge d'une nièce gravement malade, avec ses enfants. Financièrement, « il n'y arrive plus ». Comme dans la situation qui précède, l'épouse ne veut rien savoir, c'est au mari de se débrouiller...</p> <p>Action engagée : Visites à domicile pour rencontres avec les deux membres du couple. Médiation.</p> <p>Voir Encadré p. 182 et p. 337</p>
Budget Décalage culturel dans le couple	AS 06	Maroc	17	<p>Jeune couple marocain avec deux enfants :</p> <p>M. vient seul, expose la situation conflictuelle avec son épouse qui « lui tape dessus », en se plaignant du manque d'argent. Décalage culturel : M. en France depuis son adolescence – Mariage imposé par la famille au Maroc. Epouse récemment arrivée en France voulant exhiber un statut de « femme bien mariée » avec bijoux et aisance financière.</p> <p>Action engagée. Rencontre avec l'épouse. Médiation dans le couple.</p> <p>Voir Encadré p. 182 et p. 337</p>
Budget Violences conjugales	AS 13	Centrafrique	38	<p>Famille d'origine centrafricaine avec enfants, orientée vers AS 13 par tutrice aux Prestations familiales. Dettes de loyer importantes malgré deux salaires – Violences conjugales.</p> <p>Action engagée : Visites à domicile – Prise en compte de la trajectoire</p>

				<p>migratoire. Avant arrivée de l'épouse, statut important et bon salaire pour M., joueur de foot au niveau international. Venue en France de Mme, naissance des enfants, perte du statut de footballeur. Budget déséquilibré (modeste salaire de chauffeur-livreur).</p> <p>Décision de tutelle aux prestations familiales. Malgré la mesure et l'accompagnement de l'AS, persistance de l'endettement et des malentendus dans le couple. Ne se présentent plus aux rendez-vous, la violence s'installe.</p> <p>Arrêt de l'accompagnement par l'AS – Orientation du couple vers association interculturelle.</p> <p>Voir Encadré p. 351.</p>
<p>Dettes de loyer</p> <p>Violences conjugales (mari battu par son épouse)</p>	AS 16	Congo	43	<p>Couple congolais avec deux enfants. Dettes de loyer et violences familiales. Mari considéré comme responsable de ces violences lors des interventions de la police. Epouse qui se présente comme femme battue par un mari qui ne participe pas aux frais du ménage. Couple reçu séparément par deux assistantes sociales.</p> <p>Action engagée par AS 16 : Reçoit le mari, seul. M. craque en expliquant qu'il est battu, maltraité par sa femme depuis plusieurs années.</p> <p>Prise en compte de l'histoire du couple - Identification des causes de l'endettement : activité non déclarée de Mme avec envoi d'argent à famille au Congo.</p> <p>Modifie l'image d'un homme (battu), perçu comme violent par les institutions.</p> <p>Voir Encadré p. 335</p>
Dettes de loyer	AS 16	Congo (RDC)	42	<p>Couple originaire du Congo (RDC) avec enfants. Dettes de loyer. Demande aide financière : les deux époux travaillent. Refus du mari de participer aux frais du ménage, achète sa nourriture qu'il prépare lui-même, dialogue rompu avec ses enfants. Crise familiale très grave, malgré attachement à son mari, Mme envisage de quitter le domicile.</p> <p>Action engagée : Rencontre avec le mari – Identification des causes du conflit – Rétablissement de la communication dans le couple. Médiation avec appui de personnes-ressources de la famille en France.</p> <p>Pas d'aide financière accordée</p> <p>Voir Encadré p. 333</p>
Versement des prestations familiales à l'épouse	AS 25	Maroc	60	<p>Famille d'origine marocaine avec trois enfants – Violences conjugales – Projet de divorce.</p> <p>Epouse orientée par son mari vers le service social pour aide financière (M. prétend que les Assistantes sociales sont là pour les femmes seulement). Le chef de famille travaille, paie le loyer, mais demande à son épouse de régler le reste des dépenses alors qu'elle ne perçoit que 400 € de prestations familiales. L'épouse demande à l'AS de rencontrer le mari déjà connu du service social pour violences conjugales.</p> <p>Action engagée</p> <p>Pendant l'entretien, M. fait part du montant de son salaire, mais reste obnubilé par les prestations familiales que son épouse perçoit et dont il ne connaît même pas le montant !</p> <p>Les explications données ne réussissent pas à le convaincre que cette somme ne peut couvrir toutes les dépenses de la famille.</p> <p>Voir Encadré p. 342</p>
Argent expédié au pays Malentendus dans le couple	AS 26	Sénégal	64	<p>Couple d'origine sénégalaise avec trois enfants en France. Deux enfants de M. au Sénégal chez grands-parents, suite au décès de leur mère. Problèmes financiers du fait de l'envoi d'une grande partie du salaire de M. au Sénégal. Avant le congé parental, charges assumées par Mme avec son propre salaire, mais actuellement, ne peut même plus payer le loyer et accumulation des dettes.</p> <p>Action engagée : Entretien avec Mme qui comprend et accepte l'envoi d'argent pour les enfants en Afrique, mais revendique une part plus importante pour ceux qui sont en France.</p> <p>Proposition de rencontre avec M. qui refuse. A déjà été convoqué au service</p>

				social pour ce problème d'argent. A fait un esclandre, s'est senti jugé, contrôlé. Finalement, aucune suite n'a été donnée à la demande d'aide financière. Voir Encadré p. 347
Budget Versement des Prestations familiales	AS 26	Sénégal	61	Originaire du Sénégal, mère de trois enfants, Mme est « très remontée contre son mari ». Demande une aide financière : le mari paie seulement le loyer. Allocations familiales perçues par Mme, mais jugées insuffisantes pour régler les autres dépenses. Action engagée : Etablissement du budget avec proposition de rencontrer le mari. Présentation de M. avec tous les relevés de banque et justification des dépenses (loyer, électricité, mutuelle, achats en gros pour l'alimentation : riz, viandes... Association à la gestion du budget de l'épouse. Malentendus dans le couple dissipés. Voir Encadré p. 332
Aide financière pour fête musulmane	AS 29	Maghreb	72	Demande aide financière pour achat d'un mouton pour la fête musulmane de l'Aïd. Originaire du Maghreb, M. fait valoir sa position sociale difficile s'il n'achète pas le mouton. Craint d'être mal jugé par la communauté. Action engagée : Refus de l'aide par l'AS 29 (musulmane, pratiquante). Comprend la demande de M., mais fait référence à la religion : « La culture dit que c'est celui qui peut se le permettre qui l'achète et le distribue et celui qui ne peut se le permettre, le recevra ». Voir page 248
PROTECTION DE L'ENFANCE				
<i>« Information préoccupante »</i> Signalement des voisins	AS 08	Algérie	27	Enfant en danger (12 ans) signalé par des voisins, dans une famille algérienne. Suite à visite à domicile, évaluation différente de l'AS : père au chômage et constat d'un logement trop étroit où une adolescente de 12 ans dort dans la chambre des parents. Action engagée : Rencontre avec les deux parents et l'adolescente. <i>Refus de signalement au Juge</i> pour éviter une cassure familiale. Mise en place d'un accompagnement de la jeune fille pour vérifier qu'il n'y a pas de danger. Démarches pour obtention d'un logement plus spacieux Ecoute du discours de souffrance d'un père (non-violent), en situation de précarité.
<i>« Information préoccupante »</i> Troubles du comportement d'un enfant de 4 ans	AS 06	Ile Maurice - Réunion	19	Couple originaire de la Réunion et de l'île Maurice. Enfant de 4 ans avec troubles du comportement. Violences conjugales. Problèmes financiers. Conflits entre parents et travailleuse familiale concernant le modèle d'éducation de l'enfant. Action engagée : Accompagnement de la famille – Médiation et rétablissement de la communication entre parents et acteurs institutionnels
<i>Signalement de l'école pour enfant de 8 ans (suicidaire)</i> Violences familiales	AS 12	Franco-Camerounais	36	Couple de nationalité française, originaires du Cameroun. Famille recomposée - Violence conjugale liée à appartement trop étroit pour accueillir 6 enfants nés entre 1999 et 2004. Signalement de l'école pour enfant suicidaire de 8 ans dont la mère est au pays. Proposition de placement refusée par le père qui met en échec les mesures éducatives successives. Action engagée : Plusieurs visites à domicile pour meilleure communication avec le couple Prise en compte du système matrilinéaire dans l'évaluation du conflit. L'AS prend l'initiative de téléphoner à la mère de l'enfant au Cameroun

				pour parler à son fils. Renoue les liens entre mère et fils. Associe les deux parents aux décisions concernant l'enfant et sollicite aide du centre Devereux (ethnopsychiatrie) pour interprétation du « sens » de la K7 provenant du Congo, visionnée par l'enfant, en lien avec son geste suicidaire – Message de la K7 destiné à l'épouse : sort réservé aux femmes infidèles.
« <i>Information préoccupante</i> » Errance mère sans papiers avec enfant de 4 ans. Situation de polygamie	AS 18 et AS 19	Mali	45	- Jeune femme malienne avec enfant 4 ans ½ . Départ du domicile, lorsque le mari prend une seconde épouse - Hébergement par compatriotes, puis prise en charge hôtel. Suite à « information préoccupante » accompagnement mère/enfant dans le cadre de la Protection de l'enfance (enfant non scolarisé car mère « sans papiers »). <u>Action engagée</u> : Père de l'enfant rencontré une seule fois. Exige le retour de son épouse au domicile. Communication difficile avec Mme qui ne parle pas le français. Méconnaissance de l'histoire migratoire de la jeune femme qui refuse la proposition d'un retour au pays. Recherche d'un hébergement stable en attente de la régularisation de séjour. Mise en contact de Mme avec association de médiatrices socioculturelles pour soutien moral et rencontre avec compatriotes.
« <i>Information préoccupante</i> » Divorce – Droit de garde des enfants	AS 22 et 23	Mali	53	Couple malien – Demande de divorce par Mme qui perçoit les Allocations familiales (sans accord du mari). Oncle paternel impliqué dans conflit –Revendique droit de garde enfants par le père Reproches faits à Mme : une éducation des enfants trop sévère – punitions corporelles - Imposition de prières... <u>Action engagée</u> : Cas suivi par les deux AS qui échangent des points de vue opposés : - sur la notion de l'intérêt des enfants - représentation différente du père et de la mère pour chacune des AS. ° AS 23 (issue d'une famille monoparentale aux Antilles) se positionne pour attribution du droit de garde à la mère. Perception du père sous l'emprise d'un frère, incapable d'assurer garde enfants. Conteste la pouvoir de l'oncle au sein de la famille. Prend contact avec avocate pour défendre les droits de la femme ° AS 22 perçoit un père responsable, mieux intégré que son épouse avec un entourage familial sécurisant.
Violences sur enfants dans un contexte de polygamie Précarité	AS 04	Mali	14	Situation de polygamie : 2 épouses et enfants du même âge vivant dans le même appartement. Violences sur les enfants – Famille mal perçue par la communauté en raison de son appartenance à une caste inférieure. Problèmes budgétaires mal identifiés par le service social. <u>Action engagée</u> : appel à ethnopsychiatre - pour comprendre et donner « sens » au fonctionnement de la famille, - pour identifier les problématiques liées au « culturel ». <u>Signalement au juge</u> dans le cadre de la protection de l'enfance.
« <i>Information préoccupante</i> » Violences dans le couple et sur un des enfants de 7 ans	AS 29	Inde (Pondichéry)	70	Couple originaire de Pondichéry – Mariage arrangé par familles – M. en Inde pour quelques mois - Architecte dans son pays, ne retrouve pas sa position sociale en France. Conséquences de la violence entre parents sur le comportement de l'enfant. <u>Action engagée</u> : Entretien avec Mme excusant les violences exercées par son mari. Perception par l'AS, d'une famille où l'épouse n'est pas respectée par le mari et par ses enfants, sur lesquels elle n'a pas d'autorité (car elle est une femme). Orientation de l'enfant de 7 ans vers le CMP et mise en place d'une mesure d'aide éducative avec accord de la mère. Information de Mme sur ses droits, sur une possibilité de séparation, mais intervention surtout axée sur les relations entre parents et enfants et non sur les violences

				conjugales.
POLYGAMIE ET VIOLENCES CONJUGALES				
Polygamie	AS 35	Mali	77	<p>Famille originaire du Mali (9 enfants de 6 mois à 19 ans). Mme soupçonne le mari (de nationalité française) de faire venir en France la seconde épouse. Envisage de le dénoncer à la Préfecture.</p> <p>Atteinte de crises graves, pense être victime d'un envoûtement et part au Mali pendant un an ½ avec les 3 derniers enfants pour y être soignée par un guérisseur. Là-bas, découvre que le mari a une superbe maison occupée par l'autre épouse et ses enfants. De retour en France, les crises sont plus espacées, mais un suivi psychiatrique est nécessaire.</p> <p>Action engagée Appel à médiatrice ethnolinguistique pour accompagnement de la famille.</p> <p>Voir Encadré p. 171</p>
Polygamie Violences entre épouses	AS 09	Turquie	30	<p>Couple turc avec épouse qui ne peut pas avoir d'enfant. M. prend une seconde épouse, aura des enfants, mais la première femme reste au domicile. Présence de violences générées par la présence des deux épouses au domicile, avec autorité de la première femme sur l'ensemble de la famille.</p> <p>Action engagée : Accompagnement social - Evaluation d'un danger réel pour les enfants Tentative de médiation entre les épouses. Suite à échec de la démarche, <i>signalement « exceptionnel »</i> dans le cadre de la Protection de l'enfance. Signalement en milieu étranger considéré comme dangereux pour l'équilibre familial par l'AS 09.</p>
Mariage arrangé Violences conjugales	AS 14	Mali	41	<p>Couple du Mali – Venue de Mme en France, suite à mariage arrangé – Naissance d'un enfant et violences conjugales.</p> <p>Désir de séparation de la jeune femme. Intervention des parents vivant au Mali, pour rappel à l'ordre du mari.</p> <p>AS sollicitée pour dettes de loyer</p> <p>Action engagée : <i>Mari rencontré</i> - Plusieurs entretiens avec le couple, notamment sur la violence exercée sur l'épouse.</p> <p>Proposition de placement en foyer de Mme qui réfléchit puis refuse par peur de décevoir ses parents et beaux-parents habitant le même village au pays.</p> <p>Accompagnement de la jeune femme. Ecoute et respect de sa décision de rester au foyer, suite à accalmie des conflits.</p> <p>Prise en compte de la pression exercée par la famille élargie et le groupe d'appartenance.</p>
Violences conjugales – Séparation et projet de retour au domicile de Mme	AS 20	Congo	49	<p>Jeune femme congolaise en centre maternel, séparée du mari depuis trois ans, suite à des violences.</p> <p>Projet de retour de l'épouse et de ses deux enfants au domicile, respectant la décision prise en Afrique par les deux familles</p> <p>Action engagée : Accompagnement de Mme dans la décision de retour au domicile. Respect de sa décision.</p> <p>Confrontation de valeurs différentes : Autonomie de la femme/Respect des décisions du groupe d'appartenance.</p>
Logement – Venue d'une seconde épouse	AS 03	Mali	9	<p>Logement HLM obtenu avec difficulté par le service social pour une famille malienne.</p> <p>Venue en France de la seconde épouse, dès l'attribution du logement, Famille expulsée par la Société HLM. suite à l'arrivée de la seconde épouse dans l'appartement.</p> <p>Commentaires : Constat d'échec, suite à expulsion de la famille. Service social non informé du projet de venue en France de la seconde épouse. Agressivité du chef de famille envers société française et services sociaux.</p>
Polygamie – Violence entre deux épouses	AS 20	Sénégal	48	<p>Seconde épouse et ses enfants hébergés à l'hôtel, mais repas pris au domicile du père. Deuxième femme salariée, mais conflits avec la co-épouse qui refuse sa présence au domicile. Revendication du "statut" de première épouse, par chaque femme. Répercussions sur les enfants de la</p>

				<p>violence familiale.</p> <p>Action engagée Rencontre avec le chef de famille pour régler le conflit. Recherche d'un logement autonome pour chaque fratrie.</p>
Polygamie - Divorce	AS 24	Sénégal	58	<p>Mari français, d'origine sénégalaise, marabout, « sage » de la communauté.</p> <p>Deux épouses : l'une au Sénégal et la seconde en France. Malgré un divorce, vie commune du couple. Comportement agressif de l'épouse envers son mari, beaucoup plus âgé et se sentant humilié.</p> <p>M. sollicite l'AS 24 sur conseils d'une médiatrice socioculturelle.</p> <p>Action engagée : Rencontre avec le mari, l'épouse et les aînés de la fratrie.</p> <p>Plusieurs entretiens avec M. qui veut se libérer, sans abandonner ses enfants.</p> <p>Par intermédiaire mairie, obtention d'un petit appartement dans la même ville où le mari se réfugie lorsque l'ambiance au domicile familial devient trop conflictuelle.</p> <p>Transformation de la représentation de l'AS, du mari polygame en situation de souffrance, humilié par son épouse devant la communauté.</p> <p>Création d'une relation de confiance en recherchant une solution, en commun avec l'ensemble de la famille.</p>
Polygamie – Projet de divorce	AS 27	Mali	65	<p>Couple originaire du Mali – 3 enfants (enceinte du 4^{ème})</p> <p>Vie commune depuis 2001. Hébergée dans la famille du <u>mari</u>, auquel elle est très attachée. Seconde épouse au Mali.</p> <p>Sollicite l'AS 27 pour demande de logement (Mme et ses enfants)</p> <p>Action engagée : Accompagnement de Mme dans son projet de divorce.</p> <p>Ambivalence de la jeune femme attachée à son mari, mais refusant la polygamie. Refus d'un placement en foyer, démarches nécessaires pour la séparation non effectuées. Attente d'un quatrième enfant.</p> <p>Mari n'a pu être rencontré.</p>
Polygamie – Violences entre épouses – Handicap mental enfant de 11 ans, non scolarisé	AS 36	Gambie	80	<p>Couple de Gambie avec deux épouses et 7 enfants dans le même pavillon.</p> <p>Violences de la seconde épouse contre la première et contre ses enfants.</p> <p>Plainte de la première au commissariat et placement seconde femme « sans papiers », avec ses 2 enfants, au foyer départemental de l'enfance.</p> <p>Violences de Mme sur ses enfants qui seront placés en famille accueil par la suite.</p> <p>Action engagée : Médiation entre épouses – Placement en foyer de la seconde épouse et démarches pour sa régularisation de séjour.</p> <p>Accompagnement du père pour la scolarisation de son enfant handicapé.</p>
DIVORCE				
Trois situations de conflits conjugaux avec divorce	AS 07	<p>Mali</p> <p>.....</p> <p>Bénin</p> <p>.....</p> <p>Sénégal</p>	<p>21</p> <p>.....</p> <p>22</p> <p>...</p> <p>23</p>	<p><i>Réponses « standard » aux demandes de divorce des femmes.</i></p> <p>Représentations des femmes africaines comme « victimes » de la violence de leur mari et des normes imposées par la communauté d'appartenance.</p> <p>Représentations des hommes africains comme « violents et oppresseurs ».</p> <p>Action engagée : accompagnement des épouses pour la séparation, le divorce et l'obtention de leurs droits. Singularité de chaque situation non perçue.</p> <p>Maris écartés des décisions concernant leur famille. Parole des femmes privilégiée.</p>
Séparation du couple – Epouse sans droit au séjour en France.	AS 07	Haïti	25	<p>Violences conjugales – Epouse « sans papiers » quitte le domicile conjugal – Sollicite le service social pour un hébergement. Refus car situation irrégulière, bloquant tout projet d'insertion en France..</p> <p>Action engagée : Contrairement aux trois situations précédentes, l'AS 07 doit prendre contact avec le mari, sans lequel la régularisation de l'épouse ne peut être envisagée. Retour de Mme au domicile.</p>
Violences conjugales -	AS 32	Maghreb et Afrique		<p><i>Réponses « standard » aux demandes de divorce des femmes.</i></p> <p>Contexte social, chômage, précarité... considérés comme cause des</p>

Séparation		subsaharienne		<p>conflits conjugaux des familles du Maghreb et d'Afrique subsaharienne habitant un même quartier, Dans un souci de « protection », placements des femmes et enfants en foyer comme réponse « standard » aux conflits conjugaux. Femmes considérées comme « victimes, en manque de reconnaissance, en manque de tout ».</p> <p>Action engagée : Défense des droits des femmes sans prise en compte de la singularité de chaque situation, du contexte culturel... Stéréotypes négatifs des chefs de famille avec influence sur les pratiques : - maris exclus des décisions concernant leur famille - aucune médiation entre mari et femme. Personnes-ressources du groupe d'appartenance, sollicitées pour aide matérielle exclusivement.</p>
Divorce	AS 09	Turquie	31	<p>Couple turc – Mme a d'abord vécu en France jusqu'à l'âge de 12 ans, puis est repartie avec sa famille en Turquie. Rejoint par la suite le mari en France, par le regroupement familial. Constate la présence d'une maîtresse française, exige que le mari la quitte, mais M. ne veut pas choisir entre les deux.</p> <p>Action engagée : Accompagnement de l'épouse légitime pour faire valoir ses droits pendant les procédures successives de séparation, réconciliation. Rôle d'écoute et d'aide auprès de Mme pour exprimer son ambivalence. Respect de la démarche de l'épouse qui revendique son autonomie, tout en privilégiant la relation avec son mari, partagé entre deux femmes.</p>
Conflits conjugaux – Divorce puis remariage du même couple	AS 13	Algérie	39	<p>Situation très complexe traitée en partenariat avec une consultation d'ethnopsychiatrie. Evaluation d'une situation considérée « hors cadre sur un plan culturel » par les spécialistes de la consultation.</p>
AUTRES SITUATIONS				
Entretien avec couple marocain : femme voilée et refus par le mari de serrer la main de l'AS	AS 27	Maroc	66	<p>Entretien avec couple originaire du Maroc. L'AS 27 est sollicitée par Mme. Etudiante, mère d'un enfant, la jeune femme voilée recherche du travail.</p> <p>Action engagée : L'AS souhaite aborder la question du voile avec la jeune femme, le sens qui lui est donné. Evoque la difficulté de trouver du travail, étant voilée... Echange impossible en présence du mari qui refuse de serrer la main de l'AS. Choc émotionnel de l'AS, face au comportement du mari.</p>
Entretien social en présence d'une femme en burka	AS 12	Egypte	37	<p>Mari né aux Antilles, converti à l'Islam - Connue de l'AS. Epouse égyptienne en burka, se présente seule, pour remettre des documents à l'AS. Pour la signature des papiers, l'AS hésite avant de demander à Mme d'enlever son voile.</p> <p>Commentaires : <i>Sollicite les conseils d'une amie convertie à l'Islam, pour l'attitude à adopter</i> et dépasser le sentiment de rejet face à la burka Création d'un climat de confiance pour engager un échange. Rappel de la loi et de l'obligation de montrer le visage. Communication établie - Modification de la représentation de la femme égyptienne en burka</p>
Contraception	AS 03	Cameroun	10	<p>Epouse camerounaise, travaillant en France avec son mari. Couple paraissant bien adapté à la société française. Service social sollicité par Mme, pour un problème de contraception. Rencontre du mari, mécontent, déclarant qu'il refuse que sa femme prenne la pilule car dit-il, il a « le droit de décider pour elle » !</p> <p>Commentaires : Echec dans la tentative de communication avec le mari Choc émotionnel. Conflit de valeurs lié aux droits de la femme Image négative du mari. Projet de travail collectif en associant les maris aux informations sur cette thématique.</p>

Annexe III Typologie des conflits intergénérationnels

Type de conflit	AS	Nationalité	N° Situation	Exposé de situation
PLACEMENTS				
Conflit mère/fille - Placement	AS 01	Turque	3	<p>Jeune fille turque arrivée en France à l'âge d'un an. Placée en foyer pendant les années de collège, suite aux conflits avec ses parents. Face à la souffrance des parents, une médiatrice socioculturelle du même groupe linguistique sollicite un entretien avec l'AS 01.</p> <p>Action engagée Entretien avec parents en pleurs, exprimant leur désarroi, ne comprenant pas la décision de séparer un enfant de ses parents. Attendent un discours du service social qui les conforte dans une position de victime. Ecoute de tous les protagonistes du conflit – Prise en compte de la souffrance de la jeune fille et du sentiment d'échec des parents. Médiation entre parents et acteurs institutionnels. Parents replacés au centre de l'intervention. Voir Encadré p. 358</p>
Conflit mère/fille – Placement	AS 14	Maroc	40	<p>Fugue d'une jeune mineure marocaine de 14 ans, venue en France à l'âge de 9 ans, rejoindre sa mère, divorcée. Education de l'adolescente sous le contrôle des oncles et tantes en France. Interdiction de fréquenter les garçons. Plusieurs punitions corporelles après transgression et fugue de la jeune fille.</p> <p>Action engagée : retour de l'adolescente après 4 jours. Réception en urgence par l'AS 14 – Demande d'une Ordonnance de placement provisoire (OPP) en joignant un certificat médical attestant qu'elle avait été frappée. Placement provisoire au Foyer de l'Enfance, puis en famille d'accueil par l'Aide sociale à l'Enfance. Educatrice nommée « référente » au titre de la Protection de l'Enfance. Le suivi de la situation avec la mère est assuré par l'AS 14.</p> <p><i>Commentaires :</i> Protection de la jeune mineure - Prise en compte de la souffrance de la mère, focalisée sur la virginité de sa fille. Maintien des liens mère/fille. Tentative de contacts avec famille élargie (oncles et tantes). Voir Encadré p. 356</p>
Fugue – Demande de placement	AS 04	Mali	11	<p>Jeune fille malienne de 17 ans ½ déscolarisée, en pleurs, en fugue depuis 3 jours. Peur du retour chez ses parents. Demande de placement.</p> <p>Action engagée : Evaluation des risques d'une rupture familiale pour une jeune fille déscolarisée, sans projets... Ecoute des parents déjà connus du service social pour identifier les causes du conflit. Plusieurs entretiens avec les parents et la jeune fille ont permis de négocier et d'atténuer les conflits intrafamiliaux en vue du retour au domicile. Accompagnement des parents et de la jeune fille reçue séparément. Rupture familiale évitée. Voir Encadré p. 361</p>
CONTRAT JEUNE MAJEUR				
Demande contrat	AS 06	Maroc	18	<p>Jeune majeure de 18 ans originaire du Maroc. Parcours scolaire chaotique, actes de délinquance récents. Conflits avec parents. Demande d'un contrat jeune majeur.</p>

jeune majeur				<p>Action engagée : Avec l'accord de la jeune fille, rencontre avec les parents et la sœur aînée. Evaluation d'un conflit qui n'est pas lié à la culture. Constat de transgressions au même titre que les adolescentes nées en France. Parents qui n'ont « jamais dit non » à leur fille, jusqu'aux actes récents de délinquance. Valorisation des parents, respect de leur discours, malgré la majorité de la jeune fille.</p> <p>Refus du contrat jeune majeur, mais accompagnement de la jeune majeure : informations données sur la contraception, rappel du respect de certaines règles au domicile familial, utilisé comme « hôtel-restaurant » selon les parents.</p> <p>Voir Encadré p. 364</p>
Conflit père/fils	AS 34	Centrafrique	76	<p>Jeune de 17 ans, originaire de Centrafrique. Mère décédée – Père remarié qui rejette son fils – Errance du jeune.</p> <p>Action engagée : Accompagnement du jeune et nouvelles tentatives de contact avec le père. Echec de la démarche. Acquisition du statut de « mineur isolé » et contrat jeune majeur.</p>
CONFLITS SANS PLACEMENT				
Conflit père/fils	ES 11	Bénin	34	<p>Adolescent béninois, arrivé en France à l'âge de 11 ans pour rejoindre son père et les enfants d'un second mariage. Mère restée au pays.</p> <p>Difficultés d'adaptation du jeune dans la famille recomposée : conflits entre le fils, son père et sa belle-mère. Actes de délinquance grave et renvoi de l'adolescent de 15 ans au Bénin. Retour en France chez son père cinq années plus tard.</p> <p>Action engagée : Pendant les cinq années d'absence au Bénin, contact régulier de l'ES 11 avec l'adolescent, par courrier. Objectif : préparation de son retour en France avec le père.</p>
Conflit mère/fille	AS 26	Mali	62	<p>Jeune malienne, aînée d'une famille nombreuse. Doit aider sa mère, assurer travaux ménagers, au détriment de ses études. Conflit violent mère/fille. Service social sollicité.</p> <p>Action engagée : Contact avec la mère – Négociation des tâches demandées à l'adolescente – Conflit apaisé. Accompagnement de l'adolescente – Ecoute.</p>
Conflit mère/fille	AS 01	Mali	2	<p>Jeune fille malienne arrivée en France à 17 ans pour rejoindre sa mère. Doit assurer travaux ménagers et sollicite un placement pour poursuivre ses études en classe de première au lycée.</p> <p>Action engagée : Médiation entre mère et fille qui n'avaient jamais vécu ensemble. Maintien des liens familiaux - Accompagnement de la jeune pour réussite scolaire.</p>
Conflit intergénérationnel	AS 08	Maroc	26	<p>Fugue d'une adolescente de 15 ans pendant une nuit. Retour au domicile le lendemain : correction corporelle par frère aîné – Père en province pour son travail pendant la semaine, remplacé par fils aîné pour contrôle de ses sœurs. Fugue de la jeune fille chez une amie. Service social sollicité.</p> <p>Action engagée : Rencontre parents avec adolescente. <i>Action de prévention privilégiée à signalement.</i> Association parents à mesure Aide éducative à domicile (AED) Projet d'apprentissage mis en échec par la jeune fille enceinte, volée, refusant tout contact avec services sociaux.</p>
MENACES MARIAGE FORCÉ				
Menace mariage forcé – Contrat jeune majeur	AS 34	Cameroun	75	<p>Jeune fille majeure, originaire du Cameroun, arrivée en France à l'âge de 10 ans avec sa famille.</p> <p>Menace de mariage forcé au pays d'origine, pendant les vacances scolaires ; le billet d'avion est déjà réservé. Battue</p>

				<p>par ses parents pour avoir exprimé son refus du mariage, elle se confie au service social et demande d'un contrat jeune majeur.</p> <p>Action engagée : Admission par Aide sociale à l'enfance en « appartement partagé ». Accompagnement de plusieurs mois par l'AS du lycée et l'AS 34 pendant l'année scolaire. Evaluation de l'ambivalence de la jeune majeure, tiraillée entre la recherche de son autonomie et ses attaches familiales. Choix d'un retour au domicile familial, à la fin de l'année scolaire, au moment du renouvellement du contrat jeune majeur. Maturité acquise pendant la période de séparation familiale pour refus du mariage avec possibilité de s'affirmer auprès de ses parents, sans cassure familiale.</p> <p>Voir Encadré p. 369</p>
Menace mariage – Placement	AS 28	Turquie (Réfugiés kurdes)	67	<p>Famille de réfugiés kurdes (13 enfants) en France, depuis 1991, après deux années dans un camp de réfugiés en Turquie.</p> <p>Fugue de la jeune A., âgée de 17 ans1/2. Discours aux institutions évoquant violences parentales, menace de mariage forcé... Intervention de la Brigade des mineurs, placement en urgence de la jeune fille en foyer, en dehors du département. Service social n'a pas été consulté. Parents tenus à l'écart de la mesure, ignorent le lieu du placement.</p> <p>Action engagée :</p> <p>Accompagnement de la famille par AS 28. Colère des parents contre les institutions. Considèrent que leur fille est bannie, elle ne reviendra plus, elle a trahi la famille.</p> <p>Déramatisation de la situation par l'AS, accent mis sur la préservation des liens avec leur fille et la possibilité de reprendre la relation par la suite.</p> <p>Rencontre de l'AS avec la jeune A. au foyer. Evocation d'un climat de tension autour de sa scolarité, entretenu par tous les membres de sa famille y compris les sœurs aînées et la mère qui lui reprochent de faire « la pute » à l'école.</p> <p>Souhait par la famille d'une médiation assurée par le service social. A sa majorité, retour de la jeune A. au domicile familial. Projet d'un travail éducatif à domicile, avec les services de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).</p> <p>Voir Encadré p. 359</p>
« Information préoccupante traitée en urgence » Menace mariage – Appui sur personne-ressource de la famille paternelle	AS 31	Mali	73	<p>Menace de mariage forcé d'une jeune fille de 14 ans, Française, d'origine malienne pendant les vacances scolaires. Née en France, la jeune S. est ensuite partie au Mali, puis revenue, mais avec un retard au niveau scolaire. La jeune fille est suivie par un psychologue du SESSAD¹, le service social départemental est sollicité à plusieurs reprises, en raison des menaces de mariage, vu sous l'angle du détournement d'une mineure de 14 ans avec un homme de 25 ans.</p> <p>Information préoccupante demandée par le SESSAD. Chargée de l'évaluation de la situation dans les 3 mois, l'AS 31 doit intervenir en urgence. Présente dans le bureau du service</p>

¹ - Les Services d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile (SESSAD) accompagnent dans leur environnement naturel des enfants et des adolescents porteurs d'une déficience mentale, atteints d'autisme ou de troubles apparentés, ou polyhandicapés.

				<p>social du SESSAD, la jeune mineure refuse de retourner chez elle, en demandant un placement en foyer.</p> <p>Action engagée : Refus de l'AS 31 d'agir en urgence. Entretien avec la jeune fille pour comprendre le contexte. Respecte la demande de protection de la jeune mineure tout en s'appuyant sur le réseau familial en France : accueil chez un oncle avec accord du père (joint par téléphone) en attendant une évaluation plus complète.</p> <p>Poursuite du suivi de la jeune mineure par le SESSAD. L'oncle contrôle aussi ses sorties, ses allées et venues ; la situation semble stabilisée. Interdiction de « sortie du territoire » demandée pour la jeune fille.</p> <p>Placement évité par l'AS 31 pour éviter une rupture familiale.</p> <p>Voir Encadré p. 367</p>
Menace mariage forcé	ES 11	Algérie	33	<p>Fugue d'une jeune majeure, originaire du Maghreb, menacée de mariage forcé. Contact de l'éducatrice avec les parents. Médiation et retour de la jeune fille au domicile.</p> <p>Accompagnement de la jeune dans un projet professionnel pour acquérir son autonomie.</p> <p>Action engagée : Accompagnement de la jeune majeure en vue d'une autonomie, sans rupture familiale. Contact avec parents.</p>
Menace mariage forcé – Situation irrégulière en France	AS 22	Comores	55	<p>Jeune comorienne venue en France pour aider sa sœur. Menacée par son père d'un retour au pays pour mariage contraint. Hébergement chez la sœur, rompu par la présence d'un nouveau conjoint.</p> <p>Service social sollicité par la jeune fille, en situation irrégulière de séjour.</p> <p>Action engagée : Partenariat avec association de médiation socioculturelle pour accueil et accompagnement de la jeune comorienne. Recherche d'un contrat d'apprentissage pour régularisation du séjour en France.</p>

Annexe IV Les situations exposées

AS	Type	Situat° numéro	Pays	Problématiques évoquées
AS01	CC	1	Mali	Polygamie
AS01	CI	2	Mali	Conflit mère-fille
AS01	CI	3	Turque	Placement en foyer
AS01	CC	4	Togo	Violence conjugale
AS02	CC	5	RDC	Conflit lié à l'argent.
AS02	CI	6	Turque	Père absent
AS02	CI	7	Maghreb	Mariage forcé, placement
AS03	CC	8	Maghreb	Conflit lié à l'argent, au budget
AS03	CC	9	Mali	Polygamie, logement 2 épouses
AS03	CC	10	Cameroun	Couple : contraception
AS04	CI	11	Mali	Conflit parent adolescente
AS04	CI	12	Maroc	Menace mariage forcé
AS04	CC	14	Mali	Violence familiale, polygamie
AS06	CC	15	Turque	Conflit lié à l'argent.
AS06	CC	16	Kurde	Conflit lié à l'argent.
AS06	CC	17	Maroc	Conflit lié à l'argent.
AS06	CI	18	Maroc	Conflit parent/ adolescente
AS06	CI	19	Mauricien & Réunionnaise	Protection de l'enfance et problème financier.
AS06	CI	20	Sénégal	Protection de l'enfance et problème financier.
AS07	CC	21	Mali	Violence conjugale, divorce, difficultés financières
AS07	CC	22	Bénin	Violences psychologiques, divorce
AS07	CC	23	Sénégal	Polygamie : épouse en France et 2 au pays + enfant malade (drépanocytose).
AS07	CC	24	Mme : Sénégal M. Guinée Bissau	Violence conjugale, divorce.
AS07	CC	25	Haïti	Situation irrégulière de l'épouse, violence conjugale.
AS08	CC	26	Maroc	Conflit parent/adolescente. Mariage religieux...
AS08	CC	27	Algérie	Violence conjugale, alcoolisme.
AS08	CC	28	Maghreb	Santé mentale
AS09	CC	29	Kurde	Difficulté d'insertion
AS09	CC	30	Turque	Divorce
AS09	CC	31	Turque	Divorce
ES11	CC	32	Maghreb	Egalité homme-femme
ES11	CI	33	Algérie	Mariage forcé
ES11	CI	34	Bénin	Conflit père-fils, retour au pays d'un enfant mineur
ES11	CI	35	Toutes nationalités	Conflits parent/adolescent
AS12	CC	36	Cameroun	Maltraitance, problèmes financiers
AS12	CC	37	Egypte	Entretien en présence d'une femme en burka
AS13	CC	38	Centrafrique	Problème financier, tutelle, divorce
AS13	CC	39	Algérie	Conflits conjugaux, divorce puis remariage du même couple.
AS14	CI	40	Maroc	Conflit mère-fille, placement.
AS14	CI	41	Mali	Violence conjugale suite à un mariage forcé.
AS16	CC	42	République Démocratique du	Problème financier

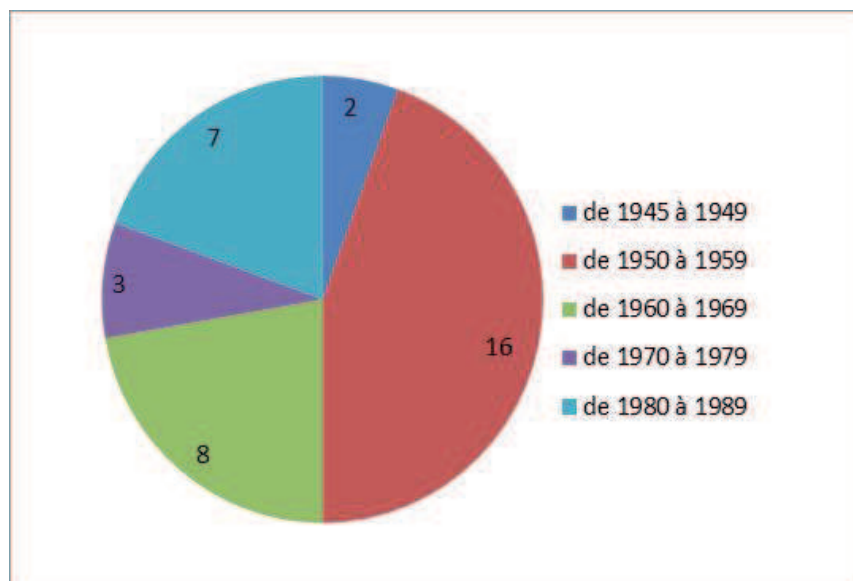
			Congo	
AS16	CC	43	Congo	Problème financier, violences (mari battu).
CS 17	CI	44	Comores	Interprétation erronée d'un code culturel
AS18.19	CC	45	Mali	Polygamie, errance d'une épouse sans papier, avec enfant.
AS18.19	CC	46	Mali	Conflit lié à l'argent
AS18	CC	47	Turque	Violence familiale.
AS20	CC	48	Sénégal	Polygamie, violence entre épouses.
AS20	CC	49	Congo	Retour épouse au domicile après placement en foyer.
AS20	CI	50	Turque	Mariage arrangé.
AS20	CC	51	Maroc	Entretien en présence d'une femme en burka.
AS21	CI	52	Mali et Afrique de l'Ouest	AEMO et décision de placement.
AS22.23	CC	53	Mali	Violence conjugale, divorce, protection de l'enfance.
AS22.23	CC	54	Mali	Divorce, statut juridique précaire de l'épouse.
AS22.23	CI	55	Comores	Mariage forcé.
AS22.23	CI	56	Turque	Violence familiale.
AS24	CC	57	Algérie	Conflit lié à l'argent, protection de l'enfance.
AS24	CC	58	Sénégal	Polygamie, divorce.
AS24	CC	59	Rwanda	Hébergement en centre d'accueil pour demandeur d'asile.
AS25	CC	60	Maroc	Violences conjugales liées à la gestion des prestations familiale.
AS26	CC	61	Sénégal	Problème financier.
AS26	CI	62	Mali	Conflit entre parents et adolescente.
AS26	CI	63	Mali	Mariage forcé.
AS26	CC	64	Sénégal	Problème financier. Enfant de monsieur au Sénégal.
AS27	CC	65	Mali	Polygamie, logement.
AS27	CC	66	Maroc	Femme voilée – Refus par le mari de serrer la main de l'AS
AS28	CI	67	Réfugiés Kurdes	Conflit intergénérationnel, placement adolescente.
AS29.30	CC	69	Maghreb	Problème financier.
AS29.30	CC	70	Inde (Pondichéry)	Protection de l'enfance, problème financier.
AS29.30	CC	71	Maghreb	Conflit de couple, argent, polygamie.
AS29.30	CC	72	Maghreb	Aide financière pour fête musulmane.
AS31	CI	73	Franco-Malienne	Menace mariage forcé.
AS32	CC	74	Côte d'Ivoire	Violence conjugale, maltraitance.
Puer33	CC	45	Mali	Voir situation 45 (traitée avec AS 18 et AS 19).
AS34	CI	75	Cameroun	Menace mariage forcé, contrat jeune majeur.
AS34	CI	76	Centrafrique	Conflit parent/adolescent.
AS35	CC	77	Mali	Conflit conjugal, polygamie.
AS35	CI	79	République Démocratique du Congo	Divorce et handicap d'un enfant.
AS36	CC	80	Gambie	Polygamie, conflit lié à l'argent.

CC : conflit conjugal - **CI** : conflit intergénérationnel

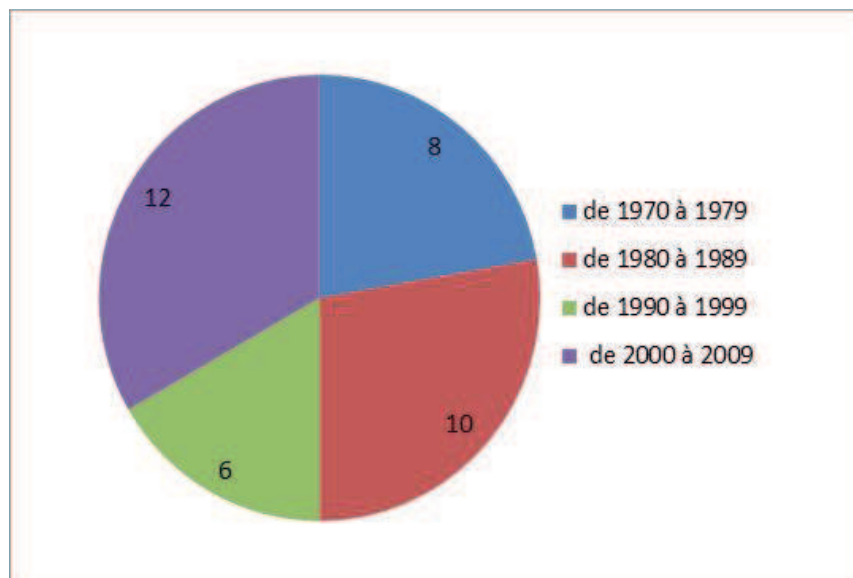
AS : assistante sociale - **ES** : éducatrice spécialisée - **Puer** : puéricultrice - **CS** : cadre social

Annexe V Profil des assistantes sociales

Répartition des professionnelles interrogées par tranches d'âge



Répartition des professionnelles par année d'obtention du diplôme professionnel.



Origine géographique

Sur les 36 professionnelles, neuf sont nées à l'étranger : Algérie, Chili, Espagne, Madagascar, République Démocratique du Congo, Rwanda, Tunisie et Turquie.

Annexe VI Répartition des conflits par nationalité

Conflits conjugaux	52
Afrique noire	30
Bénin	1
Cameroun	2
Centrafrique	1
Congo	2
Côte d'Ivoire	1
Gambie	1
Mali	11
République Démocratique du Congo	2
Rwanda	1
Sénégal	6
Sénégal/Guinée Bissau	1
Togo	1
Maghreb	13
Algérie	3
Maghreb (pays non précisé)	5
Maroc	5
Autres	9
Egypte	1
Haïti	1
Inde	1
Turque	4
Turquie (réfugié kurde)	2
Conflits intergénérationnels	28
Afrique noire	13
Bénin	1
Cameroun	1
Centrafrique	1
Mali	8
République Démocratique du Congo	1
Sénégal	1
Maghreb	5
Maghreb (pays non précisé)	1
Algérie	1
Maroc	3
Autres	10
Comores	2
France	1
Franco/malienne	1
Toutes nationalités	1
Turque	4
Turquie (réfugié kurde)	1
Total général	79

Annexe VII Exemple de la transformation d'une représentation d'un père de famille algérien²

Contexte de la situation

Couple d'origine algérienne avec 6 enfants. Plainte de l'épouse qui accuse le mari de ne pas s'occuper des enfants, de dilapider l'argent de son salaire pour jouer au tiercé ...

Décision institutionnelle de la mise en place d'une tutelle aux prestations familiales accompagnée d'une mesure AEMO³, assurée d'abord par un éducateur, puis par une éducatrice de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). M. ne répond pas aux convocations des services sociaux où il est perçu comme un père démissionnaire.

A la naissance de leur dernière fille, le service social est chargé de l'organisation de la garde des enfants pendant le séjour de mme à la maternité ; selon l'épouse, le mari était censé ne pas s'occuper des enfants. A la permanence de l'AS 24, le mari se présente : *« Je vois débarquer un M. relativement jeune, avec une dégaine pas habituelle, en tout cas, pas dans les schémas que je pouvais avoir de l'homme algérien. Ce qui m'a tout de suite frappé, c'est qu'il y avait peu de différence d'âge entre eux, deux ou trois ans. Là aussi, je ne sais pas pourquoi j'étais dans ce schéma : « Il est forcément plus vieux qu'elle ».*

« (...) Et puis, il avait le journal Libération sous le bras »

« C'était un couple comme on le verrait dans notre monde occidental et puis, il avait le journal Libération sous le bras et ça, ça fait encore plus exploser mes schémas traditionnels. C'est quelqu'un avec qui, tout de suite, le contact est passé, donc il me dit qu'il allait prendre des jours, qu'il avait des jours de congés-paternité pour s'occuper des enfants ».

Afin d'évaluer la situation familiale, l'AS 24 se rend au domicile à plusieurs reprises : *« J'ai vu comment il s'occupait des enfants, la relation qu'il pouvait avoir. C'était un père très doux, très tendre avec ses enfants et ses petits étaient toujours sur ses genoux. Il sortait avec ses garçons pour faire une partie de foot. En discutant avec lui, j'écoute et j'essaie de comprendre qui est cet homme-là et, effectivement, j'ai en face de moi quelqu'un qui a débarqué de son Algérie très, très jeune dans les années 80. Il vivait avec un cousin dans un foyer de*

² - Extraits de l'entretien avec l'AS 24 - Situation n° 57.

³ - Action éducative en milieu ouvert (AEMO)

travailleurs migrants, quelqu'un qui jouait de la guitare, qui avait fait la manche dans la rue pour gagner sa vie et puis, quelqu'un d'engagé sur un plan politique et syndical. *« Il avait été assez actif et il avait évolué je dirais, sur le mode occidental, c'est-à-dire, il avait choisi sa femme et puis, il concevait une vie de couple sur un mode de partage alors qu'elle, elle renvoyait plus à la tradition. C'était quelqu'un d'intéressant, quelqu'un qui était fin, curieux d'un tas de choses, qui s'était cultivé sur le tas. Il était dans une évolution personnelle qui faisait que sa vie de famille, effectivement, il la voyait près de ses enfants, avoir des activités avec eux, partager des choses avec sa femme, sortir le week-end en famille ».*

« J'étais dans un renversement de situation »

« Elle, elle renvoyait beaucoup à l'Algérie en disant : « Au pays, c'est comme ça, un mari tu ne le vois pas à la cuisine ». Il avait vécu seul, il était prêt à faire à manger, s'occuper des enfants, changer la couche de la petite mais, selon elle, ça ne se faisait pas. Elle était dans ses repères, ce qui faisait qu'il y avait un décalage entre les deux. Il était prêt à lui laisser ses allocations familiales, mais bien vite, je me suis aperçue qu'elle n'en faisait pas un usage à destination des enfants, pour acheter par exemple des bijoux, de l'or, des vêtements pour elle, donc c'était aussi de l'argent un peu détourné. Lui, comme il travaillait, il participait aux frais du ménage, mais il allait aussi jouer à l'extérieur, au tiercé, et fréquenter les cafés, je pense aussi.

« Et s'il était arrivé avec un autre journal, Paris-Turf par exemple ? »

A propos du journal qu'il avait sous le bras, l'AS 24 avoue : *« C'est bête cette histoire du journal Libération. Et s'il était arrivé avec un autre journal, Paris-Turf par exemple ? Ça a été quand même un déclic pour moi, ça été une rencontre sur le plan culturel, un peu intellectuel. On était dans l'interculturel, c'était tenir compte de l'autre et donc, ça été le déclic qui m'a fait penser que j'étais dans un autre monde. Je le trouvais « intégré ». Intégré ? C'est à dire à l'aise, ayant un boulot, comme un jeune qui a connu des difficultés mais qui s'est débrouillé, qui s'est engagé. En tout cas, ce que j'ai apprécié, c'est qu'il ne représentait pas l'homme algérien traditionnel. Moi je ne connaissais pas du tout le monde ouvrier et là, je découvrais ce monde, le monde syndical et quelqu'un qui, sur le plan intellectuel, avait une certaine pensée ! Même si je ne suis pas une lectrice de Libération, c'était un journal « de gauche, gauche, gauche » avec des valeurs de solidarité, de fraternité...C'est vrai, moi j'ai eu des idées et été sympathisante communiste ».*

* * *

Cet exemple démontre comment la présence de valeurs communes (solidarité, fraternité...) a réussi à transformer chez l'AS 24, sa représentation d'un père de famille originaire d'Algérie. En revanche, cette perception n'était pas partagée par l'ensemble des partenaires institutionnels, certains privilégiant le discours de l'épouse, en l'orientant vers une démarche d'émancipation et d'autonomie, conduisant à la séparation du couple.

Annexe VIII Index des interviewées et des situations

*(Les pages indiquées en **gras** correspondent aux encadrés dédiés aux situations)*

- AS 01**, 159, 164, 172, 176, 188, 247, 249, 260, 269, 272, 289, 297, 300, 306, 307, 315, 358, 359
- AS 02**, 166, 170, 175, 187, 191, 253, 259, 266, 268, 274, 299, 301, 322, 333, 339
- AS 03**, 177, 216, 218, 234, 257, 259, 268, 271, 280, 298, 299, 300, 307
- AS 04**, 163, 181, 186, 210, 218, 242, 245, 260, 261, 262, 265, 266, 267, 308, 317, 322, 323, 340, 345, 361, 362, 366
- AS 05**, 186, 245, 260, 265, 268, 304, 313, 325, 340
- AS 06**, 159, 167, 168, 176, 182, 183, 200, 217, 236, 241, 246, 253, 259, 260, 271, 296, 305, 314, 315, 317, 320, 323, 327, 336, 337, 364
- AS 07**, 187, 200, 215, 263, 350
- AS 08**, 181, 242, 250, 283, 300, 302, 303, 312, 315
- AS 09**, 177, 181, 219, 242, 245, 258, 268, 296, 302, 305, 326, 340, 411
- AS 11**, 190, 215, 233, 283
- AS 12**, 172, 197, 203, 217, 220, 228, 237, 246, 265, 270, 286, 301, 304, 307, 316, 320, 323, 324
- AS 13**, 161, 203, 238, 243, 246, 258, 264, 265, 268, 289, 298, 313, 315, 316, 326, 351, 352, 407
- AS 14**, 170, 226, 247, 264, 266, 280, 282, 290, 311, 356, 357
- AS 15**, 168, 181, 182, 186, 188, 215, 219, 232, 244, 246, 254, 260, 272, 280, 288, 297, 304, 317, 324, 345, 346, 347, 377
- AS 16**, 163, 165, 170, 173, 185, 187, 191, 197, 202, 208, 223, 252, 258, 261, 268, 275, 284, 287, 296, 298, 307, 313, 320, 330, 333, 334, 335
- AS 17**, 239, 263, 272
- AS 18**, 159, 190, 215, 217, 237, 264, 274, 276, 286, 297, 306, 314, 315, 343, 346
- AS 19**, 177, 186, 187, 218, 233, 237, 264, 265, 269, 271, 274, 280, 306, 311, 313, 315, 326, 343, 346, 378
- AS 20**, 160, 189, 206, 210, 212, 217, 236, 261, 274, 283, 289, 298, 305, 316, 325
- AS 21**, 168, 169, 176, 177, 181, 182, 183, 185, 199, 215, 224, 237, 241, 243, 253, 261, 296, 304, 312, 318, 319, 322, 325, 327
- AS 22**, 160, 202, 217, 249, 252, 255, 259, 265, 270, 281, 302, 305, 306, 313, 316, 341, 344, 348, 370
- AS 23**, 246, 251, 252, 264, 303, 313, 315, 318, 341, 344
- AS 24**, 169, 188, 189, 199, 200, 202, 205, 208, 216, 218, 233, 235, 241, 243, 244, 249, 262, 269, 273, 276, 286, 295, 299, 302, 305, 306, 322, 323, 325, 326, 327, 340, 424, 425, 426
- AS 25**, 166, 170, 171, 174, 187, 189, 191, 196, 217, 225, 227, 237, 261, 264, 267, 316, 317, 322, 342
- AS 26**, 159, 233, 240, 269, 300, 302, 303, 321, 324, 332, 341, 344, 347, 409
- AS 27**, 165, 190, 212, 236, 238, 239, 241, 261, 264, 265, 266, 268, 284, 302, 305, 308, 313, 320, 326, 327
- AS 28**, 172, 176, 183, 184, 185, 196, 197, 198, 201, 207, 212, 239, 262, 270, 276, 308, 324, 356, 359, 364, 366, 371
- AS 29**, 161, 185, 196, 218, 238, 240, 248, 271, 273, 276, 279, 288, 304, 313, 321, 331, 333, 341, 354, 370
- AS 30**, 187, 200, 297, 305, 307

AS 31, 162, 193, 212, 234, 235, 236, 241, 248, 255, 262, 271, 272, 300, 313, 315, 316, 317, 322, 367, 369, 376, 416
AS 32, 159, 175, 223, 234, 236, 240, 249, 263, 269, 272, 305, 307, 314, 315, 323, 348, 349
AS 33, 217
AS 34, 159, 166, 233, 242, 245, 254, 266, 316, 366, 369
AS 35, 164, 170, 171, 216, 225, 234, 235, 236, 241, 243, 246, 261, 274, 295, 315, 326, 344
AS 36, 205, 212, 215, 218, 240, 259, 280, 282, 297, 305, 306, 316, 323, 327, 340
ES 11, 178, 184, 241, 246, 254, 267, 297, 299, 302, 309, 314
Formatrice, 282, 288, 350
Situation 03, 358
Situation 05, 191, 339
Situation 08, 216
Situation 11, 361
Situation 12, 210
Situation 15, 182, 336
Situation 16, 182, 337
Situation 17, 182, 337
Situation 18, 364
Situation 19, 167, 176, 183
Situation 25, 350
Situation 26, 283
Situation 36, 172, 197, 286
Situation 37, 203
Situation 38, 351
Situation 40, 170, 283, 356
Situation 41, 290
Situation 42, 333
Situation 43, 187, 335
Situation 45, 191, 236, 346
Situation 47, 286
Situation 48, 189
Situation 49, 290
Situation 53, 341
Situation 55, 370
Situation 57, 189, 202
Situation 58, 188, 205, 273
Situation 60, 342
Situation 61, 332
Situation 64, 347
Situation 65, 165, 190
Situation 67, 176, 184, 185, 198, 359
Situation 72, 248
Situation 73, 367, 376
Situation 75, 166, 369
Situation 77, 171
Situation 78, 344
Situation 80, 280

Marie-Madeleine BLANCHARD

Représentations des travailleurs sociaux sur les conduites culturelles lors des conflits familiaux et incidences sur les pratiques professionnelles.

Résumé

Les difficultés rencontrées par les populations immigrées sont le reflet exacerbé des inégalités sociales subies par les autres usagers dans les domaines de l'emploi, du logement, de la précarité... ; mais, en outre, du fait même de la migration, de profondes mutations sont vécues au sein de la sphère familiale avec une recomposition des rôles et des statuts, une nouvelle conception de l'autorité.... Soumises à rude épreuve, les relations intergénérationnelles et conjugales génèrent notamment des crises familiales pour lesquelles les institutions sont sollicitées. Aux difficultés de toute intervention sociale auprès des familles s'ajoutent, dans ces situations conflictuelles, des éléments liés à la diversité culturelle et à l'intégration, deux termes qui entretiennent un rapport ambigu et font l'objet de débats dans la société française.

Bien que le mandat et les missions des assistants de service social s'inscrivent dans un cadre institutionnel et une éthique commune, les modes d'intervention en contexte migratoire sont multiples et divers, marqués par un style personnel de penser et d'agir, oscillant entre les deux pôles de l'"universel" et du "particulier". En étant chargés par les institutions d'accompagner les immigrés dans le processus d'intégration, les professionnels sont, bien entendu, porteurs de représentations sociales qui les amènent à agir de telle façon plutôt que de telle autre, au nom de certaines valeurs.

Dans ces situations de crises intrafamiliales, la présence de l'altérité, de valeurs et de modèles culturels différents, révèle le « soi professionnel » des praticiens et fait émerger leurs représentations des conduites des immigrés. Ces représentations révèlent ainsi leurs systèmes de valeurs et les préjugés, leurs affects, de même que les attributions de sens et les jugements qui interpellent le fondement même de leurs rôles professionnels. Les représentations sociales remplissent une véritable fonction d'orientation des pratiques tout en exerçant une fonction identitaire en déterminant comment un groupe social donné se perçoit et perçoit les autres groupes avec lesquels il est en interaction.

L'étude de la relation entre la perception des conduites sociales et culturelles des immigrés et les pratiques des Assistants de Service Social est au cœur de notre travail de recherche. La thèse vise à déterminer les différentes représentations en présence, les facteurs liés à leur émergence et leur rôle dans le choix du mode d'intervention.

Mots-clés : Représentations sociales - Identité sociale et culturelle – Intégration - Pratiques professionnelles -

Marie-Madeleine BLANCHARD

**Social workers' representations of cultural behavior
during family conflicts and
their impact on professional practice**

Résumé en anglais

Social disparities endured by social service users are exaggerated when encountered by immigrants : In employment, accommodation, precariousness... Besides, as a result of the migration itself, family spheres experience deep transformations through the re-composition of roles and status, through a new conception of authority. Relations between generations or inside the couple are put to the test, and sometimes generate family crisis for which institutions can be solicited. Any social intervention implies difficulties, but In addition to those conflicting situations In families, other elements must be considered, which are connected to cultural diversity and integration – both ambiguous terms that are very controversial In French society.

Social workers' mandate and missions belong to common institution and ethic, but the ways of intervention In a migratory context are multiple and diverse. They are the result of personal methods of thinking and doing, fluctuating between the 'universal' and the 'particular'. Professionals are In charge of helping immigrants throughout the process of integration, and have of course their own social representations that lead to act one way or another, for the sake of certain values.

In those situations of internal family crisis, otherness and cultural and value models bring the practitioner's 'professional self' to the light and reveal his/her representation about the immigrants' behaviour; value system and prejudice, affects, interpretations and judgements put a question to the very foundation of their professional roles. Social representations orientate practices and also fulfil an identity function by determining how a certain group conceive of themselves and of groups they interact with.

The study of the relation between the immigrants' social and cultural behaviour and the Social Workers's practices is the central point of this research. The dissertation aims to determine the different representations at stake, how they come out and influence the mode of intervention.

Key words : Social representations – Social and cultural identity – Integration – Professional practices.